PLANCHES ET ILLUSTRATIONS

	Pages
Jules-Henri Kramer	29
Situation de la villa romaine de Lignières et plan	90, 91
Médaillon du comte de Soissons	96
Plan d'Auneau	142
Donjon de la Roche-Guyon	143, 144
Le Dr Cornaz	84

PLANCHES HORS TEXTE

Auguste Bille	9
Vitrail de l'église de Jegenstorf	48
Louhans sous les Hochberg	56
Louhans: le moulin de Bourgchâteau	56
Objets trouvés dans les ruines d'une villa romaine à Lignières	88
Coupe du comte de Soissons	96
Le château d'Auneau	136
Deux vues de La Roche-Guyon en 1650 et en 1830	144
Rochefort en Yveline et Montfort l'Amaury vers 1600	148
Montfort l'Amaury vers 1850	152
Pendule de Jaquet-Droz	184
Henri de Savoie, duc de Nemours	232
Guillebert et Guinand	268

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

MUSÉE NEUCHATELOIS

OU 100 a7

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

XLIXme ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ
1, Rue du Temple-Neuf, 1
—
1912

Tous droits réservés

AU LECTEUR

Un usage déjà ancien oblige la Rédaction du *Musée neuchâtelois* d'insérer, en tête de la première livraison d'une nouvelle année, un petit avis au lecteur, destiné à lui représenter que notre publication continue à être digne de sa sympathie.

Nous pourrions presque, aujourd'hui, nous contenter de reproduire ce qu'on a pu lire l'an dernier à cette place, puisque le *Musée* de 1912 offrira à ses abonnés les mêmes éléments d'intérêt qu'ils ont certainement appréciés dans celui de 1911.

Personne n'a lu le « Mémoire sur la réunion de Neuchâtel à la République française », par M. Armand DuPasquier, sans estimer à leur valeur les nombreux et curieux renseignements qu'il contient sur la situation économique et industrielle de notre pays en 1798. La période plus récente de 1831 a continué de tenir dans notre revue une place importante. Il suffit de rappeler la très instructive correspondance d'Auguste Bille, que nous devons à M. Arnold Robert, et le piquant « Dialogue satirique », demeuré inédit depuis 60 ans, de César-Henri Monvert. On ne nous accusera sûrement point de ne pas faire entendre les deux cloches sur la Révolution neuchâteloise.

Nous n'avons d'ailleurs pas négligé les périodes plus anciennes de notre histoire, puisque nous avons publié tour à tour l'étude, à certains égards si neuve, de M. J. Paris sur la « Députation de la Vénérable Classe à Berlin en 1726 »; plusieurs « Promenades neuchâteloises en France » et l'article de M. Ph. Rollier sur une villa romaine près de Lignières.

Nous poursuivrons notre œuvre dans le même esprit, et en y apportant le même soin et le même éclectisme. On sait que les dernières fouilles de La Tène ont été l'occasion de trouvailles de grand prix, qui nous promettent des articles et des planches particulièrement dignes d'attention. D'autre part, nous avons en réserve nombre de pièces inédites sur la période moderne de notre histoire.

Ce n'est pas la matière qui nous fait défaut: nous aurions de quoi publier annuellement un volume double de celui que nos moyens finan-

ciers nous permettent d'offrir à nos lecteurs. L'avenir du *Musée* est donc assuré pour longtemps, pourvu que ceux qui nous ont soutenus jusqu'ici veuillent bien faire preuve d'une persévérance égale à la nôtre.

Quant à l'illustration, elle ne l'a cédé en rien comme valeur documentaire au texte qu'elle accompagnait. Vues anciennes, portraits, objets remarquables appartenant aux collections privées ou publiques, continueront d'égayer nos cahiers. Et nous oserons ajouter que la reproduction que nous avons coutume d'en donner dépasse de beaucoup en perfection et en beauté ce qu'on trouve dans la plupart des revues similaires.

Nous parlions ici, il y a un an, des généreux amis à qui nous devions quelques-unes de nos plus belles planches. L'un d'entre eux, M. Maurice de Coulon, nous a été repris récemment. Serait-il indiscret de souhaiter que l'exemple de sa munificence trouve des imitateurs parmi ceux qui sont en mesure de donner à notre publication des témoignages particuliers de leur attachement?

Ce n'est là qu'une espérance. Mais voici une certitude: la fidélité de nos souscripteurs ne se démentira point. Et, parmi les vœux de nouvelle année que nous leur offrons — un peu tardivement — le plus sincère sans doute est que le Ciel leur accorde la grâce d'être longtemps encore les abonnés du *Musée neuchâtelois.*

Au nom du Comité :

Philippe GODET, *président.*

PLANCHE I





LA TÈNE

QUATRIÈME RAPPORT

FOUILLES DE 1910 ET 1911

Malgré le niveau du lac qui resta élevé jusqu'au milieu de septembre, les fouilles furent reprises à La Tène dès le 19 mai 1910. Elles ne purent être poursuivies que jusqu'au 28, car une crue considérable nous obligea alors à une retraite précipitée. L'eau envahit tout le champ de fouille; on circulait en bateau sur nos anciennes tranchées et le chemin carrossable qui longeait la grève jusqu'à la Thielle (cf. plan nº 1, 1er rapport[1]) fut recouvert par les eaux et si complètement miné par les vagues qu'on n'en retrouve aujourd'hui plus trace!

Il fallut attendre l'automne pour reprendre les recherches; elles durèrent un mois et demi, du 10 octobre au 26 novembre, et nous permirent de remonter l'ancienne rivière sur une longueur de 60 m. environ (cf. plan IV). Le résultat fut si mince que nous avons jugé inutile de publier notre rapport annuel, estimant préférable de l'annexer à celui de 1911.

Quand les travaux avaient été suspendus en 1909, la rivière, on se le rappelle, formait une courbe prononcée vers le nord-ouest. Nous nous demandions alors si nous allions trouver enfin le deuxième bras de la Thielle, mentionné par E. Vouga[2].

Tout d'abord, l'hypothèse sembla se confirmer: au centre du lit, la couche de marne qui caractérise le fond de la rivière s'élevait en effet de façon très sensible pour s'abaisser de nouveau fortement avant le commencement de la berge (cf. profil 1 du plan IV). Mais nous vîmes bientôt que cet abaissement n'annonçait pas un second bras; c'était un cul-de-sac qui révélait simplement une inégalité de la couche de marne et l'hypothèse d'une île dut être abandonnée une fois de plus.

Cependant la rivière ne présentait plus du tout son aspect habituel et régulier; le lit devenait de plus en plus étroit et moins profond et les berges elles-mêmes se rétrécissaient. Arrivions-nous à l'ancien rivage du lac, à l'endroit où la rivière se formait? Mais alors comment expliquer

[1] *Musée neuchâtelois,* 1908, p. 59-70.

[2] E. Vouga, *Les Helvètes à La Tène,* p. 11.

les trouvailles de nos prédécesseurs, faites 50 mètres au moins plus en amont?

Nous en étions là de nos embarras quand la rivière reprit son cours normal, bien que le lit restât peu profond (80 cm. à 1 m.). Depuis trois semaines, nous explorions un bas-fond, circonstance qui nous expliqua à la fois pourquoi nous avions trouvé tant de choses à la fin de 1909 et pourquoi maintenant nous ne trouvions presque rien. Les objets tombés dans le bas-fond avaient été entraînés par le courant jusqu'au lit normal où nous les avions retrouvés en quantité; preuves en soient les épées, fibules, boucles et outils découverts dans les dernières tranchées de 1909 (cf. 3me rapport[1]), ainsi que les deux épées et le magnifique fer de lance en forme de feuille de saule effilée et à douille moyenne, de 48cm,5 de longueur, trouvés à la première fouille de 1910.

Ce début d'excellent augure stimula l'équipe qui continua vaillamment les recherches, malgré l'extrême rareté des trouvailles et les difficultés provenant d'un terrain très lourd à transporter au loin.

Au cours de travaux qui durèrent plus d'un mois, nous n'avons, en effet, mis au jour que cinq objets, dont trois (deux petits fers de lance et un fragment de lame de couteau) ne présentaient aucun intérêt. Les deux seules trouvailles de valeur furent les fragments d'une fibule hallstattienne en bronze du type à timbales et une pointe de flèche à ailerons et petit pédoncule en fer rappelant les pointes de flèches néolithiques.

1910. — Quand les recherches avaient été suspendues, à la fin de novembre 1909, nous venions de constater d'une part, dans la stratification supérieure, un fléchissement très accentué vers l'ouest des couches de sable — fléchissement indiquant que le remplissage de l'ancien lit était dû à des dunes dont nous atteignions le point culminant, — d'autre part, une inclinaison plus marquée des berges qui tendaient aussi à s'écarter. Nous nous attendions donc à retrouver une rivière profonde et prîmes nos dispositions en conséquence, consacrant les premières semaines de travail au déblaiement du terrain et à l'établissement d'un puisard assez profond pour que rien ne vînt entraver nos recherches.

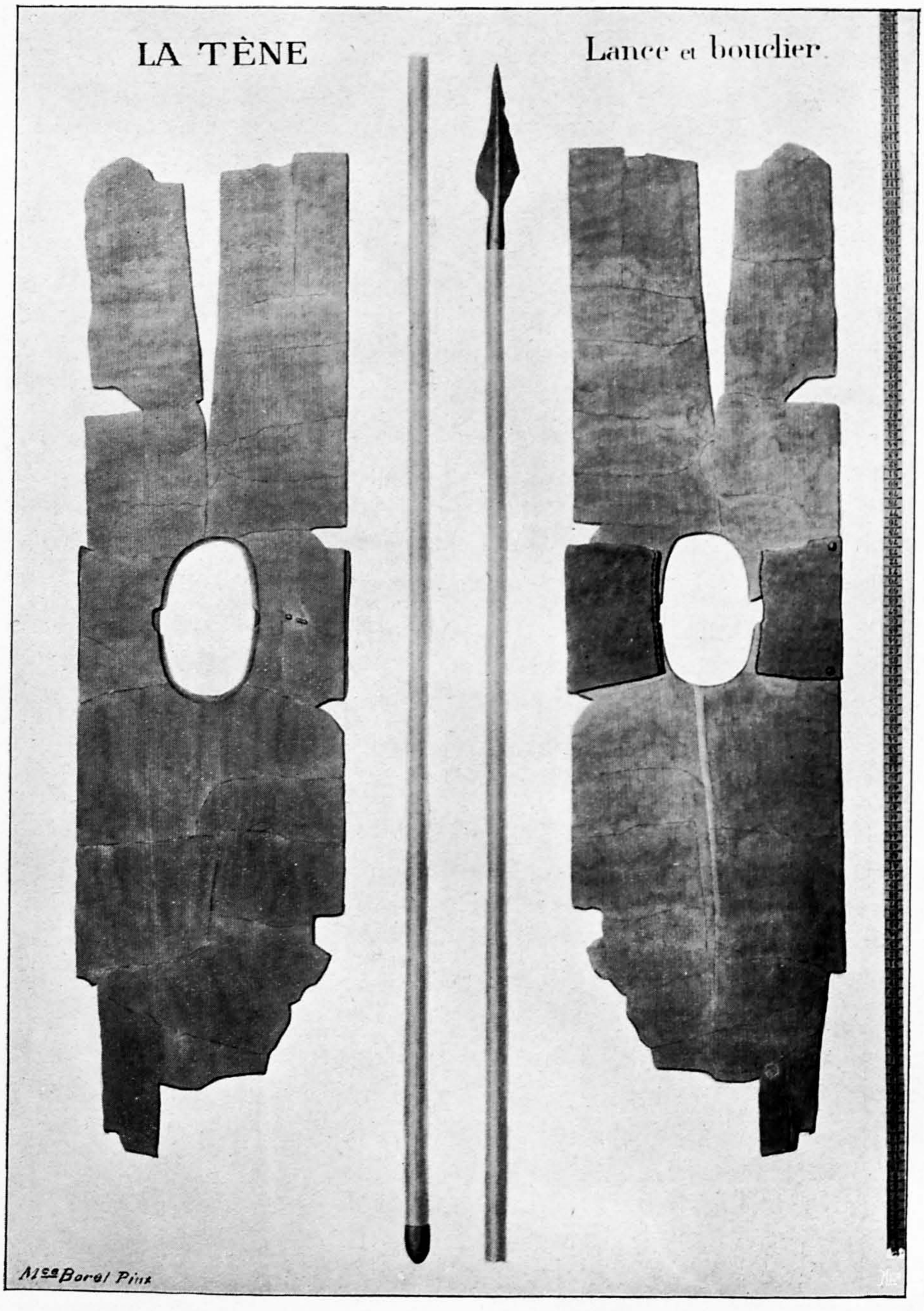
Ces mesures prises, la fouille commença. Si nous n'avions été instruits par les expériences de 1910, nous nous serions attendus à de magnifiques trouvailles, car le terrain que nous explorions était absolument vierge. Mais la rivière n'était pas assez profonde et nous devions admettre que les objets, s'il s'en trouvait, n'avaient pu remonter le bas-

[1] *Musée neuchâtelois,* 1910, p. 183-189.

PLANCHE II

LA TÈNE

Lance et boucher.



Face intérieure.

Face extérieure.

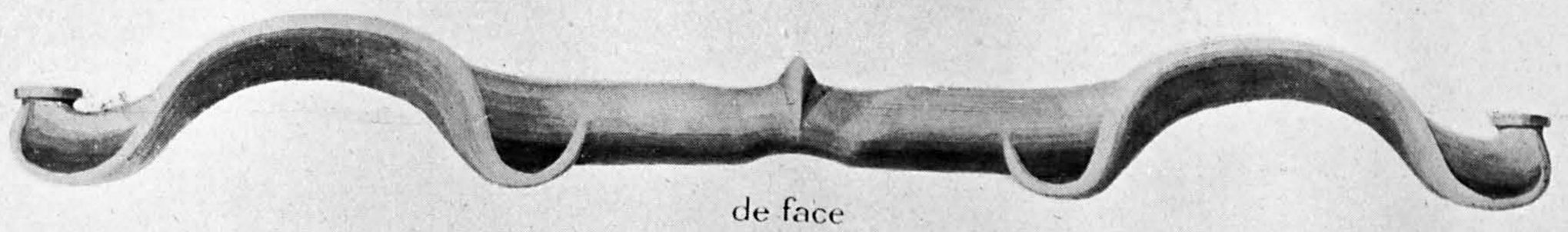
IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

PLANCHE III

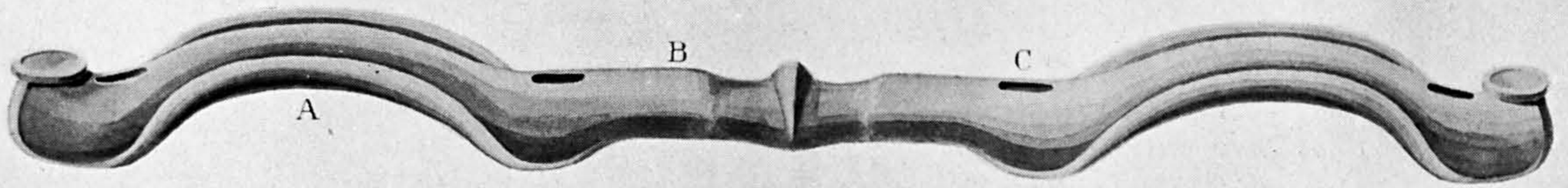
Joug de la Tène



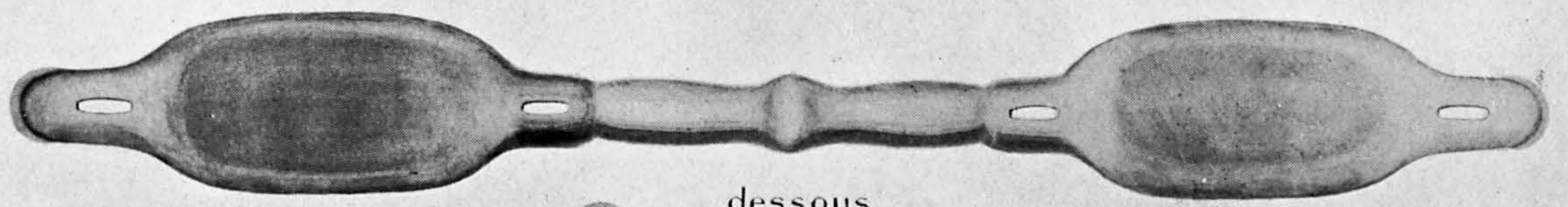
dessus



de face



de face ¾



dessous



Mlle Borel Pinx.

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

fond et gisaient à quelques mètres en amont, la stratification des couches de remplissage indiquant un lit de plus en plus profond.

Effectivement, malgré une couche archéologique très épaisse (20 à 30 cm.) nous ne trouvons en deux mois de recherches qu'un fer de lance très oxydé. Cependant, plus nous remontons la rivière, plus nous nous apercevons que nous approchons d'un « bon coin » : le lit s'enfonce, des pieux apparaissent, çà et là quelque poutre ou une pièce de bois travaillé, de nombreux tessons de poterie jonchent le lit, les anneaux de fer et les fragments de fibules — précurseurs infaillibles — se multiplient; bientôt même apparaît une travée complète du pont Vouga (cf. 1er rapport, plan I). Enfin, une trouvaille intéressante: la moitié d'un moyeu en deux fragments.

Ce moyeu, de 41 cm. de long, est remarquable par la longueur de ses bras (13cm,8 chacun); le corps lui-même, fortement renflé, comporte quatre trous rectangulaires et deux amorces. Si, d'après cette moitié, nous reconstituons l'ensemble, nous obtenons pour l'essieu un diamètre de 7 cm., pour les bras 13 cm. et pour le corps 17 cm.; dix rais devaient s'y emboîter, mais nous n'en avons retrouvé que deux de 32 cm. de long.

La roue à laquelle appartenait ce moyeu est-elle peut-être la compagne de celle que E. Vouga avait trouvée en 1880 et qu'il a décrite dans les *Helvètes à La Tène*[1] ? Nous ne le croyons pas; celle-ci devait être sensiblement plus grande que la nôtre, ayant un moyeu de 60 cm. Un point cependant reste acquis: les moyeux sont formés de deux parties identiques appliquées l'une contre l'autre et maintenues par un cercle de fer; mais tandis que dans la roue de E. Vouga ce cercle enserrait l'extrémité de chaque bras, dans l'exemplaire actuel, ainsi que le prouvent deux rainures de 3cm,5 de large, il se trouvait placé des deux côtés du corps, constituant ainsi un tout beaucoup plus solide.

Le lit devenant toujours plus profond, la fouille se fait très pénible, d'autant plus que la couche de sable superposée à la couche archéologique s'effondre constamment sous la pression de l'eau: nous sommes en effet à une cinquantaine de mètres du lac et un ou deux mètres en contre-bas ; les objets heureusement se font plus fréquents et tous, sauf deux brucelles, sont rares et inédits. C'est d'abord un gros vase pansu, à petit col à rebord (pl. I, fig. 1) — en une quarantaine de morceaux il est vrai, — puis un second de même forme, mais plus grand et plus

[1] E. Vouga, *Op. cit.*, p. 22, pl. XIV, fig. 6.

fragmenté encore, enfin la moitié d'une grande écuelle en terre très sablonneuse, dont le bord est festonné (pl. I, fig. 3). Ce sont aussi deux pièces de bois d'usage indéterminé: un petit pieu à tête arrondie, séparée du tronc par une rainure profonde et une poutre en forme d'Y dont les bras arrondis portent également une dépression profonde.

Cependant le lit continue toujours de s'approfondir, rendant les travaux plus pénibles; heureusement quelques belles trouvailles contribuent à maintenir dans l'équipe ce zèle intelligent sans lequel on ne saurait entreprendre des fouilles minutieuses. Après plusieurs jours de recherches dans une couche épaisse de 50 cm. en moyenne, nous finissons par trouver un petit anneau et trois fibules; mais de ces trois fibules, l'une est en bronze (fig. 1 ci-contre), admirablement conservée, du type à timbale presque inconnu chez nous (c'est l'unique spécimen que notre Musée possède) et l'anneau se trouve incrusté de lamelles de cuivre.

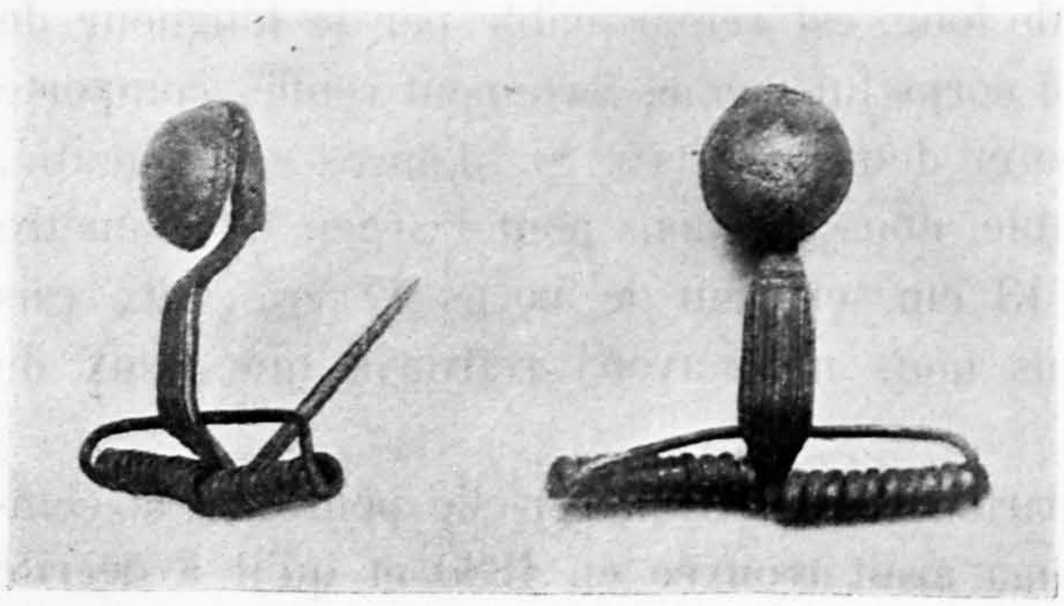


FIG. 1.

Enfin arrive la belle et bonne journée si patiemment attendue; résumons-la d'après le journal des fouilles.

« Samedi 5 octobre. L'équipe au complet. Le matin, nous préparons la tranchée en gradins pour éviter les effondrements. Au cours de cette opération, trouvé en 0 1-1′ (cf. plan[1]), à 1m,80 de profondeur par rapport au zéro des profils, une foule de minces morceaux de bois; à des fragments d'*umbo*, nous y reconnaissons les vestiges d'un bouclier (pl. II). Ces morceaux soigneusement recueillis, on voit apparaître immédiatement au-dessous une pièce de bois bien travaillée, qui se révèle comme un joug dont une bonne moitié est conservée intacte; on retrouve l'un après l'autre tous les fragments manquants (pl. III). A côté de ce joug, un cylindre de bois portant double rainure — usage indéterminé encore.

« A peine le joug est-il dégagé qu'on voit poindre le manche d'un outil; on reconnaît bientôt une lance absolument complète, d'une longueur totale de 2m,50 (pl. II).

[1] Lettres et chiffres correspondent au plan du *Journal des fouilles*, qui sera publié ultérieurement.

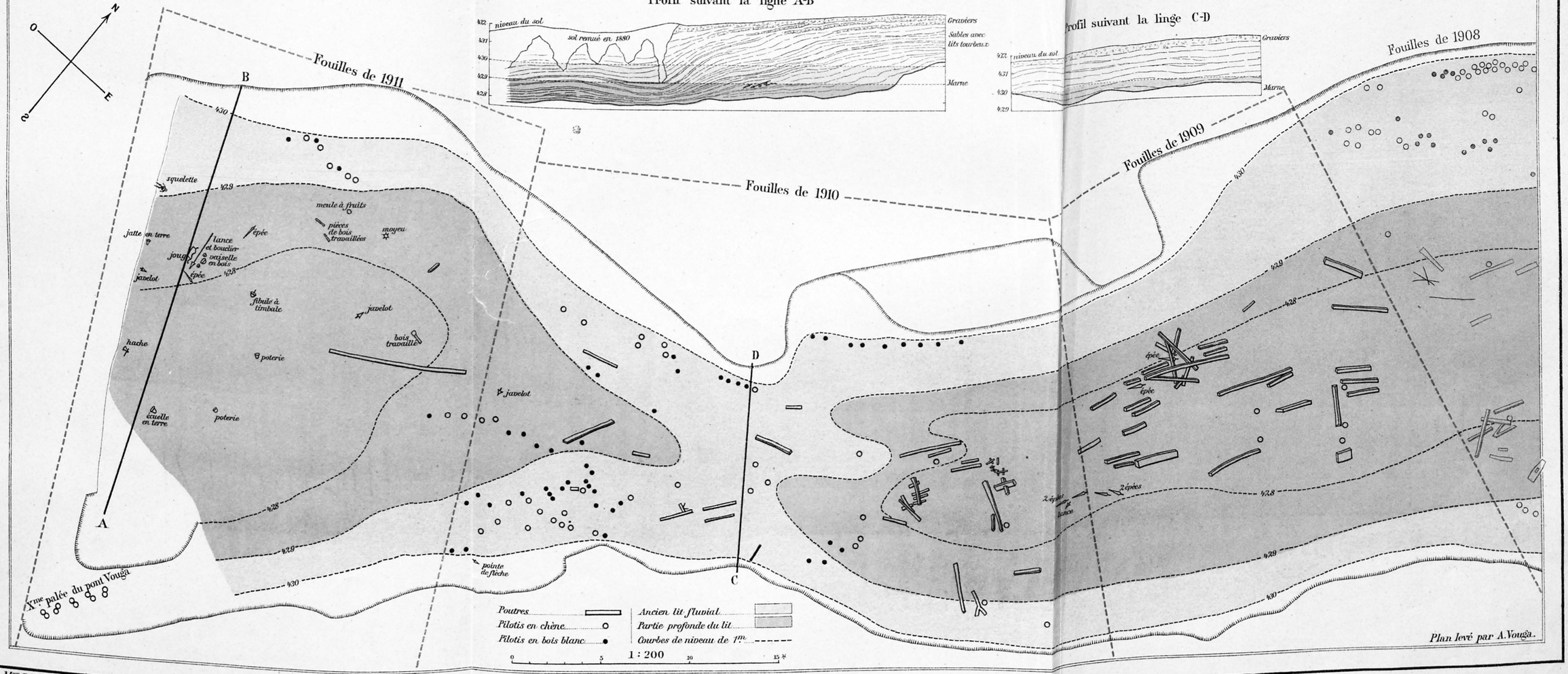
« Près du fer de lance, nous découvrons ensuite un petit anneau de fer et une boucle en 8, à laquelle adhère encore un fragment de cuir; en dégageant ces objets, nous voyons poindre le bout du fourreau d'une épée dirigée obliquement vers le lit. Nous enlevons le sable tourbeux qui la recouvre et trouvons, ce faisant, une boucle de ceinturon, femelle, incrustée d'émail (malgré toutes nos recherches, nous ne retrouvons pas l'agrafe mâle).

« Comme nous avons dû descendre à 2m,25 pour dégager la soie de l'épée, nous reprenons la partie non fouillée sous la hampe de la lance (1m,90 de profondeur); nous y trouvons d'abord deux rais de roue, un crâne, des ossements et des cornes de bœuf, les débris de trois vases en bois, une calotte humaine, un humérus et un péroné, enfin, au niveau de la soie de l'épée, quelques tessons de terre cuite grossière. Toutes ces trouvailles nous donnaient la preuve évidente qu'un guerrier équipé était tombé dans la rivière avec son char et tout le chargement.

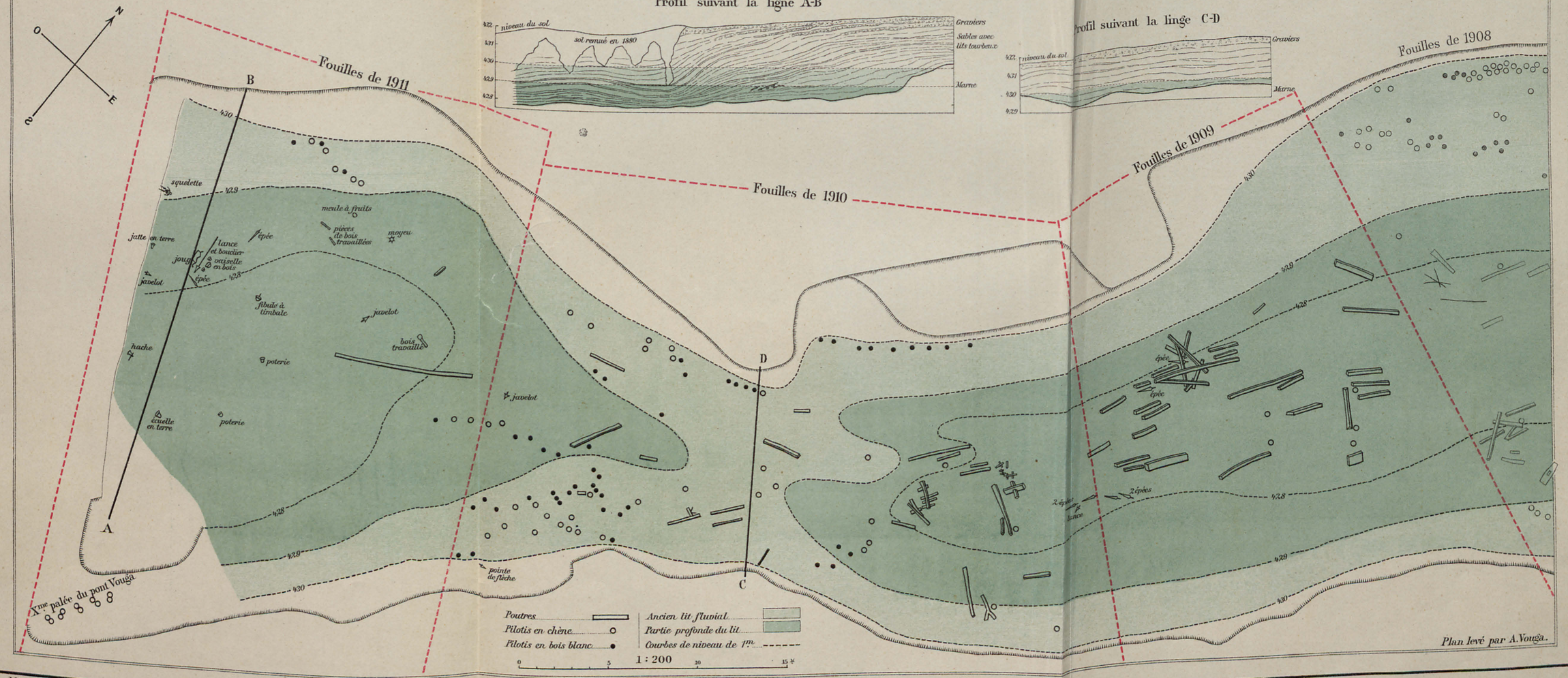
« Nous poursuivons plus au sud pour fouiller le lit même, car tous ces objets sont un peu au-dessus, près de la berge, mais l'eau nous envahit et la nuit survient. Le lit exploré le lendemain ne nous livra aucun objet. »

Dans les trois semaines qui suivirent, l'équipe ayant été réduite par le départ d'un ouvrier que nous n'avons pu remplacer, nous nous sommes bornés à terminer les fouilles commencées et à préparer le terrain en vue de l'hivernage. L'avant-dernière tranchée nous valut encore une fort belle épée dans son fourreau, type fin La Tène I (pl. I, fig. 4), la moitié d'une écuelle en bois assez grossier. Enfin, dans la dernière tranchée de l'année, nous mettons à jour, au-dessus du lit, il est vrai, mais dans la couche correspondant à la couche gauloise du lit, le squelette entier d'un adolescent, qui portait au bras droit un bracelet formé d'un double fil de fer — analogue en tous points à celui que nous avons trouvé en 1907.

Ce squelette, — dont M. Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève, a bien voulu entreprendre l'étude que nous publierons aussi vite que possible, — présentait une particularité du plus haut intérêt: à l'intérieur de la boîte crânienne restée close, se trouvait une substance brunâtre, élastique, toute striée, qui semblait une cervelle ratatinée. M. Fuhrmann, professeur de zoologie à notre Université, a reconnu au microscope qu'il n'y avait aucun doute possible. Nous aurions ainsi d'assez importantes parcelles d'une cervelle vieille de quelque 2000 ans ; nous les tenons à la disposition des spécialistes que leur étude pourrait intéresser.



Mcs BOREL & Cie cartographes.



Mcs BOREL & Cie cartographes.

Le mauvais temps, la hausse du lac, de nouveaux ennuis avec la pompe qui se bouche à chaque instant, et le départ d'un des hommes de l'équipe, nous obligèrent à suspendre les travaux avant d'avoir complètement exploré la tranchée commencée; nous n'en avons pu fouiller que la partie sud, qui nous a déjà livré une hache, un javelot très élégant, une moitié de jatte en poterie très fine (cf. pl. I, fig. 2) et plusieurs morceaux de bois perforés au feu dont nous ignorons encore l'usage.

Comme les dernières fouilles de cette année étaient de jour en jour plus rémunératrices, que nous allons arriver au « pont Vouga » dont une travée est déjà à découvert et que le terrain à explorer semble vierge, nous osons espérer pour l'an prochain une récolte aussi riche et aussi précieuse que celle de 1911.

Liste des objets trouvés en 1910 et 1911 et déposés au Musée de Neuchâtel.

4 épées dans leur fourreau (une du type La Tène I, la seule que nous possédions).

6 fers de lance, 1 javelot, 1 pointe de flèche à ailerons et pédoncule.

1 hache à douille, 1 rasoir, 1 lame de couteau, 1 hameçon, 2 chevilles, 1 tenon, 2 brucelles.

5 fibules, dont 2 en bronze de type archaïque, 1 bracelet cassé, 1 agrafe de ceinturon émaillée.

1 douzaine de boucles, l'une d'elles à section quadrangulaire, une autre avec incrustations de cuivre, 1 boucle en 8.

1 phalère bronze.

La moitié d'une meule.

5 vases en terre cuite, reconstitués plus ou moins complètement, des fragments de 5 vases en bois, la moitié d'un moyeu et 2 rais d'une grande roue; diverses pièces de bois provenant d'un chariot, 1 joug.

1 bouclier en bois et 1 lance entière.

(Nous donnerons les essences des trouvailles de bois dès qu'il nous sera possible de le faire, les objets étant encore en traitement ou en voie de moulage.)

Parmi toutes ces trouvailles, dont plusieurs sont absolument uniques, il convient de réserver une mention spéciale aux deux fibules de bronze, à l'épée du type La Tène I, aux vases en bois et en terre cuite, au moyeu et surtout à la lance, au bouclier et au joug.

N'ayant pu jusqu'ici reconstituer les originaux de façon à en prendre

une photographie, nous publions (pl. II et III) ces derniers objets d'après les dessins du nouveau président de notre commission, M. Maurice Borel; nous tenons à dire que ces dessins, obtenus par calque ou par projections et en grandeur naturelle, sont absolument exacts et nous ont permis d'éviter certaines déformations inévitables avec la photographie.

Nous n'insistons pas sur la lance, car la reproduction que nous en donnons permet de s'en faire une idée complète. Remarquons simplement qu'elle ne porte pas la moindre trace *d'amentum* (lanière permettant de la lancer). Ce n'était donc pas un javelot — la longueur du reste serait excessive, — mais uniquement une arme d'hast.

Le bouclier, ainsi qu'il appert de la reproduction que nous en donnons pl. II, est malheureusement incomplet. Il nous est parvenu en une vingtaine de morceaux qu'il a été très difficile de juxtaposer; néanmoins, nous pouvons garantir l'exactitude de notre reconstitution. Dans l'état actuel, ce bouclier a les dimensions suivantes: 104 cm. de long, 28 cm. de large, 11 mm. d'épaisseur au centre et 3 mm. seulement aux deux extrémités. Comme la largeur actuelle est évidemment la largeur primitive, les bords étant parfaitement francs, et que cette largeur correspond à la longueur de l'*umbo*, nous en pouvons vraisemblablement conclure qu'à La Tène, la largeur du bouclier est donnée par la longueur de l'*umbo*. Or cette longueur varie, sur les types à notre disposition, entre 27 et 31 cm. E. Vouga, dans son ouvrage[1], en mentionne même de 36 cm.

L'extrême minceur des deux pans (3 mm.) nous fait croire que le bouclier ne devait pas être sensiblement plus long et, rien n'autorisant à arrondir les angles, nous en arrivons ainsi à un rectangle de 1m,10 à 1m,20 de long sur 26 à 36 cm. de large.

Quoique toutes les reproductions que nous ayons des boucliers barbares indiquent une forme cintrée, plus ou moins concave, nous sommes obligés de reconnaître ici un bouclier absolument plat, s'amincissant graduellement à partir de l'*umbo*. Remarquons en passant que cette forme plate est garantie en outre par tous les *umbos* trouvés à La Tène, dont les ailes sont toujours parfaitement plates. Les quelques millimètres d'épaisseur nous font en outre supposer que le bois était recouvert de peau selon l'usage général de l'antiquité pour les boucliers qui n'étaient pas en métal[2]. Sans ce revêtement, l'arme eût été si faible que le moindre coup l'aurait fendue, le moindre trait percée.

Pour l'empoigner, il a été ménagé, au centre probablement, afin

[1] *Op. cit.*, p. 21.
[2] Polybe, VI, 23, 2.

d'assurer l'équilibre, une ouverture ovale de 16 cm. sur 10; en travers du plus petit axe devait passer le manipule. Ces manipules consistent, ainsi que le prouve un *umbo* complet trouvé à La Tène et déposé au Musée de Bienne, en une étroite bande de fer terminée à chaque extrémité par une plaque plus ou moins travaillée et perforée de un à trois trous permettant de la river; notre Musée en possède six de 135 à 165 mm. de longueur. Comme la bande de fer risquait de blesser la main, on l'entourait d'une lanière de cuir, dont des fragments nous ont été conservés dans le manipule portant le nº 529 de nos collections.

En résumé, à l'époque de La Tène, le bouclier gaulois — ou du moins l'un de ses types — consiste en une planche rectangulaire de 1m,10 à 1m,20 de long sur 27 à 36 cm. de large, amincie aux deux bouts et tendue de peau. Pour le passage de la main, on y ménage au centre un trou ovale que l'on recouvre, à l'extérieur, d'une armature en métal (*umbo*) destinée à protéger la main et au travers duquel on tend à l'intérieur une bande de fer entourée de cuir (manipule) qui sert à la préhension.

Pour le joug aussi, quelques détails complémentaires nous semblent nécessaires, malgré la précision et la beauté des dessins de M. Maurice Borel (pl. III).

C'est un monoxyle, en chêne probablement, de 116 cm. de long, formé de deux parties identiques; nous en avons conservé une moitié intacte, l'autre se trouve malheureusement brisée en plusieurs morceaux, mais aucune pièce importante n'y manque. L'ensemble se compose de deux arcs de 25 cm. sur 15, reliés par une barre droite et se prolongeant chacun en un renflement terminé en bouton de 5 cm. de diamètre. Le corps central, de 46 cm. de long, 8 cm. de haut et 5 cm. de large, est arrondi au sommet et légèrement concave à la base; il porte en son milieu une arête saillant entre deux larges évidements obliques du plus gracieux effet, la base en est cintrée pour le passage du timon. De chaque côté des arcs ont été ménagés des trous ovales, verticaux, légèrement coniques, dont nous examinerons plus tard l'usage.

Comment ce joug était-il employé? C'est ce que nous allons essayer d'établir.

On sait par les monuments figurés et par les auteurs grecs ou latins que le joug, tant des Egyptiens que des Assyriens ou des Grecs et des Romains, affecte trois formes principales: il peut être droit, à double arc ou double, c'est-à-dire formé d'un joug droit sous lequel se trouve une double pièce de bois emboîtant le cou. Jamais on ne constate la présence

de traits reliant les bœufs ou les chevaux au char, la traction se faisait donc exclusivement par le timon et ce timon peut être relié au joug soit par une cheville qui traverse le joug et le timon, soit par des lanières[1]. Dans le premier cas, le joug porte en son milieu un trou pour la cheville, dans le second il doit avoir un renflement quelconque et des rainures empêchant les courroies de glisser. Enfin, on peut le placer sur les épaules, sur le cou ou sur les cornes des bêtes de trait.

A laquelle de ces formes pouvons-nous attribuer le joug de La Tène? Les jougs des types droit et double étant exclus par leur définition même, nous avons donc affaire à la forme la plus fréquente, au joug à double arc. La disposition des trous et la largeur de l'arc indiquent nettement qu'il était posé derrière les cornes, sur la tête même de l'animal, et fixé aux cornes par des lanières passant dans ces trous ovales et verticaux dont nous parlions plus haut.

La fixation du joug au timon n'offre de même aucune difficulté: dans les rainures ménagées de chaque côté du renflement médial passaient les lanières destinées à cet usage. La légère dépression mentionnée à la base du centre du joug (cf. pl. III « de face ») devant, semble-t-il, recevoir le timon, nous ne croyons pas que les lanières — comme c'est le cas de la chaîne médiale dans les jougs actuels — supportassent un anneau dans lequel aurait passé le timon maintenu entre deux chevilles. Nous nous représentons le timon fixé à même le joug par les lanières s'entrecroisant — de là l'obliquité des rainures — et cela d'autant plus aisément que nous voyons le bout de ce timon dans la pièce de bois mentionnée lors des trouvailles du 5 octobre: cylindre de bois terminé par un petit bouton et muni de deux rainures pour le passage d'une courroie.

Comme nous ne sommes encore qu'à quelques mètres du pont Vouga et que nous n'avons trouvé qu'une faible partie du char, remettons patiemment à l'an prochain la solution du problème.

P. Vouga.

[1] Homère, *Il,* XXIV, 267 sq.

(Publié au nom de la Commission des fouilles de La Tène.)

DEUX DIALOGUES SATIRIQUES SUR LA RÉVOLUTION DE 1831

PAR CÉSAR-HENRI MONVERT

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre-Décembre 1911, p. 269.)

Second dialogue.

LAMPÉTAZ. — Ah ça! adieu Coinillon: au revoir! Il m'est force d'aller tâcher de rejoindre mon endôsseur. Ces sacrés renards[1], ça vous court d'une vitesse!...

COINILLON. — Veux-tu que je t'épargne la peine de courir plus loin? Je vais te payer bouteille, et tu me donneras ton billet. Il y a notre ministre qui fait une collection de toutes ces pièces curieuses...

LAMPÉTAZ. — Bah! tu veux me l'acheter? Oh! bien, écoute: je ne veux pas gagner avec toi. J'ai employé 14 francs de mon argent; une semaine sans battre un coup, à 3 francs par jour, ça fait 18 francs. Dix-huit et quatorze font trente-deux, et quarante sous, que j'ai été forcé de donner volontairement pour les uniformes de l'état-major et le cheval de Bourquin, c'est 34 francs, velà tout. Donne-moi ça; nous boirons cette bouteille de compte-à-demi, à la santé de ton ministre...

COINILLON. — Baratata! comme tu y vas! Nous boirons cette bouteille à mes frais; mais je ne te donnerais pas un bache de plus.

LAMPÉTAZ. — Alors, va te promener, fichu bête! Quand je t'offre déjà un profit net de 26 francs sur cet effet à courte vue, venir encore me ravauder!... Moi qui aurais pu faire entrer dans ma facture la casquette que j'ai oubliée au Val-de-Travers et la moitié de mes pantalons du dimange...

COINILLON. — Ah! tu ne disais pas que tu avais aussi été au Val-de-Travers!

LAMPÉTAZ. — Et l'ai-je dit? Oh! bien alors je me suis trompé: la langue m'a fourché.

COINILLON. — Ah! ça, ne viens pas faire le farceur! Commence à raconter, et ça vite!

LAMPÉTAZ. — Ma foi, mon cher, je t'avouerai que j'avais tellement sommeil dans cette seconde campagne, que ça m'a passé comme un rève... Mais pense voir: en partant donc de Bevaix, à trois heures du matin, après une nuit massacrante et le voyage d'avant, il nous faut encore ramer comme des sâpres, jusqu'à Saint-Aubin. Nous descendons à moitié morts, pour nous réconforter un peu chez Patus, et voilà que Bourquin s'y trouve planté, qui nous fait boire le riquiqui, et nous rengage, avec une troupe d'autres qui arrivaient de tems en tems pour le reste de la campagne et la soumission totale de tout le pays. Eh!

[1] Allusion aux deux frères Louis et Charles Renard, quartiers-maîtres des patriotes. Voir: *Musée neuchâtelois*, 1911, p. 271.

bien, à la bonne heure, soumettons-les totalement; mais demain matin! Et, en attendant, dormons voir un petit peu, à la fin: il n'y a rien de plus ennuyeux que ces campagnes de trois jours de suite sans se coucher! Je parie qu'il n'y avait pas quatre œil bien ouverts dans toute l'armée. Mais c'est égal: y faut se remettre à trimer, pour opérer notre ajonction avec le grand corps central du Val-de-Travers, commandé par le Feld-Maréchal Bergeon. Nous passons d'abord par Saint-Maurice, qu'ils y disent, où ce qu'il y avaït un certain capitaine Perdrix, qui voulait nous fournir des immensités de recrues et nous donner des ailes pour passer la côte. Tout ça s'est réduit à deux guides (les frères Banderet). Nous allons, nous allons, nous allons; et puis nous montons, nous montons, nous montons... Tiens, ça me rendort, rien que d'en parler. Si tu veux, nous en resterons là: ça t'évitera la fatigue et à moi aussi. D'ailleurs, je n'en ai pas l'idée bien présente: je suis allé comme un somnambule; je suis revenu comme une toupie!...

Coinillon. — Allons, allons: pas tant de façons; décroche-moi ça.

Lampétaz. — Ma foi, la montagne, je ne peux rien t'en dire: nous avions les idées constipées par le sommeil; les jambes nous pliaient comme si nos bas avaient été vides; nous marchions comme des commodes qu'on change de place. Il nous venait bien, de tems à autres, des nuées d'auxiliaires par sur la neige, au clair de lune; mais je ne les voyais que comme des nuages; ça me voltigeait autour de mes idées, comme les vapeurs de l'aurore. Velà enfin que nous arrivons, je ne sais pas comment, au bord d'une descente: on crie: Halt! Je m'éveille en sursaut: « Où va-t-on? » — A Travers! — Moi, tout embrelicoqué, je comprens que c'est *à travers* des arbres, où y se trouvait une petite ruette; je m'y fourre, pour être le premier à l'auberge... c'était un sacré châble gelé, qui glissait comme un chenau de lavoir: paf! me voilà assis, et en route en bas la côte: ça fut bon pendant qu'y restait de l'étoffe à mes pantalons; mais quand y fallut vivre sur mes pièces, Dimedonne, s'y n'y avait pas de quoi faire les grandes rêlées, de la raideur que ça allait, dans une sacré coulisse mal entretenue comme tout. Et un pan de mon habit qui prend racine à une branche, ma casquette dans les épines... enfin, je m'arrête contre une barre: oh! ça me fricassait! Je n'osais pas me relever d'assis. Heureusement qu'on ne se voit pas par derrière! Oh! y n'y avait pas de quoi rire! La moitié de mes culottes loin; mon pantet arrangé comme un essuie-plume; mon habit coupé en spencer; un foular sur la tête; beau costume d'housard! Il s'agissait de prendre un parti: j'attends la troupe qui descendait lentement, lentement,... bien plus lentement que moi, par exemple, pour me fourrer dedans et m'effacer dans les rangs. Mais voilà mes sacrés bêtes qui ne me reconnaissent pas; me prennent pour un fou échappé; me chassent loin. Je me lance en avant, pour éviter la populace; mais sur le pont du village, velà un autre guignon; le vent qui se met dans mes bandelettes de chemise, que j'avais l'air d'un paon qui fait la roue. Par bonheur, la foule des patriotes avait un autre objet en vue; c'était Bourquin sur son palefroi. On commence à crier: Vive Bourquin! avec une telle force épouvantable et des contorsions si atroces, que ça m'a donné la plus grande confiance en nos moyens physiques, et en notre force brutale, comme disent les aristocrates. C'était un mouvement superbe!

On était plus de trois cents pour entrer dans le village: on marchait à

volonté, jusqu'à ce que les officiers fussent choisis. Enfin, nous voilà tous dans les maisons. Il était plus de dix heures du matin. J'ai cru qu'on allait manœuvrer, entreprendre quelque chose contre les autorités rebèles : mais on avait trop envie de dormir. Chacun s'étend où il peut. Je demande vite une bouteille de bière, pour me rafrachir ; je l'avale, que je crois, et je m'endors... à moitié... dans un fameux boucan : j'entendais marcher et parler tout autour de moi : j'entendais Bourquin qui demandait un plat de truites. — Monsieur, y n'y en a pas. — Comment, y n'y en a pas ? — Non, Monsieur, ce n'est pas la saison. — Ce n'est pas la saison ? fichu matafan ! Veux-tu me faire croire que les poissons, c'est comme les prunes, qu'y n'en vient qu'en été ? — Monsieur, c'est le tems du frais. — Hé ! bien, c'est du frais que je veux : crois-tu que je te demande des harengs ou du stokfisch ? — Stokfisch vous-même ! — Attends, mâtin d'insolent ! Vas me rissoler ces truites, que je te dis, ou je te casse le museau ! — Là dessus il s'endort : moi, je me réveille, pour vite sarcher une meilleure place, plus tranquille. On m'arrête : Monsieur, votre écot ! — Vous êtes bien pressé ! — C'est que petêtre que vous ne ferez pas un long séjour... — Voyons ! qu'est-ce que je dois ? — Dix cruches. — Comment, sacré voleur ! tu voudrais profiter de mon état d'engourdissement pour me faire accroire que j'aie pu avaler dix cruches de bière, coup sur coup ? — Monsieur, voilà encore la bouteille !... — Nous allions nous donner une fameuse rincée, quand une védette épouvantée arrive en rèlant : « Aux armes, aux armes ! les Sagnards ! les Sagnards descendent comme une avalanche en bas la côte de Rosières ; on entend déjà leurs hurlées ; ils viennent comme des taureaux qui ont les mouches ». Sacredienne ! quel moment pour nous ! quels contrastes de sentimens viennent s'emparer de nos cœurs ! quel mélange embrouillant d'ardeur belliqueuse et de diarrhée irrésistible ! — Ah ! nous voilà dans de beaux draps blancs ! Ces Sagnards, des peuples féroces, descendus des montagnes les plus inhabitées de la Prusse orientale ; des gens qui ne parlent qu'un allemand corrompu, qui se frottent les membres avec de la graisse d'ourse blanc et qui sont accoutumés à percer les buffles et les rhinerocerоss à deux lieues de distance ;... et qu'il faille se voir avec une pareille société ! Mais nous n'eûmes pas le tems de pousser ces réflexions plus loin : on entend du côté de la montagne des cris sauvages : Kusserow ! Kusserow ! Ah ! voilà les Cosaques et les Talpaches qui commencent leur charivari... et avec ça une pétarade d'enfer. Alors tous nos yeux se tournent vers notre Commandant, pour voir s'il nous saurait tirer de ce pétrin, ou s'il se laisserait dompter par la fortune ennemie. Mais Bourquin, qui joint la prudence à la valeur, et l'adresse à la capacité, vous ressaute sur son cheval, vous repique des deux, vous regrimpe les bois, plus vite qu'y ne les avait descendus, et suivi de sa phalange toujours fidelle, toujours ingambe, sarpentant comme une ligne ondoyante sur la neige, disparaît à nos regards décontenancés.

Mais nous ne nous sommes pas amusés bien longtems à admirer sa retraite savante, vu que la garde urbaine en masse et toute la ville se vidait sur nous, et nous engageait, à coups de fusils, à quitter notre position respectable. J'avais desarté du corps des voltigeurs, à cause de mon inflammation, et j'étais entré dans l'infanterie pesante, avec un cotillon jaune qu'on m'avait prêté et qui me donnait passablement l'air d'un cuirassier de l'ancien régime.

C'est dans cet équipage que nous sommes arrivés, sans nous retourner, sur l'esplanade de Couvet, où il s'agissait de se former enfin une fois en ordre de bataille. Il y avait là un jeune muscadin de chez nous, un petit parlentin, ajossé sur une borne, qui avait fait ses écoles, et qui a commencé à nous trioler un tas de balivernes sur les Grecs et les Romains, comme si on avait pu penser à autre chose qu'aux Sagnards! « Voici nos Thermopyles! qu'y disait; nous sommes ici deux ou trois cents Spartiates, contre une nuée de Persans qui s'avancent... » Des Persans! qu'on a crié: Tiens! il ne nous fallait plus que ça! On se gible comme on peut dans les jardins, dans les maisons; on se blottit en embuscade darnier les haies et les clédals: et voici une telle bourrasque d'aquilon du nord, une telle tapassée de neige et de grêle qui commence avec la nuit, que nous crumes tous que c'était bien suffisant pour aujord'hui, et qu'on allait se retirer au chaud pour passer paisiblement sa soirée et sa nuit dans la joie et l'innocence, en se restaurant et rabobinant un peu avec quelques tranches de quelque chose et un verre de vin un peu potable.

Oh! oui: je t'en siffle! C'est bien avec ces sacrés monstres indomptables de Prussiens, ces tonnerres infernals de Sagnards sauvages, qu'on peut avoir un moment de sécurité et de repos. Voilà ces mâtins de démons incarnés qui font ronfler plus de trente pièces de canons, sur deux rangs à la fois: charge à volonté; feu de pelotons; gargousses et mitrailles! à l'écouvillon! boulets à doubles rames! bombardation univarselle! à bas les tours et les ponts! à bas les cheminées! gare les jambes!... On dit que ça a duré plus de trente-six heures.

Eh! cher Guillaume Tell! toi qui avais tant de douceur et d'aménité! qui n'a jamais voulu tirer un coup de fusil et qui ne t'exarcais que sur les pommes: quand tu as fondé les Trescantons, tu ne te serais pas attendu à tout ce sacré micmac!

Eh! ma chère Genève! où es-tu? pourquoi t'ai-je quittée? Nous qui vivions si heureux, à l'abri de nos syndics et de nos fortifications... chéries! Dans quel gouffre de pensées sombres je vas me plonger pour le reste de mes jours, si on ne me tue pas cette soirée!... Je vas venir lugubre comme un hypocondre, d'abord!...

Coinillon. — Et, dis-me voir? Où étais-tu abrité, pour avoir le loisir de faire ces belles longues phrases?

Lampétaz. — Où étais-tu, où étais-tu? Je n'en sais rien, où j'étais! Je courais comme un lapin, entre deux haies de soldats qui se massacraient à l'arme blanche; et encore fallait-il se gârer de nos chefs, qui passaient comme des bombes sur leurs chevaux!

Coinillon. — Et vous avez pourtant fait une petite pause à Môtiers, tout sûr?

Lampétaz. — A Môtiers?... Je n'y connais personne: voilà toutes mes relations: ils ont bien voulu nous arrêter, par exemple; ils sont curieux comme des chats borgnes: Fichez-moi le camp du chemin, sacrés bourriques de questionneurs! Oui, je vas vous en composer des bulletins! j'en ai le loisir, quand l'ennemi est à nos trousses! débarrassez-moi seulement la vue et la route, que je passe. — Pah! les voilà qui nous crient après, nous traitent de poltrons et de vivandières. Je me mettais bien en peine de tout ça, moi. C'est pas l'embarras: dans une circonstance un peu plus propice, j'aurais bien voulu pouvoir m'arrêter

un petit moment dans ce village, pour rendre, en bon Genevois, mes hommages patriotiques à la mémoire de notre glorieux J.-J. Rousseau, qui a demeuré là, à Môtiers-Travers: tu sais bien.

COINILLON. — Mais, dis-me voir: qui est-ce, ce sacré Rousseau, que tu en parles tant?

LAMPÉTAZ. — Comment, fichu animal! tu ne connais pas l'auteur du *Contrat social?*

COINILLON. — Et le Contrat social, qu'est-ce pour un, ça?

LAMPÉTAZ. — Le Contrat social!...

COINILLON. — Oui.

LAMPÉTAZ. — Ah! tu ne sais pas encore ce que c'est! oh! bien, tu peux te vanter d'être retardé: je m'en vas t'expliquer ça: que tu puisses en parler à tes parens. Le Contrat social!... vois-tu... d'abord... attends voir... c'est qu'y s'agit d'être clair, avec un gaillard qui n'en sait pas le premier mot: c'est... une espèce de... comme qui dirait un...

COINILLON. — Un quoi?

LAMPÉTAZ. — Mais tais-toi voir; si tu veux m'embrouiller: sacré impatient. Laisse-moi voir dire, si tu veux qu'on t'explique: sacré bœuf! Le Contrat social... c'est... un livre, d'abord! qui a été fait... du tems de la Réformation, que je crois... Enfin, tu n'as qu'à venir à Genève, tu entendras là-dessus tous les éclarcissemens possibles. Chacun en parle: le Contrat social!... On entend que ça, au Conseil représentatif, à l'Eglise, dans les écoles, dans les boutiques... Eh! bien, c'est pourtant farce!... il faut qu'il y ait quelque chose de fameusement compliqué... et de sublime, là dedans:... J'ai demandé plus de cent mille fois ce que c'était, même à des gens qui en parlaient avec éloquence et fureur;... et on n'a pas su me dire au juste de quoi il est question dans cette pièce:... petètre qu'on ne s'en souvient pas, ou bien que ça s'est perdu... ou que ça pourrait être écrit en latin. Enfin, suffit, mon cher, que ça fait la réputation et la gloire de notre Jean-Jaques, et que notre république est devenue immortelle par ce moyen. Preuve de ça, c'est qu'on avait banni ce farceur de Jean-Jaques, du tems qu'il vivait, parce que c'était un fameux libéral et qu'on n'y était pas encore accoutumé, et qu'on l'a remis bourgeois-natif, depuis sa mort, avec tous les droits de citoyen actif, et que le peuple en masse vient de lui vouer une statue en marbre, par souscriptions d'un demi-florin par tête, et que notre célèbre sculpteur Pradier, qui a une réputation européenne, comme en général tous nos artistes, et nos écrivains, et nos syndics!... Tu en as pourtant entendu parler de Pradier?

COINILLON. — Ma foi, non...

LAMPÉTAZ. — Sacré abruti, tu me consternes, avec ta crasse d'ignorance!... que Pradier, donc, s'est engagé, par pur patriotisme, à confectionner cette statue, proprement en bonne marchandise, et cela gratis, moyennant une quinzaine de mille francs qu'on lui donnerait pour boire, si tout allait bien.

COINILLON. — Ah! ça, laisse voir ton célèbre Pradier et son contrat sociable; tu m'embêtes toujours plus avec tes belles explications. Tâche voir de me dire quelque chose de solide, que je comprenne. Je n'ai encore pu voir qu'un corps

de troupes en régles, jusqu'à présent : c'est celui des royalistes, et puis vos bandes qui s'envolaient devant : ces pauvres diables de Prussiens devaient être éreintés de vous poursuivre. Où vous êtes-vous arrêtés? Où avez-vous tenu pied? Où ce que l'affaire générale a eu lieu?

Lampétaz. — Mon cher, à ton âge tu devrais savoir que ce n'est pas les soldats qui font les plans de campagne. Où ce que l'affaire a eu lieu! Y sais-je, moi, pour t'y dire? Tout ce que je sais, c'est que j'ai fait toute ma puissance, dans ma capacité de voltigeur : Je ne suis jamais resté en arrière.

Coinillon. — Surtout quand l'ennemi vous suivait!

Lampétaz. — Enfin, il n'y a pas à ricanner : j'ai suivi mes ordres; ou plutôt, j'ai suivi nos officiers, autant qu'un piéton peut suivre des cavaliers qui ont continuellement le mors-aux-dents.

Coinillon. — En bref, votre entreprise a-t-elle eu une conclusion? Vous êtes-vous retournés quelque part? Je ne vous ai encore vu que le doz.

Lampétaz. — Eh! bien, oui! c'était à Fleurier, que nous devions trouver notre grand point d'appui : c'était la métropole libérale, le point central où tous les patriotes devaient rayonner de vingt-cinq lieues à la ronde; pour se concentrer autour d'une citadelle soit-disante, et se partager ensuite en deux ailes recourbées, pour prendre, comme dans une ratière, tous les royalistes, qu'on avait eu la peine d'attirer dans le piège, à force de marches et de contre-marches. Le voilà, Monsieur le ricanneur, le plan de nos tacticiens, et qui m'a toujours paru sublime et très commode. Nous nous réjouissions déjà, après tant de fatigues, de pouvoir aller nous assoir à notre aise dans une forteresse, et de nous appuyer contre des forces imposantes.

Coinillon. — Et puis?

Lampétaz. — Et puis! à l'entrée du village, nous rencontrons une troupe de messieurs, en habits noirs, sans armes, sans rubans fédéral : ça nous parut déjà drôle : en approchant sous le nez, nous leur trouvons un air posé et raisonnable, qui nous semble de mauvais augure. Nous leur demandons vite où est l'armée. — A Couvet. — Non, l'autre? — Nous n'en avons point vu d'autre, à part les trainées de fuyards qui ont remonté les bois. — Et les citoyens de Vaud? — On dit qu'ils attendent à Vitteboeuf comment ça tournera. — Et Bourquin? Est-ce vrai qu'il a fait avancer les troupes échelonnées depuis Grandson? — Bourquin? ni vu, ni connu! — Oh! voilà du propre! Et pourrait-on savoir, Monsieur, de quel côté vous dirigez votre promenade champêtre? — Nous sommes députés à Couvet, auprès du Général : nous allons lui dire que les quartiers sont faits pour son avant-garde... — Oh! ma foi, quand nous entendîmes ce langage et ces nouvelles fleurs de rhétorique, notre parti fut bientôt pris; sans attendre notre reste, nous demandons la frontière la plus près : on nous répond qu'il n'y a pas à choisir : que du côté des Verrières, nous trouverions, à la Tour, le bataillon Jequier : que par Buttes, il ne fallait pas s'y frotter, vu que les enragés de la Côte-aux-Fées nous acraseraient à coups de pierres au passage de Longe aigue : qu'ainsi notre meilleur était de reprendre les sentiers de la montagne de Provence, et ça sans lanterner.

Oh! alors, voyant qu'on ne sarchait qu'à se dépêtrer de nous, sans nous dire seulement un mot de politesse, que de nous offrir un guide pour détaler plus vite, la moutarde nous monta au nez, et nous partîmes, en leur souhaitant le bonsoir d'un air qui signifiait qu'y ferait chaud quand nous reviendrions nous mêler de leur bonheur. Tous ces sacrés Neuchâtelois sont de la même farine, une fichue cassibraille d'égoïstes, qui laissent bravement les autres leur tirer les marrons du feu, et puis qui rient encore quand ils voient qu'on s'y brûle la patte.

Ma foi, qu'ils s'arrangent! s'ils veulent se contenter d'un Roi, quand ils pourraient avoir un syndic ou au moins un bon landaman, grand bien leur fasse!

César-Henri MONVERT.

XLVI^me^ RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE A LA SAGNE

LE MARDI 22 AOUT 1911

Ceux qui avaient entendu gronder l'orage dans la nuit du 21 août et, levés au petit jour, apercevaient un ciel de plomb au-dessus de leurs têtes, pouvaient légitimement douter du succès de la journée que préparaient à notre Société ses amis de La Sagne. Dès huit heures cependant le temps s'éclaircissait, et dans le train qui emportait un nombreux contingent d'historiens l'espoir commença à renaître, lorsqu'après la traversée de la mer de brouillard qui couvrait le Val-de-Ruz, à la sortie du tunnel des Loges, le soleil apparut dans un ciel resplendissant. A La Chaux-de-Fonds, le petit chemin de fer qui doit nous conduire à destination est pris littéralement d'assaut; lentement il nous promène à travers les sapins et les pâturages ensoleillés, et bientôt il débouche dans la longue et agreste vallée qui a conservé presque intact le caractère de la montagne neuchâteloise. Nous voici à la station de Sagne-Eglise, et tandis que les arrivants sont reçus avec une franche et sincère cordialité, par un fort groupe de Sagnards, fanfare en tête, ils peuvent contempler, dressé sur une hauteur à quelques pas devant eux, le temple de La Sagne, aux lignes harmonieuses, se profilant contre un fond de sapins, et sur la terrasse duquel les attend la collation traditionnelle. De là-haut, le coup d'œil sur le Mont-Racine et la Roche-aux-Crocs ne manque pas de pittoresque, et le ciel légèrement nuageux n'a rien de menaçant. Tandis que l'on sert le petit blanc et la sèche copieuse,

M. Alfred Jeanneret, président du Conseil communal, adresse à la Société d'histoire un discours de bienvenue; la Société d'instruction mutuelle, à son tour, exécute un chœur sous la direction de M. l'instituteur Roulet; puis l'assemblée pénètre dans le temple, décoré de fleurs et de verdure et rempli jusqu'aux dernières places, et bientôt s'ouvre la séance.

M. le Dr Châtelain, président de la Société d'histoire, adresse la bienvenue à nos hôtes du dehors. Ce sont: M. F. de Mülinen, représentant de la Société d'histoire de Berne; MM. de Boccard et Folly, délégués de la Société de Fribourg; MM. Gilliard, Delessert et de Mandrot-La Sarraz, représentants de la Société vaudoise d'histoire; MM. Bühler et Langer, délégués de la Société d'histoire de Soleure. Puis il prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs.

Ce n'est pas la première fois que la Société cantonale d'histoire se réunit à la Sagne. Déjà en 1877, le 26 juin, elle y recevait la cordiale hospitalité de nos excellents amis de cette communauté — comme on disait jadis — si intéressante à tous égards. La réunion fut alors présidée par Ferdinand Richard, le descendant direct du génial introducteur de l'horlogerie dans nos montagnes, qui lut une notice sur cette patrie de ses ancêtres. « Après lui, dit le procès-verbal, rédigé par le pasteur Charles Châtelain, M. H.-L. Vuille parle des origines de la famille dont il porte le nom et de la provenance du fonds dit des Vuille, existant encore aujourd'hui. Puis M. Jules-F.-U. Jurgensen lit une note sur l'emploi des machines en horlogerie, spécialement dans la fabrication des montres de poche. Enfin, le professeur Jaccard entretient l'assemblée de Pierre-Frédéric Droz dit l'Américain et de ses nombreux voyages au travers de l'ancien et du nouveau monde. » Le banquet, animé par de nombreux toasts et discours, eut lieu au collège.

A cette époque, le régional ne marchait pas encore, mais le temps étant superbe, beaucoup de participants à la fête étaient venus à pied et s'en retournèrent de même. « La fanfare, à laquelle se joint un grand nombre d'amis, dit le procès-verbal, accompagne encore jusqu'à la Combe des Quignets ceux qui vont traverser la chaîne de Tête-de-Ran; sous les arbres, qui ombragent l'entrée du pittoresque vallon, M. le Dr Guillaume adresse un sincère et cordial remerciement aux musiciens et à tous nos hôtes de la Sagne, et l'on se sépare en se donnant rendez-vous, s'il plaît à Dieu, l'an prochain, à Cernier. »

Le Dr Guillaume, seul survivant du Comité de 1877, aurait pu, tout aussi bien, donner son rendez-vous à la Sagne, et c'est pour nous tous une vraie joie que de nous retrouver au milieu de ces populations des montagnes qui ont, si j'ose dire, le cœur sur la main et la main toujours tendue... Nulle part, dans le bas du pays, on ne trouve l'équivalent de ces sains et vaillants travailleurs de l'établi et des champs, qui, à l'amour du travail, joignent le goût d'une culture intellectuelle qu'on chercherait en vain chez le cultivateur ou l'ouvrier des bords

du lac. C'est là, me semble-t-il, un des traits distinctifs de l'habitant de nos hautes vallées, dont un des meilleurs enfants, Oscar Huguenin, dont le nom me vient en ce jour tout naturellement sous la plume, a si bien décrit le caractère et les mœurs.

Voyez, par exemple, le tableau qu'il fait de cette admirable vie de famille, qui, malheureusement, dit-il, se perdra toujours plus: «... Les laboureurs sont devenus horlogers; l'établi, plus ou moins délaissé dans les courts mois de la saison chaude, a repris ses droits; plus de mouchoir à carreaux ou de tablier jeté sur les outils pour les préserver de la poussière! Ils s'alignent, brillants, les uns à côté des autres, sur l'établi ou suspendus dans l'embrasure de la fenêtre; ils ont repris vie entre les mains du montagnon qui, gaiement, a troqué ses occupations du dehors contre le travail sédentaire, lucratif et plus délicat que lui a procuré, pour la mauvaise saison, le génie de son compatriote Richard. La femme, la fille, à son coussin à dentelles ou à son rouet, complète ce paisible et heureux tableau d'intérieur, tableau d'autrefois qu'on nous permettra bien de regretter parmi tant de choses belles et bonnes que le temps a modifiées ou fait disparaître et que notre époque de progrès a remplacées par d'autres qui ne les valent pas...[1]»

Ce travail en famille a-t-il vraiment disparu tout à fait? Je ne sais; j'espère que non. Il y a peu d'années — quatre ou cinq peut-être — je l'ai encore vu chez des amis, dans une maison du Crêt. Dans la grande chambre aux boiseries de sapin bruni, le père était à son établi, avec, de droite et de gauche, ses enfants, grands garçons, belles jeunes filles, limant ou tournant à qui mieux mieux, l'archet en main, le *micro* à l'œil; la mère, à haute voix, leur lisait la *Bibliothèque universelle*... Et cette belle coutume remonte haut dans le passé! En 1683, la *Bibliothèque universelle* ne paraissant pas encore, le justicier Abram Vuille consacre une somme importante pour l'époque — vingt-cinq batz — à l'achat d'un Plutarque.

Ce besoin de culture intellectuelle de nos montagnards n'avait pas échappé à l'observateur subtil qu'était J.-J. Rousseau:

«Je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse, écrit-il dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles,* aux environs de Neufchâtel, un spectacle assez agréable et peut-être unique sur la terre, une montagne entière couverte d'habitations dont chacune fait le centre des terres qui en dépendent; en sorte que ces maisons, à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires, offrent à la fois aux nombreux habitans de cette montagne le recueillement de la retraite et les douceurs de la société. Ces heureux paysans, tous à leur aise, francs de tailles, d'impôts, de subdélégués, de corvées, cultivent avec tout le soin possible des biens dont le produit est pour eux, et emploient le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, et à mettre à profit le génie inventif que leur donna la nature. L'hiver surtout, temps où la hauteur des neiges leur ôte une communication facile, chacun renfermé bien chaudement, avec sa nombreuse famille, dans sa jolie et propre

[1] *Madame l'Ancienne.*

maison de bois qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusans, qui chassent l'ennui de son asile, et ajoutent à son bien-être. Jamais menuisier, serrurier, vitrier, tourneur de profession, n'entra dans le pays, tous le sont pour eux-mêmes, aucun ne l'est pour autrui; dans la multitude de meubles commodes et même élégans qui composent leur ménage et parent leur logement, on n'en voit pas un qui n'ait été fait de la main du maître. Il leur reste encore du loisir pour inventer et faire mille instrumens divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers, dont plusieurs même parviennent jusqu'à Paris, entre autres ces petites horloges de bois qu'on y voit depuis quelques années. Ils en font aussi de fer; ils font même des montres; et, ce qui paroît incroyable, chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, et fait tous ses outils lui-même.

Ce n'est pas tout: ils ont des livres utiles et sont passablement instruits; ils raisonnent sensément de toutes choses, et de plusieurs avec esprit. Ils font des siphons, des aimans, des lunettes, des pompes, des baromètres, des chambres noires; leurs tapisseries sont des multitudes d'instruments de toute espèce: vous prendriez le poêle d'un paysan pour un atelier de mécanique et pour un cabinet de physique expérimentale. Tous savent un peu dessiner, peindre, chiffrer; la plupart jouent de la flûte; plusieurs ont un peu de musique et chantent juste. Ces arts ne leur sont point enseignés par des maîtres, mais leur passent, pour ainsi dire, par tradition. De ceux que j'ai vus savoir la musique, l'un me disoit l'avoir apprise de son père, un autre de sa tante, un autre de son cousin; quelques-uns croyoient l'avoir toujours sue. Un de leurs plus fréquens amusemens est de chanter avec leurs femmes et leurs enfans les psaumes à quatre parties; et l'on est tout étonné d'entendre sortir de ces cabanes champêtres l'harmonie forte et mâle de Goudimel, depuis si longtemps oubliée de nos savans artistes.

Je ne pouvois non plus me lasser de parcourir ces charmantes demeures, que les habitans de m'y témoigner la plus franche hospitalité. Malheureusement j'étois jeune; ma curiosité n'étoit que celle d'un enfant, et je songeois plus à m'amuser qu'à m'instruire. Depuis trente ans, le peu d'observations que je fis se sont effacées de ma mémoire. Je me souviens seulement que j'admirois sans cesse, en ces hommes singuliers, un mélange étonnant de finesse et de simplicité, qu'on croiroit presque incompatibles, et que je n'ai plus observé nulle part. Du reste, je n'ai rien retenu de leurs mœurs, de leur société, de leurs caractères. Aujourd'hui que j'y porterois d'autres yeux, faut-il ne revoir plus cet heureux pays! »

Quatre ans après avoir écrit ce passage, Jean-Jacques venait de nouveau habiter notre pays: il le voyait sans doute avec des yeux moins prévenus, cependant il écrivait encore, de Môtiers, au Maréchal de Luxembourg: « ... Tout ce que je viens de remarquer des Suisses en général, caractérise encore plus fortement ce peuple-ci; et le contraste du naturel et de l'imitation s'y fait encore mieux sentir, avec cette différence pourtant que le naturel a moins d'étoffe, et qu'à quelque petit coin près la dorure couvre tout le fond. Le pays, si l'on excepte la ville et les bords du lac, est aussi rude que le reste de la Suisse: la vie y est aussi rustique; et les habitants, accoutumés à vivre sous des princes, s'y sont encore plus affectionnés aux grandes manières; de sorte qu'on trouve ici du jargon, des airs dans tous les états; de beaux parleurs labourant les champs et des courtisans en souquenille. Aussi appelle-t-on

les Neuchâtelois les Gascons de la Suisse. Ils ont de l'esprit et ils se piquent de vivacité; ils lisent et la lecture leur profite; les paysans même sont instruits; ils ont presque tous un petit recueil de livres choisis qu'ils appellent leur bibliothèque; ils sont même assez au courant pour les nouveautés; ils font valoir tout cela dans la conversation d'une manière qui n'est point gauche, et ils ont presque le ton du jour comme s'ils vivaient à Paris... »

Ce goût de la lecture et de l'instruction, si remarquable chez nos montagnards, est dû, sans doute, à l'âpre climat de leurs hautes vallées qui, pendant les longs mois de l'hiver, les tient plus ou moins enfermés dans des maisons éloignées les unes des autres et entre lesquelles les relations sont, souvent des jours entiers, à peu près impossibles. « La cause de cette prétendue infériorité, — retard sur le chemin du progrès matériel — disait en 1877 Ferdinand Richard dans son travail, peut être attribuée à l'esprit de conservation d'abord, et sans doute aussi à l'isolement des habitants; il a maintenu dans la population, malgré les gains de l'industrie, la vie de famille, des mœurs simples et presque patriarcales. »

Tous les solitaires, c'est connu, deviennent philosophes, et j'ai, pour ma part, toujours admiré le sérieux, le robuste bon sens et la grande finesse des habitants de ces rustiques maisons couvertes en bardeaux, si pittoresques avec leur grande cheminée à couvercle, et leurs fenêtres basses dans la façade blanche. De ces fenêtres ouvertes au midi, l'ouvrier, assis à son établi, a sous les yeux, tout en travaillant, le spectacle sans cesse changeant d'une splendide nature primitive que n'ont encore déflorée ni les usines, ni les forêts de poteaux électriques modernes. C'est, dans la belle saison, le tapis vert de la vallée piqué ça et là des taches d'or des blés mûrissants; c'est, en automne, toute la gamme des chaudes teintes du feuillage qui meurt; et, en hiver, tandis que nous, du bas, pataugeons dans la boue et grelottons dans le brouillard, c'est le ciel bleu sur le manteau d'hermine de la nature endormie. « Un gai soleil de février, dit encore Oscar Huguenin, faisait étinceler les milliers de diamants dont la surface de la neige durcie était constellée, les glaçons effilés dont les aiguilles festonnaient le bord des toits, les amas congelés, aux formes imprévues, qui décoraient les fontaines. Et sur les pentes voisines du village, le grand rideau sombre des forêts de sapins doucement estompées par le givre, étalait ses plis, formés de milliers de pyramides régulières, dont les silhouettes diminuaient de grandeur, par dégradations insensibles, jusqu'aux sommets dénudés des pâturages, où étincelait de nouveau la blancheur immaculée du tapis hivernal. »

On a depuis longtemps fait la remarque que dans tous les pays le montagnard emprunte à la nature sévère qui l'environne beaucoup de son caractère spécial; moins accessible que l'habitant de la plaine aux grands courants d'idées qui nivellent les peuples, partout il est plus que lui resté attaché à ses traditions, fier de sa force, jaloux de ses libertés, et ceci n'est-il pas aussi, dans une large mesure, un trait distinctif de nos vieilles populations neuchâteloise des montagnes? Ici, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de citer encore J.-J. Rousseau, toujours dans sa lettre au Maréchal de Luxembourg: « ... Quant au Comté de Neuchâtel, où j'habite, vous savez qu'il appartient au roi de Prusse. Cette petite Principauté, après avoir été démembrée du royaume de Bourgogne et passée successivement dans les maisons de Châlons, d'Hochberg et de Longueville, tomba enfin, en 1707, dans

celle de Brandebourg, par la décision des Etats du pays, juges naturels des droits du prétendant. Je n'entrerai point dans l'examen des raisons sur lesquelles le roi de Prusse fut préféré au prince de Conti, ni des influences que purent avoir d'autres puissances dans cette affaire; je me contenterai de remarquer que, dans la concurrence entre ces deux princes, c'était un honneur qui ne pouvait manquer aux Neuchâtelois d'appartenir un jour à un grand capitaine. Au reste, ils ont conservé, sous leurs souverains, à peu près la même liberté qu'ont les autres Suisses: mais peut-être en sont-ils plus redevables à leur position qu'à leur habileté; car je les trouve bien remuants pour des gens sages. »

Remuants, certes, et pas faciles à gouverner, les Neuchâtelois l'ont toujours été. Leur histoire est, en somme, surtout une longue suite de plaintes, protestations et remontrances au pouvoir; gare à qui touchait à leurs libertés et franchises. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que jadis, chez l'immense majorité de la population, cet amour de la liberté s'alliait parfaitement à la fidélité au souverain. Voyez le refrain du chant valanginois: « Vive le roi, vive sa loi, la liberté chérie! Vive le roi, vive sa loi, vive notre patrie! » Les mots liberté et royauté ne rimant qu'en poésie, il n'est point étonnant que les gens qui ne vivaient pas à cette époque, les écrivains mal informés aient de la peine à admettre ce mélange, étonnant à première vue, de royalisme ardent et de besoin d'indépendance; c'est un fait cependant que peuvent affirmer les gens de mon âge et dont l'historien devra toujours tenir compte s'il veut être réellement impartial. Ce fait, d'ailleurs, n'est pas unique dans l'histoire; d'autres exemples en existent. Voyez les Anglais, si sincèrement royalistes et si jaloux de leurs libertés. Il est certain que si l'on voulait aujourd'hui revoir des Sagnards du XIXme siècle, c'est en Angleterre qu'il faudrait aller les chercher...

Dans *Madame l'Ancienne*, d'O. Huguenin, je trouve, à propos de l'absence de bancs de famille à l'église, au milieu du XVIIIme siècle, ce passage: « Car si jamais l'égalité démocratique fut autre chose qu'un vain mot et réellement pratiquée dans toutes les relations sociales, c'est bien à la Sagne, par cette population fière et jalouse de ses antiques privilèges qu'elle revendiqua plus d'une fois lorsque le souverain parut vouloir y porter atteinte, et qui, cependant, fut si inviolablement fidèle au principe monarchique qu'elle devait mériter, un siècle plus tard, le nom de Vendée neuchâteloise. »

Au cours de sa monographie sur *La Sagne*, Fritz Chabloz reproduit le mémorial dans lequel Théodore Vuille a « couché sur le papier les nouveaux du pays » de 1700 à 1769. *Josué le Magister*, utilisant ce mémorial, rapporte l'émotion produite en 1730 par le rescrit du roi réclamant l'« aide » — c'est-à-dire une subvention en argent — pour le mariage de sa fille aînée, et la réponse, respectueuse mais ferme, de tous les bourgeois de Valangin qui, jaloux de leurs anciennes franchises, rappelaient au souverain que les bourgeois de Valangin étaient francs de toute « aide » et que du temps passé il n'y avait que les habergeants et gens de la plus basse condition qui les devaient à raison de trois livres bonnes ou douze batz par feu tenant. « Et, ajoute le chroniqueur, on n'en a plus entendu parler, car, depuis, le roi notre souverain a encore marié la princesse royale, le 20 novembre 1731, avec le prince héréditaire de Brandebourg-Bareith, et on ne nous a rien demandé. »

Une histoire bien caractéristique aussi est celle de l'émeute de 1737 que, chose curieuse, Théodore Vuille passe sous silence dans son mémorial. Elle est peu connue; permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de vous la dire telle que Chabloz la raconte:

« Le Marquis de Nesle, voulant faire revivre les droits qu'il croyait avoir sur la principauté, essaya de former un poste pour le soutenir. Ce projet ayant été éventé, les personnes compromises furent traitées avec une très grande indulgence. Parmi eux se trouvait le major Montandon, de la Brévine, qui, à une des assemblées de la Bourgeoisie de Valangin, s'était déjà fait remarquer en ordonnant d'expulser de l'Assemblée, à coups de hallebarde, plusieurs communiers du Locle opposés à ses vues. Lorsqu'il se rendit à la Sagne, pour y instruire les milices, on y était furieux de ses menées; on lui reprochait encore d'avoir travaillé à supplanter le major Matile dans le commandement qu'il avait. Quoique averti, il voulut braver les malveillants, les appelant maladroitement *quelques galeux*. Arrivé sur la place d'armes, il fut accueilli par des huées, des injures, puis les pierres commencèrent à siffler. Il fallait faire bonne figure à mauvais jeu; Montandon tira son épée et lança son cheval dans les rangs, cherchant à blesser les plus mutins; mais il avait affaire à de mauvaises têtes. Voyant que réellement il y avait danger pour lui, il tourna bride et tenta de s'enfuir à travers bois et broussailles, le long du Commun. Les soldats sortirent des rangs à sa poursuite: balles et dragées mouchetaient les arbres autour de lui. Le péril était grand; le major descend de cheval, se dérobe derrière un sapin et commence une vraie course au clocher. Les soldats arrivés au cheval, coupent les harnais, brisent son épée, sa canne, ses pistolets, et rentrent dans le rang. Plusieurs n'ayant pas voulu participer à cet acte d'indiscipline grave, une rixe en règle eut lieu sur la place d'armes. Puis, comme le Conseil d'Etat voulut sévir contre les meneurs, on s'ameuta de nouveau; les armes brillaient le long de la Sagne: fusils, sabres, épées, voire de vieilles massues garnies de pointes de fer. Enfin la commune, qui espérait obtenir du roi directement la grâce des coupables et la fin des désordres, envoya plusieurs députés à Berlin. Mais le roi, ne sachant pourquoi cette députation lui arrivait sans qu'il en fût averti, refusa de les écouter et les renvoya aux tribunaux du pays. Ils revinrent tous déconfits. Quatre des principaux agitateurs furent décrétés de prise de corps; les autres payèrent une amende de cent louis d'or et les frais. Matile, major; Isaac Maire, capitaine-lieutenant; Abram Jaquet, lieutenant; Daniel-Jean Richard, enseigne, furent suspendus. Enfin la Cour, ayant reçu une nouvelle supplique de la Sagne, accorda une amnistie générale. »

Je m'arrête, Mesdames et Messieurs, car vous allez entendre parler des Sagnards beaucoup mieux que je ne sais le faire, et je conclus en disant que jamais ni les Sagnards, ni en général les royalistes neuchâtelois n'ont mérité le qualificatif de « plats valets des marquis de Brandebourg », phrase consacrée que, trop longtemps après 1848, des écrivains ignorants de notre passé leur ont jetée à la figure. Si dans les dernières années de la Principauté, si après la révolution surtout le loyalisme de quelques-uns a tourné au fétichisme, ce n'était nullement l'esprit des masses.

Et qu'ont reçu les Sagnards en échange de leur fidélité? Des honneurs, des

croix, des titres de noblesse? Je laisse répondre Ferdinand Richard... « Chacun sait, disait-il dans son discours de 1877, que leur fidélité proverbiale au gouvernement de la Principauté n'a jamais été récompensée par des largesses, et que celui de la République, à laquelle ils se sont franchement ralliés, leur marchande un tronçon de route dont ils auraient grand besoin... »

De quelle route était-il question? Je l'ignore, avec le ferme espoir que depuis 32 ans les vœux de nos amis ont été enfin exaucés. Ils ont d'ailleurs aujourd'hui mieux qu'une route; ils ont le train qui nous a amenés chez eux, et je termine, Mesdames et Messieurs, en les remerciant chaleureusement, en votre nom à tous, de leur si cordiale réception. Dans le vignoble, hélas! le Neuchâtelois tend à devenir toujours plus rare; dans mon village, on entend autant d'allemand et d'italien que de français, et je crains vraiment de voir se réaliser bientôt cette prédiction d'un vieux justicier de la Châtellenie de Thielle qu'un jour arrivera où nos jeunes confédérés de la Suisse romande viendront apprendre l'allemand à Saint-Blaise...

Nos vaillantes et saines populations du Haut du pays résisteront plus longtemps, et quand nos arrières-neveux voudront voir encore des exemplaires authentiques des Neuchâtelois de jadis, c'est aux Montagnes qu'ils viendront les chercher.

Les candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la Société :

Mme Edith Weiss-Varnod, Paris.
MM. Eugène Terrisse, étudiant, Neuchâtel.
Adolphe Hediger, Neuchâtel.
Georges Ducommun, fabricant, La Chaux-de-Fonds.
Charles-Ed. Robert, expert-comptable, La Chaux-de-Fonds.
André Bovet, élève de l'Ecole des Chartes, Paris.
Alcide Marchand, fabricant, Fleurier.
Henri de Sandol-Roy, au Marais, Môtiers-Travers.

M. Numa Vuille lit une communication sur *La Sagne, sa vie locale depuis 1710 à 1860.*

Il rappelle le travail très complet présenté sur ce sujet en 1877 par M. Ferdinand Richard, ainsi que l'histoire de La Sagne, publiée par M. Fritz Chabloz, lorsqu'il était instituteur dans ce village. Il passe sans s'arrêter sur les quatre premiers siècles de l'histoire de La Sagne, et expose l'organisation de cette commune au commencement du XVIIIme siècle d'après les anciens registres communaux qu'il a consultés avec soin. Il y avait à cette époque un Conseil de 40 justiciers qui réglaient les affaires courantes; mais toutes les questions importantes étaient discutées par l'assemblée de la Communauté, composée de tous les chefs de famille, qui se tenait au temple après l'office divin. De toutes les

matières traitées, c'étaient celles des bois et des pâturages communaux qui occupaient le plus souvent les autorités. Malgré l'étendue des « communs », ceux-ci devenaient facilement trop restreints pour les troupeaux qu'on y envoyait, et il fallut, dès le début du XIX^me^ siècle, apporter des restrictions au droit de pacage. On dut aussi à maintes reprises prendre des mesures pour éviter une surexploitation des forêts, provenant du fait que les ménages avaient besoin d'une quantité de bois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et de ce que les gardes forestiers étaient inconnus. En 1714 fut créée la Chambre de charité, en même temps que celles du Locle et de La Chaux-de-Fonds ; chaque commune devait assister les pauvres domiciliés sur son territoire, sans distinguer de quelle commune ils étaient ressortissants. Ce premier essai d'assistance à domicile ne dura pas longtemps. En 1829 était construit le collège, puis en 1858 l'hospice, dû à la générosité de M. François Perrenoud. Les circonstances économiques exercèrent aussi leur influence sur la vie de La Sagne. Les années 1770 et 1771 furent caractérisées par une forte disette de grains ; ce fut pire encore en 1816 et 1817, dites « années du cher temps », où la situation fut si grave que les autorités communales facilitèrent l'émigration de plusieurs familles indigentes en Pologne. La vie de l'école et celle de l'église fournissent à M. Vuille l'occasion de maint trait piquant et original : ce sont les conventions avec le régent, le mécontentement provoqué par certains ministres qui en prenaient trop à leur aise, tel le pasteur Sandoz qui occupait ses catéchumènes à battre le grain, ou le pasteur Quinche qui reprochait au sautier de faire les publications à trop haute voix dans le temple.

Enfin les événements politiques marquent aussi de leur empreinte l'histoire de la commune. En 1708, elle doit héberger quatre compagnies des troupes de LL. EE. de Berne ; puis, lors de l'occupation par les soldats d'Oudinot, elle subit une forte réquisition en chevaux. Le régime Berthier ne laissa pas de bons souvenirs aux Sagnards, qui saluèrent avec enthousiasme le retour à la Prusse en 1814. Lors des événements de 1831, La Sagne se signala par son zèle à dominer la révolution. Le passage du Roi en 1842, et le don qu'il leur fit du portrait de son père, ne fit que renforcer l'attachement des Sagnards à la personne royale. Aussi la révolution de 1848 trouva-t-elle les autorités si récalcitrantes à reconnaitre le gouvernement provisoire, que celui-ci dut faire occuper cette commune le 13 mars. Le nouveau régime eut beaucoup de peine à s'acclimater à La Sagne, dont les habitants espérèrent longtemps un retour à la Prusse. Il fallut l'échec de la prise d'armes de 1856, à

laquelle ils avaient grandement contribué, pour leur ôter toute illusion et les rattacher à la République, dont ils sont devenus dès lors de loyaux serviteurs. En terminant, l'orateur rend hommage aux vertus des habitants de son village, aux traditions de simplicité, d'ordre et d'économie, qui ont toujours présidé à leur administration.

M. le pasteur Gailloud lit une communication sur *Mathurin Cordier au canton de Neuchâtel*. Né en 1479 à la Ferrière, en Normandie, Cordier, après de fortes études à l'Université de Paris, devint prêtre, puis professeur au collège de la Marche, à la Rochelle. Il y eut pour élève Calvin, qui subit fortement l'influence de son maître. En 1538, Cordier fut appelé à Genève pour y remplacer Calvin, momentanément expulsé de cette ville à cause de son refus de donner la cène indistinctement à tous ceux qui se présentaient. Banni à son tour pour le même motif, Cordier fut appelé par Farel à diriger le collège de Neuchâtel, où son enseignement eut tant de succès que des jeunes gens de la Suisse allemande vinrent pour y entendre ses leçons. Sa réputation devint si grande que Genève chercha en vain à le rappeler. Après sept ans passés à Neuchâtel, Mathurin Cordier accepta l'offre de LL. EE. de Berne de venir enseigner à Lausanne. C'est dans cette ville qu'il mourut en 1564.

Il est une heure, et l'assemblée, en une longue théorie, se rend à la cantine où doit avoir lieu le banquet. Celle-ci est dressée près de l'hôtel de ville, au-dessus de la station du Crêt, soit à une demi-heure environ de l'église. Ce n'est pas un cortège, c'est une marche triomphale que le défilé des historiens sur la route à travers le long village, dont les belles et confortables maisons, toutes pavoisées et décorées de guirlandes de verdure, agrémentées de quatrains spirituels, disent la joie et l'enthousiasme de tous. En effet, la population entière prend part à la fête ; les écoles et les ateliers sont fermés ; grands et petits, tous les Sagnards ont tenu à honneur de bien recevoir leurs hôtes d'un jour, témoignant ainsi de leur respect du passé, de leur attachement à la patrie et de leur hospitalité traditionnelle. Ce n'est pas sans peine que chacun parvient à trouver place le long des grandes tables de la salle de fête improvisée, où, sous l'énergique majorat de table de M. le pasteur Hotz, les orateurs vont se succéder nombreux à la tribune. Tandis que les convives dégustent un excellent menu, arrosé des meilleurs crus, M. Peter-Comtesse, un des doyens de la petite cité montagnarde, ancien député au Grand Conseil, porte le toast à la patrie dans les termes les plus nobles et les plus élevés : Si nous aimons la justice, dit-il, et ouvrons

une large place dans nos cœurs à l'amour chrétien et à la fraternité, nous aurons contribué au développement moral de notre peuple et à la prospérité de la patrie et de ses enfants.

M. le pasteur H. de Montmollin souhaite la bienvenue aux membres de la Société d'histoire, qui sont « bien nouveaux » à La Sagne, puisqu'ils n'y sont pas montés depuis 34 ans. Nous aimons, dit-il, le caractère populaire de la Société d'histoire, qui contribue à nous rendre cher notre vieux pays neuchâtelois. M. Ernest Bouvier, le « vénérable Messager », répond par de chaleureux remerciements : « Vous avez très bien fait les choses, amis de La Sagne, et l'on se trouve fort bien chez vous ». Il rappelle que le passé de La Sagne, loin de justifier les anecdotes qui ont amusé notre enfance, est tout à l'honneur de ce village où a pris naissance l'industrie horlogère, et où se sont maintenues, mieux que partout ailleurs, les vieilles traditions et les antiques vertus neuchâteloises. Après un beau chœur de la « Mutuelle », M. le Dr Richard, en termes fins et spirituels, porte son toast aux Sociétés d'histoire des cantons voisins et à leurs représentants. M. de Boccard, de Fribourg, remercie au nom des invités et boit aux dames, « à celles que vous aimez ». Enfin, M. Weiss, président de la Société d'histoire du protestantisme français, boit aux études et à la confraternité historiques, et M. le Dr Huguenin apporte aux Sagnards les salutations cordiales de leurs voisins des Ponts.

Après les discours on passe aux chants, parmi lesquels nous nous plaisons à relever la *Chanson du Pont-Sagne,* où M. J. Perrenoud a ajouté un complément à la fameuse *Revue de tout l'canton* d'antique mémoire. Il raille avec humour :

Le Pont-Sagne... un train bonhomme,
Il roule tout à la bonne,
Car, de crainte de revers,
I n'va pas jusqu'à Travers.
. . . . . .
Quand il est trop essoufflé,
Qu'il trouve qu'c'est assez monté,
Tout simplement il s'arrête.
Ah ! vraiment il n'est pas bête.

Et pourtant, il eut fort à faire à traîner tous ces graves historiens, et, par un heureux hasard, il fit mentir la chanson et n'eut pas de panne!

Mais les heures passent; voici tantôt le moment de quitter l'hospitalier village. Et tandis que les uns s'acheminent vers la station du Crêt, d'autres s'en vont encore visiter une charmante petite exposition, très

bien aménagée pour la circonstance dans une maison voisine. On y remarque de vieux témoins du passé: faïences, gravures, armures, le premier parapluie fabriqué dans la localité, et surtout l'uniforme du capitaine Fabry tué pendant la révolution de 1856. Il y a là bien des choses intéressantes, qui figureraient avec honneur dans plus d'un de nos musées historiques.

Le petit train qui doit nous emmener, et auquel plusieurs voitures supplémentaires ont été ajoutées, a donné le signal du départ. Les historiens adressent un dernier et chaleureux merci à leurs hôtes réunis sur le perron de la gare, qui les acclament en leur souhaitant un heureux retour.

Et maintenant comment caractériser cette journée, une des plus belles à coup sûr que la Société d'histoire ait vécues durant les quelque cinquante ans de son existence? Ce serait trop peu dire que de parler d'une réception cordiale; il y eut plus que cela: une vraie fête de toute la grande famille de La Sagne, sincère et chaleureuse comme le sont ses membres. La Société d'histoire s'y est retrempée dans les souvenirs d'un passé ailleurs disparu, ici demeuré vivant grâce à de vieilles et de saines traditions, qui n'excluent nullement d'ailleurs ni l'amour du présent ni la confiance dans l'avenir. Nous avons trouvé là-haut maint exemple à suivre, aussi disons-nous à nos amis Sagnards: non pas adieu, mais au revoir.

L'un des secrétaires,

A. Du Pasquier.

L'ÉCLAIRAGE DES RUES DE NEUCHATEL

EN 1777

Bien des personnes se souviennent encore de l'ancien éclairage de la ville. Seules, quelques grosses lanternes, suspendues à des chaînes, donnaient le soir un peu de lumière aux principales rues et aux carrefours importants; on ne les allumait qu'en hiver, lorsque l'obscurité était profonde, et on les éteignait peu après le couvre-feu; quand le vent soufflait, elles se balançaient en grinçant et ne donnaient plus que de fugitives lueurs. Aussi les dames des familles riches se faisaient-elles accompagner le soir par un porteur de falot; le long des rues, des lumières presque à ras du sol s'avançaient, précédant des formes silencieuses, puis disparaissaient bientôt: c'étaient ces dames qui rentraient chez elles. Les soirs de concert, peu avant la sortie, domestiques des deux sexes, falot en mains, se réunissaient près du théâtre pour attendre leurs maîtresses: le groupe ne manquait pas de pittoresque; peu après, il s'évanouissait dans la nuit.

L'usage des lanternes publiques, usage toujours excessivement restreint, paraît cependant remonter assez haut dans le passé.

M. Quartier-la-Tente, dans son premier volume consacré à Neuchâtel[1], reproduit un passage duquel il résulte que les premières grandes lanternes publiques sont dues à la générosité du maître-bourgeois Deluze et des frères Guinand, à Londres, et que le nouvel éclairage a été inauguré le 1er janvier 1743.

Ces lanternes ont été vite appréciées, mais leur nombre était bien réduit, car voici ce que nous lisons dans les Manuels du Conseil général, sous la date du 11 février 1743.

« Se trouvant quelques personnes qui, envisageant l'établissement des lanternes comme utile, voudraient en entretenir sans aucun frais pour la ville, et pour autant de temps qu'elles le voudront, Messieurs les Quatre Ministraux ont demandé s'ils pouvaient le consentir et prendre ces lanternes sous la protection du Magistrat.

« Sur quoi il a été dit qu'ils pourraient les consentir et les prendre sous leur protection ainsi et de même que le sont les autres, moyennant qu'on leur indique toujours le lieu où on voudra les mettre et que, dans

[1] *Le Canton de Neuchâtel :* 1re série, 1er volume : *Le District de Neuchâtel,* p. 60.

aucun temps, il n'en coûte rien à la ville, soit pour les lanternes, soit pour le posage et soit enfin pour leur entretien. »

Nous ne savons ce qu'il advint de cette décision, mais il faut croire que la question intéressait assez peu le Magistrat, car c'est en 1776 seulement qu'elle réapparaît dans les procès-verbaux.

La Commission des bâtiments et des chemins publics avait été chargée par MM. les Quatre Ministraux d'étudier « quelles seraient les places les plus convenables pour y placer des reverbères, au lieu des petites lanternes qui éclairent les rues ». Elle se mit à l'œuvre dans sa séance régulière du premier dimanche du mois, soit le 4 février 1776.

Après mûre délibération, elle arrêta les dix emplacements suivants:

Rue des Moulins, maison des frères Guillebert; au bas des Châvannes, maison du Cerf[1]; rue de l'Hôpital, à l'extrémité des Arcades; rue de Flandres, maison Vincent; rue Saint-Maurice, Croix des Quatre Rues; rue du Château, pour éclairer celle de la Pommière; rue du Château, ancien Logis de la Couronne[2]; rue du Neubourg, maison des frères Michaud; rue du Temple-Neuf, vis-à-vis de la ruelle des Poteaux[3]; bas de la rue du Château, Croix du Marché.

« Elle n'a rien dit de plus — ainsi s'exprime le procès-verbal — parce qu'elle doit auparavant savoir : 1° Combien il y a de lanternes entretenues actuellemeut aux frais de la Ville; 2° à combien montent les dits frais d'entretien et voir quel sera l'excédent de la dépense en admettant les reverbères. »

A cette époque, les affaires marchaient sans hâte; les autorités ne se souciaient ni des observations ni des réclamations et procédaient à leurs études avec une sage lenteur.

Il faut donc franchir une année pour trouver l'arrêt suivant du Conseil général:

« Le Conseil sur la proposition qui lui en a été faite par MM. les Q. M., les a unanimement et avec reconnaissance autorisés à faire faire pour l'hiver prochain et les suivants toutes les lanternes à reverbère qu'ils trouveront nécessaires et devoir être substituées à nos simples lanternes publiques qui n'éclairent que très imparfaitement notre ville, leur remettant en même temps la manutention et les règlements qu'ils croiront convenables pour le nouvel établissement si utile à la sûreté publique. »

[1] La maison du Cerf, d'abord aux Chavannes, puis à la rue de l'Hôtel, est aujourd'hui à la rue de l'Ancien Hôtel de Ville.

[2] Aujourd'hui rue du Château 23.

[3] La ruelle n'a été élargie que plus tard.

Ensuite de cet arrêt, MM. les Quatre Ministraux décident en séance du 31 mars 1777 « de prier MM. de la Commission des Bâtiments de travailler incessamment à l'exécution du dit arrêt, leur abandonnant avec une entière confiance tout ce qu'il conviendra de faire à ce sujet, et, le tout bien en règle, la dite Commission en fera un rapport à Mes dits Sieurs les Q. M. pour qu'ils acquittent tous les frais que le nouvel établissement occasionnera ».

La Commission se réunit le 15 avril suivant; elle reprend la liste des emplacements de 1776 et la complète par les neuf endroits que voici :

Porte de l'Hôpital[1] en face de la rue; maison de Bellevaux, rue de la Pommière; rue Fleury, en face de la Boucherie[2]; maison de Montmollin, en face de la rue Fleury; Hôtel-de-Ville[3]; en face de la rue du Temple-Neuf; maison Favarger, en face du cul de sac[4] du Temple-Neuf; porte Saint-Maurice, en face de la rue; maison de Marval, en face de la rue des Epancheurs; maison de la Typographie, en face du Pont de Bois.

Deux reverbères sont déjà en service, l'un à la Croix du Marché, l'autre à la Croix des Quatre Rues; il en reste dix-sept à faire, « avec plaques argentées ». La Commission convoque le sieur Borel, « ferblanquier », pour lui demander ses prix; c'est 20 livres pour les reverbères à une lampe, de dix-sept pouces sur la face de devant : « Les deux côtés et la hauteur auront la proportion convenable pour que la chaleur du feu de la lampe ne fasse pas sauter les verres »; c'est 29 livres pour les reverbères à deux lampes et 31 livres pour ceux à trois. Borel consent à revoir ces prix. En attendant, M. Roulet, membre de la Commission, est chargé de demander à Paris le coût des reverbères du modèle adopté pour Neuchâtel.

Notre ferblantier fait une lanterne à une lampe et consent à en réduire le prix de 20 livres à un louis d'or neuf, puis, le 22 juin, il signe un contrat pour la fourniture de : 10 reverbères à une lampe, à un louis d'or neuf; six reverbères à 2 lampes, à 29 livres tournois; un reverbère à trois lampes, à 31 livres tournois.

Ces dix-sept lanternes, dit le contrat, « seront faites de la même manière que celle que j'ai faite l'année dernière, à 4 lampes, et je rendrai cet ouvrage prêt à être posé dans la seconde semaine de septembre. »

[1] Elle se trouvait sur l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel.
[2] Elle était voisine de l'ancien Hôtel-de-Ville.
[3] Il s'agit de l'ancien.
[4] La rue du Concert ne s'ouvrait pas sur celle de l'Hôpital.

M. Pury, maisonneur, est chargé du soin de la peinture des lanternes ainsi que des ferrures nécessaires.

Le 13 décembre, MM. les Quatre ordonnent quelques changements dans la distribution des reverbères, puis on ne parle plus de l'éclairage pendant quelques années.

Le 18 décembre 1781, la Commission trouve que la rue des Moulins n'a pas assez de lumière et propose d'établir un second reverbère « près des Moulins, pour éclairer le haut de la rue et la porte de la Ville ».

Peu après, la Noble Rue des Halles sollicite un meilleur éclairage du quartier, mais « faisant attention que l'hiver est avancé » — c'était le 11 janvier 1782 — « et qu'il n'y a plus que deux mois et demi de temps à allumer les reverbères, on a cru devoir renvoyer au printemps prochain » l'examen de cette demande.

Pendant toute la première partie du siècle passé, la ville de Neuchâtel a été éclairée par les mêmes reverbères. Le nombre en a peu à peu augmenté jusqu'à 68 en 1856 et même à 88 après les événements politiques de cette année, mais ceux qui ont vu ces grosses lanternes suspendues à la hauteur d'un premier étage se souviennent de leur insuffisance.

En 1859, le Conseil général autorise M. Jeanney, de Strasbourg, à établir une usine à gaz à Neuchâtel. En 1863, les rues de la ville sont éclairées par 186 lanternes à gaz; en 1900, on en compte 588, dont 285 en fonction, car depuis 1896 l'électricité fait concurrence au gaz. Au 1er janvier 1912, la ville de Neuchâtel est illuminée, comme toutes les nuits de l'année, par 329 lanternes à gaz, 52 lampes électriques à arc et 843 lampes à incandescence, soit par un total de 1224 foyers éclatants. Que nous sommes loin des quelques reverbères du 1er janvier 1743! Il est vrai que Neuchâtel ne comptait alors que 3500 habitants, tandis que le dernier recensement en accuse 23,600.

Les grosses lanternes à huile, qui se balançaient dans les rues, l'allumeur qui, chaque jour, les descendait à terre pour les remettre laborieusement en état, les falots qui ressemblaient à autant de feux follets, appartiennent maintenant au passé. Il n'en reste que des mentions dans les anciens procès-verbaux, quelques souvenirs chez les personnes qui ont franchi la cinquantaine et la lanterne de la rue de l'Hôpital, transportée dans la cour de la Balance, où elle se trouve actuellement, en attendant d'aller prendre place au Musée historique à côté d'autres témoins des siècles écoulés.

F. Porchat.

La salle dite de Marie de Savoie au Château de Neuchâtel

Les travaux de transformation du Château se poursuivent, en ce moment, dans les corps de bâtiments au midi de la cour d'honneur, soit dans les constructions au-dessus des nouvelles archives. C'est dans cette partie du Château, au niveau du rez-de-chaussée, que le gouvernement de la république fit aménager, en 1848, un appartement pour le président du Conseil d'Etat. Alexis-Marie Piaget l'occupa jusqu'à sa mort, en 1870. On y logea ensuite l'huissier du Conseil d'Etat; le titulaire d'alors y vécut pendant près de quarante ans; au printemps 1910, il dut céder la place aux démolisseurs.

La cuisine, la chambre à manger et une petite chambre d'habitation avec réduit attenant, étaient installés dans l'ancienne salle dite de Marie de Savoie. Des traces de l'architecture primitive s'y voyaient encore, dans la cuisine en particulier, dont le plafond mouluré et sculpté, ainsi que la grande cheminée du XV^me^ siècle, quoique recouverts d'innombrables couches de peinture à l'huile, témoignaient de la richesse du local.

La démolition des cloisons et plafonds modernes révéla, sinon l'aspect complet de la salle à la fin du XV^me^ siècle, du moins des vestiges suffisants de sa disposition et de son ornementation qui permettront une restauration fidèle et conforme à la description que nous en a laissée DuBois de Montperreux dans ses *Monuments de Neuchâtel*. Voici comment cet auteur s'exprime à ce sujet:

« Philippe de Hochberg, parvenu au gouvernement, après la mort du comte Rodolphe, son père, décédé en 1487, séjourna peu à Neuchâtel. Il avait eu de Marie de Savoie, sa femme, une fille unique, Jeanne de Hochberg, dont le mariage avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, fit passer le comté de Neuchâtel à cette famille de princes français. Aucune construction extérieure ne rappelle le comte Philippe de Hochberg, mort gouverneur de Provence en 1503. Mais il paraît assez constant que Marie de Savoie, sa veuve, fit un assez long séjour à Neuchâtel avec sa fille Jeanne qui en était la souveraine. Des indices presque certains font reconnaître la salle où elle donnait ses audiences dans la cuisine actuelle du Château. Cette pièce, par les sculptures soignées qui décorent le plafond et la corniche, les colonnes élégantes de sa cheminée, ne peut

avoir été destinée à l'usage qu'on en fait aujourd'hui. Une circonstance assez remarquable, c'est que la table servant maintenant au travail de la cuisine s'adapte parfaitement au trumeau entre les deux fenêtres, place pour laquelle elle paraît avoir été faite, et que certainement une table aussi élégante et d'un travail aussi achevé, n'aurait jamais été choisie pour être placée, comme elle l'est, au milieu d'une cuisine et y être à la disposition des marmitons. Cette cuisine est au midi, ses fenêtres donnent sur la cour intérieure du Château bourguignon. »

DuBois de Montperreux donne, en outre, une excellente vue perspective de la salle qui est un précieux document pour la restauration.

DuBois de Montperreux ne connaissait cependant qu'imparfaitement la salle, comme il ignorait d'ailleurs les constructions importantes que Philippe de Hochberg édifia au Château à la fin du XV^me^ siècle. Nous savons aujourd'hui que la salle dite de Marie de Savoie a été aménagée par le comte Philippe, dans le même temps qu'il ordonnait la construction de la galerie au midi de la cour basse, celle du « portal », à l'entrée du Château, et la surélévation de l'ancienne Régalissima Sédès.

L'exploration systématique du local révéla encore l'existence de peintures à la détrempe sur trois faces de la salle. Le manteau de la cheminée, qui porte l'écu du comte Philippe de Hochberg, est la preuve irrécusable, nous semble-t-il, de l'*aménagement* de la salle par le comte. Ce seigneur avait coutume, suivant l'usage de l'époque, de faire mettre ses armes bien en évidence sur les ouvrages qu'il ordonnait. Il n'y a aucune raison de mettre en doute ici la valeur d'un témoignage de cette nature, qui est visible aussi dans d'autres parties du Château, dont l'époque de construction est nettement corroborée par des écrits authentiques. Dans le cas particulier, nous disons l'aménagement et non la construction de la salle, car nous avons eu récemment la preuve de l'existence d'un corps de bâtiment antérieur à la salle de Philippe de Hochberg. DuBois de Montperreux lui-même prévoyait déjà cette construction; c'est ce qu'il indique dans son plan d'ensemble du Château sous le titre *La Salle de la Cour plénière sous la comtesse Isabelle*, qui date probablement du XIV^me^ siècle.

Les peintures de la face nord de la salle sont malheureusement peu distinctes; elles comportaient plusieurs panneaux. Quoiqu'il n'en reste que des fragments près du plafond, il est cependant possible d'en dégager quelques sujets intéressants représentant : l'un, une madone placée devant un écran que soutiennent deux anges. L'autre, une scène encore mal définie groupant plusieurs personnages hommes et femmes, seigneurs, pages, ainsi qu'un cheval harnaché. Une troisième scène, qui paraît être une Annon-

ciation, est visible sur l'enduit de la face à l'est. Le mur, au midi, percé de trois baies, dont deux seules sont anciennes, était également peint à la détrempe, en un ton uni, ocre jaune foncé; les joints réels ou simulés des pierres, formant l'encadrement des embrasures, sont nettement accusés et filetés en rouge et en noir. L'ouverture des fenêtres de la face nord, faite en 1848, a causé un préjudice irréparable à la décoration originelle de la salle, qui, déjà à cette époque, n'était plus visible, sinon DuBois de Montperreux en eût certainement fait mention dans sa description.

La belle table, dont il parle, est aujourd'hui en dépôt au Musée historique de Neuchâtel.

Le cadre de cet article ne nous permet pas d'entrer dans d'autres développements au sujet de cette salle qui, à tous égards, est une des plus intéressantes du Château. Nous espérons y revenir plus en détail très prochainement.

Ch.-Hri Matthey.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHE)

CHAMPLITTE

Champlitte, dans l'ancienne Franche-Comté, est aujourd'hui, sous le nom de Champlitte-et-le-Prélot, le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Gray (Haute-Saône): 2418 habitants. On s'y rend de Suisse en quittant à Auxonne la ligne de Dôle à Dijon et en se dirigeant vers le Nord par Gray; 57 kilomètres d'Auxonne.

Champlitte est située sur les bords de la petite rivière du Salon, affluent de droite de la Saône; le Salon et la Saône confondent leurs eaux un peu en aval de Gray. Pour un Suisse, le pays a l'aspect banal et plat; les collines sont cependant moins basses, les forêts moins maigrelettes qu'aux environs de Dôle, et, à Champlitte même, la terrasse du château et ses beaux arbres dominent fièrement le cours de la rivière.

Les premiers seigneurs dont on ait gardé le souvenir étaient de la maison de Fouvent, puis de la maison de Champagne, dont deux membres avaient pris le nom de Champlitte et participèrent à la Croisade où Baudouin, Comte de Hainaut et de Flandre, fut proclamé à Constantinople Empereur d'Orient. L'un de ces Sires de Champlitte obtint la principauté d'Achaïe. La fille unique d'Eudes de Champlitte, mariée à Hugues de Houdin, châtelain de Gand, vendit en 1228 ses droits à Guillaume Ier de Vergy, Sénéchal de Bourgogne, moyennant 7200 livres parisis, et, à partir de ce moment, les noms de Vergy et de Champlitte sont en quelque sorte inséparables.

Vergy est une seigneurie près de Dijon. La puissante famille de Vergy a eu maintes alliances avec des familles suisses. Vers 1394, le Comte de Neuchâtel, Conrad de Fribourg, avait épousé Marie, fille de Jean de Vergy seigneur de Champlitte. Les Vergy s'allièrent aussi aux Aarberg-Valangin, et une branche de la famille a possédé jusqu'au 17me siècle la seigneurie de Champvent près d'Yverdon.

Champlitte appartenait vers 1400 à Antoine de Vergy, beau-frère et compagnon d'armes de Conrad de Fribourg-Neuchâtel. Le fils de Conrad, Jean de Fribourg, avait succédé à son oncle Antoine de Vergy dans les fonctions de gouverneur général, puis de maréchal de Bourgogne sous le règne du duc Philippe-le-Bon. Tous les deux avaient accompagné Jean-sans-Peur lors de l'assassinat de celui-ci au pont de Montereau en 1419 et y avaient été faits prisonniers. Antoine de Vergy, n'ayant pas de fils, choisit pour héritiers, par son testament du 24 juillet 1439, son neveu Jean de Fribourg-Neuchâtel et deux autres parents Jean et Charles de Vergy. Il mourut peu après, et à ses obsèques, présidées le 24 octobre 1439 par Jean de Fribourg-Neuchâtel, son exécuteur testamentaire, on déploya un luxe homérique : 21 prélats et leur suite y assistèrent accompagnés d'une foule innombrable de peuple, de nobles et de prêtres; on y engloutit en quelques jours, selon l'expression d'un historien comtois, des vivres qui auraient pu nourrir une armée ; le jour de l'enterrement seul, on consomma 12 bœufs, 180 moutons, 28 veaux, 120 porcs, 247 lapins, 914 poulets, 2600 œufs, 30 queues de vin de Bourgogne, et le reste à l'avenant.

Jean de Fribourg eut pour sa part d'héritage le château et la ville de Champlitte, avec les terres de Rigny, Larret, Achey et Courtesoult, qui sont actuellement des communes de l'arrondissement de Gray. Les héritiers étaient d'ailleurs substitués les uns aux autres dans le cas où l'un d'eux décéderait sans postérité[1].

Jean de Fribourg, qui eut à Neuchâtel une existence relativement paisible et utile, eut, au contraire, en Bourgogne, dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur, maille à partir avec des bandes d'aventuriers français qui avaient reçu le nom significatif « d'Ecorcheurs » et s'étaient abattus sur le pays après que la paix d'Arras eut été conclue entre le duc Philippe-le-Bon et le roi de France Charles VII. Jean de Fribourg leur donna la chasse et les tailla en pièces aux environs de Chalon en 1438 ; tout ce qui fut attrappé vivant fut exécuté par le bourreau, et le chroniqueur Olivier de la Marche rapporte que la Saône et le Doubs étaient si pleins de corps que les pêcheurs, au lieu de poissons, les tiraient souvent deux à deux ou trois à trois liés par les cordes.

Le comte Jean, qui, même à Neuchâtel, avait l'habitude de résider tour à tour dans chacun des châteaux du comté, était en voyage lors d'une nouvelle apparition d'une petite bande de ces brigands devant Champlitte

[1] Il y avait à cette époque à Champlitte un célèbre fondeur, auquel la ville de Soleure doit une de ses plus anciennes cloches.

en 1440. La comtesse, Marie de Chalon, était seule dans le château lorsqu'ils arrêtèrent dans le voisinage, le 28 janvier, un des serviteurs de son mari, Othenin de Cléron, d'une famille qui a possédé un fief au Val-de-Travers jusqu'à la fin du XVI^me^ siècle et qui porte aujourd'hui en France le nom illustre d'Haussonville. Menacée de tomber entre les mains de ces aventuriers que son mari avait traités avec tant de rigueur, la comtesse dépêcha plusieurs courriers à Neuchâtel et prit des mesures de défense. Dès le 3 février, elle fut secourue par six gens d'armes et quatre archers envoyés par le comte, et suivis, dès le lendemain, de soixante-trois autres Neuchâtelois. Les « Ecorcheurs » intimidés s'éloignèrent.

A ces désordres sociaux et politiques qui accompagnèrent ou suivirent en Bourgogne la guerre de Cent Ans, s'ajoutèrent en Europe des dissensions religieuses et un grand schisme. Le premier concile de Bâle avait été dissout par le pape Eugène IV en 1431. Le second concile de Bâle déclarait, six ans plus tard, le pape hérétique et apportait la tiare au duc Amédée de Savoie, qui vivait en ermite sur les bords du Léman dans son château de Ripaille et qui fut proclamé pape sous le nom de Félix V. A Rome, on élevait au pontificat un troisième prélat Nicolas V. Les Suisses, les Neuchâtelois et leur comte Jean de Fribourg, avaient tous pris parti pour le pape savoyard, mais celui-ci finit par se retirer en se contentant d'un chapeau de cardinal. A Champlitte, on a gardé la trace de cette crise ecclésiastique ; le prévôt de la ville fut autorisé par un bref du pape reçu en mars 1448, à absoudre Jean de Fribourg et les siens des interdits, censures et excommunications qu'ils avaient encourus pour s'être mis du côté « du duc Amédée, antipape ».

Le 5 septembre 1456, le comte Jean de Fribourg fit hommage au comte-duc Philippe-le-Bon de Bourgogne et lui présenta le dénombrement soit inventaire de la seigneurie de Champlitte. Ce document conservé aux archives de Besançon nous montre qu'à côté de nombreux fiefs et arrière-fiefs, le domaine utile de Champlitte était considérable ; il comprenait entre autres deux grandes forêts de 5500 arpents, des vignes nombreuses, et des redevances diverses pouvant représenter une cinquantaine de mille francs de revenu en monnaie actuelle. Jean de Fribourg avait en outre la gardienneté de l'abbaye voisine de Theuley où sa mère avait été enterrée et où tous les Vergy ont dormi de leur dernier sommeil. L'abbaye de Theuley est tombée de vétusté vers le milieu du XVIII^me^ siècle.

Quand Jean de Fribourg mourut en 1457 sans postérité, « sans hoirs de son corps », Neuchâtel passa, non sans conteste, à son plus proche

parent collatéral, Rodolphe de Hochberg. Mais, pour Champlitte, la clause de reversibilité insérée dans le testament d'Antoine de Vergy se réalisa. Champlitte fut dévolue à Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, chevalier de la Toison d'or. En 1460, Jean de Vergy étant décédé lui-même sans héritiers directs, le troisième légataire Charles de Vergy recueillit Champlitte.

A sa mort en 1467, Messire Charles laissait une fille Guillemette mariée au dernier mâle de la maison de Valangin, et une petite-fille Marguerite, mariée à son cousin Guillaume de Vergy, seigneur de Champvent près d'Yverdon, qui succéda à son grand-père. Elle mourut sans enfants et légua les deux tiers de ses seigneuries de Bourgogne à son mari et le dernier tiers à sa tante Guillemette.

Des procès qui durèrent un demi-siècle s'engagèrent entre tous les membres de la famille et ne furent tranchés que le 18 octobre 1520 par une sentence rendue à Utrecht, par l'empereur Charles-Quint, au profit de Guillaume de Vergy pour Champlitte et de Guillemette pour d'autres seigneuries.

C'est sans doute à cause de ces procès et pour affirmer leurs droits hypothétiques, que les héritiers neuchâtelois du maréchal comte Jean de Fribourg, savoir Rodolphe de Hochberg, puis son fils Philippe, puis la fille de ce dernier, Jeanne de Hochberg, épouse de Louis d'Orléans, ont continué à prendre parfois le titre de seigneurs de Champlitte.

En fait, cette terre n'a été unie à Neuchâtel qu'en la personne du comte Jean de Fribourg, c'est-à-dire de 1439 à 1457.

Ajoutons incidemment que les descendants de Guillaume de Vergy ont continué à jouer, dans la Franche-Comté espagnole, un rôle très important. Le plus souvent ils revêtaient la dignité de Sénéchal, de Gouverneur, de Lieutenant Général de la comté et de membres de la Toison d'or.

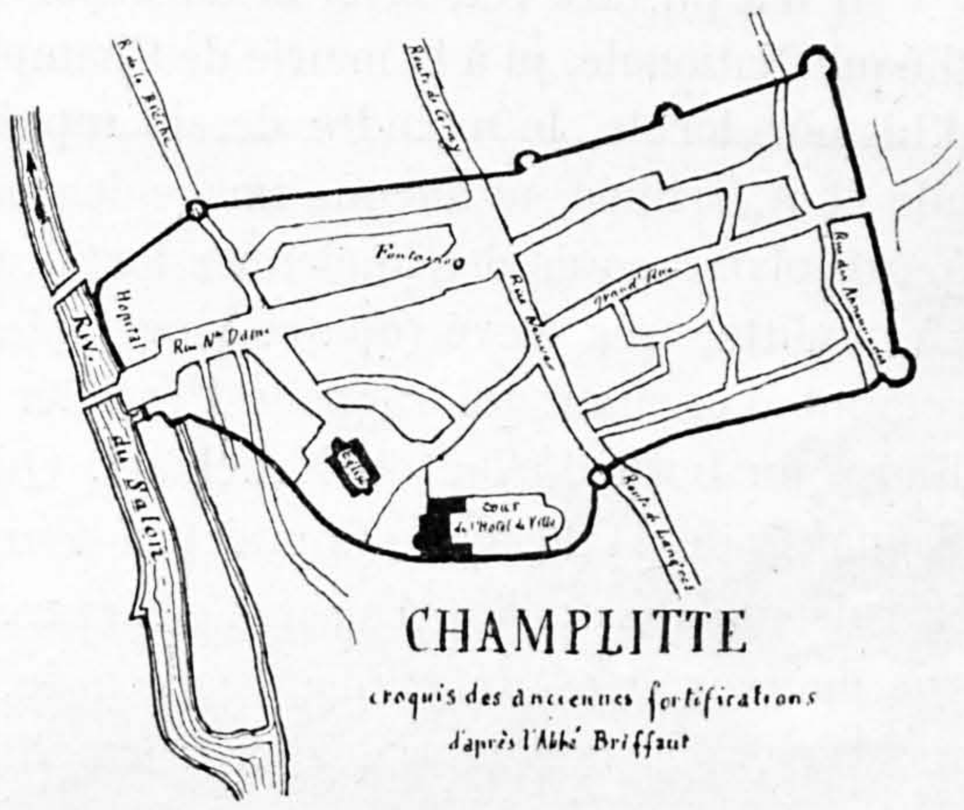
Ils acceptaient néanmoins des tâches plus modestes; c'est ainsi qu'aux archives de Neuchâtel on possède une gracieuse lettre de G. de Vergy, datée du 1er septembre 1557 et adressée au gouverneur de Bonstetten, pour l'assurer qu'il veillerait sur le passage à Champlitte de la jeune Françoise d'Orléans, alors à Neuchâtel et que sa mère, Jacqueline de Rohan, désirait faire revenir auprès d'elle à Paris.

En 1574, Philippe II, roi d'Espagne, érigea en comté la terre de Champlitte et les Vergy sont alors, sous ce nouveau nom, appelés à continuer leurs services.

En 1569, 1574, 1575, 1590, 1593, 1594, 1618 on trouve les comtes de Champlitte, en leur qualité de gouverneurs de la Franche-Comté, négo-

ciant constamment avec les Confédérés et les rois de France pour réclamer le respect des franchises de la comté de Bourgogne et la « fidèle surveillance (getreues Aufsehen) » assumée par la Suisse en faveur de la neutralité de cette province. M. Rivier, consul général de Suisse à Bruxelles, a publié la correspondance de quelques-uns des agents entretenus à Fribourg auprès des Suisses par la comté de Bourgogne et les instructions qu'ils recevaient des Champlitte ; la situation généralement besogneuse de ces agents les engageait à vivre à Estavayer plutôt qu'à Fribourg même. Les manuels du Conseil d'Etat de Neuchâtel contiennent de nombreuses décisions en réponse à des démarches de l'un ou de l'autre des Champlitte, notamment lorsqu'en 1575 une expédition de corps francs partit du Col-des-Roches pendant qu'une autre colonne protestante partait de Montbéliard en vue de s'emparer de Besançon, où un parti de Huguenots se tenait prêt à leur ouvrir la ville. Un jeune Champlitte a même été arrêté au Val-de-Travers où il n'avait que faire en ces temps troublés et fut relâché sans gloire, après avoir subi pendant un jour la peine du « collier » (exposition au pilier public avec un carcan au cou).

En 1537, Charles-Quint, se rappelant que les Français de Louis XI avaient tout brûlé et pillé à Champlitte dans leur guerre contre le Téméraire, décida de mettre cette ville, située à l'extrême frontière de la Franche-Comté du côté de l'ouest et à quelques lieues de Fontaine-Française, en état de se défendre ; il releva son enceinte et y ajouta plusieurs tours en 1538 ; l'ancien château fort des Vergy et de Jean de Fribourg, situé sur l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, couronnait de sa masse les remparts ; on voit encore les restes d'une des cinq tours principales, et dont l'une fut nommée la tour de Charles-Quint ; de larges fossés et la rivière du Salon baignaient le tout. Une pierre portant les armes de l'empire et l'écusson des seigneurs de Vergy, était scellée dans cette tour avec la date 1538 et l'orgueilleuse inscription « nec plus ultra » (vous n'irez pas plus loin).



Cent ans plus tard, les Français alliés des protestants allemands sous Richelieu, arrivaient devant Champlitte. Ils étaient commandés par

Henri II d'Orléans-Longueville, prince de Neuchâtel. La ville n'avait pour sa défense que ses habitants et une garnison de quatre-vingts soldats. Après cinq jours de siège elle fut emportée d'assaut. Henri II de Longueville ignorait probablement que son ancêtre le mari de Jeanne de Hochberg avait prétendu au titre de seigneur de Champlitte et avait perdu ses procès. Il laissa la vie aux bourgeois de la ville, mais appela les paysans du voisinage pour démolir les remparts ; le 1er septembre 1638, le château et les habitations furent livrés aux flammes. Trois ans auparavant la famille de Vergy s'était éteinte en la personne de Clériade de Vergy, comte de Champlitte et sire de Champvent au pays de Vaud, Gouverneur Général de la Bourgogne, « seigneur plein d'honneur et de vertus ». Des mariages suivis de fréquents procès, apportèrent Champlitte d'abord à la famille de Beaumont d'Amboise, puis à celle de Toulongeon qui y resta jusqu'à la révolution.

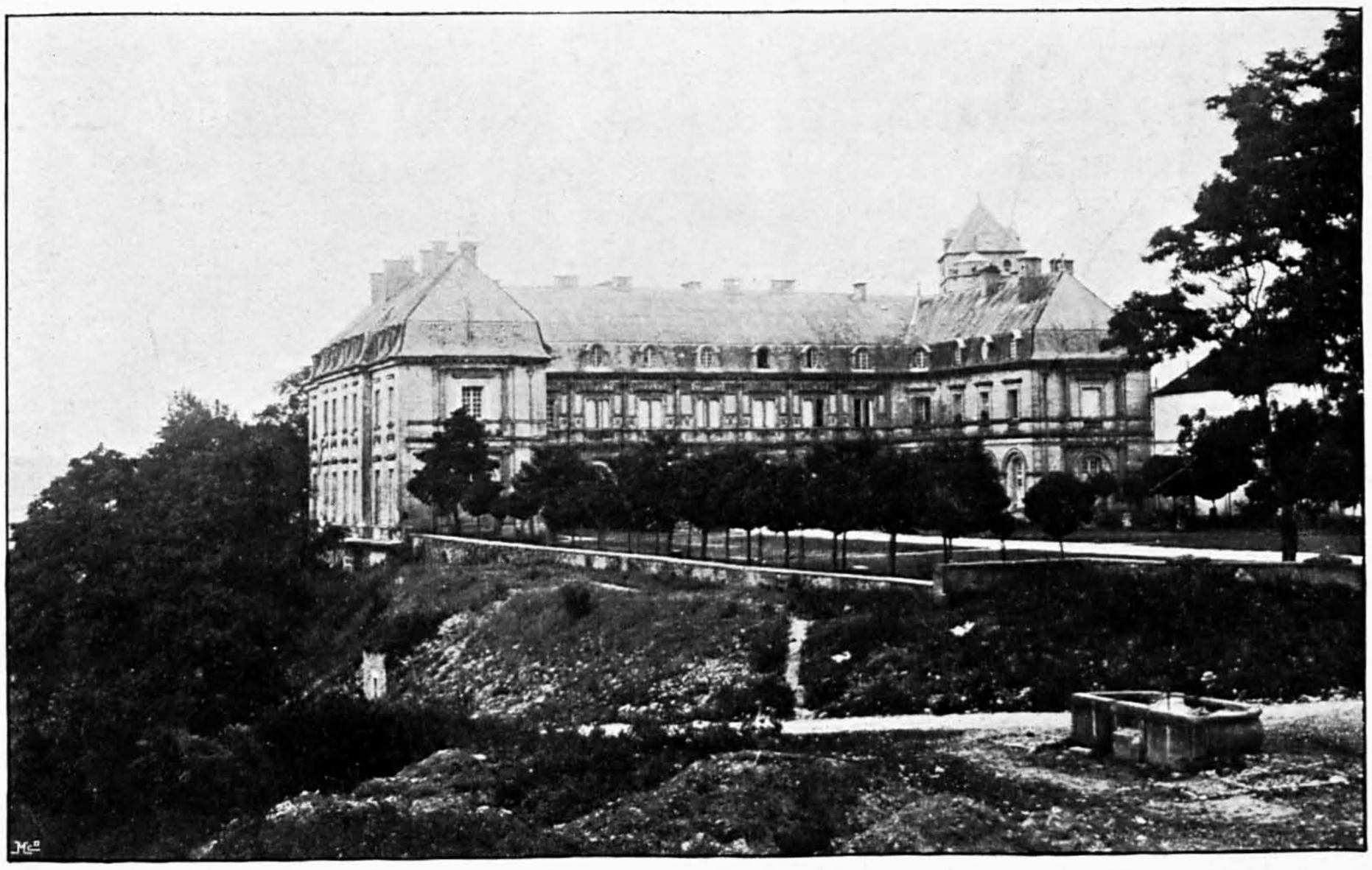
Au XVIIIme siècle, le château fut reconstruit, sur l'emplacement primitif, par le comte de Toulongeon, dont les descendants le vendirent en 1825 à la ville pour y installer les services municipaux. Nous donnons quelques vues de ce très beau château, bien qu'il n'ait jamais abrité Jean de Fribourg-Neuchâtel.

Il n'a pu être retrouvé, ni au département des Estampes à la Bibliothèque Nationale, ni à la mairie de Champlitte, ni dans les divers ouvrages d'histoire locale, le moindre dessin représentant cette ville au temps où elle était fortifiée, ni aucune image de son ancien château. On ne possède qu'un plan-croquis des anciennes fortifications. Le clocher de l'église de Champlitte, très élevé (quatre-vingts pieds), est flanqué d'une tourelle servant d'escalier qui rappelle l'escalier extérieur de l'église de Saint-Blaise au bord du lac de Neuchâtel. Quant aux habitants, ils sont les Sagnards de la Franche-Comté ; on leur attribue les naïvetés les plus invraisemblables ; j'ignore si cette réputation est fondée, mais ce qui n'est pas douteux, c'est la parfaite courtoisie, la bonne grâce et l'empressement avec lesquels la mairie de Champlitte a répondu aux questions que je me suis permis de lui poser.



LE CHATEAU (aujourd'hui Mairie) DE CHAMPLITTE

bâti au XVIII^me^ siècle par la famille de Toulongeon sur l'emplacement de l'ancien château des Fribourg-Neuchâtel et des Vergy.



LE CHATEAU (aujourd'hui Mairie) DE CHAMPLITTE

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

SOURCES

Bibliothèque nationale, Paris. Fonds français, mss. 16,017, fol. 31; mss. 16,945, fol. 450, 452, 454.

— Mss. 3821, fol. 86-88. Lettres de Clériade de Vergy, comte de Champlitte au duc de Nemours; copies relatives aux opérations militaires en Franche-Comté. Sept.-nov. 1626.

Archives Nationales de France, Q [1], 993-994. Etats et mémoires servant de renseignement généraux sur les *Domaines* situés dans la Haute-Saône, arrondissement de Gray: Autrey, Champlitte . . .

Archives du Ministère français des Affaires Etrangères, Suisse. T. 14, fol. 498, etc., etc.

Archives du Doubs. Série B, 632, fol. 22. Dénombrement donné à Philippe-le-Bon par Jean de Fribourg, comte de Fribourg et de Neuchâtel: «Le chastel, dongeon, ville, ferme et halles du dit Champlitte, les fossés à l'entour des dits chastel et ville, en laquelle ville peut avoir trois cents feux allumés, . . . énumération des droits seigneuriaux à Montarlot, Mont, François, Margilley, Leffond, Autrey, Percey-le-Grand, Seveux, Oyvières, Auvet, La Chappelotte, . . . item la garde du prieuré de Champlitte . . . la maison de Saint-Jean de Jérusalem ès fauxbourgs de Champlitte . . . la grange de Aulmonières dite de Rougemont par delà le grand chemin de Gray à Langres . . .» 5 sept. 1456. Voir aussi série B, 633. Série E, 1326, testament d'Antoine de Vergy en faveur de Jean de Fribourg, 1350, procès évoqué par Philippe de Bourgogne entre Jean de Fribourg et les héritiers d'Antoine de Vergy. Levée de l'excommunication de Jean de Fribourg (1448).

Grandes Archives de Neuchâtel. Etat des revenus et dîmes de la Seigneurie de Champlitte sous Jean de Fribourg, I 11, N 16/30, N 16/39, W 17/10. Revenus de Rigney, X 43. Frais d'enterrement d'Antoine de Vergy à Champlitte, O 2. Divers concernant Champlitte, O 19, X 11, A 11/4, U 4/4. Lettre de Vergy à Bonnstetten sur le voyage de M[lle] de Longueville.

Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel, vol. 1569-1575, p. 102.

Jules Gauthier, archiviste du Doubs. *Les documents franc-comtois des Archives de Neuchâtel*. Besançon, 1880.

C. Duvernoy, de Montbéliard. *Le comté de Bourgogne et l'Helvétie* dans le *Musée historique* de Matile, I, 276.

J. Garnier. *Journal de Gabriel Breunot*, conseiller au Parlement de Dijon pendant la Ligue. Dijon, 1864, 3 vol., 8°. Récit de la prise de Champlitte en 1595 par Guise et Henri IV. T. I, 138, 139.

André Duchesne. *Histoire de Vergy*, VI, 330. Claude d'Aarberg, Seigneur de Beaufremont et sa femme Guillemette de Vergy assistent au mariage de leur belle-sœur et sœur, Claudine de Vergy avec Ferdinand de Neuchâtel, Seigneur de Montaigu, 21 janvier 1496/97.

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, I, 398, 470, 474; II, 41, 46; III, 114, 131, 195, 208.

F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel*, p. 150 et 151.

L'abbé Expilly. *Dictionnaire géographique des Gaules.*
Le père Claude Perry. *Histoire de Chalon-sur-Saône.*
L'abbé Briffaut. *Histoire de la Seigneurie et de la ville de Champlitte.* Langres, 1869.
Alph. Rivier. *Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz von 1619-1629.* Zurich, Imprimerie Ulrich, 1875.
Jules Finot. Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIV^me^ siècle, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône.* Vesoul, 1872.
Mémoires de l'Académie de Besançon, 1876, VII, 364, Anonyme du XV^me^ siècle: Déportements des Français et des Allemands envers le duché et le comté de Bourgogne de 1456 à 1492. Récit de la prise de Champlitte par les Français de Louis XI les 15-21 mai 1475.
Henri Bouchot. *La Franche-Comté.* Paris, 1890, p. 350.

COURTESOULT

Ce village de 250 habitants, situé à deux lieues à l'est de Champlitte, dans le département de la Haute-Saône et à cinq lieues au nord de Gray, n'offre aucun intérêt pittoresque ou archéologique. On y voyait encore, vers 1860, assurent certains écrivains franc-comtois, quelques traces de ruines d'un château, mais M. l'abbé Marey, curé de Courtesoult, affirme qu'il n'y a jamais eu de château. Les ruines signalées seraient, selon lui, les restes du château de Gâtey, hameau de 110 habitants dépendant de Courtesoult; ces restes sont situés dans une vallée entourée de collines boisées; elles ont cinquante mètres de longueur, et les caves en sont pleines de déblais; naturellement la tradition affirme, comme toujours, l'existence de vastes souterrains; ceux-ci auraient trois kilomètres de longueur et aboutiraient au couvent d'Aumonière sur la route de Langres à Besançon. Sur les caves se voit encore une vaste salle très élevée, et sur une pierre bien décorée se lit la date de 1382; une vaste cuisine et deux chambres solidement voûtées avoisinent la grande salle. Des restes de créneaux indiquent qu'il y a eu là une forteresse; le vivier est comblé. A deux cents mètres, sur la colline, se trouve un tas de pierres qu'on qualifie quelquefois d'ancienne redoute ou d'ancien fort; les habitants ne se rappellent plus que des comtes de

Champagne et de Lauremin, derniers seigneurs, et surtout d'une demoiselle Jeanne de Moustier, restée gardienne du château avec un M. Simonin en 1793; deux domestiques connaissaient l'existence d'un tonneau plein d'or et avaient l'intention de se payer de leurs gages en s'emparant du tonneau, mais ils n'osèrent pas, craignant chacun d'être dénoncé par l'autre, ensorte que le tonneau est encore là. Le château fut acheté à vil prix par un M. André comme bien national, revendu 11,000 francs en 1815 à un M. François, puis 3500 francs en 1883 à un M. Pascal qui, ne pouvant le payer, le passa pour 3000 francs au propriétaire actuel, M. Alfred Noirot.

Quoiqu'il en soit de ces racontars, la vérité historique est que le maréchal de Bourgogne Antoine de Vergy a donné en 1439 Courtesoult à son successeur et neveu Jean de Fribourg, Comte de Neuchâtel, et à ses hoirs «issus de son corps à perpétuité». Jean n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Marie de Chalon, Courtesoult a fait retour en 1457 à la famille de Vergy.

Aux archives de Neuchâtel, il n'existe pas de documents relatifs à Courtesoult, dont l'histoire se confond avec celle de la seigneurie voisine et beaucoup plus importante de Champlitte, donnée également à Jean de Fribourg par son oncle maternel, le maréchal de Vergy.

SOURCES

Voir la notice sur Champlitte.

Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Marey, curé de Courtesoult. Voir aussi le *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, par L. Suchaux, Vesoul 1866, t. I, p. 185.

LA SAGNE

QUELQUES MOTS SUR SA VIE LOCALE

1708—1860

Travail présenté à la 46me réunion annuelle de la Société cantonale d'histoire, le mardi 22 août 1911, à La Sagne.

Mesdames, Messieurs,

Le 26 juin 1877, M. Ferdinand Richard, le regretté président de la Société cantonale d'histoire et en même temps ressortissant de notre commune, présentait à la Société, dans ce même édifice, une monographie du modeste village qui a l'honneur, en même temps que la joie, de vous recevoir aujourd'hui.

M. Ferdinand Richard aimait sa commune d'origine. Le soin qu'il a mis à la rédaction du travail qu'il a lu ici, il y a trente-quatre ans, en est une des nombreuses preuves.

Aussi le devoir de ses combourgeois, comme celui des membres de la Société d'histoire qui l'ont connu, est-il avant tout de donner une pensée émue de bon souvenir à cet ami au caractère profondément sérieux, dévoué, bienveillant et sûr que nous avons perdu. Que les membres de sa famille reçoivent, ici encore, l'assurance des sentiments bien sincères de gratitude et d'estime que nous lui gardons.

Une histoire de La Sagne a été publiée aussi, en 1864, par M. Fritz Chabloz, alors instituteur en ce lieu. Dans ce petit volume de 162 pages, l'amour du lieu et de ses habitants se laisse moins deviner que dans la monographie de M. Ferdinand Richard. Mais, en tenant compte des différences sensibles d'opinions et de manière de voir qui le séparaient alors de la plupart des Sagnards, il faut reconnaître que, malgré tout, M. Chabloz a cherché à les juger avec impartialité. Il a ainsi fait une œuvre utile et les quelques observations de détail qui seraient à présenter ne doivent pas nous empêcher d'accorder notre reconnaissance à cet écrivain. Du reste, ses élèves, dont plusieurs sont ici présents, et ceci dit

en toute sincérité, lui gardent un excellent souvenir. Son don d'enseignement, son amour du travail, la peine qu'il s'est donnée avec tous ses élèves ont laissé des traces profondes.

En présence des deux travaux qui viennent d'être indiqués est-il possible de parler encore de La Sagne de façon intéressante, surtout lorsque celui qui s'est laissé aller, bien à tort peut-être, à s'en charger, est loin de posséder les connaissances historiques et littéraires de ses devanciers et se trouve incapable par cela même d'orner sa prose de petites fleurs de rhétorique qui pourraient rendre plus captivante sa modeste narration.

Les origines de La Sagne et les faits saillants de son histoire vous sont connus. Il serait peu intéressant de revenir sur des faits ou des appréciations qui figurent déjà dans des ouvrages que l'on peut consulter tous les jours.

Il ne reste donc qu'à pénétrer plus avant dans la vie de cette localité et pour cela, qu'à choisir une époque où la communauté a fait prendre note de ses délibérations et décisions. Nous passons ainsi sur les quatre premiers siècles pendant lesquels nos ancêtres, mieux préparés et plus endurants que nous pour les luttes de la vie, ont défriché vallée et coteaux, tiré ce qu'il leur fallait pour vivre d'un sol peu rémunérateur, réussi à force de travail et de persévérance à se construire des habitations passables, à contenter des princes souvent exigeants, à conquérir ou reconquérir, une à une et sans violence, toutes leurs libertés, sont arrivés enfin à s'unir en communauté pour le maintien de leurs droits et la défense de leurs intérêts futurs.

C'est le 11 novembre 1708 seulement que la communauté ouvrait le premier registre des « résultats ». A cette époque la communauté était régie par les édits de 1669. Les séances se tenaient dans ce temple à l'issue du service divin. Les justiciers et un conseil composé de quarante communiers pris autant que possible dans les différentes familles, réglaient les affaires courantes ; mais dès qu'il s'agissait de questions quelque peu importantes, tous les chefs de famille ayant prêté serment composaient avec les premiers l'assemblée de communauté. Le maire ou son lieutenant, deux gouverneurs remplacés chaque année et pris à tour de rôle parmi les communiers capables, remplissaient avec le secrétaire de la communauté, les fonctions de pouvoir exécutif.

Il n'existait alors à côté du corps de la communauté aucune association politique ou religieuse. Dans le domaine local, la communauté absorbait, la justice excepté, toutes les activités. Ce qui dirigeait les discussions et décisions c'était surtout le souci de la jouissance et de la conservation des droits et libertés acquis.

La relation des arrêts, résultats et discussions qui sont transcrits dans les premiers registres est loin d'être complète; on devine par ci par là des lacunes. Pour les cent cinquante ans qui vont être parcourus, la moyenne par an des pages utilisées dans les registres, n'est que de douze à treize, soit au total un peu plus de 1800; et pourtant les objets traités se rapportent à des questions assez diverses: administration du pâturage commun, assistance des pauvres, mesures à prendre en cas de disette, instruction et éducation de la jeunesse, organisation du culte, police des habitants, politique, etc., etc.

Il ne peut être question, dans un travail comme celui-ci, de donner un récit complet, mais simplement de choisir ci et là, ce qui peut donner quelque idée de ce qu'était alors la vie locale.

Parmi toutes les questions administratives d'alors, c'est bien la propriété du pâturage commun qui, le plus souvent, a fait le sujet des discussions de nos ancêtres. A elles seules, les délibérations et décisions diverses relatives à la conservation et à la vente des bois, à la jouissance du pâturage et des carrières, pourraient faire la matière d'un ouvrage spécial. Mais ce travail aurait le défaut de ne retenir l'attention que des initiés, c'est-à-dire de ceux qui, aujourd'hui encore, sont intéressés à un titre quelconque à l'administration de cette propriété. Ce qui, pour le pâturage surtout, constituait la difficulté de son exploitation, c'est que, malgré son étendue, ce pâturage se trouvait encore beaucoup trop étroit pour recevoir tout le bétail des ayant droits. Comme, jusqu'en 1806, la jouissance du pâturage était gratuite, les communiers y amenaient leur bétail de tous les quartiers extérieurs, même de Marmoud, des Cœudres, de Petit-Martel et des Ponts.

Cette gratuité étant, en quelque sorte, le seul revenu attaché à la qualité de communier, il est évident que tous ceux qui possédaient des bestiaux cherchaient à en profiter le plus possible, puisque l'élevage constituait une partie de leurs ressources.

De là certaines mesures obligatoires et restrictives, très gênantes, périodiquement discutées et modifiées, pour en revenir souvent aux prescriptions des édits de 1669, qui interdisaient l'entrée au pâturage de

toute pièce qui n'était pas dès la Chandeleur (2 février) en mains de son propriétaire et nourrie exclusivement pendant l'hiver avec du fourrage ne provenant pas d'un non communier. Les infractions à cette règle étaient punies.

Il se produisait aussi d'autres abus. C'est ainsi qu'en 1722, on constatait qu'il y avait au commun 80 brebis de plus qu'il n'en avait été indiqué.

Parfois aussi les intéressés cherchaient à se libérer, partiellement du moins, des prescriptions des édits de 1669. Le 14 mai 1750, il a été résolu en communauté, que, pour cette année, on jouira du pâturage « comme gens d'une même famille », sans suivre à rigueur les édits.

Mais cette décision n'a pas donné, sans doute, les résultats attendus, car l'année suivante, soit le 24 janvier 1751, « la communauté de voix unanime a résolu que pour le bétail qu'on mettra au pâturage commun cette année, on exécutera à la rigueur les édits du commun sans égard ni support pour qui que ce soit ».

On se départissait cependant de cette rigueur envers les pauvres et à la date du 26 mai 1795, il est noté « qu'un communier a demandé et obtenu de mettre sur le commun pâturage une chèvre qu'il a achetée il y a quelques semaines d'un non communier, et cela en raison qu'il est pauvre et assisté ».

Dès 1803, vu la situation financière de la communauté et les frais de l'assistance des pauvres, il fut proposé de faire payer une finance pour le bétail mis en alpage.

Cette proposition fut votée par 78 voix contre 51, mais à la suite d'un recours de la minorité au gouvernement, la décision ne reçut son exécution qu'en 1806.

Dès ce moment les communiers ne jouissent donc plus d'aucun privilège sur les non communiers, si ce n'est qu'ils ont seuls le droit de mettre, en payant, leur bétail au pâturage commun et de prendre part à la vente des bois, mais leur bétail est à lui seul déjà trop nombreux et il résulte de décisions transcrites dans les registres que la communauté devait lutter aussi contre une surexploitation des bois. Il peut paraître surprenant que nos ancêtres aient dû à plusieurs reprises prendre des mesures assez sévères en vue de la conservation de leur forêt, car dans leurs achats aux « montes », ils étaient limités au bois nécessaire à leur propre usage et ne pouvaient pas en miser plus de deux lots, ni pour une somme dépassant un certain chiffre.

La chose s'explique cependant par le fait que, durant cette période,

la construction ou la transformation des immeubles exigeait beaucoup plus de bois qu'aujourd'hui, mais aussi parce que le chauffage des maisons, avec leurs grandes cheminées en bois et leurs poêles primitifs, la cuisson du pain dans la plupart des ménages et le défaut des fourneaux-potagers à bois pour la préparation des aliments, nécessitaient l'emploi d'un combustible beaucoup plus considérable.

C'est ainsi que dans les conditions de la régence d'école, en 1792, il est accordé au seul régent d'alors, comme affouage, six toises de bois de sapin de deux pieds et demi de long, avec les débris, et de la tourbe, dix chars à un cheval. Plus tard ces six toises ont été réduites à quatre et le traitement augmenté de deux écus neufs (la toise équivalant à trois stères à peu près était ainsi taxée à 6 fr., soit 2 fr. le stère).

Les gardes forestiers étaient inconnus: la surveillance des délits forestiers étaient confiée à tous les communiers indistinctement, lesquels après avoir reçu leur instruction religieuse et participé à la Sainte-Cène, devaient prêter le « serment au bois » (le « serment à la poix » comme on disait alors).

Comme les lots de bois étaient vendus sur pied et que l'adjudicataire, à quelques exceptions près, façonnait lui-même ses lots, la tentation pouvait être forte d'arrondir sa mise. Lorsqu'un délit venait à être connu, le dénonciateur devenait propriétaire du bois coupé en fraude.

Quelques cas sont relatés dans les registres et comme indication de la procédure suivie, la mention portée sous date du 7 novembre 1794, peut servir d'exemple: Il est noté que le lieutenant, un justicier et un des gouverneurs se sont rendus sur les lieux pour examiner cette affaire. « Ils ont trouvé effectivement un bois que le délinquant présent avoua d'abord qu'il avait abattu et auquel il y a une contrefaçon de la marque de la communauté si facile à reconnaître que les chevrons sont même tournés à rebour. »

« Sur ce rapport la communauté a délibéré unanimement que le délinquant devait être gagé, condamné à payer les frais de l'estimation du bois que mes dits sieurs les visiteurs ont apprécié à 21 batz, mais que, quant à la propriété du dit bois, comme le délateur n'a point fait le rapport lui-même, qu'il n'avait fait que d'en parler à d'autres personnes, sans observer son serment au bois exactement, ne s'étant fait connaître que lorsqu'il aurait été dans le cas de retirer le bois, il a été délibéré qu'au lieu de lui laisser le bois, il sera donné à un pauvre qui en a besoin. »

Les « montes » ou ventes annuelles de bois, se faisaient à l'enchère. Elles étaient pour quelques-uns l'occasion de faire la fête à leur manière

et de s'égayer aux dépens des amateurs paisibles. Mais alors la communauté intervenait. En 1796, il est noté que « c'est avec un grand déplaisir qu'on a vu la conduite despectueuse de quelques individus dans les montes de bois depuis quelques années, lesquels se permettent de calomnier et médire de tout le monde sans exception et même de donner essor à leur malignité avec plus de hardiesse et d'attaquer plus librement tout ce qui se présente à leur imagination altérée et qui rompent par ce moyen d'une manière comique la suite, le repos et la tranquillité qui doit particulièrement régner dans cette opération. »

Il est décidé qu'à l'avenir ces personnes recevront du président des « montes » une première exhortation et que si elles récidivent et persistent elles seront condamnées sur le champ à une amende de six piècettes à verser dans la caisse de la chambre de charité.

Jusqu'en 1808, la communauté veillait à la conservation du bois commun en prenant spontanément les mesures qu'elle jugeait les plus efficaces et spécialement en déterminant à plusieurs reprises certaines surfaces plantées de jeune bois, qu'elle mettait à ban et dans lesquelles elle s'interdisait toute coupe pendant une série d'années.

Mais en 1808, le gouvernement du Prince Berthier organisait un service forestier et instituait les commissions forestières. Ce nouveau mode de gérance des forêts des communautés ne paraît pas avoir été du goût des administrés, car dès l'abdication du Prince, les quatre Bourgeoisies, appuyées par les communes, réclamèrent l'abrogation des prescriptions en vigueur.

Les communiers de La Sagne déclarèrent, par un vote unanime, « qu'ils voient avec peine que les communes soient privées de l'administration de leurs forêts et qu'on approuve la réclamation des quatre vertueuses Bourgeoisies sur cet objet en les suppliant de continuer leur sollicitude et leur vigilance sur le bien des peuples pour procurer le rétablissement de nos anciennes, précieuses et légitimes franchises. »

Nous avons vu que l'assistance des communiers pauvres était un des principaux éléments de dépenses de la communauté, à tel point que ce sont surtout les frais de cette assistance qui nécessitèrent en 1803-1806 la fixation d'un prix d'estivage à payer pour chaque pièce mise sur le pâturage commun.

En 1714 déjà, la question de l'assistance des pauvres préoccupait les communautés des Montagnes ; les conditions d'établissement des chambres de charité instituées alors sont intéressantes à connaître :

A la date du 1er juillet 1714, il est pris acte de ce qui suit :

« Le dimanche 1er juillet 1714 à la sortie du prêche du matin, les chefs de famille de La Sagne étant assemblés dans le Temple où assistait Monsieur Perrot, Pasteur du dit lieu, on a lu la lettre de résolution de Messieurs les Membres de la chambre de charité du Locle adressé le tout à nos gouverneurs, sur quoi a été arrêté et résolu d'une voix unanime qu'on procéderait incessamment rière ce lieu à l'établissement d'une chambre de charité pour l'entretient des pauvres, qu'on y prendrait et ferait entrer tous les pauvres de la paroisse, non seulement les communiers de La Sagne, mais aussi les communiers du Locle et autres communautés et paroisses voisines habitués résidans et domiciliés rière La Sagne pourveu que les autres chambres en agissent de même et il a été ordonné au sousigné secrétaire de commune d'expédier le présent en due forme et d'en envoyer un double à Messieurs de la chambre de charité du Locle avec une réponse à leur lettre. »

Voici le texte de cette réponse :

« Lettre à Messieurs le Président et assesseurs
de la chambre de charité du Locle.

Messieurs,

« La communauté de La Sagne m'ordonna Dimanche passé de faire réponse à votre lettre que vous fites l'honneur de faire écrire ces jours passés à nos gouverneurs par le sieur Robert, votre secrétaire. Je m'acquitte de cette commission avec plaisir en vous asseurant que les peuples de La Sagne ont été et sont toujours prêts d'entretenir une bonne intelligence avec vous et qu'ils y contribueront de tout leur pouvoir. Nous allons travailler avec promptitude et diligence moyennant l'aide et l'assistance du Tout-Puissant, à l'établissement d'une chambre de charité rière ce lieu pour l'entretien de tous les pauvres habitués et résidans rière la paroisse de La Sagne comme vous le pourrez remarquer par la résolution ci-jointe. Nous l'aurions fait plus tôt si nous avions receu réponse à ce qui vous fut proposé de notre part par nos députés, mais il vaut mieux un peu tard que jamais, comme on dit en commun proverbe. Nos Messieurs et moi nous ne croyons pas qu'on puisse faire un bon établissement si on procédait par commune et qu'on se renvoyât les pauvres de l'un à l'autre, mais bien par paroisse sans distinction de communiers et non communiers. »

L'extrait d'un arrêt de la Chambre de charité du Locle du 30 juin 1714, transcrit au registre des résultats, confirme que « moyennant que les dites paroisses voisines ne renvoyent pas au Locle les pauvres qui sont habitués chez eux et qu'ils continuent à leur faire la charité, ils agiraient réciproquement ».

Les Chambres de charité du Locle et de La Sagne ont ensuite adopté les mêmes règlements et statuts. Rien dans les registres ne peut faire penser que ce mode d'assistance ait été modifié sensiblement jusqu'en 1741, époque où, aux dispositions règlementaires qui régissaient la Chambre de charité de La Sagne, la communauté de La Chaux-de-Fonds opposa celles, passablement différentes, de la Chambre de charité de La Chaux-de-Fonds, établie aussi en 1714.

En présence de dispositions contradictoires, les parties ne purent s'entendre et il est possible que dans la suite d'autres cas se présentèrent. Comme la question d'assistance des pauvres paraît avoir été laissée à cette époque à l'initiative exclusive des communes et qu'aucune d'elles par conséquent n'avait le pouvoir d'imposer ses usages à sa voisine, il en est résulté que la première tentative de l'assistance au domicile n'a pu se maintenir et que peu à peu les communes en sont arrivées à ne secourir que leurs propres ressortissants, quel que fût d'ailleurs leur domicile, système qui s'est perpétué jusqu'en 1888.

Une modeste institution locale de bienfaisance qui mérite une mention est celle du comité des subsistances dont le rétablissement fut décidé par la communauté le 19 avril 1812 (la date de sa fondation n'est pas indiquée). Ce comité subsiste encore aujourd'hui sans que son règlement, quant à son but, ait été modifié. Tous les pauvres, sans distinction de patrie ou de religion, ont droit aux secours hebdomadaires du comité qui ne leur délivre que du pain. Jusqu'il y a une cinquantaine d'années, les assistés ne recevaient que du pain bis. Cette disposition, en apparence peu charitable, s'explique cependant, puisque la plupart des donateurs ne mangaient alors que du pain noir. Les recettes nécessaires à l'existence du comité sont fournies exclusivement par les souscriptions annuelles et volontaires des habitants de la localité et quelques dons spéciaux. En 1827 et 1828 le nombre des personnes ou familles secourues était de 70 à 80, recevant chaque mois pour 800 à 1000 batz de pain ; l'importance de ce comité a dès lors beaucoup diminué.

Bien que la construction de l'Hospice n'ait eu lieu qu'en 1858-1859, la création de cet utile établissement était à l'étude et appuyée de fortes souscriptions dès l'année 1841 et la construction en avait été décidée

en 1846. Le Roi avait même donné une somme de 1000 livres. Cette construction a cependant été renvoyée alors, un peu faute de fonds, mais aussi grâce à l'opposition de M. Henri-François Perrenoud, banquier à La Sagne, où il jouissait d'une certaine influence ; il désirait pouvoir contribuer largement à cette fondation par son testament et doter ainsi sa commune d'un établissement plus en rapport avec ses besoins.

M. Henri-François Perrenoud a été réellement un bienfaiteur pour sa commune d'origine, car aux 100,000 fr. donnés pour la construction de l'Hospice, s'ajoutaient 40,000 fr. légués à la commune pour améliorer ses finances obérées. Il résulte en effet d'un inventaire dressé en 1849, que la commune ne possédait alors en créances que 18,823 livres et sur cette somme 1704 livres étaient des créances mauvaises ou douteuses.

Les capitaux de la commune étaient mis souvent à contribution, car pendant la période de laquelle nous parlons, la communauté n'avait pas seulement à se préoccuper de l'assistance ordinaire, comme c'est le cas de nos jours. Elle intervenait dans les cas extraordinaires de disette et avisait aux moyens d'en atténuer les rigueurs. Et nos ancêtres n'avaient pas à lutter seulement contre l'âpreté du climat et le peu de fertilité du sol. L'instabilité de la politique leur a été onéreuse aussi à plusieurs reprises.

En 1708, La Sagne a dû loger pendant quatre mois cinq compagnies de soldats de LL. EE. de Berne, qui étaient venus garantir le pays contre l'invasion française. Dans le cas particulier, la communauté de La Sagne et ses habitants qui avaient dû héberger beaucoup plus de troupes que d'autres communes voisines, paraissent avoir été passablement sacrifiés. Malgré leurs réclamations réitérées, ils supportèrent seuls les frais de cette occupation militaire. Personne, ni le gouvernement ni les communes voisines, ne leur vint en aide. L'occupation dura du 20 janvier au 9 mai 1708 et on se fera une idée de la dépense supportée par les habitants en apprenant que la commune ne prit à sa charge les frais de cette occupation que jusqu'à concurrence de trois batz par semaine pour chaque soldat. Cette indemnité relativement très minime a cependant coûté à la communauté 7132 livres 3 gros.

Il est à penser que, lorsque l'occupation prit fin, les caves et les greniers des particuliers avaient perdu leurs réserves.

Les années 1770 et 1771 ont été aussi particulièrement désastreuses. Voici quelques passages de la relation qui en est faite :

« Toute l'Europe presque est affligée de la disette des grains. On n'a jamais vu des défenses aussi fortes de tous les souverains voisins de ce pays pour empêcher d'y venir toutes sortes de grains, jusqu'aux pommes

de terre ; plusieurs font usage de son de froment que l'on trouve à peine à six batz l'émine. On a fait venir beaucoup de froment de l'Italie, quelque peu de Souabe. Il y a 285 personnes qui n'ont aucun grain. Toutes les graines à cause de leur mauvaise qualité pour avoir été en partie gelées et en partie sous les neiges, partie moissonnées sur la fin d'octobre pourront à peine faire subsister les habitants jusqu'aux moissons. On ne trouve presque plus de pain à vendre. On a peine d'en avoir pour les malades, la misère est grande et sur la fin de 1770, on commençait à dérober et forcer quelques moulins. Le 23 juin 1771 la cherté continuant encore à peu près sur le même pied, avec espérance de quelque diminution prochaine, il fut résolu, après de fortes prédications, qu'il serait fait une collecte générale extraordinaire dans la juridiction, pour la subvention des pauvres dont le nombre et la misère se sont fort augmentés. On est allé chez les particuliers qui ont contribué fort différemment comme suit : . . .

Cette collecte produisit la somme totale de 870 livres 4 gros. »

Plus tard, en 1794, 1795, 1796, 1799, 1806, 1816, 1817, 1846, nouvelles années de disette et de cherté des vivres, pendant lesquelles la communauté et les habitants ont dû s'imposer de grands sacrifices. Les années 1816 et 1817 ont été particulièrement douloureuses. Plusieurs familles pauvres se décidèrent à partir pour la Pologne, « où on demande des habitants pour cultiver les terres dans la partie appartenant à l'Empereur de Russie », et la commune favorisa même cette émigration en leur donnant « outre leurs lettres d'origine dont elle en payera les frais, un louis pour le père, un louis pour la mère et deux écus neufs par enfant au moyen d'un crédit qui sera ouvert à Bâle dans une maison chez laquelle ils retireront l'argent en passant ».

Quand on songe à ces familles qui ont dû s'expatrier dans de semblables conditions et très probablement avec elles d'autres familles neuchâteloises, il est bien permis de se demander ce qu'elles sont devenues et si malgré la dureté des temps, il n'aurait pas été préférable de chercher à les conserver au pays. Mais il n'est guère possible de se représenter exactement la situation. La Sagne, suivant les resources dont disposaient ses habitants, était sans doute trop peuplée. Les exploitations agricoles étaient beaucoup plus morcelées qu'aujourd'hui. Des expatriations avaient lieu très souvent et ne pouvaient sans doute pas être évitées.

Ce qui vient d'être dit explique la simplicité, l'ordre, l'économie et l'exercice des devoirs de la charité envers les pauvres, que pratiquaient

nos ancêtres. Ils ont dû les réaliser constamment pendant de nombreuses générations.

A ce sujet il existe un rapport, transcrit en entier dans le registre des résultats le 11 septembre 1740, qui donne une idée du souci qu'avaient nos ancêtres d'une administration économe et correcte. Il permet aussi, en même temps, de juger du degré de leur instruction et de leur manière de procéder à cet époque:

Messieurs de la justice de La Sagne avaient fait spontanément et sans être délégués par la communauté un voyage à Neuchâtel pour « les compliments de condoléances sur la mort de Sa Majesté de Glorieuse mémoire (Frédéric-Guillaume Ier, mort le 10 juillet 1740) de même que ceux de félicitations sur l'avènement au trône de Sa Majesté régnante (Frédéric II). Ces Messieurs avaient dépensé 292 batz un cruche et les réclamèrent au gouverneur de commune qui répondit que « n'étant pas le maître, il ferait assembler la communauté pour recevoir ses ordres ».

Les justiciers se croyaient dans leur bon droit, car en de semblables occasions la communauté avait, semblait-il, payé sans récriminations. Cette fois, par contre, la communauté ne fut plus d'accord. Assemblée le 14 août, elle trouva le cas assez important pour prendre un délai avant de répondre à Monsieur le Maire et elle chargea quelques notables de conférer ensemble. sans frais pour la communauté, et de rapporter leur sentiment en assemblée générale dans huit ou quinze jours.

Les huit notables choisis s'acquittèrent de leur mandat et le 11 septembre ils présentèrent leur opinion dans une pièce dont voici les principaux passages.

« Teneur du Rapport des notables.

Messieurs les Gouverneurs et vous tous
qui composez cette honorable assemblée,

Nous les comis et ordonnés de votre part pour la recherche et l'examen des raisons et fondemens que cette communauté peut avoir d'accorder ou refuser à une partie de Messieurs de l'honorable justice de La Sagne le remboursement qu'ils exigent des frais qu'ils disent avoir fait en assistant avec tous les autres corps de Justice de cet Etat, aux cérémonies que le dernier changement de règne a occasioné; ayant pris les informations nécessaires sur ce sujet et fait de meures réflexions sur icelles et faisant surtout attention que Monsieur le Maire de Valangin, qui complimenta au nom de toutes les Justices de ce comté, n'a exigé

ni receu aucun paiement, non plus que Messieurs les autres Maires qui composent les Justices tant du Val de Ruth que les Montagnes, à l'exception de celle de La Sagne qui devant être au niveau des autres et n'ayant rien par dessus elles, ne peut être fondée à prétendre plus d'avantage, la communauté de ce lieu de son côté n'étant pas dans une plus grande dépendance que les autres, ni sujette de droit à des charges dont ses voisines sont exemtes. En effet il n'y a rien dans les titres que l'antiquité lui a produit qui la prive de la disposition de son bien et rien dans les nouveaux actes qui déroge à cette liberté originaire. Jean, Comte d'Arberg et de Vallengin, s'engage pour lui et ses successeur par un Instrument authentique du 12 Mars 1372 de maintenir dans la Sagne bonne Justice, pour faire à chacun raison sans aucune réserve, que dans des cas ce sera aux frais de la Communauté laquelle a receu la commission des biens qu'elle détient de la main des Princes pour en pouvoir jouir et faire comme mieux ils trouveront, toujours sans aucune astriction envers la Justice, à quoi on doit ajouter, pour autre preuve, le profond silence des Décrétales de Valangin, sur le cas d'être payé dans ces cérémonies, quoy qu'elles fixent et déterminent les émoluments des Justices dans les diverses fonctions ou leur emploi peut les appeler.

Cette communauté doit toujours être en possession de sa première liberté, puisque, ni dans le temps passé, ni dans le cas présent, elle n'y a jamais dérogé par des engagements ou des promesses de payer les dépens qu'on lui répète; au contraire, sa propre constitution lui interdit depuis quelques années, par des statuts et des règlements formels, qu'il est du devoir à tous ses membres d'observer, de passer aucune dépense en ligne de compte à moins que, dans les cas où elle paraît indispensable, le dessein n'en soit à l'avance approuvé par une assemblée générale qui seule en a le pouvoir, ce qui exclut toutes celles qui peuvent être faites sans son ordre et sa connaissance, ou par une partie de ses membres seulement, telle qu'est celle que ces Messieurs répètent. Il a plus: c'est que ces mêmes règlements qui sont d'une force et d'une obligation indispensable rendent nécessairement la prétention de ces Messieurs inadmissible dans le cas présent par l'irrégularité de la forme. Ils renversent aussi toutes les inductions qu'on voudroit tirer en faveur du droit, des dépenses payées par la Communauté avant qu'on eût statué leur rétranchement, à moins qu'on ne veuille franchir la barrière et chercher à rétablir une pratique que l'expérience avoit fait reconnoître abusive.

Mais outre ces raisons auxquelles on ne sauroit parer, les articles de dépenses que la communauté a eu cydevant payé ne peuvent être

tiré en aucune conséquence contre elle, puisqu'ils sont tous des actes volontaires, qu'on ne s'est jamais engagé de continuer, tout comme le traitement que l'on aurait fait quelque fois à un amy ne l'autorise pas à en prétendre la continuation. De même la communauté de la Sagne qui vouloit bien faire des libéralités et qui était en état de cela, voyant ses facultés considérablement diminuées et sans espérance de les rétablir, est obligée de penser à conserver le reste par une œconomie plus attentive, sans quoi elle pourrait avec le temps risquer la nécessité de getter (imposer) ses membres et obliger par là la veuve et l'orphelin de se priver d'une partie du nécessaire pour fournir la table des autres dans de certaines occasions. D'ailleurs la plus part des mêmes articles sont étrangers à la question et celui qui y est relatif il y a eu des Députés avec la Justice. Une autre raison qui fait voir que la communauté est toujours la maîtresse de payer les Dépens quand elle le trouve à propos, témoin les exemples qui se sont passés puisqu'aux présentations de Mr Roy et de Mr Osterwald pour Maires à la Sagne, la Communauté paya la dépense de toute la Justice et qu'à la présentation de Mr le Maire de Sandoz, la Communauté se lassant de ces dépenses, elle ne la paya qu'à deux Justiciers.

D'ailleurs, le caractère de Justicier ne peut attribuer par soi-même à celui qui en est revêtu la disposition d'un bien d'une communauté, d'autant que son employ lui est uniquement conféré par la Seigneurie sans aucun concours des communautés dont les intérêts ne sont point un objet particulier de son devoir, et, comme c'est à ceux qui en sont honorés, d'en faire les fonctions, d'en tirer les revenus, emoluments, c'est aussi à eux seuls de faire les frais que ces charges exigent, car il ne paraîtroit guère convenable de servir son Souverain aux dépens d'autrui, d'autant plus que la démarche faite par ces Messieurs est une suite et une obligation de leur charge seulement et non de la qualité de communiers. Et ce qui justifie pleinement que cette cérémonie ne concerne absolument point les communautés, c'est non seulement qu'on ne répète rien à toutes les autres comme on l'a déjà avancé, mais aussi que toutes celles de Val de Ruth qui n'ont point de Justiciers n'y ont eu personne de leur part et qu'elles s'étaient déjà toutes acquittées du même devoir par les personnes proposées pour les représenter.

Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres que nous supprimons pour ne pas tomber dans une longueur excessive, il nous paroit à tous que sans blesser le profond respect que nous devons à Monsieur le Maire et la considération dûe à Messieurs de la Justice nous ne pouvons, suivant

notre sentiment, donner avis à la communauté de faire le remboursement de cette dépense, mais de la refuser entièrement, laissant chaque communier dans la liberté de son suffrage. »

(Suivent les huit signatures.)

« Après laquelle lecture les dits gouverneurs ont déclaré que comme une partie de Messieurs de la Justice font partie de la communauté il est bon de savoir, et on leur demande, s'ils veulent consentir au plus et être présents à la délibération que la communauté doit prendre sur le dit Rapport ou bien faire place. Alors tous les Justiciers ont dit qu'ils ne veulent point être en obstacle et sur le champ ils ont fait place et sont sortis de l'assemblée.

Ensuite de quoi le plus s'étant passé sur les portes il a été résolu de voix unanime que l'on approuve la résolution des notables en les remerciant de la peine qu'ils ont prise et les priant de vouloir continuer leurs soins dans la suite, au cas que cette affaire soit poussée plus loin contre toute attente. »

•

Ne résulte-t-il pas de ce que nous venons d'entendre qu'en 1740, l'instruction n'était pas trop négligée à La Sagne et qu'au besoin on savait y soutenir une opinion, même en dehors du corps de la justice.

Certes, il ne s'agit pas dans ce moment d'établir une comparaison avec notre époque, mais les décisions qui sont transcrites dans les registres établissent qu'alors l'éducation et l'instruction de la jeunesse par l'école étaient davantage l'affaire de la population.

Nous croyons intéressant de reproduire la convention conclue, il y a deux cents ans, le 10 juin 1711, entre la communauté de La Sagne et le régent Jacob Bergeon qu'elle prend à son service :

Du 10 Juin 1711.

Convention pour la Régence de la Sagne.

« A tous ceux qu'il apartiendra soit chose notoire et manifeste que convention a esté faite et passée de bonne foy entre les honor. David Tissot, justicier et Abraham ffeu Josué Jaquet au nom et en qualité de gouverneurs qu'ils sont de l'honorable communauté de la Sagne, d'une part et honor. Jacob ffeu Pierre Bergeon de Travers d'autre part. Par laquelle la Régence d'Ecole de la dite Sagne a esté remise au dit Bergeon présent et acceptant, en exécution d'un résultat pris Dimanche passé 7 du

présent, par les chefs de famille de la dite Sagne, pour trois ans qui commenceront aujourd'huy et finiront sur le 10 Juin 1714, sous les conditions et astrainctions suivantes :

1er Le dit Bergeon s'oblige d'instruire fidèlement tous les enfants qui seront commis à ses soins, sans aucune distinction des pauvres avec les riches et celà par les moyens les plus courts et les plus aisez, dont il pourra estre capable.

2me Pour y mieux réüssir, il aura égard à leur aage et tachera de connoitre leur naturel et leur genie afin de les cultiver et de proportionner ses instructions à leur capacité et à leur force.

3me Il aura soin avant toutes choses de les former de bonne heure à la piété et à la crainte de Dieu, non seulement en les faisant aprendre les catéchimes ordinaires et les prières accoutumées et les passages de l'Ecriture sainte, mais principalement en travaillant de toutes ses forces à leur inspirer de l'amour pour la vertu et pour la sainteté et de l'horreur pour toutes sortes de péchez et en leur montrant les avantages qu'il y a à vivre selon Dieu et dans la piété et les malheurs qu'on s'attire, lorsqu'on s'abandonne au péché et au crime. A mesure que les enfans aprendront ainsy par cœur les passages, les prières et les catéchimes, le Régent tâchera peu à peu de leur en faire comprendre autant qu'il luy sera possible le sens, afin qu'il ne leur arrive pas de réciter et de prier à l'étourdie, et sans savoir ce qu'ils disent, comme ils font ordinairement, mais que dès leur enfance ils puissent déjà connaître, selon leur portée, ce qu'ils demandent à Dieu en priant, et quelle est la vérité et la Sainteté de la Religion qu'on leur enseigne.

4me. Et afin que ses remontrances et ses instructions produisent plus d'effet, le Régent sera luy mesme en bon exemple aux enfants par ses discours et par sa conduite, prenant garde de jamais rien dire en leur présence qui puisse offenser Dieu ou leur estre une pierre d'achoppement et vivant avec tout le monde d'une manière chrétienne, sage, bien réglée et édifiante, évitant les jeux, les cabarets et veillées avec les jeunes gens et toutes les mauvaises compagnies, ensorte qu'il ne lui arrive pas de dire ou de faire aucune chose qui donne ocasion aux enfans de le mépriser ou de les porter au libertinage.

5me. En faisant lire les enfans, il sera soigneux de les faire bien articuler tous les mots et les prononcer distinctement, correctement et de corriger tous les mauvais accens et toutes les prononciations vicieuses qu'il pourra remarquer.

6me. Pour les former d'autant mieux à l'Ecriture et à l'orthographe, il ne se contentera pas de leur donner souvent des Exemples, mais aussy il leur dictera de tems en tems des thèmes et aura soin de corriger les manquements et les fautes qu'il trouvera, tant dans leur Ecriture, que dans leur Orthographe et de les leur faire remarquer afin qu'ils en profitent.

7me. Il enseignera la Musique au plus avancez, autant qu'il sera nécessaire pour chanter les Psaumes dans l'Eglise.

8me. Il instruira aussi dans l'Arithmétique ceux qui en sont capables, en commençant par les premiers principes.

9me. Il encouragera les enfans qui sont diligens et qui feront leur devoir et il reprendra soigneusement les négligens et les vicieux en les châtiant lorsqu'ils l'auront mérité.

10me. Le dit Régent s'apliquera uniquement à l'instruction des enfans, aux jours et heures réglées, sans pouvoir vaquer dans ce tems à ses affaires particulières et à celles d'autruy.

11me. Devra porter le chant des Psaumes à l'Eglise et lire quelques chapitres et les dix commandemens de la Loy de Dieu en chaire avant l'arrivée du Sieur Pasteur, aux jours de Dimanche, avant le presche du matin, pendant toute l'année; il fera les oraisons funèbres sur les fosses de ceux qu'on enterrera.

12me. Le dit Régent enseignera les dits enfans trois fois par jour si ce n'est les jours de Mercredy et Samedy qu'il ne sera obligé de les enseigner que deux fois. L'Ecole sera visitée une fois l'année par Messieurs les Pasteur, officier, un Justicier, un ancien, les Gouverneurs, suivant le Reiglement fait pour ce sujet.

13me. Le dit Régent eschauffera et baliera le grand poile de la maison de Commune pour les jours de plaids tant ordinaires qu'extraordinaires.

14me. Toutes lesquelles choses le dit Régent promet d'exécuter et observer avec exactitude et au cas qu'il ne rendit pas son devoir, on pourra lui oster la dite Ecole, nonobstant que le terme ne soit pas expiré, la faute étant évidément reconnue.

Pour lequel service la Communauté, soit ses Gouverneurs, délivreront par chaque année au dit Bergeon pour son gage la somme de trois cens trente-sept livres six groz, monnaie de ce païs, payable de trois mois en trois mois; pour les enfans qui ne sont pas Communiers, on laisse celà à la discrétion du Régent d'en prendre, mais il ne pourra pas le faire pour

négliger ceux des communiers. On fournira du bois au dit Régent, pour son affeüage, qui se prendra au commun. Le Régent aura sa demeure dans la Maison de Commune et jouïra la moitié du jardin de Commune à la partie de vent. Il se pourra servir de la grange et de l'écurie. Lesquelles choses les parties ont promis d'accomplir, sans y contrevenir, sous l'obligation des biens de la Partie défaillante. Ainsi passé sur le pâturage commun, dans l'assemblée des Communiers aux Montes. En présence de Monsieur Roy, Mayre de la Sagne, du sieur Moyse Perret, lieutenant du dit lieu et d'une grande partie des Communiers. Le dixième Juin mil sept cent et onze. »

F. PERRET,
Secrétaire de la Communauté.

On peut voir, par ce document, qu'il y a deux siècles déjà, l'éducation et l'instruction de leurs enfants tenaient une grande place dans les préoccupations des habitants de La Sagne.

L'école était visitée une fois l'an par M. le pasteur, l'officier, un justicier, un ancien, les gouverneurs. Les chefs de famille étaient convoqués pour assister à cette cérémonie aussi bien qu'aux examens de concours pour le choix du régent.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que 81 ans plus tard, soit en 1792, époque à laquelle les conditions de « la Régence de l'Ecole » ont été rédigées à nouveau, le traitement alloué était encore absolument le même; ce n'est qu'en 1796 « en considération des temps de chéreté que l'on éprouve actuellement » que le régent a été autorisé à percevoir en sus de son traitement « des particuliers qui y envoyeront des enfants un batz par chaque enfant par semaine qu'ils iront à l'école, sous la réserve que les enfants de ceux qui seront assistés de la communauté ou de la chambre de charité en seront exempts ».

Dans la convention de 1711, il n'est pas question de vacances; celle de 1792 accorde au régent 7 jours pendant les semailles, 15 jours pendant les fenaisons et 7 jours pendant la moisson. On peut supposer qu'à cette époque on ignorait complètement le mot de surmenage car, à teneur de la convention de 1711, le régent devait enseigner « les enfants trois fois par jour, si ce n'est les jours de Mercredy et Samedy qu'il ne sera obligé de les enseigner que deux fois ».

La convention de 1792 porte « qu'il y aura deux écoles par jour, desquelles celle du matin commencera à 7 heures et demie depuis le 15 avril jusqu'au 15 octobre et depuis cette dernière époque jusqu'à la première

à 8 heures et demie, finissant à midy toute l'année. Et la seconde école sera commencée à 2 heures toute l'année en finissant entre 5 et 6 heures pendant l'été et entre 4 et 5 heures pendant l'hiver à compter par les époques sus dites. »

En 1818, « il a été délibéré que, pour exciter l'émulation aux enfants de l'école, la communauté fera faire neuf médailles en argent qui seront remises au régent sous sa responsabilité pour les distribuer chaque semaine selon qu'il conviendra ».

Comme l'a dit, M. Chabloz, dans son histoire de notre vallée, il n'y a eu jusqu'en 1828 à La Sagne qu'une seule classe, installée dans la maison de commune ; il est vrai qu'alors l'instruction publique n'était ni gratuite ni obligatoire. Le collège actuel a été inauguré en 1829. La commune, très pauvre en ce moment, comme du reste cela a été le cas pendant toute la série d'années que nous parcourons, n'a contribué que pour une somme minime, 100 louis environ, à cette construction. C'est grâce au legs de 300 louis de M. David Perret, maître des clefs, membre du Grand Conseil de la Ville de Neuchâtel, joint aux dons nombreux d'autres ressortissants n'habitant pas La Sagne et au produit d'une très forte souscription des habitants et des divers fonds de famille de la localité, que ce collège a pu se construire. Ce bâtiment est donc une preuve manifeste de l'esprit de sacrifice qui animait alors les Sagnards envers leur commune d'origine.

Jusqu'en 1837 les enfants de toute la commune devaient se rendre à l'école au village et c'est dès cette année-là, qu'a été déterminé « le rayon dans lequel les écoles de quartiers doivent être tenues pour avoir part au Don de Sa Majesté en faveur des dites écoles dans le pays ».

Si de l'école nous passons à l'Eglise, il n'y a pas grand chose à ajouter à ce qu'en a dit M. Ferdinand Richard. Les pasteurs étaient nommés par la Vénérable Classe et presque toutes les relations qui sont faites de leur installation, permettent de penser que le choix de la Compagnie était approuvé. Ce qui cause quelque surprise c'est la part que les communiers croient devoir prendre souvent à l'organisation des cultes, et, en le faisant, risquer même parfois la désapprobation de leur pasteur ou de la Classe. Dans quelques cas cependant cette intervention paraît s'expliquer : En voici un entre plusieurs, tel qu'il est relaté à la date du 26 novembre 1786 :

« Sur les plaintes portées contre Monsieur le Ministre Sandoz en ce qu'il ne fait presque pas de sermon sur semaine, qu'il néglige les caté-

chismes, qu'il renvoie souvent les actions du Dimanche matin à l'après-midi et qu'il ne se fait point de prière les Samedis qui précèdent les derniers Dimanches de communion, il a été résolu de l'avertir honnêtement de se mieux conformer à la règle ce qui a été exécuté par des personnes prudentes. »

Il ne paraît pas que cet avertissement ait donné un résultat durable, car trois ans plus tard ces observations furent renouvelées. Cette fois il est reproché, entre autres, au pasteur d'utiliser ses catéchumènes pour battre son grain.

A cette même époque, M. le pasteur Sandoz sollicita de la communauté un certificat de sa conduite et de ses mœurs depuis qu'il exerce son ministère dans cette Eglise et la communauté en ordonna l'expédition en ces termes :

« La communauté ayant délibéré unanimement déclare, sans rien toucher à ses fonctions pastorales, qu'il s'est toujours comporté d'une manière digne de son emploi tant par ses mœurs que par son bon exemple et sa conduite sans qu'il soit rien revenu de contraire à ce témoignage de vérité. Mais quant au second chef de sa demande, comme il se trouve divers particuliers qui se plaignent que leurs champs n'ont pas été dîmés assez scrupuleusement et qu'il y en a qui sont encore actuellement dans le cas d'en demander la rectification, la dite communauté déclare qu'elle verrait avec plaisir que Monsieur le Ministre suppliant établît des gens, pour lever ses dîmes, qui fussent en état de le faire sans commettre trop d'erreurs. C'est ce qui a été ordonné au soussigné, Notaire et secrétaire de la communauté, d'expédier exactement en cette forme. »

Il est à penser que malgré cela les Sagnards et leur pasteur ne faisaient pas trop mauvais ménage, car M. Sandoz est resté leur conducteur spirituel jusqu'à son décès.

Précédemment en 1729, M. le pasteur Cartier semble avoir reçu de la communauté une leçon qu'il pourrait bien ne pas avoir entièrement méritée, mais les Sagnards ont trouvé sans doute que M. Cartier s'était aventuré hors de son domaine.

Voici un résumé de l'affaire:

M. Cartier avait jugé à propos de porter plainte à M. le Maire Osterwald contre le jeune sautier (dont le nom n'est pas indiqué) parce qu'il faisait les publications à trop haute voix dans le temple, à l'issue du service divin, ce qui le scandalisait et avait provoqué le dimanche 20 mars, entre le plaignant et le jeune sautier une discussion assez vive.

A la suite de cette plainte, M. le Maire ordonna une assemblée de la communauté, qui siégea le 10 avril, pour se prononcer sur la conduite du jeune sautier par rapport à sa charge.

Voici les portions essentielles du procès verbal de cette séance : « Sur quoi, après que le jeune sautier et tous ses parents sont sortis du Temple, la communauté en général a déclaré qu'elle est satisfaite de la conduite du dit sautier. Le 20 Mars il fit les publications convenablement, un sautier ne pouvant le faire à trop haute voix, veu qu'il y a bien des personnes qui sont sourdes. Ceux du général de la communauté dirent qu'il ne criait pas seulement assez haut », et après avoir entendu les témoins de la scène du 20 mars « toute la communauté a déclaré que le dit sautier ne manqua pas de respect deu à Monsieur son Pasteur. Il a été ordonné au Secrétaire de commune soussigné d'en faire une expédition et l'envoyer à Monsieur le Maire.»

Les anciens d'Eglise, comme membres du consistoire, avaient alors, de concert avec le pasteur, une certaine discipline à exercer dans la paroisse, aussi cette charge ne paraît pas avoir été très recherchée. C'était le vénérable consistoire qui nommait les anciens et lorsqu'il n'arrivait pas à décider le ou les élus à accepter, il s'adressait à la communauté. — En 1824, la Vénérable Classe a même dû intervenir. Enfin, en 1836, personne n'ayant voulu se prêter volontairement à remplir un poste vacant à Marmoud, la communauté décida de faire de cet emploi un « reute de commune », l'élu devant remplir ces fonctions pendant trois ans.

Au sujet de ce système de « reute de commune », assez démocratique dans un sens, puisqu'un grand nombre de citoyens arrivaient ainsi à remplir à tour de rôle des charges publiques locales, il faut observer qu'à cette époque, à La Sagne, comme dans toutes nos communes neuchâteloises, il n'était pas question (pasteur, régent ou maire exceptés) de confier un emploi ou charge communale quelconque, à un non-communier. — Les non-ressortissants étaient tenus de demander l'habitation et de payer un «giète» ou «jet», légère imposition annuelle, qui variait suivant la position du titulaire et était fixée à l'origine en assemblée spéciale de communauté.

Un de ces rôles figure au registre des résultats pour les années 1703-1711 ; pour ces huit ans le giète varie de deux à 20 batz (soit de 6 gros à 5 livres). Plus tard les rôles ne figurent plus au registre.

Par contre les questions relatives à l'octroi des autorisations d'habitation ont fait l'objet de quelques décisions, mais ce n'est guère avant

chismes, qu'il renvoie souvent les actions du Dimanche matin à l'après-midi et qu'il ne se fait point de prière les Samedis qui précèdent les derniers Dimanches de communion, il a été résolu de l'avertir honnêtement de se mieux conformer à la règle ce qui a été exécuté par des personnes prudentes. »

Il ne paraît pas que cet avertissement ait donné un résultat durable, car trois ans plus tard ces observations furent renouvelées. Cette fois il est reproché, entre autres, au pasteur d'utiliser ses catéchumènes pour battre son grain.

A cette même époque, M. le pasteur Sandoz sollicita de la communauté un certificat de sa conduite et de ses mœurs depuis qu'il exerce son ministère dans cette Eglise et la communauté en ordonna l'expédition en ces termes :

« La communauté ayant délibéré unanimement déclare, sans rien toucher à ses fonctions pastorales, qu'il s'est toujours comporté d'une manière digne de son emploi tant par ses mœurs que par son bon exemple et sa conduite sans qu'il soit rien revenu de contraire à ce témoignage de vérité. Mais quant au second chef de sa demande, comme il se trouve divers particuliers qui se plaignent que leurs champs n'ont pas été dimés assez scrupuleusement et qu'il y en a qui sont encore actuellement dans le cas d'en demander la rectification, la dite communauté déclare qu'elle verrait avec plaisir que Monsieur le Ministre suppliant établît des gens, pour lever ses dîmes, qui fussent en état de le faire sans commettre trop d'erreurs. C'est ce qui a été ordonné au soussigné, Notaire et secrétaire de la communauté, d'expédier exactement en cette forme. »

Il est à penser que malgré cela les Sagnards et leur pasteur ne faisaient pas trop mauvais ménage, car M. Sandoz est resté leur conducteur spirituel jusqu'à son décès.

Précédemment en 1729, M. le pasteur Cartier semble avoir reçu de la communauté une leçon qu'il pourrait bien ne pas avoir entièrement méritée, mais les Sagnards ont trouvé sans doute que M. Cartier s'était aventuré hors de son domaine.

Voici un résumé de l'affaire:

M. Cartier avait jugé à propos de porter plainte à M. le Maire Osterwald contre le jeune sautier (dont le nom n'est pas indiqué) parce qu'il faisait les publications à trop haute voix dans le temple, à l'issue du service divin, ce qui le scandalisait et avait provoqué le dimanche 20 mars, entre le plaignant et le jeune sautier une discussion assez vive.

A la suite de cette plainte, M. le Maire ordonna une assemblée de la communauté, qui siégea le 10 avril, pour se prononcer sur la conduite du jeune sautier par rapport à sa charge.

Voici les portions essentielles du procès verbal de cette séance : « Sur quoi, après que le jeune sautier et tous ses parents sont sortis du Temple, la communauté en général a déclaré qu'elle est satisfaite de la conduite du dit sautier. Le 20 Mars il fit les publications convenablement, un sautier ne pouvant le faire à trop haute voix, veu qu'il y a bien des personnes qui sont sourdes. Ceux du général de la communauté dirent qu'il ne criait pas seulement assez haut », et après avoir entendu les témoins de la scène du 20 mars « toute la communauté a déclaré que le dit sautier ne manqua pas de respect deu à Monsieur son Pasteur. Il a été ordonné au Secrétaire de commune soussigné d'en faire une expédition et l'envoyer à Monsieur le Maire.»

Les anciens d'Eglise, comme membres du consistoire, avaient alors, de concert avec le pasteur, une certaine discipline à exercer dans la paroisse, aussi cette charge ne paraît pas avoir été très recherchée. C'était le vénérable consistoire qui nommait les anciens et lorsqu'il n'arrivait pas à décider le ou les élus à accepter, il s'adressait à la communauté. — En 1824, la Vénérable Classe a même dû intervenir. Enfin, en 1836, personne n'ayant voulu se prêter volontairement à remplir un poste vacant à Marmoud, la communauté décida de faire de cet emploi un « reute de commune », l'élu devant remplir ces fonctions pendant trois ans.

Au sujet de ce système de « reute de commune », assez démocratique dans un sens, puisqu'un grand nombre de citoyens arrivaient ainsi à remplir à tour de rôle des charges publiques locales, il faut observer qu'à cette époque, à La Sagne, comme dans toutes nos communes neuchâteloises, il n'était pas question (pasteur, régent ou maire exceptés) de confier un emploi ou charge communale quelconque, à un non-communier. — Les non-ressortissants étaient tenus de demander l'habitation et de payer un «giète» ou «jet», légère imposition annuelle, qui variait suivant la position du titulaire et était fixée à l'origine en assemblée spéciale de communauté.

Un de ces rôles figure au registre des résultats pour les années 1703-1711 ; pour ces huit ans le giète varie de deux à 20 batz (soit de 6 gros à 5 livres). Plus tard les rôles ne figurent plus au registre.

Par contre les questions relatives à l'octroi des autorisations d'habitation ont fait l'objet de quelques décisions, mais ce n'est guère avant

1790 que les habitations accordées, comme aussi les certificats délivrés aux partants sont inscrits d'une manière un peu régulière.

Cependant, en 1734, 1735 et 1736, des démarches, dont l'origine n'est pas indiquée, ont été faites auprès des communes au sujet des « remontrances cy-devant faites à l'occasion des piétistes et anabaptistes ». La Sagne a demandé à cet égard « de demeurer dans son droit de les recevoir ou non recevoir, sous la réserve que les dits étrangers se comportent bien ».

Une délibération du 3 juin 1736 porte « qu'au surplus ceux qui auront des plaintes à faire contre ces sectaires s'adresseront pendant le courant de la semaine au secrétaire de la communauté ». Celui-ci a fait à la suite de cette invitation l'annotation ci-après qui ne paraît avoir été transcrite que pour démontrer avec ironie, combien les personnes en question étaient peu dangereuses :

« Abram ffeu Jean Vuille, en conséquence de l'arrêt ci-dessus a fait plainte contre Melchior Richard des Pradières qui vuidait ses écuries par un jour de Dimanche et menoit le fumier à la distance d'un coup de fusil loin de sa demeure, y ayant de cela environ six ans. »

En 1793, la rédaction des certificats accordés à l'occasion des départs, comme aussi l'examen des demandes d'habitation, prirent une importance considérable. Les communes n'étaient pas tendres envers les habitants non communiers qui manifestaient des opinions avancées ou révolutionnaires :

« Le 18 Août on a fait lecture d'une lettre en communauté de la Sagne adressée par celle du Locle, datée du 16 Août 1793, par laquelle cette dernière donne avis, de même que la liste des Etrangers qu'elle a fait sortir et expulser de son district pour s'être permis de la troubler. »

Le 15 septembre suivant « lecture a été faite d'une lettre adressée au secrétaire de communauté en dâte du 27 Août 1793 dernier, par Monsieur Sandoz lieutenant de la Chaux-de-Fonds et secrétaire de communauté par laquelle cette dernière donne avis à celle de ce lieu des quatre personnes qu'ils ont expulsées de la dite Chaux-de-Fonds, pour avoir contribué aux troubles survenus dans le dit lieu relatifs à la révolution de France ».

Les certificats de mœurs délivrés aux partants, non encore expulsés, n'étaient pas non plus rédigés de façon à leur faciliter la recherche d'un nouveau domicile.

En voici un exemple :

11 août 1793 : « Henri-François Jeanjaquet de Couvet, Bourgeois de Neuchâtel, a demandé un certificat de son comportement depuis la Saint-Georges 1789, qu'il vint demeurer en ce lieu jusqu'au mois de Janvier dernier qu'il en est sorti pour aller demeurer au Locle. Sur quoi il a été délibéré que pendant les deux premières années, il se comportait bien, sans qu'il y ait eu de plaintes contre lui ; mais dès lors qu'il a manifesté des sentiments révolutionnaires relatifs aux affaires du temps, totalement improuvés par la dite communauté, ensorte que s'il n'avait pas pris parti d'aller faire sa résidence ailleurs, cette dernière n'aurait pu se dispenser de le lui annoncer officiellement. »

Naturellement qu'avec un certificat pareil la famille Jeanjaquet, bien que domiciliée au Locle depuis sept mois déjà, en fut expulsée et que s'étant rendue de nouveau à La Sagne, elle n'y fut plus tolérée.

Comme ces questions de certificats et de permis d'habitation exigeaient dans ces temps troublés de trop nombreuses assemblées de communauté, celle-ci, dans une séance qui eut lieu le 20 octobre 1793, à trois heures du soir, « a autorisé les sieurs gouverneurs, pour éviter les assemblées de communauté trop fréquentes, qu'aussitôt qu'ils seraient avisés que quelques-uns de ceux qui seroient expulsés des communautés ou paroisses voisines, pour leur désordre relatif aux affaires du tems, veulent fixer leur résidence rière ce lieu, de leur signifier incontinent d'en sortir dans les vingt-quatre heures. Cela n'étant cependant pas entendu de ceux qui seroient communiers de ce lieu. »

Mais, même envers ses propres membres, la communauté ne cherchait pas à faciliter les changements de domicile ; c'est ainsi que, dans un certificat délivré au communier Daniel Descœudres, il est spécifié que « jusqu'à l'époque du mois d'Octobre 1789, qu'il sortit pour aller demeurer au Locle, il se comportait comme un autre communier, mais depuis ce temps, la communauté a appris qu'il avait participé à quelques démonstrations particulières ».

Il en a été de même pour le nommé Esayé Vuille, domicilié à La Chaux-de-Fonds, qui s'est bien comporté pendant qu'il a demeuré à La Sagne, mais dès lors « on a appris qu'il avait participé aux démonstrations et décorations[1] étrangères ». Aussi est-il noté en marge que l'expédition de ce certificat n'a pas été demandée.

De pièces transcrites dans les registres, il résulte que les commu-

[1] Sans doute port de cocardes tricolores.

nautés étaient encouragées fortement par le gouvernement dans leur manière d'agir et félicitées de « leur bonne conduite, de leur fidélité envers notre Auguste Souverain et leur attachement à notre heureuse constitution ».

A cette époque aussi les milices de La Sagne reçurent une approbation spéciale du Conseil d'Etat.

Sa copie dans le registre porte ce qui suit :

« Le Conseil étant informé de l'activité que les milices de la Sagne ont manifestée lors de l'entrée subite dans ce pays des Français qui y arrivèrent le 6 de ce mois, ordonne au sieur Perret, lieutenant de la Sagne, de témoigner à la communauté du dit lieu la satisfaction du Conseil pour le zèle patriotique et recommandable avec lequel Elle s'est conduite dans cette occasion. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au château de Neuchâtel le 24 Septembre 1793.

DE PURY. »

Il est ainsi bien constaté que les communautés étaient considérées alors comme des corps politiques jouissant d'une certaine liberté d'action. Mais les faits politiques qui appartiennent à l'histoire du pays de Neuchâtel n'ont pas à être racontés ici. Ce qui pourrait intéresser serait de relever certaines mentions se rapportant plus spécialement à la Sagne.

Le 24 mars 1715 « il est résolu que s'il passe rière la Sagne des troupes suisses revenant du service de France, lesquelles ont été congédiées, qu'on leur donnera quelque subside du bien de la commune, d'autant plus que celà fera plaisir à Monseigneur le Commandant ».

Les troubles de 1789, en France, n'ont donné lieu qu'aux seules relations ci-après :

« Le 29 Juillet 1789 on a appris par une lettre écrite à M. le Maire des Brenets, par un des principaux de Morteau, qu'il y avait risque d'un pillage pour le Locle, le bruit se répandit ici que ce pillage avait lieu, Jacob Robert, à cheval courant comme un éclair, criant aux armes et annonçant ce pillage qui n'existoit pas, mais qui ne causa pas moins de frayeur ici qu'au Locle. On sonna les cloches. Presque chacun courut aux armes avec vitesse.

Quelques heures après survint une autre copie de la lettre de la même personne demandant ses excuses et disant que ce pillage s'était fait au château d'une dame par une grosse bande de bandits six lieues en delà de Morteau où on craignait aussi beaucoup. On envoia de nuit les deux copies au Gouvernement. On fit la garde toute la nuit. On laissa

les chandelles allumées; il y a de grandes divisions et des massacres en France. L'assemblée extraordinaire de la Nation et la disette des grains font craindre beaucoup. Cependant cette alerte fut une terreur panique. »

Du lendemain le 30 juillet 1789 « la communauté s'étant assemblée dans la maison de Ville, il fut résolu de faire l'achat à Neuchâtel de deux quintaux de poudre et quatre quintaux de plomb. On continue aussi à faire les patrouilles de nuit ».

Le 10 janvier 1793 les communes de La Sagne et des Ponts prennent l'initiative d'une réunion des communes et paroisses des montagnes qui suivent la bannière de Valangin pour s'occuper des « moyens les plus salutaires qui pourraient contribuer au rétablissement de la paix intérieure et supplyer l'honorable communauté du Locle, comme la mère commune, de bien vouloir convoquer toutes les susdites communautés ».

Les motifs de cette convocation sont indiqués comme suit : « Les circonstances actuelles de la Révolution Française ayant occasionné dans ce Pays quelques dissentiments, principalement au Locle et à la Chaux-de-Fonds, de manière que les plus zélés partisans de cette Révolution ont fait diverses sérémonies imitant celles qui se font en France à ce sujet, tel que de porter des Bonets rouges (qu'ils font maintenant rouge et bleu en grande partie) et planter des sapins surmontés d'un bonet rouge sous le nom d'arbre dit de la liberté. Toutes ces diverses démarches nouvelles et démonstrations extérieures ayant occasionné des zizanies et des difficultés entre les différents partis et même entre les communautés, en sorte qu'il en résultoit des disputes et des voyes de fait augmentant plutôt l'enthousiasme des partis que de l'éteindre. Les honorables communautés de la Sagne et des Ponts dans le sein desquelles il n'a paru aucune de ces marques extérieures de bonets rouges et de prétendus arbres de liberté, qui sont, grâce à Dieu, demeurées tranquiles et unies dans la paisible et respectueuse espérance que notre légitime et paternel souverain n'hésiterait pas un instant, par l'effet de sa bénignité ordinaire, d'accorder le redressement des griefs que pourroient avoir ses fidèles sujets relativement à ce qui auroit pu être énervé à notre heureuse constitution. Elles ont fait une assemblée à la Sagne où celle des Ponts s'est rendue par le moyen de trois députés, dans un abrégé de celle d'ici, afin d'aviser conjointement aux meilleurs moyens de ramener la paix. En conséquence ils ont chargé le soussigné de faire à l'honorable communauté du Locle l'adresse suivante : »

Cette adresse est la reproduction de ce qui précède.

La communauté du Locle, par décision prise à l'unanimité, « a adhéré avec plaisir à cette réquisition ».

Un état des griefs à présenter a été soumis à la bourgeoisie de Valangin, puis les quatre bourgeoisies se sont mises d'accord pour la rédaction d'une adresse imprimée à distribuer au peuple et tendante à ramener la paix. La bourgeoisie de Neuchâtel a fait présent aux trois autres bourgeoisies des frais d'impression de cette adresse qui a été d'environ 2000 exemplaires[1].

Dix-huit mois plus tard, en juillet 1794, un acte d'association et de nouveau serment présenté à la signature de tous les bons sujets par Henri Borel-Borel et Charles Bosset, fils, n'est pas approuvé : « Cette manière de recueillir les signatures pour affaires politiques est une nouveauté dans ce Pays qui pourrait devenir dangereuse et qu'en outre cette forme est inconstitutionnelle, n'ayant pas d'exemple qu'on fasse des associations pour des objets de cette nature que par la voie des corporations de Bourgeoisies et des Communautés. »

Le passage de la principauté de Neuchâtel et Valangin sous le gouvernement de Napoléon, puis du prince Berthier, ne fut pas accueilli avec enthousiasme. Le 13 mars 1806 « la Communauté a été assemblée, à la Maison de Ville, où on a fait lecture du Rescrit de sa Majesté le Roi de Prusse de 28 Février 1806 et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 Mars et Monsieur le Maire Richard a exhorté très particulièrement le monde à la paix et à la tranquillité ».

Les troupes françaises prirent possession du pays. Le dimanche 16 mars, 3200 hommes arrivèrent à la Chaux-de-Fonds. Le lundi 17 ce fut le tour de l'Etat-major, ayant à sa tête le général en chef, Oudinot, avec une nouvelle troupe de 3000 hommes, puis, le 19, l'artillerie et la cavalerie.

Comme une bonne partie de ces troupes furent dirigées de la Chaux-de-Fonds et du Locle sur Neuchâtel et qu'on se trouvait au milieu d'un hiver rigoureux, tous les ouvriers et les chevaux de La Sagne furent réquisitionnés pour aider au passage de la montagne jusqu'à Boinod et aux Loges où les attelages du Val de Ruz devaient se trouver pour les prendre.

Le gouvernement du prince Berthier ne doit pas avoir laissé à La Sagne de bien bons souvenirs. Après avoir cru un moment que son

[1] *Les chefs des quatre Bourgeoisies de Neuchâtel, Landeron, Boudry et Valangin, à leurs associées les communautés, et à leurs concitoyens de la principauté de Neuchâtel et Valangin, 1793.* S. l., 8°, 23 pages.

rêve d'une route allant du Locle à Neuchâtel par La Sagne se réaliserait, et après avoir appuyé son adhésion d'une souscription locale de 535 louis (12,400 fr. environ), notre commune vit ce projet rejeté à la suite d'une visite sur les lieux du commissaire général et d'ingénieurs français qui en changèrent la direction en la faisant passer par les Ponts. La Sagne retira sa souscription.

Aussi, la rentrée de la principauté sous la domination de la maison de Brandebourg, en juin 1814, fut-elle qualifiée de nouvelle agréable et saluée avec un plaisir sans mélange.

Le passage, en cette même année 1814, de Frédéric-Guillaume III dans la principauté, fait l'objet d'un court récit dans lequel on lit entre autres ce qui suit :

« Partout il y avait affluence de monde et des vivats étaient répétés sans fin. Chaque individu faisait éclater sa joie à l'envi les uns des autres. »

Notons ici que ce changement de souverain ne se fit pas sans frais. Le passage des troupes alliées en 1813 et 1814 coûta au pays 685,801 francs de Neuchâtel; on pourvut au paiement de cette somme par une contribution « de 7 $^{0}/_{00}$ de la fortune des communes, corporations, fonds publics, caisses de famille, ainsi que de tous les particuliers dans le pays. Ce qui a produit un excédant de 32,141 francs appliqué au paiement des frais du passage des troupes qui a eu lieu en 1815. »

Les événements de 1831 ont fait le sujet de plusieurs délibérations: d'abord, au commencement de l'année, en vue de provoquer une réunion des communes des montagnes, pour examiner les changements qu'il serait désirable d'apporter sans l'organisation intérieure et l'administration du pays, puis pour arriver à se mettre d'accord avec le projet arrêté sur cet objet par les quatre bourgeoisies.

Mais, dès le 12 septembre, il fallut prendre des mesures pour aider à dominer la révolution et, ce résultat obtenu, il fut résolu de voix unanime, le 7 octobre, en communauté, d'envoyer à sa Majesté une adresse pour « protester de l'inviolable fidélité des habitants ». Nous lisons dans cette pièce les passages suivants: « Votre autorité paternelle a d'autant plus de prix pour nous que nous avons pu mieux la comparer avec le joug de la force. Nous apprécions d'autant mieux le régime de l'ordre et des lois, que nous avons vu de plus près celui de l'illégalité et de l'anarchie » ... « La Confédération suisse avec laquelle vous avez daigné nous incorporer en lui transmettant une partie de votre souveraineté, doit voir dans la fidélité religieuse avec laquelle nous voulons tenir les sermens qui nous lient à vous, une garantie de celle que nous lui avons aussi jurée. »

Le passage du roi, Frédéric-Guillaume IV, à La Sagne le 27 septembre 1842, le don que ce monarque fit en 1843 du portrait de son père Frédéric-Guillaume III, pour le placer dans la salle des audiences à côté de ceux de sa Majesté le roi Frédéric II et de la duchesse de Nemours, ainsi que le don de 10,000 livres accordé pour la construction d'un hospice, n'ont fait qu'affermir encore la confiance et la reconnaissance des Sagnards envers leur souverain. Aussi la révolution de 1848 les trouva-t-elle aussi attachés que jamais à leur roi et aux institutions monarchiques.

Après la victoire de la révolution de 1848 et à teneur des arrêts et communications des 1er et 2 mars émanant du gouvernement provisoire de la République, les communiers furent assemblés et admis à voter individuellement sur la demande du dit gouvernement de nommer un comité chargé de le représenter dans les fonctions de police, de veiller au maintien de l'ordre et au respect des propriétés. « L'assemblée s'est en majorité prononcée *vu la force des circonstances* de nommer le comité demandé ».

Mais dans une séance qu'il tint le 9 mars, ce comité, en prenant connaissance d'instructions du gouvernement provisoire, « a vu avec surprise que le mandat qui lui est confié a une portée beaucoup plus grande que celui que la communauté a voulu lui donner en le nommant, car elle n'entendait pas le charger de faire exécuter les arrêts d'une autorité qu'elle ne reconnaît pas, tant qu'elle n'est pas déliée des serments qui l'unissent au Prince de Neuchâtel », et il exposa sa manière de voir au gouvernement provisoire.

Le lendemain 10 mars MM. Isaac-Charles Ducommun, Huguenin et Perrochet, vinrent à La Sagne pour solliciter le comité de se mettre en rapport avec le commissaire du gouvernement provisoire et reconnaître son autorité.

Le comité de La Sagne soumit le cas à une assemblée de commune qui eut lieu le 12 mars et celle-ci prévint le gouvernement provisoire qu'elle avait déchargé le comité de ses fonctions et qu'elle attendait avec confiance la décision du roi, « en se soumettant à ce qu'il ordonnera dans sa sagesse ».

Le gouvernement provisoire n'entendit pas que les choses pussent se passer de cette manière et sa réponse ne se fit pas attendre : le lendemain 13 mars, La Sagne était occupée militairement et le jour suivant 14 mars, sur l'ordre du commandant en second des forces militaires de la République et Canton de Neuchâtel, « la commune générale de la Sagne, réunie en assemblée extraordinaire à 8 heures du matin, décidait » à la

majorité de 83 votants sur 104, « qu'elle se soumet au nouvel ordre de choses » et nommait un comité provisoire administratif et de police composé de six communiers « qui acceptèrent cette mission et de recevoir les communications et les ordres du Gouvernement ».

Ce serait trop s'aventurer de dire qu'à partir de ce moment tous les Sagnards firent preuve d'une fidélité exemplaire à la république. La plupart d'entre eux, comme du reste bon nombre de Neuchâtelois d'autres communes du canton, conservaient l'espoir d'un retour à l'ancien régime. D'un certain côté cet espoir était même plutôt entretenu que découragé. Le roi de Prusse aussi ne paraît pas avoir eu, après 1848, une attitude absolument correcte. Il a fallu 1856 pour démontrer à ses partisans que tout espoir était à jamais perdu pour eux.

Aucune mention quelconque ne figure dans les procès-verbaux du conseil administratif de la commune concernant l'insurrection royaliste de 1856, ni l'occupation militaire ou autres faits qui l'ont suivie. M. Chabloz en parle par contre en détail dans son histoire de La Sagne.

Pour être, comme il convient, aussi objectif que possible, le présent travail devrait donc rester muet sur ce soulèvement politique. Cependant, nous, les descendants des insurgés, qui avons pu parler souvent, pendant les longues années vécues avec eux, des motifs qui les ont entraînés dans ce mouvement, nous sommes tellement persuadés qu'ils aimaient profondément leur pays et croyaient agir dans l'intérêt bien entendu de la patrie en cherchant à rétablir le régime monarchique, sous lequel ils prétendaient avoir vécu heureux et contents, que nous n'avons jamais pu, — malgré ce que nous entendions dire d'autre part sur les Sagnards, — douter, ni de leur ardent patriotisme, ni de la sincérité de leurs convictions. Leur fidélité envers la Maison de Prusse était faite de confiance et de reconnaissance. Leur roi était considéré par eux bien plus comme le protecteur et le défenseur de leurs libertés que comme un dominateur ou un tyran.

Les communautés avaient gardé jusque là sous son règne, beaucoup de liberté, une certaine autonomie et un certain pouvoir qu'elles voyaient avec peine leur échapper.

Confier le pouvoir à la majorité des électeurs du canton c'était, à leurs yeux, aller sûrement au-devant d'aventures et d'expériences regrettables.

Néanmoins, après 1848, plusieurs Sagnards s'étaient ralliés très franchement à la république et sans se séparer de leurs combourgeois, ils ont vu avec regret les événements de 1856. Quant aux insurgés, après

quelques années de pratique du nouveau régime, ils l'ont accepté aussi sans trop de peine, puisqu'il y a environ cinquante ans, soit en 1864, M. Chabloz pouvait dire déjà dans son écrit concernant La Sagne: « Maintenant la paix est venue fermer ces plaies. Le temps qui efface tout est venu passer son éponge d'oubli sur ces pages lugubres de notre histoire et notre peuple sagnard est bien réellement rattaché aux idées républicaines. »

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'il soit incomplet et sans prétention aucune, le résumé dont vous venez d'entendre la lecture, vous aura permis cependant de faire connaissance plus intime avec les habitants de cette vallée au XVIII^me^ et commencement du XIX^me^ siècle.

Vous aurez pu vous convaincre que les qualités de simplicité, d'ordre, d'économie, de droiture, de probité, d'amour de la liberté et de la patrie, qui distinguent le tempérament neuchâtelois, existaient en réalité aussi à La Sagne. C'est pourquoi, aux vœux de bonheur et de saine prospérité que nous formons tous pour ce village et pour ses habitants, nous voulons joindre le désir bien vif que, dans quelque trente ans, lors d'une prochaine réunion de la Société d'Histoire à La Sagne, on puisse constater que ces vertus, bien neuchâteloises, qui viennent d'être rappelées, existent toujours.

Numa Vuille.

LE DOYEN VUST

Le *Musée Neuchâtelois* publiait dans son numéro de novembre-décembre 1911 deux portraits dus au crayon délié de César-Henri Monvert. Nous donnons aujourd'hui, provenant de la même source, un croquis que M. Charles Monvert, toujours désireux de faire plaisir, avait bien voulu détacher à notre intention des pages d'album de son père, en raison des relations de parenté de l'auteur de ces lignes avec l'original du portrait, le doyen Vust, qui, sans être un homme politique proprement dit, n'en a pas moins occupé une situation très en vue pendant les années d'agitation que traversa notre pays neuchâtelois de 1830 à 1848.

Son père Jean-Michel *Wüst*, né en 1750 à Hechlingen dans le margraviat d'Anspach, habile ouvrier menuisier, vint, au cours d'une tournée de compagnonnage, à Neuchâtel, où il finit par s'établir et se marier avec Esther Gerster[1]. Plus tard il se fit naturaliser en achetant la commune de la Chaux-du-Milieu. Il périt tragiquement en 1802 dans un naufrage sur le lac de Bienne.

Bien que dans une position fort modeste, les parents Wüst firent des sacrifices pour l'éducation de leur fils unique, *Abram-Louis*, né le 5 juin 1785, qu'une remarquable intelligence poussait vers les études. S'étant voué à la théologie, il fut consacré en 1806 et dès cette époque il francisa quelque peu son nom en *Vust*. Nommé la même année diacre de Môtiers, il en remplit les fonctions jusqu'au moment où en 1810 il obtenait la cure des Bayards, ce qui lui permit de fonder un foyer par son union avec Emilie, la fille cadette du pasteur Abram Perrin de Saint-Sulpice.

En 1813 il était transféré à Môtiers où il exerça pendant dix ans un ministère fécond, mais ses confrères ayant reconnu ses aptitudes exceptionnelles d'administrateur, désirèrent en faire profiter la Classe en confiant à Vust une des charges dont elle disposait. Vu la difficulté des

[1] Son petit-neveu fut le libraire lettré et poète humoristique neuchâtelois Jules Gerster.

communications, il fallait pour cela résider dans une cure plus rapprochée du chef-lieu. On lui imposa donc l'obligation d'accepter celle de Boudry devenue vacante en 1823 et il dut quitter, non sans regrets, le Val-de-Travers auquel le rattachaient des liens de famille et où pendant 17 ans de séjour il avait été l'objet de nombreux témoignages d'attachement; dans les deux paroisses, entre autres, dont il fut le pasteur, il reçut les droits de communier, comme du reste Boudry en usa plus tard pareillement à son égard.

On sait que la Classe envoyait généralement à leurs débuts les jeunes pasteurs dans une des paroisses au climat rude des montagnes; après quelques années de ministère elle les faisait descendre au Val-de-Travers ou au Val-de-Ruz; enfin, comme dernier stage, lorsque l'âge réclamait une région plus clémente, ils obtenaient un poste dans le Vignoble. Il fallait des raisons particulières pour y arriver à l'âge de 38 ans, comme ce fut le cas de Vust.

En 1825 nous le trouvons boursier du fonds des veuves de ministres et en 1829, pour la première fois, doyen de la Vénérable Classe. Un doyen était nommé pour une année et n'était immédiatement rééligible qu'une fois, de sorte qu'il fonctionnait au plus deux années de suite. C'était là une règle invariable dont cependant, par une exception sans exemple depuis Ostervald, on se départit en faveur du doyen Vust. La sûreté de main avec laquelle il avait conduit la barque ecclésiastique pendant l'année révolutionnaire de 1830, fit désirer de conserver encore le même habile pilote, les troubles paraissant devoir se prolonger encore. Contre tout précédent, il fut donc réélu quatre fois de suite et occupa ainsi sa charge sans interruption de 1829 à 1832. Dans la suite il fut encore trois fois doyen, en 1835, 1836 et 1844.

M. Guillebert, dans l'oraison funèbre qu'il prononça sur la tombe de son collègue, dit de lui[1]: « M. Vust avait reçu de bien beaux dons de la nature, mémoire, imagination, sensibilité, finesse d'esprit, présence d'esprit, tact et surtout un parfait bon sens... et l'ensemble de ses belles facultés ajoutait à la valeur de chacune d'elles. Tout était chez lui en harmonie, jusqu'à ses traits dont la régularité était remarquée par les artistes... Il était à la fois prédicateur et pasteur distingué et en même temps que l'esprit de son état, il avait celui des affaires. S'il était profondément initié dans les choses du ciel, il savait traiter au besoin celles de la terre de manière à étonner ceux qui s'en occupent par état ».

[1] Voir *Messager boiteux* de 1852.



ABRAM-LOUIS VUST

1785-1851

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

Ces quelques mots que leur auteur résume en s'écriant : « Oui, c'était un homme considérable que M. le pasteur et doyen Vust ! » suffiront à caractériser celui auquel les témoignages d'estime n'ont du reste pas fait défaut. Nous avons vu ceux que lui prodiguèrent la Vénérable Classe et les trois communes dont il fut le conducteur spirituel, mais le souverain aussi le distingua en lui conférant la Bourgeoisie de Valangin ainsi que l'ordre de l'Aigle rouge.

Mais, hélas, les dernières années du pasteur de Boudry devaient être assombries. En 1845 une attaque le paralysa partiellement, tout en lui laissant encore sa pleine liberté d'esprit ; cependant, ne pouvant plus remplir toutes ses fonctions, il dut prendre en M. Quinche un suffragant. Puis graduellement son état empira ; il devint presque complètement aveugle et ses belles facultés se couvrirent comme d'un voile ; enfin la nouvelle loi ecclésiastique qu'amena la révolution de 1848 bouleversa l'ordre de choses établi en supprimant la Vénérable classe et soumettant tous les pasteurs en charge à une réélection. Celle-ci eut lieu le 29 janvier 1849 et M. Vust fut du nombre des quatre pasteurs non réélus. Jamais il ne prononça une parole amère à propos de cet événement ; ce n'en fut pas moins pour lui un coup pénible qui peut-être hâta sa fin, survenue le 10 juillet 1851.

Dans l'état d'effervescence créé par le nouveau cours, cette rigueur envers un homme distingué à tous égards, devenu infirme, eut un grand retentissement. Un jeune ecclésiastique qui venait de recevoir l'imposition des mains dans la dernière consécration à laquelle procéda la Vénérable classe, M. Paul Mathieu, s'en fit l'écho par la pièce de vers suivante :

Sur la votation de Boudry.

Nous avons déjà vu de glorieux exemples
D'ingratitude et de noirceur ;
Nous avons vu porter la haine dans les temples
Et le fier singer la douceur.
Nous avons vu des rois s'enfuyant de leurs villes
Et les fils des rois exilés,
Des chrétiens opprimés, des justes sans asiles ;
Mais parmi tous Boudry s'est signalé.

Ils avaient un pasteur au bout de sa carrière
Qui les avait servis vingt ans ;
Il leur vouait encor sa plus belle prière,
Celle de ses derniers instants ;

Comblé dans sa vigueur de marques de tendresse
Qu'il ne leur mendia jamais,
Il ne leur demandait dans sa triste vieillesse
Que de pouvoir mourir en paix.

Ils l'auraient conservé, son front sexagénaire
D'un rayon de joie eût brillé;
Son œil se fut rouvert joyeux à la lumière,
De larmes de bonheur mouillé.
Ils auraient fait du moins un acte de justice
Sinon d'amour; en expirant
Le vieillard leur eût dit: Enfants, Dieu vous bénisse!
Ils l'ont assassiné mourant!

Prêtres des droits de l'homme et qui des lois divines
Rayez pudeur et piété,
Héros, qui prétendez bâtir sur nos ruines
Le temple de la liberté,
Songez qu'il est un Dieu, qui, de son trône auguste,
Rend la honte aux profanateurs
Et qui prend en pitié les souffrances du juste
Et les larmes des vieux pasteurs.

Nous citons ces vers à titre documentaire. Evidemment écrits sous le coup de l'indignation du moment, ils peignent les électeurs de Boudry sous des couleurs bien sombres. Il y avait en réalité des circonstances atténuantes. Beaucoup n'avaient pas vu leur pasteur depuis plusieurs années et s'étaient attachés à son suffragant. Le désir de conserver M. Quinche semble avoir été le motif prédominant beaucoup plus que l'ingratitude, car quelques semaines auparavant l'assemblée de commune avait décidé par un vote presque unanime[1] « de faire une démarche auprès de M. le Doyen Vust pour le remercier des soins qu'il a pris dans l'exercice de sa charge comme pasteur de cette paroisse et de lui exprimer le vœu qu'il soit confirmé dans ses fonctions par la grande majorité ».

D'autre part, plusieurs paroisses allaient vraisemblablement être vacantes et l'on craignit que l'une d'elles ne jetât son dévolu sur M. Quinche qui s'était fait fort apprécier, et c'est ainsi qu'il remplaça

[1] Manuels de la Bourgeoisie de Boudry, décembre 1848.

à la cure de Boudry M. Vust qui jusqu'à sa mort, deux ans après, n'en continua pas moins à résider dans cette localité.

Notons encore que par une curieuse coïncidence le propre fils du doyen, victime du changement de régime ecclésiastique, M. Paul Vust, a été le premier pasteur consacré[1], encore du vivant de son père, par le nouveau synode républicain.

JEAN GRELLET.

LES DÉPENSES D'UN JEUNE SAGNARD

PENDANT UN SÉJOUR A MULHOUSE

(1700-1702)

L'acte de notaire suivant[2], dressé à La Chaux-de-Fonds au début du XVIII^me^ siècle, me paraît présenter quelque intérêt historique: Le jeune Abraham Amé-Droz, de La Sagne, est envoyé à Mulhouse pour y apprendre l'allemand. L'acte est un compte rendu exact de toutes les dépenses faites pour le jeune Sagnard, pendant les trois années qu'il passa en Alsace. Il fournit des renseignements sur le coût des objets, des habillements, au commencement du XVIII^me^ siècle, sur le prix de la pension d'Abraham Amé-Droz, sur son costume, l'instruction qu'on lui donne (il doit fréquenter l'école de Mulhouse et apprendre le latin) et même sur ses petites habitudes d'enfant délicat, un peu gâté (il revient à La Sagne sans permission, et sa mère est obligée de le ramener à Mulhouse). L'acte révèle enfin quelques menus faits intéressants au point de vue des mœurs de l'époque.

LYDIE MOREL.

[1] Le 6 novembre 1850.

[2] Notaire *Pierre Leschot*, de La Chaux-de-Fonds. Vol. III, p. 213. — Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Liste des fournitures faites par mon dit sieur Lieutenant Jean Tissot Vougeux et Madame sa femme, Beau pere et Mere du dit Abraham Amé Droz, tant pour pensions qu'habillemens et autres choses, commencées à la Saint Gal 1700 jusques à celle de 1702.

Premierement.

Ayant mené ledit Abraham à Milhouse et demeuré sept jours, depensé tant pour luy et sa mere que le cheval 17 liv. 6 gr.

Fait faire dix chemises audit Abraham, savoir, huit de tous les jours ouvriers, et deux des Dimanches, à 12 bats piéce y compris la façon 30 liv.

Dans le mesme tems on luy fit faire deux paires de souliers, à chaque paire vingt bats 10 liv.

Deux paires de boucles pour souliers 0 liv. 7 gr. 2 q.

Deux paires de bas, l'une de ratine et l'autre de cotton, achetées chez le sieur justicier Adam Jacot et David Callame, marchands 7 liv.

Un chapeau acheté de Madame Parlongue, réfugiée 5 liv.

Pour le cordon 0 liv. 4 gr. 2 q.

Une casaque de drap de sesin achetée toute faite pour 20 liv.

Une paire de culottes de peaux, achetées de Guillaume Othenin Girard, avec la façon et fourniture 6 liv.

Une autre casaque de sarge de Londres en laquelle il a falu 3 $^1/_2$ aunes à 18 bats l'aune, fait 15 liv. 9 gr.

Pour 3 aunes toile, de la soye, boutons et pour la façon 9 liv.

Pour $^3/_4$ d'aune de ratine, une aune et un quart de toile pour les poches et la façon d'une paire de culottes, en tout 7 liv. 9 gr.

Pour une casaque et des culottes de moitié laine avec la fourrure, boutons et façon, quinze livres 15 liv.

Acheté chez le sieur justicier David Sandoz, une aune indienne à 18 batz et pour la façon d'en faire des mouchoirs et cravattes deux bats, en tout 5 liv.

Pour deux bonnets de nuit, l'un coute sept bats et l'autre trois: 2 liv. 6 gr.

Une cravatte de mousseline et trois de toile blanche avec quatre mouchoirs et la façon 6 liv.

Pour argent à luy donné en son particulier servant à ses necessitez 3 liv.

Acheté de David Callame, marchand, un peigne d'yvoire 9 gr.

Deux autres peignes avec la trousse pour les mettre 1 liv.

A Abraham Quartier pour un cachet 7 gr. 2 q.

Pour une paire de couteaux 9 gr.

Un escritoire, des plumes, une boëtte pour les mettre, et un canif 1 liv. 3 gr.

Pour une paire de gants 10 gr. 2 q.

Ayant accoutumé de prendre souvent de la barbotine avec de la rheubarbe et du sucre, on luy en a donné pour 2 liv. 9 gr.

Estans arrivez à Mulhouse et fait marché chez un bourgeois, delivré à la dame pour l'obliger a avoir plus de soin du dit Abraham 3 liv. 9 gr.

Delivré au sieur David Brandt dit Grierin qui avoit acheté un chapeau à Mulhouse pour 6 liv.

A Madame Harteman pour une paire de bas que ledit Abraham luy a fait faire 1 liv. 6 gr.

Delivré à la dite dame pour racommodage des souliers et habits dudit Abraham 5 liv. 9 gr.

Et pour une paire de souliers 7 liv.

Pour une paire de bas de cotton achetée d'un Savoyard 2 liv. 6 gr.

Une autre de triege 1 liv. 6 gr.

Au maitre d'escole de Mulhouse 3 liv. 9 gr.

Au bout de demy année ou $^3/_4$ d'an, ledit Abraham devint malade, sa mère fut obligée d'y aller pour le faire traitter ; depense d'elle et de son cheval 15 liv.

Pour traittement et médecine 7 liv. 6 gr.

Delivré au dit Abraham d'argent 3 liv.

Pendant le cours de la première année que ledit Abraham a esté à Mulhouse, David Robert luy a donné huit piécettes, et ledit David Grierin quatre, en tout 5 liv. 3 gr.

On luy envoya par Pierre Droz dit Busset dix bats et il en emprunta encore du dit Pierre douze piécettes à luy rendues avec huit bats pour ramener ses habits, en tout 9 liv. 9 gr.

Le dit Abraham s'en revint sans ordre, sa mère fut obligée de le remener, ne sachant pas assé d'allemand, demeuré huit jours, depensé pour luy, sa mere et le cheval 17 liv. 6 gr.

On luy fit une paire de souliers qui couta cy 5 liv.

Une paire de bas de ratine 3 liv. 9 gr.

Un chapeau 5 liv.

Pour le remener on luy fit une camisole de ratine, luy retourner une casaque et luy racommoder ce qu'il avoit de besoin 11 liv.

Estant a Mulhouse il falu donner au maître d'école par avance 3 liv. 9 gr.

Délivré en argent en le quittant 5 liv.

David Robert luy a encore délivré quelques tems apres six piécettes à luy rendües 2 liv. 7 gr. 2 q.

Au bout de demy année étant allé querre le dit Abraham, dépensé pour le dit voyage comme devant 17 liv. 6 gr,

Donné à la dame sa maitresse demy escu blanc 3 liv. 9 gr.

Délivré au maitre pour racommodage, tant de souliers que d'habits et pour un bonnet à luy acheté pour aller à l'école 7 liv. 6 gr.

Donné à une fille qui avoit beaucoup de soin de luy, particulierement dans le tems de sa maladie 1 liv. 6 gr.

Délivré pour papier et plumes qu'il a employé pendant qu'il a esté à Mulhouse 5 liv.

[1] Pour mener ledit Abraham à la Sagne on luy fit un habit de drap acheté à Mulhouse y en ayant la quantité de trois aunes $^1/_4$ qui a couté 48 liv. 9 gr.

[1] Il faut déduire sur le present article pour renfort de l'argent, cy 2 liv. 1 gr.

[1] Pour 3 aunes et demy grande sarge pour la doublure 10 liv. 6 gr.
[1] Pour boutons soye, fourniture et façon 7 liv. 6 gr.
Pour un chapeau 5 liv.
Une paire de souliers 5 liv.
Une paire boucles de souliers 10 gr. 2 q.
Acheté une paire de bas de Hambourg de David Callame pour 4 liv. 6 gr.
Acheté une cravatte de mousseline pour 5 liv.
Une autre de toile avec dentelles 3 liv.
Une paire de gants chez Callame 1 liv. 3 gr.
Trois aunes sarge de Pierrelate pour une veste 9 liv.
Trois aunes et demy de toile, tant pour les poches que doublure 4 liv. 4 gr. 2 q.
Boutons et façon 2 liv.
L'année passée, au mois d'Aoust et à Noel, deux paires de souliers 10 liv.
Quatre chemises à 12 bats piece avec la façon 12 liv.
Acheté une grandMaire latine qui coute 1 liv. 10 gr. 2 q.
Pour deux ou trois autres petis livres, papier encre et plumes durant qu'il a esté à la Sagne 4 liv.
Pour peignes achetez 1 liv.
Pendant le tems d'environ 14 ou 15 mois on luy a delivré en diverses fois en argent 7 liv. 9 gr.
Pour le vin de Madame Callame 7 liv. 6 gr.
Pendant ce tems on luy a donné quatre fois des prises semence contra, rheubarbe, manne et jalap[2] avec sucre 5 liv.
Une casaque de toile barrée où il y a deux aunes à quatre bats l'aune 2 liv.
Deux paires de bas de toile 2 liv.
Un bonnet acheté par le fils du sieur justicier Jaquet Droz, et ledit Abraham Droz 1 liv. 3 gr.
Un porte culotte 9 gr.
Deux paires de couteaux, l'un coutant six bats et l'autre environ trois 2 liv. 3 gr.
Envoyé à Mulhouse au dit Abraham Amé Droz des dentelles pour faire présent à des filles de son maitre 2 liv.
Pour trois ans de pensions, l'une de l'an 1700 pour avoir nourry le change dudit Abraham 175 liv.
Celle de 1701 payée à Mulhouse 182 liv.
Et celle de 1702 payée a M[r] Callame ministre à la Sagne 275 liv.
[3] Delivré à plusieurs medecins de ce lieu pour remedes donnés en divers tems au dit Abraham — —

[1] Il faut ajouter à ces 2 articles 2 liv. 1 gr.
[2] Julep.
[3] A l'égard de cet article les parties en ont fait un accord entr'eux, avec les frais d'une amoderation, voyez-le.

LA CLOCHE DES BOURGEOIS DE VALANGIN

L'autorité communale de Valangin étudie le remplacement de la cloche des bourgeois, placée dans le beffroi de l'église-collégiale de Valangin, et récemment mise hors d'usage par une fêlure de 12 cm., provoquée, disent les experts, par un battement trop prolongé de la cloche dans la même position.

Cette cloche a son histoire. Elle porte, à la partie supérieure du vase, une inscription que Ch.-Eug. Tissot, dans son étude sur les inscriptions campanaires, range dans la catégorie des adulations. La dédicace est la suivante:

CETTE * CLOCHE * APPARTIENT * AU * VERTUEUX * CORPS *
DES * BOURGEOIS * DE * VALENGIN * ET * A * ÉTÉ
* FAITE * PAR * ORDRE * DU * CONSEIL * DE * BOURGEOISIE *
DU * DIT * LIEU * ET * PENDENT * LA * PRÉFECTURE * DES
* SIEURS * MAITRES * BOURGEOIS * WILLIOMIER * GREFFIER *
DU * DIT * VALENGIN * D * TISSOT * DE * FONTAINES
* CONSEILLER * I W E * DU * DIT * VALENGIN * A * DUBOIS
* LIEUTENANT * DE * LA * CHAUX * DE * FONDS * ET * I * L
* GIRARD * DE * SAVAGNIER * SECRÉTAIRE * ET * BOURSIER
* DE * LA * DITE * BOURGEOISIE * ET * A * ÉTÉ * FAIT
* PAR * G * GUILLEBERT. 1710.

Sur les saussures (partie moyenne de la cloche) et diamétralement opposés sont deux écus aux armes de la bourgeoisie de Valangin. Des filets se trouvent sur le cercle d'évasure et la gorge, suivant l'usage courant à partir du commencement du XVI^me^ siècle.

La cloche des bourgeois était employée pour appeler à leurs fonctions les maires, justiciers, gouverneurs et sautiers. A l'origine, la cloche était placée dans la tour de l'horloge sur la voûte du porche à l'entrée du bourg et attenante à la maison des bourgeois. Elle y a remplacé la cloche primitive, que les bourgeois de Valangin jugèrent préférable de céder aux habitants des Chaux d'Etalières, en lieu et place de celle que la Seigneurie leur avait ordonné de remettre en vertu d'un arrêt du 29 octobre 1616. Les bourgeois, plutôt que de se conformer à l'ordon-

nance reçue, qui accordait aux solliciteurs la moyenne des cloches de l'église, préférèrent offrir la cloche plus petite et de moindre valeur, placée dans la tour de l'horloge. La proposition fut acceptée et la cloche partit en exil. Cette cloche vénérable se trouve aujourd'hui dans le temple de la Brévine.

Au milieu du siècle passé et dans le but d'obtenir une meilleure harmonie des trois cloches de l'église, la cloche des bourgeois fut transportée dans la tour de l'église et remplacée dans la tour de l'horloge par la plus petite des trois cloches du beffroi. Celle-ci est datée de 1523, et porte les armes d'Aarberg et de Boffremont parti de Vergy. Elle fut donnée à l'Eglise par Guillemette de Vergy. Actuellement, elle est placée sur le toit du nouveau collège.

Ch.-Hri Matthey.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

SÉANCE ADMINISTRATIVE

le Jeudi 6 juin 1912, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, au Château de Valangin

Ordre du jour :

Discours du président et rapport annuel.
Reddition des comptes.
Réception de nouveaux membres.
Communications :
M. Ph. Favarger : *La Corporation des Marchands de Neuchâtel.*
M. Ch.-Hri Matthey : *Les fouilles du château de Valangin.*
Divers.

FRITZ COURVOISIER ET SA FAMILLE

EN 1831

(D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES)

L'année 1831 fut néfaste pour notre petit pays. A la fin de 1830, le peuple neuchâtelois était encore relativement tranquille et uni. Un an plus tard, il était profondément, irrémédiablement divisé. Cette crise douloureuse n'ébranla pas seulement le pays dans son ensemble; elle se produisit dans nombre de familles. Mais aucune n'en souffrit plus que celle de Louis Courvoisier-Houriet, de La Chaux-de-Fonds, le père de Fritz Courvoisier. Il est facile de montrer que, avant les affaires de 31, les nombreux fils et beaux-fils de cet horloger distingué vivaient dans la paix la plus parfaite. Il suffit des événements de cette malheureuse année pour bouleverser leur bonheur. A cet égard, le sort de cette intéressante famille est comme le résumé, la photographie en miniature de celui du pays. Il y a donc un véritable intérêt historique à étudier les relations des frères Courvoisier durant cette époque tourmentée.

Or cette étude est possible grâce aux lettres qu'ils s'écrivaient les uns aux autres. Ces messieurs écrivaient longuement, copieusement, sur du papier grand format. Beaucoup de leurs missives sont perdues, mais d'autres ont été retrouvées. J'ai eu la bonne fortune de mettre la main, dans les papiers de mon grand-père Dubied, à Couvet, sur une liasse de lettres de la première moitié de 1831. Les frères Courvoisier, fils de Louis, y communiquent librement à leur beau-frère de Couvet leurs impressions sur les discussions politiques de La Chaux-de-Fonds durant cette époque d'intense fermentation. Une seconde liasse contient les correspondances d'Auguste Roy-Courvoisier avec son beau-frère Fritz, de 1832 à 1840, et jette quelques vives clartés sur les procédés de l'époque de réaction qui suivit 1831. Enfin les archives de la famille de Fritz Courvoisier, très soigneusement classées par sa belle-fille, M^me^ Emilie Courvoisier-Ochsenbein, contiennent de nombreuses lettres de famille utiles pour notre étude. Je me contenterai de reproduire aujourd'hui celle du Lieutenant Houriet, qui a une valeur historique particulière.

En lisant ces vieilles lettres, on revit d'une manière singulièrement attachante l'histoire de cette année si grave. On la contemple comme du dedans, par les yeux, par le témoignage de ceux qui vécurent ces événements et qui y prirent une part plus ou moins directe. Et l'on se rend toujours mieux compte que 1831 fut un moment d'une importance extrême dans l'évolution du pays de Neuchâtel. De plus, elles émanent de Fritz Courvoisier et de son entourage immédiat. Or le rôle joué par ce grand patriote est de premier ordre. L'un des

principaux participants au mouvement de 31, il fut le chef de celui de 1848. L'histoire, qui simplifie et sélectionne toujours, est en train de faire de lui le père de la République neuchâteloise. Ces lettres jettent une lumière utile sur le milieu dont il est sorti et sur le caractère ardent, parfois emporté, toujours loyal et généreux de cet homme, dont on peut dire que la réunion de Neuchâtel à la Suisse fut la grande passion de sa vie. Il y aurait un beau livre à faire sur Fritz Courvoisier. Celui qui entreprendra d'écrire sa biographie trouvera dans ces pages et dans tout le reste de sa correspondance de précieux documents.

* * *

Pour bien comprendre les lettres ci-dessous, il est nécessaire d'être quelque peu au courant de la situation de la famille Courvoisier à ce moment-là. Louis Courvoisier avait épousé en 1795 Julie Houriet, du Locle. Lui-même était le fils de Frédéric Courvoisier, qui fabriquait la pendule neuchâteloise dès le milieu du XVIII^me^ siècle. Il était donc à la tête d'une importante maison d'horlogerie. Sa femme avait pour mère une Locloise très intelligente, qui tournait les vers agréablement et écrivait des lettres pleines d'humour et de grâce. Charlotte Houriet-Sandoz, tel était son nom, était une sorte de M^me^ de Sévigné des Montagnes neuchâteloises à la fin du XVIII^me^ siècle. Julie tenait d'elle et apporta aux Courvoisier un certain don littéraire, que quelques-uns d'entre eux cultivèrent plus tard. Elle avait pour frère Henri Houriet, homme grave et bon, qu'on appelait le Lieutenant Houriet, car il occupa longtemps le poste de lieutenant civil de la juridiction du Locle. Essentiellement conservateur, il demeura attaché jusqu'au bout aux anciennes institutions.

Or ces Louis et Julie Courvoisier, dont Léopold Robert a conservé les traits dans deux superbes tableaux, n'eurent pas moins de quatre fils et trois filles: Henri-L^s^ Courvoisier-Brand[1], qui reprit plus tard la direction de la fabrique paternelle; Edouard Courvoisier-Robert[2], qui étudia la théologie et fut successivement diacre des Montagnes et pasteur à Travers et à Cortaillod; Fritz Courvoisier-Rothpletz[3] et Auguste Courvoisier-Jacky[4]. Quant aux filles, l'aînée, Julie, épousa en 1820 le major Ed. Dubied[5], négociant à Couvet, et la seconde Auguste Roy[6], fabricant à La Chaux-de-Fonds. La troisième, Henriette, ne se maria pas. Le 30 novembre 1823, Louis Courvoisier avait conclu avec ses trois fils Henri, Frédéric et Auguste, un traité par lequel il les associait à son commerce d'horlogerie. Mais, devenu vieux, il tomba dans un état de mélancolie toujours plus noire et se croyait ruiné. Ses enfants, réunis en conseil de famille le 15 juin 1829, remirent le soin des affaires aux trois jeunes associés, dont la

[1] Père de L^s^ Courvoisier-Sandoz et de Jules Courvoisier-Ochsenbein.

[2] Père de M. Eug. Courvoisier et de M^me^ Marie de Chambrier.

[3] Père de Paul Courvoisier-Ochsenbein et d'Emile Courvoisier, mort au siège de Sébastopol.

[4] Père de M^mes^ Loze-Courvoisier, Jeanneret-Courvoisier et Jacot-Guillarmod.

[5] C'est de ce couple que proviennent Ed. Dubied-Kœchlin, fondateur de la fabrique de machines à tricoter, à Couvet, Gustave Dubied, créateur de la fabrique de ciment à Saint-Sulpice, et M^mes^ Houriet-Dubied, Biolley-Dubied et Junod-Dubied.

[6] Les descendants d'Auguste Roy émigrèrent à Herrnhut et devinrent moraves.

maison prit le nom de Courvoisier frères. Il fallait beaucoup se démener pour faire marcher le commerce et les directeurs de la fabrique devaient constamment voyager en Italie, en Espagne, pour placer leurs produits. L'aïeul mourut peu après, dans les premiers jours de l'an 1832, au beau milieu des troubles politiques. Son fils Fritz, alors exilé, dut obtenir un sauf-conduit pour assister à son enterrement.

* * *

I. Lettres antérieures à 1831.

Avant de parler des lettres de 1831, je dois mentionner une assez longue correspondance de Fritz Courvoisier avec Ed. Dubied, retrouvée dans les archives de ce dernier et datant des premiers mois de 1829. Voici comment elle débute :

Chaux-de-Fonds, le 26 février 1829.

Mon cher Dubied,

... Vous savez qu'il a été question de former un tirage cantonal et à notre retour de Genève il en fut question plus que jamais ; nos tireurs me mirent en avant pour cela et le Cap. Favarger s'y prêta aussi en m'offrant de rédiger un règlement basé sur le tirage fédéral... A mon retour des Verrières, je trouvais une grande lettre contenant le projet de règlement qu'il nous soumettait, que j'ai envoyé hier au Locle pour qu'ils y fassent leurs observations et il vous sera ensuite soumis au Val-de-Travers pour le même objet. Je suppose que vous serez de la partie de ceux qui examineront ce projet ; c'est pourquoi je viens vous soumettre nos observations...

Ed. Dubied, comme son beau-frère, était grand amateur de tir. Il avait assisté en 1827 au tir fédéral de Bâle. Il fréquentait avec plaisir ces fêtes patriotiques. Courvoisier lui demande de renvoyer aux tireurs de La Chaux-de-Fonds les observations de ceux du Vallon, pour qu'elles puissent être pesées avant la réunion projetée à Rochefort, où le règlement devait être discuté par tous. « Mais, dit-il, il ne faut pas que ces messieurs de Neuchâtel aient connaissance que nous nous sommes réciproquement communiqué nos observations. » Cette remarque témoigne d'une certaine défiance ou d'une certaine rivalité entre les Montagnards et ceux du Bas, rivalité déjà bien vieille et point encore disparue, qui joue un grand rôle dans les affaires subséquentes.

Ces messieurs du Bas, dit F. Couvoisier, auraient voulu avoir le président, le caissier, le secrétaire en permanence et à vie chez eux ; il nous semble que les mutations conviennent. D'ailleurs, pour l'art du

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

tir, je crois que, sans nous flatter, ce qui n'est pas du Vignoble les vaut, et, naturellement, c'est à ceux qui se donnent la peine d'avoir le tirage chez eux, d'en faire les honneurs et non à ceux qui viennent les visiter.

Si quelqu'un entreprend jamais d'écrire une histoire complète du tir dans notre canton [1], ces lettres pourront lui être utiles. On y trouve, outre la discussion du règlement Favarger, tout le programme d'une « Vauquille exposée par la Société des Armes réunies à La Chaux-de-Fonds, pour être tirée samedi 8 août 1829, dans son tirage des Eplatures ». Il y avait des prix pour 400 livres. On ne pouvait tirer qu'à bras franc et avec des armes portant plus de 12 balles à la livre. Chaque carton recevrait 3 $^1/_2$ batz en se faisant inscrire, etc., etc.

Ainsi ces lettres n'ont pas précisément d'intérêt politique. Aucune mention n'y est faite des revendications qui rempliront celles de 1831. Le poulet révolutionnaire n'était pas encore éclos. Il sommeillait encore dans l'œuf. Mais rien n'était plus propre à hâter sa croissance que cette atmosphère des tirs fédéraux, cantonaux, locaux, qui abondent à cette époque. Que viennent les commotions de 1830... Elles briseront la coquille et le petit poulet sortira, jetant dans les airs, dès son apparition, des chants hauts et clairs!

II. Lettres des six premiers mois de 1831.

Il est difficile de se représenter l'effervescence qui régnait à La Chaux-de-Fonds dès les premiers jours de cette mémorable année. Réunions, résolutions et manifestes se succèdent coup sur coup. Tout le monde sent que de graves événements se préparent. Mon but n'est en aucune manière de refaire l'histoire détaillée de toute cette agitation, mais d'en donner le tableau concret, vivant, en citant les lettres reçues par Ed. Dubied de ses beaux-frères. Comment se fait-il qu'ils lui aient si longuement écrit durant ces premières semaines de l'année et presque plus dans les mois suivants? Dubied était leur aîné de 15 à 20 ans. Eux étaient de jeunes hommes de 30 à 35 ans. Son avis avait sans doute du poids pour eux, car il était d'un caractère à la fois ouvert et pondéré. D'ailleurs ils espéraient avoir par lui une influence sur leurs concitoyens du Val-de-Travers. Celui qui prit le premier la plume, c'est le cadet, Auguste, le 17 janvier 1831, ou le 17 de 1831, comme on disait alors. Voici sa lettre, reproduite intégralement:

Chaux-de-Fonds, le 17 de 1831.

Mon cher frère Dubied,

Je n'ai qu'un instant pour vous annoncer notre heureuse arrivée malgré de très mauvais chemins et vous donner à la hâte quelques

[1] M. Arnold Robert a esquissé l'histoire de la Société des Armes-Réunies dans le *Musée neuchâtelois* de 1906. Il fait allusion dans son intéressant article au projet de constituer une société cantonale de tir en 1829 et nous apprend que le gouverneur Zastrow refusa son autorisation à l'exécution de ce plan, le 15 février 1830. Il estimait que les Abbayes et autres associations existantes suffisaient. Comparez aussi l'*Histoire des Sociétés de Tir dans le Canton de Neuchâtel,* par L^s GUILLAUME.

détails que j'ai appris sur ce qui s'est passé pendant mon absence et dont la lettre de Roy que je vous ai communiquée vous a déjà fait connaître une partie. Les esprits sont en effet très animés ici, et vous ne reconnaîtriez plus dans ce moment nos frères Henri et Edouard eux-mêmes; moi qui passais auparavant pour le plus libéral[1] de la famille me trouve maintenant être le plus calme. L'assemblée de bourgeoisie dont je vous parlais a eu lieu hier dans toutes les communes des Montagnes; partout on a été unanime pour rejeter le manifeste de Neuchâtel avec les marques les moins équivoques d'un vif mécontentement. Le Locle lui-même a protesté avec la plus grande énergie et a, dit-on, nommé des députés beaucoup plus exaltés que ceux de la Chaux-de-Fonds. Ces députés sont chargés d'accompagner les conseillers de bourgeoisie à Valengin; ils sont au nombre triple de ceux-ci et devront les appuyer dans leurs protestations contre le dit manifeste et donner leur opinion sur les mesures à prendre pour recevoir les réclamations qui pourront être adressées à la Bourgeoisie sur des changements à apporter dans nos institutions. Il est très heureux que la Bourgeoisie ait agi comme elle l'a fait; car autrement l'explosion aurait été trop violente en partant des masses, tandis qu'en organisant la chose d'une manière régulière et en se mettant à la tête du mouvement, elle pourra le diriger et empêcher le désordre dont on ne veut pas plus ici que là-bas; seulement on ne voudrait pas se lier les mains, tandis qu'ailleurs les peuples reprennent leurs droits; et certes que, sans la déclaration intempestive de Neuchâtel, on aurait attendu un moment plus calme pour faire des représentations. On a mal compris la tranquillité des Montagnes; on l'a prise pour du sommeil et on a imprudemment cherché à en profiter pour les museler. Maintenant elles paraissent bien décidées à se montrer ce qu'elles ont été jadis, le boulevart des libertés publiques telles qu'elles doivent être comprises dans l'époque actuelle. Au reste, les choix qui ont été faits ici prouvent que la Chaux-de-Fonds est loin de vouloir pousser les choses trop loin; le gouvernement lui-même aurait eu à nommer ces députés qu'il n'aurait guères fait d'autres choix; ce sont Mrs Chs Mairet, Ulysse Dubois, Bille avocat, Alfred Droz, Courvoisier-Clément et Julien Humbert-Prince. Ce fait, et la manière dont on dit que s'est passée l'assemblée de hier, où notre maire, le maire Challendes, Guillaume Jacot et quelques orateurs naguères peu libéraux (entre autre les députés ci-dessus), ont presque entièrement mené la barque,

[1] Le terme de *libéral* était employé pour désigner les personnes d'opinions avancées.

ces circonstances, dis-je, me font croire que le gouvernement ne pouvant pas arrêter le mouvement, cherche au moins à le diriger d'une manière occulte, et qu'il y réussit en partie; mais l'élan est donné, et toute sa politique n'aboutira à rien sans de larges concessions.

Je dois finir à la hâte, en vous priant d'excuser mon barbouillage. J'ai pensé que ces détails pourraient vous intéresser. Edouard voulait vous écrire, mais toutes ces affaires l'échauffent tellement qu'il n'a pas dormi la nuit dernière et a maintenant mal à la tête. Henri parait presque oublier les affaires, d'après cela vous pouvez juger de l'état des esprits. Mille choses, je vous prie, à Julie et à toute votre famille. Recevez l'assurance de mon sincère attachement.

Votre dévoué frère Aug. Courvoisier.

La Sagne à notre passage était très exaltée, ainsi que les Ponts. Les députés des Brenets sont déjà ici.

Il n'est pas question de Fritz Courvoisier dans la revue qu'Auguste fait ici de ses frères. Je suppose qu'il était en voyage d'affaires, ce qui lui arrivait constamment. Mais il est piquant de constater que Henri et Edouard sont aussi et même plus échauffés que les autres, eux qui ne tarderont pas à devenir de fervents adeptes du gouvernement royaliste. Evidemment, Dubied sympathise avec eux.

A ce moment-là, donc, le désir du changement, le rêve d'un état de choses nouveau était à peu près le même chez tous ces hommes et presque universel à La Chaux-de-Fonds. Mais si la bourgeoisie de Valangin, qui englobait toutes les Montagnes, était libérale, celle de Neuchâtel allait se montrer d'un conservatisme extrême. Le conflit qui semble menacer, à ce moment précis, janvier 1831, c'est celui de ces deux corps.

Le Val-de-Travers n'appartenait à aucune des quatre bourgeoisies. Ses habitants étaient des «sujets de l'Etat» tout court et non des bourgeois. A cet égard, ils étaient dans une situation inférieure et c'est là ce qui paraît avoir préoccupé surtout Ed. Dubied. L'égalité des droits politiques, que les libéraux proclamaient comme l'un des premiers progrès à réaliser, que signifiait-elle pour les citoyens du Vallon? Dans les lettres qui suivent, écrites par Aug. Roy et Ed. Courvoisier, cette question difficile est abordée. Il est curieux de constater qu'Auguste Roy, bien qu'enthousiaste des idées nouvelles, tenait encore fort à ces franchises et libertés de la bourgeoisie de Valangin, restes de l'état féodal, que l'application du système démocratique rêvé aurait confirmées et considérablement augmentées. Ce fait nous révèle la complexité extrême de la situation politique en 1831. La rencontre des conceptions modernes et de l'état de choses hérité de la féodalité faisait naître une foule de problèmes; il faut avouer que les deux systèmes n'étaient guère compatibles et que la tentative de les concilier était d'avance frappée de stérilité. Tout le temps que dura ce mélange, de 1831 à 1848, la politique neuchâteloise fut embarrassée et hybride.

Ecoutons d'abord le beau-frère Roy. C'était un vrai Montagnard, un homme d'impulsion, un grand parleur, peut-être quelque peu tête brûlée. D'une écriture large qui ne manque pas de distinction, il couvre des pages et des pages. Il vibre. Il tonne. Il menace. C'est au point que, après sa troisième lettre, Dubied doit le mettre à la raison. N'avait-il pas été jusqu'à annoncer la descente en armes des Montagnons pour donner une leçon à la bourgeoisie de Neuchâtel? Devant les réflexions pleines de sens du beau-frère de Couvet, il revient en arrière, il s'excuse, il assure vouloir demeurer dans la légalité. Toujours est-il que ses lettres nous apportent l'écho fidèle de ce que disaient les enthousiastes, les avancés, dans la cité montagnarde.

Ces lettres ont de plus un caractère quelque peu carbonaro. La première ne contient ni adresse ni signature; la troisième se termine ainsi: «Je ne signe pas pour raisons...» On dirait presque un complot révolutionnaire!

Voici la première de ces lettres, qui n'a ni en-tête, ni signature, mais sur laquelle Dubied a mis l'apostille suivante: Chaux-de-Fonds, 28 janvier 1831, Auguste Roy.

Notre révolution marche dans la voie légale, appuyée d'un enthousiasme et d'une énergie dignes du réveil d'un peuple éclairé. Dimanche prochain, en assemblée générale, la première et la seule demande convenable pour le moment sera faite; celle d'une représentation nationale basée sur un système d'élection d'un membre sur mille, et pourvue du droit naturel de la publicité des séances, de la liberté de la presse et de l'amovibilité des députés. Ce principe adopté, et il faut qu'il le soit, parce qu'il repose sur l'opinion générale et que ce n'est point en vain qu'on la brave, nous pourrons entreprendre les améliorations devenues nécessaires dans nos institutions. Les Audiences générales seront supprimées; elles ne possèdent plus la confiance du peuple. On se demande ce que feront les habitants de votre vallon connus par leur patriotisme et leur fermeté. Pour moi, je réponds: ils ne resteront point en arrière du mouvement général et même le moment ne serait-il point arrivé pour vous d'obvier aux inconvénients de l'inégalité des droits politiques des sujets de l'état non-bourgeois, de proclamer une bourgeoisie du Val-de-Travers, formant la cinquième, et dont feraient partie les sujets de l'Etat, sans cependant jouir des privilèges et droits antérieurs appartenant aux autres bourgeoisies, qui, à ces conditions, vous recevraient avec plaisir, parce qu'elles ne verraient dans cette démarche que le désir de cimenter l'union générale si nécessaire pour s'acquitter dignement de la grande tâche que nous venons de nous imposer et pour laquelle la bourgeoisie de Valangin a pris l'initiative.

Je recevrais avec plaisir vos observations, si vous voulez bien vous donner la peine de correspondre, soit avec Auguste, soit avec moi; car

nous sympathisons ici de tout cœur avec toutes les communes du pays et notre plus ardent désir est de voir l'union générale, puisqu'il s'agit des intérêts communs, et de léguer à nos enfants des institutions sages et libérales.

Dans sa réponse, qui ne nous est malheureusement pas parvenue, Dubied insista sur la situation désavantageuse des habitants du Val-de-Travers, ce qui amène Aug. Roy à traiter ouvertement la question de la suppression des bourgeoisies.

Chaux-de-Fonds, 1er février 1831.

Mon cher beau-frère,

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir votre lettre du 30 janvier, et en résumant vos observations, qui à plusieurs égards me paraissent fort justes, j'ai cru voir que l'inégalité des droits politiques vous choquait essentiellement. Dans tout autre pays dont les institutions sont moins compliquées que dans le nôtre, je conviens que cet échafaudage de droits, privilèges et corporations serait un contresens et ne pourrait subsister; mais vous conviendrez que dans notre situation, il faudrait renverser toutes nos institutions, blesser les intérêts des quatre Corporations, se soustraire à la domination de la dynastie prussienne et réédifier un vaste édifice; je ne crois pas la chose possible actuellement; le temps, la force des circonstances pourront amener ce résultat, mais pour le moment, je vote pour la conservation des bourgeoisies et surtout pour celle de Valangin, qui possède toute mon estime et mon admiration, que j'envisage comme le rempart assuré de toutes nos libertés, comme seule capable de diriger convenablement le mouvement provoqué par la jésuitique déclaration de celle de Neuchâtel.

En admettant ce principe, voici de quelle manière je crois voir la direction qui sera suivie; la bourgeoisie de Valangin a les cartes en mains, et ce qui prouve qu'elle saura les jouer sans se perdre, ni elle, ni sa sœur, ni les sujets de l'Etat non bourgeois, qui à mon avis doivent avoir toute confiance en elle, c'est la noble conduite que ses conseillers ont tenue, la fermeté déploiée par les députés nommés, enfin l'initiative qu'elle a prise, parce qu'elle a le sentiment de sa force et de sa sagesse.

C'est donc elle qui présentera le résultat de l'opinion unanime manifestée dimanche dernier; c'est-à-dire, la demande d'une représentation nationale dont les membres seront élus directement par le peuple, en nombre proportionnel de la population de chaque commune; l'amo-

vibilité des députés, la publicité des séances et la liberté de la presse; avec ce Corps législatif, les sujets de l'Etat, ou plutôt les citoyens non bourgeois, n'ont-ils pas les mêmes garanties que les bourgeois; ne participent-ils point comme eux à la nomination des députés, aux délibérations? Voilà donc une représentation nationale que je compare en miniature à la Chambre des députés française; cependant, les Corporations pourraient craindre que, fondée sur d'aussi larges bases, cette représentation ne vînt un jour les forcer à disparaître et proclamer l'égalité des droits politiques pour tout le canton; un moyen est indiqué pour contrebalancer ce pouvoir et obtient l'assentiment général; c'est le projet d'établissement d'une Haute Chambre de bourgeoisie, composée de députés des 4 Corporations, qui représenteraient exactement la Chambre des Pairs de France, et qui en auraient les attributions et qui partageraient ainsi la suprématie nationale. Les membres du Gouvernement, au nombre de 4 ou 6, rempliraient dans ces deux Chambres les mêmes fonctions que les ministres du roi des Français. En un mot, le système représentatif français... On croit que pour le moment ce serait le moyen de concilier tous les partis et tous les intérêts. J'apprendrai avec plaisir votre opinion à cet égard. Quant à la demande d'une représentation nationale, il ne serait plus possible d'en arrêter l'essor; l'opinion est trop prononcée. On parle aujourd'hui d'une nouvelle pièce de la bourgeoisie de Neuchâtel. Je crains beaucoup que l'on cherche à nous diviser; on tâche de détourner l'attention par des préparatifs militaires; mais tout cela n'influe en rien sur le mouvement qui s'opère dans nos Montagnes et au Val-de-Ruz, dans le sens indiqué plus haut; nous prouverons que nous savons nous occuper de deux choses à la fois.

Je regrette de ne pouvoir m'entretenir plus longtems avec vous, mais mes occupations me privent de ce plaisir.

Veuillez recevoir nos amitiés en famille, nous sommes tous bien portants, à l'exception du petit Jules Courvoisier, qui a toujours de l'oppression.

Votre dévoué Aug. Roy.

Chaux-de-Fonds, 8 février 1831.

J'ai reçu avec plaisir votre dernière lettre; les principes qui ont dicté vos raisonnements sont conformes à mon opinion, ou plutôt le seraient si notre canton se trouvait complètement dégagé d'influence étrangère; mais jusqu'alors je ne vois pas la possibilité de concilier tous

les intérêts autrement que par la marche adoptée maintenant; la bourgeoisie de Valangin, appuyée de l'adhésion des Communes des Montagnes et du Val-de-Ruz, pourra bientôt présenter à la sanction du Gouvernement, ou même directement à celle du roi, la demande de la suppression des Audiences générales et de leur remplacement par un Corps législatif accompagné des accessoires indispensables et que vous connaissez. Elle devra joindre les griefs principaux que réclament les Communes, soit la révocation des arrêts du Gouvernement qui ont porté atteinte à leurs droits ou à ceux des bourgeoisies. De cette manière la part des Communes des Montagnes et du Val-de-Ruz sera faite et on continuera à marcher dans la voie légale. Restent maintenant les autres Communes, dont tous les membres ont dans cette circonstance voix délibérative; les 3 autres bourgeoisies, qui doivent se hâter de se réunir à la bannière de celle de Valangin, comme le seul moyen de sauver notre pays de bouleversements inévitables; mais, pour y parvenir, que les bourgeois de Neuchâtel s'empressent de flétrir leurs représentants en leur retirant leurs pouvoirs et en les remplaçant par des hommes respectables, des hommes capables de diriger dignement non seulement leurs propres affaires, mais les intérêts généraux, et qu'ils se hâtent, je le répète, de se rallier à notre bannière. Mais si le Conseil de Ville de Neuchâtel subsiste tel qu'il est composé actuellement, si dans 10 ou 15 jours ces hommes indignes de la confiance de leurs concitoyens sont encore au timon des affaires, notre révolution commencera; les signaux d'alarme apprendront à nos incorrigibles si c'est en vain que l'on se joue des peuples, si c'est sans danger que l'on provoque le réveil du lion. La seconde déclaration que ce jésuitique pouvoir vient de nous adresser mérite comme la première le plus profond mépris; son résultat c'est le soulèvement de tous les esprits, de toutes les passions; j'ai pu juger dimanche de l'indignation qu'elle a produit; les imprudents! ils ont ouvert l'abîme; il ne leur appartient plus de le fermer; ils y seront précipités les premiers. Je répète que si les bourgeois de Neuchâtel ne plongent pas de suite dans l'ombre ceux qui n'auraient jamais dû en sortir, notre pays est à la veille des plus grands boulversements. Communiquez ce que vous trouverez convenable de mes réflexions, mais soyez persuadé qu'il n'y a point d'exagération, j'ai été à portée avant-hier de juger de la situation des esprits. Heureusement que le Gouvernement n'a encore rien décidé; un coup d'Etat dans ce moment serait le signal d'une complète révolution.

Je ne signe pas pour raisons.

Hier a eu lieu à Valangin la réunion des députés de toutes les communes des Montagnes et du Val-de-Ruz. Les griefs au nombre d'une dizaine ont été adoptés, ainsi que la suppression des Audiences et leur remplacement par le Corps législatif. On reçoit de mauvaises nouvelles de Bâle; ils persistent dans leur entêtement.

Savait-on que, déjà au mois de février 1831, l'excitation politique était arrivée à un tel point que plusieurs envisageaient la possibilité d'une révolution immédiate, la préparaient même? En tous cas, cela ressort clairement de cette lettre.

Seulement, dans le pacifique peuple neuchâtelois, beaucoup de citoyens étaient partisans des réformes jusqu'à la révolution... non comprise. C'était le cas de Ed. Dubied, qui doit avoir, à cette occasion, jeté un seau d'eau froide salutaire sur son beau-frère très échauffé.

Voici la réponse d'Aug. Roy et sa dernière lettre:

Chaux-de-Fonds, 16 février 1831.

Je suis peiné, mon cher beau-frère, que ma dernière lettre vous ait causé une fâcheuse impression; il paraît qu'elle était écrite avec trop de chaleur, car je ne me souviens plus de mes expressions, mais dans ce moment-là, la déclaration du Conseil de Ville avait tellement exalté les esprits que ma pensée était que, s'il continuait à nous adresser de pareilles pièces et si le Gouvernement s'avisait de faire un coup d'Etat, alors seulement des troubles éclateraient; si vous avez cru voir autre chose dans ma lettre, c'est que je me serai mal exprimé; du reste, à l'indignation que cette pièce a produite ici a bientôt succédé le mépris, et loin de vouloir sortir de la voie légale, je suis le premier, comme d'ailleurs je l'ai fait dès le commencement, à prêcher l'ordre et la tranquillité et à retenir, par tous les moyens à mon pouvoir, les plus turbulents; car nous en avions, mais ils écoutent le langage de la raison.

Hier nous allâmes à La Sagne pour vérifier si les bruits répandus avaient quelques fondements, à l'égard d'une protestation de la commune contre tout ce qui a été fait; mais c'est une fausseté et ils veulent seulement présenter à leur Maître Bourgeois quelques observations relatives à la phrase suppression des Audiences; ils entendent qu'elles soient conservées, mais avec les modifications demandées; quelques-uns voulaient aussi refuser la liberté de la presse; mais nous les avons éclairés sur notre situation, que beaucoup ne comprenaient pas.

Très à la hâte, votre dévoué

Aug. Roy.

Les deux lettres qui suivent sont encore de la même époque, première moitié de février 1831, et font allusion aux mêmes événements. Mais le style en est bien différent. C'est celui d'un jeune pasteur, membre de la Vénérable Classe, un homme dont le caractère et la pensée ont été disciplinés par les études et la pratique du ministère. Il écrit correctement, sans les fautes d'orthographe qui abondent un peu trop sous la plume de ses frères les horlogers. Son écriture est fine, régulière. Homme d'ordre et ami de l'ordre, s'il a été échauffé par la politique au point d'en perdre le sommeil, un mois auparavant, il s'est ressaisi aujourd'hui et ne se laissera assurément pas aller aux extrêmes. Néanmoins sa sympathie pour les réformes qu'on exige à La Chaux-de-Fonds se laisse deviner dans toutes ses phrases.

La première de ces lettres fut écrite après une visite qu'il avait faite à Couvet et pour donner à E. Dubied des nouvelles de son retour à La Chaux-de-Fonds. J'en extrais ce qui se rapporte à la politique.

Chaux-de-Fonds, 10 février 1831.

Mon cher beau-frère,

. . . . . .

Je ne puis vous parler bien pertinemment des affaires politiques; je n'ai encore vu que nos frères, et ce que je vais vous dire, je le tiens d'eux. Il paroit qu'aux Montagnes on est tranquille et d'accord. Les députés des Communes du comté de Valangin réunis à Valangin le 7 ont demandé une représentation nationale, l'amovibilité des députés et la liberté de la presse, puis ils ont renouvellé leurs représentations pour les anciens droits qui leur ont été enlevés. Se doutant bien que cette représentation nationale pourrait culbuter les bourgeoisies, ils y ont mis pour condition expresse, dans le but de les soutenir, que la bourgeoisie de Valangin conserveroit son *veto* pour tout ce qui porteroit atteinte aux privilèges et franchises des bourgeois, auxquels ils ne sont point disposés encore à renoncer; d'où je conclus qu'ils ne veulent pas non plus pour le moment l'égalité des droits politiques. On dit encore que cette réunion a été présidée par M. de Chambrier, maire de Valangin, qui a exprimé aux députés sa satisfaction sur la sagesse et le calme de leurs délibérations. Ces demandes des Communes ont du être soumises à la révision et à la sanction du Conseil de bourgeoisie, dont je ne connois pas le résultat. Voilà les faits, mon cher Dubied, maintenant permis à chacun de raisonner comme il l'entend sur les conséquences plus ou moins probables. Au reste, vous pourrez en avoir recueilli des détails plus positifs et plus circonstanciés par les personnes revenant de la foire de Neuchâtel.

Recevez encore, mon cher Dubied, ainsi que Julie, mes remerciements, etc.

Edouard COURVOISIER, ministre.

Neuf jours plus tard, il écrivait cette seconde lettre:

Chaux-de-Fonds, 19 février 1831.

Mon cher Dubied,

Je vous remercie de la bonne lettre que vous m'avez écrite et des détails que vous me communiquez. Lorsque j'aurai quelque chose d'important à vous mander sur les affaires du pays, je le ferai volontiers, car je ne crois pas qu'il soit malséant à mon caractère et à mon état de prendre intérêt au bonheur de notre commune patrie et de m'en entretenir avec vous.

Je vous répéterai donc qu'ici on est toujours calme et tranquille; aucun symptôme ne me fait augurer que cette tranquillité doive être troublée. Ceux même qui dès l'abord montroient de l'effervescence se sont adoucis et je dois en particulier rendre cette justice à notre beau-frère Roy qu'il s'est beaucoup modéré, ce que j'attribue à la dernière lettre que vous lui avez écrite.

Vous aurez peut-être entendu parler d'un mouvement qui a eu lieu dimanche passé à la Sagne. Voici ce que j'ai pu en apprendre. Ce mouvement étoit rétrograde. Nos braves Sagnards, effarouchés des mots de représentation nationale, dans lesquels ils croyoient déjà voir le bouleversement de notre constitution, n'en vouloient plus entendre parler, non plus que de la liberté de la presse: ils se bornoient à réclamer leurs anciens droits et franchises.

Mercredi passé, jour où devoit se nommer le remplaçant de M. Dardel, je descendis à Neuchâtel, parce que je craignois que la Chaux-de-Fonds ne perdît M. Jaquemot et que j'ignorois si la Classe étoit assemblée pour suivre aux divers remplacements occasionnés par cette nomination. Là, j'appris que M. J. Dupasquier avoit été élu. En dînant avec M. le maîtrebourgeois Dubois, il me parla de la satisfaction qu'on avoit éprouvée en ville de la démarche des bourgeois du Val-de-Travers et du bon espoir que l'on fondoit sur la réunion des quatre bourgeoisies, convoquées pour le lendemain jeudi; tout, disoit-on, se passeroit bien et contribueroit à tranquilliser le pays. Jeudi matin, je me remis en route, comptant un peu rencontrer nos Valanginois. Effectivement, au bas de la descente de Valangin, j'aperçois venir de mon côté un char à l'allemande, sur lequel cheminoit un de ces Messieurs, puis nos braves maîtrebourgeois, au nombre de cinq à six, en habits noirs, quelques-uns avec leurs chapeaux à claque, suivoient modestement à pied. En voyant

ces figures simples et honnêtes, sur lesquelles je retrouvois les traces de l'antique bonhomie de nos pères, j'eus un vrai plaisir. Deux de ces Messieurs que je connaissois me saluèrent et me serrèrent cordialement la main. Nous n'eûmes le temps d'échanger que quelques paroles: Bonjour, Messieurs les maîtrebourgeois, leur dis-je, vous allez à Neuchâtel? — Oui, Monsieur, il y a aujourd'hui assemblée des quatre bourgeoisies et nous nous y rendons. — Allons, Messieurs, j'espère que tout ira bien; je puis vous assurer que ces Messieurs de Neuchâtel sont parfaitement disposés. — Nous l'espérons de même, me dirent-ils, nous allons pour le bien de la patrie et nous tâcherons de combler tous les vœux. — Oui, Messieurs, ajoutai-je, et s'il plaît à Dieu que nous puissions échapper à un bouleversement, on pourra dire de nous que nous sommes toujours le peuple le plus favorisé. — Oh! cela est bien vrai, me dirent-ils; et nous nous quittâmes. — Je jetai encore un coup d'œil sur nos députés, puis en pensant qu'ils alloient peut-être décider du sort de mon pays, j'éprouvai un sentiment indéfinissable, mais rassurant. Il est impossible, me disois-je, que des hommes comme ceux-là, des hommes calmes et foncièrement braves, qui ont hérité de leurs pères une liberté fondée sur l'expérience des siècles et qui en sentent le prix, puissent se laisser entraîner à courir après le fantôme d'une liberté incertaine que présente l'esprit du siècle, et cela pour exposer celle que nous possédons, et qui est plus entière et plus réelle que celle que possèdent tous nos voisins. Bonne espérance! j'aime à voir notre cause remise entre les mains de pareils hommes.

Et mon espérance se soutient, mon cher Dubied, car j'ai appris hier que cette réunion s'étoit bien passée. Tout le monde a été d'accord. On a simplement demandé à Messieurs de Valangin de réclamer, au lieu de la suppression des Audiences, des modifications aux Audiences, c'est-à-dire de changer les termes sans changer la chose. Il en sera probablement question demain dans les assemblées des communes, et je crois que tout sera bientôt arrangé.

En relisant l'article de votre lettre où vous me dites que l'on ne veut pas de l'égalité des droits politiques, ce qui vous paroît une contradiction, il m'est venu une réflexion que je crois devoir vous soumettre, car votre raisonnement ne me paroît pas tout à fait juste. Voici ce que dis. La bourgeoisie de Valangin est une corporation dans l'Etat, une corporation nombreuse, d'à peu près vingt mille individus, qui jouissent de certaines prérogatives. Mais remarquez que ce n'est point un pouvoir qui ait usurpé ces privilèges sur ses concitoyens, ou qui puisse les leur

conférer; seulement ceux qui font partie de ce corps sont, sous certains rapports, plus favorisés. Les Valanginois tiennent à leurs privilèges; ils y tiennent parce qu'ils les ont hérités de leurs pères, qui, eux-mêmes, ne les avoient pas acquis sans prix, ils y tiennent fort et ferme. Assurément personne ne peut leur en savoir mauvais gré, ni demander qu'ils y renoncent. Qu'est-ce donc qu'on peut exiger d'eux? Qu'ils réclament pour tous leurs concitoyens les mêmes droits et les mêmes franchises dont ils jouissent? Mais certes, ils n'en auroient pas le droit, ce n'est pas à eux à réclamer cela, car ils porteroient ainsi atteinte au Souverain, qui seul peut faire une chose semblable. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de désirer que tous les sujets de l'Etat soient en parfaite égalité; ils ne voudroient pas perdre leurs privilèges, mais ils voudroient que tous leurs concitoyens fussent mis au même niveau qu'eux-mêmes, car par là ils en acquerreroient plus de force. Je ne me suis pas encore entretenu avec un seul Valanginois qui ne manifestât ce désir. D'après cela, je crois pouvoir dire que les bourgeois de Valangin désirent l'égalité des droits politiques; ils ne veulent pas posséder des privilèges à l'exclusion des autres; ils hâteront de leurs vœux le moment où tout le pays ne sera composé que d'hommes ayant les mêmes droits qu'ils ont; ils verront avec joie les démarches faites dans ce but, moyennant que cela arrive sans trouble et sans commotion: je ne vois pas qu'ils puissent faire davantage.

Remerciez bien Julie de ce qu'elle m'a écrit; je la prie de me tenir toujours au courant de ce que fait M. Perrin; hélas! je crains que nous ne le perdions bientôt. Dites-lui que je me suis occupé de sa commission.

A revoir, mon cher Dubied, mille choses à qui de droit; ma femme se joint à moi pour vous saluer et toute votre famille. Je vous quitte brusquement, je crains d'arriver trop tard pour le courrier.

Votre dévoué beau-frère

Edouard COURVOISIER.

L'espoir de l'excellent diacre des Montagnes, alors qu'il pensait que tout le monde allait tomber d'accord, ne se réalisa guère, puisque, le 24 février, dans une réunion des quatre bourgeoisies, Gallot, le secrétaire de celle de Neuchâtel, faisait adopter un projet de Corps législatif qui eût donné au gouvernement une majorité factice. On sait que ce projet fut repoussé par les communes à raison de 4526 rejetants contre 2102 acceptants. L'agitation allait croissant. C'est alors qu'arriva le commissaire royal de Pfuel (mai 1831) et que, le 22 juin, il institua par ordonnance royale un Corps législatif composé de 10 députés du roi et de 78 représentants du peuple.

Durant tous ces mois, il ne semble pas que les beaux-frères se soient écrit quoi que ce soit sur les événements qui se passaient. En tous cas, aucune lettre n'a été retrouvée datant de ces mois-là et il faut arriver jusqu'au 24 juin pour les voir reprendre la plume. C'est à ce moment que Fritz Couvoisier écrit les trois lettres suivantes à Ed. Dubied. On est en plein dans la fièvre des élections au Corps législatif. A la hâte, F. Courvoisier communique à son beau-frère une carte comme celles dont on se servira à La Chaux-de-Fonds pour procéder au vote. A la Montagne, on a abandonné le scrutin par boules pour le remplacer par ce nouveau mode. La carte en question a été conservée avec la lettre. Un côté, qui porte la mention : *Carte pour l'élection des Députés au Corps législatif. Chaux-de-Fonds*, est préparé pour recevoir l'inscription de neuf noms. Au verso, on lit les indications suivantes :

« Chaque votant est invité à écrire ou faire écrire d'autre part, selon sa volonté, les noms des Candidats éligibles qu'il appelle à être Députés.

« Il déposera ensuite la présente dans la boîte secrète destinée à recevoir le Scrutin. »

Il est évident que le peuple neuchâtelois n'avait guère encore l'habitude de votations de ce genre et que, dans certaines communes, l'on ne devait pas bien savoir comment y procéder.

Chaux-de-Fonds, 24 juin 1831.

J'ai appris avec plaisir, cher Dubied, par votre lettre d'avant-hier que votre fils[1] se porte mieux et que vous voyez du raccourcissement dans sa jambe ; donnez-nous en souvent des nouvelles, s'il vous plaît. Monsieur Constant[2] me fera plaisir de me céder autant de bourres qu'il pourra, parce que mes compagnons de chasse seront bien aise que je puisse leur en céder.

Je vous joins une carte positivement pareille à celles qui se lithographient maintenant pour nos élections de mardi ; je vous demande[3] comme ce mode sera plus court que de passer chaque membre sur le tableau, à un scrutin par boules, et il est tout aussi simple et très clair ; je n'ai pas besoin de vous donner des explications pour le mode qu'on employera. Lorsque vous aurez encore de ces réunions des tireurs du Vallon, comme celle de samedi dernier, voulez-vous m'en prévenir, je me déciderai à aller une fois y prendre part.

Mes amitiés à Julie et à vos enfants, et croyez-moi toujours votre bien dévoué beau-frère.

F. COURVOISIER.

[1] Il s'agit d'Ed. Dubied fils, qui souffrit d'une coxalgie étant enfant.

[2] Constant Dubied, frère cadet d'Edouard. La mention de ces bourres prouve que F. Courvoisier avait déjà fait alors le projet pour l'automne de la partie de chasse dont il sera question plus tard.

[3] « Je vous demande », locution employée dans le sens de « Jugez un peu ».

Chaux-de-Fonds, 25 juin 1831.

Mon cher Dubied

Par inattention on a oublié de porter ma lettre à la poste et je joins quelques lignes pour vous dire que nous sommes dans des craintes bien fondées pour mardi prochain, parce que l'article 5 du décret de Pfuhl indispose tous les esprits, qu'ensuite on n'a point annoncé que les anciennes Audiences fussent dissoutes. Les différents droits qui avaient été demandés, comme la presse etc. etc. ne sont point accordés; les esprits sont échauffés et il nous sera bien difficile de conserver la modération qui a régné jusqu'à présent dans notre Commune; je vous avoue que j'ai souci de voir cette journée, qui sera orageuse; je crois que les partis s'échaufferont. Si j'apprends quelque chose de plus positif avant les élections, je vous en ferai part et je vous en donnerai le résultat plus tard.

Le gouvernement nous a jeté de la poudre aux yeux en nous accordant le droit de chasse et l'abolition des fours banaux et il nous a fait rentrer adroitement dans l'ancien système sans pouvoir obtenir des améliorations d'après le décret de Pfuhl. Espérons que tout finira bien; je fais tous les vœux pour que la tranquilité soit rétablie au plus tôt à la satisfaction de chacun.

Votre dévoué beau-frère F. COURVOISIER.

Chaux-de-Fonds, vendredi le 1er juillet 1831.

Je ne sais comment j'ai fait, cher Dubied, de ne pas vous écrire ces jours derniers. Nous eûmes une très grande fermentation mardi dernier dans notre assemblée, qui ne voulut pas voter sans avoir des explications très claires sur les articles 5 et 7 de l'ordonnance du Commissaire Royal; cela se décida par un scrutin secret qui était fait au moyen de petites boules plates en bois, sur lesquelles bon nombre des votans avaient planté des capsules de fusils; enfin nous eûmes le bonheur de pouvoir renvoyer[1] et notre députation composée de cinq personnes se rendit de suite à Neuchâtel, où elle fut très bien accueillie par Mr le Commissaire, qui donna toutes les explications demandées, sans lesquelles nous aurions eu la guerre civile dans notre canton; il y avait beaucoup d'échauffés qui étaient prêts à marcher sur la capitale et je ne sais vraiment pas à quelles suites cela aurait pu amener. Hier nous eûmes de nouveau une

[1] Sous-entendu : la décision à plus tard.

assemblée pour voter, composée de 737 sujets de l'Etat domiciliés dans la juridiction, qui a été très tranquille, et quatre scrutins ont produit les députés suivants:

le 1er scrutin de 737 votans	Chs Mairet	546 voix
	Sandoz Maire	543 »
	Jn Humbert-Pce, conseiller	457 »
	Gme Jacot-Guillarmod, capne	470 »
	Ulysse Dubois, justicier	385 »
le 2me scrutin de 720 votans	Je-Chs Ducommun, gouvernr	445 »
	Auguste Bille, avocat	364 »
le 3me scrutin de 704 votans	Félix Matthey	400 »
le 4me scrutin de 680 votans	Frédc Courvoisier, capne carabinier	379 »

Voilà nos élections, qui sont bonnes, à part la dernière; je ne comprends vraiment pas comment on a pu jetter les yeux sur moi, qui n'ai pas les capacités de remplir une place pareille; c'est bien le cas de dire que nous manquions de bois, mais que faire? Je remplirai cette place pénible aussi bien qu'il me sera possible et au plus près de ma conscience.

Maintenant tout est tranquille; chacun est content, il reste l'ouvrage à faire et de voir si les résultats seront bons.

Ma femme n'est point curieuse de ma nomination, parce qu'elle sent comme moi que c'est une perte de tems et d'argent qui n'est ni à ma portée ni convenable pour mes affaires de commerce, et mes associés ne peuvent pas voir ces absences avec plaisir; cela m'inquiète beaucoup, je vous assure.

A part ma petite femme, qui a une légère indisposition, toute la famille se porte bien. Mes amitiés à Julie et à vos messieurs; donnez-nous des nouvelles de votre Edouard, s'il vous plait, et croyez-moi toujours votre dévoué

Fc Courvoisier.

Chose curieuse, au moment où, à la Chaux-de-Fonds, F. Courvoisier, dont la lettre n'a nullement des allures révolutionnaires, était appelé à siéger comme député au Corps législatif, on faisait la même proposition à son beau-frère Dubied, à Couvet. Refusa-t-il? Ou le scrutin lui fut-il défavorable? En tous cas son père, le major Dubied-Duval, qui était aux bains de Bretiège, lui écrit en date du 1er juillet 1831:

... Je ne puis assez, mon cher Edouard, rendre grâce à Dieu et te féliciter de ce que tu as eu le bonheur d'échapper à la terrible responsabilité dont seront chargés nos nouveaux législateurs, tant envers la Patrie qu'envers leurs commettants respectifs; mieux vaut pour toi que tu restes en paix et tranquille au sein de ta famille et de tes affaires plutôt que d'être exposé à sacrifier ce précieux avantage à l'attente presque sûre d'en être très mal récompensé; car aucun député ne doit ny ne peut se promettre d'avoir l'assentiment unanime de tous ses commettants, puisqu'en satisfaisant l'opinion des uns il froissera celle des autres... Ta véritable place, mon cher Edouard, est dans les masses, pour soutenir et exciter l'énergie des uns et tempérer l'exaltation des autres.

Voilà une attitude éminemment raisonnable. Celle de F. Courvoisier était autrement plus désintéressée et patriotique. Mais il est très intéressant de constater que le 1er juillet encore, les deux beaux-frères sont tout à fait d'accord dans leurs espérances patriotiques, dans leur désir de maintenir la paix, d'éviter la révolution. Ils attendent tout de ce Corps législatif qui va se réunir dans quelques jours. Le malaise qui pèse sur le pays va se dissiper, la démocratie va inaugurer son règne!

On sait quelle profonde déception cette première session causa aux patriotes. Comme l'écrit Numa Droz dans son intéressante brochure sur la *République Neuchâteloise,* «les députés qui avaient nourri l'espoir d'en voir sortir des institutions libérales, rentrèrent chez eux désillusionnés, les uns découragés, les autres aigris. De plus en plus la démonstration se faisait que le canton-principauté était une conception bâtarde, rendant illusoire tout progrès démocratique».

C'est alors et alors seulement que le fond des cœurs fut révélé, alors que les attitudes qui, jusqu'ici, n'avaient différé que par la nuance, devinrent franchement opposées. Les uns, Henri, Edouard Courvoisier, Ed. Dubied, le lieutenant Houriet, se soumirent, car, pour eux, le principe de la royauté prussienne ne pouvait être mis en question. Les autres, Fritz Courvoisier, Auguste Roy et, avec quelques hésitations, Auguste Courvoisier, prirent le parti de la révolution. Ils ne participèrent pas directement au complot qui aboutit à la prise du Château le 12 septembre. Mais F. Courvoisier, sitôt le coup de main accompli, adhéra à la révolution et descendit à Neuchâtel avec plusieurs des carabiniers dont il était le capitaine. Il prit place au milieu des insurgés.

Cette détermination, plus encore que son acceptation du mandat de député, dut lui coûter beaucoup. Elle était absolument opposée à son intérêt. L'aîné de ses associés, son frère Henri, fut si irrité contre lui qu'une rupture entre eux fut imminente. Son oncle Houriet et sa tante de Brougg (Mme Bæchlin-Houriet) furent navrés de sa conduite. C'était mettre en péril ses affaires et des affections auxquelles il tenait beaucoup. Néanmoins, convaincu que Neuchâtel ne deviendrait suisse et libéral que par la révolution, ce patriote à l'âme ardente et énergique n'hésita pas. Ce fut un beau geste, car, par ce geste-là, il se compromit

définitivement. A tous égards il faut se féliciter qu'il l'ait fait. Si l'insurrection de septembre s'est terminée si facilement, c'est en bonne partie grâce à lui. J'en trouve la preuve dans une correspondance entre l'oncle Houriet et son neveu, qui a été conservée dans les archives de famille et qui jette des clartés précieuses sur les pourparlers qui se poursuivirent dans la seconde moitié de septembre entre les révoltés et le gouvernement. Il semble que l'oncle et le neveu aient formé pour ainsi dire le pont entre les deux partis, qui avaient bien de la peine à s'entendre.

Cette correspondance date de la fin de novembre et du commencement de décembre 1831. Pour la comprendre, résumons les faits qui se passèrent de la mi-septembre jusqu'en novembre. Après l'évacuation du Château, F. Courvoisier était rentré à la Chaux-de-Fonds. Le résultat du mouvement révolutionnaire avait été décevant pour les patriotes. Les commissaires fédéraux avaient proposé les cinq clauses d'entente suivantes: 1. Oubli du passé de part et d'autre. 2. Renvoi dans leurs foyers de tous les hommes armés et occupation du Château par les troupes fédérales. 3. Convocation des assemblées primaires. 4. Garantie fédérale pour les articles 1 et 3. 5. Dans le cas où l'émancipation réunirait la majorité des voix, le Corps législatif serait chargé de traiter avec le roi [1].

Les insurgés, qui voulaient plus que cela, avaient repoussé ces propositions. Ils avaient eu bien tort, car, en définitive, ils avaient dû se contenter des trois articles suivants: 1. Oubli du passé. 2. Renvoi dans leurs foyers de tous les hommes armés en quelque partie du pays qu'ils se trouvent. 3. Remise du Château aux troupes fédérales avec le matériel de guerre appartenant au canton. Aucune promesse positive ne leur avait été faite quant au plébiscite qu'ils réclamaient. Cependant leur espoir pouvaient légitimement se baser sur deux faits: 1. Le gouvernement avait admis que l'avocat Bille et quatre autres députés introduiraient devant le Corps législatif une proposition tendant à soumettre au peuple la question de l'émancipation du pays. 2. De plus, le Haut Conseil d'Etat avait autorisé le colonel Forrer à faire la déclaration suivante: « La question de l'émancipation qui divise le pays étant maintenant soumise au Corps législatif, le gouvernement ne mettra aucun obstacle à ce que les vœux des peuples soient manifestés de la manière la plus libre, et communiqués à Sa Majesté et au Corps législatif. » Le peuple aurait donc probablement l'occasion de se prononcer. C'est sur cette consultation que reposait tout l'espoir des patriotes quand ils quittaient le Château à la fin de septembre.

Le 7 octobre, le Corps législatif se réunit et discuta la proposition Bille. Ce fut une magistrale discussion, qu'il vaut la peine de relire encore aujourd'hui. Par 47 voix contre 31, les institutions monarchistes étaient maintenues et la proposition de consulter le pays repoussée.

Alors F. Courvoisier partit pour la chasse. Cette partie était projetée depuis longtemps. Bourquin lui reprocha de s'éclipser ainsi de la scène politique à un pareil moment [2]. Il partit quand même et il eut du succès. Il tua un chevreuil

[1] Voir L. Junod, *Phases de la question neuchâteloise*, p. 40.

[2] Voir la publication des lettres de A. Bourquin à F. Courvoisier, *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 227.

et en envoya le plus beau morceau à son oncle Houriet. Pourquoi ? Le jeune horloger était évidemment désireux de conserver de bonnes relations avec les siens, et, par cet acte de déférence et d'affection, il espérait attendrir le cœur du lieutenant. Mais le rigide Loclois n'avait rien du caractère du vieil Isaac. Un rôti fumant n'avait sur lui aucun effet d'apaisement. Voici comment il répondit à son neveu :

Locle, le 27 novembre 1831.

Je dois te remercier du superbe morceau de chevreuil que tu m'as envoyé, mais sache, mon pauvre et malheureux enfant, que j'ai trop d'amertume dans l'âme pour trouver quelque plaisir à savourer ce mets délicat ; le chagrin ne s'allie pas avec les plaisirs de la table ; aussi je n'en ferai point usage : te le renvoyer auroit été une mortification trop ostensible que je veux t'éviter, surtout encore dans la crainte de nuire peut-être à la santé délicate de ta femme ; elle ignorera donc que j'en dispose au profit des pauvres. Ah ! crois que je ne puis plus avoir de véritables jouissances de nos relations que lorsque tu m'auras prouvé ton retour à des sentiments modérés et dignes d'un homme d'honneur et que tu ne persisteras plus dans ton fatal égarement avec cette violence qui jamais ne saurait faire le bien. Voilà les seuls sentiments que puisse t'exprimer pour le moment

Ton bien affligé oncle H^i^ Houriet.

Mon affliction en te traçant ces lignes est d'autant plus vive que c'est aujourd'hui l'anniversaire douloureux de la mort de ma digne et respectable mère, ton ayeule ; ah ! si tu l'eusses connue, jamais tu n'aurois causé aux siens les chagrins dont tu les abreuves.

F. Courvoisier répondit comme suit :

Chaux-de-Fonds, le 29 novembre 1831.

Je ne puis me retenir de répondre à votre lettre, mon oncle, car je crois que vous devez être mal informé sur ma conduite présente ; souvenez-vous de notre entrevue lors de l'occupation du Château de Neuchâtel, de ce que j'ai dû faire après notre entretien pour vous satisfaire, de ce que vous m'aviez promis : maintenant qu'exigez-vous de moi ? qu'ai-je fait de répréhensible depuis mon retour chez moi ? Rien que ce qu'un homme d'honneur devait faire, c'est-à-dire calmer les esprits, employer toute mon influence pour rallier les divisions et remplir en tous points la convention qui a été signée par les Commissaires fédéraux. Informez-

vous auprès de MM. Tillier et Sprecher de Bernech, auprès même de Monsieur le Maire de Valengin, actuellement ici, et vous verrez si je me suis écarté de la voie de l'honneur. Il faut qu'en retour je sois payé d'une lettre comme celle que vous m'adressez; sans doute parce que je vois le bonheur de mon pays différemment que vous; eh! bien, mon oncle, je n'ai rien à me reprocher, je supporterai le fardeau que vous voulez m'imposer avec résignation, mon cœur ne souffrira même pas la moindre haine, et je laisserai à votre conscience de me conserver les sentiments que vous avez pour moi. Si vous voulez encore me faire une faveur, c'est que ma femme soit épargnée dans le courroux que vous voulez avoir contre moi et je vous demande d'être seul à en supporter les suites.

S'il plaît à Dieu, plus tard, vous me rendrez justice. C'est dans cet espoir que je vous salue de tout mon cœur

F. Courvoisier.

Et voici la réponse de l'oncle, qui met fin à cette correspondance du chevreuil :

Locle, le 2 décembre 1831, partie seulement le 3.

Je ne laisserai point sans réponse ta lettre d'avant-hier, reçue hier, car tu inférerois peut-être de mon silence que je conviens de m'être laissé aller à la passion de parti, au courroux, à une haine implacable, tandis que, bien loin de là, personne n'est moins passionné que moi et personne plus que moi disposé à pardonner et oublier, lorsque je verrai un repentir sincère. Voilà ma profession de foi. Après cela, puisque tu me provoques à dire ce qu'il y a eu dans ta conduite de répréhensible depuis ta sortie du Château, eh bien! je te dirai franchement ce que moi j'y trouve de répréhensible et ce qui ne me permet pas encore de croire à un retour franc et sincère de ta part aux sentiments dont je voudrois te voir animé.

D'abord votre réunion à Rochefort[1] et son déplorable résultat! Tu m'objecteras sans doute que tu ne t'y étois rendu que pour calmer, concilier, ramener les esprits exaspérés — soit, je t'accorde encore cette intention-là. Mais dès que tu n'avois pas réussi et qu'au contraire tu voyois ces malheureux persévérer opiniâtrement dans la route du crime, tu devois alors, en homme d'honneur, protester hautement et publiquement contre tout ce qu'avoient fait et pourroient encore faire ces gens-là.

[1] C'est probablement celle du 8 novembre, où « quelques patriotes s'organisèrent en comité révolutionnaire ». L. Junod, ouvrage cité.

En second lieu, ta lettre dans les feuilles vaudoises[1] a été loin de m'édifier! quel intérêt avois-tu à donner un démenti à un fait avéré et constant? Pourquoi te mettre sur la même ligne avec un homme qui a double parole? si ce n'est pour le soutenir. Or, est-ce me prouver que tu es revenu à de meilleurs sentiments en t'affichant de cette manière!

Enfin, tes menaces d'une seconde révolution[2], en t'absentant soi-disant pour la chasse, pouvoient-elles me rassurer sur ton compte? ne devoient-elles pas au contraire me faire craindre et soupçonner des relations dangereuses (surtout pour toi) avec les ennemis de notre prospérité·

Voilà des faits, il seroit inutile de les discuter, mais je te le demande à toi-même, sont-ils de nature à me persuader que tes sentiments sont bien tels que tu me les annonces? Puis-je croire en toute sécurité que tu as véritablement renoncé au parti violent que rêvent les détracteurs de notre bien-être.

A présent, tu me rappelles ce que nous nous étions promis dans notre entrevue à Neuchâtel, comme pour m'adresser un reproche; eh! bien, je veux te récapituler ces promesses réciproques et nous verrons lequel les a le mieux observées.

Je t'avois promis que si le Corps législatif, qui venoit de déclarer qu'il s'occuperoit de la question en litige, ne le faisoit pas, je serois le premier à signer une pétitiou pour qu'il remplît cet engagement, afin que sa déclaration ne fut point un leurre. Le Corps législatif a discuté la chose, il a prononcé. Je respecte sa décision. Je t'avois promis de m'interposer entre toi et ton frère pour tâcher de prévenir une rupture. J'ai fait une demande dans ce but. Ai-je réussi ou non? Je l'ignore.

Enfin je t'avois promis d'intercéder auprès de ta tante, pour qu'elle revînt à d'autres sentiments à ton égard: la lettre qu'elle t'écrivit à ma demande est une preuve de l'accomplissement de ma promesse; mais au lieu de te jeter dans les bras de cette seconde mère, qui t'assuroit si généreusement de l'oubli du passé et du retour de son affection, tu lui as adressé une lettre qui l'a plus affligée que satisfaite et à laquelle elle auroit répondu pour te témoigner son mécontentement, si je ne l'eusse

[1] Il s'agit de la lettre de F. C. à la *Gazette de Lausanne,* où il dément avoir fait sa soumission à M. de Pfuel, non plus que son compagnon d'armes, Alph. Bourquin. Voir *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 259, où est discutée la question de cette prétendue trahison de Bourquin.

[2] Je pense qu'il faut faire de cette phrase l'exégèse suivante: après le refus du Corps législatif de soumettre au peuple la question de la réunion à la Suisse, F. Courvoisier laissa peut-être échapper devant son oncle des paroles menaçantes, annonçant qu'une seconde révolution aurait lieu, mais qu'il n'y participerait pas, car il allait partir pour la chasse.

priée de suspendre encore son jugement sur ton compte, dans l'espoir que tu reviendrois de ton erreur.

Toi, tu m'avois promis d'employer ton influence pour faire cesser les désordres de votre troupe. J'aime à croire que c'est à cette influence qu'a été due l'évacuation du Château et je te rends justice sur ce point.

Tu m'avois promis de renoncer à ces malheureuses affaires de révolution, à demander ta démission de membre du Corps législatif et à t'occuper exclusivement et avec un nouveau zèle de ton commerce et de ta famille. L'as-tu fait? je l'ignore.

Voilà les explications que nécessitoit ta lettre. J'ajouterai encore que je ne suis animé en t'écrivant tout ceci d'aucun sentiment de courroux, ni de haine, ni de violence et que, malgré toute la peine que j'ai dû éprouver de la manière dont tu as reçu la proposition qu'à ton retour de Rochefort et dans ton plus grand intérêt, je te fis faire, mu par un pur sentiment d'amitié[1], tu me trouveras néanmoins toujours disposé à te tendre les bras, quand tu le voudras.

Ta recommandation d'épargner ta femme dans mon courroux m'a également fait une vive peine; tu aurois dû te dispenser de cette observation, ma lettre te prouvoit suffisamment ma sollicitude pour elle. Dieu veuille que personne ne lui cause jamais plus de chagrin que

Son oncle

Hi Houriet.

Je ne reviendrai pas sur les questions personnelles que traite cette correspondance et me bornerai à relever deux faits:

L'entrevue de H. Houriet et de F. Courvoisier joua un rôle considérable dans les tractations au Château. C'est naturel. Parmi les insurgés, il n'y en avait pas beaucoup avec lesquels les membres du gouvernement entretenaient des relations personnelles. Ils appartenaient généralement à un autre milieu social. Il faut être reconnaissant que les deux partis adverses aient pu prendre officieusement contact dans l'entrevue de l'oncle et du neveu. Assurément les tractations en furent facilitées. Voici un second point sur lequel ces lettres nous instruisent et qui n'était pas très clair jusqu'ici. Il a été fréquemment affirmé, du côté républicain, que, comme le dit encore Numa Droz dans son excellente brochure sur la *République Neuchâteloise* (p. 26), « on avait promis aux patriotes une consultation du pays sur la réunion avec la Suisse ». Est-ce dans la déclaration du colonel Forrer, reproduite plus haut, que les insurgés ont vu cette promesse? Probablement. Mais il est certain que le gouvernement ne donnait pas une pareille portée à cette déclaration. La lettre du lieutenant Houriet le prouve. D'après elle, après l'évacuation du Château, la seule mesure à laquelle le gou-

[1] Nous ne savons pas quelle fut cette proposition.

vernement était tenu, c'était de faire discuter la proposition Bille par le Corps législatif. Houriet ne paraît pas supposer que son neveu puisse contester ce point. La grande discussion a eu lieu. Elle a abouti à un vote négatif. Le lieutenant Houriet estime l'affaire réglée et ne croit aucunement qu'il y ait eu mauvaise foi de la part du gouvernement. On ne peut donc accuser ce dernier d'avoir sciemment violé une promesse positive. Néanmoins, il semble que le Conseil d'Etat eût été beaucoup plus avisé s'il avait quand même soumis la question au vote populaire. Grandpierre, dans ses *Mémoires,* croit que la majorité des électeurs eût été d'accord avec le Corps législatif pour maintenir la domination prussienne. C'eût été une satisfaction pour le gouvernement de le constater. D'autre part, la seconde révolution de 1831 eût été probablement évitée. Ce qui est parfaitement certain, c'est que l'oncle ne se trompait pas lorsqu'il croyait son neveu encore en sympathie avec les patriotes qui préparaient cette seconde révolution. Par la publication des lettres de A. Bourquin, nous avons montré que F. Courvoisier était au courant de tout ce qui se tramait dans le comité d'Yverdon. Etait-il d'accord pour faire intervenir dans nos affaires les Confédérés d'autres cantons, lui qui insista toujours pour que les Neuchâtelois règlent leur situation sans secours étranger? Je ne sais. En tous cas, il ne prit nulle part à ce mouvement qui aboutit aux misérables déroutes de Bevaix et de Couvet. Mais cette absurde seconde révolution avait fait un tort considérable à la cause des patriotes, enflammé le zèle des royalistes et la sévère répression commença. Fritz Courvoisier devait naturellement être parmi les suspects. Bien que les patriotes de la Chaux-de-Fonds n'eussent pas participé à l'échauffourée du commencement de décembre, le gouvernement savait bien que c'était dans la cité ouvrière de la Montagne que les idées libérales comptaient le plus d'adeptes, et voilà pourquoi le général de Pfuel vint braquer contre elle ses treize canons, le 21^{me} jour du mois. Fritz Courvoisier jugea prudent de s'enfuir à la Ferrière. Au commencement de janvier 1832, il était à Beaucourt chez les Japy. C'est à ce moment-là, le 29 décembre 1831, que son beau-frère Ed. Dubied lui écrivit la lettre suivante. Le beau-frère de Couvet s'était sans doute fort étonné de la conduite de Fritz Courvoisier. Il l'avait certainement blâmé sévèrement. Le sentant en danger, il n'écouta que son bon cœur et lui fit la proposition qu'on va lire:

Couvet, 29 décembre 1831.

Maintenant, mon cher ami, que le temps des illusions est passé, que tout honnête homme, quelles qu'ayent été ses opinions politiques, doit désirer de voir renaître dans sa Patrie la tranquillité et le bonheur, et y contribuer franchement, autant qu'il est en lui, recevrez-vous avec le sentiment qui me dicte cette lettre, les premières ouvertures que je viens vous faire, avec confiance, après un si long silence?

Votre qualité de père d'une naissante famille, celui d'honnête homme, le bonheur d'une épouse intéressante et de vos enfants, que vous ne pouvez désirer de voir associés à votre proscription, m'en donnent l'espérance, et j'ose me flatter que, pénétré des motifs qui

m'animent, vous vous prêterez aux vœux d'un ami, et à ceux de votre famille entière.

Déjà j'ai appris que vous aviez fait beaucoup de bien, que vous aviez contribué à la tranquillité de La Chaux-de-Fonds, autant que cela a dépendu de vous; que vous aviez cherché de calmer les esprits, d'apaiser les passions etc. Je sais même que M. le colonel Perregaux a dit hier à un ami qui me l'a rapporté, que l'on vous rendait justice à cet égard, et qu'il ne pensait pas que vous seriez recherché.

Si, avant les derniers événements, vous avez déjà fait un retour sur vous-même de votre propre mouvement, si, comme j'aime à le croire, vous y persévérez, et vous abjurez des erreurs et des égarements, ne pouvant vous supposer autrement coupable, et vous ayant toujours séparé de ceux pour qui la question politique n'était qu'un prétexte pour assouvir leurs passions coupables; si, voulant être bon citoyen, utile, comme vous le pouvez, à votre Pays, vous voulez, en me répondant, m'exposer franchement votre position, ce que vous êtes, ce que vous avez fait depuis les événements du Château, ne pensant pas que vous ayez signé aucun acte qui vous compromette, etc. etc. Si vous êtes dans l'intention de faire une soumission loyale et honorable (car croyez qu'il y a plus d'honneur d'en agir ainsi que de persévérer dans une erreur qui ne flatte que notre vanité), je vous offre, mon cher Fritz, d'aller la faire moi-même auprès de Monsieur de Pfuel. Si vous me répondez franchement, en ne me cachant rien, avec une intention sincère, soyez certain que la soumission que je ferai pour vous ne vous avilira pas, et que si je ne puis la faire en termes convenables, je serai le premier à y renoncer.

J'attends votre réponse, et je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre affectionné frère

DUBIED.

Quelle fut la réponse de Fritz Courvoisier? En écrivit-il une à son beau-frère? Il est impossible de le dire. En tous cas elle n'a pas été conservée, et, quant au résultat de la généreuse tentative d'Ed. Dubied, il fut absolument nul. Dans les luttes morales que cette lettre provoqua certainement dans le cœur du patriote désabusé, la conviction républicaine demeura victorieuse. La soumission qu'on lui proposait lui eût procuré beaucoup d'avantages matériels et autres, mais elle eût impliqué le renoncement à son idéal politique. Il n'y consentit pas.

L'histoire de la fuite de F. Courvoisier, de son exil, de son procès, des longues années d'attente, n'a pas encore été écrite en détail. Nous possédons sur ces sujets bien des documents qu'il vaudra la peine sans doute de publier plus tard. Je me contente, aujourd'hui, de citer encore deux lettres, datant l'une de

1832, l'autre de 1833, et qui nous montreront la fin de l'évolution décrite dans ces quelques pages. L'une est écrite par Aug. Roy à Fritz Courvoisier après le tir fédéral de Lucerne de 1832, où il a prononcé un discours patriotique qui va déterminer son exil; l'autre, adressée par Julie Dubied à sa sœur Henriette, décrit la fête du roi à Couvet, en 1833. On verra quelle distance sépare maintenant les patriotes exaspérés, aigris, et les royalistes dont le loyalisme a été renforcé.

St-Imier, le 16 juillet 1832.

Mon cher frère et ami,

Je croyais pouvoir à mon retour de Lucerne vous communiquer promptement les détails de cette grande fête; mais quelle n'a pas été ma surprise de recevoir avis ici de ne pas retourner de suite chez moi, ce qui a un peu dérouté ma correspondance. Peut-être avez-vous déjà connaissance de ce qui s'est passé; n'importe, je vous instruirai de tout. — A la revue du dimanche 8 courant, à la Sagne, le général de Pfuel dit aux troupes que j'avais prononcé à Lucerne des paroles révolutionnaires, ce qui exalta tellement cette horde de furieux que des propos de meurtre contre ma personne furent prononcés; deux jours après, l'infâme *Constitutionnel Neuchâtelois* qualifia notre conduite d'éminemment criminelle et prétendit que je n'avais aucune mission d'aller au tir, puisque la société de la Ville de Neuchâtel n'avait point envoyé de députation, comme si nous n'avions pas été toujours indépendants des Neuchâtelois et comme si notre société ne subsistait que sous la tutelle de ces gens-là; misérables! Il ajouta que celui qui s'était dit le chef de cette *prétendue* députation paraissait d'autant plus coupable qu'on avait usé d'indulgence à son égard en décembre dernier. Voilà à quel point l'aristocratie a monté sa machine et notre oncle Houriet, qui se trouvait à côté de Pfuel à la Sagne, a dit qu'il était indigné de ma conduite. Où sont donc enfouies les simples notions du bon sens? sans doute sous les passions politiques; en un mot notre pauvre pays marche vers sa ruine, déchiré par ses propres habitants et j'en suis vivement affecté; quel parti prendre dans une situation aussi étrange? Retourner au milieu de mes persécuteurs et sous le poignard de mes assassins? non, je resterai sur un sol libre; j'ai pu décider ma femme à venir me rejoindre à Courtelary chez M. Fred. Belrichard, qui me cède la moitié de son jardin et d'un charmant appartement; demain, mes ennemis verront sortir de la Chaux-de-Fonds mon ménage et ma famille, fort beau spectacle pour eux. Voilà l'effet de l'envoi d'un dictateur muni de pouvoirs illimités; grand merci de l'attention; je me propose de demander jugement.

Votre amicale lettre m'a fait plaisir comme de coutume. Soyez

persuadé que je me tairai sur vos projets. En attendant je me réjouis beaucoup de vous revoir ainsi que ma chère belle-sœur Nanni, à laquelle veuillez donner un baiser d'amitié. Vous viendrez avec vos enfants, que nous sommes impatients de revoir; nous jouirons ensemble de quelques instants de bonheur dans notre mutuel exil.

Peut-être avez-vous déjà lu le discours que j'ai prononcé à Lucerne, dans l'incertitude, le voici:

M. le président et très chers confédérés! C'est avec une vive émotion que les montagnards neuchâtelois se présentent à vous; après avoir déploré l'issue des funestes discussions qui ont déchiré leur canton, ils tournaient vers la Suisse leurs regards affligés, lorsqu'une partie de leurs concitoyens voulut se séparer de la commune patrie; c'est alors, confédérés, que nos cœurs furent profondément blessés; qui sait mieux que les enfants de Tell ce que vaut une patrie? qui pourrait mieux en sentir la perte? Mais l'espérance nous demeure; les vrais Suisses sont en grand nombre dans notre canton. L'avenir le prouvera. Chers frères d'armes, nos bras, quoique désarmés, appartiennent à l'Helvétie, à l'heure du danger, nous saurons accomplir notre devoir!

La chanson suivante a été chantée par Albin Billon au dîner.

Du haut des monts que la nuit couvre encore,
Nous avons vu, Lucerne, ton fanal,
Et sa lueur, comme une douce aurore,
D'un jour serein fut pour nous le signal.
A ton appel, la voix de la patrie
Nous a rendu l'espoir d'un meilleur sort.
Astre brillant de la libre Helvétie,
Que ta clarté nous guide vers le port!

Quand de la route, écarté par l'orage,
Le nautonnier revoit sur le matin
Paraître au loin le désiré rivage,
Il chante alors et brave le destin.
De même en nous, Suisse à jamais chérie,
A ton aspect renaît un doux transport.
Astre brillant de la libre Helvétie... etc.

Enfants de Tell, laissez-nous dans vos fêtes
Joindre nos voix à vos civiques chants.
Le sort fatal a pu courber nos têtes,
Mais sur nos cœurs, ses coups sont impuissants.
Pour les ravir à leur seule patrie,
Il tenterait un inutile effort.
Astre brillant... etc.

Que l'étranger réveille nos alarmes,
Et nous viendrons partager vos destins.
Alors, alors, nous reprendrons les armes,
Qu'un vain soupçon craint de voir en nos mains,
Oui, nous saurons mériter la patrie,
Dont nos aïeux ont partagé le sort.
Astre brillant de la libre Helvétie,
Que ta clarté nous guide vers le port!

Et c'est notre frère Auguste qui l'a composée. Ne s'en est-il pas bien acquitté? Aussi sa réputation de poëte de la république est consacrée. Impossible de décrire l'accueil que nous avons reçu. Les Suisses seuls peuvent en apprécier la portée; tous les tireurs, mème des petits cantons, nous ont témoigné la plus vive sympathie, et nous revenions heureux de notre séjour sur cette patrie classique de la liberté, lorsque le noir despotisme faisait jouer ses ressorts abominables; mais nous méprisons ses moyens; la force brutale dirigée par la plus brutale des hypocrisies est pour eux, la force morale pour nous!

Nous avions la musique des carabiniers, plusieurs députations aussi la leur, mais pas comparable à la nôtre; vous verrez les détails dans le *Journal de Neuchâtel*.

Veuillez présenter mes amitiés à l'oncle Philippe et recevez l'expression de mon inaltérable attachement.

Votre dévoué ami Aug. Roy.

Julie Dubied, auteur de la lettre suivante, femme énergique, droite, de grand bon sens, était peut-être la plus royaliste de la famille. La politique la passionnait. Elle écrit à sa sœur, qui faisait un séjour à Florence:

Couvet, 12e août 1833.

Ma bien chère sœur!

. . . . . .

. . . . . Vous aurez vu la triste passé dans laquelle les Bâlois et les habitants de Schwitz ont fourré le parti Sarnien; l'un et l'autre ont été maladroits, pour ne pas voir qu'on leur tendoit des pièges, par ces petites attaques continuelles, et qu'on cherchoit à leur faire faire la sottise qu'ils ont faite pour donner une autorité terrible à la Diète; cette dernière s'est dépêchée d'en profiter, et maintenant on attend avec anxiété le résultat de cette levée énorme de troupes, de ces occupations fédérales; la guerre civile est presque inévitable en Suisse, ou bien une intervention étrangère, ce qui certes

n'est pas plaisant. Pour ici le parti révolutionnaire relève la tête avec audace; malgré les invitations pressantes qu'on leur avoit faites de prendre part à la jolie fête du Roi, que nous avons célébrée avant toutes ces nouvelles, ces gens s'y sont toujours refusés, prétendant qu'ils ne pouvoient s'amuser tandis qu'ils avoient des compatriotes détenus; maintenant ils oublient leurs prisonniers, et s'amusent bruyamment; une nombreuse partie est venue dimanche de la Chaux-de-Fonds faire le tour du Vallon, et a fini avec nos échauffés par faire un grand bal à Travers; ils recommencent leurs cris comme il y a deux années: *Vive la Suisse! vive la liberté!* même *vive Bourquin!* Tu penses bien que nous sommes loin d'être tranquilles et rassurés, mais enfin on garde ses tourments pour soi et on ne montre qu'un visage paisible à ces gens-là. Ma détresse, maintenant[1], est que Fritz ne se mêle de tous ces broyons, dans son zèle extraordinaire pour la mère patrie; je puis te dire que la mort de Louise[2] n'a point calmé notre beau-frère, il bavarde toujours tant qu'on veut, s'occupe sans cesse de cette malheureuse politique, et n'a pas plus de raisonnement que du passé. Je t'assure que tous ces événements m'ont bien fait penser que Louise est bien heureuse d'être en repos et que tout ceci la tourmenteroit certainement beaucoup.

. . . . . .

L'oncle Houriet, tante Bächlin et son neveu sont venus nous retrouver samedi 3 courant, après le service divin, qui a eu lieu au Locle, comme dans tout le reste du pays; le nôtre a été bien touchant; cousin le ministre[3], après avoir énuméré les bienfaits du Roi, a rappelé ses vertus et nous a dit que si un de ses ancêtres avoit reçu le surnom de *Grand*, lui méritait celui de *Pieux;* après le service divin, on a décoré le plancher, qui avoit été fait devant la cure; les Messieurs sont allés dîner, cousin le Châtelain[4] est arrivé, avec une partie de la Justice; le banquet a été gai, plein de franchise et d'abandon, sans le moindre

[1] Durant les années 1832-1848, ce fut en effet la crainte perpétuelle de tous les membres royalistes de la famille que Fritz Courvoisier ne reprît les armes contre le gouvernement ou ne se mêlât de ce qu'on appelait les « broyons » républicains. Lui-même s'indignait de voir les autorités neuchâteloises tremper dans d'autres broyons tout aussi bien caractérisés qui étaient pour les royalistes des mesures de salut public: participation à la ligue de Sarnen, fourniture d'armes à Fribourg durant le Sonderbund, etc.

[2] Il s'agit d'Auguste Roy, qui avait perdu sa femme, Louise, née Courvoisier.

[3] Le ministre Charles-Henri Courvoisier, cousin germain du père de Fritz Courvoisier, de La Chaux-de-Fonds, et qui fut cinquante ans pasteur à Couvet. Il avait présidé à l'instruction religieuse de plusieurs des enfants de Louis Courvoisier-Houriet.

[4] Louis Courvoisier, 1769-1847, frère aîné du pasteur de Couvet, fit une carrière politique remarquable, due à son seul mérite: maire des Verrières en 1810, conseiller d'Etat en 1812, châtelain du Val-de-Travers en 1827, président du tribunal souverain de Neuchâtel et Valangin par brevet royal, en 1835.

désordre, ni le moindre tumulte; les dames ont circulé autour des tables; les santés du Roi, de M. de Pfuel, du gouvernement, ont été portées par cousin le Châtelain; mon mari a fait porter celle de M. Chambrier, en rappelant qu'il est communier de Couvet; j'ai vu à l'enthousiasme général comme cet homme respectable est aimé; un peu de musique bien ordinaire et des pétards répondoient à ces vivats; enfin mon mari, qui avoit composé une chanson que je te copierai plus bas, n'a pas pu l'entonner, Marcelin[1] l'a chantée pour lui; elle a fait tellement plaisir que le cousin Georges Courvoisier[2] a fait un grand tour, et est venu embrasser mon mari, ce qui a fait rire chacun, tout en applaudissant; le Châtelain, les ministres, les gens graves enfin se sont retirés de bonne heure; un moment après, tous les convives ont pris des dames et, la musique en tête, sont venus mettre le bal en train; rien n'a troublé cette fête, car tous les révolutionnaires étaient partis; on a illuminé le village en partie; à 11 heures, on a annoncé que le bal étoit fini, chacun s'est retiré tranquillement, seulement des vive le Roi, répétés toute la journée, ont été les seuls cris qu'on se soit permis; la fête a été charmante. Hélas! falloit-il deux jours après payer cher ce plaisir? car c'était ce même trois qu'on se battoit à Bâle. A propos de cousin Georges, il faut que je te dise qu'en me parlant de vous il me dit: Cousine Adèle en tient joliment, c'est du pur royalisme, mais Auguste[3] (en faisant force grimaces) louche, tout à fait louche, cela ne vaut rien ainsi. Il est si drôle, ce cousin Georges, que le plus sérieux est obligé de rire en l'écoutant; ils étoient cinq frères à la fête, tous vivement dévoués au Roi et à la Patrie; ils se sont bien amusés le 3, et d'abord après, cousins Georges, Frédéric et Alexandre sont repartis; je m'étonne ce qu'ils disent dans cette pauvre Suisse. On attend M. de Pfuel d'un moment à l'autre; il est à Cologne depuis quelque tems, je ne sais par où il reviendra, car il ne sera pas curieux de passer par Bâle, Dieu sait qu'il est mécontent des Bâlois.

. . . . . .

[1] Marcelin Dubied, frère cadet d'Edouard.

[2] Georges Courvoisier, frère de Louis et de Charles ci-dessus, ainsi que de Frédéric et Alexandre, cités plus loin. Ces cinq frères étaient fils de Daniel Courvoisier, pasteur à Fleurier.

[3] Auguste, évidemment Auguste Courvoisier, le poète de la république, qui, à ce titre-là, pouvait en effet paraître louche aux bons royalistes. Plus diplomate que Fritz, il évolua plus tard du côté de ces derniers, sans jamais sacrifier cependant son amour pour la Suisse. Adèle est sa femme, Adèle Courvoisier, née Jacky.

Air: *Le vieux soldat,* chanson de Béranger.

1.

Amis, tout vous convie,
Célébrez avec moi,
Une fête chérie,
La fête d'un bon Roi.
D'un pouvoir tutélaire,
Suivons la douce loi,
Et cherchant à lui plaire,
En lui gardant la foi,
Aimons tous ce bon Père,
Aimons tous ce bon Roi.
Vive à jamais, vive le Roi! *(bis)*

2.

Si, dans nos jours d'alarmes,
Nous fûmes affligés,
Il a séché nos larmes,
Il nous a conservés;
Lorsqu'une troupe hardie
Voulut chasser son roi,
Méprisant sa folie,
Il sut garder son droit
Et sauver la Patrie
En calmant notre émoi.
Vive à jamais, vive le Roi! *(bis)*

3.

Neuchâtelois fidèles,
Soyons toujours unis,
Et servons de modèles
Aux peuples insoumis.
Jamais la Tyrannie
Ne nous dicta sa loi;
La liberté chérie,
Sous le règne du Roi,
Ne fut jamais ravie
Au vrai Neuchâtelois.
Vive à jamais, vive le Roi! *(bis)*

4.

O Suisse,... ô ma patrie!...
Je fais pour toi des vœux:
Sois libre et bénie,
Et tes enfants heureux!
Pour nous, la foi jurée
Fut toujours notre loi,
Contre nous conjurée,
Assure... (et calme-toi)
Assure ta durée,
Mais laisse-nous un Roi.
Vive à jamais, vive le Roi! *(bis)*

5.

Nos discordes civiles
Bientôt se calmeront,
Et des tems plus tranquilles
Un beau jour renaîtront.
En toi, mon Dieu j'espère!...
Et tout Neuchâtelois,
Par un retour sincère,
Pour article de foi
Dira: J'aime mon Père!
Dira: J'aime mon Roi!
Vive à jamais, vive le Roi! *(bis)*

Ces deux lettres nous montrent ce qu'était devenue la famille Courvoisier, si unie encore à la fin de 1830. L'unité avait été absolument rompue: l'un des frères était banni pour ses convictions républicaines et l'un des beaux-frères, irréductible lui aussi, s'imposait un exil volontaire pour la même cause. Un autre frère chantait l'Helvétie à Lucerne tandis que le second beau-frère associait

en de pieuses strophes les rimes foi, loi, droit, Roi, rimes entre lesquelles il y avait, pour les royalistes du temps, une sorte d'harmonie préétablie. Il célébrait avec des larmes d'amour Notre bon Père, Notre bon Roi, sans, toutefois, cesser d'appeler la Suisse sa patrie. Il ne semble pas, en effet, qu'E. Dubied ait jamais été jusqu'à désirer la séparation de Neuchâtel d'avec la Suisse, comme les politiciens royalistes la rêvèrent alors et cherchèrent à l'obtenir. Et ce spectacle, comme je le disais en commençant, c'est celui qu'offrait le pays tout entier, dont cette famille était en quelque sorte le résumé.

Une pareille division n'aurait-elle pas pu être évitée? Assurément. Avec le recul que quatre-vingts ans écoulés nous assurent, quand nous songeons à ces événements, nous en venons à cette conclusion: l'année 1831 fut le moment psychologique où la réunion définitive de Neuchâtel à la Suisse aurait dû avoir lieu. Et nous ajouterons avec Numa Droz qu'elle aurait certainement pu être réalisée, si le gouvernement d'alors en avait pris l'initiative, obtenant du souverain la libération du pays et prévenant ainsi l'insurrection. Mais, au point de vue psychologique, une solution aussi simple n'était pas possible, car les royalistes étaient trop persuadés que le système monarchique était la condition même du bonheur du pays. Remarquez les expressions du lieutenant Houriet. Pour lui, les républicains sont « les ennemis de notre prospérité, les détracteurs de notre bien-être[1] ». Les soupçonnerons-nous d'hypocrisie, lorsqu'ils affirmaient cela? Etait-ce par pur égoïsme, par amour du pouvoir qu'ils voulaient maintenir les institutions royalistes? Non, certes. Ils étaient sincères, comme les patriotes l'étaient aussi, bien que, il faut le reconnaître, leur politique ait été une politique à courtes vues; aussi c'est notre devoir, à nous, leurs petits-fils, de les respecter les uns et les autres, dans la lutte ardente, douloureuse, qu'ils se livrèrent, et qui, heureusement, ne fut pas plus sanglante.

L'unité extérieure fut rompue, mais l'unité morale est demeurée, puisque, loyaux vis-à-vis d'eux-mêmes, aucun d'eux ne faillit à l'honneur.

H.-A. Junod.

[1] Il veut dire sans doute: les destructeurs de notre bien-être.



G.-F. GALLOT et A. BILLE

DEUX ADVERSAIRES

(AVEC PLANCHE)

L'amusant croquis que nous offrons à nos lecteurs est tiré d'un des agendas du ministre C.-H. Monvert, à qui nous sommes déjà redevables d'autres portraits neuchâtelois. Cette fois, son spirituel crayon évoque deux hommes que la politique séparait profondément en 1831, mais qui n'étaient point, croyons-nous, sans éprouver une sorte de sympathie réciproque. Georges-Frédéric Gallot (1782-1855) et Auguste Bille (1796-1848) avaient en commun la loyauté même avec laquelle chacun d'eux combattait les idées de l'autre.

Gallot, comme l'a dit Grandpierre [1], croyait sincèrement que l'existence de la Bourgeoisie de Neuchâtel était liée à l'équilibre européen. Il n'en est pas moins vrai que ce conservateur intransigeant accepta, en 1831, la mission de défendre Bille, qui l'en sollicitait avec une entière confiance. Selon Grandpierre, Gallot ne se serait chargé de ce mandat que pour avoir une occasion d'exposer les privilèges de la Bourgeoisie de Neuchâtel. C'est mal connaître celui que Bille lui-même a appelé « mon loyal et généreux défenseur ». Gallot était avant tout le champion du « droit ». Il faut croire aussi que l'avocat de Bille obéissait à ce sentiment de solidarité mystérieuse qui, en dépit des divergences politiques les plus profondes, subsiste toujours un peu entre confrères du barreau, et, qui plus est, entre francs-maçons [2].

Quoi qu'il en soit, le croquis de Monvert est fort piquant. Les deux avocats sont en train de discuter. Gallot, le long Gallot, qu'on surnommait « la Girafe », argumente par la parole et même par le geste, qui semble vouloir « clouer » son interlocuteur. Bille, à qui on avait donné, en souvenir d'un personnage d'Eugène Sue, le sobriquet de « Mayeux », Bille, petit et contrefait, élève vers le maître-bourgeois sa belle tête intelligente, qui fait songer à celle de M. Thiers. Il écoute patiemment. Sera-t-il convaincu par raison démonstrative? Je n'en crois rien : mais c'est quelque chose de savoir écouter!

Ces deux hommes, également intègres et respectables, ont honoré leur pays en le servant dans les deux camps adverses. On aime à les voir réunis ainsi dans une même estampe, et que ce soit un membre de la vénérable Classe qui ait tracé leur image.

Ph. G.

[1] *Mémoires politiques*, p. 5.
[2] Cf. *Musée neuchâtelois*, 1911, p. 106.



G.-F. Gallot et A. Bille

LE CIMETIÈRE DE NEUCHATEL

EN 1779

On ignore quels furent les premiers lieux de sépulture de Neuchâtel; il n'en reste aucun vestige. Le plus ancien qui soit connu date du XI^me^ au XIII^me^ siècle, c'est-à-dire de l'époque pendant laquelle a été construite la Collégiale; il entourait ce temple au sud et à l'ouest. Il a été utilisé jusqu'en 1569, soit pendant cinq ou six siècles au moins.

Le transfert de ce cimetière fut opéré à la demande du prince Léonor d'Orléans, qui n'aimait pas à voir passer des cortèges funèbres sous ses fenêtres du Château et qui, d'autre part, redoutait des exhalaisons dangereuses pour la santé publique [1].

Les autorités de la ville, par déférence pour leur seigneur, cherchèrent un autre emplacement et furent bientôt appelées à se prononcer entre les vignes s'étendant à l'ouest de la Tour des Prisons et le verger situé à l'est des Terreaux. C'est ce dernier qui finit par avoir la préférence à cause de son éloignement de la ville: on ne supposait pas à cette époque qu'il serait un jour occupé par deux grands bâtiments scolaires.

Le cimetière des Terreaux, entouré de murs en 1606 [2], a duré jusqu'en 1810, soit pendant deux siècles et demi.

Mais en 1778 déjà, le banneret de Luze crut devoir demander un nouveau transfert; il proposa à cet effet un emplacement limité au nord par Vieux-Châtel. La question fut prise en considération par MM. les Quatre Ministraux, qui la renvoyèrent à l'examen de la Commission des Bâtiments, dont les compétences étaient très étendues et qui dura jusqu'en 1848.

Nous trouvons dans les procès-verbaux de cette Commission, que présidait alors le maître bourgeois Poncier, et sous la date du 27 janvier 1779, le préavis qu'on va lire; il montre que les commissaires eurent d'abord en vue une autre utilisation du terrain qui s'étendait à l'est des Terreaux, du faubourg de l'Hôpital à la route actuelle de la gare, et il nous donne une description qui ne manque pas de pittoresque du lieu de repos de nos ancêtres.

Voici ce préavis:

1° Il n'est pas nécessaire de transporter le Tripot [3] à l'endroit où est actuelle-

[1] Voir S. DE CHAMBRIER, *Description de la mairie de Neuchâtel,* p. 63 et 487.
[2] CHAMBRIER, *o. c.,* p. 487.
[3] Chantier communal, appelé aussi Werkhof, qui occupait le terrain sur lequel a été édifié plus tard l'hôtel du Lac.

ment le cimetière, puisque, comme on le voit par les plans dressés des bâtiments à construire où se trouve le Tripot, et dans les environs, il y a là suffisamment de place pour y établir un hôpital, un tripot et tous les logements à remplacer.

2° Il n'est pas prouvé que le cimetière actuel répande des exhalaisons infectes; on ignore que qui que ce soit en ait été incommodé et on sait que la santé des plus près voisins n'en a pas été altérée, puisqu'ils sont parvenus à un âge des plus avancé.

3° L'ancien cimetière sera assez grand: 1° si on oblige les fossoyeurs à creuser les fosses dans les entredeux des anciennes fosses, ce qui fera qu'on fera le tour du cimetière en la moitié plus de temps; 2° si on abat les pruniers qui occupent une vaste enceinte, laquelle, étant employée à des fosses, agrandira le cimetière, de manière à empêcher qu'on en fasse le tour en creusant les fosses, de plusieurs années aussi vite qu'on le fait actuellement.

4° Les fossoyeurs devraient avoir serment de faire les fosses en rangées et de suite, commençant à un bout du cimetière et finissant à l'autre, sans aucune interruption ou saut d'une place à une autre.

5° Si la population[1] augmentait au point que, dans certains temps, on eût lieu de craindre quelque infection de la part des cadavres inhumés, on pourrait faire usage de chaux vive et en répandre dans les fosses suivant le besoin.

6° Il ne manque de fond dans le cimetière que le long du mur de joran[2] et cette bande de terrain n'est pas fort large; on pourrait d'ailleurs y ajouter de la terre.

7° Ce qui peut occasionner quelque exhalaison incommode ou dangereuse est la permission qu'ont les sages-femmes d'ensevelir des petits enfants qui n'ont pas reçu le baptême, vu qu'elles ne les mettent qu'à la superficie de la terre et au-dessus des fosses fraîches où elles fouillent mal à propos. Cette permission devrait donc leur être refusée.

8° Si, contre toute attente, le cimetière devenait trop petit dans la suite, on pourrait beaucoup l'agrandir en transportant ailleurs les magasins qu'on y a établis, sans doute parce qu'on l'estimait grand de reste.

9° Les places à fumier seraient mal situées, étant au cimetière, vu l'éloignement et la montée, surtout pour les personnes qui ne gardent pas des chevaux, mais uniquement des vaches ou d'autre menu bétail; on en peut établir près du Tripot et du lac qui seront beaucoup plus commodes.

10° Quant au nouvel emplacement, projeté dans les vignes de Vieux-Châtel, près du Crêt, on y trouve divers grands inconvénients et, entre autres: 1° le fond est de gravier et cailloux dans le bas et de roc vif dans le haut; 2° c'est une situation trop éloignée de la ville: nous ne pourrions nous accoutumer aux changements projetés relativement aux convois funèbres; 3° le terrain de cet emplacement sera plus cher qu'on ne pense: il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à faire attention qu'il s'y est vendu une vigne depuis peu à près de cinq cents francs l'ouvrier.

Après l'exposé qui précède, la Commission des Bâtiments conclut comme suit:

La Commission, par les susdites raisons, estime donc que si le Conseil

[1] Elle était alors de 3350 âmes.

[2] Au nord de l'ancien collège des Terreaux.

entend qu'on établisse le Cimetière dans un autre endroit que celui où il est, celui indiqué par M. le Banneret est moins chargé d'inconvénients qu'aucun autre que l'on connaisse, — mais que l'emplacement actuel doit être conservé et préféré comme étant le moins dispendieux et le plus convenable.

Cette conclusion fut naturellement adoptée par MM. les Quatre Ministraux et prolongea de plus de trente années l'existence du cimetière des Terreaux, dit aussi des Fossés.

Les procès-verbaux de la Commission nous apprennent encore que, le 30 novembre 1782, il fut décidé d'arrondir l'angle nord-ouest du cimetière pour faciliter l'entrée du nouveau chemin depuis les Terreaux, c'est-à-dire de la route qui conduit aujourd'hui à la gare.

Le 22 février 1783, la Commission étudia trois variantes du même chemin, toutes trois intéressant le cimetière.

Un mois plus tard, soit le 7 avril, on résolut de démolir le hangar existant depuis plusieurs années au bas du cimetière, qui devait être agrandi.

Peu de temps après, on mit aux enchères, sur la base de cinq louis d'or neufs, la démolition d'une maisonnette qui se trouvait sur le côté ouest du cimetière, dont on reporta l'entrée un peu plus au nord.

Dès lors, toutes choses restèrent en l'état jusqu'à l'ouverture du cimetière du Mail en 1810.

Sur celui des Terreaux s'élevèrent successivement les maisons Morel, le hangar des pompes, le chantier communal et le collège, puis le hangar et le chantier furent à leur tour abandonnés pour faire place à l'annexe. Du vieux cimetière de nos pères, il ne reste que quelques vues, dont celle de Mérian, prise en 1632, est très probablement l'une des plus fidèles; les seuls vestiges des monuments qu'il renfermait sont les trois pierres tombales des gouverneurs de Neuchâtel: François de Langes-de Lubières, mort en 1719; Paul de Froment, mort en 1737; et Jean de Natalis, mort en 1754. Elles ont été encastrées dans le mur qui supporte la terrasse du collège des Terreaux, en face de l'annexe actuelle.

Le cimetière du Mail a une existence d'un siècle à peine et cependant ses jours sont comptés; les constructions qui l'entourent obligeront bientôt les autorités à chercher un nouveau champ de repos pour les quartiers de l'est, sinon à le remplacer par le four crématoire que préconise notre époque.

Le cimetière du Mail, désaffecté, constituera probablement dans un certain nombre d'années un beau parc public où iront se délasser sur les restes de notre génération les habitants de la bonne ville de Neuchâtel.

F. Porchat.

BAHUTS NEUCHATELOIS DU XVII^ME SIÈCLE

(AVEC PLANCHE)

A diverses reprises déjà, le *Musée neuchâtelois* a mis sous les yeux de ses lecteurs des échantillons de bahuts neuchâtelois du XVI^me et surtout du XVII^me siècle[1]. Ces meubles étaient à cette époque d'un usage très répandu et faisaient partie essentielle du trousseau des mariés, dont ils servaient à garder le linge et la vaisselle précieuse. Dans une case, adaptée sur un des petits côtés de leur intérieur, se plaçaient les papiers de famille et le numéraire. Sur leur face antérieure se trouvaient d'habitude gravées les initiales du marié ou de la mariée et plus rarement les armes de la famille ou des deux familles.

Les deux bahuts que nous représentons sur la planche qui accompagne ces lignes et qui se trouvent dans l'ancienne propriété Desor, à Combe-Varin sur Noiraigue, actuellement propriété de M^me Eugène Borel, à Berne, sont de très beaux exemples de ce genre de meubles. De dimensions identiques, 1 m. 50 de long sur 60 cm. de large et 90 cm. de haut, ils sont tous deux dans un état de parfaite conservation et aussi finement sculptés l'un que l'autre. Abstraction faite des armoiries qui décorent le panneau central de chacun d'eux, leur ornementation ne pourrait pas mieux s'harmoniser pour faire de l'un le pendant exact de l'autre. Le socle présente chez les deux absolument les mêmes détails de sculpture; les frises sont identiques. Quant aux cariatides et aux panneaux de droite et de gauche, ils offrent seuls quelques différences de détail.

Nous ne savons rien de l'origine du bahut daté de 1662, dont les armes sont celles des Chaillet d'Auvernier, ni du membre de la famille auquel il peut être attribué. En revanche, il nous est possible d'expliquer très probablement la provenance du bahut qui porte la date de 1659 et les armes Tribolet; mais pour cela, il est nécessaire de faire l'histoire de Combe-Varin.

En 1548, Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, Gorgier et Travers, accense à Guillaume Hardy (mort en 1569), alors maire de Travers, et qui devint plus tard maire de Neuchâtel (1554), procureur

[1] Voir *Musée neuchâtelois,* 1865, p. 113; 1888, p. 197; 1890, p. 122; 1897, p. 162; 1902, p. 165; 1903, p. 189; 1905, p. 95.

général (1554) et conseiller d'Etat (1565), « un morcel de terre estant en cernilz, champs, prey, saignes, bois, bouchaiges, pasquiers, pasturaiges et champeage, ensemble de la maison, fourt et aultres leurs deppendances estant sur le dit morcel, lequel feu mon honnorez oncle Symon de Neuschastel, en son vivant seigneur de Gorgier et dudit Travers, avoit acquis de feu Pierre Reymond de Noireaigue, sis en la montaigne dudit Noireaigue, au lieudit es Grand Cernilz, que jouxte mon prey et joux de Combe-Vuarin devers vent... » Deux ans après, en 1550, cette propriété est affranchie de dîmes par François d'Orléans, en reconnaissance des services rendus par le dit Hardy.

On voit dans les actes qui parlent du Grand Cernil, ou Cernil Reymond, que celui-ci se trouvait situé sur le territoire de la commune de Noiraigue et qu'il était limité à l'ouest par le lieu dit Combe-Varin, sis sur celui de Travers, et qui appartint aux seigneurs de ce nom jusqu'au commencement du XIX^me siècle. Le nom de Grand Cernil, qui a aujourd'hui complètement disparu, a été petit à petit remplacé par le nom de la propriété voisine de Combe-Varin, que l'on rencontre dès le milieu du XVII^me siècle[1]. Ainsi, dans l'acte par lequel les frères Sibelin vendent en 1739 leur propriété aux frères de Pierre, on lit: « A savoir la totalité de leur bien, maix et héritage gisant à Combavarin... dans les limites suivantes, qui ont été indiquées par le granger; savoir la Seigneurie par le bien de Combavarin et en partie le haut des roches devers vent... »

Dans son testament du 16 avril 1569[2], Guillaume Hardy institue le seul fidéicommis ou substitution qui ait jamais existé dans le canton, substitution dont la famille Tribolet eut la jouissance jusqu'en 1848, époque où, du fait des idées et des institutions nouvelles, elle devint purement et simplement propriété de celui qui la possédait alors. G. Hardy ajoute dans son testament ce qui suit: « ... et aussi de même, en telles et semblables conditions, ma montaigne du Grand Sernilz et ses appartenances, qui gist au territoir de Rosières et Noireaigue, Seigneurie de Travers, et s'entend quant à la vendre ou alliener par celui ou celle à qui elle serait parvenue en partaige au default dudit mon fils héritier et qu'ils n'eussent nuls enfants... » On pourrait inférer de ce qui précède que la montagne du Grand Cernil devait aussi être comprise dans la substitution Hardy. Mais, suivant la teneur du testament, il y a

[1] Le *Dictionnaire géographique de la Suisse,* I, p. 515, distingue l'ancien Combe-Varin, situé au N.-O., dans la commune de Travers, et appartenant au XVI^me siècle aux seigneurs de Neuchâtel-Gorgier, du Combe-Varin actuel ou ferme des Pomeys, ancienne propriété du professeur Desor.

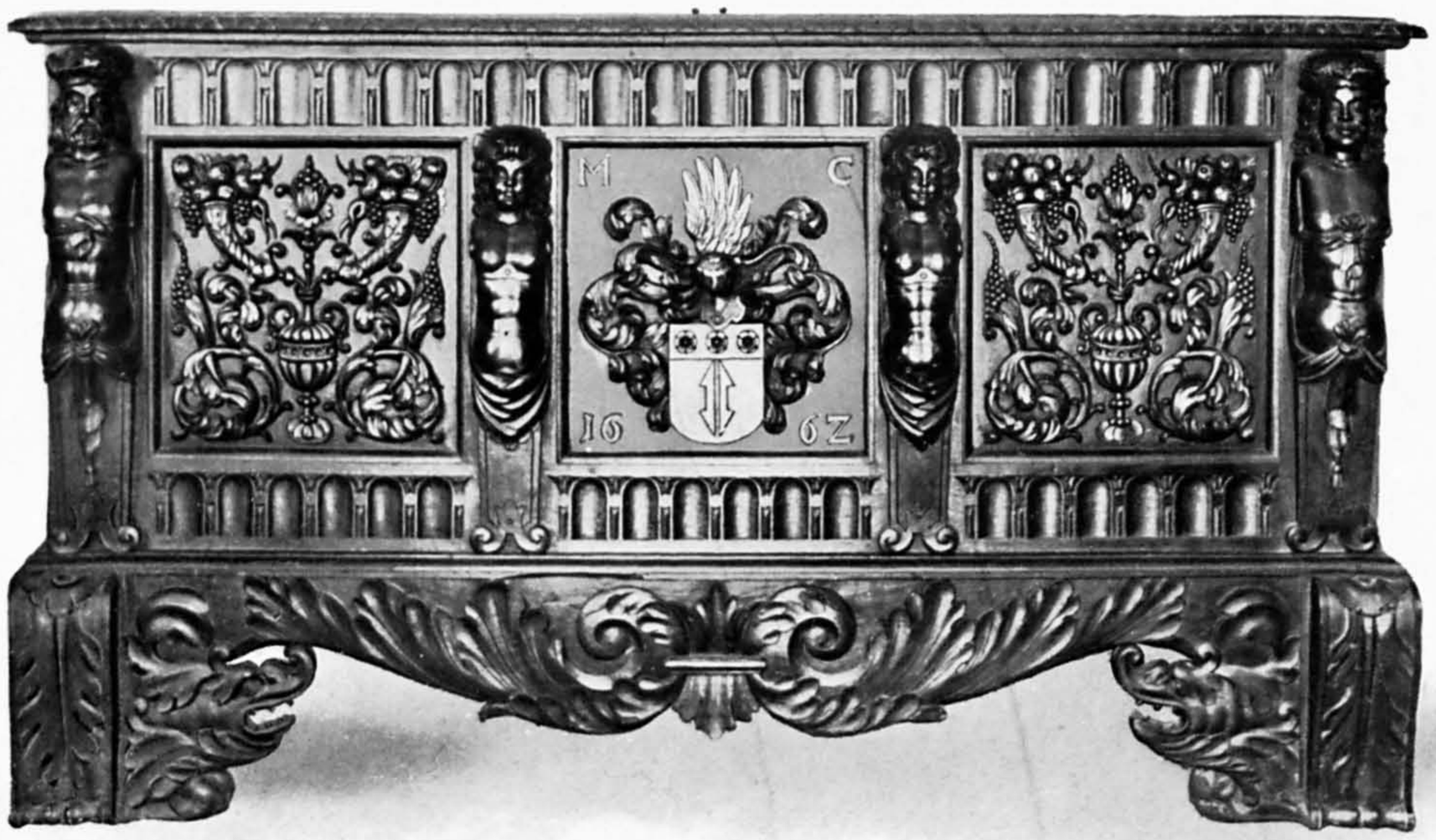
[2] *Annales de Boyve,* III, p. 165; QUARTIER-LA-TENTE, *District de Neuchâtel,* I, p. 152.

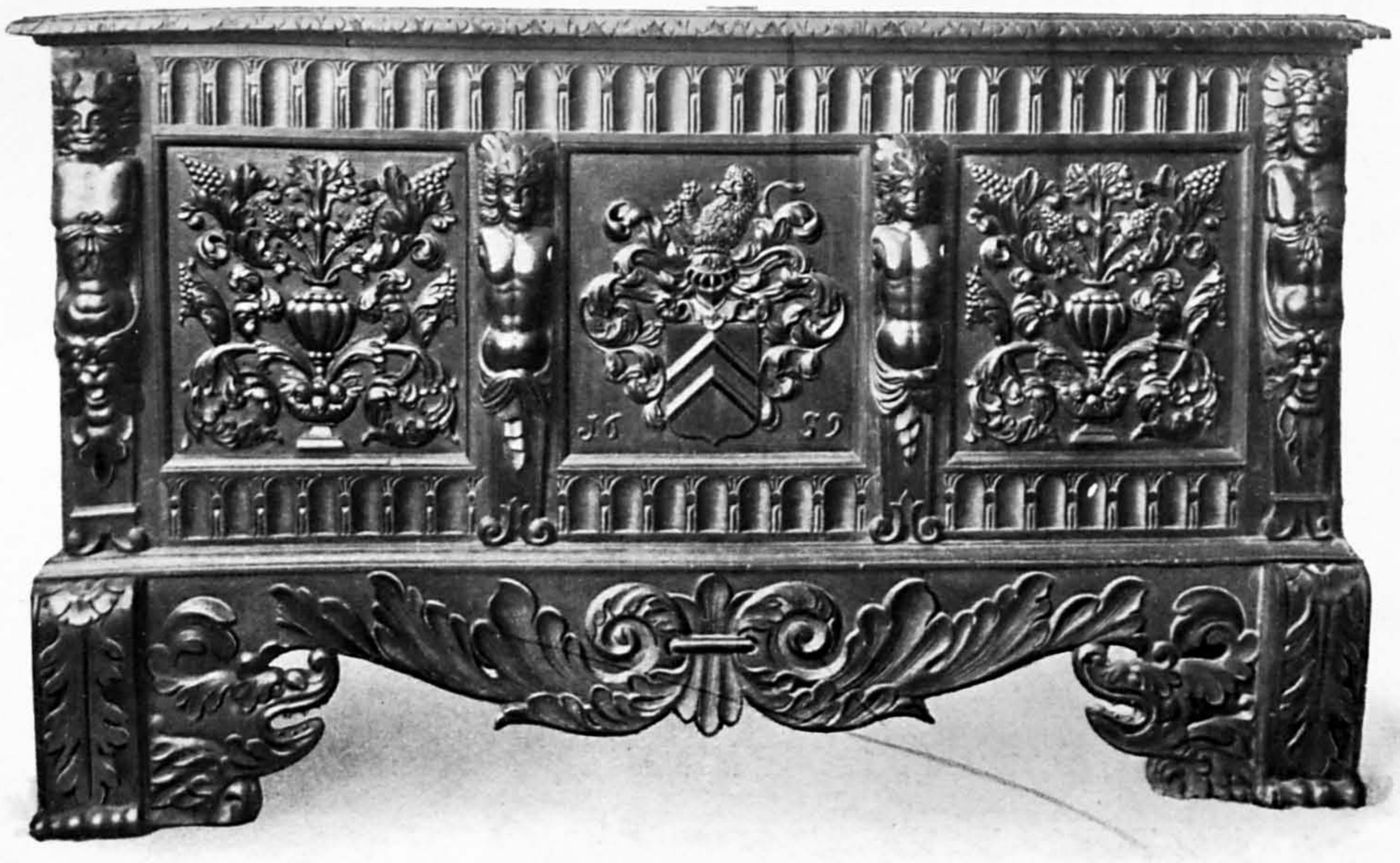
lieu de croire que G. Hardy entendait faire une substitution à part de cette montagne en faveur de la descendance de celui de ses héritiers à qui elle tomberait en partage, substitution bien distincte de la maison du Vieux Mazel, puisque cette maison, loin d'entrer en partage, devait au contraire être mise à part de la masse à partager et que ceux auxquels elle devait parvenir se trouvaient désignés d'avance et d'une manière expresse. On ignore les raisons pour lesquelles cette substitution du Grand Cernil n'a jamais été réalisée.

En 1604, un des petits-fils de G. Hardy, le troisième fils de Jehan Tribolet, banneret de Neuchâtel, Nicolas (1580-1647), secrétaire et conseiller d'Etat, reconnaît la propriété accensée en 1548 à son grand-père maternel G. Hardy. En 1661, la veuve de Nicolas remet à ses enfants la généralité des biens dont elle jouissait depuis la mort de son mari. Parmi ceux-ci, on voit figurer, avec d'autres immeubles, la montagne de Combavarens, qui est laissée en indivision pour l'acquit des dettes de la maison. Quelques mois plus tard, le fils cadet de Nicolas, Ferdinand, trésorier général, s'en porte acquéreur. Après sa mort, survenue en 1684, nous voyons cette propriété passer dans les mains de sa fille Barbe, qui avait épousé Josué Sibelin, maître-bourgeois de Neuchâtel. Ses fils la vendirent en 1739 aux deux frères Jacques et Louis-Frédéric de Pierre. C'est par l'intermédiaire de la petite-fille de ce dernier, laquelle avait épousé en 1850 le docteur Frédéric Desor, que le professeur Edouard Desor en devint propriétaire à la mort de son frère, en 1858. On sait qu'il l'a léguée à son ami Eugène Borel, ancien conseiller fédéral et directeur du Bureau international des postes, à la famille duquel elle appartient aujourd'hui.

Nous avons lieu de supposer que le bahut aux armes Tribolet doit avoir appartenu à Ferdinand, trésorier général, car le millésime qu'il porte correspond à l'année de son mariage. Quant au bahut Chaillet, qui forme si bien le pendant du premier, la seule chose que nous puissions dire est qu'il est très probablement l'œuvre du même artiste et qu'il aura été confectionné pour une occasion du même genre. Remarquons à ce propos qu'il est souvent arrivé que ces meubles sont sortis de la descendance de leurs premiers propriétaires pour tomber en mains étrangères, sans que l'on sache ni quand, ni comment. C'est la raison pour laquelle il est bien difficile, en remontant la filiation des personnes du nom, de retrouver celle à laquelle ils étaient primitivement destinés.

M. de TRIBOLET.





BAHUTS NEUCHATELOIS DU XVII^me SIÈCLE

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du jeudi 6 juin 1912, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, au Château de Valangin.

Présidence de M. le Dr CHATELAIN, président.

Soixante-dix membres de la Société sont présents, dont un certain nombre de dames.

MM. le Dr Richard et Chs Perregaux se sont fait excuser.

M. le Dr Châtelain ouvre la séance et prononce une allocution où il passe en revue l'activité de la Société pendant le dernier exercice.

Mesdames et Messieurs,

L'aimable secrétaire qui a libellé l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui est évidemment un optimiste convaincu, et le nom de discours, dont il orne les quelques mots que j'ai l'honneur de vous adresser en ouvrant la séance, est un euphémisme dont vous allez immédiatement constater toute la vanité . . . Ce que j'ai à vous dire est simplement le rapport annuel voulu par l'usage et destiné à renseigner la Société sur l'activité de son Comité, tout en lui narrant brièvement les faits les plus saillants de cette 48me année de son existence.

Parmi ces faits, mentionnons en premier lieu la réunion d'été à La Sagne, si admirablement réussie de tous points, une des plus belles journées que puisse enregistrer la Société d'histoire. Le récit en ayant été fait dans le *Musée neuchâtelois*, je n'y reviendrai que pour dire que des tirages à part de ce procès-verbal, du travail de M. Numa Vuille, de la petite notice de Mlle Morel et du discours présidentiel seront réunis en une charmante plaquette, que les membres de la Société pourront se procurer contre sonore et trébuchante monnaie.

M. le professeur Piaget a, vous le savez, Mesdames et Messieurs, continué pendant l'hiver, avec un succès qui ne s'est jamais démenti, ses leçons si intéressantes sur la Révolution neuchâteloise, leçons que nous avons subventionnées jusqu'ici. Mais des membres de la Société n'habitant pas la ville ou ses environs immédiats se sont plaints, non sans quelque raison, que cette subvention ne profitait, en somme, qu'aux citadins. D'un autre côté, M. Piaget préférant reprendre son entière liberté, la Société d'histoire cessera sa subvention et les conférences deviendront un cours libre de l'Université. Nous espérons bien qu'elles seront im-

primées et qu'une heureuse entente entre l'éditeur et notre trésorier nous permettra de les mettre à prix réduit à la disposition de ceux de nos membres qui n'ont pas pu entendre M. Piaget.

M. Louis Reutter, notre si dévoué collègue, ayant attiré l'attention du Comité sur l'abandon déplorable dans lequel se trouvent, au Landeron, une foule d'objets historiques du plus grand intérêt, celui-ci s'est rendu dans la vieille ville, où il a été très aimablement reçu par une délégation du Conseil communal, qui lui a fait voir, outre les objets en question, un véritable trésor d'orfèvrerie ancienne. Le vieil Hôtel de Ville, récemment restauré, renferme plusieurs salles qui se prêteront admirablement à l'installation d'un musée historique, dont le Conseil communal s'est déclaré tout disposé à s'occuper avec l'appui moral et, au besoin, financier de la Société d'histoire. M. l'avocat Gicot va s'occuper de la fondation d'une section locale, et il est entendu que M. Reutter voudra bien aider le Landeron de ses conseils. L'affaire ne saurait être en meilleures mains.

M. l'archéologue Næf, de Lausanne, professeur extraordinaire à notre Université, étant ce dernier hiver empêché de faire un cours régulier d'archéologie, avait offert de le remplacer par quelques conférences détachées, données à titre gracieux. L'offre était fort alléchante, mais il a pourtant paru convenable de rembourser à M. Næf au moins ses frais de déplacement. Malheureusement, l'Université n'a aucun crédit pour des cas de ce genre, de sorte que, d'entente avec la Société académique, qui a bien voulu voter à cet effet une somme de deux cents francs, nous avions offert à M. Næf la somme de cinquante francs par conférence, somme qui, d'ailleurs, n'a été dépensée qu'une seule fois, diverses circonstances, un surcroit imprévu d'occupations et une maladie de plusieurs semaines ayant empêché le conférencier de revenir. Nous espérons que l'hiver prochain il pourra le faire plus souvent.

Le Comité a fait à M. Baur-Borel, conservateur du Médaillier du Musée, une allocation de trois cents francs pour aider à l'achat de monnaies neuchâteloises exposées récemment en vente à Munich. De cette somme, les deux tiers ont été pris aux revenus du fonds Jaquet-Droz. M. Baur-Borel, soutenu d'ailleurs, en outre, par quelques-uns de ces particuliers qui, chez nous, sont toujours prêts à ouvrir généreusement leur bourse aux œuvres d'utilité publique, a pu rapporter de Munich nombre de pièces intéressantes, dont il nous parlera en détail dans un des prochains numéros du *Musée neuchâtelois*.

Et pour ne pas sortir des vénérables reliques du passé, je vous signale le vieux drapeau qui flotte sur nos têtes. Il aurait, dit-on, figuré à la bataille de Vilmergen et se trouvait abandonné dans un grenier de la commune de Fenin. Celle-ci a bien voulu nous en confier la garde, mais il était tellement délabré qu'il a fallu tout le dévouement de M. L^s^ Reutter, son ressusciteur — si j'ose employer le mot — et les doigts de fées de quelques amies de l'histoire, qui l'ont littéralement reconstitué morceau par morceau, fil par fil, pour le rendre présentable. Son histoire est à faire, mais nous n'attendrons pas son acte d'origine authentique pour exprimer à M^lles^ L. et J. Godet, Cécile Wavre, Alice Châtelain, M^mes^ Albert Quinche et P. Humbert D^r^, toute notre gratitude.

Nos relations avec les sociétés sœurs du voisinage ont continué excellentes et aussi suivies que les occupations toujours plus nombreuses qui remplissent

l'existence de chacun l'ont permis. M. le colonel Perrochet nous a représentés à la réunion cantonale bernoise à Frutigen ; MM. Ls Reutter, Armand Du Pasquier et Chs Robert à celle d'Estavayer ; MM. Ls Reutter et Chs Perregaux ont apporté nos vœux à nos amis vaudois à Payerne, et avant-hier encore affirmaient à Montbéliard, à nos collègues de la Société d'Emulation, les relations cordiales que nous sommes heureux d'entretenir avec eux.

En revanche, en octobre, la Société d'histoire de la Suisse romande s'est réunie ici-même, sous la présidence du regretté Berthold van Muyden. MM. Reutter et Du Pasquier ont bien voulu lui faire les honneurs du Château et lui ont, au dessert, offert le vin rouge de l'amitié. J'ai su, d'autre part, que nos hôtes sont rentrés chez eux enchantés de notre installation et de l'accueil qui leur a été fait.

Le vertige de l'association et la folie du syndicat n'épargnent aujourd'hui plus personne ; les musées eux-mêmes, conservateurs du passé, ont succombé à la contagion. Sur l'invitation qui nous en est venue de Zurich — et celà n'entraînant aucune dépense — nous avons fait recevoir le nôtre dans l'Union suisse des musées.

Un congrès international d'archéologie et d'anthropologie aura lieu à Genève la première semaine de septembre. Parmi les excursions prévues au programme figure, éventuellement, une visite à La Tène. L'époque — en pleines vacances universitaires — est malheureusement peu favorable pour nous, mais les membres du Comité qui seront alors disponibles se feront un devoir d'y recevoir nos visiteurs, et M. le Dr Vouga, grand-maître des cérémonies à l'embouchure de la Thièle, a bien voulu se charger des arrangements à prendre avec le professeur Pittard, à Genève, président et organisateur du Congrès.

Enfin, Mesdames et Messieurs, souvenons-nous que notre Société, fondée en 1864, atteindra en 1914 le premier demi-siècle de son existence. Vous jugerez sans doute, comme votre Comité, convenable de célébrer dignement cet anniversaire. Une édition spéciale du *Musée neuchâtelois* où trouveraient place, outre la notice historique obligatoire, des travaux de grande marque, semble tout indiquée, et c'est cela, Mesdames et Messieurs, qu'en terminant, je dépose sur la conscience de tous ceux d'entre vous qui savent tenir une plume, — et ils sont nombreux, — et possèdent dans le tréfond de leurs antiques bahuts des documents intéressant l'histoire de notre cher pays de Neuchâtel.

Réception de candidats. — Les candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la Société :

Mmes	Ernest de Montmollin,	à Neuchâtel.
	Edmond Du Pasquier,	» »
	J. Houriet-Vuille,	» La Chaux-de-Fonds.
	Henri Wolfrath,	» Neuchâtel.
	Max Reutter,	» »
Mlles	E. Barbezat,	» »
	Lucie Benoit,	» »
	Alice Mayor,	» »

MM. Paul Reutter, à Neuchâtel.
Paul Schneider, pasteur, » »
Humbert-Droz, » Peseux.
Jaques de Chambrier, étudiant, » Bevaix.
Paul de Perregaux, étudiant, » Neuchâtel.
Gustave Bourquin, » Boudry.

Reddition des comptes. — M. Edmond Berthoud, caissier, présente les comptes du dernier exercice, dont voici le relevé:

Résumé des comptes de 1911.

RECETTES

46 finances d'entrée à 3 francs	Fr.	138.—
741 cotisations à 3 francs: 2223 francs; et ports: 84 fr. 69 .	»	2307.69
Intérêts sur titres 340 francs, et sur livrets d'épargne 31 fr. 83	»	371.83
Vente d'ouvrages appartenant à la Société	»	30.—
Total des recettes effectives	Fr.	2847.52

Autres sommes entrées en caisse:

Vente de titres (portés à l'inventaire de 1910 pour 920 francs)	»	930.—
Prélèvements sur livrets d'épargne	»	1550.—
Divers (remboursement d'un prêt au fonds Jaquet-Droz) . . .	»	152.65
Solde en caisse au 31 décembre 1910	»	426.43
Total des recettes	Fr.	5906.60

DÉPENSES

Allocation au *Musée neuchâtelois*	Fr.	300.—
Allocation aux fouilles de la Tène	»	300.—
Cours A. Piaget sur l'histoire de la Révolution neuchâteloise .	»	400.—
Publication des *Fragments d'architecture neuchâteloise* . . .	»	2092.55
Convocations aux séances, affranchissements et divers . . .	»	294.81
Frais de représentation	»	32.15
Réunion annuelle à la Sagne	»	198.80
Entretien du Château de Valangin et abonnement à l'eau . .	»	186.65
Restauration des tableaux déposés au Château	»	268.—
Total des dépenses effectives	Fr.	4072.96

Autres sommes sorties de la caisse:

Dépôt sur livrets d'épargne	»	1000 —
Avance au fonds Jaquet-Droz	»	152.65
Intérêts capitalisés sur livrets d'épargne	»	31.83
Solde en caisse au 31 décembre 1911	»	649.16
Total égal aux recettes	Fr.	5906.60

Situation de la Société au 31 décembre 1911.

Au 31 décembre 1910, l'avoir de la Société était de		Fr. 12382.04
Il s'est augmenté en 1911 du montant des recettes effectives énumérées ci-dessus, 2847 fr. 52, plus 10 francs, bénéfice sur vente de titre	»	2857.52
Ensemble		Fr. 15239.56
Il s'est par contre diminué du montant des dépenses détaillées ci-dessus	»	4072.96
Reste		Fr. 11166.60

Situation du fonds Jaquet-Droz au 31 décembre 1911.

Au 31 décembre 1910, le fonds s'élevait à		Fr. 5200.—
Il s'est accru durant l'année des intérêts:		
a) sur 4 obligations 4 % du Crédit foncier neuchâtelois . .	»	160.—
b) sur livret de la Caisse d'épargne	»	48.09
Ensemble		Fr. 5408.09
Il s'est par contre diminué de:		
a) subvention pour la restauration du tableau « Le couronnement de la Vierge »	Fr. 144.64	
b) retenue pour différence d'échéance sur une obligation échangée	» 1.01	» 145.65
Il s'élève au 31 décembre 1911 à		Fr. 5262.44

Château de Valangin.

Le Château de Valangin est débiteur envers la Société d'une somme de	Fr. 7858.25
dont elle a fait l'avance pour payer les réparations.	

Ces comptes ont été vérifiés par MM. Paul de Pury et Arthur Dubied, vérificateurs des comptes, et trouvés parfaitement exacts. L'Assemblée les adopte avec remerciements à M. le caissier.

Réunion d'été de 1912. — M. Emmanuel Junod explique qu'aucune commune n'a fait d'ouverture au Comité. D'autre part, on fête cette année l'anniversaire de J.-J. Rousseau, et, à cette occasion, le Comité pense que la Société pourrait se rendre à l'île de Saint-Pierre, à la fin de septembre, époque où Rousseau y séjourna.

M. Knapp approuve la proposition du Comité. Il voudrait que l'on rompît avec la tradition consistant à demander l'hospitalité aux communes, qui, lorsqu'elles acceptent, se croient par là tenues à faire des frais pour recevoir la Société d'histoire. Il existe beaucoup de communes

modestes qui reculent devant ces frais et où la Société pourrait se rendre sans rien demander à la population.

M. Junod dit que le Comité partage cet avis et que, pour n'être pas trop à charge aux localités, il organise lui-même ses réunions depuis quelques années; aussi prendra-t-il en considération la proposition de M. Knapp.

La proposition d'avoir la fête d'été à l'île de Saint-Pierre est adoptée à une grande majorité.

M. le président met à la disposition de l'assemblée un certain nombre de programmes et de cartes d'invitation à assister à la fête organisée le 23 juin à l'île de Saint-Pierre par la Société jurassienne d'Emulation.

Communications. — M. Ph. Favarger lit une très intéressante communication sur: *La Corporation des Marchands de Neuchâtel.*

A cette occasion, M. Georges Wavre exprime le vœu qu'il soit publié un ouvrage d'ensemble sur l'histoire de nos diverses corporations.

M. Knapp répond à M. Wavre qu'il a mis lui-même en chantier une étude concernant la Corporation des tailleurs, qui présente de nombreuses analogies avec celle des marchands.

M. Alph. Wavre appuie ce qui vient d'être dit; il insiste sur le fait que nos archives de corporations renferment des documents d'un grand intérêt, remontant parfois jusqu'à la période antérieure à la Réforme, et donnant de curieux détails sur les mœurs et coutumes de l'époque, dont M. Wavre cite de pittoresques exemples. Il recommande au Comité d'examiner les voies et moyens de donner suite à l'idée exprimée par M. Georges Wavre.

M. Ph. Favarger partage le même point de vue et se tient à la disposition du Comité pour participer à un travail sur les corporations.

M. Ph. Godet demande que tous les registres des corporations soient déposés aux archives de l'Etat, ce qui aurait pour effet de soustraire ces documents à tous risques de perte ou de destruction.

Le Comité prend note des vœux présentés, et y donnera suite dans la mesure du possible.

M. Matthey, intendant des bâtiments de l'Etat, présente un intéressant exposé des résultats des fouilles récentes opérées au Château de Valangin.

La séance est levée à 4 h. $^1/_2$.

L'un des secrétaires,

A. Du Pasquier.

PETITE CHRONIQUE

*** *Enchères de monnaies neuchâteloises et suisses.* — Les 29 et 30 avril écoulés ont eu lieu à Munich des enchères intéressantes pour les amateurs de numismatique suisse et neuchâteloise. La collection mise en vente, extrêmement bien ordonnée, offrait pour certains cantons, Grisons et Valais notamment, un ensemble d'une grande valeur et d'une beauté bien supérieure à ce qui se rencontre communément. Berne et Zurich se distinguaient par une variété de pièces d'or de conservation irréprochable en général.

Voici, parmi les pièces non neuchâteloises, les prix atteints par les numéros les plus importants de la collection: Quadruple écu de 1641 de Genève, 1000 marks. — Thaler de 1589 de Genève, également 1000 marks. — Florin d'or de la ville de Coire de 1618, 1100 marks. — Ducat de Soleure de 1768, 1225 marks. — Thaler de 1561, frappe des cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald, 1125 marks. — Thaler de l'Evêché de Sion, frappé en 1528, adjugé à 1550 marks, — plus les frais d'usage, devisés à 5 ou 10 % du prix d'échute, suivant que les pièces sont achetées personnellement ou par commission.

Les monnaies neuchâteloises ont atteint des prix inusités, dont voici quelques exemples: Demi-batz argent sur flanc carré, frappé en 1595 par Henri Ier de Longueville, cédé à 305 marks. — Dix kreuzer de 1668, de Charles Paris, comte de Saint-Pol, de conservation imparfaite, 235 marks. — Piéfort en cuivre de la double pistole de Marie de Nemours, année 1694, 225 marks. — Quart de thaler 1694, 175 marks. — Pistole de 1713, à l'effigie de Frédéric Ier de Prusse, 550 marks. — Quart de thaler 1712, du même, 1025 marks. — Demi-thaler 1713, 130 marks; le même avec arabesque après la légende, 220 marks. — Thaler frappé en 1714 par Frédéric-Guillaume Ier, 365 marks. — Essai argent d'un ducat de 1800, qui pourrait aussi bien être une pièce de 2 batz ½ à l'effigie de Frédéric-Guillaume III, 1225 marks. — Essai bronze de la pièce de 5 francs de Berthier par J.-P. Droz, 230 marks. — Deux francs argent de 1814, du même, 145 marks. — Huit pièces diverses en cuivre, batz, demi-batz et kreuzer de Frédéric-Guillaume III, 35 marks. — Deux kreuzer 1791, 1794, demi-kreuzer 1790 et 1792, à 15 marks les quatre exemplaires.

Le Médaillier de Neuchâtel, soutenu par la munificence de quelques Mécènes, — qu'ils en soient sincèrement remerciés, — par un subside de la Société d'histoire et une allocation extraordinaire du Musée historique, a pu ajouter à certaines de ses séries plusieurs belles pièces qui lui manquaient et sur lesquelles nous reviendrons avec quelques détails en un prochain numéro du *Musée*. Quelques collectionneurs du pays se sont intéressés aussi à la récente vente de Munich, à ce point que les pièces capitales de Neuchâtel, — une exceptée, — ont fait retour dans le canton pour n'en plus sortir, espérons-le, en engageant les détenteurs d'anciennes monnaies du pays à conserver soigneusement leurs exemplaires en bon

état, car leur valeur augmentera vraisemblablement avec les années. La récente vente de Munich confirme les tendances à la hausse observée récemment à Francfort et à Genève, aux dernières grandes enchères, ce qui tendrait à prouver que le nombre des collectionneurs de monnaies neuchâteloises s'accroît à l'étranger, en Allemagne surtout, où les séries des Hohenzollern se complètent maintenant par les frappes neuchâteloises du XVIII^me^ siècle, tandis que deviennent de plus en plus rares les exemplaires de ces mêmes monnaies. Il convient donc plus que jamais de les garder chez nous, avec d'autres vestiges d'un passé dont l'étude, poursuivie aujourd'hui avec tant de méthode, suscite un intérêt qui n'est pas près de faiblir.

F. B.-B.

* * * *Sépulture hallstattienne aux Cadolles.* — Malgré les basses eaux, nous n'avons à signaler aucune découverte préhistorique lacustre pendant l'hiver dernier. Serait-ce que nos stations néolithiques s'épuisent? ou le fait provient-il seulement de ce que l'intérêt pour ce passé lointain va diminuant chez nous?

Les côtes boisées de nos montagnes nous réservent heureusement bien des surprises, surtout pour la période hallstattienne (premier âge du fer, en Suisse de 750-500 environ avant J.-C.). Le 6 avril, en effet, en creusant les fondations du nouvel hôpital de la Ville, aux Cadolles, les ouvriers découvrirent un squelette qu'ils jugèrent malheureusement indigne d'intérêt, puisqu'ils n'avisèrent leur contremaître qu'après avoir irrémédiablement saccagé la sépulture et détruit les ossements et la plupart des offrandes.

Des renseignements que j'ai pu obtenir, il résulte que nous étions en présence d'une inhumation en pleine terre, sur le roc, à 45 cm. de profondeur. Le cadavre avait été protégé par un empierrement très irrégulier et de très faible épaisseur; il était orienté de l'ouest à l'est, tête tournée vers le levant. Commes ces indications ne sont pas certaines — l'imagination jouant un bien grand rôle dans les descriptions que font de leurs trouvailles les ouvriers — nous ne saurions déterminer l'âge de cette sépulture si quelques-unes des offrandes ne nous avaient été conservées. Le mobilier funéraire consistait en quatre bracelets de bronze, deux brassards en lignite — trouvés complets, mais abîmés par incurie — et un grelot, en bronze également. Ces objets caractéristiques nous permettent de fixer l'époque de l'inhumation à la fin de la première période de l'âge du fer, c'est-à-dire vers l'an 500 avant notre ère.

Les côtes du Jura étaient alors habitées par une population assez dense, à en juger par les nombreux tombeaux que nous trouvons dans les forêts de la Béroche. Si de semblables trouvailles sont rares dans les environs de Neuchâtel, cela tient sans doute au défrichement antérieur du pied de Chaumont; c'est pourquoi on ne saurait assez insister sur l'intérêt immense qu'offre la plus petite découverte de ce genre, ni prendre trop de précautions quand le hasard révèle la moindre sépulture.

P. V.

944'526 - 2n

ON DMÎNDJE È PIAINTCHTÈ

UN DIMANCHE AUX PLANCHETTES

RÉCIT EN PATOIS DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois* s'étonneront peut-être de trouver dans une revue qui s'intitule « Recueil d'histoire et d'archéologie » un récit qui semble rentrer dans le domaine de la littérature d'imagination. Mais de longues explications ne seront pas nécessaires pour justifier cette anomalie apparente. L'œuvre de M. Michelin nous paraît avoir un double titre à figurer dans les pages du *Musée*. D'abord elle est en patois, et le patois neuchâtelois appartient désormais à l'histoire. Il a cessé depuis longtemps d'être une langue parlée; ses derniers dépositaires disparaissent les uns après les autres, et avec eux s'éteint notre tradition linguistique indigène. N'est-ce pas le devoir d'une revue historique de recueillir précieusement les trop rares documents de ce qui fut notre idiome national? En second lieu, ce récit est en lui-même l'évocation d'une époque de notre vie neuchâteloise qui paraît déjà bien lointaine, quoique une cinquantaine d'années seulement nous en séparent. L'auteur n'a fait que réunir et mettre en œuvre, en les reliant par une trame plus ou moins fictive, des souvenirs de choses vécues. Le tableau qu'il nous trace est aussi un document, et un document qui fixe mieux que ne sauraient le faire de gros volumes de pièces d'archives la manière de penser et de vivre, les types et les usages caractéristiques des environs de la Chaux-de-Fonds vers 1860. Ce seul mérite devait lui assurer bon accueil dans le *Musée neuchâtelois*.

Comme l'explique l'*Avant-propos* que nous reproduisons ci-dessous, ce fut l'appel adressé à tous les patoisants neuchâtelois par le professeur Louis Favre, en 1892, qui détermina M. Michelin, alors pasteur aux Bayards, à rédiger la narration qu'il a intitulée *Un dimanche aux Planchettes*. Le manuscrit en était achevé vers la fin de 1894, mais se trouva beaucoup trop volumineux pour pouvoir trouver place dans le recueil de morceaux patois que publia la Société d'histoire de Neuchâtel, à la suite de l'initiative prise par M. L. Favre. On se borna à en imprimer quelques fragments, sans notes ni traduction [1]. L'auteur espérait provoquer par ces spécimens la curiosité des amateurs de patois et se proposait de publier en un volume à part le texte entier, avec illustrations, traduction française, introduction grammaticale et vocabulaire. Il ne se dissimulait cependant pas que ce livre avait peu de chance d'être une affaire lucrative et qu'il se rencontrerait difficilement un éditeur disposé à se charger des frais. « Mais, écrivait-il à M. L. Favre, peut-être finirai-je par trouver un Mécène qui viendra au moment opportun me donner le coup de main nécessaire. » Les années passèrent, et le

[1] Pages 398-408 du volume *Le patois neuchâtelois. Recueil de dictons et de morceaux*, etc. Neuchâtel, 1895.

Mécène ne se trouva pas. En 1900, M. Michelin céda à l'entreprise du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* ses *Notes grammaticales* et son *Vocabulaire* du patois des Montagnes. Il conserva en revanche le manuscrit de son récit, pour lequel il espérait encore découvrir un éditeur. Mais cet espoir ne se réalisa pas jusqu'à sa mort, survenue en 1905.

Le manuscrit qui a été mis à notre disposition par sa famille et que nous publions ci-après est en entier de la main de l'auteur. Il est daté de 1900 et comprend en trois cahiers le texte patois complet, avec traduction française en regard. Cette copie, comparée avec les fragments publiés en 1895, présente des divergences d'orthographe et quelques variantes de rédaction. Un petit nombre d'additions au crayon paraissent dater des derniers temps de la vie de l'auteur. Aux trois cahiers de texte faisaient suite les deux cahiers (96 pages) de *Notes grammaticales* acquises par le *Glossaire romand*. Elles sont fort intéressantes, mais leur étendue et le cadre de cette revue ne nous permettent pas de les publier.

M. Michelin n'avait pas la prétention de faire œuvre littéraire en écrivant sa narration, et ce n'est pas à ce point de vue qu'elle doit être jugée. Dans une lettre, il définit son travail « un recueil aussi complet que possible de termes et de locutions, agencés avec plus ou moins d'art et de goût pour les besoins de la cause ». Mais nous croyons qu'il est trop modeste lorsqu'il ajoute « quelque chose comme les *Exercices* sur le *Recueil de mots* de B. Pautex ». Si parfois le but pratique visé dans l'ouvrage est un peu trop apparent, l'auteur ne s'en est pas moins tiré de sa tâche avec habileté et un réel talent de conteur. Tout en étant fort précieux comme collection abondante de tournures et de mots bien patois, son récit se lit d'un bout à l'autre avec agrément et intérêt. Dans toute sa simplicité, il ne manque ni de relief, ni de saveur, à condition d'être lu dans l'original. Nous devons ajouter pour les philologues que les formes patoises ne sont pas toujours absolument sûres dans leurs détails. Né en 1840, M. Michelin n'a déjà plus connu qu'un patois en décadence, fortement influencé par le français. De là des hésitations, surtout dans les terminaisons (*travaillà* et *travaillî*, *boune* et *bouna*, *boussée* et *bousséye*, etc.). En outre, l'auteur savait le patois bien plus pour l'avoir entendu autour de lui que pour l'avoir pratiqué. Rien d'étonnant dès lors si ses souvenirs sont parfois en défaut, s'il confond à l'occasion des sons voisins (p. ex. *ch* et *tch*) ou s'il lui échappe une forme inexacte. Nous avons relevé dans les notes un certain nombre de ces cas. Quant à l'orthographe, sans être strictement phonétique, elle est plus rationnelle que ne l'est en général celle des patoisants amateurs et permet de se faire une idée assez précise de la prononciation. Nous n'y avons apporté que de légères modifications en vue de la simplifier. Ainsi nous avons introduit *è* au lieu de *et* pour l'*e* ouvert final, sauf lorsque le *t* est étymologique (*totè stè rotchè*, *attatè vè*, au lieu de *totet stet rotschet*, *attatet vet*, etc.); nous avons remplacé *tsch* par *tch* et adopté *ë* au lieu de *eu'* pour le son de *eu* ouvert (*përmîre*, *dëtë*, au lieu de *peu'rmîre*, *déteu'*, etc.). L'emploi de *y* entre voyelles a été généralisé (*véyan*, *féyè*, *oyain*, au lieu de *vé-ian*, *fé-iet*, *o-iain*) et le trait d'union au milieu des mots (*pa-yi*, *idé-ye*, *étab-yi*, etc.) a été supprimé. Il suffit de se souvenir que l'*y* n'influence jamais la prononciation de la voyelle précédente. L'*l* mouillée a été noté par *ly* au lieu de *ll'*. La traduction a été revisée et rapprochée autant que possible de l'original, son but étant avant

tout de faciliter la lecture du texte patois et de remplacer, dans la mesure du possible, le glossaire que nous ne pouvions pas donner. Les mots qui pouvaient difficilement être traduits par un terme correspondant ont été conservés sous la forme dialectale et expliqués en note. Le manuscrit lui-même ne renferme aucune annotation, mais notre collègue et ami M. L. Gauchat, professeur à l'Université de Zurich, a bien voulu nous communiquer les extraits du *Vocabulaire* de M. Michelin qui nous intéressaient; nous lui sommes en outre redevable de nombreux renseignements empruntés à d'autres matériaux du *Glossaire romand* ou tirés de ses propres recherches sur les patois neuchâtelois. M^lles^ Botteron, à Cormondrèche, nous ont aussi fourni les éclaircissements que leurs souvenirs leur permettaient de donner sur le patois des environs de la Chaux-de-Fonds.

J. Jeanjaquet.

AVANT-PROPOS

Le récit suivant est écrit en patois des Montagnes neuchâteloises, patois qui se parlait d'une manière à peu près identique dans les deux districts actuels de la Chaux-de-Fonds et du Locle (y compris, par conséquent, les Planchettes, les Eplatures, la Sagne, ainsi que les Brenets, les Ponts, la Chaux-du-Milieu et la Brévine). En général, il était plus rude que les autres patois du canton, dont il différait d'ailleurs par la prononciation et l'intonation de certains mots, et par une foule de locutions spéciales. Comme eux, hélas! il était déjà bien languissant, bien malade, lorsque la Révolution de 1848, en décrétant l'instruction primaire gratuite et obligatoire, est venue lui porter un coup mortel. Aujourd'hui, il est mort et bien mort; tout au plus s'il vit encore à l'état de souvenir — et de souvenir plus ou moins exact et complet — chez quelques rares personnes. Faut-il le regretter? Faudrait-il le galvaniser, tenter de le ressusciter? Oh! non, jamais une pareille idée ne nous serait venue. Mais nous l'avons connu, ce bon vieux patois, nous l'avons aimé. Il a été le langage d'un père et d'une mère chéris, celui du milieu où nous avons passé les beaux jours de notre enfance et de notre adolescence. Depuis longtemps déjà nous songions à lui consacrer quelques lignes, et, dans ce but, nous avions mis à part quelques-uns de nos souvenirs, lorsque, il y a quelques années, l'appel ému et si patrio-

tique de M. le professeur Louis Favre est venu tout à coup féconder notre idée et lui donner corps. Qui sait combien de temps, sans cela, elle fût encore restée simplement à l'état de bonne intention! Sans être artiste, nous n'avons pu résister au désir de tenter, nous aussi, d'esquisser la physionomie si caractéristique de ce vieux dialecte aimé. Notre ambition est même allée plus loin: nous aurions voulu reproduire, dans un médaillon à placer sur sa tombe, ses traits principaux, en vue d'en donner une idée un peu précise à ceux qui n'ont pas eu le même privilège que nous et ne le connaissent plus que par ouï-dire. Mais, hélas! nous ne sommes ni peintre, ni sculpteur, et notre travail trahira plus d'une fois une main novice et peu expérimentée. Pouvons-nous espérer que l'on nous tiendra compte de notre bonne volonté?

Il n'était ni riche, ni élégant, le patois de nos pères. Comme eux, il était pauvre, simple, sobre, mais comme eux aussi, il était énergique. Il manquait presque totalement de termes abstraits, et il eût été bien embarrassant de s'en servir pour composer des odes ou une épopée. Cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas eu ses termes expressifs, souvent très pittoresques, et à l'occasion sa fraîche poésie; mais ce qu'il aurait été inutile d'y chercher, ce sont les euphémismes, les expressions langoureuses, raffinées, ces mièvreries que d'aucuns ont l'air de considérer de nos jours comme le *nec plus ultra* de l'élégance et du bon ton. Dans leur langage comme dans leurs vêtements, nos pères ne regardaient pas à l'élégance, ils regardaient à la solidité. Avant tout, ils voulaient être naturels et vrais, et rien ne pouvait leur être plus antipathique que la recherche et l'affectation. Ils aimaient l'or pur, ne fût-il qu'à l'état de lingot, et n'avaient pour le clinquant qu'un souverain mépris. Ce ne sont pas eux non plus, il faut le dire, qui auraient remplacé le mot de pantalon par celui d'*inexpressible*, oh! non. Un chat, ils l'appelaient *on tchat*, voilà tout. Quelquefois même, ils poussaient bien un peu loin cet amour du naturel, et nous avons dû laisser de côté telle ou telle de leurs expressions, qui aurait pu paraître décidément trop vigoureuse. Cependant, l'on voudra bien nous pardonner d'en avoir laissé passer une ou deux, bien innocentes d'ailleurs.

C. Michelin-Bert.

On dmîndje è Piaîntchtè

I

I iétoû[1] encouo on boueubasson d'ana dzân-na d'an, ca la mama no dza on bé dlon à dedjôn-non, à ma seu et à mè (noz étin djumé): « S'voz étè bin sédge sta snàn-na, noz odrin tu dmîndje k'vin à cotlà tchî l'onche Ezaïé dè Piaîntchtè. I y a grô lontin k'no n'l'ain pyë vou et i iai sondgì sta né k'no fazin la boua. I n'créyo vouère è sëgne[2], ma tot parì on tô sëgne è adé pë et i iai pouë ke l'poûr vìyottet, avoué son vìye rumatiss et sta métchan to («la to u pouô, k'dure djuk à la mouô», cma i no dzait l'darì viédge k'il è vniu tchî no), n'vègne à mëri on de stè djë, maugrà l'dicton: long piégnan, long vivan».

Vo peûtè vo pinsà cma noz étin conta ca noz ain oyì cink! I dvo porè vo confessà k'i n'no tchauyait vouère k' l'onche set maléte o vouari. Ma s'n'alà d'l'otau d'bon matin et ne rvni ke l'vépre! Travouachî tot Poûyeré et allà djuk è Piaîntchtè, et povè rcontà k'noz avin djèrè vou stu bé vlédge! Et s'no povin allà djuk su l'Du, k'i m'pinsâve, et vè on viédge dè pesson a via et rappouotà dè grabeussè, no k'n'étin djamà allà pyë lyëin[3] k'èz Adret et,

[1] L'auteur écrit toujours *i iétoû,* j'étais, *i iai,* j'ai, *i iannâvo,* j'aimais, etc. L'*i* initial de ces formes verbales appartient en réalité au pronom précédent, qui est *i* devant consonne et *iy'*, ou simplement *y'*, devant voyelle.

[2] Le mot habituel est *sondje;* il y a probablement ici confusion avec « signe », présage.

[3] La graphie *lyuin* rendrait mieux la prononciation.

Un dimanche aux Planchettes

I

J'étais encore un petit garçon d'une dizaine d'années, lorsque notre mère nous dit un beau lundi à déjeûner, à ma sœur et à moi (nous étions jumeaux): « Si vous êtes bien sages cette semaine, nous irons tous dimanche prochain en visite chez l'oncle Esaïe des Planchettes. Il y a bien longtemps que nous ne l'avons plus vu et j'ai songé cette nuit que nous faisions la lessive. Je ne crois guère aux songes, mais tout de même un tel songe est toujours laid et j'ai peur que le pauvre petit vieux, avec son vieux rhumatisme et sa mauvaise toux («la toux du porc, qui dure jusqu'à la mort», comme il nous disait la dernière fois qu'il est venu chez nous), ne vienne à mourir un de ces jours, malgré le proverbe: long plaignant, long vivant. »

Vous pouvez penser comme nous étions contents quand nous avons entendu cela! Je dois pourtant vous avouer qu'il ne nous importait guère que l'oncle fût malade ou guéri. Mais s'en aller de la maison de bon matin et ne revenir que le soir! Traverser tout Pouillerel et aller jusqu'aux Planchettes, et pouvoir raconter que nous avions aussi vu ce beau village! Et si nous pouvions aller jusqu'au Doubs, me disais-je, et voir une fois des poissons en vie et rapporter des écrevisses, nous qui n'étions jamais allés plus loin qu'aux Endroits et, de l'autre côté, jusqu'à la Combe à l'Ours! Je vous dis un mensonge: nous avions été une fois à la Queue de l'Ordon, et une autre fois, précisément le jour de *l'époque,* avec notre père jusque derrière la Roche des Crocs pour

d'l'autër chan, djuk à la Combe à l'Ë! I vo dio ana mânte: noz étin allà on viédge à la Coua d'l'Odon, et ann autër viédge, dret l'djë d'l'époque[1], avoué l'papa djuk dari la Rotche dè Cro pouo cri dè marliè. C'était après l'darî néva du bé-tin, slu k'on a avzî d'y dire «la nédge di Tatoyé[2]». Mà faut-u k'noz éyain zë d'la mautchance: no n'ann ain bouéné pas trovâ ana! L'papa s'ann è porè asstoû consoulà a dzant: «Grô marlî, ptet guërnî! S'no n'ain pas trovâ dè marliè oui, noz aran du gran et d'la frutte stu darîtin. N'vaut-u pas mî dinse?» Et no no sin acontatâ d'rappouotà kék bovireu et on bé boket d'oulivè.

Lè dja du vëznau dzan kék viédge k'noz étin dèz assatyon, ma da l'fond no n'étin vouère assati et vouère avzî d'allà no promnâ. Tota la snân-na, du dlon u tsandre, i no faliait alà à l'écoûla o factà poua l'otau. U bé-tin, on acmassîve lèz eûvrè, et no dvin noz aidâ èz airzon, à piantà lè pommtè, à faire lè cortî. On noz aviait à révâ lè pierrè du prà, étanre lè darbounîrè, keudre dè gran d'pouô po faire d'la saléte o d'la fardouye[3]. L'tchautin, i faliait fnà. Tot sûr k'i n'pouotavo pà l'covî[4] et k'i n'povoû pà encouo séyî, maugrà k'i coudîvo dè viédge faire kék svée, mà noz avin pru de bzëgne à seûdre cma no povin, avoué la fortche y chercher des morilles. C'était après la dernière chute de neige du printemps, celle que l'on a coutume d'appeler «la neige des Tatouillards». Mais faut-il que nous ayons eu de la malchance: nous n'en avons pas même trouvé une! Notre père s'en est pourtant bientôt consolé en disant: «Grand *morillier*, petit grenier!» Si nous n'avons point trouvé de morilles aujourd'hui, nous aurons du grain et du fruit cet automne. Ne vaut-il pas mieux ainsi?» Et nous nous sommes contentés de rapporter quelques pas d'âne et un beau bouquet de narcisses jaunes.

Les gens du voisinage disaient parfois que nous étions des enfants gâtés, mais au fond nous n'étions guère gâtés et guère habitués à aller nous promener. Toute la semaine, du lundi au samedi, il nous fallait aller à l'école ou nous occuper à la maison. Au printemps, on commençait les travaux des champs et nous devions aider aux labours, à planter les pommes de terre, à faire les jardins. On nous envoyait enlever les pierres du pré, étendre les taupinières, cueillir des dents de lion pour faire de la salade ou de la *fardouille*. L'été, il fallait faire les foins. Il est évident que je ne portais pas le *covî* et que je ne pouvais pas encore faucher, bien que j'essayasse parfois de donner quelques coups de faux, mais nous avions assez à faire à suivre comme nous pouvions, avec la fourche et le râteau, les faucheurs et les faneuses, à étendre les andains, à râteler le pré ou à chasser les mouches et les taons du cheval. L'automne, nous avions à moissonner, récolter le regain, garder les vaches, que nous devions aller faire paître jusque derrière le Foulet, en faisant bien attention de ne pas les lais-

[1] L'«époque» désigne dans les Montagnes neuchâteloises les dates traditionnelles de règlement de comptes, la Saint-Georges (24 avril) et la Saint-Martin (11 novembre).

[2] «Tatouillards», sobriquet des habitants des Franches-Montagnes ou de la Franche-Comté qui venaient au printemps chercher de l'ouvrage chez les agriculteurs neuchâtelois. Une dernière chute de neige accompagnait souvent leur arrivée.

[3] Mets composé d'un mélange de légumes verts.

[4] Etui de bois suspendu à la ceinture, dans lequel le faucheur met la pierre à aiguiser.

et l'raté, lè séyu et lè fanîrè, à étantchî lèz andain, à ratlà l'pra o à écavassî lè motchè et lè tavan u tchvau. L'darî-tin, noz avin à mëssnà, faire lè rcouò, vouadà lè vatchè, k'no dvin alà tchampéyî djuk darî l'Foûlet, à tchoûyan bin d'lè lassî alà à damédge. Pi no dvin traire l'djardinédge, lè tschoû-réve, lè rifnalè, tayî lè tchou, faire la sarcrëte et l'souriébe[1]. L'djë k'on mazlait la cabe[2], c'était adé on grò djë. S'no n'avin pas l'coueu d'boûtà ca on l'attatchîve u tchéyon et d'la vè assnà, la poûra béte, no no piaîzin porè grò d'boûtà l'mazlé ke ntéyîve lè boué, k'tayâve et tchappiâve l'fédge et la tché po lè suss, d'on poû bréyî tot stu commerce, et d'gonchâ la pessubye.

Tot slé n'veut porè pas dire k'no n'éyain djamà zë l'tin d'alâ coréyî avoué lèz autërz afa, à djouî à cou, à boûtchet, à la tape, à totè chôtè d'djoû. Po mè, ça k'i m'ann ai porè bayî à djouî è trimè[3], à la ranguiye[4], à la bèca[5], à la smelle, à tiami[6], à tirî à l'erblette o bin à faire dèz étraclée avoué l'étrac ke l'papa m'avait atchtà à la fére du Loûche, et k'avait sta bala pîe biantche k'fazait à biscâ tu lè bovî! Ça k'i y avait d'pyë comique, c'était ca on tétchîve d'faire dè të cma lè comédiens et k'on ser commettre de dommages. Puis nous devions arracher les légumes, les choux-raves, les carottes, couper les choux, faire la choucroute et le *sourièbe*. Le jour où l'on tuait la vache grasse était toujours un grand jour. Si nous n'avions pas le cœur de regarder quand on l'attachait à la boucle et de la voir assommer, la pauvre bête, nous nous plaisions pourtant beaucoup à regarder le boucher qui nettoyait les boyaux, qui coupait et qui hâchait le foie et la viande pour les saucisses, à tripoter un peu dans tout ce *commerce*, et à gonfler la vessie.

Tout cela ne veut pourtant pas dire que nous n'ayons jamais eu le temps d'aller nous amuser avec les autres enfants, jouer à cache-cache, à colin-maillard, à tape-dos, à toute sorte de jeux. Pour moi, ce que je m'en suis pourtant donné de jouer aux *trimes*, à la *ranguille*, à la *becque*, au cheval-fondu, à *tiami*, de tirer à l'arbalète ou bien de faire claquer le fouet que notre père m'avait acheté à la foire du Locle, et qui avait cette belle corde blanche qui faisait bisquer tous les bergers! Ce qu'il y avait de plus comique, c'était lorsque nous tâchions de faire des tours comme les saltimbanques et que nous ne pouvions rien faire d'autre que la culbute et l'arbre fourchu! Notre mère nous recommandait toujours bien de ne pas aller nous friper et de bien nous garder d'aller faire des polissonneries. Mais cela ne nous empêchait guère d'aller grimper sur les arbres du petit bois qui était près de notre maison pour chercher des nids d'oiseaux, que nous nous gardions pourtant bien de détruire. Il n'en était plus ainsi quand nous avions découvert un guêpier: tous les enfants

[1] Choucroute aux raves, de l'allemand *Sauerrüben*.

[2] Vache qui ne rapporte plus et qu'on engraisse pour la boucherie.

[3] Jeu de billes.

[4] Jeu analogue au jeu de bouchon; on disait aussi à Neuchâtel: jouer à la *guintche;* le mot *ranguètch,* relevé aux Planchettes, est une contamination des deux expressions.

[5] Littéralement: à la *truie,* jeu dans lequel un des joueurs cherche à amener une boule dans un trou à l'aide d'un bâton, tandis que les autres tâchent de l'en empêcher. La boule elle-même s'appelle aussi *bèka*. Cf. en français « cochonnet ».

[6] Nous ignorons le sens de ce mot, qui n'est pas dans le *Vocabulaire* de l'auteur, et n'a pas été relevé ailleurs.

n'povait ra faire d'autre k'la cupesse et la colonnta! La mama no rcmandâve adé bin de n'pâ alâ no détripâ et d'bin no vouarda d'alâ faire lè mau. Ma ça n'noz apatchîve[1] vouère d'alâ grimpâ su lè boû du botchat, k'était pré d'noûtre otau, po kiéyî après dè nid d'ozé, k'no no vouadin porè bin d'détrure. Ça n'était pyë dinse ca noz avin trovà ana vouépîra: tu lèz afa du vëznau s'assînbian po l'esterminâ, ça ke n'povait vouère s'faire sa k'no foussiain tu pyë o moins picâ pa lè vouépè. On-n alâve djèrè è bouodonîrê po a pânre le mî, ma l'pyë sova no n'y trovin ra d'autre k'dè bretche et dè covon, sa contâ ke stè poûzon d'bouodon no pican cma lè vouépè. Maugrà tot ça k'i iai coudî d'faire po lèz élevà à l'otau cma dè motchè à mî, i n'ai djamà pou y arvà. S'voz avî vou da kainz état no rarvin dè viédge à l'otau! Tot sbaumà, avoué on pan d'éyon k'ganguiyîve d'on chan, on pan d'ann autre, no rssabiain pyë dèz ambouëye k'dèz afa bin élevâ. Pyë d'on viédge i noz è arvâ d'alà faire kék farce è vzin, cma ca no sin alà on bé vépre, avoué do o trè pervers cma no, démânglyî la[2] clédar et lè dammtè[3] du cortî d'la vîye Ortense L'Etoffette, et lyi rotchî avau ana tétcha d'ancéye u chan de s'n otau. Foueu d'kéke biosson et kéke écormantchure, tot s'était pru bin passà et no rarvin à l'otau tot gloriu de noûtre exploit, mais n'faut-u pas k'ann épion, k'avait tot vou, n'set alà no racouzà à noûtrè dja! Vo peûtè voz imadgenà la bërdoulée ke l'papa noz a bayî.

Ma l'euvoué, noz étin bin deubdgî

[1] *Apatchait,* dans l'original, est sans doute un lapsus. .

[2] Ailleurs le mot est masculin; l'auteur le donne comme étant des deux genres.

[3] *Damettes,* pieux d'une clôture à claire-voie.

du voisinage se rassemblaient pour l'exterminer, ce qui ne pouvait guère se faire sans que nous fussions tous plus ou moins piqués par les guêpes. On allait aussi à la recherche des nids de bourdons pour en prendre le miel, mais le plus souvent nous n'y trouvions rien d'autre que des rayons de cire et du couvain, sans compter que ces *poisons* de bourdons nous piquaient comme les guêpes. Malgré tout ce que j'ai tenté de faire pour les élever à la maison comme des abeilles, je n'ai jamais pu y arriver. Si vous aviez vu dans quel état nous revenions parfois à la maison! Tout meurtris, avec un morceau d'habit qui pendait d'un côté, un morceau d'un autre, nous ressemblions plus à des épouvantails qu'à des enfants bien élevés. Plus d'une fois il nous est arrivé d'aller faire quelque niche aux voisins, comme quand nous allâmes un beau soir, avec deux ou trois garnements comme nous, démantibuler la porte à claire-voie et la palissade du jardin de la vieille Hortense L'Etouffette, et lui faire crouler une pile de bardeaux à côté de sa maison. En dehors de quelques pinçons et de quelques éraflures, tout s'était assez bien passé, et nous revenions à la maison tout glorieux de notre exploit, mais ne faut-il pas qu'un espion, qui avait tout vu, soit allé tout rapporter à nos parents! Vous pouvez vous imaginer la rossée que notre père nous a donnée.

Mais l'hiver, nous étions bien obligés de rester un peu plus à la maison. Quels hivers nous avions dans ce temps-là! Quelles froidures, parfois, à vous geler les orteils quand nous partions pour l'école en portant notre dîner! Si vous aviez vu ces glaçons pendant

d'restà on poû pyë à l'otau. Kainz euvoué noz avin de stu tin lé! Kaîn-nè fërcassè dè viédge à vo djalà lèz arplion[1] ca no pouatin po l'écoûla a pouotan noûtër dinà! S'voz avì vou stè liasson padoyan èz étchnau, stu pousse[2], stè mnée u chan d'l'otau! Et stè tchmin tot d'liasse cma dè mru k'on y tchéyait tot ba câzi tu lè trapa! Asstoû k'noz étin rvniu d'l'écoûla, avoué lè pì et lè det k'no débatan, po no rétchaudà on no fazait à ràssa et fadre du boû, alà cri d'l'âve, aprindrë l'fieu po le rpa et rlavà. La loûvrée, damati kë l'papa, k'était on fin rlodgear (i fazait lèz étchapédge à rssau et à duplex), travayive à s'n étabyi et k'la mama tchaliotâve sè pointè su l'cussniet, noz apërniain noûtrè réponsè. A chat o ouët urè, la sonne noz apougnìve et i no faliait alà no rédure. — Et vlé cma on no pidozait, cma noz étin dè pédju, dè gàtion! I n'sai pà cma stè vzin no povan dinse méganià. Tot sùr k'i n'étan ke de stè djalu cma i y ann a adé zë et i y ann ara adé da stu métchan monde.

Tot parì, dè viédge, on no përmettait d'loûvrà ana boussée et d'on poû coréyì avoué lè bé coréyon k'la trontche[3] noz avait appouotà u Boun-an o à Tschalade d'l'an passà, et k'étan adé bin rìndgì da on tiroû d'la cmoûde. Ma i ianmâvo mì lè coréyon k'i m'fazoû avoué mon bé couté à do lamè, la rass et l'tayan. I povoû dinse passà dèz urè à tchapouzà on bocon d'boû, à l'pouatuzà, à li faire totè chòtè d'ékërnè. Ma cma i n'étoû djamà contin de m'n ëvrédge et k'i m'faaux gouttières, ces tourbillons, ces amas de neige à côté de la maison! Et ces chemins tout de glace comme des miroirs, où l'on tombait à plat presque à chaque pas. Aussitôt que nous étions revenus de l'école, avec les pieds et les doigts qui avaient l'onglée, pour nous réchauffer, on nous faisait scier et fendre du bois, aller chercher de l'eau, allumer le feu pour le repas et laver la vaisselle. La veillée, pendant que notre père, qui était un habile horloger (il faisait les échappements à ressort et à duplex), travaillait à son établi et que notre mère faisait ses dentelles sur le coussin, nous apprenions nos leçons. A sept ou huit heures, le sommeil nous empoignait et il fallait aller nous coucher. — Et voilà comme on nous dorlottait, comme nous étions des paresseux, des enfants gâtés! Je ne sais pas comment ces voisins pouvaient ainsi mal nous juger. Pour sûr que ce n'étaient que de ces jaloux comme il y en a toujours eu et comme il y en aura toujours dans ce mauvais monde.

Cependant, quelquefois, on nous permettait de veiller un moment et d'un peu jouer avec les beaux jouets que la *tronche* nous avait apportés au Nouvel-An ou à Noël de l'année d'avant, et qui étaient toujours bien rangés dans un tiroir de la commode. Mais j'aimais mieux les jouets que je me faisais avec mon beau couteau à deux lames, la scie et le tranchant. Je pouvais ainsi passer des heures à taillader un morceau de bois, à le percer, à y faire toute sorte d'entailles. Mais comme je n'étais jamais content de mon ouvrage et qu'il me fallait toujours le recommencer, notre père se fâchait et me disait: « Ah! quel pauvre inventeur! Tu n'as pourtant point d'énergie, point de savoir faire! Tu n'es qu'un baguenaudier, un bon à rien. Tu aurais bien

[1] Lire plutôt *arpion*.

[2] Neige en poussière chassée par le vent.

[3] L'auteur traduit ce mot par « dame de Noël ». Mais il désigne primitivement la « bûche » de Noël. D'après Mlle Botteron, on appelait ainsi deux chaises mises dos à dos et recouvertes d'un vêtement, sous lesquelles on cachait les assiettes de friandises destinées aux enfants. Ceux-ci frappaient la *trontche* à coups de bâton.

liait adé la racmassì, l'papa s'corsive et me dzait : « Ac ! Kain poure inventchnu[1] ! T'n'ai porè ra d'acouè, ra d'bouss. T'n'é k'on patè, on nëkliot. T'arì bin mì fâ de rpassà t'n alçon. Va fìròbe[2] ! »

Kék viédge noz avin la vzite d'on para o d'on vzin et asstoù ke l'papa avait déprin son quinquet, on fzait[3] on seul[4] o on binoc[4]. U tchavon d'la loùvrée, on fzait l'poussnion avoué du pan, du fërmédge, dè pomè, dè nëzliè o dè cokè, et on alâve s'coutchì grò boueunà.

I dévo porè dire k'tu lè tsandre la véprée on no përmettait d'allà foueu, ca i n'fazait pas trop pë tin o k'i n'nédgive k'de rcrince et k'noz avin ë dè bon carnet. Ça k'no no sin leùdjì stu djë avau lè Crétet ! Pyë d'on viédge noz ain fâ la bëtcule avoué noùtra leùdje et noz ain grò riscâ d'no rotre lè bra et lè djàmbè o d'no fratchì l'pomé, ma ra n'povait noz apatchì d'racmassì. Arì, se d'aventure no rappouotin on métchan carnet, ça k'noz arvait encouô kék viédge, hardi ! u pan et à l'âve et à l'otau tota la véprée ! Noz avin bé pyërà, rôkà, snieulà, nion n'fazait lè sabian d'noz oyì. Tot parì, dè viédge, l'papa, à fond d'pàchasse, se rvirîve, përniait s'n artchet[5] et no fazait à djîngà pa tu lè carre a no bayan ana de stè roulée k'on s'a rsvin adé, et a no dzan : « Kain-nè tirvognè ! Aré vo asstoù fni stè snieûlè, dièbe d'rôcnu, pët étoutchè k'voz étè ! »

[1] Lire *invenchnu,* littér. « inventionneur ».

[2] Ce mot indique la cessation du travail à la fin de la journée (all. *Feierabend).*

[3] L'auteur emploie concurremment les formes *fzait* et *fazait.* Dans ses *Notes grammaticales,* il donne encore comme troisième variante *fzive.* A en juger d'après ces *Notes,* l'incertitude des formes était grande dans le verbe, soumis à toute sorte d'influences analogiques.

[4] Noms de jeux de cartes très répandus autrefois.

[5] Outil d'horloger.

mieux fait de répéter ta leçon. Va au lit ! »

Quelquefois nous avions la visite d'un parent ou d'un voisin, et aussitôt que notre père avait éteint son quinquet, on faisait un *seul* ou un *binocle.* A la fin de la veillée, on faisait une collation avec du pain, du fromage, des pommes, des noisettes ou des noix, et l'on allait se coucher tout content.

Je dois pourtant dire que tous les après-midi du samedi l'on nous permettait de sortir, quand il ne faisait pas trop mauvais temps ou qu'il ne tombait que de rares flocons de neige et que nous avions eu de bonnes notes à l'école. Ce que nous nous sommes lugés ce jour-là sur la pente des Crétets ! Plus d'une fois nous avons fait la culbute avec notre luge, et nous avons risqué beaucoup de nous rompre bras et jambes ou de nous briser la tête, mais rien ne pouvait nous empêcher de recommencer. En revanche, si par aventure nous rapportions de mauvaises notes, ce qui nous arrivait encore quelquefois, hardi ! au pain et à l'eau, et à la maison tout l'après-midi ! Nous avions beau pleurer, implorer, revenir à la charge, personne ne faisait semblant de nous entendre. Tout de même, parfois, notre père, à bout de patience, se retournait, prenait son archet et nous faisait cabrioler par tous les coins en nous donnant une de ces rossées dont on se souvient toujours, et en nous disant : « Quelles scies ! aurez-vous bientôt fini ces rabâchages, diables de quémandeurs, pestes que vous êtes ! »

Le dmìndje était pouo tu on djë de rpoù. La mattnà, on allâve u motî à la Tchau. La véprée, ca c'était l'tchautin et k'i fazait on bé djë, on alâve dè viédge s'promnà on potchottet da lè boû, da l'cernet u djusticî Perret; et lé l'papa no fzait dè subiet avoué d'la saudge, o bin su lè Ségnè o su lè Satî, ma no n'alin djamâ bin lyëin pocha k'i no faliait rvni d'boun ûre à l'otau pouo condure[1]. Ca c'était l'euvoué, o bin k'i fazait pë tin, no restin tu à l'otau. L'papa s'astâve u chan du fouonet d'côcalè, avoué la pipe à la gordge, l'coude d'da la cadole[2] (la mama li rpreutchîve adé d'n'étre k'on frégolu) et liésait tot pian la Feûye d'Aviss du Louche. D'son chan, la mama, avoué lè bourichè su l'nâ, picave dè chaume[3] o bin liésait da noûtra grôssa Bëbia. Po cant à no, noz alin noz amouzâ avoué lez afa du vëznau u pèle darî, k'noz i povin mnà tu l'train k'no voliain, pocha k lînk nion n'noz oyîve et nion n'no dzait ra. Tot parî, i me rsvénio k'on viédge k'no noz étan bin tirvognî et k noz avin tot mè l'cu dssu da stu pèle, no véyain tot d'on coû l'papa k'atre cma on ran d'foudre et k'était corsî cma i n'l'avoû djamâ vou. « Kain bru è-ça k vo ci fâtè, k'i no fâ, n'dirait-on pâ k'i c'y a la sette? Veûtè-vo dréye piacâ tot stu snabre? S'vo n'volî pâ vo tni coi, i vo bayo à tu ann'astikée su l'dodarî et voz avio tu à lu pàn-na[4], dièbe de dérame-tot k'voz étè ! » Et il a rtchoû la pouòte a la rtracan.

Le dimanche était pour tous un jour de repos. La matinée on allait au temple à la Chaux-de-Fonds. L'après-midi, quand c'était l'été et qu'il faisait une belle journée, on allait quelquefois se promener un peu dans les bois, dans la pâture du justicier Perret, et là notre père nous faisait des sifflets avec du saule, ou bien sur les Marais ou sur les Sentiers; mais nous n'allions jamais bien loin, parce qu'il nous fallait revevir de bonne heure à la maison pour soigner le bétail. Quand c'était l'hiver, ou bien qu'il faisait mauvais temps, nous restions tous à la maison. Notre père s'asseyait à côté du poële de faïence, la pipe à la bouche, le coude dans la *cavette* (notre mère lui reprochait toujours de n'être qu'un frileux) et lisait tout bas la *Feuille d'Avis* du Locle. De son côté, notre mère, les lunettes sur le nez, piquait des psaumes ou bien lisait dans notre grosse Bible. Quant à nous, nous allions nous amuser avec les enfants du voisinage dans la chambre de derrière, où nous pouvions faire tout le tapage que nous voulions, parce que là personne ne nous entendait et ne nous disait rien. Toutefois, je me souviens qu'une fois que nous nous étions bien chamaillés et que nous avions tout mis sens dessus dessous dans cette chambre, nous vîmes tout à coup entrer notre père comme un éclair, irrité comme je ne l'avais jamais vu. « Quel bruit faites-vous ici, nous dit-il, ne dirait-on pas que les sorciers y font le sabbat? Voulez-vous cesser tout ce bacchanal? Si vous ne voulez pas vous tenir tranquilles, je vous donne à tous une volée sur le derrière et vous envoie tous à la *panne*, diables de *ravage-tout* que vous êtes! » Et il referma la porte en la faisant claquer.

[1] *Conduire* ou *gouverner*, employé absolument, signifie dans le langage des campagnes « faire le nécessaire pour la nourriture et le soin du bétail ».

[2] Excavation dans le corps du poêle.

[3] « Piquer des psaumes », c.-à-d. introduire entre les feuillets du psautier une épingle ou une aiguille à tricoter et lire à l'endroit ainsi désigné par le hasard.

[4] Dégagement formant vestibule.

I noz avait fà ana tau déguëye k'no n'ain pyë ozà rboudgì tot l'réste d'la véprée.

II

Ai-vo kniu noûtr onche Ezaïé, l'vìye Ezaïé tchì David-Louis, cma on lyi dzait? I voz oûye me rpondre : Madié n'n è, no n'no rsëvniain ra d'l'avè kniu. Et bin, s'voz ai got d'faire sa kniëssance, i voui vo dire k'c'était on ptet homme k'pouotâve adé dzo sa viya cape d'pé d'loutre o de rné ana côla biantche k'lyi vniait djuk su lèz ërliè et câzi su lèz eûye; dè brâyè d'mëdjlân-na à paclette, avoué dè bé boton gros cma dèz écu d'Brabant; dè gamatchè d'coueu k'lyi vnian djuk è djnu, et dè sulié lèrdge cma dè baté d'Portalban. Il avait adé avoué lu on ptet dordet avoué ana bala pôme k'lyuìve cma d'l'ardja et, dè viédge, on grô parpieudge rudge. On grô motchu bieu li sëtîve adé d'la sacta d'dari. Il avait l'oûye on poû dur et i galéyìve on potchotet. Sè vìyè dja n'étan n'rëtch n'poûr; tot parì iz étan grô bin. I iai adé oyì rcontà k'ca i san vniu à mëri, i y an lassà ann ërtédge d'pyë d'cent dubion. I n's'était mariâ k'su l'té, avoué l'Anne-Marie Tissot, ana vìya fëya k'était donzale tchî le mnist Reynier, ana bin brava përsouna, ma pëta cma tu lè dièbe. Lè métchan laguè dzan ke ca l'onche li fë étâ do o trè viédge à la louvrée, i y avait dinse prédjì : « Di vè, Anne-Marie, deu don k'nion n'te veut et k'nion n'me veut, i faut noz assìnbià. » La vìya donzala était vnia rudge cma on fieu et avait rpondu : « Cma vo volì, Ezaïé. Ça n'est pas de rfou et i soû bin d'accouô. » Po l'përmì viédge l'onche a zë l'corédge d'mettre bas l'tchat[1].

[1] L'auteur donne de cette locution l'explication suivante : « embrasser » ; pour le faire, il fallait mettre à terre le chat que l'on avait sur les genoux.

Il nous avait fait une telle frayeur que nous n'avons plus osé rebouger de tout le reste de l'après-midi.

II

Avez-vous connu notre oncle Esaïe, le vieil Esaïe *chez* David-Louis, comme on l'appelait? Je vous entends me répondre : Ma foi non! nous ne nous souvenons pas de l'avoir connu. Eh bien! si vous désirez faire sa connaissance, je vous dirai que c'était un petit homme, qui portait toujours sous sa vieille casquette de peau de loutre ou de renard un bonnet de coton blanc qui lui venait jusqu'aux oreilles et presque sur les yeux; des culottes de drap de Berne à pont-levis, avec de beaux boutons gros comme des écus de Brabant; des guêtres de cuir qui lui venaient jusqu'aux genoux, et des souliers larges comme des bateaux de Portalban. Il avait toujours avec lui un petit bâton à beau pommeau brillant comme de l'argent, et, quelquefois, un gros parapluie rouge. Un grand mouchoir bleu lui sortait toujours de la poche de derrière. Il avait l'ouïe un peu dure et il louchait légèrement. Ses père et mère n'étaient ni riches ni pauvres; tout de même ils étaient grandement à l'aise. J'ai toujours entendu raconter que lorsqu'ils sont venus à mourir, ils lui ont laissé un héritage de plus de cent louis. Il ne s'était marié que sur le tard, avec Anne-Marie Tissot, une vieille fille qui était servante chez le ministre Reynier, une bien brave personne, mais laide comme tous les diables. Les mauvaises langues disaient que quand l'oncle eut été deux ou trois fois à la veillée, il lui avait parlé ainsi : « Dis donc, Anne-Marie, puisque personne ne te veut et que personne ne me veut, il faut nous unir. » La vieille servante était devenue

Kék mè apré i s'an mariâ et son restâ assabye pyë d'quarante an, sa k'iz éyan djamâ zë d'bisbiye et sa k'i s'éyan djamâ det on mot d'carre. I n'an djamâ zë k'on boueube, k'était bé cma l'djë — vo kniotè l'dicton : Pëta tchatta, bé minon — mâ k'è mouò dvan k'd'avè këmniâ.

Tu lè viédge k'l'onche Ezaïé vniait à la Tchau pouo sèz afairè, i passâve adé tchî no èz Epiaturè po on poû no récriyâ[1], et i no fazait adé grô piézi. Il était tô djati avoué tu et adé tan bin virî ! Ah ! ça n'était vouère cma l'vîye onche Izac-Pierre dè Traînbye, k'était adé grîndge cma on ptoû et rgôfe avoué tchacon. Po noûtr mâlheur, stu-ci avait atchtâ ana torbîra du chan d'Cârudge, o pyëtoû d'la Mauviria, et tu lè tchautin il y vniait à faire sa torbe. Bin sova, i noz y fazait à alâ travayî avoué lu ca no sëtin d'l'écoûla. « Vni, afa, k'i no dzait, on poû liama ; ca tchacon s'aide, nion ne se grève. » I no faliait atchatlâ[2], faire dè mâyè, bariuettâ, tchârdgî la baudge[3]. Tot slé n'sarait ra étâ, s'i n'avait pas ra fâ d'autre ke d'no despoutâ, d'no dire k'no n'étan k'dè maufin, k'no n'avan ra d'écha[4], ra d'djache, ra d'estôture ; k'no ne fazin ra k'dè bréyot. Et porè, i poui vo djurâ k'no fazin l'mî k'no povin. Et pi, i voliait adé tot savè : i no dmandâve ça k'on fazait à l'otau, ça k'on dzait d'lu, ça ke l'papa et la

[1] Saluer en passant, faire une courte visite.

[2] Dresser les mottes de tourbe les unes contre les autres pour les faire sécher.

[3] Véhicule spécial pour le transport de la tourbe.

[4] Initiative intelligente.

rouge comme un feu et avait répondu : « Comme vous voulez, Esaïe. Je ne refuse pas et je suis bien d'accord. » Pour la première fois l'oncle eut le courage de donner un baiser. Quelques mois après, ils se marièrent et sont restés ensemble plus de quarante ans, sans qu'ils aient jamais eu de querelle et sans qu'ils se soient jamais dit un mot de travers. Ils n'eurent jamais qu'un fils, qui était beau comme le jour — vous connaissez le dicton : Laide chatte, beaux chatons — mais qui mourut avant sa première communion.

Toutes les fois que l'oncle Esaïe venait à la Chaux-de-Fonds pour ses affaires, il passait toujours chez nous aux Eplatures pour un peu nous *récrier*, et il nous faisait toujours grand plaisir. Il était tellement gentil avec tous et toujours de si bonne humeur ! Ah ! ce n'était guère comme le vieil oncle Isaac-Pierre des Trembles, qui était toujours grincheux comme un putois et bourru avec chacun. Pour notre malheur, celui-ci avait acheté une tourbière du côté de Carouge, ou plutôt de la Mal-Tournée, et tous les étés il y venait faire sa tourbe. Bien souvent, il nous y faisait aller travailler avec lui quand nous sortions de l'école. « Venez, enfants, nous disait-il, un peu leste ; quand chacun aide, personne n'est embarrassé. » Il nous fallait *enchâteler*, faire les meules, brouetter, charger la *bauche*. Tout cela n'aurait rien été, s'il n'avait pas fait rien d'autre que de nous gronder, de nous dire que nous n'étions que des nigauds, que nous n'avions point d'*escient*, point d'habileté, point de jugement ; que nous ne faisions que tout brouiller. Et pourtant, je puis vous jurer que nous faisions de notre mieux. Et puis, il voulait toujours tout savoir : il nous demandait ce qu'on faisait à la maison, ce qu'on disait de lui, ce

mama povan gaìgnî d'ana snân-na, ça k'no mdgin, ça k'no bvin et totè chôtè d'afairè k'no n'savin pâ k'lyi rpondre. Adon i s'corsîve, i no dzait k'on n'avait ra d'fiance a lu, k'on i fazait dè catchon, mâ k'on s'a rpatrait on viédge. Et créyî-vo k'i noz arait djamâ bayî on crutch[1]? Ah! bin vè! I no promettait adé d'no bayî ana baudge d'bala gazenée[2] pouo tot ça k'no l'avin aìdâ, ma sâtè-vo ça k'il a zë l'craf d'noz amnâ on bé djë? Ana dmia baudge d'métchan pelvou[3], méchâ[4] avoué kék tchavon de kerbè[5], ke n'valiait pâ dmî batch[6], stu vîye crassu!

Ma pouo cant à l'onche Ezaïé, c'était, cma i vo l'ai dja det, on tot autre afaire. Djamâ i ne no sarait vniu vè sa noz appouotâ ôke: on viédge c'était dè prë o dè prôn-nè; ann autër viédge dè tabiétè u dju, à la bize, u mnistr, o bin on bé vec. Ca i n'avait ra d'autre, i tréyîve d'la lèrdge sacta d'sè tchaussè ana bouocha d'couë et no bayîve on batch[6] à tchacon. On viédge, i noz a fâ l'cadeau d'ana bala pîce d'trè pîsstè[7] tota neuva[8]. Et pi, i no përniait dssu sè djinon et no fazait à rssautâ dè viédge djank u slé. Et ca i noz avait det: « A vo rvè, pouotâ vo bin tu! Dieu voz aide! » et k'i s'ann alâve tot pianotet avoué son bouotchon[9] vouè et son ptet dordet, noz avin tu lè laguërmè éz eùye et grô l'agri d'lu. Cma no no rlédjin de l'vè rarvâ ann autër viédge!

[1] Petite monnaie de la valeur d'environ 3 centimes et demi.

[2] Tourbe de qualité supérieure.

[3] Mauvaise tourbe qui se trouve près de la surface.

[4] Le manuscrit donne *métchî*.

[5] Racines qu'on trouve dans les tourbières.

que notre père et notre mère pouvaient gagner d'une semaine, ce que nous mangions, ce que nous buvions et toutes sortes de choses auxquelles nous ne savions que répondre. Alors il se fâchait, il nous disait que nous n'avions point de confiance en lui, qu'on lui faisait des cachettes, mais qu'on s'en repentirait un jour. Et croyez-vous qu'il nous aurait jamais donné un *kreutzer*? Ah! bien oui! Il nous promettait toujours de nous donner une *bauche* de belle *gazenée* pour tout ce que nous l'avions aidé, mais savez-vous ce qu'il a eu le toupet de nous amener un beau jour? Une demi-*bauche* de mauvais *pelvou*, mélangé avec quelques bouts de *kerbes*, laquelle ne valait pas demi-batz, ce vieil avare!

Mais, quant à l'oncle Esaïe, c'était, comme je vous l'ai déjà dit, une tout autre affaire. Jamais il ne serait venu nous voir sans nous apporter quelque chose: une fois c'était des poires ou des prunes; une autre fois des pastilles au jus (de réglisse), à la menthe, à l'anis, ou bien une belle brioche. Quand il n'avait rien d'autre, il tirait de la large poche de son pantalon une bourse de cuir et nous donnait un batz à chacun. Une fois, il nous a fait cadeau d'une belle pièce de *trois piécettes* toute neuve. Et puis, il nous prenait sur ses genoux et nous faisait ressauter parfois jusqu'au plafond. Et quand il nous avait dit: « Au revoir, portez-vous bien tous! Dieu vous aide! » et qu'il s'en allait tout doucement avec son sac de voyage vert et son petit bâton, nous avions tous les larmes aux yeux et grand regret de lui. Comme nous nous réjouissions de le voir revenir une autre fois!

[6] Le batz de Neuchâtel = 14 centimes.

[7] Environ 75 centimes.

[8] *Tota neu*, dans l'original.

[9] Lire *bouochon*.

Ora k'vo kniotè on poù noûtrèz afairè et noûtr, onche Ezaïé, vo n'saré vouère ébayì k'la snân-na noz ait sabià rudama longue. Du dmoué u d'djeu tot è pru bin étà. No tchoûyain bin d'allà à faire lè mau, mà no n'fazin ra ke d'prédjî du véyédge du dmîndje, pru po étoûtchî la mama. « Caîzi-vo vè avoué cink, k'a no dzait. N'peûtè pas avè ou poû d'pâchasse ! S'i iavoû së, i n'voz aroû ra det ». L'dmécre no sin étà avoué lì u martchî u vlédge et, a rvnian, noz ain atchtâ tchî Vantz (o mì Vanza ; c'était ann Etalien, on dè përmî épicî d'la Tchau. I m'sabye k'i le rvéyo encouo avoué son toque pinturâ d'fyë et son tchareûtre) du sucre, du câfé et on gro couonet d'përmiau pouo pouotâ à l'onche. Mà l'dvindre i iai zë on grô guinion, et slé tot dret a me lvan. I iavoû kouéte d'vè l'tin k'i fazait, pocha k'vo sâtè bin k'on dit adé : Tô dvindre, tô dmîndje. I voué à la fnétre, i ieûvro l'guîntchet, et i véyo k'i pyëvait à roye. Tot èméyì et on poû corsî d'vè on tô tin, i paraît k'i iai rtchoû l'guîntchet ou poù trop fouô, et ne vlé-t-u pâ k'le mru, ki était padu à on chou[1], tchet u bé méta du piaîntchî et s'éfréze a mille brike ! La mama, k'avait oyì la débondnée, arëve tote ébiavenà a dmandan : « K'è-ça k'i y a ? K'è-ça k'c'è stu tërdon ? » I m'attadavo à ana débrossée, o po l'moins à ana bouna despoutée ; mà na, ra d'tot cink. La poùra mama boûte lè brikè du mru, vint biantche cma on linceu, m'boûte on terme d'ta avoué dèz eûye cma i n'ly avoû djamâ vou, et n'dit pas l'mot. Ma à tchî d'ana boussée al se rvire tot pian et i l'ai oyî ke dzait à s'ann alan : « Efrézî le mru ! Stu boueube ! Et encouo on dvindre ! Dieu sâ ça k'veut

[1] Le manuscrit a *kiou*, qui n'est pas du patois des Montagnes.

Maintenant que vous connaissez un peu nos affaires et notre oncle Esaïe, vous ne serez guère surpris que la semaine nous ait semblé rudement longue. Du mardi au jeudi tout est assez bien allé. Nous prenions bien garde d'aller faire des polissonneries, mais nous ne faisions que parler du voyage du dimanche, assez pour importuner notre mère. « Taisez-vous donc avec cela, nous disait-elle. Ne pouvez-vous pas avoir un peu de patience ? Si j'avais su, je ne vous aurais rien dit. » Le mercredi nous sommes allés avec elle au marché du village et, en revenant, nous avons acheté chez Vantz (ou mieux Vanza ; c'était un Italien, un des premiers épiciers de la Chaux-de-Fonds. Il me semble que je le revois encore avec sa toque brodée de fleurs et son érysipèle dartreux) du sucre, du café et un gros cornet de pruneaux pour porter à l'oncle. Mais le vendredi j'eus un grand malheur, et cela juste en me levant. J'avais hâte de voir quel temps il faisait, car vous savez bien que l'on dit toujours : Tel vendredi, tel dimanche. Je vais à la fenêtre, j'ouvre le guichet, et je vois qu'il pleuvait à verse. Tout bouleversé et un peu fâché de voir un tel temps, il paraît que je refermai le guichet un peu trop fort, et ne voilà-t-il pas que le miroir, qui était suspendu à un clou, tombe au beau milieu du plancher et se brise en mille morceaux ! Ma mère, qui avait entendu le fracas, arrive toute pâle en demandant : « Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce que ce tintamarre ? » Je m'attendais à une rossée ou tout au moins à une bonne réprimande ; mais non, rien de tout cela. Ma pauvre mère regarde les morceaux du miroir, devient blanche comme un linceul, me regarde quelques instants avec des yeux comme je ne lui avais jamais vus, et ne dit pas un mot.

noz arvâ!... Ah! métchan signe, mauvais présédge! Ke l'bon Dieu no préserve!»

Po mè, tot vergoniu de m'n ovrédge et tot pînseroû, i iai fâ ça k'i y avait d'mî à faire: deu don k'nion n'arait pou lè rabistocâ, i iai prè lè pyë grossè brikè, i lèz ai rvou da du papî et léyî dssu on tabiar. Pi, i soû étâ cri la rmass et la kërpiôle pouo ramadgî lèz autrè, k'i iai pouotâ su l'mërdgî[1], darî l'fmî. A fzan sta bzëgne, i iavoû, cma vo peûtè bin vo pînsa, pyë avietta d'pyërâ ke d'tchântâ, et pada tot l'djë i soû étâ capot cma on n'seûyait vouère de m'vè, mè k'étoû on de stè kizolu cma on n'a vè pyë vouère d'noûtër tin. Ça k'n'était ra fâ non pyë pouo me rlédjî, c'è k'dpi l'matin djuk u vépre la pieudje n'a pas piacâ d'tchè cma s'on la vouachîve avoué dè séyot, et slé maugrâ l'dicton k'vo sâtè:

Pyeudje du matin
N'dure vouère lontin,
Pyeudje du midjë
Dure tot le djë,

et maugrâ l'calendrî k'pouotâve: *Beau fixe.*

Tot cink n'veut ra dire d'bon pouo dmîndje, k'i m'pinsâvo ann alan m'rédure. Ma l'bon Dieu peut afrindre lè mau et tot faire virî à bin. Lé dssu i iai fâ ma prëyîre et i m'ai adërmi.

L'ladman, k'était don le tsandre, l'tin s'avait on poû rmè su l'bé et i m'satoû dja pyë djoyu ke l'djë dvan, stôlama ke

[1] Monceau de pierres et de débris.

Mais au bout d'un moment elle se détourna tout doucement et je l'entendis dire en s'en allant: «Briser le miroir! Ce garçon! Et encore un vendredi! Dieu sait ce qui va nous arriver!... Ah! mauvais signe, triste présage! Que le bon Dieu nous préserve!»

Pour moi, tout honteux de mon ouvrage et tout pensif, je fis ce qu'il y avait de mieux à faire: du moment que personne n'aurait pu les rabibocher, je pris les plus gros morceaux, je les enveloppai dans du papier et les mis sur une tablette. Puis j'allai chercher le balai et la pelle aux balayures pour ramasser les autres, que je portai sur le *murgier* derrière le fumier. En faisant ce travail, j'avais, comme vous pouvez bien le penser, plus envie de pleurer que de chanter, et pendant tout le jour, je fus triste comme on n'était guère accoutumé de me voir, moi qui étais un de ces rieurs comme on n'en voit plus guère de nos jours. Ce qui n'était pas fait non plus pour me réjouir, c'est que du matin au soir la pluie ne cessa de tomber comme si on la versait avec des seaux, et cela malgré le dicton que vous connaissez:

Pluie du matin
Ne dure guère longtemps,
Pluie de midi
Dure tout le jour.

et malgré l'almanach qui annonçait: *Beau fixe.*

Tout cela ne veut rien dire de bon pour dimanche, pensais-je en allant me coucher. Mais le bon Dieu peut empêcher les maux et tout faire tourner à bien. Là-dessus, je fis ma prière et je m'endormis.

Le lendemain, qui était donc le samedi, le temps s'était un peu remis au beau et je me sentais déjà plus joyeux que le jour précédent, tellement que lorsque nous sortîmes de l'école avec

ca no sin sëti foueu d'l'écoûla avoué on bon carnet à la man, i m'ai mè à sautâ, à caricoulâ, à këri[1] s'liama contre l'otau, k'ma poûra seu n'povait pyë m'seûdre et k'i n'avoû pyë d'chof ann arvan. «Boûtâ, boûtâ, k'i dzoû u papa et à la mama, k'étan câzi épantâ de m'vè rarvâ dinse étchaudâ, boûtâ, noz ain dè bon carnet. I iai fâ béné u thème e i soû l'përmî d'l'écoûla!»

Ça no fâ grô piézi, ke me rpond la mama. Ma ca l'è bon, l'è pru. Tétch vè d'te tni on poû coi et de n'pâ adé rssabiâ l'fou dè Bayards!

Ah! stu fou dè Bayards! On bin brave homme, k'n'était u fond vouère pyë fou k'bin d'autres, se ce n'è k'a martchan il avait avzî d'brasséyî, d'faire totè chôtè d'manîrè avoué lè bra et lè tchâmbè. Tu lèz an i vniait à faire sa tënée èz Epiaturè, et ca il atrâve tchî kékon il i dzait dinse:

— È-ça k't'é rëtch, tè?
— Pouokè? k'on lyi dmandâve.
— Pocha k's't'é rëtch, te m'bayeré ôke, et s't'n'é pas rëtch, te n'me bayeré ra.

On li bayait adé ann écouala d'câfé, k'lyi fazait pyë piézi k'tot le réste.

I iétoû tan boueunâ stu djë k'i iann avoû pouadu l'aupétit et k'i n'ai câzi ra voliu mdgî à midjë. Et porè noz avin l'dinâ k'i iânmâvo l'mî d'tu: d'la sopa tchère è bërtalè et u cerfoû, d'la pévrée, on gros piaté d'knéflet[2] et d'la saléte[3] à la pétcha[4]. Djamâ i n'soû étâ de bonnes notes à la main, je me mis à sauter, à cabrioler, à courir si rapidement vers la maison que ma pauvre sœur ne pouvait plus me suivre et que je n'avais plus de souffle en arrivant. «Regardez, regardez, disais-je à notre père et à notre mère, qui étaient presque effrayés de me voir revenir ainsi échauffé, regardez, nous avons de bonnes notes. Je n'ai fait aucune faute à la dictée et je suis le premier de l'école!»

— Cela nous fait bien plaisir, me répond notre mère. Mais quand c'est bon, c'est assez. Tâche de te tenir un peu tranquille et de ne pas toujours ressembler au fou des Bayards!

Ah! ce fou des Bayards! Un bien brave homme, qui n'était au fond guère plus fou que bien d'autres, si ce n'est qu'en marchant il avait l'habitude de gesticuler, de faire toute sorte de manières avec les bras et les jambes. Chaque année il venait faire sa tournée aux Eplatures, et quand il entrait chez quelqu'un, il lui disait ainsi:

— Est-ce que tu es riche, toi?
— Pourquoi? lui demandait-on.
— Parce que si tu es riche, tu me donneras quelque chose, et si tu n'es pas riche, tu ne me donneras rien.

On lui donnait toujours une tasse de café, qui lui faisait plus plaisir que toute autre chose.

J'étais si heureux ce jour-là que j'en avais perdu l'appétit et que je ne voulus presque rien manger à midi. Et pourtant nous avions le dîner que j'aimais le mieux de tous: de la soupe claire aux ciboulettes et au cerfeuil, du ragoût, un grand plat de *knéflets* et de la salade à la *petcha*. Jamais je n'ai été grand amateur de la viande, que nous avions presque tous les autres jours.

[1] La bonne forme patoise est *couore*, que l'auteur cite aussi dans ses *Notes grammaticales*.
[2] Boulettes de pâte frites dans la graisse.
[3] Il faut lire *salédje*.
[4] Assaisonnement fait de lard fondu et de farine ou de crème.

tan curieux d'la tché, k'noz avin câzi tu lèz autër djë.

La véprée noz ain dë noz aîdâ à noûtrè dja k'fazan u fouo djuste stu djë lé. Avoué l'pan, on avait djôbiâ k'on keûrait djèrè dè salée et on knieu à la carmatche[1]. Ca i dio « noz aîdâ » c'est pouo dinse prédjî, pocha k'noz étin dè piétres euvroû[2], ma seu et mè, cma bin vo peûtè vo pînsâ. I n'faut pas s'ébayi ke l'papa, k'n'avait pâ ana brika d'pâchasse et k'était prompt cma l'fieu, noz ai det pyë d'on viédge k'no ne fazin ra d'autre k'd'étoûtchî[3] et k'u tchavon, tot foueu d'lu d'la radge, i noz ait boussâ foueu a no mnaçan d'no djeupsî avoué l'écordje, s'noz avin l'mâlheur de rvni. I faut bin dire k'c'était dret l'moma k'i tréyait l'pan du fouo et k'a dè tô moma tu lè bolîndgî son adé pouotâ à étre grîndje et mauvirî, et ça s'compra.

Cma noz étan lé, ma pourâ seu et mè, à no boûtâ da lèz eûye, ét k'no n'savin pâ s'i no faliait rire o pyërâ, vlé k'no véyain arvâ ana poûra vîya fana, avoué on djbiss tot détripâ et on gros panî u bras, ke vniait vadre dè supërtè. C'était la vîye Lécroû d'la Crapulièra, u Crêt-du-Louche, s'i me rsvénio bin. No lyi voliain dire d'attadre ana boussée, ke l'papa tréyîve l'pan du fouo et k'il était corsî, mâ no n'ann ain pâ avou l'tin. La vlé k'va tot dret cocâ et taboussâ à la pouôte d'la couzna :

[1] Dépôt qui se forme quand on fond le beurre.

[2] Forme non attestée ailleurs au lieu de *ovrî*.

[3] Le sens propre de ce mot, qui remonte au bas latin *intoxicare*, est « empoisonner ». De là dérive l'épithète peu flatteuse de : *pët étoûtche!*

L'après-midi nous dûmes aider à nos parents, qui cuisaient le pain précisément ce jour-là. Avec le pain on avait arrangé que l'on cuirait aussi des galettes et un gâteau à la *carmatche*. Quand je dis « aider », c'est pour ainsi parler, car nous étions de piètres ouvriers, ma sœur et moi, comme vous pouvez bien le penser. Il ne faut pas s'étonner que notre père, qui n'avait pas une bribe de patience et qui était prompt comme le feu, nous ait dit plus d'une fois que nous ne faisions rien d'autre que d'importuner, et qu'à la fin, tout hors de lui de colère, il nous ait poussés dehors en nous menaçant de nous pourchasser avec le fouet, si nous avions le malheur de revenir. Il faut bien dire que c'était précisément le moment où il retirait le pain du four et qu'en de pareils instants tous les boulangers sont toujours enclins à être grincheux et de mauvaise humeur, et cela se comprend.

Comme nous étions là, ma pauvre sœur et moi, à nous regarder dans les yeux, ne sachant s'il nous fallait rire ou pleurer, voilà que nous voyons arriver une pauvre vieille femme, avec un mantelet tout déchiré et un gros panier au bras, laquelle venait vendre des allumettes. C'était la vieille Lesquereux de la Crapulière, au Crêt-du-Locle, si je me souviens bien. Nous voulions lui dire d'attendre un moment, que notre père retirait le pain du four et qu'il était en colère, mais nous n'en eûmes pas le temps : la voilà qui va tout droit heurter et frapper à la porte de la cuisine :

— Atchtâ vo dè supërtè[1]? ke dmande.

— Na, no n'ann ain ra faute anondret, ke rpond l'papa.

— Et bin, ana pta tchartâ, s'vo piait?

— Tnî, pratè, et alâ-voz-a, k'li rpond l'papa ann i tadan on pan tot cukëyan k'i vniait d'traire du fouo.

La fana pra l'gros pan, ke pzâve ann aîmance[2] chî o cha livrè u moins, s'bërle lè det, s'met à l'djîngà d'ana man à l'autre po n'pas l'lassî tchè, damati k'a rélâve :

— Ma, è-ça k'vo m'pratè pouo ana cour? On pan tot atî! C'è ann ânmeun-na d'fou, çossi!

— Pratè, pratè, k'i vo dio. I n'ai pas l'tin d'l'atanâ, et tchoûyî[3] la pouôta! k'li fâ l'papa.

La poùra fana, ke n'povait pyë ratni son pan, l'làss tchè tot ba, et le vlé k'se met à rgotâ tot avau l'allée po allâ s'dréyî da l'tarau du tchozé.

Pouo no, no riain à no déganglyî lè mâssè, cma vo peûtè voz émadgenà, ma tot parî noz i sin dret coru apré et ma seu l'a rappouotâ da son dvantî à la vîyotetta, ke n'povait djamâ pru no rmachî.

— Voz étè porè djati cma dè vec, k'a no dzait. Kain bon couë! On pan tot atî et tot tchaud. Ah! ça n'est vouère

[1] Litt. « soufrettes », allumettes soufrées employées avant l'introduction des allumettes phosphoriques.

[2] Proprement « une estimation », mot sans cela hors d'usage ; sur son emploi ancien, voir *Musée neuchâtelois*, 1909, p. 61.

[3] Confusion avec le verbe *tchoûyi*, prendre garde. Dans ses *Notes grammaticales*, l'auteur indique *tchoûtè*, ou *tchoûyé*, comme impératif du verbe *tchoûre*, fermer.

— Achetez-vous des allumettes? demande-t-elle.

— Non, nous n'en avons pas besoin maintenant, lui répond notre père.

— Eh bien, une petite charité, s'il vous plaît?

— Tenez, prenez, et allez-vous-en, lui répond notre père en lui tendant un pain tout brûlant qu'il venait de retirer du four.

La femme prend le gros pain, qui pesait, à vue, six ou sept livres au moins, se brûle les doigts et se met à le lancer d'une main à l'autre pour ne pas le laisser tomber, pendant qu'elle criait :

— Mais, me prenez-vous pour une folle? Un pain tout entier! C'est une aumône de fou, ceci!

— Prenez, prenez, vous dis-je. Je n'ai pas le temps de l'entamer, et fermez la porte! lui dit notre père.

La pauvre femme, qui ne pouvait plus retenir son pain, le laisse tomber à terre, et le voilà qui se met à ressauter tout en bas l'allée pour aller se plaquer dans le fossé de l'enclos.

Pour nous, nous riions à nous décrocher les mâchoires, comme vous pouvez vous l'imaginer, mais, tout de même, nous courûmes aussitôt après le pain et ma sœur le rapporta dans son tablier à la petite vieille, qui ne pouvait jamais assez nous remercier.

— Vous êtes pourtant gentils comme des brioches, nous disait-elle. Quel bon cœur! Un pain tout entier et tout chaud! Ah! ce n'est guère comme cet ancien Vuille du Châtelet de Beurre, vous savez bien, le neveu de la Julie aux trois mamelles, ce vieil avare qui a toujours le bon Dieu à la bouche et le diable au corps, et qui ne donnerait jamais à un pauvre de quoi s'engouer. Quand on lui demande la charité, il n'a qu'un « Dieu vous bénisse! » à vous

cma st'anchan Vouye du Tchatlet d'Beurrè, vo sâtè bin, le nvou d'la Djulie dè trè tétet, stu vîye crassu k'a adé l'bon Dieu à la gordge et l'dièbe u couô, et ke n'bayerait djamâ à on poûr d'kè s'anoûssì. Ca on lyi dmande la tchartâ, i n'a k'on « Dieu vo bëgne ! » à vo bayì ; ma na faut-u de stè « Dieu vo bëgne ! » po faire on dédjôn-non ! Boûtâ m'vè ça k'il a zë l'craf de m'bayì à mîdjë ! on gozelet, ana létcha d'pan cma ana nëzlia et encouo tot mouzi ! Fouah ! I n'poui pas vo dire cma i m'pouôte la ire, stu long ridan avoué sa métchan lague, sèz ërliè cma dèz écoualè à colâ et sèz eûye d'pouô ! Na, ne m'prédjî pas de stè charlantin k'son doûvre cma dèz Artaban, k'se rcréyain cma dè pou su ana rogne, pocha k'iz an ërtâ kék dubion d'leu vîyè dja, mâ k'n'an u fond k'l'ërgou et la djarvate et k'son cavan et vouë d'tot l'réste ! I n'ai pâ avzî d'délavâ lè dja, mâ ca i pinso à stu vîye avariciou, i n'poui pyë m'rafrindre.

I faut convni k'sta vîya traîne avait, djèrè lì, ana laga bin padia ; ma de stu tin lé lè poûrè dja n'avan ra d'autre èrme po on poû s'défadre. Ça n'était vouère cma du djë d'oui, ké vo ?

On poû ann afaire, on poû ann autre, la véprée s'a encouo bin passâ. Damatî k'on était en train d'nôn-nâ, noz ain zë l'piézi d'vè arvâ l'vîye écoffî Ducmon, k'appouotâve do pairè d'bé sulié tot battant neu, avoué dè bé lozé d'couë, k'i faut bin dire k'noz ann avan grôs faute, pocha k'noûtrè sulié d'la snân-na étan stôlama aculâ, pouatuza et rtacoûnâ, k'nion n'arait pyë pou lè ralyuî, et k'i n'étan pyë bon k'à faire dè tâfiè[1] po l'euvoué. Ma i noz a encouo faliu allâ donner ; mais en faut-il de ces « Dieu vous bénisse ! » pour faire un déjeûner ! Regardez un peu ce qu'il a eu le front de me donner à midi ! une bouchée, une lèche de pain comme une noisette, et encore tout moisi ! Pouah ! Je ne puis pas vous dire comme il me met en colère, ce long gueux avec sa mauvaise langue, ses oreilles comme des écuelles à écrémer le lait et ses yeux de porc. Non, ne me parlez pas de ces charlatans qui sont orgueilleux comme des Artabans, qui se redressent comme des poux sur une rogne parce qu'ils ont hérité quelques louis de leurs vieux parents, mais qui n'ont au fond que l'orgueil et la blague, et sont creux et vides de tout le reste ! Je n'ai pas l'habitude de décrier les gens, mais quand je pense à ce vieil avare, je ne puis plus me contenir.

Il faut convenir que cette vieille rôdeuse avait, elle aussi, une langue bien pendue ; mais dans ce temps-là les pauvres gens n'avaient pas d'autre arme pour se défendre. Ce n'était guère comme aujourd'hui, n'est-ce pas ?

Un peu une chose, un peu une autre, l'après-midi se passa encore bien. Pendant que l'on était à souper, nous eûmes le plaisir de voir arriver le vieux cordonnier Ducommun, qui apportait deux paires de beaux souliers tout battant neufs, avec de beaux lacets de cuir, dont il faut bien dire que nous avions grand besoin, car nos souliers de la semaine étaient tellement éculés, percés et rapiécés, que personne n'aurait plus pu les raccommoder, et qu'ils ne pouvaient plus servir qu'à faire des sabots pour l'hiver. Mais il nous fallut encore aller le même soir chercher mon pantalon neuf chez le tailleur Droz à la

[1] Sabots grossiers faits avec de vieux souliers auxquels on adaptait une semelle de bois.

l'méme vépre cri mè tchaussè neûve tchî l'cozandî Droû d'la Combta. Cma i n'lèz avait pà encouo atchvà, noz ain dvou lèz atadre pyë d'ann ûra, a l'boûtan, avoué son raîtch dzo l'nâ, piantâ et rtirî s'n égouye u tché d'on crézu k'padait du slé à on fî d'artchau et k'n'avait câzi pyë ra d'éle nè d'lyërma, o bin a boûtant lè balè paturè k'lèz éparè ann étan totè kvouéssè avoué; tan bin ke ca no sin rarvà à l'otau, il était sar né. Ma l'tin était bé, l'ché était tot rluyan d'étélè et tot no fazait à espérà on bé djë pouo l'ladman, k'no guërmiain tant d'vè arvà. Cma noz avin porè pouë d'no fërcontà!

III

Adon, no véci à la fin dè fin arvà u gran djë. No dërmsin cma dè tron ca la mama vin no révéyi d'bon matin, dret ca l'solet se lvàve. Mà stu viédge, a n'a ra zë faûte, cma lèz autër djë, d'no bouscagnî, d'no tirvognî, d'no poncenà o d'no gatolià po no faire à eùvri lèz eûye: no no sin lvà tot crac.

— Dépatchî vo d'vo fti, k'a no dit; i créyo k'i fara grô bé tin et i voudroû k'no pouissiain pouati d'boune ûre pouo n'pà avè trop tchaud.

Ça k'no sin étà djoyu ca noz ain vou k'i n'y avait pà ana niola u ché, k'i n'fazait pà on chof d'oûvre et k'i n'y avait k'ana pta trainée d'nébye su lè ségnè!

Cma vo peûtè crére, no n'ain vouère vognî à no fti. Et ca no noz ain vou da no béz éyon du dmîndje! Ma seu avait mè sa capote rose avoué dè fyë tot utë, ana guimpe d'séya lila, ana roba

Combette. Comme il ne l'avait pas encore achevé, nous dûmes l'attendre plus d'une heure, en le regardant, avec sa dartre sous le nez, planter et retirer son aiguille à la lumière d'une petite lampe de fer suspendue au plafond par un fil de fer et n'ayant presque plus d'huile ni de mèche, ou bien en regardant les belles estampes dont les parois étaient toutes couvertes; si bien que lorsque nous revînmes à la maison, il était nuit noire. Mais le temps était beau, le ciel était tout brillant d'étoiles et tout nous laissait espérer une belle journée pour le lendemain, que nous grillions tant de voir arriver. Comme nous avions pourtant peur de nous tromper!

III

Nous voici donc en fin de compte arrivés à la grande journée. Nous dormions comme des souches quand notre mère vint nous réveiller de grand matin, juste au lever du soleil. Mais cette fois, elle n'eut pas besoin, comme les autres jours, de nous secouer, de nous tirailler, nous pincer ou nous chatouiller pour nous faire ouvrir les yeux: nous nous levâmes tout d'un coup.

— Dépêchez-vous de vous vêtir, nous dit-elle; je crois qu'il fera grand beau temps et je voudrais que nous pussions partir de bonne heure pour ne pas avoir trop chaud.

Ce que nous fûmes joyeux en voyant qu'il n'y avait pas un nuage au ciel, qu'il n'y avait pas un souffle de vent et qu'il n'y avait qu'une petite traînée de brouillards sur les marais!

Comme vous pouvez le croire, nous ne lambinâmes guère à nous habiller. Et lorsque nous nous vîmes dans nos beaux habits du dimanche! Ma sœur avait mis sa capote rose ornée de fleurs tout

d'mérinos perse avoué l'godiyon couo, on dvantî rudge et dè caneçons bian avoué dè dadëyetè u tchavon dè canon, k'lyi vnian djuk su sè bé sulié neu. Po mè, i pouvoû djérè me rcrére, avoué mon tchapé gris et sè do bé long fioc k'padoyan a darî, mon paltot de vlu nè avoué sa deubia lignée d'boton d'acî, ke rluiyan cma dè mru, ma ceinture d'couë vouani, k'la mama m'avait atchtâ l'dvîndre tchî lèz Antoniau (o pyëtoû lèz *Antonio*. C'était djérè dèz Etaliens k'vadan botique à la rue de la Balance); mè tchaussè d'mëdjlân-ne et mè bé sulié neu. Ma ça ke m'bayîve l'pyë d'ërgoû, c'était mon col de tchmise rbattu su lèz épaûlè. Il était bin on poû lèrdge, ça ke fza dire on djë à noûtra vëzna, k'était adé on poû métchnette: « Boûtâ m'vè stu boueube avoué ana tô tchmize! I voui gadgî k'i l'a mè à rvau, l'col avau et l'pantet amont! » Ma la mama l'anmâve dinse, et i iétoû bin d'accouô avoué li.

Nion n's'cret pë. Tot parî i n'voui pas vo dire k'noz étan bé, ma noz avin grô bouna façon, maugrâ k'no ne rssabian vouère stè finiolet du vlédge, k'no véyain alà pa tchmin câzi tu lè djë, dè viédge à cavalî, ma ke ne rssabian k'dè tnâyè à tchvau dssu on pouô, stè *pinaud*[1] cma on li dzait d'noûtër tin. Noz arin zë vargogne d'noz atricâ dinse et d'no vè rvoû d'da tu stèz afiket o stè doûvrissè, sa contâ ke l'papa dzait adé a lè véyan: « Djoûvënn cavalî, vîye piéton. » Mâ tot sûr k'lèz afa du vëznau, k'no boûtan pouati dpi l'seûye d'la pouôte d'leu otau, n'povan pas s'apatchî d'biscâ on potchottet, pada k'i no souatan, cma

[1] Citadin fat, gommeux.

autour, un fichu de soie lilas, une robe de mérinos bleue à jupon court, un tablier rouge et des caleçons blancs avec dentelles au bout des canons, qui lui descendaient jusque sur ses beaux souliers neufs. Pour moi, je pouvais aussi me rengorger, avec mon beau chapeau gris à deux beaux longs glands pendant derrière, ma jaquette de velours noir et sa double rangée de boutons d'acier, qui reluisaient comme des miroirs, ma ceinture de cuir verni, que notre mère m'avait achetée le vendredi chez les Antoniau (ou plutôt les *Antonio*. C'étaient aussi des Italiens, qui tenaient un magasin à la rue de la Balance); mon pantalon de drap de Berne et mes beaux souliers neufs. Mais ce qui me donnait le plus d'orgueil, c'était mon col de chemise rabattu sur les épaules. Il était bien un peu large, ce qui fit dire un jour à notre voisine, qui était toujours un peu malicieuse: « Regardez-donc ce garçon avec une pareille chemise! Je veux parier qu'il l'a mise à rebours, le col en bas et les pans en haut! » Mais notre mére l'aimait ainsi et j'étais bien d'accord avec elle.

Personne ne se croit laid. Toutefois, je ne veux pas vous dire que nous étions beaux, mais nous avions très bonne façon, bien que nous ne ressemblassions guère à ces muscadins du village, que nous voyions se promener presque tous les jours, quelquefois à cheval, mais ne ressemblant qu'à des tenailles à cheval sur un porc, ces *pinauds*, comme on les appelait à notre époque. Nous aurions eu honte de nous attifer de la sorte et de nous voir enveloppés dans tous ces colifichets ou ces vaines parures, sans compter que notre père disait toujours en les voyant: « Jeune cavalier, vieux piéton ». Mais il est bien sûr que les enfants du voisinage, qui nous regardaient partir du

d'juste, on bon vèyédge et bin du piézi. L'papa no det à rvè a no rcmandan bin d'tchoûyî d'noz aboûtchî pa Poûyeré et d'faire dè métchan racontre. Et no vlé lavi ! La mama, k'avait mè son bé tchâle tapis, pouotâve d'ana man son parpieudje euvoué pouo se rcoure du solet, et d'l'autre, noûtre cabas tot gonche de tchicaye po no, s'noz ann avin dè viédge faute, et d'cadeaux po l'onche.

— I iai on poû couzon d'faire stu long vèyédge, k'a no dit a pouatan. I no faut faire cma lè vîye tchvau, alâ tot pian po acmassî, s'no n'volin pâ étre asstoû tchessî et dëbdjî d'noz asstà tu lè trapas. Pouo mè, i voudroû alà fouò k'i n'pouroû pas, pocha k'm'neûye d'égasse m'fâ grôs mau. I s'porait bin ke dvan stu vépre noz éyain du rneu. Ann atadan, i no faut passà pa la Rcouône po récriyà on viédge sta poûra Félicité Sandoû, k'lyi est alà restâ apré k'iz an ë toutchî discussion è Croztè. No sin étà assabye à la cure et deu don i n'l'ai càzi pyë djamâ rvou. Sta poûra bînssta ! Maugrà tot ça k'on a tétchî d'faire pouo l'apatchî, al a fâ la kërvée d'mariâ sta knéye d'Abran Djacot l'Cosson, k'lyi a mdgî tot son bin et l'a piantâ lé avoué ana dmia dozàn-na d'afa pouo alà s'agadgî à Napye. Kain estafî, ti possibye u monde !

Tot a dzan cink, no seûyain l'tchmin dèz Adret, slu k'était groîzi avoué dè piérè grôssè cma l'poing, et k'passâve u chan d'l'otau d'la Preudon. S'no n'avin

seuil de la porte de leur maison, ne pouvaient pas s'empêcher d'être quelque peu envieux, tout en nous souhaitant, comme c'était leur devoir, un bon voyage et bien du plaisir. Notre père nous dit au revoir, en nous recommandant bien de prendre garde de nous égarer dans Pouillerel et de faire de mauvaises rencontres. Et nous voilà partis ! Notre mère, qui avait mis son beau châle tapis, portait d'une main son parapluie ouvert pour se préserver du soleil, et de l'autre, notre cabas tout gonflé de mangeaille pour nous, si par hasard nous en avions besoin, et de cadeaux pour l'oncle.

— Je redoute un peu de faire ce long voyage, nous dit-elle en partant. Il nous faut faire comme les vieux chevaux, aller tout doucement pour commencer, si nous ne voulons pas bientôt être rendus et obligés de nous asseoir tous les pas. Pour moi, je voudrais aller vite que je ne le pourrais pas, parce que mon cor me fait bien mal. Il se pourrait bien qu'avant ce soir nous ayons un changement de temps. En attendant, il nous faut passer par la Recorne pour saluer une fois cette pauvre Félicité Sandoz, qui est allée y demeurer après qu'ils ont fait faillite aux Crosettes. Nous sommes allées ensemble au catéchisme, et dès lors je ne l'ai presque plus jamais revue. Cette pauvre fille ! Malgré tout ce que l'on tenta de faire pour l'en empêcher, elle a fait la sottise d'épouser cette canaille d'Abram Jacot le marchand de bétail, qui lui a mangé tout son avoir et l'a plantée là avec une demi-douzaine d'enfants, pour aller s'engager à Naples. Quel chenapan, est-il possible au monde !

Tout en disant cela, nous suivions le chemin des Endroits, celui qui était empierré de pierres grosses comme le poing, et qui passait à côté de la mai-

pas prè l'autre, slu tchî David Djacot, c'était pocha k'la mama kéyait d'travouachî l'boû u djusticî, ke rbiffâve adé d'mistons[1]. L'përmî, no l'kniossin tot piain : c'était slu k'noz aliain adé u tchautin keudre l'bonhomme et l'citron po la tizân-na, pocha k'ç'ann y était tot crapi. U bé-tin on i trovait djèrè dè pissôlit, dè bovireu, dè gangan, kékz oulîvè, kék pipè, du pan bian[2], du craînson, dè trot[3], et, on poû pyë té, dè liar, dè bé pipolet rudge, k'noz a fazan dè bé boket avoué, dè taket pouo noz amouzà, dèz alvou, sa contà, l'long du mouret, lè bousson d'épna tot kvoué d'fyë biântche u bé-tin et d'prë u bon Dieu[4] l'darî-tin.

Ma stu djë, tot slé n'no tchauyait vouère ; noz avin trop la téta è Piaintchtè. Tot parî, noz ain bin vou noûtër cuvet[5], on bé grôs margou, adjotchî dssu ana bouône, k'vouétive ana ratta, on mouzet o on darbon. On poû pyë lyëin, ç'fë ana bala motéla k'flâve cma on trait u travoué du satî et k's'a allâ guëyî da on pouatu du mouret. S'noûtre margou s'était trovà link, cma i t'l'arait agafâ !

Djuk tchî Droû l'messadgî, no n'ain nion racontrâ, se ce n'è on lacelî k'pouotâve sa boye[6] u vlédge a talmason de la Preudon. Si nous n'avions pas pris l'autre, celui des David Jacot, c'était parce que notre mère détestait de traverser la forêt du justicier, lequel regorgeait toujours de *mistons*. Le premier nous le connaissions à fond : c'était celui où nous allions toujours en été cueillir le bouillon-blanc et le serpolet pour la tisane, parce que c'en était tout couvert. Au printemps, nous y trouvions aussi des crocus, des pas d'âne, des primevères, quelques narcisses jaunes, quelques narcisses des poètes, du *pain blanc*, du cresson, des *trots* et, un peu plus tard, des iris, de beaux petits œillets rouges, dont nous faisions de beaux bouquets, des silènes pour nous amuser, des salsifis blancs, sans compter, le long du mur, les buissons d'aubépine tout couverts de fleurs blanches au printemps et de *poires au bon Dieu* en automne.

Mais ce jour-là tout cela ne nous importait guère ; nous avions trop la tête aux Planchettes. Toutefois, nous vîmes bien notre chat écoué, un beau gros matou, juché sur une borne, guettant une souris, une musaraigne ou une taupe. Un peu plus loin, ce fut une belle belette, qui filait comme une flèche à travers le sentier et alla se fourrer dans un trou du mur. Si notre matou s'était trouvé là, comme il l'aurait attrapée !

Jusqu'à la maison de Droz le messager, nous ne rencontrâmes personne, si ce n'est un laitier qui portait sa *bouille* au village en baragouinant avec une Allemande, qui le suivait dans son beau corsage blanc à chaînettes d'argent. Si, nous rencontrâmes encore un de nos voisins, Robert Tafion, en sabots.

[1] Rôdeur, individu sans occupation et sans moyens d'existence réguliers.

[2] Nom donné aux fleurs de la « bourse à pasteur » *(Capsella bursa pastoris)*, que les enfants mangent assez souvent.

[3] Même mot que dans « *trot* (= trognon) de chou ». D'après l'auteur, il s'appliquait spécialement au cerfeuil sauvage *(Anthriscus sylvestris)*, dont les enfants mangent les jeunes tiges pelées et emploient les grosses pour faire des sarbacanes ou des seringues.

[4] Fruit de l'aubépine.

[5] Se dit en général d'un animal privé de sa queue, et surtout du chat.

[6] Grand vase aplati pour le transport du lait à dos d'homme.

tchan avoué ann Almande, ke l'seùyait avoué sè bé djobian[1] et leu tchaînntè d'ardja. Chè, noz ain encouo racontrà on d'no vzin, Roboué Tafion[2], a tchôkè.

— Voz étè grò mattnì, k'i no fâ. Ou è-ça k'voz alâ dinse?

— È Piaîntchtè. Et vo, de dvoué vnì vo, avoué sta djoûta tote afye? k'lyi dmande la mama.

— I vénio de m'faire traire on mouaté[3] tchî Sandoû Bè d'Cro. Ça pouòte afre ça ke sta pouzon d'mouaté m'a fâ sëfri sta né. I n'm'a câzî lassî dërmi et stu matin i m'ai dinse det: A bac! A la vouéde! Pyë toû tchatrà, pyë toû vouari. Va l'faire à traire! Et anondret k'il è trait, i n'i sato pyë ra et i m'a rvénio à l'otau tot boueunà. — Bon véyédge! Amouzâ-vo bin!

Cma noz arvin u pì d'la montée d'la Rcouòne, k'è-ça k'no véyain tot d'on coû? Ana gròssa fmire darî la pta lodge ke s'trovâve à do o trè cent pas d'no et k'noz i dvin passà u chan. K'è-ça k'ça povait bin étre? Ça n'était pas dè rafonî k'fazan d'la tchau; ça n'était pas dè bovî k'fazan ana torée, pocha k'on n'avait pà encouo tënà è rcouò, k'c'était d'da on cernî et ke, d'ann autër chan, no n'véyain pà ana vatche et k'no n'oyain pà ana snaye.

— I y'a du ral, k'no fà la mama. Va vè on poû à guinià ça k'c'è et rvin tot dret no l'dire. No ci voliain t'attadre.

I ne m'lai pà fà dire do viédge, et tot ann alan tot pianet et a fzan on ptet

[1] Mot composé de *djo*, gorge (des oiseaux), et *bian*, blanc.
[2] Signifie « punaise ».
[3] « Marteau », nom donné aux molaires.

— Vous êtes bien matinals, nous dit-il. Où allez-vous ainsi?

— Aux Planchettes. Et vous, d'où venez-vous avec cette joue tout enflée? lui demande notre mère.

— Je viens de me faire arracher une molaire chez Sandoz Bec de Cro. C'est horrible ce que cette maudite molaire m'a fait souffrir cette nuit. Elle ne m'a presque pas laissé dormir et ce matin je me dis ainsi : Bah ! A la garde ! Plus tôt coupé, plus tôt guéri. Va la faire arracher ! Et maintenant qu'elle est arrachée, je ne sens plus rien et je m'en reviens à la maison tout heureux. — Bon voyage! Amusez-vous bien !

Comme nous arrivions au pied de la montée de la Recorne, que voyons-nous tout à coup? Une grosse fumée derrière la petite hutte qui se trouvait à deux ou trois cents pas de nous et à côté de laquelle nous devions passer. Qu'est-ce que ce pouvait bien être? Ce n'étaient pas des chaufourniers qui faisaient de la chaux; ce n'étaient pas des bergers qui avaient allumé un feu, parce qu'on n'avait pas encore mis le bétail au regain, que c'était dans un pâturage et que, d'un autre côté, nous ne voyions aucune vache et n'entendions pas une clochette.

— Il y a de l'extraordinaire, nous dit notre mère. Va donc un peu épier ce que c'est, et reviens aussitôt nous le dire. Nous t'attendrons ici.

Je ne me le fis pas dire deux fois, et tout en allant tout doucement et faisant un petit détour derrière des buissons de noisetier, je m'approchai de la hutte, et qu'est-ce que je vois? Une bande de *mistons* qui étaient là assis

biè darì dè bosson d'nëzlì, i m'ai avëznà d'la lodge, et k'è-ça k'i véyo? Ana ribandée d'miston k'étan link asstà utë d'on gros fieu, en train d'faire dè rmassè d'dare et d'biole, et d'bère u botiyon, tot a rizoniân, a dzan dè fariboûlè et a s'grattant. I y avait lé Paul et Virginie, Bugnon, Duboû la Fouôche, Cucu, Bel-Ami, la Proserpine, la Tàn-na, la Tankemau, et dèz autër tot voûlu k'i n'avoû djamâ vou et ke m'fazan càzi pouë avoué leu corbet et leu guënnvet à la man, k'i servan po fassnâ leu rmassè. Tot parì i savoû pru ke stè miston n'fazan du mau à nion et k'da l'fond iz étan ass onéte k'bin de stè grô monsieu k'lè boûtan avoué mërpris[1]. K'volì vo? I y ann a adé zë de stè dja k'on i peut dire k'c'è « la torée[2] ke se fot d'la fmìre ! »

Mà la mama n'était pas de m'n avi. Asstoû k'al a së k'i y avait dè miston lé darì, a noz a fâ : « I n'voué pas pyë lyëin. I no faut rvirì. No n'voliain pâ rtënà à l'otau pouo cink, mà i no faut pânre ann autër tchmin ».

Et dînse, noz ain dë lassì l'satì, virì à la gautche, travouachî l'prà u dssu tchî la Marie-Suzanne, cambà dè bârè, passâ u travoué d'ann essé tot piain d'rosée, voué no noz ain picâ èz ërtliè[3], et c'è avoué lè pì moû, lèz éyon cointchî, lè man seûye[4], k'à la fin dè fin no sin arvâ à la Rcouône. Il était gros tin d'arvâ, pocha k'la mama était tota siuà et k'al acmassive d'étër grindje, ça ke s'compra. « Ah ! stè pouzon d'miston, k'a no dzait,

[1] Seul exemple connu de cette forme.

[2] Feu accompagné de gros tourbillons de fumée.

[3] Pour *ërtyè*, par restitution erronée de l'*l* mouillée.

[4] Traduit dans le *Vocabulaire* par « sale, mouillé ». Mot attesté seulement dans ce passage.

autour d'un grand feu, en train de faire des balais de rameaux de sapin et de bouleau, et de boire à la gourde, tout en ricanant, en disant des plaisanteries et en se grattant. Il y avait là Paul et Virginie, Bugnon, Dubois la Force, Cucu, Bel-Ami, la Proserpine, la Tane, la Tanquemau, et des autres tout barbus que je n'avais jamais vus et qui me faisaient presque peur avec leurs serpettes et leurs couteaux de boucher à la main, dont ils se servaient pour façonner leurs balais. Toutefois je savais que ces *mistons* ne faisaient du mal à personne et qu'au fond ils étaient aussi honnêtes que beaucoup de ces grands messieurs qui les regardaient avec mépris. Que voulez-vous? Il y a toujours eu de ces gens dont on peut dire que c'est « la *torée* qui se moque de la fumée ».

Mais notre mère n'était pas de mon avis. Aussitôt qu'elle sut qu'il y avait des *mistons* là-derrière, elle nous dit : « Je ne vais pas plus loin. Il nous faut retourner. Nous ne voulons pas retourner à la maison pour cela, mais il nous faut prendre un autre chemin ».

Et ainsi, nous dûmes quitter le sentier, tourner à gauche, traverser le pré au-dessus de la maison de Marie-Suzanne, enjamber des barrières, passer au travers d'un essart tout rempli de rosée, où nous nous piquâmes aux orties, et c'est les pieds tout mouillés, les habits salis, les mains malpropres, que finalement nous arrivâmes à la Recorne. Il était grand temps d'arriver, car notre mère était toute en sueur et commençait à être de mauvaise humeur, ce que l'on comprend. « Ah ! ces pestes de *mistons*, nous disait-elle, que faisaient-ils par là? Nous qui avions pris un autre chemin précisément pour ne pas les rencontrer ! Mais c'est ainsi dans ce monde. Plus d'un qui veut sauter

k'è-ça k'i fazan poua lé? No k'avin prè ann autër tchmin djuste pouo n'pas lè racontrâ! Mà c'est dinse da stu monde. Pyë d'on k'veut sautà avau du tché s'làsse pànre dzo lè reùvè... Mà, i créyo ke vlé la Félicité. »

Et poua l'faite, no véyain lé dvan la përmìre otau ana fana en train d'ramadgì du bourin et dè bërklio d'boù, ke s'dévire, no boûte ana boussée, lìve lè man u ché[1] cma ann épantà et s'met à criyà :

— La Lydie (c'était l'nom d'la mama)! Cma t'é porè novalle! Et cma i soû boueunà d'te rvè, deu don k'on n's'a pyë rvou! Mà, k'è-ça k't'fâ poua chi avoué stè doz afa, k'son bé cma dè cœurs?

— Oh! pru bé k'è sédge! ke rpond la mama a no boûtan et a rian, c'è lè do mio. Et tè, cma va? Noz alin è Piaîntchtè et a passan i iai voliu t'dire on ptet bondjë. Vè, i y a grò lontin k'no n'noz ain pyë rvou, et c'è pokè i iai djòbià d'on poù t'récriyà a passan. Cma van lèz afaire?

— Oh! tot pianet, tot pianet! Ça n'va vouère lè galop. Mà ça k't'é porè djatia de n'pà m'avè reùbià? Mà vnì d'da, vnì voz asstà u pèle ana boussée.

Noz atrin u pèle, voué no véyain ana vìya fana k'sabiàve tot étrulà d'no vè et ke s'dépatchîve de rvouéssì da on carre son borgue et s'n écotcheure, tot a tchaman sèz escouze de dvè flà la[2] dmìndje, à bas du char se fait prendre sous les roues... Mais je crois que voilà Félicité.»

Et en effet, nous voyons devant la première maison une femme occupée à ramasser des brindilles et de menus morceaux de bois, qui se détourne, nous regarde un moment, lève les mains au ciel comme une épouvantée et se met à crier :

— Lydie (c'était le nom de notre mère)! Que tu es pourtant nouvelle! Et que je suis heureuse de te revoir, depuis que nous ne nous sommes plus revues. Mais que fais-tu par ici avec ces deux enfants qui sont beaux comme des cœurs?

— Oh! assez beau qui est sage! lui répond notre mère en nous regardant et en riant, ce sont les deux miens. Et toi, comment vas-tu? Nous allons aux Planchettes et en passant j'ai voulu te dire un petit bonjour. Oui, il y a bien longtemps que nous ne nous sommes revues, et c'est pourquoi j'ai imaginé d'un peu te visiter en passant. Comment vont les affaires?

— Oh! tout doucement, tout doucement. Cela ne va pas au galop. Mais que tu es pourtant gentille de ne pas m'avoir oubliée! Mais entrez, venez vous asseoir dans la chambre un moment.

Nous entrons dans la chambre, où nous voyons une vieille femme qui semblait tout intimidée de nous voir et se dépèchait de ranger dans un coin son rouet et son dévidoir, tout en faisant ses excuses de devoir filer le dimanche, et nous nous asseyons sur des chaises qui étaient plus ou moins écornées.

[1] Le manuscrit a *tché*.

[2] Presque partout l'auteur a employé le mot *dmîndje* comme masculin, ce qui est conforme à l'usage courant dans le canton de Neuchâtel ; mais le féminin a aussi dû exister. Il est le genre primitif et subsiste dans les patois vaudois, fribourgeois, etc.

et no noz asstin su dè salè k'étan pyë o moins eskërsiè.

— Mama, k'fâ la Félicité à sta vìyotetta, alà vè cri ôke à bére et à mdgì !

— Bin vo végne ! k'lyi fà noûtra mama. N'vo dérîndgî pas, no n'ain fauta d'ra. Tot parì, cma i soù on poù badje, s'voz avì on poù d'âve frètcha, bayì-noz-a, pocha k'i iai gros sè.

— D'l'âve, noz ann ain tant k'vo volì, et d'la bouna. Mà i vo faut mdjì ôke. Mama, alà cri l'pan et l'fërmédge !

La poûra vìye va foueu et rappouòte su la tabye ana guërzëgne d'pan nè lèrdge cma la man et on gozé d'fërmédge gròs cma ana pìra d'fouzi.

— C'est tot ça k'i y a da lè boufet, k'a no fà. I iai rvouyì pouatot et i n'ai ra pou trovà d'autre. Ah ! tchì no, ora, c'è bin la misère à tchvau su la pidì ! Ça n'était vouère dînse du tin d'on viédge, ca noz étan lè graîndgî d'Djan-Hàri Matile su son bé bin dè Roûlet ! Mà sta tscharvoûta d'Djacot noz a tot mdgì, tot bou, tot décplyì, tot rifià. Anondret no sin sneck. No vlé poûr cma dè rattè d'motì, sin on vërpiyot da la cmoûde, sin ra à la couzna, ra u guërnì, ra à la tchëmnée, ra da lè boufet. Diébe a pas[1] s'i y arait encouo on biosson d'sau da la salìra ! Noz ain dè lyi k'n'an pyë d'linceu, pyë d'ofe ; dè coitè k'n'an k'dè tacon et dè pouatu ; dè payassè d'feùye d'foù piaîn-nè d'poûye k'ne no lassan ra dërmi tota la né. Avoué cink, ana rotta d'afa k'n'an la métì du tin ra pouo s'mettre da l'estôme, ke dvan alâ tot dégnëyì, lè pì détchau, k'son tu alâ

[1] Locution intraduisible servant à renforcer l'affirmation.

— Maman, dit Félicité à cette petite vieille, allez donc chercher quelque chose à boire et à manger.

— Grand merci ! lui dit notre mère. Ne vous dérangez pas, nous n'avons besoin de rien Cependant, comme je suis un peu lasse, si vous aviez un peu d'eau fraîche, donnez-nous-en, car j'ai grand'soif.

— De l'eau, nous en avons tant que vous voulez, et de la bonne. Mais il vous faut manger quelque chose. Maman, allez chercher le pain et le fromage !

La pauvre vieille sort et rapporte sur la table une croûte de pain noir large comme la main et un morceau de fromage gros comme une pierre à fusil.

— C'est tout ce qu'il y a dans les armoires, nous dit-elle. J'ai fouillé partout et je n'ai rien pu trouver d'autre. Ah ! chez nous, maintenant, c'est bien la misère à cheval sur la pitié ! Ce n'était guère ainsi autrefois, lorsque nous étions les fermiers de Jean-Henri Matile dans sa belle propriété des Roulets ! Mais cette char... de Jacot nous a tout mangé, tout bu, tout dissipé, tout raflé. Maintenant, nous sommes à sec. Nous voilà pauvres comme des rats d'église, sans un denier dans la commode, sans rien à la cuisine, rien au grenier, rien à la cheminée, rien dans les armoires. Je vous garantis qu'on ne trouverait plus une pincée de sel dans la salière ! Nous avons des lits qui n'ont plus de draps, plus d'édredon ; des couvertures qui n'ont que des rapiéçages et des trous ; des paillasses de feuilles de hêtre remplies de vermine, qui ne nous laissent pas dormir de toute la nuit. Avec cela, une bande d'enfants qui n'ont la moitié du temps

s'catchî ca i voz an vou arvâ, d'la vërgogne de s'fâ vè da leu gayè. Et l'pyë ptet k'est adé maléte dpi k'il a zë lèz ourle, sta pëta traîne d'lan passâ. L'mîdge noz a det k'il avait l'étizie u vatre[1] et la miss agordjà, ma ça n'è k'ana béta, stu mîdge : po mè, i créyo k'il a lè voué o pyëtoû k'il a l'cerne[2]. Et ca i pînso k'no n'ain pà on crutch po ly atchtâ d'la grasse tchî Montandon ! Boûtâ l'vè, stu poûr ptet da son brî ! Vlé k'il a zë do an la snân-na passâ et i n'peut pa encouo se tni d'adret su sè pinon. Tu lèz autre, à st'édge, pinotan pouatot dpi lontin. I sabye k'il a encouo pru bouna mîn-na, ma ça n'è ke d'la drontçhure. Et pi, d'étre adé coutchî, boûtâ m'vè cma il est ékeu et djà atanâ[3] ! Tot l'djë il è dînse lé à rancayî a s'trussan l'ptet guinglet, et no n'l'oyain càzi djamâ ouaîn-nâ. Las pétchu[4] ! I n'm'atado pyë vouère à sa vouarjon. Ma ça ke m'pouôte l'pyë l'aîn-ne c'è k'i n'set pâ encouo batchî, faute d'éyon pouo l'pouotâ u motî. — Ah ! sta croute de Djacot, da kaîn-na tabiature i noz a porè mè ! Aîye mado[5], s'i le tnioû, i saroû da l'cas d'l'étranliâ ! Na, ça n'sarait pas pru : i li voudroû lvâ la pé tot vi et le rvaudre da la sau ! Ra ne m'rompt la brasse, ra n'm'écheûre[6] tant l'sang cma d'lyi pînsâ.

rien à se mettre dans l'estomac, qui doivent aller tout déguenillés, pieds nus, qui sont tous allés se cacher quand ils vous ont vus arriver, par honte de se laisser voir dans leurs haillons. Et le plus petit qui est toujours malade depuis qu'il a eu les oreillons, cette vilaine épidémie de l'an dernier. Le médecin nous a dit qu'il avait une tuberculose d'intestins et la rate engorgée, mais ce n'est qu'une bête, ce médecin : pour moi, je crois qu'il a des vers ou plutôt qu'il a le *cerne*. Et quand je pense que nous n'avons pas un kreutzer pour lui acheter de l'onguent de Montandon. Regardez-le un peu, ce pauvre petit dans son berceau ! Voilà qu'il a eu deux ans la semaine passée et il ne peut pas encore se tenir debout sur ses petits pieds. Tous les autres, à cet âge, trottaient partout depuis longtemps. Il semble qu'il ait encore assez bonne mine, mais ce n'est que de l'enflure. Et puis, d'être toujours couché, regardez un peu comme il a la peau enflammée et déjà écorchée. Tout le jour il est là râlant ainsi en se suçant le petit doigt, et nous ne l'entendons presque jamais pleurer. Hélas ! Je ne m'attends plus guère à sa guérison. Mais ce qui me dépite le plus, c'est qu'il ne soit pas encore baptisé, faute de vêtements pour le porter au temple. — Ah ! cette crapule de Jacot, dans quel pétrin il nous a pourtant mis ! Oui, ma foi, si je le tenais, je serais capable de l'étrangler. Non, ce ne serait pas assez : je voudrais l'écorcher tout vif et le rouler dans du sel ! Rien ne me casse les bras, rien ne me dessèche le sang comme d'y penser.

[1] Litt. « l'étisie au ventre ».

[2] Carreau, affection tuberculeuse du mésentère.

[3] Litt. « entamé ».

[4] Expression qui signifie proprement « malheureux pécheur ! »

[5] *Mado,* qui sert à renforcer une affirmation, représente probablement le « si m'aït Deus » *sic me adjutet Deus,* des formules de serment du moyen âge.

[6] Litt. « écrème ».

— Mâ caizi-vo, caîzî-vo, k'li rpond la Félicité. Ne dzé pâ adé tu lè mau d'noûtre Abran. I sarait étâ l'darî dè gâchon[1] d'on rigot k'vo n'porî pas mî l'délavà. I l'kniosso bin mî k'vo, et da l'fond i n'était ra tan croûye. Tot sûr k'il avait stu gros faux pyè d'étre on poû coudet, ma pouokè sè dja l'ant-u mè à l'étabyi, ca i n'a voliait pâ oyî prédjî? Vo sâtè bin k'i n's'y a djamâ piézu et k'i n'y avait ra d'tala. Adon, il a atërprè totè chôtè d'métî: i s'a mè tcharton, crampet, il a fâ du cossnédge. Mâ la pyë grossa kërvée k'noz éyain fâ, ç'fë d'alà vadre vin u bas du Mont Ségne; c'è bin ça k'noz a rouinà! Noûtre poûr cabaret, k'noz avait porè cotâ gros, n'avait vouère de rkise: i n'i vniait djamà nion, se ce n'è kék torbî ke vnian bére ana rokiye d'goutte et k'n'avan bin dè viédge pâ on crutsch d'da la sacta. La dmîndge no véyain passâ tu stè bé mônsieu du vlédge k'alan s'proumnâ, et i n'y ann avait pâ on k'atrâve. Iz alan s'apyi u Tchvau Bian o u Raymond, et l'vépre i vnian rnadâ tchî no. Cma stu poûr Abran avait bon couë, i s'a lassî alâ à caucionâ d'chan et d'autre; i s'a acouzenà avoué dè dja d'ra, k'n'avan pas pyë d'anu à couë et d'conchasse k'dè bétè, et k'l'an froûyî d'totè lè façon, tan bin k'il è vniu on tin k'no no sin trovâ a rcul et k'no véyain arvâ l'sautî câzi tu lè djë. I noz a faliu piédéyî, noz ain pouadu, et noz ain fini pa aprontâ tianze dubion à l'anchan Béguin du Cunè, u doze po cent. Pada trè o catre an noz ain payî rectal lèz intérêt, ma cma noz étin on poû à rté pouo lè darî, l'anchan noz a fouochâ d'toutchî discussion, et da tot stu rbôss il a tan bin së rvirî son tché, k'c'è lu k'a càzî tot avou et k'i n'y a vouère restâ, éz autër créancî et à no,

[1] Manuscrit: *gâtchon*.

— Mais taisez-vous, taisez-vous, lui répond Félicité. Ne dites pas toujours toutes les horreurs de notre Abram. Il aurait été le dernier des valets d'un équarisseur que vous ne pourriez pas mieux le décrier. Je le connais bien mieux que vous, et au fond il n'était pas si mauvais. Certes il avait ce grand défaut d'être un peu versatile, mais pourquoi ses parents l'ont-ils mis à l'horlogerie, quand il n'en voulait pas entendre parler? Vous savez bien qu'il ne s'y est jamais plu et qu'il n'y avait aucune habileté. Dès lors il a entrepris toute sorte de métiers: il s'est fait charretier, revendeur de légumes, il a fait le commerce du bétail. Mais la plus grande sottise que nous ayons faite, ce fut d'aller tenir un cabaret au pied du Mont Sagne; c'est bien cela qui nous a ruinés! Notre pauvre cabaret, qui pourtant nous avait coûté cher, n'avait guère de requise: il n'y venait jamais personne, si ce n'est quelques tourbiers, qui venaient boire une roquille d'eau-de-vie et qui n'avaient bien des fois pas un kreutzer dans la poche. Le dimanche, nous voyions passer tous ces beaux messieurs du village, allant se promener, et il n'y en avait pas un qui entrât. Ils allaient se soûler au Cheval Blanc ou au Raymond, et le soir ils venaient dégobiller chez nous. Comme ce pauvre Abram avait bon cœur, il se laissa aller à cautionner de côté et d'autre; il se lia avec des gens de rien, qui n'avaient pas plus d'honneur à cœur et de conscience que des animaux, et qui le trompèrent de toutes les façons, si bien qu'il vint un temps où nous nous trouvâmes en arrière et où nous vîmes arriver l'huissier presque tous les jours. Il nous fallut plaider, nous perdîmes, et nous finîmes par emprunter quinze louis à l'ancien Béguin du Cunoir, au douze pour cent. Pendant trois ou quatre ans nous en payâmes ponc-

k'lèz eûye po pyërâ. Et porè noz avin pouo pyë d'cinkante dubion d'bîn ! Apré cink, cma te peux crére, i no fë fouòche d'rònmâ dè Croztè, et no ci sin vniu restâ.

— Adé ann anchan, k'rmarmote la vîya.

— Ma caîzî vo vè donc, k'li fâ la Félicité. I faut porè k'voz éyî adé ôke à rmouotâ. Tu lèz anchan n'sont pas lè méme. S'i y ann a ke n'valion pas ann estoclet[1], i y ann a tot parî dè bons, maugrâ l'dicton k'vo kniotè : « Baye-te à vouéde d'on tchvau pa darî, d'ana fana pa dvan et d'ann anchan d'tu lè chan ». K'è-ça k'no sariain devnu sin l'anchan Djeanneret d'la Combe Greurin? On dit k'il è, djèrè lu, grô su sèz intérêt, ma k'è-ça k'i n'a pâ fâ pouo no? I noz a aviâ dè pommtè, ann emna d'coklet, dè satchet d'farna, dèz éyon; i noz a payî noûtër lacé, sa contâ lè béz écu neu k'i noz a bayî u terme pouo payî l'métre d'l'otau. Et pi, i noz è vniu vè bin dè viédge et noz a gros rkeûrâ avoué sè balè paroûlè. On mnist n'ann arait pas fâ atan, i fau étre d'bon compte. Ké tè, Lydie? — Adon, pouo a rvni à noûtr Abran, i n'faut pas s'ébayî k'a s'véyan dinse mautraitâ et rouinâ pa dè dja k'n'avan djamâ ra fâ d'autre ke d'proufitâ d'lu, i s'éye décoradgî et mè su la déroute. Poû à poû, d'la dépitance, i s'è tchampâ su la besson, lu ke dvan totè stèz afairè n'tou-

[1] Sorte de jeton de plomb dont les enfants se servaient pour jouer et qu'on faisait à l'aide d'un moule grossier.

tuellement les intérêts, mais comme nous étions un peu en arrière pour les derniers, l'ancien nous contraignit de faire faillite, et dans tout ce remue-ménage il sut si bien retourner son char, que c'est lui qui eut presque tout et qu'il ne resta guère, aux autres créanciers et à nous, que les yeux pour pleurer. Et pourtant, nous avions pour plus de cinquante louis de fortune ! Après cela, comme tu peux le croire, force nous fut de déménager des Crosettes, et nous vînmes demeurer ici.

— Toujours un ancien ! murmure de nouveau la vieille.

— Mais taisez-vous donc, lui dit Félicité. Il faut pourtant que vous ayez toujours quelque chose à marmotter. Tous les anciens ne sont pas les mêmes. S'il y en a qui ne valent pas un jeton, il y en a tout de même de bons, malgré le dicton que vous connaissez : « Garde-toi d'un cheval par derrière, d'une femme par devant et d'un ancien de tous les côtés. » Qu'est-ce que nous serions devenus sans l'ancien Jeanneret de la Combe Grieurin? On dit qu'il est, lui aussi, grandement *intéressé,* mais que n'a-t-il pas fait pour nous? Il nous a envoyé des pommes de terre, une émine de haricots blancs, des sacs de farine, des vêtements; il nous a payé notre lait, sans compter les beaux écus neufs qu'il nous a donnés à l'échéance pour payer le propriétaire de la maison. Puis, il nous est venu voir plus d'une fois et nous a bien réconfortés par ses belles paroles. Un pasteur n'en aurait pas fait autant, il faut être juste. N'est-ce pas, Lydie? — Donc, pour en revenir à notre Abram, il ne faut pas s'étonner qu'en se voyant ainsi maltraité et ruiné par des gens qui n'avaient jamais fait autre chose que de profiter de lui, il se soit découragé et dérouté. Peu à peu, de dépit, il s'adonna à la boisson, lui qui

tchîve pâ ana gota d'brânt'vin. Il a acmassî d'alâ tu lè djë u cabaret et de s'méchâ d'la poulitique, k'i n'i compërniait pâs pyë k'mè tchaukè. I débiatérâve contre lè bédouin[1], i s'corsîve cma ann aradgî ca on lyi dzait pouri[1]. Pi, c'était ana tapette, on contërléyu cma on n'a djamà vou; tan bin k'on vépre k'iz étan éz Arbreûni, tu piain cma dèz andoye, iz an ¸acmassî d'rognassî, de s'dire dè métchan razon, et an fni pa s'royî, a s'bayan ana bërdoulée k'i pouôte u Dieu monde pouë. Cma i se rdotâve d'avè, da tota st'étcharôbia, fri kék métchan coû, i n'a pyë ozâ rëvni à l'otau, et l'ladman i s'avait agadgî. Et ora le vlé k'è sudé à Napye.

— Kain bon décpiye! k'fâ la grand'-mère.

— Ma deu don i noz a écrit pyë d'on viédge po no dmandâ padon, et pouo no dire cma i se rpatait et cma i se rlédjait d'rëvni à l'otau, a promettant d'bin faire dorzanavan. È-ça k't'veu vè sè lettrè k'son lé darî le rlodge?

— Sè lettrè? k'racmasse la vîya, i n'a bayeroû pâ on gaglet d'tchèvre!

— Mâ caîzi-vo vè don on viédge! k'li rfâ la Félicité. Voz étè porè métchante cma la gratte, et i faut k'voz éyî adé ôke à contërléyî. Lassî-no u moins lyire sè lettrè.

— Na, no n'ain pyë l'tin, i no fau alâ, kë rpond noûtra mama a se lvan. Voz ai grô seûfoué, i l'comprénio, et i

[1] Sobriquets des royalistes et des républicains.

ayant toutes ces affaires ne touchait pas une goutte d'eau-de-vie. Il a commencé d'aller tous les jours au cabaret et de se mêler de la politique, à laquelle il n'entendait pas plus que mes sabots. Il déblatérait contre les *bédouins*, il se fâchait comme un enragé quand on l'appelait *pourri*. Puis c'était un bavard, un contradicteur comme on n'en a jamais vu; si bien qu'un soir qu'ils étaient aux Armes-Réunies, tous pleins comme des andouilles, ils commencèrent à se quereller, à se dire de vilains mots, et finirent par se battre, en se donnant une râclée, que cela porte *au Dieu monde* peur. Comme il redoutait d'avoir, dans toute cette échauffourée, porté quelque mauvais coup, il n'osa plus revenir à la maison, et le lendemain il s'était engagé. Et maintenant le voilà soldat à Naples.

— Quel bon débarras! dit la grand' mère.

— Mais dès lors il nous a écrit plus d'une fois pour nous demander pardon et pour nous dire comme il se repentait et comme il se réjouissait de revenir à la maison, en promettant de bien se conduire dorénavant. Est-ce que tu veux lire ses lettres qui sont là derrière l'horloge?

— Ses lettres, recommence la vieille, je n'en donnerais pas un crottin de chèvre!

— Mais taisez-vous donc une fois! lui répète Félicité. Vous êtes pourtant méchante comme la gale, et il faut que vous ayez toujours quelque chose à contredire. Laissez-nous au moins lire ses lettres.

— Non, nous n'avons plus le temps, il nous faut partir, répond notre mère en se levant. Vous avez bien souffert, je le comprends, et je voudrais de tout mon cœur pouvoir vous venir en aide; mais nous ne sommes pas riches non

voudroù d'tot mon couë povè vo vni ann aide; mà no n'sin pas rëtch non pyë. Tot parì, i voui t'bayî ôke: noz ain citokè da mon cabas on poù d'sucre et kéke bocon d'salée pouo tèz afa, et véci on ptet écu pouo atchtà du mì o kéke fërgogniss à stu poùr ptet, k'a l'air bin minabye. S'à l'avni t'ai faute d'ôke k'no pouissiain t'bayì, et bin, vin sa te dgénà no l'dire à l'otau, t'sà bin voué k'no restin, et no faran pouo tè tot ça k'no poran.

La poûra fana, ke n'povait pas pru no rmachà, nos a akeu kék pas po no mettre dssu l'bon tchmin et noz a kità a s'pân-nan lèz eüye avoué l'carre d'son dvantî et a no dzan: « L'bon Dieu të l'rade! Kain bin ke t'm'ai fà! A vo rvè! A vo rvè! »

IV

Tot slé n'noz avait vouère égaiyî, ma dvan k'no fëssiain lavi d'la Rcouône, i dvait s'trovà ôke po on poù no rfrizì. Vlé k'tot d'on coû no véyain sëti d'la darî otau k'noz i passin u chan on ptet tchaba d'ouë o neû an k'fazait dè rtchamée cma s'il avait zë lèz eìn-nmi.

« I iai mdgî d'la poûzon, k'i rélâve, i m'ai apouzenà! I soû mouô! — Allons en paix, vivons en paix... Eh! mon Dieu! soû fotu! »

— Padié tant mì! k'li rpondait ana vìya fana k'li rapâve apré avoué on mîndje de rmasse à la man, padié tant mì! T'veu adé étre su ta gordge! Cma i te l'couòdo! Fi lè couônè! Ata vè k'i te rténio, ptet temraire, dièbe d'décraîntà, cma i voui t'alinià!

plus. Toutefois je veux te donner quelque chose: nous avons ici dans mon cabas un peu de sucre et quelques morceaux de galette pour tes enfants, et voici un *petit écu* pour acheter du miel ou quelques friandises à ce pauvre petit, qui a l'air bien minable. Si à l'avenir tu as besoin de quelque chose que nous puissions te donner, eh! bien, viens sans te gêner nous le dire à la maison, tu sais bien où nous demeurons, et nous ferons pour toi tout ce que nous pourrons.

La pauvre femme, qui ne pouvait assez nous remercier, nous accompagna quelques pas pour nous mettre sur le bon chemin et nous quitta en s'essuyant les yeux avec le coin de son tablier et en nous disant: « Le bon Dieu te le rende! Quel bien tu m'as fait! Au revoir! Au revoir! »

IV

Tout cela ne nous avait guère égayés, mais avant que nous fussions loin de la Recorne, il devait se trouver quelque chose pour un peu nous remettre de bonne humeur. Voilà que tout à coup nous voyons sortir de la dernière maison à côté de laquelle nous passions un petit bonhomme de huit ou neuf ans qui pousssait des hurlements comme s'il avait eu le diable au corps.

« J'ai mangé du poison, hurlait-il, je me suis empoisonné! Je suis mort! — Allons en paix, vivons en paix... Eh! mon Dieu! Je suis f...lambé! »

— Parbleu, tant mieux! lui répondait une vieille femme, qui le poursuivait avec un manche de balai à la main, parbleu, tant mieux! Tu ne penses qu'à ta bouche. Comme c'est bien fait! Fi! les cornes! Attends que je te tienne, petit téméraire, diable d'effronté, comme je vais t'arranger!

— N'i fâtè ra d'mau, k'crie la mama à sta fana. K'è-ça k'il a fâ? K'è-ça k'il a mdgî?

— Ça k'il a fâ? Ça k'il a mdgî? ke rpond la fana, ke djafâve et rssabiâve ana cour d'la radge, s'vo veûté l'savè, il è étâ dégràyî mon rméde Leroy da l'darî tiroû d'la cmoûde et l'a câzi to évaulà a créyan k'c'était du bonbon, et slé damatî k'i iapërnioû l'fieu à la couzna pouo l'dinâ. Et mè k'volioû pânre ma purdge ca la lna srait tadre[1], k'noz y atrin djuste oui! Stu dièbe de rvoûye-tot, i veu adé alâ tot bréyî, foûna, fërdjatâ pouatot. Ah! i lyi voui bayî ana fessée k'i s'a rsvégne. Attatè vè!

— Na, na, k'fâ la mama, ke n'povait câzi pas s'rattni d'rire. Lassî-lë, n'lyi fâtè ra d'mau, il è pru pouni dinse. Alâ pyëtoû li bayî on poû d'âve et d'sucre!

— I voz écoute! ke rpond la viye cassroûde. Métchî-vo d'voûtrèz afairè. I t'lyi a voui bayî du sucre, vè, su lè nadjè, à sta métchan gaye!

Tot a dzan cink, al përniait pa lèz ërliè l'poûr boueube, k'était tchè à botchon et k'fazait dè rélée à voz étòdre.

— Ah! t'veu rnitâ, k'a li dzait, a l'akëyan à gran coû d'pî et d'dazon et le fzan ratrâ da l'otau a rtracan la pouôte.

Tot sur k'i voliait étre vouari po lontin d'alâ fërg'nâ da lè cmoûdè et d'sa gormandise. I no fazait maubin d'l'oyî ërlâ et tchamâ padon à sta viye tchèremau[2], ma no n'i povin ra. Ça k'noz avin d'mî à faire, c'était d'no

[1] C'est-à-dire quand la lune commencerait à croître.

[2] Litt. « qui sent mauvais », puante.

— Ne lui faites point de mal, crie notre mère à cette femme. Qu'est-ce qu'il a fait? Qu'est-ce qu'il a mangé?

— Ce qu'il a fait? Ce qu'il a mangé? répond la femme, qui écumait et semblait folle de colère, si vous voulez le savoir, il est allé dénicher mon remède Leroy dans le dernier tiroir de la commode et l'a presque tout avalé en croyant que c'était de la friandise, et cela pendant que j'allumais le feu à la cuisine pour le dîner. Et moi qui voulais prendre ma purge *à la lune tendre*, qui commence précisément aujourd'hui! Ce diable de touche-à-tout; il veut toujours aller tout tripoter, fureter, fourgonner partout. Ah! je veux lui donner une fessée dont il se souvienne. Attendez un peu!

— Non, non, dit notre mère qui ne pouvait presque pas s'empêcher de rire. Laissez-le, ne lui faites point de mal, il est assez puni ainsi. Allez plutôt lui donner un peu d'eau et du sucre!

— Je vous écoute, répond la vieille sorcière. Mêlez-vous de vos affaires. Je vais lui en donner du sucre, oui, sur les fesses, à ce gueux!

Tout en disant cela, elle prenait par les oreilles le pauvre garçon, qui était tombé le visage contre terre et poussait des hurlements à vous étourdir.

— Ah! tu veux regimber, lui disait-elle en l'accompagnant de grands coups de pied et de trique et en le faisant rentrer dans la maison en claquant la porte.

Certes il allait être guéri pour longtemps d'aller fourgonner dans les commodes et de sa gourmandise. Il nous serrait le cœur de l'entendre hurler et demander pardon à cette sinistre vieille, mais nous n'y pouvions rien. Ce que nous avions de mieux à faire, c'était de nous sauver et de grimper lestement au Chapeau-Râblé, en suivant le sentier

sauvâ et d'salyî liama u Tchapé-Reûbià, a seûyan l'satî dret cma on mouret k'la Félicité noz avait motrâ.

U tchavon d'on ké o d'on tié d'ure, noz étin arvâ amont. Lé, no no sin asstâ ana boussée, on poû po rpanre noûtër chof, on poû po boûtâ la bala voue k'noz avin dvan lèz eûye. On n'véyait pas l'lé de Ntchaté, k'i iaroû tan voliu vè on viédge, mà u fond, lé darî Tchasseral, la Voue dèz Alpè, Téta d'Ran, l'Creux du Van avoué sè balè rotchè et Tchasseron, no véyain lèz Alpè, ke rssabian ana bala dadëyeta biantche. A noûtre pî, c'était tot le vau dèz Epiaturè, dpi la Tchau djuk u Crêt-du-Louche, et, dret dvan no, l'Foulet, l'Monss-Djâk, lè Croztè, l'Raymond, la côta d'Boin-noû, lè Roûlet, l'Cmon d'la Ségne, tot stu bé payî k'i iann ai tan ˉzë l'agri ca i iétoû à l'étraindgî et k'i rvéyoû câzi totè lè né da mè sëgne. U vlédge, k'était kvoué d'on poû d'nébye o de fmîre, on oyîve snà lè tiotchè pouo alà u motî. I m'satoû tan bin lé k'i n'avioû câzi pyë vëgne d'alâ pyë lyëain. Il a faliu k'la mama se lvéss la përmîre et no dzéss:

— Lvà[1] vo, no volin alâ panre ôke u Tchapé dvan ke d'no raviâ contre lè Piaîntchtè.

Adon, no sin atrâ d'da l'otau, k'n'était pyë k'à do pas. Lé no sin étâ rcevu pa ana grosse dondon tote à Marie-Grâyon, avoué u vzédge on grô mâtchuron k'lyi alâve dpi la gordge djuk à l'ërlia, et dèz éyons tot rtacounà.

— I vo tchamo mèz escouze de m'trovâ dînse atricâ, k'a no fâ, i iai l'air d'ana rapide comme un mur que Félicité nous avait indiqué.

Au bout d'un quart ou d'un tiers d'heure, nous étions au sommet. Là nous nons assîmes un instant, un peu pour reprendre haleine, et un peu pour contempler la belle vue que nous avions devant les yeux. Nous ne voyions pas le lac de Neuchâtel, que j'aurais tant voulu voir une fois, mais au fond, là-derrière Chasseral, la Vue des Alpes, Tête de Rang, le Creux du Van avec ses beaux rochers et Chasseron, nous voyions les Alpes, qui ressemblaient à une belle dentelle blanche. A nos pieds, c'était tout le vallon des Eplatures, depuis la Chaux-de-Fonds jusqu'au Crêt-du-Locle, et, juste en face de nous, le Foulet, le Mont-Jaques, les Crosettes, le Raymond, la côte de Boinod, les Roulets, le Communal de la Sagne, tout ce beau pays que j'ai tant regretté quand j'étais à l'étranger et que je revoyais presque toutes les nuits dans mes songes. Au village, qui était recouvert d'un peu de brouillard ou de fumée, on entendait sonner les cloches pour aller au temple. Je me sentais si bien là que je n'avais presque plus envie d'aller plus loin. Il fallut que notre mère se levât la première et nous dît:

— Levez-vous, nous voulons aller prendre quelque chose au Chapeau avant de nous remettre en route pour les Planchettes.

Alors, nous entrâmes dans la maison, qui n'était plus qu'à deux pas. Là nous fûmes reçus par une grosse fille toute en négligé, ayant le visage màchuré de la bouche à l'oreille, et des habits tout rapiécés.

— Je vous demande mes excuses de me trouver ainsi débraillée, nous dit-elle, j'ai l'air d'une rôdeuse, d'une gueuse, mais nous avons fait hier une grosse

[1] Manuscrit: *lvî*.

chlampe, d'ana trike, mâ noz ain fâ hiè ana grossa coulée[1] et i n'ai pâ encouo zë l'tin oui d'me rtchaîndgî. I soû seûle à l'otau; tu noûtrèz homme sont lavi. Mâ s'voz ai faute d'ôke, i voui pru vo l'bayî.

— Ai-vo d'la chë? Du sara[2]? D'la keûte[3]? D'la laîtia[3]? ke dmande la mama.

— Na, i m'gréve bin, ke rpond la donzale. No n'ain pyë ra k'd'la bature, du maton da on satchet et du tchigre. Deu l'euvoué passâ noz ain piacâ d'keûre l'fërmédge et no pouotin tot l'lacé u vlédge. Mâ noz ain battu l'beurre stu matin et la bature è tota frètchta et bin boûne. N'a volî-vô?

— « Adé atan, dit la motche u tavan », ke rpond la mama a rian. Bayî no d'la bature! No la mdgerin avoué ça k'noz ain apouotâ avoué no. Bayi no djèrè on poû d'beurre et d'pan nè pouo faire ana crota à stèz afa, mâ no n'sin vouère curieux du tchigre.

La donzale va à la couzna et no rapouôte ana grosse écoale à colà tota piaîn-na d'bature, k'poua l'faite noz ain trovâ câzi ass bouna ke d'la chë. I créyo k'la bouna fana y était alà traire on poû d'tchaudet d'da, pocha k'i y avait du dja pa dssu et k'al était tota duceta.

coulée et je n'ai pas encore eu le temps, aujourd'hui, de m'endimancher. Je suis seule à la maison; tous nos hommes sont partis. Mais si vous avez besoin de quelque chose, je veux bien vous le donner.

— Avez-vous de la crème? Du *seré*? Du petit-lait? De la *laitia*? demande notre mère.

— Non, je le regrette bien, répond la servante. Nous n'avons plus que du lait de beurre, du caillé dans un petit sac et du *seré* salé. Depuis l'hiver dernier nous avons cessé de fabriquer le fromage et nous portons tout notre lait au village. Mais nous avons fait le beurre ce matin et le lait de beurre est tout frais et très bon. En voulez-vous?

— « Toujours autant, dit la mouche au taon! » répond notre mère en riant. Donnez-nous du lait de beurre! Nous le mangerons avec ce que nous avons apporté avec nous. Donnez-nous aussi un peu de beurre et de pain noir pour faire une tartine à ces enfants, mais nous ne sommes guère amateurs du *seré* salé.

La servante va à la cuisine et nous rapporte un grand vase à lait tout rempli de lait de beurre, qu'en effet nous trouvâmes presque aussi bon que de la crème. Je crois que cette bonne femme y était allée traire un peu de lait tout frais, car il y avait de l'écume au-dessus et il était tout tiède.

[1] *Coulée*, petite lessive provisoire, faite dans l'intervalle des grandes lessives.

[2] « Sérac » ou « seré », fromage blanc extrait de la *laitiâ*.

[3] La *laitiâ* est le petit-lait tel qu'il est après qu'on a fait le fromage, la « cuite » est le liquide qui reste après qu'on en a encore retiré le « seré ».

(A suivre).

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC ILLUSTRATIONS)

VESOUL

Pour le Neuchâtelois en excursion archéologique, se rendre à Vesoul n'est pas une petite expédition. En remontant la rivière de Saône à partir d'Auxonne, il peut passer quelques instants à La Marche en souvenir d'Isabelle de Neuchâtel et d'Agnès de Durnes, sa grand'mère, s'arrêter à Gray en mémoire de Philippe de Hochberg, qui fut le seigneur éphémère de cette ville sous Louis XI et Charles VIII; visiter Rigny, Champlitte et les ruines de l'abbaye de Theuley, illustrées par le maréchal Jean de Fribourg et les Vergy; enfin, toujours en remontant la rivière, il finira par apercevoir, sur les bords du Drugeon, petit affluent de gauche, la célèbre « Motte » de Vesoul, cône de cinq cents pieds de hauteur, couronné aujourd'hui d'une chapelle et dominant au loin la plaine dans la direction de l'Est; la ville de Vesoul est située au midi de la Motte. On peut rentrer de Vesoul à Neuchâtel par Besançon; les chemins de fer ne manquent pas; les lignes de Paris à Belfort, d'Auxonne à Lure, de Besançon à Nancy, se croisent au pied de la Motte.

Les anciens vicomtes héréditaires de Vesoul, sous l'autorité de l'Empire et des comtes de Bourgogne, appartenaient à l'illustre maison de Faucogney, dont le château était bâti à quelques lieues de distance dans la direction des Vosges. Lors de la guerre dite de Faucogney, une des nombreuses révoltes des grands barons comtois contre le duc de Bourgogne, on voit le comte Louis de Neuchâtel prendre part à la lutte parce que sa femme, Jeanne de Montfaucon, était une Comtoise; la ville de Vesoul fut défendue avec succès contre les barons en 1346 par Othon de Grandson, l'un des meilleurs lieutenants du duc. La dernière descendante de la maison de Faucogney a épousé le fils unique du dernier

comte de Neuchâtel en Suisse, l'infortuné Jean le Bel, mort en captivité en 1369 dans un cachot du château de Semur en Bourgogne, précédant dans la tombe son père, le comte Louis. La jeune veuve de Jean le Bel, obligée de se remarier immédiatement pour avoir un défenseur contre ses voisins acharnés à dépecer ses domaines, mourait au bout de dix-huit mois, et son second mari, Henri de Longwy, sire de Rahon, vendait en 1374 les terres des Faucogney au nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

Sous les ducs de la seconde race, Vesoul n'eut plus de vicomtes; le duc avait gardé la seigneurie et la châtellenie, tout en laissant le maire de la ville administrer la basse et moyenne justice.

Quant au château, il avait été construit sur la Motte par les anciens sires de Faucogney. Environ aux deux tiers de la Motte, se trouvait une première enceinte, dont la porte principale s'ouvrait au midi, dans la direction de la ville. Trois ou quatre tours renforçaient cette première enceinte, à l'ouest celle de la Poterne, à l'est celle des Boilloz, et au nord celle du Froidcul, à laquelle sa destination ferait aujourd'hui donner le nom de tour des W. C. Un chemin en pente rapide conduisait à la seconde enceinte, qui couronnait le sommet de la Motte et dont la porte principale était située à peu près exactement au-dessus de la porte de l'enceinte inférieure. Là encore, des tours, au nombre de cinq, flanquaient la muraille; la plus grosse, le donjon, était située au nord; elle était de forme carrée et mesurait environ cinquante pieds de côté. Dans les intervalles des tours s'élevait, entre autres bâtiments, une grande salle où siégea en 1162 l'empereur Frédéric Barberousse, venu pour juger un différend entre les Faucogney, les Montfaucon et autres barons comtois. Au milieu de l'enceinte se remarquait une petite chapelle. Une vigne, célèbre par la qualité de ses produits, couvrait l'espace entre les deux enceintes.

Les vieux remparts élevés par les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul, furent réparés hâtivement en 1438 par Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel et gouverneur de Bourgogne, pour résister d'abord aux Ecorcheurs, puis, quelques années plus tard, à l'empereur Sigismond, qui avait prononcé la déchéance du duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

Ces remparts étaient à peu près dans l'état où Jean de Fribourg les avait laissés lorsque Vesoul fut attaquée en février 1477 par les troupes de Louis XI, commandées par la Trémoille, sire de Craon; ces troupes furent surprises par les Comtois de Guillaume de Vaudrey, culbutées et refoulées dans la direction de Gray. Mais, l'année suivante, les Français

prirent une revanche terrible. Conduits par Bernard de Livron, ils emportèrent d'assaut la place, massacrèrent les habitants, firent « abattre les murailles, découvrir les tours, ruiner les bouleverts et *laissèrent la misérable ville comme champestre* »; le château lui-même fut emporté au bout de peu de jours; les archives antérieures au XV^me^ siècle ont disparu à cette occasion.

C'est à ce moment que Louis XI donna la malheureuse cité de Vesoul à son neveu par alliance Philippe de Hochberg-Neuchâtel, en même temps que le comté de Charolais, les villes bourguignonnes de Montbard, Salmaise et Villaines-en-Duesmois, et les places comtoises de Gray, de Joux et de Pontarlier. Philippe de Hochberg vint-il jamais à Vesoul? nous verrons en parlant de Gray qu'il y prit d'énergiques mesures militaires contre les impériaux, mais on ne paraît posséder ni aux archives municipales de Vesoul, ni à celles de la Haute-Saône, ni à Besançon, ni à Dijon, la moindre pièce à ce sujet. Toute la région avait été ravagée; l'héroïque défenseur franc-comtois de Vesoul l'année précédente, Guillaume de Vaudrey, avait été pris au château de Faucogney et décapité par ordre de Louis XI en violation de la capitulation, pour intimider les Franc-Comtois « par les calamités de cette mort et par l'entière désolation des villes de Dôle, Vesoul et Gray ».

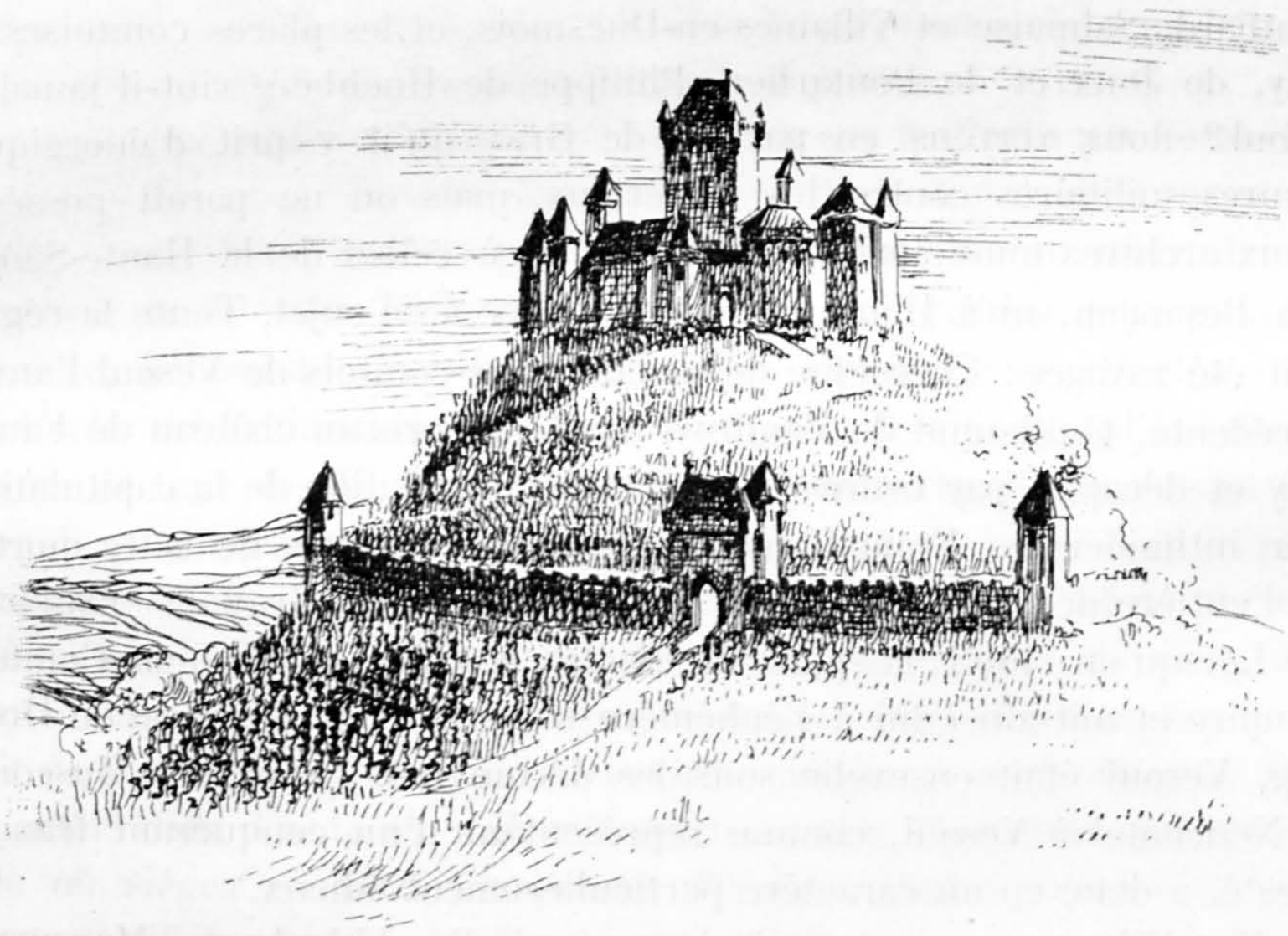
Lorsqu'en 1493 la paix de Senlis restitua la Franche-Comté à l'Empire et mit ainsi fin à l'éphémère seigneurie de Philippe de Hochberg, Vesoul était ensevelie sous les décombres. Le passage du comte de Neuchâtel à Vesoul, comme représentant d'un conquérant français détesté, a donc eu un caractère particulièrement odieux.

En 1510, un procès-verbal remis à l'archiduchesse Marguerite d'Autriche par Jean d'Orbe et autres personnages comtois, établit que tout était encore en ruines dans la forteresse, sauf les murs de la chapelle, dont le toit avait d'ailleurs disparu. A la suite de ce rapport, on se contenta de restaurer le donjon et les deux tours voisines et de réparer les brèches du rempart supérieur.

Pendant les guerres de la Ligue, les bandes françaises et lorraines de Tremblecourt s'emparèrent de Vesoul en février 1595 et y commirent d'effroyables exactions, puis y furent à leur tour bloquées pendant trois semaines par les Espagnols; les vieilles murailles, « battues longuement » par le canon, tombèrent alors pour ne plus se relever. Tremblecourt périt dans une rivière en gagnant la Lorraine. Les archiducs ordonnèrent d'employer les pierres du château à l'édification de l'enceinte de la ville elle-même (1609).

Lors des deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV, Vesoul ouvrit ses portes sans résistance.

On ne possède aucune vue ancienne de Vesoul. Les Français de Louis XI avaient tout brûlé et, s'ils avaient laissé quelque chose, les Lorrains de Tremblecourt ne l'auraient pas épargné. M. Jules Finot, le savant archiviste de la Haute-Saône, qui vit aujourd'hui comme archiviste du Département du Nord au milieu des documents franc-comtois



LE CHATEAU DE VESOUL
Tentative de reconstitution par M. François Wavre, architecte, d'après M. J. Finot.
Une chapelle occupe aujourd'hui l'emplacement du château.

trouvés à Lille lors de la prise de cette place espagnole par Louis XIV, a tenté une reconstitution du château de Vesoul dans son histoire des sires de Faucogney; nous en donnons une copie.

De nos jours, Vesoul, bien que siège d'une préfecture et d'une division militaire, n'offre presque plus aucun intérêt archéologique. Evitez d'y aller en temps de pluie; le Drugeon, le petit cours d'eau qui traverse Vesoul, est le plus dangereux tributaire de la Saône; c'est le Drugeon qui a donné à cette rivière sa mauvaise réputation et c'est lui qui vaut à la ville de Lyon ses inondations périodiques.

SOURCES

Jules FINOT, *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul.* Paris, Champion, 1886.

Alfred GEVREY, *Histoire de Vesoul.* Vesoul, chez Suchaux, 1865.

SUCHAUX, *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône.*

Henri BOUCHOT, *La Franche-Comté.* Paris, Plon, 1890, p. 371.

L. SUCHAUX, *Nouvelles études historiques sur les communes du département de la Haute-Saône.* Vesoul, 1866, p. 14, 15, 16.

Archives de la Côte d'Or, Série E, 69 *quater,* f° 216 de ma copie.

Voir aussi les notices sur Faucogney, *Musée neuchâtelois,* année 1909, p. 150, et sur Gray, année 1912, p. 178.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. Stouff, archiviste de la Haute-Saône.

GRAY

Les plus anciens souvenirs neuchâtelois des environs de Gray remontent au commencement du XIV^me^ siècle. Le comte Louis de Neuchâtel, devenu grand seigneur comtois par son mariage avec une Montfaucon, fut mêlé aux révoltes des grands barons de la Comté contre le duc Eudes IV, puis eut à soutenir de longues guerres contre ses beaux-frères Montfaucon. Eudes fut choisi comme arbitre, et sa sentence, rédigée à Gray ou à Langres en juin 1342, fut acceptée par les belligérants, qui, pour la première fois, commençaient à sentir la forte main du duc de Bourgogne. La guerre reprit néanmoins au bout de peu de temps et, au cours de ces nouvelles hostilités, connues sous le nom de guerre de Faucogney, la duchesse Jeanne, enfermée dans son château de Gray, sut résister aux entreprises du comte de Neuchâtel, de son fils Jean le Bel et des sires de Faucogney. Cette guerre eut pour résultat le mariage du fils unique du comte Louis, Jean le Bel, avec la dernière héritière des petits rois de Faucogney.

Lorsque, quatre-vingts ans plus tard, Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, fut devenu gouverneur de Bourgogne, on le voit réunir à Pont-de-la-Planche, près de Gray, la noblesse de la région pour écraser, en 1437, les bandes des Ecorcheurs et les jeter par milliers dans la Saône.

Les relations des habitants de Gray avec leur voisin Jean de Fribourg, devenu seigneur de Champlitte et de Rigny, paraissent avoir été cordiales, car, en 1451, on voit les jeunes bourgeois de Gray, conduits par l'abbé de la *Joyeuse folie* et par l'abbé[1] des *Malgouvers*, venir à Rigny débiter leurs bons mots et leurs joyeux refrains devant le comte de Neuchâtel.

Le souvenir de ces amicales relations des Graylois avec la maison de Neuchâtel n'a pas dû se conserver bien longtemps. Après la mort de Charles le Téméraire, le roi de France Louis XI fit occuper Vesoul, Gray et les villes de la Franche-Comté sous le prétexte de conserver intacts les Etats de sa « chère filleule » Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire. Lorsque Marie voulut protester, les Français étaient solidement installés à Gray. Le prince d'Orange, quittant le parti de Louis XI,

[1] Abbé signifie ici président; on dit encore à Vevey l'abbé des vignerons.

se met alors à la tête des Comtois, appuyés par quelques aventuriers suisses. Les Français sont obligés d'évacuer Vesoul. Ils concentrent toutes leurs forces à Gray. Le 29 septembre 1477, une troupe de bourgeois de Besançon et de Suisses, dirigés par deux habitants de Gray qui avaient réussi à franchir les lignes, se glisse le long de la Saône, surprend les Français pendant leur sommeil, et commence à les massacrer. Une lutte effroyable s'engage, au cours de laquelle toute la ville, moins une trentaine de maisons, est incendiée par les Français avant leur départ, puis pillée par les vainqueurs. Le chef français, nommé Sallazar, saute du haut des remparts, se brise les jambes et réussit avec un courage surhumain à rallier les débris de sa troupe pour les ramener à Dijon.

Louis XI, en ce pressant besoin, parvint à gagner à sa cause un des partisans zélés de Charles le Téméraire, le jeune Philippe de Hochberg, fils du comte de Neuchâtel sur le Lac, qui avait été fait prisonnier par les Suisses à Nancy et qui sortait de captivité. Le roi lui avait fait épouser sa nièce, Marie de Savoie, et ajouta à la dot les villes de Montbard, Salmaise, Gray, Vesoul, etc. L'année suivante, après une trêve de quelques mois, Louis XI gagne encore à sa cause le frère du prince d'Orange, Hugues de Châtelguyon, en lui donnant en mariage son autre nièce, Louise de Savoie. L'offensive est reprise par les Français. En quinze jours, Châtelguyon s'empare de Dôle et de Salins, mais échoue devant Besançon; son lieutenant d'Amboise s'empare de Gray, y incendie les trente-deux maisons encore debout, démolit les murailles et massacre les habitants, qui lui avaient opposé une résistance désespérée. Trois ans plus tard, la paix d'Arras (1482) assurait la Franche-Comté au roi de France, qui fiançait son fils, le futur Charles VIII, à Marguerite, fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne.

C'est dans ces conditions déplorables et même odieuses que Philippe de Hochberg vint prendre possession de sa nouvelle seigneurie de Gray. Les archives de la Côte d'Or constatent, pour la période de 1481 à 1488, que le roi ne perçoit pas de revenus à Gray; « c'est Mgr de Hochberg qui en fait son profit... » En janvier 1484, Philippe permet aux chanoines du château de Gray de continuer leurs offices dans l'église paroissiale au lieu de les faire dans la chapelle collégiale du château, ruiné et incendié, et ordonne aux receveurs de Gray de leur servir la rente de 56 livres à laquelle ils ont droit.

Le nouveau roi Charles VIII confirma par lettres patentes, signées à Blois le 27 octobre 1483, les donations faites par son père à Philippe de Hochberg.

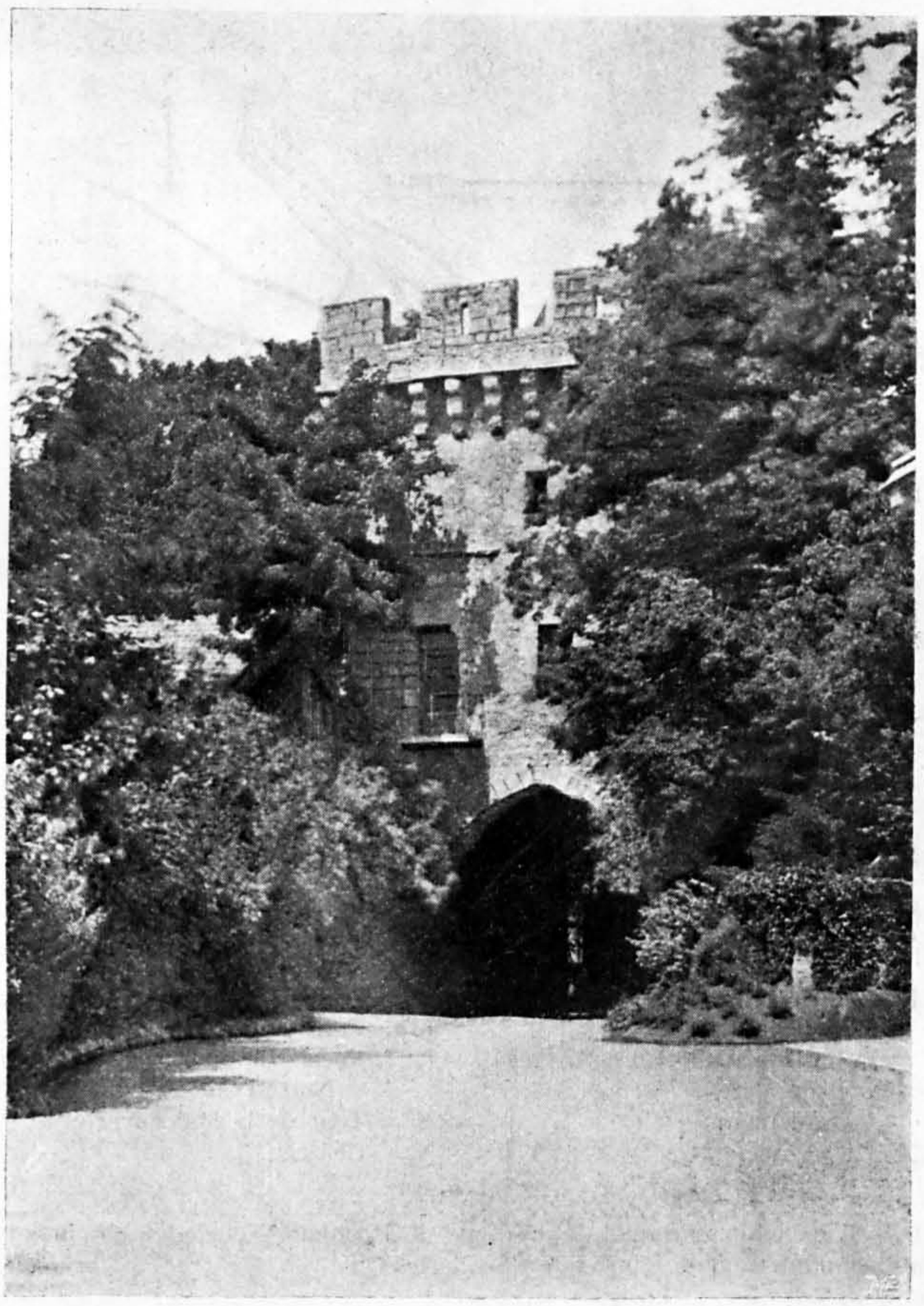
Mais lorsque ce jeune souverain rompit ses fiançailles avec Marguerite d'Autriche, en 1491, pour épouser Anne de Bretagne, un soulèvement général éclata en Franche-Comté. Appuyé par une armée impériale de 8000 hommes, ce soulèvement aboutit rapidement pour les Français à la perte de Vesoul et des autres places de la Comté, à l'exception de Dôle et de Gray, défendues par Guillaume de Vergy et par Philippe de Hochberg. Aux archives de Dijon se trouve un document constatant que Philippe a fait enlever de son château d'Epoisses huit pièces d'artillerie, appelées faucons, et les a fait transporter à Gray, où il se trouvait avec beaucoup de gens de guerre en décembre 1492 et janvier 1493, pour défendre cette place contre Maximilien. Aux archives de Gray se trouvent les comptes payés par la ville pour l'entretien de son seigneur. Il s'y trouve aussi une lettre de cette même époque, adressée aux receveur et commis des vins de Gray par Katherine de Hochberg, sœur de Philippe, pour les prier d'envoyer six queues (pièces) de vin pour approvisionner son château de Vercel, entre Le Locle et Besançon. Cette Katherine avait épousé Philippe de Neuchâtel (en Bourgogne) et prenait, on ne sait trop pourquoi, le titre de dame de Vercel, où elle habitait, mais qui appartenait à son père, le comte Rodolphe, et a ensuite passé à Philippe.

La paix de Senlis, conclue en mai 1493 grâce à la médiation des Suisses, assura la restitution à Marguerite d'Autriche des comtés de Bourgogne, d'Artois et de Charolais. Philippe de Hochberg dut évacuer Gray et renoncer en fait à tous ses droits seigneuriaux sur cette ville. Il est mort dix ans plus tard à Montpellier, où il résidait comme gouverneur de la Provence.

Quant à l'histoire postérieure de Gray, il suffira de rappeler brièvement que la place a été renforcée de nombreux bastions par Charles-Quint; cela lui valut de ne pas être prise par les Français au cours de leur invasion en Franche-Comté sous Richelieu (1636). Lors de sa première invasion, Louis XIV s'en empara en personne après quelques jours de siège, en 1668, et un tableau célèbre de Van der Meulen a illustré ce fait d'armes, qui fut en réalité l'œuvre du célèbre abbé Jean de Watteville, ex-chartreux, ex-pacha en Morée, qu'a caractérisé le dicton : « Qui trahit son Dieu plusieurs fois, peut bien encore trahir des rois. »

Lors de la dernière invasion française, entre la paix d'Aix-la-Chapelle et celle de Nimègue, en 1678, la résistance de Gray a été insignifiante.

Le château de Gray, construit au XIIIme siècle, avait été « ruiné par le feu » lors de l'évacuation de la ville par Sallazar. Philippe de Hochberg n'a donc guère pu l'occuper et les archéologues se déclarent dans l'impossibilité d'en déterminer l'emplacement exact. Il n'en reste qu'une tour peu élevée, couronnée de créneaux et de machicoulis, et très soli-



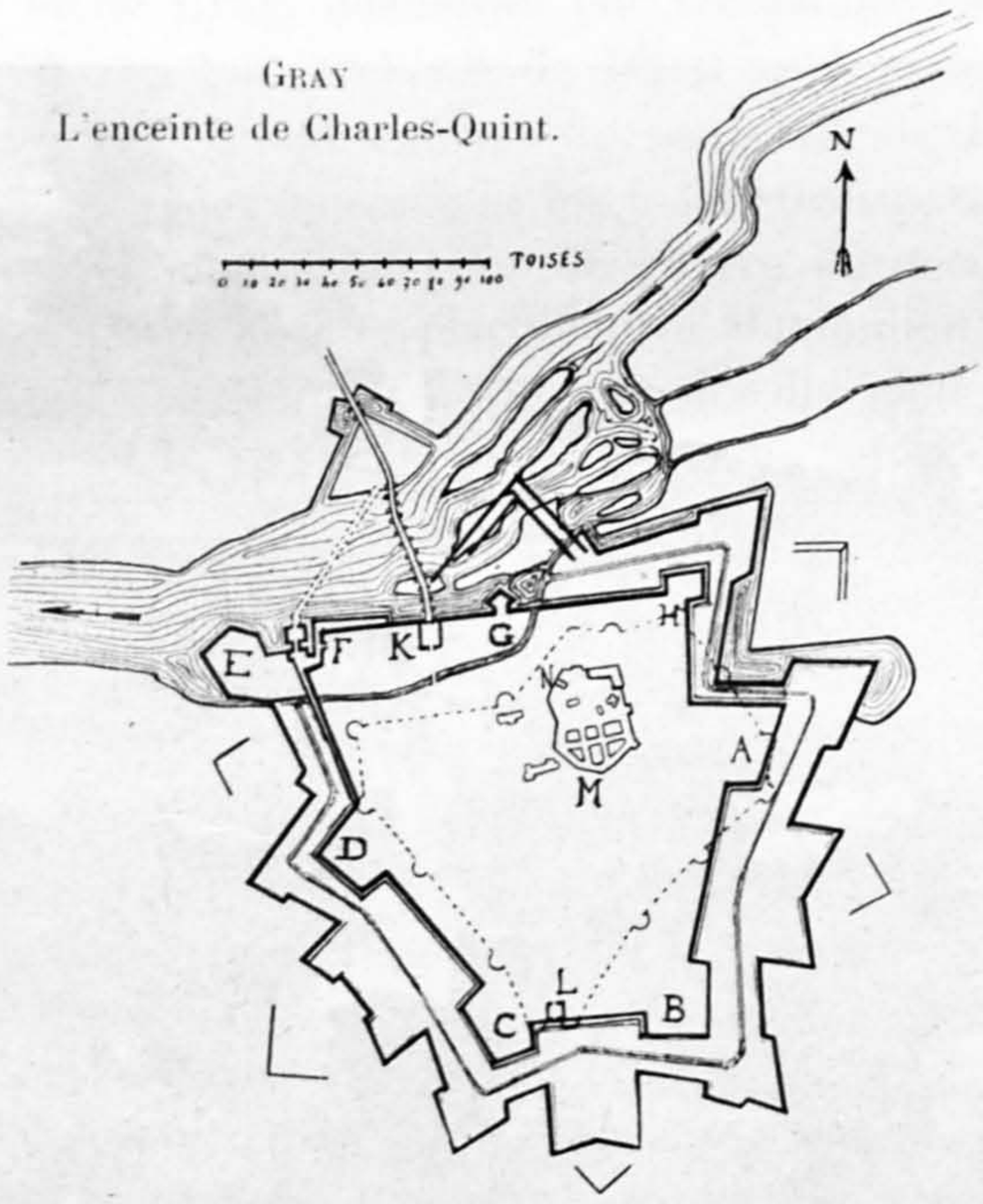
Ce qui reste du château de Gray
à l'époque où il appartenait à Philippe de Hochberg.

dement construite. Cette tour, dont le toit pointu a disparu à une époque relativement récente, appartenait, avant la Révolution, à Monsieur, depuis roi de France sous le nom de Louis XVIII; elle a été vendue comme bien national et a passé aujourd'hui en la propriété de M. Mongin.

Quant aux fortifications de Gray, telles qu'elles existaient à l'époque de Philippe de Hochberg, nous en reproduisons le plan approximatif.

Elles se composaient de murailles épaisses avec des demi-tours rondes de distance en distance. Les fortifications bastionnées construites par Charles-Quint ont été rasées par Louis XIV, qui reporta les défenses de la France à Salins, Joux, Besançon et Huningue.

GRAY
L'enceinte de Charles-Quint.



A = Bastion de Rye.
B = » de la Baume.
C = » de la Roche ou de l'arsenal.
D = » de Vergy.
E = » du moulin.
F = » d'Autrèy.
G = » de Ray.
H = Bastion de Beaujeu.
K = Porte Saint-André ou Porte Basse.
L = Porte Haute ou d'Aspremont ou Notre-Dame.
M = Tour de la Malcouverte.
N = Château.

N.B. - L'ancienne enceinte de Philippe de Hochberg-Neuchâtel est indiquée par un pointillé à l'intérieur de l'enceinte de Charles-Quint.

SOURCES

Archives de la Côte d'Or, série B, 1786, 1804.
Grandes archives de Neuchâtel, Y 4/12, année 1491.
Archives de la ville de Gray: Mandement de Philippe de Hochberg, du 22 janvier 1484/85, en faveur des chanoines de Gray, et lettres de Katherine de Hochberg aux commis des vins de Gray, pour l'envoi de vins à Vercel. — Comptes rendus aux échevins de Gray pour l'entretien du Maréchal de Bourgogne (Philippe de Hochberg).

Histoire de la ville de Gray et de ses monuments, par les abbés Gatin et Besson, nouvelle édition continuée par Ch. Godard. Paris, Didot, 1892, pages 53, 92, 105, 120, 134, 136, 142, 216, 223, 353, 367, 372, 387, 396, 650.

Jean Nadault, *Histoire de la ville de Montbard.* Paris, Picard, 1882, page 28.

Henri Bouchot, *La Franche-Comté.* Paris, Plon, pages 341 à 346. Lire notamment la touchante Ballade des femmes de Gray, après le siège de 1477, où elles demandent d'être mises avec leurs nouveaux-nés dans le cercueil où l'on va clouer leurs maris.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. l'archiviste de la Haute-Saône et de M. Jourdil, l'aimable bibliothécaire de la ville de Gray

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Observatoire cantonal. — Le 6 juillet dernier, l'Observatoire cantonal neuchâtelois a célébré à la fois le cinquantenaire de son existence et l'inauguration des nouvelles installations créées avec la fortune du Dr Hirsch, léguée dans ce but à l'Etat. Il a paru à cette occasion, par les soins du Département de l'Instruction publique, une plaquette qui constitue une utile contribution à l'histoire de la science et de l'horlogerie dans notre canton [1]. A côté de la description détaillée des bâtiments et des appareils qui doivent permettre à l'établissement de donner une nouvelle impulsion à son activité scientifique, on y trouve un historique bien documenté de la fondation et du développement de notre Observatoire. Les différentes phases de sa création et de son organisation, l'extension progressive des services, les travaux du personnel, y sont exposés en une centaine de pages, basées sur les rapports officiels. De nombreuses illustrations très soignées (portraits, vues, plans, etc.) augmentent encore la valeur de cette publication. En tête figure la reproduction d'un dessin de G. Grisel, représentant l'Observatoire en 1862. Il n'aurait peut-être pas été inutile d'indiquer que c'est une réduction de la grande planche qui accompagne l'article sur l'Observatoire paru dans l'*Almanach de la République et Canton de Neuchâtel* pour 1862.

J. J.

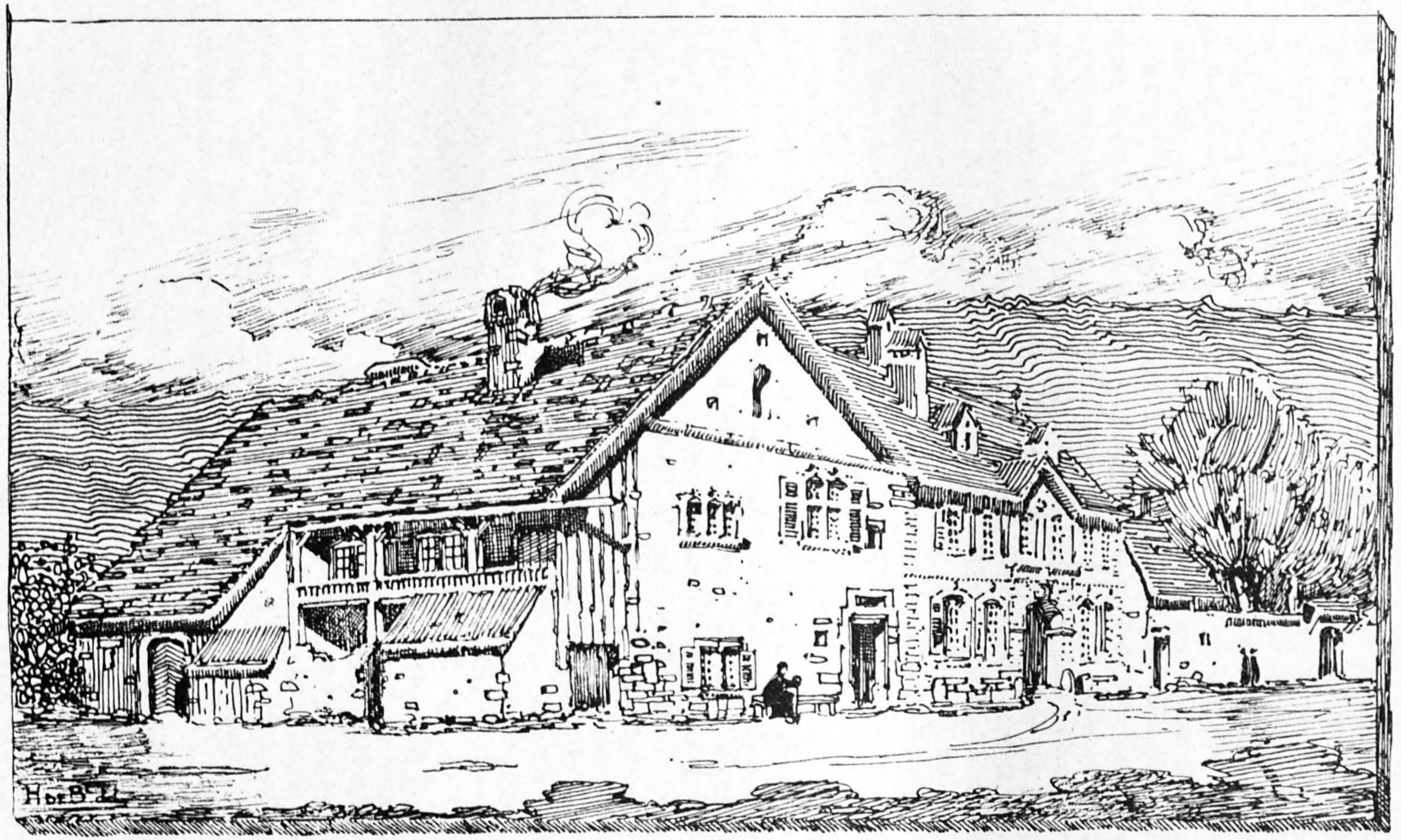
* * *

Une Histoire monétaire neuchâteloise. — Peu de pays ont changé de régime aussi souvent que le Comté de Neuchâtel, et la numismatique du canton se ressent naturellement de ces multiples vicissitudes. Aussi n'était-il pas aisé

[1] *L'Observatoire cantonal neuchâtelois, 1858-1912. Souvenir de son cinquantenaire et de l'inauguration du Pavillon Hirsch.* Publié par le Département de l'Instruction publique. Neuchâtel, Imprimerie Attinger frères, 1912. In-8° de 144 p.

de chercher à exposer dans une œuvre d'ensemble les étapes diverses de l'histoire monétaire de ce pays. Il fallait pour cela — secouant la poussière des archives — remonter au début du XIII^me^ siècle tout au moins, époque où l'évêque Roger de Lausanne concéda au comte Ulrich de Neuchâtel l'exploitation de son atelier monétaire dans cette ville. Concession de peu de durée, puisqu'en 1223 l'atelier fut fermé, pour n'être rouvert que rarement, de façon bien irrégulière, au cours des siècles qui suivirent. Nombre de spécialistes se sont occupés de la question monétaire de Neuchâtel au moyen âge et dans les temps modernes. Peu soucieux, sans doute, d'assumer les responsabilités d'une œuvre complète et solidement documentée, ils se sont bornés à l'étude fragmentaire de notre passé monétaire. Encore faut-il chercher ces fragments dans des ouvrages ou périodiques spéciaux, suisses ou étrangers, et, tout naturellement, dans le *Musée neuchâtelois*. Ces aperçus ne suffisaient pas à la curiosité des amateurs et collectionneurs de monnaies du pays. Aussi le distingué Conservateur du Médaillier de Neuchâtel que fut M. le professeur William Wavre résolut-il de nous doter d'une œuvre qui serait en quelque sorte la synthèse et le complément des efforts accomplis jusqu'ici dans ce domaine. M. Wavre consacra de longues années de sa vie à l'élaboration de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel*. Travail minutieux et captivant, qu'il poursuivit avec plaisir, intelligence et passion. La mort le surprit en plein labeur. L'achèvement de son *Histoire* fut confié par la famille Wavre aux soins entendus de l'excellent Conservateur du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, M. le D^r^ Eug. Demole, qui avait été le collaborateur et l'ami de M. Wavre. Depuis plusieurs années, M. Demole voue à cette œuvre une sollicitude aussi fidèle que compétente, de sorte que nous pouvons espérer voir paraître bientôt le volume attendu, qui sera une contribution de haute valeur aux études historiques neuchâteloises. Des fragments en ont déjà été publiés dans la *Revue suisse de Numismatique ;* ils sont pleins de promesses. Ainsi le chapitre traitant de la *Restauration de l'atelier monétaire de Neuchâtel par Marie de Bourbon en 1588*[1]. Un autre: *De la succession de Brandebourg aux Longueville en ce qui touche la monnaie de Neuchâtel, 1707-1722*, vient de faire l'objet d'une communication appréciée à l'assemblée générale de la Société suisse de Numismatique, tenue il y a quelque jours au château de Chillon. Ce que l'on sait jusqu'ici de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel* fait donc bien augurer de l'ensemble de cet ouvrage, qui, nous n'en doutons pas, satisfera pleinement ceux qu'intéresse ou passionne — il en est encore heureusement, — un passé rendu d'autant plus attrayant qu'on parvient mieux à lui dérober ses secrets les plus jalousement gardés. F. B.-B.

[1] *Revue suisse de Numismatique,* t. XVIII, I^re^ livraison. Genève, Au siège de la Société, Ecole d'Horlogerie, 1912.



MAISON DE J.-J. ROUSSEAU A MOTIERS

d'après une aquarelle faite en 1791.

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ • NEUCHATEL

1'118'556 - a

A PROPOS DU SÉJOUR DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A MOTIERS ET DE SES AMIS NEUCHATELOIS

(AVEC PLANCHES)

Le 17 septembre 1754, M. de Hennezel[1], faisant un voyage dans le comté de Neuchâtel, écrit dans son journal[2] :

Je partis d'Yverdon avec Mr. Varney de Mézery, a pied par le plus beau tems du Monde, nous arrivames à Fiez, ou nous fimes une petite alte ches Mr de Treitorrens. Apres nous etre rafraichis nous nous disposames a faire la montée asses peinible du Monbourget[3], sur tout par une chaleur asses grande. Arrivès dans le vilage un peu fatigués nous demandames du lait dans plusieurs maisons inutilement, ces bonnes gens paroissoient fachés de n'en avoir pas à nous offrir. Enfin nous trouvames une bonne femme qui nous en donna et qui ne vouloit rien recevoir de notre part, disant quelle étoit asses payée par le plaisir de nous avoir vus. La commençoit deja cette politesse, cette vivacité d'esprit qui regne dans ces contrées du pays de Neuchâtel et qui à mesure qu'on avance est melé de fausseté[4]. Apres bien des remerciemens réciproques et nous avoir fait prometre de repasser ches elle a notre retour, nous poursuivimes notre route qui nous offrit pendant asses longtems [à] la vue, la vaste etendue du lac de Neuchatel, du Jurat, du Canton de Berne et de Fribourg, couronnes par les alpes toujours couvertes de neige.

Nous marchames ensuite longtems dans des bois et nous arrivames dans une petite plaine parsemée de paturages et de chalets. Nous fumes nous rafraichir d'excellent laitage dans un [chalet] nommé la Redalla[5]. Apres avoir traversé encor quelques bois de sapins et de hetres nous nous trouvames sur une hauteur au moment ou le soleil étoit sur son déclin. Rien de plus agréable que de voir cette vallée dans laquelle serpente la Reuse, et de distance en distance de très beaux villages, Motier, Boveresse, Fleurier, Couvet, et beaucoup de hameaux ; des troupeaux ça et la dans les paturages et des chalets de toute part. Ce charmant paysage

[1] Christophe-François-Sébastien de Hennezel, mari de Anne-Françoise-Julie Warney, de Gilly, C'est lui qui, lors d'un autre voyage fait en cabriolet au Val-de-Travers en 1782, dessina l'intérieur de la chambre occupée par Rousseau, dessin attribué à tort à son fils. Cf. Ph. Godet et M. Boy de la Tour, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à M^mes Boy de la Tour et Delessert*, 1911, p. X, note 3.

Sur les de Hennezel, voy. Marc Henrioud, *Les de Hennezel au Pays de Vaud*, Zurich, 1906 ; *Archives héraldiques suisses*, 1906, nos 1 et 2 ; *Musée neuchâtelois*, 1879, pp. 69-71.

[2] Journal manuscrit, propriété de M. G. de Blonay, à Grandson, qui a bien voulu nous le communiquer.

[3] Aujourd'hui « Mauborget ».

[4] Cf. [Allamand], *Description topographique de la Chatellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1830, pp. 80-83.

[5] La Redallaz, chalet à une lieue de marche à l'est du Mauborget.

est borné a gauche par des rochers formant d'enormes piramides, pres desquels est un monument plus ancien que l'invention de la poudre, c'est une enorme chaine de fer dans un chemin serré, qu'on foisoit servir de digue contre les Bourguignons; il y avoit autrefois [un] corps de garde dont cet endroit a retenu le nom[1].

A droite continue le vallon à perte de vue. Les montagnes des Sagnettes se presentent en face et sont remplies de bois, de paturages et de chalets. Les chansons rustiques chantées par les bergers et dont la plupart ont un caractère analogue au local[2], tout cela inspire un sentiment vif et touchant qu'on ne sauroit rendre.

L'avenue qui conduit à Motier est une pente agreable, le local des objets paroit se varier sans cesse. On gagne un grand chemin a coté du quel coule un ruisseau qui traverse le village et se jette dans la Reuse. On arrive a peu de distance du village dans un endroit entre deux rochers fort hauts, celui a droite est couvert de sapin, celui a gauche est couronné par le chateau de Motier, qui n'a rien de recommandable que son ancieneté et sa belle vue. Sa structure est tres irreguliere. Motier avoit dans le tems du papisme un Prieuré dont le batiment subsiste encor. Le Village est bien bati et regulier et les maisons sont allignées comme dans une ville. Les promenades sont agreables, surtout au bord de la Reuse. Il y a une jolie compagnie qui monte dans la belle saison et l'on sy pique beaucoup de politesse françoise, le paysan même est tres prevenant, mais aussi fort curieux[3]. Arrivés dans notre auberge on tira a part mon compagnon de voyage pour lui demander si je ferois maigre; il vint a moi pour me le dire avec de grands eclats de rire. Cela venoit de ce que j'avois un habit brun et la veste en noir et l'on m'avoit pris pour un abbé. A peine arrivés Mr. de Bonstetten de Biberstein en pension ches le Professeur de Montmolin[4], vint me faire visite, je l'avois connu dans un sejour que j'avois fait à Arberg ches ma tante Stantz, il demeuroit à Walpersvyl ches Mr le Pasteur Sinner. Notre arrivée etoit un evenement dans le lieu; il me fit faire connoissance avec un nommé Léautier de Moudon, sous maitre dans cette pension, parce que je lui avois dit qu'un des mobile de cette course étoit pour aller a la decouverte des petrifications que fournissent ces contrées. Ce Leautier avoit ce gout, c'etoit une espece de demi savant bel esprit se melant un peu de tout, jouant du violon, aimant la poesie et un peu auteur, dessinant un peu; il avoit une espece de cabinet ou il avoit rassemblé beaucoup de petrifications, des papillons. Il me proposa une correspondance et

[1] La Tour.

[2] Cf. *Œuvres de Jean-Jacques Rousseau,* éd. Hachette, t. IX, p. 382.

[3] Cf. *Œuvres,* t. XI, pp. 20-21; ALLAMAND, fils, *Statistique de la Chatellenie du Val-de-Travers,* Neuchâtel, 1836, pp. 89-90; *Musée neuchâtelois,* 1879, p. 296; QUARTIER-LA-TENTE, *Le Val-de-Travers,* pp. 389-391.

[4] Frédéric-Guillaume de Montmollin, 1709-1783, marié en 1742 avec Jeanne-Marie Tissot. Voy. à son sujet *Lettre à M... avec la Réfutation de ce libelle par le professeur de Montmollin,* 1765, pp. 71-198; DE MONTMOLLIN, *Information présentée au public,* 1765, 34 p. in-8; JEANNERET et BONHOTE, *Biographie neuchâteloise,* Locle, 1863, t. II, pp. 108-117; *Musée neuchâtelois,* 1865, pp. 241-258; 1866, pp. 293-294; 1867, p. 299; 1872, pp. 52-73; F. BERTHOUD, *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers,* Paris, 1881, 410 p. in-8; F. BERTHOUD, *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin,* Fleurier, 1884, 373 p. in-8; ALBERT JANSEN, *Documents sur J.-J. Rousseau, recueillis dans les archives de Berlin,* extrait du t. XXII des *Mémoires de la Société d'Histoire de Genève,* Genève, 1885, pp. 26-134; G.-H. MORIN, *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau,* pp. 148-156; H. TOURNIER, *J.-J. Rousseau à Môtiers-Travers.* Tirage à part de la *Grande Revue.* Paris, 1912, 47 p. in-8.

des echanges, dont il se proposoit de tirer parti. Nous avons eu un commerce epistolaire pendant quelques années, ses lettres étoient vraiment originales par leur ton important empoulé et pedant, qu'il cherchoit à egayer par des saillies; on sentoit qu'il les croyoit dignes de la presse tant il y avoit de prétentions. J'ai rencontré dans la suite cet original à Londres en... il avoit arboré lépée qui lui donnoit un ridicule de plus, parce qu'il boitoit du coté gauche, tellement qu'à chaque pas la pointe de son epée touchoit la terre. Après mavoir montré toutes ses richesses en histoire naturelle, il me régalat de quelques morceaux de violon. On rencontre quelque fois de ces gens qui veulent ecraser leur prochain de leurs talens.

Ou étoit pendant ce tems la mon compagnon de voyage? Toujours amoureux de toutes les femmes qu'il rencontroit, et ne voyageant que pour en voir, a peine arrivé il s'en fut visiter toutes les jolies dames de l'endroit, il en revint fort tard en me disant que j'étois invité de la part de toutes les personnes chez qui il avoit été, et quon souhaitoit de me voir, il avoit sans doute fait mon portrait asses avantageusement pour exciter leur curiosité. Nous fumes dejeuner le lendemain ches un des matador du lieu, c'etoit un homme poli qui avoit été au service de France. Il avoit une fille de tres bonne façon et un fils d'environ quinse ans d'une gaité bouffone, son nom etoit le Major Girardier[1]. Un jeune peintre Balois[2] etoit occupé à peindre toutes les personnes de la maison; le maitre peignoit aussi un peu, et aimoit passionement les tableaux. Il nous montra une [toile] quil disoit etre de Raphael. Pauvre Raphael que de tableaux on t'a fait faire. Apres avoir passé quelques heures fort agréablement dans cette maison, nous fumes dans une autre ou il y avoit deux fort jolies et aimables demoiselles. On nous y fit mille honnetetes, j'aurois trouvé ces demoiselles beaucoup mieux si mon compagnon de voyage ne me les avoit pas louées a lexces.

Nous primes congé et nous disposames a prendre la route de la Brevine. Le Père et le fils de cette Maison nommés Guienet[3] et mon ami de Bonstetten nous accompagnerent jusqu'a Boveresse. Toujours [par] un tems a souhait nous montames la montagne, et lors que nous fumes a une certaine hauteur, trouvant un ombrage agreable, nous nous assimes pour jouir de la belle vue du vallon.

Je me mis à crayonner Motier et ses environs lors que tout a coup un transport amoureux saisit mon compagnon de voyage. Il jette des regards enflammés sur Motier et s'écrie « mes charmantes, mes cheres demoiselles Guienet, que je vous aime, puissent ces charmans echos vous le dire, helas que je suis a plaindre d'etre eloigné de vous ». Puis sadressant a moi : « ne me trouves vous pas bien malheureux. Il faut toujours que quelque belle me chifonne le cœur, si ce n'étoit pas les Dames G. ce seroit quelque bergere ». Je fus obligé de lui faire violence pour le tirer de sa reverie et pour continuer notre route « regardes me disoit il ce charmant paysage » ! c'étoit pour m'engager à rester encor quelque tems dans cet endroit, mais il ne voyoit que la maison des dames G.

[1] Jean-Jacques Girardier, 1694-1763, épousa en 1733 Anne-Marguerite Boy de la Tour, 1704-1781. Ils avaient trois enfants : Adrienne, née en 1734; Frédéric-Auguste, 1735-1808; Jules-Ferdinand, 1743-1800.

[2] H. Soultzner.

[3] Abraham Guyenet, commissaire et receveur des Trois Recettes du Val-de-Travers, et Frédéric Guyenet, son fils.

Si nous avons reproduit ce long récit, où perce un sentiment sincère de la nature, c'est qu'il nous paraît curieux de constater que chez nous aussi avaient déjà pénétré les influences du romantisme anglais, dont sept ans plus tard devait éclore la *Nouvelle Héloïse*[1]. Et puis la description de Môtiers est prise sur le vif. Tel est bien encore le milieu dans lequel Rousseau va vivre, lorsque, le 10 juillet 1762, accompagné d'un Roguin[2], il apparaît sur la rue principale de Môtiers, arrivant à pied d'Yverdon par le même chemin que celui que nous venons de parcourir.

Et lorsque, parvenu au milieu du village, à la hauteur de la maison du Terraux[3], — aujourd'hui du Bois de Pury — il s'arrêta avant de franchir le seuil de sa demeure, la vue qui s'offrit à son regard fut exactement celle que nous donne une aquarelle précieuse, bien que pâlie par le temps, qui figurait à l'exposition iconographique organisée en juin dernier à Genève par les soins de la Société J.-J. Rousseau.

Exécutée en 1791 par Louis de Marval[4], d'après un dessin de D.-A. de Sandoz-Rollin[5], cette pièce nous fait voir au premier plan, à gauche, la maison[6] que Rousseau occupa jusqu'au 8 septembre 1765 et qui appartenait à Jean-Pierre Boy de la Tour[7]. Tout à côté, celle[8] du major

[1] Voy. JOSEPH TEXTE, *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire,* Paris, 1895, pp. 311 et suivantes ; *Journal des Débats* du 20 juillet 1912.

[2] Soit le colonel Gabriel-Augustin, 1714-1796, soit son cousin germain, le colonel Georges-Augustin, 1718-1788. Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. 114, note 2; *Annales J.-J. Rousseau,* t. II, p. 158, note 2, et p. 159, note 1; *Œuvres,* t. XI, p. 262.

[3] Voy. *Annales J.-J. Rousseau,* t. II, p. 263, note 2; *Musée neuchâtelois,* 1882, p. 99.

[4] Conseiller d'Etat et châtelain du Landeron, 1745-1803.

[5] David-Alphonse de Sandoz-Rollin, 1740-1809. Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. XI.

[6] Sur cette maison, voy. [GAUTIER], *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la révolution,* Londres, 1790, t. II, p. 304; G.-B. DEPPING, *Voyage de Paris à Neufchatel en Suisse,* Paris, 1813, pp. 138-145; BELLOT, *Un voyage en Suisse en 1823,* feuilleton du *Journal de Genève* du 20 août 1910; ALLAMAND, *Statistique,* p. 19; ALPH. PETITPIERRE, *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois,* Paris, 1878, pp. 49-50; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, pp. 408-410; QUARTIER-LA-TENTE, *op. cit.,* p. 341; LUCIEN PINVERT, *Un romancier suisse, Auguste Bachelin,* extrait de la *Revue de Fribourg,* Paris, 1905, p. 27; *Annales J.-J. Rousseau,* t. III, pp. 247-250; *Musée neuchâtelois,* 1910, p. 116; DE GIRARDIN, *Iconographie de J.-J. Rousseau,* Paris, t. I, pp. 127, 203-205, 259, 262; t. II, p. 233, nº 1086 ter.

[7] Fils aîné de Mme Boy de la Tour-Roguin. Celle-ci mourut en 1780 dans la maison dite « des colonnes » (voy. CROTTET, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon,* Genève, 1859, p. 477), où l'on vient de placer une plaque commémorative. Sur elle et ses enfants, voy. *Oeuvres,* t. VIII, p. 230, t. IX, p. 33 et suivantes; *Musée neuchâtelois,* 1873, p. 174; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, pp. 67-79; H. DE ROTHSCHILD, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau,* Paris, 1892, LV-316 p. in-8; PH. GODET, *Lettres inédites,* p. III; EMILE FAGUET, *Les amies de Rousseau,* Paris, 1912, pp. 318-325 : la lettre donnée comme de 1764 est du 9 avril 1765, ce qui explique le mot « tracasseries ».

[8] Une petite construction, qui lui était adossée au nord, a été démolie. Quand la maison Girardier fut badigeonnée, il y a quelques années, les figures à la sanguine qui ornaient le fronton ont été remplacées par de grotesques caricatures; sauf cela elle est telle qu'au XVIIIme siècle.

J.-J. Girardier[1], commandant en chef des troupes du roi au département du Val-de-Travers, dont la femme est la belle-sœur de Mme Boy de la Tour-Roguin. Ces deux maisons contiguës avaient des dépendances communes, ce qui fut cause de quelques tiraillements[2], car Mme Girardier, habituée à disposer à son gré d'une habitation le plus souvent vide, ne vit pas sans quelque humeur s'y installer un hôte aussi nouveau qu'inattendu. Elle le reçut néanmoins avec bonne grâce à sa table tandis qu'il s'installait. Plus loin, la propriété Baillods[3], dont les immeubles, après avoir longtemps servi de maison d'école, ont été aménagés en bureaux pour les services de l'Etat et n'ont guère conservé de leur ancienne destination qu'une girouette! Puis la vieille maison d'Ivernois, pas mal transformée au cours de trois siècles, avec, vis-à-vis, leur nouvelle demeure, construite en 1720 par Abraham d'Ivernois[4] sur l'emplacement de la maison Stavay-Lully. Au moment où nous sommes, elle est occupée par le procureur général d'Ivernois[5]. Derrière, on devine le Prieuré[6], vendu par le roi en 1749 au receveur Abraham Guyenet[7], et la cure, où depuis 1742 réside le pasteur Frédéric-Guillaume de Montmollin[8]. Au bout de la rue, le vieux bâtiment des halles, reconstruit et achevé de bâtir à la fin du XVIme siècle par Claude d'Ivernois[9], et qu'on appelle « Maison de Ville ». Enfin, dans le lointain, la montagne de Boveresse,

[1] Voy. p. 187, note 1.

[2] Voy. *Œuvres,* t. IX, p. 36; ROTHSCHILD, *op. cit.,* pp. 3, 23, 24, 33 et 50.

[3] Voy. *Musée neuchâtelois,* 1882, p. 99; QUARTIER-LA-TENTE, *op. cit.,* p. 341, et note 1.

[4] Conseiller d'Etat et châtelain du Landeron, 1683-1752, époux de Marie-Anne de Tribolet, 1702-1749. Il meurt à Môtiers dans la maison qu'il s'était construite et où son frère Guillaume-Pierre et ses neveux habitèrent jusqu'en 1769. Cf. *Biographie neuchâteloise,* t. I, p. 524; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, p. 75, note 1; *Musée neuchâtelois,* 1882, p. 99.

[5] Guillaume-Pierre d'Ivernois, 1701-1775, conseiller d'Etat et procureur général, épousa en 1725 Marie-Esabeau Baillods, 1699-1736, et en 1742 Suzanne-Marie Péter, 1700-1764.

[6] Voy. A. DE MANDROT, *Le Prieuré de Saint-Pierre du Vauxtravers et les comtes de Neuchâtel,* extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* séance du 20 décembre 1866, 11 p. in-8; LOUIS PERRIN, *Notre-Dame de Môtiers,* Fleurier, 1890, 22 p. in-8; ARTHUR PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation,* Neuchâtel, 1909, pp. 480-481, notes 1 et 2; *Musée neuchâtelois,* 1865, pp. 100, 172; 1866, pp. 3, 37; 1867, pp. 43, 76; 1878, p. 174; 1881, pp. 221, 245, 277; A. PETITPIERRE, *op. cit.,* p. 5, note 2; GIRARDIN, *op. cit.,* t. II, p. 232, nº 1081 bis.

[7] Voy. p. 186, note 3.

[8] Voy. p. 186, note 4.

[9] Il mourut en 1618. Son fils Joseph, dans une relation conservée par M. M. Boy de la Tour, dit: « Les Communautés du Valtravers ayant donc fait dessein de rebastir leur maison de ville, elles trouverent à propos de la faire plus grande et plus magnifique que la précédente et de bastir des Hasles pour les foires et marchés comme elles sont aujourdhuy, tant pour la commodité des foires et des marchés, que pour tenir la Justice et les plaids et à mesme temps pour estre un Logis honnorable et traitable à pied et à cheval, ainsy que clause est constamment réservée et stipulée par toutes les admodiations qu'on en fait. » Cf. *Musée neuchâtelois,* 1882, pp. 47-48, 71-72; 1910, p. 115.

où se cache dans les sapins Monlési, la retraite du colonel de Pury [1]. Tel est le cadre dans lequel Rousseau va vivre pendant trois ans, et à part les relations précieuses qu'il nouera sur les bords du lac de Neuchâtel, c'est dans ce coin de village, c'est dans ces quelques maisons qu'il va trouver de chauds et fidèles partisans, comme aussi d'opiniâtres adversaires.

Tout a été dit et redit sur l'histoire de ce séjour en pays neuchâtelois, tracée déjà de main de maître par F. Berthoud et par d'autres. Aussi notre intention n'est-elle pas de la refaire, mais simplement d'ajouter quelques fils ténus à la trame qu'ils ont si bien ourdie. Et puisque nous sommes dans une année commémorative, on nous pardonnera de rappeler brièvement les noms des Neuchâtelois qui se lièrent successivement d'amitié avec Jean-Jacques, lien qui, pour beaucoup d'entre eux, dura bien après qu'il eut franchi, pour n'y jamais revenir, les frontières de notre pays.

Mais, auparavant, un mot encore sur son logis. On sait que, déjà vieux [2] en 1762, il exigeait de continuelles réparations, mais qu'il tint bon encore pendant quatre-vingts ans, puisque ce n'est que vers 1840 qu'il fut remanié presque de fond en comble, et que les seules parties demeurées inchangées sont une portion de la façade sud, avec un bout de galerie, et la façade nord. On sait que Rousseau logeait au premier étage, où il recevait parfois des hôtes et même sa propriétaire [3], tandis qu'au rez-de-chaussée habitaient en 1765 le capitaine Guyenet et sa servante Judith [4]. On sait encore que les chambres étaient spacieuses et simplement meublées, que la cuisine [5] était grande et l'escalier roide, que Rousseau pouvait gagner les champs par la grange [6] ou se promener

[1] Abraham de Pury, 1724-1807, lieutenant-colonel, nommé conseiller d'Etat le 18 juillet 1765, époux de Julie-Régine de Chambrier. Voy. *Œuvres,* t. IX, p. 42; D'ESCHERNY, *Mélanges de littérature, d'histoire, de morale et de philosophie,* Paris, 1811, t. III, p. 45; MUSSET-PATHAY, *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau,* Paris, 1822, t. II, p. 271; G.-A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin,* t. II, pp. 79 et suivantes; *Biographie neuchâteloise,* t. II, pp. 266-269; *Musée neuchâtelois,* 1873, p. 242; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, pp. 58-62, 372-391; JANSEN, *op. cit.,* p. 12 (120).

[2] J.-P. Boy de la Tour écrivait le 20 février 1780: «Je crois comme vous que la maison ne vaut pas des réparations considérables, car je crains toujours que la maison Dubieds [=Rousseau] ne dégringolle un matin.»

[3] Voy. P. USTERI, *Briefwechsel J.-J. Rousseaus mit L. Usteri in Zürich und D. Roguin in Yverdon,* Zürich, 1886, pp. 30-31; ROTHSCHILD, *op. cit.,* pp. 87, 91, 98; PH. GODET, *Lettres inédites,* p. 214, note 1.

[4] Voy. JANSEN, *op. cit.,* pp. 47 (155)-48 (155).

[5] Voy. PAUL USTERI et EUGÈNE RITTER, *Correspondance de J.-J. Rousseau avec Léonard Usteri,* Genève, 1910, p. 139; MUSSET-PATHAY, *op. cit.,* t. II, pp. 501-502.

[6] C'est la cuisine qui communiquait avec la grange et non la galerie. Cf. BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, p. 409.

sur une galerie, fermée de planches à son extrémité, par où il voyait sans être vu. On connaît l'inventaire[1] des meubles demeurés après son départ, sans d'ailleurs qu'aucun soit arrivé identifié jusqu'à nous, mais plus rien ne permettrait de se rendre compte de la distribution intérieure de la maison, telle qu'elle était autrefois, sans un bail à loyer de 1792, qui en donne la description et montre combien le dessin de Sandoz-Rollin est fidèle. Voici cette pièce[2]:

Je soussigné Frédéric Auguste Girardier[3] Loüe au Sieur Frédéric Clerc de Môtier, les apartemens du prémier Etage de la maison que j'ai acquise de Monsieur Boy de la Tour L'ainé mon Parent ayant vüe sur le chemin public, Consistant en une grande Salle d'Eté et une chambre à Fourneau ayant vüe sur le dit chemin du Côté de Bize, plus une chambre à fourneau[4] ayant vüe sur la cour de feù mon Père au Joran, une petite chambre ayant vüe au midy[5], une grande cuisine ayant même vüe avec une dépense, à coté de ladite cuisine il y a une porte et passage pour aller à la grange qui ne devra point étre occupé n'y embarrassé; Aura le dit Sieur Clerc L'usage de la Galerie au midy, mais ne la chargera pas de Bois, et ne pourra la pretter à personne pour y étendre n'y linge n'y lessives n'y autre Etendage, vù que ladite galerie n'est pas neûve n'y faite pour ces usages.

Pourra ledit sieur Clerc mettre et remiser du Bois coupé en Buches dans une remise sous la grange de ma ditte maison il pourra en faire également un tas à la rüa[6] le Long du mur vù que cela oteroit le jour de la cuisine des apartemens du Bas de ma ditte maison, et n'embarrassera pas le chemin. Dans la cuisine qu'occupera led. Sr. Clerc il y a un tourne broche avec la corde apartenant au Sieur Girardier, ainsy que les tablars de la Cuisine et de la Dépense. .... Aura encore ledit Sieur Clerc l'usage de la Cave[7] qui a son Entrée dans l'allée de la maison.

Le Sieur Clerc jouira de la Tapisserie[7] dans la chambre à fourneau et doubles fenêtres du Coté de Bize.... 3 mars 1792.

Outre la maison de Môtiers, Mme Boy de la Tour avait mis à la disposition de Rousseau son chalet de Pierrenod, dans lequel elle fit faire quelques aménagements intérieurs, qui ne furent terminés qu'en 1763. Rousseau tenait Mme Boy de la Tour au courant de l'avancement des travaux et fut à plusieurs reprises sur le point de s'y installer, mais finalement n'y séjourna pas[8].

[1] Voy. *Musée neuchâtelois,* 1892, p. 209.
[2] Conservée par M. M. Boy de la Tour.
[3] Voy. p. 187, note 1.
[4] Chambre occupée par Rousseau. Voy. Rothschild, *op. cit.*, p. 23.
[5] Chambre habitée probablement par Thérèse Le Vasseur.
[6] C'est la rue J.-J. Rousseau actuelle.
[7] Voy. Rothschild, *op. cit.*, pp. 24, 50, 56.
[8] Voy. *Annales J.-J. Rousseau,* t. II, p. 264, note 1; Rothschild, *op. cit.*, pp. 45, 50, 58; Usteri, *Briefwechsel,* p. 39.

Avant 1762, Rousseau n'avait rencontré au cours de ses nombreuses pérégrinations que peu de Neuchâtelois. S'il en connut pendant son premier et bref séjour dans notre pays en 1731, leur nom n'est pas venu jusqu'à nous. Le faux archimandrite lui suffisait sans doute! Ce fut pourtant en cette même année qu'il fit la connaissance à Soleure de M. de Merveilleux[1], qui s'intéresse à son sort. Il le recommande à Paris à sa belle-sœur, Mme de Merveilleux, et celle-ci, tout en le recevant fréquemment à sa table et en riant de ses vers impertinents, le remet sur la trace momentanément perdue de Mme de Warens[2].

Puis à son retour de Venise, en 1744, étant de passage à Lyon, il fit, sur la recommandation de Daniel Roguin[3] et à propos de ses démêlés avec le comte de Montaigu, la connaissance de Pierre Boy de la Tour[4]. Celui-ci, établi à Lyon dès 1720, avait épousé en 1740 Juliane Roguin, propre nièce de Daniel. Demeurée veuve en 1758 avec cinq enfants, elle était — si l'on en juge par sa correspondance — plus femme de cœur et de tête que d'orthographe. Elle prit résolument la direction de la maison de son mari, jusqu'au moment où ses deux fils purent la seconder, puis la remplacer. Aussi souvent qu'elle le pouvait, elle se rendait en Suisse pour voir sa famille, et, en 1762, se trouvait précisément à Yverdon avec ses trois filles quand Rousseau y arriva[5]. Elle ne manqua pas, lorsqu'il partit pour Môtiers, de le recommander[6] à ses parents Girardier, aux d'Ivernois, qui l'étaient aussi un peu, au pasteur chez qui ses fils venaient de faire leur instruction religieuse, et à ses amis, notamment Mme de Luze[7] et le colonel Chaillet[8].

Dès lors une correspondance tout à la fois familière et affectueuse

[1] David-François de Merveilleux, interprète de S. M. aux Ligues grisonnes, auprès de M. de Bonac, ambassadeur de France à Soleure, mourut en 1748. Il s'était fait catholique et avait épousé Marthe Cottin, de Coucy-le-Château. Un de ses fils, Jean-Pierre, officier aux gardes françaises, devint fou et mourut mangé par les loups; un de ses frères, Samuel, était capitaine au service de France et avait épousé Madeleine Thellung. (Renseignements dûs à l'obligeance de M. Ed. de Reynier.) Voy. *Biographie neuchâteloise,* t. II, pp. 66-67; G. DE REYNOLD, *Le doyen Bridel,* Lausanne, 1909, p. 89.

[2] Voy. *Œuvres,* t. VIII, pp. 113-114.

[3] Daniel Roguin, 1691-1771. Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. 2, note 1; MUSSET-PATHAY, *op. cit.,* t. II, p. 280; ROTHSCHILD, *op. cit.,* pp. 5, 10, 49, 57, 243 et suivantes; CROTTET, *op. cit.,* pp. 475-478.

[4] Voy. p. 188, note 7.

[5] Voy. USTERI et RITTER, *op. cit.,* p. 127.

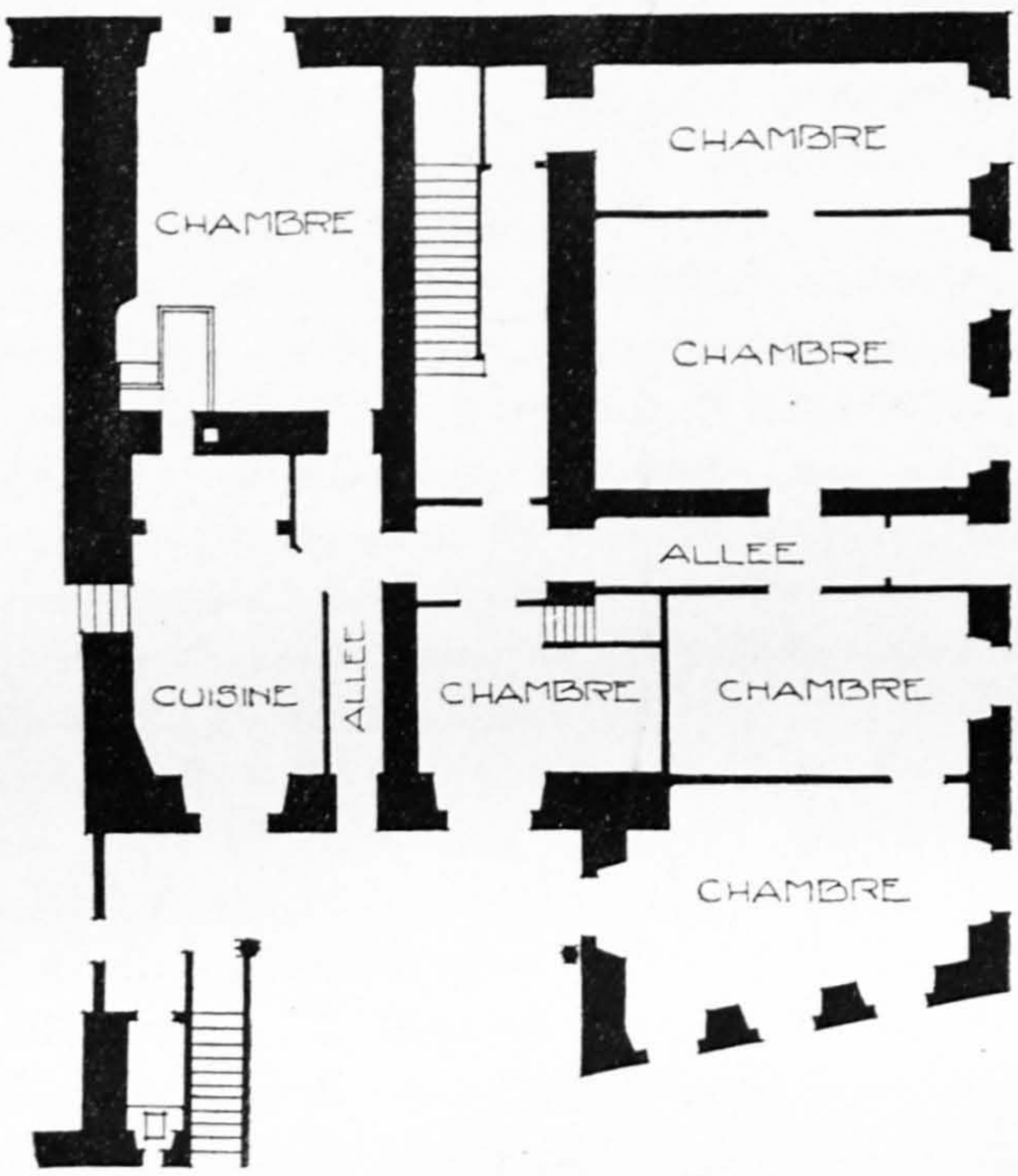
[6] Cf. *Ibid.* et *Œuvres,* t. IX, p. 44; t. XI, p. 262.

[7] Marie-Anne-Françoise de Luze, née Warney, de Treycovagnes.

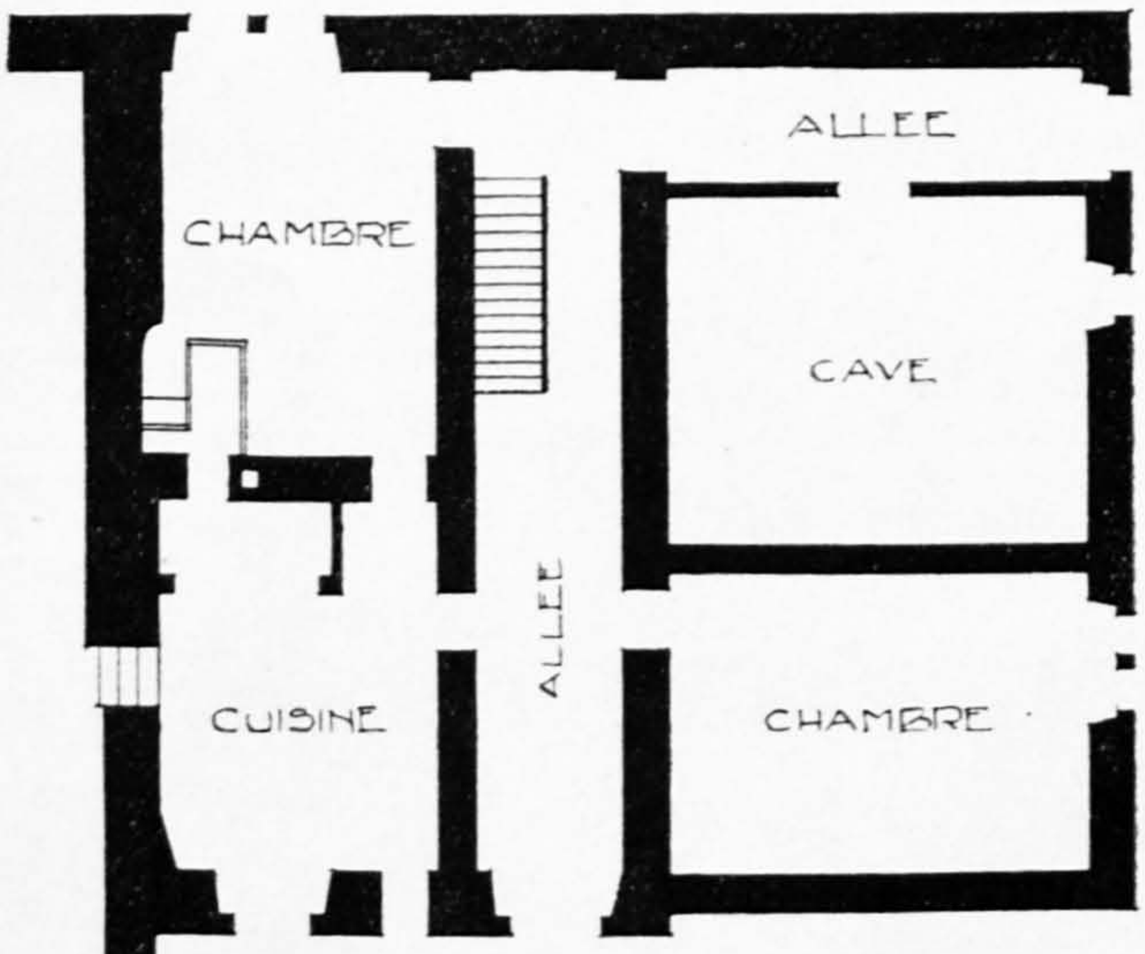
[8] Jean-Frédéric Chaillet mourut en 1779. Lieutenant-colonel au service de Sardaigne, conseiller d'Etat. Voy. *Biographie neuchâteloise,* t. I, p. 126; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, p. 276; ROTHSCHILD, *op. cit.,* pp. 104, 180, 201.

Maison Habitée
A Mô

REZ-DE-CHAUSSÉE



DISTRIBUTION EN 1912



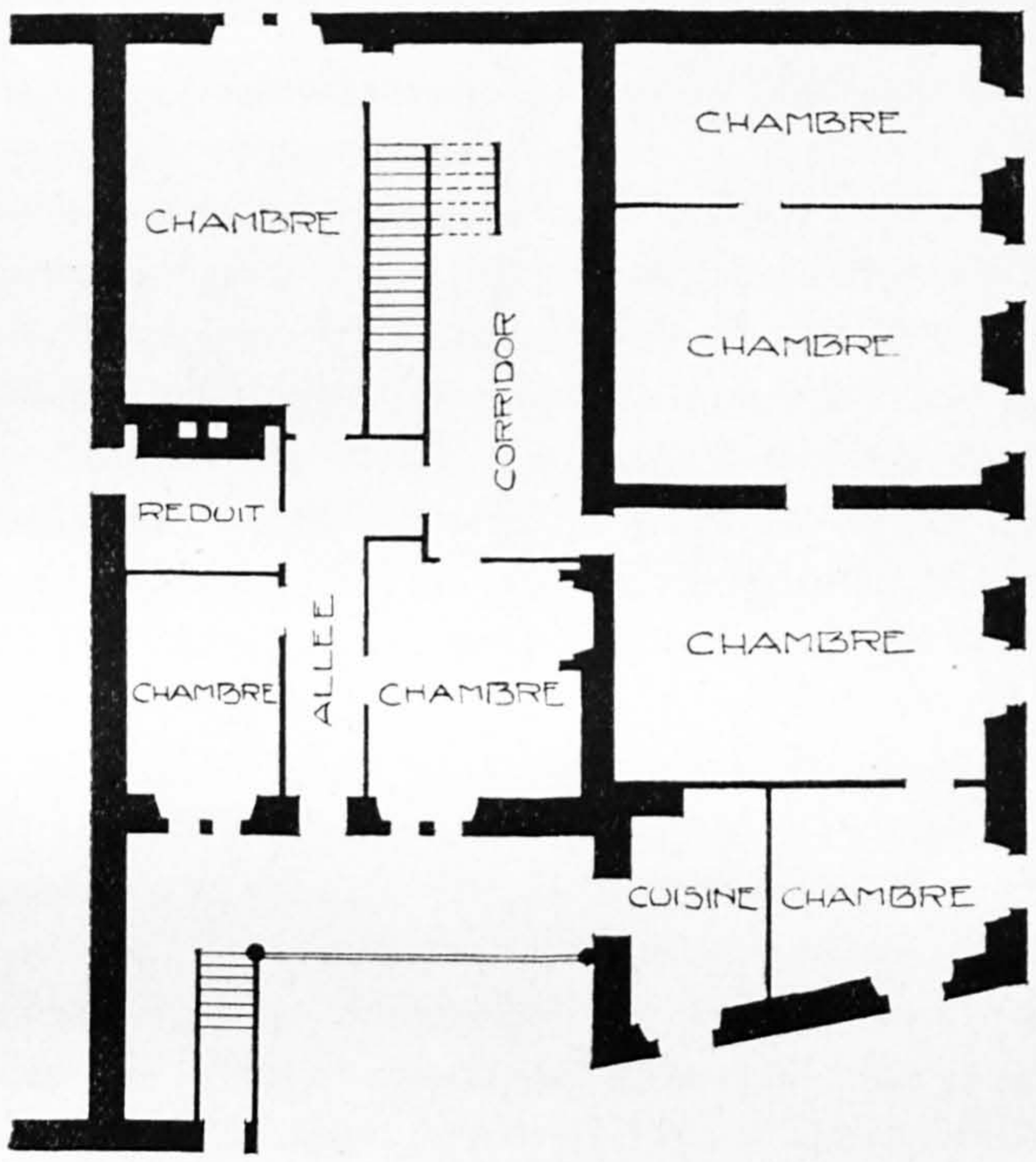
DISTRIBUTION EN 1765

IMP. WILFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

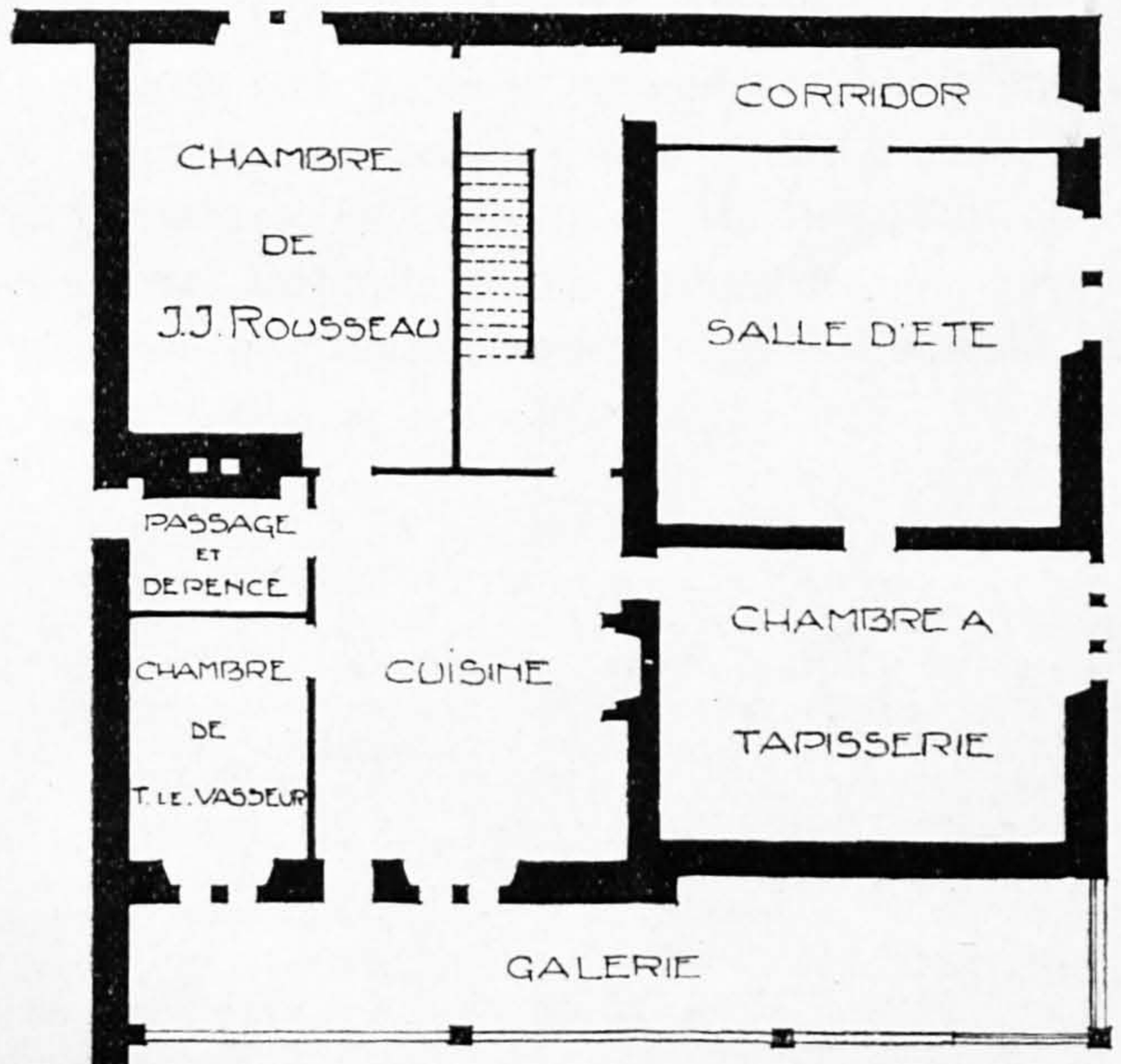
PAR J.J. ROUSSEAU

TIERS

1ER ÉTAGE



DISTRIBUTION EN 1912



DISTRIBUTION EN 1765

s'établit entre eux et fut continuée par la fille aînée lorsque l'âge eut rendu difficile à la mère l'usage d'écrire.

Rousseau, après son retour d'Angleterre, retrouve ses amies à différentes reprises à Lyon. A part un instant de défiance au moment de sa brouille passagère avec Du Peyrou[1], en 1768, c'est-à-dire au moment le plus fort de son exaltation, jamais aucun nuage ne s'éleva entre eux.

Il ne faudrait pas croire pour autant que son humeur chagrine ne s'exhalât jamais envers ses amis; il y donnait au contraire libre cours chaque fois qu'un présent lui était adressé, quel qu'en fût d'ailleurs l'auteur ou l'importance, ou chaque fois qu'on voulait se mêler d'un peu trop près de ses affaires.

J.-P. Boy de la Tour nous en a conservé un exemple dans une lettre qu'il écrivait de Lyon, le 14 décembre 1770, à son oncle, le colonel Gabriel-Augustin Roguin, en revenant de Paris, où il avait passé trente-six jours: « J'eus à Paris une altercation assez vive avec M. J.-J. Rousseau à votre sujet, dans le temps que j'y étois il reçut une Lettre de M. dutemps[2] de Vienne, auquel vous aviez écrit pour procurer à M. R. sa pention du Roy d'Angt. Jamais je l'ay vû aussy fâché que lorsqu'il reçût cette lettre, il sembloit que parce que vous êtes mon oncle, j'étois la cause de cela: je tins votre Party en disant que vous aviez agi dans cette affaire pour l'obliger, ce qui l'irritoit davantage, en me disant qu'il ne vous avoit point chargé d'intercéder pour luy et qu'il prioit en grace que personne ne se mêla de ses affaires, et que jamais on avoit refusé de luy payer sa pention. Enfin je fus obligé de luy promettre que je vous en écrirois et que je vous prierois de ne point prendre à cœur ce qui le regarde. Et entre nous je crois qu'il vaut beaucoup mieux ne point se mêler et en aucune façon de ce qui le regarde. »[3]

Mais ses amis ne prenaient pas ses accès d'humeur au tragique, ils le connaissaient trop pour s'en offusquer!

[1] Pierre-Alexandre Du Peyrou, 1729-1794, marié en 1769 avec Henriette-Dorothée de Pury. Voy. *Recueil des Pièces relatives à la persécution suscitée à Môtiers-Travers contre J.-J. Rousseau,* 1765, 3me éd., pp. 3-60, 177-227, 425-432; *Collection complète des œuvres de J.-J. Rousseau,* t. XXV (t. III), Neuchâtel, Fauche-Borel, 1790, discours préliminaire, pp. I-XX; D'ESCHERNY, *op. cit.,* t. III, pp. 37-40; MUSSET-PATHAY, *op. cit.,* t. II, pp. 70-71; MATILE, *op. cit.,* t. II, pp. 104-105; J. BONHOTE, *Etrennes neuchâteloises,* t. II, pp. 111-139; *Biographie neuchâteloise,* t. I, pp. 299-301; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, pp. 62-66, 169-175, 219-229; PH. GODET, *Mme de Charrière et ses amis,* Genève, 1906, t. II, p. 433; *Musée neuchâtelois,* 1864, p. 75; 1869, p. 88 et note 1, 229; 1888, pp. 249-250; *Annales J.-J. Rousseau,* t. VI, pp. 288-290, 308.

[2] Louis Dutens, 1730-1812. Cf. *Annales J.-J. Rousseau,* t. VI, pp. 84-85, 308; ROTHSCHILD, *op. cit.,* pp. 228-231; *Œuvres,* t. XII, pp. 221-222.

[3] Lettre conservée par M. Ernest Roguin, qui a bien voulu nous la communiquer.

Les lettres écrites par Rousseau à la famille Boy de la Tour et arrivées jusqu'à nous sont au nombre de 148. C'est une infime partie de sa correspondance, qui se compte par milliers de lettres. Et à ce propos on peut s'étonner qu'il y en ait en somme autant qui aient été conservées. Cela tient à ce que déjà de son vivant on y attachait du prix[1] et qu'après sa mort on les gardait jalousement. Mais on ne pouvait pas toujours résister aux sollicitations de ceux qui demandaient à en prendre connaissance ou à en tirer des copies. Comme J.-P. Boy de la Tour avait envoyé les siennes à sa sœur, à Paris, et qu'elle manifestait le désir de les garder, il lui écrivait le 6 mars 1807: «Je t'ay envoyé, ma chère sœur, par Mme Gautier[2], toutes les lettres que j'avois de J.-J. R. à ma mère, je n'en ay pas gardé une seule. Je ne puis qu'être sensiblement mortifié et surpris du refus que tu as fais de me les renvoyer, je ne comprends pas quels sont les motifs qui te font agir dans cette occasion; ces lettres ne renferment rien qui puisse compromettre nôtre mère, dont la bonté est si bien en évidence dans cette correspondance, elles ne peuvent point compromettre la mémoire de J.-J. R., puisque ses Confessions en disent plus qu'il ne faut pour qu'il soit jugé par des gens sans prévention; elles m'apartiennent, c'est un héritage qui sera transmis à mes enfants, je ne m'en désaisirai jamais. Il peut arriver un temps où rien ne les dedomageroit de cette perte, elles peuvent leur être utiles, elles leur seront certainement agréables et ils auroient droit de murmurer contre moy, s'ils savoient un jour que je leur ay ôté cette proprieté qu'on peut regarder comme précieuse.»[3]

Les lettres revinrent pour un temps et, après pas mal de péripéties, furent publiées en 1892 et 1911[4].

Des trois filles de Mme Boy de la Tour, l'une se fixa à Berne et c'est par sa descendance, éteinte aujourd'hui, que la Bibliothèque de la Ville de Zurich a été mise en possession d'un petit herbier fait par Rousseau et de lettres à Daniel Roguin.

Les deux autres s'établirent à Paris. L'une mourut jeune, tandis que son aînée, devenue la femme d'Etienne Delessert, vécut jusqu'en 1816 dans la propriété qu'il avait acquise à Passy et dont les jardins

[1] Voy. *Annales J.-J. Rousseau,* t. III., p. 220.
[2] Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. IV, note 1.
[3] Lettre conservée par M. M. Boy de la Tour.
[4] Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. I, note 1.

furent célèbres. Ils vont disparaître, mais c'est là qu'au XVIII^me^ siècle jaillissaient les « eaux de Passy » et que Rousseau écrivit une partie du *Devin du village*[1]. Il est également piquant de constater, au moment où l'on célèbre le centenaire de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, que M^me^ Delessert, neuchâteloise d'origine, donna le jour à un fils, Benjamin, qui devint en 1818, avec M. de Liancourt, le fondateur de la première caisse d'épargne en France[2].

Lors donc que Rousseau arriva à Môtiers, l'une des premières personnes qu'il y vit, après le châtelain Martinet[3], ce fut le pasteur Montmollin[4]. Ce dernier doit retenir un instant notre attention, non seulement parce qu'au début il fut l'ami du philosophe[5], — et s'il ne le resta point, cela ne dépendit peut-être pas uniquement de lui — mais aussi à cause de l'éclat de sa rupture.

En 1762, Frédéric-Guillaume de Montmollin exerçait depuis 20 ans son ministère à Môtiers, où il avait acquis une influence assez considérable, et il accueillit fort bien le philosophe, lui rendant d'emblée mille petits services, comme de prêter son carrosse à Thérèse pour la mener à l'église catholique[6], ce qui, pour un homme qu'on a représenté étroit et intolérant, n'était pas si mal!

Un registre de redevances de la cure de Môtiers[7] en donne un autre exemple. Au chapitre Rousseau, on lit, écrite de la main du pasteur, cette note curieuse :

« Doit. Mons. Jean Jaques Rousseau.

» Le dit Rousseau est censé s'être acquitté tant par son séjour à Môtier que par du charbon que je lui ai laissé et qu'il ne m'a jamais payé. »

Mais Jean-Jacques, qui n'aimait pas les dettes[8], ne tarde pas à s'acquitter et le pasteur ajoute :

[1] Voy. *Œuvres,* t. VIII, p. 266; MUSSET-PATHAY, *op. cit.,* t. I, p. 51; *Le Figaro,* 9 avril 1911; *Journal des Débats,* 15 juin 1912.

[2] Sur la famille Delessert, voy. ROTHSCHILD, *op. cit.,* p. II, note 1; GASTON DE LESSERT, *Famille de Lessert,* Genève [1902], 194 p. in-4, non mis dans le commerce.

[3] Jacques-Frédéric Martinet, 1713-1789. Voy. TH. DUFOUR, *Le Testament de J.-J. Rousseau,* Genève, 1907, p. 6, note 2; *Musée neuchâtelois,* 1908, p. 93; *Annales J.-J. Rousseau,* t. III, p. 46.

[4] Voy. p. 186, note 4, et cf. *Œuvres,* t. XI, p. 262; USTERI et RITTER, *op. cit.,* pp. 127-128 et note 1.

[5] Voy. *Œuvres,* t. XI, pp. 23, 262-263; BERTHOUD, *op. cit.,* 1884, pp. 193-194.

[6] Voy. MUSSET-PATHAY, *op. cit.,* t. II, p. 250.

[7] Conservé à la cure de Môtiers, f° 112. Voy. *Musée neuchâtelois,* 1872, pp. 310-311; 1873, p. 110; 1877, pp. 72-74; JANSEN, *op. cit.,* p. 77 (185); TOURNIER, *op. cit.,* p. 12.

[8] Voy. GASPARD VALLETTE, *Jean-Jacques Rousseau genevois,* Genève, 1911, pp. 362-363 et note 3.

« Avoir. Le 17 9bre 1763, Mons. J.-J. Rousseau a voulu absolument payer l'Emine[1] de Moisson et m'a envoyé sept Emines de froment que je n'ai pu me dispenser d'accepter et qui serviront à payer la présente et les subséquentes. Il est à Môtier depuis le mois d'aoust 1762 (sic). » Puis viennent ces trois mots significatifs : « Il est parti. »

Cependant, à beaucoup de qualités, le pasteur joignait un caractère faible. En bon Neuchâtelois, il n'était point exempt de ce défaut que Rousseau avait si bien deviné, lorsqu'il écrivait : « La petite vanité est la maladie dominante de votre petit pays. »[2] Défaut qui paraît avoir joué un rôle prépondérant[3] quand il admit trop légèrement à la communion un paroissien qui poursuivait des desseins plus politiques que religieux[4]. Quoi qu'il en soit, c'est à partir de ce jour-là que les animosités s'éveillent et que, par un travail souterrain, les défenseurs de l'orthodoxie intransigeante cherchent à détacher Montmollin de Rousseau.

Une lettre de Jean Sarasin[5] à Montmollin, qui complète celles qui ont été publiées, montre bien le système d'insinuation adopté et contient en germe toute la querelle future. Elle est du 3 décembre 1762, adressée à « M. le professeur de Montmollin, très digne pasteur à Moitié Travers » :

Monsieur et très honoré frère,

Vos deux lettres me sont parvenues à la fois Mercredi dernier et je remis le même jour à Mr. Divernois[6] la Lettre qui lui étoit adressée et qu'il attendoit avec impatience. Il ne m'avoit jamais demandé communication de vôtre Lettre parce qu'il l'avoit lue à Neufchatel ou à Motier, il la désiroit sans doute pour la communiquer à M. Deluc[7] et à d'autres qui la souhaittoient. Je suis fâché de l'importunité indiscrète de diverses personnes qui vous ont écrit à ce sujet, je comprends que cela a du être ennuyeux pour vous, il ne tenoit qu'à M. Deluc et à d'autres de me la demander, ils auroient vu qu'il n'y a eu que deux personnes qui m'ont prié de la leur lire ; ce qui feroit soupçonner que les instances qu'on vous a fait n'avoient pas seulement un motif de curiosité. J'espère cepen-

[1] Hémine. L'« émine de moisson » était une redevance due aux pasteurs par les paroissiens.

[2] A. PETITPIERRE, *op. cit.*, p. 36.

[3] Voy. *Recueil des Pièces*, p. 91 ; BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, p. 284 ; TOURNIER, *op. cit.*, pp. 10-11.

[4] Voy. *Annales J.-J. Rousseau*, t. VI, p. 253, al. 3.

[5] Voy. BERTHOUD, *op. cit.*, 1884, p. 8, note 1 ; VALLETTE, *op. cit.*, pp. 251, 329.

[6] François-Henri Divernois, 1722-1778, épouse en 1746 Marianne Dehors, 1727-1796. Voy. *Œuvres*, t. IX, p. 52 ; MUSSET-PATHAY, *op. cit.*, t. II, p. 65 ; BERTHOUD. *op. cit.*, 1881, pp. 104-106 ; *Annales J.-J. Rousseau*, t. VI, p. 309.

[7] Jean-André De Luc, 1727-1817. Voy. TH. DUFOUR, *op. cit.*, p. 13, note 4 ; *Annales J.-J. Rousseau*, t. VI, p. 307.

dant que M. Divernois, vû le commencement de la Lettre que vous lui avés écrit, usera de la prudence convenable.

Dans la conversation que j'ai eu avec M. Divernois en lui remettant vôtre Lettre, je ne lui cachai pas qu'un des endroits d'Emile qui me choquoit le plus étoit la conduite du Curé Savoyard qui professoit la Religion Catholique quoy qu'il ne parut nullement persuadé de la Divinité de la Religion Chrétienne, et le conseil que ce Curé donne au jeune homme qui étoit auprès de lui de se retirer dans son pays et d'y professer la Religion qu'on y professoit et cela après avoir taché de détruire dans son esprit les preuves de sa Divinité. La sincérité ne paroit pas s'accorder avec cette conduite et ce conseil, et je vous l'avoüerai naturellement entre nous cependant, diverses personnes ont cru que la conduite présente de M. Rousseau avoit quelque rapport avec cela. Dieu veüille que ce soupçon ne soit pas fondé.

Je conte que la Brochure des Pères de L'Oratoire[1] parviendra dans nôtre Ville. J'attends avec impatience que vous me communiquerés ce que vous en pensés. Je voudrois être à portée de vous voir pour connoitre l'ouvrage que vous entreprenés en réfutation d'Emile, du Contract Social et d'Héloise[1], mais j'espère que dans un tems ou dans un autre vous le donnerés au public.

En attendant je souhaitte que M. Rousseau sente toûjours plus la force des réflexions que vous lui faites dans vos conversations avec lui, et s'il se propose, comme vous me l'avés insinué, d'édifier le Public, je souhaitte que ce soit une édification complette, ne l'édifier qu'en partie seroit très peu utile. Les choses très intéressantes dont vous attendés de jour en jour le dénoüement seront pour nous tous une grande satisfaction. Votre Messager tarde bien à venir, le Sermon qu'il doit m'apporter me feroit souhaitter qu'il put voler dans les airs. Dieu veuille vous conserver longtems, Monsieur et Très Honoré Frère, et affermir vôtre santé si utile à vôtre famille et au public. Conservés moi toujours vôtre bienveillance et vôtre confiance qui me sont si précieuses.....[2]

La réfutation des ouvrages de Rousseau n'est pas venue jusqu'à nous. C'est dommage! Les événements qui suivirent arrêtèrent sans doute l'ardeur du « loup de Môtiers »[3].

Les relations amicales continuèrent toutefois jusqu'au commencement de 1765, où le différend éclata. On en connaît les péripéties: rappelons-les très brièvement. Montmollin, aigri par différentes humiliations — entre autres le refus d'une pension et l'hostilité de lord Keith[4] — et

[1] Voy. BERTHOUD, *op. cit.*, 1884, p. 104; TOURNIER, *op. cit.*, p. 47 et note 1.

[2] Lettre conservée par M. M. Boy de la Tour.

[3] Voy. STRECKEISEN-MOULTOU, *Œuvres et Correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, Paris, 1861, p. 431; BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, p. 280, note 1; EDOUARD ROD, *L'affaire J.-J. Rousseau*, Paris, 1906, p. 331, note 1.

[4] George Keith, 1693-1778, allié à lady Marie Drummond. Voy. *Œuvres*, t. IX, p. 55; *Biographie universelle*, Paris, 1818, t. XXII, pp. 272-276; MUSSET-PATHAY, *op. cit.*, t. I, p. 75; t. II, p. 153; *Nouvelle biographie générale*, Paris, 1856, pp. 510-511; *Musée neuchâtelois*, 1864, pp. 43, 70, 105; 1865, p. 28; 1873, pp. 150-154, note 1; 1908, p. 83; BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, pp. 46-50; JANSEN, *op. cit.*, pp. 3 (111) et suivantes; ROTHSCHILD, *op. cit.*, p. 42.

voyant enfin où il va être entraîné, cède à la pression de Genève et de Neuchâtel[1]. Il rompt en visière avec Rousseau et le combat devient d'autant plus âpre qu'il lutte maintenant pour sa propre défense. Deux partis se forment aussitôt[2]. Les uns tiennent pour le pasteur, pour la Classe[3] et ses prétentions, pour la religion, dont l'orthodoxie paraît menacée dans son intégrité; les autres se rangent du côté de Rousseau et de l'autorité ébranlée du roi[4]. Parmi ces derniers, on remarque Meuron[5], et surtout Pury, Du Peyrou et Chaillet. Ils ne ménagent guère les épithètes et si, grâce à eux, le diapason auquel monte immédiatement le débat ne contribue pas peu à échauffer les esprits, ils sont toutefois excusables. La Classe, dont toute la politique au XVIII^me^ siècle a consisté à s'arroger le plus de prérogatives possible au détriment du Conseil d'Etat, a fini par devenir une puissance dans l'Etat. Ses prétentions et sa tyrannie paraissent insupportables à des esprits aussi dégagés de préjugés que le sont ceux de Pury, de Du Peyrou et de leurs amis, de sorte que tous les coups qu'ils administrent si libéralement sur la tête de Montmollin sont destinés avant tout à cette Classe abhorrée. Celle-ci, peu d'années auparavant, lors de l'affaire Petitpierre[6], avait eu gain de cause; cette fois, quand même elle réussit à faire partir Rousseau, le dernier mot ne lui resta pas. « Vous ne méritez pas qu'on vous protège, à moins que vous ne mettiez autant de douceur Evangélique dans votre conduite, qu'il y règne à présent d'esprit de vertige, d'inquiétude et de sédition », telle fut l'apostille royale célèbre qu'elle s'attira en guise de point final le 26 février 1766![7]

MM. Berthoud et Tournier — l'un très sympathique à Rousseau, le second moins porté d'indulgence à son égard — ont étudié avec beaucoup de soin ce conflit et sont arrivés à la même conclusion, formulée ainsi

[1] Voy. JANSEN, *op. cit.*, pp. 26 (134)-28 (136).

[2] Voy. [SINNER], *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale,* Neuchâtel, 1781, p. 239.

[3] Voy. JANSEN, *op. cit.*, pp. 11 (119), 13 (121), 19 (127); *Annales J.-J. Rousseau,* t. III, p. 47.

[4] Voy. JANSEN, *op. cit.*, p. 22 (130).

[5] Samuel de Meuron, 1703-1777, conseiller d'Etat, commissaire général et procureur général dès 1764, allié à Rose de Bullot. Voy. *Biographie neuchâteloise,* t. II, pp. 71-72; BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, pp. 275-276, 391-408; JANSEN, *op. cit.*, p. 44 (152); *Musée neuchâtelois,* 1908, p. 85.

[6] Voy. CHARLES BERTHOUD, *Les quatre Petitpierre,* 1707-1790, Neuchâtel, 1875. Tirage à part d'articles du *Musée neuchâtelois.*

[7] Voy. BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, pp. 307-308; JANSEN, *op. cit.*, pp. 81 (189)-82 (190); *Annales J.-J. Rousseau,* t. VI, pp. 289-290.

par Berthoud : « Quant à nous, nous pouvons, ce me semble, pièces en mains, plaindre M. de Montmollin et l'absoudre. »[1]

On peut, en effet, l'absoudre, car, une fois pris dans l'engrenage, il aurait dû, pour rester conséquent, abandonner sa charge, désavouer la Classe et ses amis de Genève et, au mépris de sa conscience, prendre parti pour l'irréligion contre la religion. C'eût été vraiment beaucoup exiger du très digne pasteur !

On peut le plaindre aussi. On racontait, il y a une quarantaine d'années, dans sa famille, que cette diatribe lui avait laissé un souvenir de profonde amertume, que ses dernières années en avaient été assombries et qu'il en parlait peu volontiers. C'est possible ! Mais peut-être qu'à cette amertume se joignaient quelques regrets, en songeant au charme rompu d'un commerce marqué au coin d'une inoubliable empreinte !

Quoi qu'il en soit, Montmollin ne cachait pas qu'il avait été très lié avec Rousseau et l'on est surpris du ton de modération avec lequel Emer de Montmollin[2], l'un de ses fils, lui en parle à un moment où le feu de la dispute était à peine éteint. Il écrit le 11 juillet 1768, de Lyon, à son père :

... Recevés mes bien sincéres remerciment de vos obligeantes dispositions à accueillir M^me^ Boy de la Tour, qui est partie Dimanche 3 courant avec M^lle^ Julie[3] pour Yverdun, je ne doute pas de votre empressement à réciproquer leurs politesses à mon égard, c'est un surcroit d'obligations que je vous aurai dont ma reconnaissance s'étendra aux bornes les plus reculées. Ces dames ne tarderont pas à se rendre à Môtier, et je crois que leur séjour au Pays sera le plus long qu'elles feront en Suisse.

Le fameux Jean-Jaques Rousseau à été ici plus d'un mois, il portait le nom de Reynoux[4], et c'est ainsi qu'il se faisait annoncer, il était recommandé seulement à M. Boy de [la Tour] chez qui il mang[e]ait assés fréquemment soit à la ville, soit à leur campagne, et quoique n'aimant pas le grand monde, cet original de corps permettait qu'aux repas M^es^ Boy de l[a Tour] invitassent de leurs amis ou amies ou gens de connaissance qui étaient avides de le voir. A l'auberge ou il était descendu en arrivant à Lyon, et ou il prenait ordinairement ses repas et sa chambre, ce n'était plus le méme Etre ; pensif, il ne voyait et n'entendait voir personne, et pour se mettre à l'abry des visites importunes, il mang[e]ait seul ; Je l'ai vû très souvent, soit dans les rües en passant, soit au caffé, ou il se rendait assès à l'ordinaire sur le soir après le soupé pour prendre des glaces qu'il

[1] Voy. BERTHOUD, *op. cit.*, 1884, p. 345.

[2] Né le 31 mai 1754, mourut jeune et célibataire.

[3] Voy. p. 188, note 7.

[4] Renou. Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. 5, note 1.

aimait beaucoup. Jeanjaques vient de Paris, il a totalement à ce qu'il dit renoncé à écrire, il s'attache avec ardeur à la science de la Botanique, et il est parti dans cet objet l'autre jour pour les montagnes du Dauphiné ou il va fixer sa retraite, éloigné du cahos des humains. Le Genévois est toujours le méme pour la corporence, il a cependant un peu pris de Figure; il n'avait qu'un habit fort simple sur le corps, couleur de chamois, une perruque ronde, le chapeau sur la tête, des bas de fil, et une canne à la main, et comme à son ordinaire, la tête panchée contre terre et regardant de coté et d'autre[1].

Mais revenons aux temps plus paisibles de 1762 et, continuant à faire la connaissance des habitants de Môtiers, entrons avec Rousseau chez les d'Ivernois. Nous y trouvons le procureur général[2] avec ses filles Anne-Marie[3] et Isabelle[4], son fils[5], qui va devenir trésorier général, et Jean-Antoine[6].

Le procureur général et son fils furent tout de suite en excellents termes avec Jean-Jacques et, quoi qu'il en ait dit[7], le demeurèrent. Ce qui peut l'avoir induit en erreur, c'est que ces magistrats restèrent calmes au milieu de l'orage et ne rompirent pas avec Montmollin. Il se peut aussi que, lorsque le *Sentiment des Citoyens* fut connu, il ait quelque peu attiédi les relations d'amitié entretenues jusque-là avec Thérèse[8]. Ce qui est certain, c'est qu'au Conseil d'Etat, ils épousèrent la cause de Rousseau et leurs lettres montrent bien d'ailleurs ce qu'ils pensaient. Ch.-G. d'Ivernois écrivait entre autres à Fr.-H. Divernois[9], à Genève, le 4 avril 1765:

[1] Lettre conservée par M. M. Boy de la Tour. Cf. MUSSET-PATHAY, *op. cit.*, t. I, p. 223; VALLETTE, *op. cit.*, pp. 416-418.

[2] Voy. p. 189, note 5. On a souvent confondu avec le procureur général son cousin au septième degré, François-Henri Divernois (voy. p. 196, note 6). Celui-ci habitait Genève, d'où il venait constamment à Neuchâtel pour ses affaires. Il servait d'intermédiaire entre Rousseau et ses amis genevois et leur était ainsi fort utile.

[3] Anne-Marie d'Ivernois, baptisée le 5 décembre 1730, épousa le 14 septembre 1762 Louis de Montmollin, conseiller d'Etat.

[4] Isabelle d'Ivernois, née le 18 et baptisée le 23 mai 1735, épousa le 18 mai 1764 Frédéric Guyenet, lieutenant civil du Val-de-Travers et receveur du Prieuré Saint-Pierre, 1737-1777. Voy. A. PETITPIERRE, *op. cit.*; BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, pp. 122-128, 325-329; *Œuvres*, t. IX, p. 42; *Annales J.-J. Rousseau*, t. VII, pp. 24-25.

[5] Charles-Guillaume d'Ivernois, 1732-1819, conseiller d'Etat et trésorier général, épousa le 20 avril 1767 Elisabeth-Marguerite et non Marie-Anne de Montmollin. Cf. *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 525.

[6] Jean-Antoine d'Ivernois, 1703-1765, frère de Guillaume-Pierre. Voy. *Œuvres*, t. IX, pp. 63, 360, 372; *Biographie neuchâteloise*, t. I, pp. 525-527; *Musée neuchâtelois*, 1864, p. 86; 1866, pp. 210, 290; STRECKEISEN-MOULTOU, *op. cit.*, p. 417; ALLAMAND, *Statistique*, p. 20.

[7] Cf. *Œuvres*, t. IX, p. 64.

[8] Voy. *Œuvres*, t. XI, p. 220; TOURNIER, *op. cit.*, pp. 17-18.

[9] Voy. p. 196, note 6.

Monsieur et très cher cousin,

J'aprens avec un singulier plaisir, par votre chère lettre du 3 courant, votre heureux retour de Bordeaux. Je crois avoir reçu et acheminé touttes les lettres qu'on a écrit à notre ami M. R[ousseau] par mon canal, dont la dernière est, je pense, de M. Vieusseux, venue sous couvert de M. Piachaud le 12. Il ne faut pas d'ailleurs être surpris si l'on ne reçoit point de réponces, parce qu'il m'a déclaré lui-même qu'il n'y répondroit plus; et observés en outre que les tracasseries qu'on est venu à bout de lui susciter ne l'auront pas mis de bien bonne hu[m]eur. Cependant il aura lieu d'être bien satisfait de la manière dont le Gouvernement a pris sa deffense contre les attentats de notre clergé : l'histoire en est un peu longue et le prompt départ du courier m'engage à vous la différer jusqu'au prochain. En attendant, je sçai que Mad. De Luze a envoyé diverses copies de la lettre de M. R. au Consistoire de Motier, ainsi que de la déclaration qu'il avoit précédemment donnée au Professeur. Ainsi je pen[se] qu'il vous sera facile de vous procurer la communication de ces pièces. Quant à l'entreprise en question, elle reste suspendue, jusques à ce qu'on ait reçu des ordres ultérieurs de la Cour. Voicy ce qu'on me mande de B[erlin] le 23 mars: « Nous avons envoyé votre lettre à M. de Catt, qui nous marque avoir remis le placer concernant M. Rouss. au Roi, mais qu'il ignore la décision qu'il plaira a S. M. de donner. »

Come le Conseil d'Etat avoit aussi écrit à cette occasion pour accompagner les remontrances des ministres contre l'impression en question, on ne tardera pas d'avoir une décision à cet égard.

Je vous informerai plus outre par prochain. En attendant recevés...[1]

Quant au médecin Jean-Antoine d'Ivernois, il avait fait ses études à Bâle et à Montpellier, où il avait reçu des mains de M. de Chicoyneau[2] le bonnet de docteur. Homme cultivé et sérieux, il pratiquait son art à Neuchâtel, mais allait souvent à Môtiers. Il avait fait de la botanique une étude approfondie; c'est lui qui initia Jean-Jacques aux mystères de cette science et lui en donna le goût, lui fournissant ainsi pour ses vieux jours une distraction dont il ne se passa plus. Atteint dès 1756 d'une maladie assez grave, il ne paraît pas avoir accompagné Rousseau dans ces courses de montagne, dont la *Septième promenade* nous fait un si captivant récit[3]. Ceux qui y prirent part étaient, avec Gagnebin[4], Pury[5],

[1] M. Théophile Dufour a eu l'extrême obligeance de nous communiquer cette lettre, ainsi que celle du 12 septembre, copiées toutes deux, en 1893, sur les originaux, qui appartenaient à M. Alexandre Jullien, à Genève.

[2] François de Chicoyneau, 1672-1752, médecin célèbre.

[3] Voy. *Œuvres,* t. IX, pp. 380-381.

[4] Abraham Gagnebin, 1707-1800, médecin-chirurgien et botaniste.

[5] Voy. p. 190, note 1.

Du Peyrou [1], d'Escherny [2] et ce justicier Clerc [3], « chirurgien, dit d'Escherny, qui faisait fort bien sa petite médecine de campagne, un peu botaniste par état, un peu hâbleur aussi et d'un tour d'esprit assez original » [4].

Mais de toute la famille d'Ivernois, la personne qui attire le plus notre attention, c'est Isabelle, avec laquelle Jean-Jacques entra tout de suite en une communion d'idées qui dura autant qu'eux. Isabelle était la sœur cadette d'Anne-Marie d'Ivernois, et ce fut cette dernière qui reçut, à l'occasion de son mariage, un des premiers lacets tressés par Jean-Jacques. « Pour rendre mes lacets bons à quelque chose, dit-il, j'en faisais présent à mes jeunes amies à leur mariage, à condition qu'elles nourriraient leurs enfants. Sa sœur aînée en eut un à ce titre et l'a mérité, Isabelle en eut un de même et ne l'a pas moins mérité par l'intention, mais elle n'a pas eu le bonheur de pouvoir faire sa volonté. En leur envoyant ces lacets, j'écrivis à l'une et à l'autre des lettres, dont la première a couru le monde ; mais tant d'éclat n'allait pas à la seconde, l'amitié ne marche pas avec si grand bruit. » [5]

Isabelle d'Ivernois fut un réconfort pour le « papa de son cœur » [6] pendant son séjour à Môtiers et eut le don de l'apprivoiser. De Luc [7] écrivait à Rousseau le 13 décembre 1763 : « En passant à Neufchâtel, j'ai eu la satisfaction de voir les dignes Parens de Mlle d'Ivernois, j'ai reçeu d'eux mille prévenances, ils sont vos amis véritablement, jugés combien je dois les aimer ; je leur pardonne d'avoir à Môtiers un Palais qui étoit bien propre à vous faire peur. Je prie celle [Isabelle d'Ivernois] qui contribue le plus souvent à vous rendre ce palais suportable, d'accepter l'assurance de mon respect, et de le présenter à ses chers Parens avec toute ma reconnaissance. » [8]

[1] Voy. p. 193, note 1.

[2] François-Louis d'Escherny, 1733-1815, épousa Marianne-Elisabeth-Emilie de Brissac. Voy. Musset-Pathay, *op. cit.*, t. I, pp. 78-98 ; *Biographie neuchâteloise,* t. I, pp. 314-320 ; Berthoud, *op. cit.,* 1881, pp. 158-162, 176-187 ; *Musée neuchâtelois,* 1877, pp. 263, note 1, 266, 289 ; 1878, pp. 60, 63 ; 1896, pp. 12-13 ; d'Escherny, *op. cit.,* t. III, pp. 11-12.

[3] Jean-Henri Clerc, épousa Marie-Anne Lardy. C'est lui qui disait : « Les habitants de cette communauté [Môtiers] sont aisés, affables, doux et bienfaisants, charitables et officieux, quoi qu'en puisse dire l'envie. » Voy. *Musée neuchâtelois,* 1878, pp. 95-96 ; 1879, pp. 296-299 ; *Annales J.-J. Rousseau,* t. II, p. 264, note 4.

[4] Voy. d'Escherny, *op. cit.,* p. 46.

[5] Voy. *Œuvres,* t. IX, p. 42. Ce passage, ainsi que la date de quelques lettres s'y rapportant, ont paru longtemps obscurs ; il devient parfaitement clair dès qu'on sait qu'Isabelle était la cadette. Voy. A. Petitpierre, *op. cit.,* p. 9 ; Berthoud, *op. cit.,* 1881, pp. 325-329 ; *Musée neuchâtelois,* 1908, pp. 56-58.

[6] Voy. A. Petitpierre, *op. cit.,* p. 14 ; *Œuvres,* t. IX, p. 42.

[7] Voy. p. 12, note 4.

[8] Bibliothèque de Neuchâtel.

Au printemps 1764, Isabelle d'Ivernois se mariait à son tour et ces épousailles, qui resserraient d'anciennes attaches de famille, donnèrent lieu à de nombreuses réjouissances[1]. C'est probablement dans l'une d'elles que se trouvaient réunies ces « quatre-vingt personnes des deux sexes, toutes bien mises, et dans le nombre vingt croix de St-Louis », dont parle d'Escherny. Mais à ces jours heureux en succédèrent de plus sombres : la femme[2] du procureur général mourait en juillet 1764, le docteur Jean-Antoine en janvier 1765, et Isabelle, peu après, tombait elle-même malade si gravement, qu'on en désespéra. Elle dut, pense-t-on, son salut au docteur Tissot[3], que Rousseau, dans un touchant élan d'amitié avait mandé en hâte. Elle guérit donc, et à l'amitié s'ajouta la reconnaissance. En 1777, alors que Rousseau ne répondait plus depuis longtemps aux lettres qu'il recevait, elle chargeait encore un étranger de passage à Môtiers de lui en porter une de sa part. On voudrait que de cette attachante figure quelque portrait soit venu jusqu'à nous ; il paraît bien ne s'en être conservé aucun.

C'est, nous venons de le voir, au commencement de l'hiver 1764 que d'Escherny entre en scène et finit, non sans peine, par faire la connaissance de Rousseau, avec lequel il restera lié. D'Escherny a écrit d'une manière agréable un certain nombre d'ouvrages, dont il ne faut pourtant pas prendre les récits trop à la lettre, et où, trop souvent, perce le désir d'étonner et de se faire valoir. Homme à contrastes, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il avait ce si déplaisant défaut qu'on nomme de nos jours « snobisme ». Du Peyrou ne l'accusait-il pas d'avoir la manie de la réputation et de la célébrité[4], et Mme Boy de la Tour, d'ordinaire bienveillante, n'écrivait-elle pas à Rousseau : « M. Decherni ne nous a poin veut, on le dit toujours le même, cest adire fort rempli de lui meme », et, quelques jours plus tard : « Vous deves bien tot revoir M. Decherni que surement malgré votre penetration vous ne connesse pas ; ses talen ne vous on il poin eblouis ? Ce si entre vous et moi. »[5]

D'une famille d'origine française, naturalisée neuchâteloise et apparentée aux de Luze, d'Escherny passa une grande partie de sa vie à

[1] Voy. D'ESCHERNY, *op. cit.*, pp. 11-12 ; USTERI, *op. cit.*, p. 30 ; USTERI et RITTER, *op. cit.*, p. 98.

[2] Voy. p. 189, note 5.

[3] André Tissot, 1728-1797, médecin fameux. Voy. *Annales J.-J. Rousseau*, t. VII, pp. 19-40 ; DE SÉVERY, *La vie de Société dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1911, t. II, p. 384.

[4] Voy, D'ESCHERNY, *op. cit.*, t. III, p. 79, note 1.

[5] Voy. PH. GODET, *Lettres inédites*, pp. 201, 203.

l'étranger, où il fut fait comte du St-Empire et chambellan du roi de Wurtemberg.

Cet écrivain a contribué pour une bonne part à accréditer la légende que le départ de Rousseau fut un « événement » sur lequel il comptait et dont il aurait été, avec Thérèse, le seul metteur en scène ![1]

On a si souvent, et de nos jours encore[2], repris et amplifié ce thème, qu'il faut bien ouvrir ici une parenthèse et examiner si réellement il y a eu des scènes de désordre à Môtiers en septembre 1765, ou si tout ce qu'on en a dit a pris naissance dans le cerveau de quelques esprits égarés !

Auparavant, il faut se souvenir que si Rousseau, sensible et imaginatif comme il l'était, a vu un attentat à ses jours[3] là où il n'y avait encore que propos injurieux, jet de pierres et bris de vitre, les autorités de Môtiers, tout comme Grimm et Voltaire[4], mais pour d'autres motifs, avaient au contraire un intérêt immédiat à réduire l'événement à ses plus minces proportions. Dès qu'elles se rendirent compte de ce qu'il y avait de ridicule et d'odieux dans le fait d'assaillir et d'injurier un homme à propos de sa manière de penser, elles cherchèrent à dégager leur responsabilité pour en charger autrui.

On en trouve la première trace dans l'enquête judiciaire du 13 septembre 1765. Daniel Jeanrenaud, boucher, témoigne :

> ... que dans la dernière Communauté, Joseph Clerc, gouverneur lui dit que ce pourrait bien être M^elle^ Levasseur qui avait jeté ces pierres et qu'il y avait quinze jours qu'elle avait déjà parlé à Jean-Pierre Boiteux pour s'en aller...[5]

Voilà le début de la fable qui a fait fortune jusqu'à nos jours. Or quoi de plus simple que Thérèse parlât de s'en aller, quand Jean-Jacques ne cessait de le répéter[6].

Un second argument, dont la carrière fut non moins belle, se trouve dans une lettre de Sarasin[7] à Montmollin, du 12 février 1766 :

[1] Voy. D'ESCHERNY, *op. cit.*, t. III, pp. 34-35, 154-155 ; MUSSET-PATHAY, *op. cit.*, t. II, pp. 557-560.

[2] Voy. [L. PERRIN], *Rousseau à Môtiers-Travers et sa lapidation*, Fleurier, 1906, 15 p. in-8. Extrait du *Courrier du Val-de-Travers*.

[3] Voy. *Œuvres*, t. IX, p. 66.

[4] Voy. JANSEN, *op. cit.*, p. 78 (186), note 2.

[5] Voy. JANSEN, *op. cit.*, pp. 53 (161)-54 (162).

[6] Voy. D'ESCHERNY, *op. cit.*, t. III, pp. 34-35 ; ROTHSCHILD, *op. cit.*, pp. 20, 44, 58, 65, 84, 100.

[7] Voy. p. 196, note 5.

Nous avons su ici, écrit-il, par le Sr. Vaucher, masson, qui étoit dans vôtre voisinage lors de l'insulte faite à la maison de Mr. Rousseau que la pierre produite par la Gouvernante comme étant entrée dans la chambre étoit beaucoup plus grosse que le trou fait à la fenètre et n'avoit par conséquent jamais pu y entrer. Il a vu lui-même et comparé la pierre et le trou et l'a rapporté ici à ceux à qui il a eu occasion d'en parler[1].

Rousseau, dans la première enquête faite dans la matinée du 7 septembre, avait dit ceci :

Hier vendredi 6 septembre, je me couchai à 8 heures et quart. Au bout d'une heure ou deux de tranquillité, j'entendis mon chien aboyer... Le bruit continuant sur la galerie, je l'attribuai encore aux mouvements du chien, jusqu'à ce que j'entendis le bruit d'une fenètre cassée avec beaucoup de violence, et le fracas d'une pierre assez grosse tombant sur le plancher ; la servante du capitaine Guyenet qui loge au-dessous de moi, monte avec de la chandelle, nous cherchons où est le dégât, mais sans oser ni sortir, ni ouvrir porte ou fenètre, de peur d'être attendus et assommés ; nous trouvons qu'un panneau de la fenètre de la cuisine était cassé, les verres épars dans la cuisine et jusque dans ma chambre, à deux pas de mon lit, nous trouvons la pierre qui a été vue de M. le Châtelain. La pierre, après avoir fait son trou, ayant traversé en volant toute la cuisine, il faut qu'elle ait été lancée d'une grande raideur, et, comme il paraît, de la galerie même[2].

En 1777, voici ce que raconte Desjobert[3] :

Son appartement [celui de Rousseau] n'est point occupé ; nous y avons remarqué sa cuisine où il mangeoit et par où sont entrées les deux pierres qu'il a prétendu lui avoir été jetées la nuit ; il est clair qu'elles ne pouvoient l'atteindre dans sa chambre à coucher[4]. M. Girarlier[5] nous a même affirmé que ces pierres étoient plus petites que les trous de vitre par où elles avoient passés.

En 1783, Servan[6] dit :

Voici ce que j'ai recueilli de ce fait auprès d'un homme digne de foi[7], qui par hasard fit une visite à Rousseau le lendemain même de sa lapidation. Il vit encore les cailloux épars sur le plancher de la chambre : voilà déjà, pour le dire

[1] Voy. BERTHOUD, *op. cit.*, 1884, p. 188.

[2] Voy. JANSEN, *op. cit.*, pp. 48 (156)-49 (157) et cf. *Œuvres*, t. XI, p. 280.

[3] Voy. *Musée neuchâtelois*, 1910, p. 116.

[4] On ne voit pas bien pourquoi, puisque la chambre de Rousseau communiquait avec la cuisine.

[5] Voy. p. 187, note 1. Il s'agit ici de F.-A. Girardier.

[6] SERVAN, *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, Paris, 1783, pp. 148-150. On trouve le même récit dans J. BERNOULLI, *Beschreibung des Fürstenthums Welsch-Neuenburg und Vallengin*, Berlin, 1783, pp. 27-28.

[7] Voy. JANSEN, *op. cit.*, pp. 54 (162)-55 (163).

en passant, l'estampe[1] en défaut; la lapidation ne se fit point en rase campagne et l'on conviendra qu'il est un peu moins fâcheux de recevoir des pierres quand on est bien clos et bien couvert. Mais ce n'est pas tout: il faut savoir d'où elles venoient. Que quelques petits polissons suisses se soient avisés de jeter des pierres la nuit contre les vitres et dans la chambre de Rousseau, la chose est très possible; mais certainement ils ne les jetterent pas toutes: car lorsqu'on en vint à vérifier le fait plus exactement et qu'on voulut confronter les plus gros cailloux avec les trous par lesquels ils devoient être entrés, il leur arriva la même chose qu'à la belette de la Fontaine; ils ne purent plus ressortir; le trou étoit plus petit que les cailloux. Qui donc les avoit déposés là? Assurément ce n'étoit pas Rousseau, il étoit incapable de cette indigne comédie; mais ne seroit-ce point sa gouvernante, que la vue de la belle nature dans les montagnes de la Suisse n'amusoit point autant que son maître? On l'a toujours, à ce qu'on assure, soupçonnée de cette espièglerie qui, de sa part, n'a rien de bien coupable, mais qui a mal tourné pour le pauvre genre humain, accusé si éloquemment par Rousseau d'être méchant même en Suisse. Quel homme, au reste, n'aimera mieux croire la gouvernante de Rousseau un peu ennuyée, que des milliers de suisses si méchants forcenés et assassins?[2]

En 1789, le doyen Bridel[3] s'écrie:

«*Chimérique* est le terme: on l'a dit et répété, cette *lapidation* n'a jamais existé que dans l'imagination de Jean-Jacques... jamais les enfans de Môtiers n'ont jeté un seul caillou, ni contre lui, ni contre ses fenêtres: celui qui se trouva dans sa chambre, plus gros que la vitre brisée, y avait été mis par sa gouvernante, qui ne se plaisait pas dans ce village, et qui, connaissant à fond le caractère de son maître, savait bien le moyen de le faire changer de demeure...»[4]

C'est le même thème que reprendront Mme Gautier[5], d'Escherny, Mme Charlotte Vaucher[6], Depping[7] et combien d'autres! Les récits des *Mélanges*[8], venant d'un homme qui avait vécu dans l'intimité du philosophe à Môtiers, ont eu beaucoup de crédit. Pourtant ceux qui citent d'Escherny comme texte d'Evangile et prennent prétexte, pour incriminer la véracité du récit de Rousseau, de ce passage des *Confessions:* «Plus j'avance dans mes récits, moins j'y puis mettre d'ordre et de suite...

[1] Allusion à l'une des gravures décrites dans GIRARDIN, *op. cit.*, t. I, pp. 127-128, nº 554; t. II, p. 232, nº 1086 bis. Voy. BARRUEL-BEAUVERT, *Vie de J.-J. Rousseau,* Londres, 1789, p. 352, note 1; ALLAMAND, *Description topographique,* p. 15; *Musée neuchâtelois,* 1893, pp. 27-28.

[2] Raisons de sentiment dont Servan ne sera pas seul à user. Cf. *Gazette de Lausanne* des 18 et 20 octobre et du 10 novembre 1906.

[3] Philippe-Sirice Bridel, 1757-1845.

[4] Voy. G. DE REYNOLD, *Le doyen Bridel,* p. 364, note 1.

[5] Voy. GAUTIER, *op. cit.*, t. II, pp. 304-306.

[6] Voy. A. PETITPIERRE, *op. cit.*, pp. 13, 17, 18.

[7] Voy. DEPPING, *op. cit.*, p. 140.

[8] Voy. D'ESCHERNY, *op. cit.*, t. III, pp. 154-155; MUSSET-PATHAY, *op. cit.*, t. II, p. 559.

Mon récit ne peut plus marcher qu'à l'aventure et selon que les idées me reviendront dans l'esprit »[1], ceux-là oublient que d'Escherny a écrit: «...Dans ce temps-là (quand Rousseau était à Môtiers) je ne prenais note de rien, je n'écrivais rien... c'est donc à la lueur de mes réminiscences que je suis obligé de fouiller dans le passé et d'y suivre la trace des impressions reçues et le fil des événements. »[2]

Ils oublient aussi que, sur la plupart des points controversés, la critique moderne a été tout en faveur de Rousseau.

En 1816, Piguet[3] nous apporte une légère variante:

> On n'est d'accord ni sur le caractère de M. de Montmollin, ni sur les tracasseries qu'il peut avoir faites à Rousseau; mais on affirme généralement que Mlle Levasseur étoit une méchante femme, pleine de cet esprit chicaneur qui vit d'intrigues de ménages, et trouve son plaisir à semer dans les familles la division, la haine et les vengeances. Aussi on la détestoit à Motiers: il est tout simple qu'elle ne s'y plaisoit pas. On assure que ce fut elle qui, avec son manche à balai, cassa une vitre, et, portant une pierre à son maître, parvint à l'effrayer[4].

MM. de Fortia et de Sevelinges, en 1825, nient toute persécution et prétendent que le résultat d'une enquête faite auprès des gens âgés du pays prouverait que Rousseau se serait lapidé lui-même[5].

Bellot, passant à Môtiers en 1823, avait noté ceci:

> On nous a indiqué, dit-il, un vieux couple qui a connu Jean-Jacques. Nous avons été le visiter et le questionner... Ils avaient l'un et l'autre une dizaine d'années lors du séjour de Rousseau à Môtiers. Il m'a paru que c'était en partie sur le témoignage de cette femme que quelques voyageurs et historiens de Rousseau ont accrédité l'opinion que les pierres qui furent jetées contre sa maison et qui l'obligèrent à déguerpir de Môtiers n'étaient qu'une ruse de sa gouvernante, qui se déplaisait très fort dans ce village du Jura. Elle nous a fait le même récit. Mais quelle confiance avoir en un tel témoignage? Indépendamment du temps écoulé, cette femme confond tout à fait Rousseau et Saint-Preux. Elle nous a parlé gravement des fredaines de Jean-Jacques avec la fille du baron d'Etanges, dont sans doute nous avions dû entendre parler[6].

[1] Voy. *Œuvres,* t. VIII, p. 196; t. IX, p. 57.
[2] Voy. D'ESCHERNY, *op. cit.,* pp. 17-18.
[3] Henri Piguet, ministre du Saint Evangile.
[4] Voy. H. PIGUET, *Mélanges de littérature,* Lausanne, 1816, p. 430.
[5] Cf. MORIN, *op. cit.,* pp. 148, 154.
[6] Voy. BELLOT, *Un voyage en Suisse en 1823.* Feuilleton du *Journal de Genève* du 20 août 1910.

Puis Gaberel [1] précise :

En 1840, dit-il, vivait encore à Genève une femme âgée de 89 ans, nommée Madelon Mecsner [2], originaire de Môtiers, et qui avait beaucoup connu Rousseau ; elle nous a maintes fois raconté *l'attentat des pierres* en ces termes... Récit qui est analogue à celui de Bellot.

Dès lors on n'a produit, croyons-nous, aucun fait nouveau. Déjà avant Bellot il y avait eu quelques sceptiques, entre autres l'avocat Chas [3], qui avait réfuté Servan et Musset-Pathay [4], qui avait montré l'inanité des fantaisies épistolaires de d'Escherny, sans d'ailleurs empêcher qu'elles ne se répandissent largement [5].

Aujourd'hui, il faut bien reconnaître que de toutes ces versions contradictoires, la meilleure est encore celle de Rousseau lui-même. On la trouve non encore dramatisée dans sa déposition du 7 septembre. Mais n'y a-t-il que la sienne ? Non, certes ! Les témoignages contemporains ne manquent pas et l'on peut y accorder au moins autant de crédit qu'à celui d'une brave femme racontant des souvenirs vieux de soixante-quinze ans.

Il y a d'abord les rapports et les enquêtes du châtelain Martinet, avec toutes les autres pièces officielles [6], qui suffisent amplement à montrer ce qui s'est passé. Mais comme le roi protégeait Rousseau, on a dit que ce qui émanait des officiers du roi pouvait être entaché de partialité; ne nous y arrêtons donc pas.

Il y a une lettre d'Isabelle d'Ivernois, qui écrit de Môtiers le 9 septembre 1765 : « .... les monstres qui ont osé attenter à vos jours ont voulu sans doute aussi abréger les miens. » [7]

[1] Voy. J. GABEREL, *Rousseau et les Genevois,* Genève, 1858, p. 21.

[2] L'état civil de Môtiers mentionne deux Marie-Madeleine Metzner ou Metzener, l'une née en 1747, l'autre baptisée le 18 août 1753. Celle-ci eut pour parrain un Abram Metzner, qui avait épousé une Madeleine Clerc, sans que nous sachions, du reste, son degré de parenté avec le gouverneur de commune, Joseph Clerc. On ne trouve nulle part trace d'une Catherine Metzner. Les registres communaux mentionnent aussi un Pierre Metchener (7 avril 1767). Cf. *Le Fédéral* (Genève) du 28 juin 1836 ; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, p. 299; JANSEN, *op. cit.,* p. 53 (161); L. PERRIN, *op. cit.,* p. 13; VALLETTE, *op. cit.,* p. 431 ; *Gazette de Lausanne* des 18 octobre et 10 novembre 1906.

[3] FRANÇOIS CHAS, avocat, *J.-J. Rousseau justifié ou réponse à M. Servan, ancien avocat-général au parlement de Grenoble,* Neuchâtel, 1784, 259 p. in-12.

[4] Voy. MUSSET-PATHAY, *op. cit.,* t. II, pp. 558-559. De nos jours, BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, pp. 285-311; GUILLAUME, *Musée neuchâtelois,* 1865, pp. 241 et suivantes; QUARTIER-LA-TENTE, *op. cit.,* pp. 375-377, ont soutenu le même point de vue.

[5] Voy. entre autres A. DE BOUGY, *Fragments inédits,* Paris, 1853, p. 145; L. JUNOD, *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers,* Neuchâtel, 1863, pp. 21-22; *Musée neuchâtelois,* 1864, p. 79; DU BOIS-REYMOND, *Friedrich II und J.-J. Rousseau,* Berlin, 1879, p. 41; L. PERRIN, *op. cit.,* pp. 14-15; *Gazette de Lausanne* des 18 octobre et 10 novembre 1906.

[6] Voy. *Recueil des pièces,* pp. 229-355; *Musée neuchâtelois,* 1865, pp. 241-258; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, pp. 296-306; JANSEN, *op. cit.,* pp. 45 (153)-58 (166).

[7] Voy. A. PETITPIERRE, *op. cit.,* p. 18.

Puis Daniel Roguin mande également à Rousseau, d'Yverdon, le 11 septembre :

Vous devriez venir icy, mon bon amy, pendant quelques mois pour laisser passer cette bourrasque qui ne peut être de durée. Si ces fanatiques et ces furieux sont capables de réflexions, après que leur ivresse sera passée, ils reconnaîtront qu'en vous insultant ils manquent plus au Roy qu'à vous-même...[1]

Une lettre plus détaillée, écrite de Couvet le lendemain 12 septembre[2], dit :

Depuis trois semaines, M. Rousseau est cruellement assailli, hommes et femmes s'empressent à l'insulter dans ses endroits de passage. Il y a huit jours même, la nuit de la foire de Môtiers, qu'on lui jetta de grosses pierres dans son appartement ; on cassa les fenêtres, etc. Précédemment on avoit dressé une embuscade à sa porte et fait du baccanal, lorsque M^me^ la Marquise de Verdelin logeoit chez lui. On l'a si fort dépité qu'il a été obligé de plier bagage et chercher un autre gîte.

La Communauté de Couvet l'avoit aggrégé à son corps cet hiver passé. Elle s'est distinguée cette dernière fois en lui offrant un azile dans son village, démarche qui a attendri M. Rousseau et a fait couler des larmes de nos députés. Vous pouvé croire que le Conseil d'Etat n'est pas demeuré court en si beau chemin ; voici la teneur de deux arrêts qu'il a prononcés et qui ont été lus aujourd'huy jour de jeûne avant l'action du matin.

Le premier[3] porte une récompense de 50 écus, un secret inviolable et l'impunité, si on est coupable, pour quiconque fera connoitre les auteurs des violences commises contre le sieur Rousseau. Le second[4] donne ordre à M. le Chatelain Martinet[5] de faire des remontrances sévères à la communauté de Motiers pour n'avoir pas bien exercé son droit de basse police, en déclarant qu'elle sera comptable de tout ce qui arrivera désormais au dit sieur Rousseau.

Quoiqu'il en soit, M. Rousseau, dit-on, va demeurer pour quelque tems dans l'Isle du lac de Bienne. Il a dit un éternel adieu à Môtiers et choisira pourtant une demeure dans ce pays au bout de quelque tems, bien des choses l'y retiennent. M. Duperou et le colonel Pury se sont déclarés auteurs de la réponse à M. De Montmollin, qui paroitra incessamment. Les personnes qui l'ont vue manuscrite la disent très piquante et injurieuse à tous égards. On y voit une nouvelle preuve de la Religion Chrétienne tirée de l'indignité de ses ministres[6].

[1] USTERI, *op. cit.*, p. 44.

[2] M. Théophile Dufour a eu l'extrême obligeance de nous communiquer cette lettre, dont on ne connaît ni l'auteur ni le destinataire, et qui a été trouvée dans les papiers De Luc, à Genève.

[3] Voy. *Musée neuchâtelois,* 1865, p. 250.

[4] Voy. JANSEN, *op. cit.*, p. 46 (154).

[5] Voy. p. 195, note 3.

[6] Voy. TOURNIER, *op. cit.*, pp. 44-45 et note 1 ; TH. DUFOUR, *Quelques lettres de J.-J. Rousseau,* Genève, 1910, p. 23, note 2.

Enfin une lettre de Ch.-G. d'Ivernois[1] à son cousin F.-H. Divernois[2] nous renseigne encore mieux ; ce même jour, 12 septembre 1765, il écrit de Môtiers :

Il y a 8 jours que j'eus le plaisir de vous écrire depuis Neufchâtel. Je ne songeois guerre au bagarre que je retrouverois icy et aux scènes qui en ont été la suitte, lesquelles ont enfin fait prendre la résolution à notre ami M. Rousseau de quitter ce lieu. Après qu'on eut fait à sa maison diverses insultes nocturnes, on poussa l'audace jusques à jetter des pierres sur sa gallerie, dont une cassa un carreau des vitres de la cuisine et vint frapper à la porte de sa chambre. Il a été tellement saisi de cet excès dont on n'a pu découvrir l'auteur, qu'il prit le parti de descendre dimanche avec M. le procureur général Meuron[3], qui étoit icy, et, par les dispositions que fait M^lle^ Levasseur, on s'attend qu'il ne viendra plus dans le vallon, au moins de quelque tems. J'en suis véritablement fâché pour lui et pour nous, d'autant plus qu'il m'est revenu qu'il nous a tenu, mon [p]ère et moi, pour lui être peu affectionnés, tandis que nous attribuons tout ce qui lui est arrivé au zèle outré de ses autres prétendus amis. Vous savés de quelle façon je vous avois parlé touchant la conduitte que nous étions dans le cas de tenir avec notre ministre, et, sans l'avoir fréquenté beaucoup, nous l'avons toujours vu dans l'occasion et nous avions estimé que notre ami n'auroit de tranquilité dans ce lieu qu'autant que la bonne harmonie seroit rétablie entre lui et le clergé. C'est aussi à quoi nous nous proposions de travailler dans l'occasion, qui présentement est manquée, à ce qu'il semble pour toujours. M. Du Peyrou, outré, dit-on, des épitètes que le Professeur[4] prodigue à l'auteur de la lettre de Goa dans sa Réfutation, va répondre à cette pièce, en se déclarant cet auteur et ne ménagera son homme en aucune manière. Cela s'est répandu et le Professeur en étant informé s'est lâché dans deux sermons qu'il fit, il y eut dimanche 8 jours, au point qu'il étoit clair qu'il avoit en vue notre ami ; et c'est au moins à quoi on atribue tous les désagréments qu'il a essuyés depuis.. On est encore mieux fondé à le croire par la réponse que le dit Professeur f[it à] M. notre Châtelain[5], qui s'étoit plaint à lui de l'humeur qu'il avo[it] manifestée dans ses sermons, laquelle réponse notre Professeur conclut à peu près par cette phrase « que si les amis échauffés de M. Rousseau le laissent tranquile, celui-cy sera aussi en paix ».

Vous connoissés le peuple, surtout quand on met en jeu la religion, et on peut dire que le Pasteur a un grand parti dans le lieu. Aussi ne puis-je comprendre comment des gens qui prenoient si vivement à cœur les interrests de notre ami ont pu manquer de politique à ce point. Comme qu'il en soit, je n'ai rien à me reprocher. Si j'ai mérité les soubçons de notre ami et peut-être de ses partisans, c'est bien à tort : j'ai cherché à bien vivre avec lui et avec tout

[1] Voy. p. 200, note 5.
[2] Voy. p. 196, note 6.
[3] Voy. p. 198, note 5.
[4] Montmollin, voy. p. 186, note 4.
[5] Martinet, voy. p. 195, note 3.

le monde, mais il y a des esprits qui ne peuvent souffrir qu'on soit neutre et impartial ; je ne crois pas pour cela devoir changer de système. Je vous mande tout cela pour vous tenir informé de ce qui s'est passé, et vous me ferés plaisir de ne pas négliger dans l'occasion de faire connoître à notre ami combien nous avons pris part à sa disgrâce, bien qu'au fond je sois persuadé qu'on n'a cherché qu'à lui donner de l'épouvante. Mes honneurs, etc... [1]

Les pièces officielles conservées aux archives de l'Etat qui se rapportent à ces événements ont été publiées en 1865 par M. Guillaume [2]. En 1881, M. F. Berthoud [3] a fait le récit détaillé de l'affaire, mais sans connaître les documents des archives de Berlin que M. Albert Jansen [4] donnait en 1885, en disant : « Aujourd'hui les documents mis en lumière pour la première fois permettent au lecteur de voir l'inanité d'une tradition que M. F. Berthoud a très judicieusement appréciée. » [5]

Les lettres du 12 septembre que nous venons de produire, et que Jansen ne connaissait pas, confirment absolument ce jugement.

Si Thérèse Le Vasseur eût été pour quelque chose dans les scènes scandaleuses du commencement de septembre et si la pierre qui brisa la vitre eût été plus grosse que le trou, on l'aurait su immédiatement et Ch.-G. d'Ivernois n'eût pas manqué d'en faire mention dans sa lettre. Il l'eût fait d'autant plus volontiers que s'il était resté neutre dans le conflit et n'avait pas rompu toutes relations avec le pasteur, c'est qu'il en avait de bonnes raisons, puisque, deux ans plus tard, il épousait M^lle^ Lisette, sa fille. Et même en supposant qu'il l'eût faite, cette invraisemblable omission, son père n'aurait eu garde de l'imiter dans le rapport particulier qu'il adressait au roi le 19 décembre 1765. Mais on n'y relève pas le plus petit soupçon, et pourtant, comme l'a déjà observé Jansen [6], il s'applique visiblement à atténuer les faits et à sauver l'honneur des autorités de Môtiers.

Pourquoi donc mettre tant d'insistance à cultiver des récits que les faits démentent ?

Que les habitants de Môtiers se soient échauffés au sujet d'une dispute religieuse et que Rousseau en ait pâti de diverses manières, tout comme auparavant de leur curiosité indiscrète et de leur médisance, cela paraît

[1] Voy. p. 201, note 1.

[2] Voy. *Musée neuchâtelois,* 1865, pp. 241-258.

[3] Voy. BERTHOUD, *op. cit.,* 1881 et 1884.

[4] Voy. JANSEN, *op. cit.;* EDOUARD ROD, *L'affaire J.-J. Rousseau,* Paris, 1906, pp. 336-337 ; *Annales J.-J. Rousseau,* t. V, p. 236.

[5] JANSEN, *op. cit.,* pp. 53 (161)-55 (163).

[6] Voy. JANSEN, *op. cit.,* pp. 54 (162)-55 (163), 77 (185)-78 (186) et note 2.

indéniable. Pourquoi le nier, puisque sans doute nos pères n'avaient pas rien que des qualités? Et le meilleur moyen d'honorer leurs vertus n'est-il pas de reconnaître loyalement leurs erreurs?

Avant d'Escherny, Rousseau avait fait la connaissance du lieutenant-colonel de Pury et, si nous n'en avons pas encore parlé, c'est parce qu'il résidait en été à Monlési, métairie de la montagne de Boveresse, à une heure de marche de Môtiers. Il y avait souvent en séjour son oncle, Daniel de Pury[1], comme lui ancien officier au service de France, homme âgé et pieux, auteur des *Pensées pour et contre les écrivains mécréants*. L'auteur d'*Emile* lui plut tellement qu'il crut de son devoir de lui donner des conseils, tant pour le spirituel que pour le temporel! Rousseau s'en amusa et ne s'en troubla point.

Quant au lieutenant-colonel de Pury, c'était un homme entier, qui ne se payait pas de mots et voyait les choses telles qu'elles étaient. C'est lui qui écrivait à J.-J. Girardier[2] au moment où il sollicitait une place de major: «J'ay été fâché d'aprendre que vous eussiés un concurent... J'en ai parlé a Mgr le Gouverneur, ...mais il doutte que cette afaire luy parvienne, et il croit et moy aussy que la nomination s'en fera à Berlin, ainsi, Monsieur, ne perdés pas de tems, sollicités la bas vos amis de presser vôtre postulation et faites lever les dificultes par des *raisons dorées*, c'est la routte la plus sure... Mais, Monsieur, croyés moy,... vite, la main à l'œuvre, les moments sont chers; le Desir que j'ay de vous voir mon Major m'engage a vous parler d'une façon pressante...» Et en post-scriptum: «Faites litiere d'Argent, c'est une occasion à s'élargir et un moyen sur d'ecarter ses Rivaux. Embrassés le Mayre. Brulés cette Lettre, j'en ai des raisons et pour vous et pour moy.»[3] Mais s'il ne se faisait guère d'illusion sur la vénalité d'une administration qui, au siècle suivant, devait passer pour le modèle de l'intégrité, il était lui-même «loyal avec de l'esprit, l'humeur chagrine, des mœurs austères, un peu caustique, de la bonhomie avec toutes les apparences de la hauteur, en sorte que son ton tranchant et protecteur ne repoussait que ceux qui ne le connaissaient pas». Le portrait est de d'Escherny, il paraît ressemblant[4].

Certes, spirituel et caustique, il l'était, et pamphlétaire redoutable aussi. On le vit bien quand, au moment de la lutte avec la Classe, il

[1] Voy. *Musée neuchâtelois*, 1873, pp. 178-179; BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, pp. 131-135.
[2] Voy. p. 187, note 1.
[3] Lettre du 5 mai 1749, conservée par M. M. Boy de la Tour.
[4] Voy. D'ESCHERNY, *op. cit.*, t. III, p. 45.

fournit à Du Peyrou ces *Remarques*[1], où les faits et gestes les plus insignifiants du pasteur de Môtiers lui sont imputés à crime. Mais si le résultat ne fut pas toujours heureux, du moins l'intention qui l'animait, ainsi que ses amis Meuron[2] et Chaillet[3], fut toujours bonne.

En reconnaissance des précieux services qu'il lui rendit, Rousseau s'employa à lui faire obtenir la charge de conseiller d'Etat. Elle lui fut conférée le 18 juillet 1765, grâce à son intervention, raconte-t-il?[4]

Mais l'intempérance de sa langue devait encore lui jouer un mauvais tour. S'étant, sans doute, exprimé avec un peu trop de verdeur sur la conduite des autorités de Môtiers, celles-ci, vexées d'avoir dû obtempérer aux ordres du châtelain[5], furent tout heureuses de trouver quelqu'un sur qui faire passer leur mauvaise humeur. C'est du moins ce qui paraît ressortir du procès-verbal de la générale communauté du 10 septembre 1765, dont M. Berthoud n'a donné que la première partie et dont voici le complément :

Sur les Raports qui ont été fait en Communeauté que M. le Coronnelle Purit doit avoir dis et prononcés des Paroles Injurieusent et Calomnieuse contre la Générale Communeauté de Môtier, après avoir délibérés lon a arreté que lon parleroit à M. le Coronnelle Pury s'il vouloit se dédire des mauvaise Paroles injurieuse qu'il c'est lachés contre la dite honnorable Communeauté ; et sil ne vœu pas sen dedire et detracter en donnant un par Ecris signés de sa main, on luy formera demande en Justice pour lobliger à faire une requentation complaite à la General communeauté[6].

Trois ans plus tard, sur l'appel de Rousseau, le colonel Pury n'hésita pas à partir au cœur de l'hiver pour Trye, où son gendre Du Peyrou était tombé malade. Revenu au pays, il vécut jusqu'en 1807. Dans le voisinage de son chalet de Monlési, deux sites rappellent son illustre ami : une clairière ombragée de hêtres, nommée le « salon des philosophes » et la combe Uldry[7], devenue la « combe des ris et des jeux »[8].

[1] Voy. *Recueil des pièces,* pp. 355 et suivantes ; *Biographie neuchâteloise,* t. II, p. 267.

[2] Voy. p. 198, note 5.

[3] Voy. p. 192, note 8.

[4] Voy. *Œuvres,* t. IX, pp. 61-62 ; JANSEN, *op. cit.,* p. 44 (152).

[5] Voy. JANSEN, *op. cit.,* p. 46 (154);

[6] BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, p. 303 et cf. *Gazette de Lausanne* du 10 novembre 1906.

[7] C'est le nom primitif, qu'on trouve dans l'acte d'accensement des forêts de Môtiers-Boveresse, du 15 décembre 1576. Le cadastre en a fait « Combe des ris » et la carte de l'état-major « Combe Dri » ; c'est de cette dernière appellation que se servent les habitants de la région. Voy. *Musée neuchâtelois,* 1882, p. 73 ; *Annales J.-J. Rousseau,* t. III, p. 40.

[8] La tradition populaire attribue à Rousseau la paternité de ces gracieux jeux de mots, sans qu'on sache d'ailleurs s'il en fut réellement l'auteur ou seulement le prétexte. Voy. JUNOD, *op. cit.,* p. 6 ; BERTHOUD, *op. cit.,* 1881, p. 60.

Le procureur général Meuron était, lui, un « grave magistrat, rassis et froid », il défend de son mieux Rousseau et « tout en remplissant les devoirs de sa charge, suit l'impulsion de son cœur »[1]. Il est dépositaire de fonds destinés à Jean-Jacques, si celui-ci doit sortir brusquement du pays. Ils lui ont été confiés par milord Maréchal, qui le considère comme la meilleure tête et l'homme le plus habile du pays[2].

Quant au colonel Chaillet[3], il entre en lice avec une furia toute militaire. « Toute la raison dont il fait usage, dit Rousseau, est dans sa tête, il n'en admet point qui vienne d'autrui »[4]. Et lord Keith, qui l'avait en particulière estime, ne devait pas trouver ses lettres dénuées de saveur! N'est-ce pas Chaillet qui lui racontait en mai 1765 que le pasteur Montmollin s'enivre tous les jours avec son camarade de débauche, le maréchal ferrant, ajoutant : « Du Peyrou fait imprimer l'histoire de l'inquisition de la Classe, qui vous mettra en mesure de répondre à toute question. La pièce est bonne... Vous pouvez être au surplus très tranquille sur le compte de Rousseau. La Classe et le Professeur ne feront que se prostituer de plus en plus et fournir d'amples matériaux à Du Peyrou pour une seconde lettre. »

Et maintenant, quittant Môtiers, sans nous arrêter au Champ-du-Moulin encore solitaire, ni au cabaret de Brot aujourd'hui démodé, arrivons à Colombier.

C'est là que réside George Keith[5] dixième comte du nom, dont le titre est « Earl Marishal of Scotland », gouverneur de la principauté, où il est arrivé à la fin de septembre 1754. « Nous nous devinâmes et nous nous convînmes », voilà la définition qu'a donnée Rousseau de sa liaison avec lui : ils se convinrent si bien, en effet, qu'ils ne purent se survivre. Keith détestait le clergé, et par les encouragements qu'il donna à tous ceux qui l'attaquaient, il envenima plus que personne le débat de 1765, contribuant ainsi dans une large mesure à ôter à son protégé la tranquillité qu'il cherchait à lui assurer. Mais lord Maréchal d'Ecosse n'attendait que le moment de quitter un gouvernement où il n'avait pas trouvé le repos qu'il souhaitait et, dès que la paix d'Hubertsbourg fut conclue, il partit pour Berlin dans le courant du printemps de 1763.

[1] BERTHOUD, *op. cit.*, 1881, pp. 275-276.
[2] JANSEN, *op. cit.*, p. 27 (135) ; MUSSET-PATHAY, *op. cit.*, t. II, p. 234.
[3] Voy. p. 192, note 8.
[4] Voy. ROTHSCHILD, *op. cit.*, p. 180.
[5] Voy. p. 197, note 4.

Son départ affecta vivement Rousseau, mais si désormais le château de Colombier est devenu sans attraits[1], il ne tarde pas à trouver quelque dédommagement dans une campagne toute proche. Du haut de la colline du château on l'aperçoit, c'est le Bied.

Là demeure le banneret de Luze[2] avec sa femme[3], dont Mme de Charrière dira : « C'est une excellente femme, elle a des connaissances partout, elle fait venir, elle prête, elle donne, elle exige peu, elle ne médit jamais. »[4] Ils ont quatre fils et deux filles, qui deviendront Mmes de Montmollin[5] et de Pourtalès[6], et qui leur aident à faire les honneurs d'une maison où toute la société se donne rendez-vous. Quand la saison est belle, Rousseau ne craint pas de s'y rendre et même d'y séjourner. Mme Boy de la Tour lui écrit : « Je suis charmé que le petit séjours que vous aves fait chez Made Luze vous aye fait plaissirs surement il ne sera pas si grand que celui que vous lui aure fait. »[7]

L'année suivante, sa fille Madeleine lui mande à son tour du Bied : « Aprésent j'ai aumoins le *vray* plaisir de voir vos amis, d'enttendre parler de vous et c'est un grand Dédomagement. Je vais perdre cet avantage. Mme Deluze avec qui Je l'ai réssentit m'a chargé de ses Tendres Compliments pour vous et est très fâchée que vous teniés si mal vôtre gageure. M. DuPeyrou a diné aujourdhuy ici et parroit digne d'être votre ami. Tous ces Messieurs parle de *vous* avec un feu qui me Charme. Ces personnes vraiment *aimantes* sont bien rares et bien précieuse aux gens qui savent *aimer*. »[8]

De son côté, Rousseau écrit à Du Peyrou le 30 novembre 1765 : « Au reste vous pouvez toujours m'écrire par M. de Luze que je compte joindre à Paris pour faire avec lui le voyage [d'Angleterre]. Je suis très fâché de n'avoir pas encore écrit à Mme de Luze. Elle me rend bien peu de justice si elle est inquiète de mes sentiments, ils sont tels qu'elle les mérite et

[1] A Colombier, Rousseau avait aussi fait la connaissance de Mlle Morel, probablement Marie-Françoise, 1724-1782, fille de François Morel, ancien colonel au service d'Espagne. Voy. STRECKEISEN-MOULTOU, *op. cit.*, p. 407 ; *Musée neuchâtelois,* 1885, p. 240 ; 1908, p. 100.

[2] Jean-Jacques de Luze, épousa Marie-Anne-Françoise Warney. Voy. *Musée neuchâtelois,* 1877, pp. 243, note 1, 265 ; 1882, pp. 163-166 ; A. PETITPIERRE, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848,* Neuchâtel, 1871, pp. 220 et suivantes ; *Annales J.-J. Rousseau,* t. V, pp. 241-242.

[3] Voy. p. 192, note 7.

[4] Voy. DE SÉVERY, *op. cit.,* t. II, p. 118.

[5] Anne-Marie de Luze, épousa Jean-Frédéric de Montmollin.

[6] Rose-Augustine, épousa Jacques-Louis de Pourtalès.

[7] Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. 200.

[8] Voy. PH. GODET, *Lettres inédites,* p. 214.

c'est tout dire. Je m'attache aussi très véritablement à son mari. Il a l'air froid et le cœur chaud, il ressemble en cela à mon cher hôte. »[1]

Le voyage d'Angleterre eut lieu en janvier 1766[2] et, de sa retraite, il envoie à Mme de Luze la description bien connue de Wootton[3]. Toutefois il laisse échapper quelques regrets. La nostalgie que le pays de Neuchâtel inspire à tous ceux qui se sont abandonnés à son charme perce dans ces mots : « Ce n'est qu'auprès de vous, Madame, que je pourrais trouver une société préférable à la solitude. Pour la former dans cette province il y faudrait transporter votre famille entière, une partie de Neuchâtel et presque tout Yverdun. Encore après cela comme l'homme est insatiable, me faudrait-il vos bois, vos monts, vos vignes, enfin tout jusqu'au lac et ses poissons.

Bonjour, Madame, mille tendres salutations à Monsieur de Luze. Parlez quelquefois avec Madame de Froment[4] et Madame de Sandoz[4] de ce pauvre exilé. Pourvu qu'il ne le soit jamais de vos cœurs, tout autre exil lui sera supportable. [P. S.] Mlle le Vasseur pénétrée de vos bontés pour elle et pour moi m'en parle sans cesse avec attendrissement et vous supplie d'agréer son respect. Si je ne vous ai pas écrit plus tôt ce n'est assurément pas sa faute. »[5]

Et il écrivait en même temps à M. de Luze : « J'ai trouvé dans votre pays des attachemens qui me le rendront toujours cher... Ce qui me reste à espérer en tout ceci e[s]t de conserver les amis que j'ai eu le bonheur d'y faire et d'être toujours aimé d'eux quoique absent ! »[6]

Parmi ces attachements, il en est un encore qui joua un grand rôle dans son existence, c'est celui de Du Peyrou[7], bien digne, en effet, d'être son ami. Du Peyrou était le gendre du colonel de Pury, et c'est probablement par lui qu'il fit la connaissance de Rousseau. Mais on connaît trop sa vie, la visite de Cressier, l'histoire de la pervenche et celle de la brouille passagère au château de Trye, pour que nous y revenions ici.

[1] Voy. *Œuvres,* t. XI, p. 296.

[2] Voy. *Œuvres,* t. XI, p. 305.

[3] Voy. *Œuvres,* t. XI, pp. 334 et suivantes.

[4] Voy. J.-J. Schädelin, *Julie Bondeli, die Freundin Rousseaus und Wielands,* Bern, 1838, pp. 100-102 ; *Etrennes neuchâteloises,* 1863, p. 33 ; Jansen, *op. cit.,* p. 6 (114) ; *Musée neuchâtelois,* 1873, pp. 150-151 ; 1896, p. 289 ; 1908, p. 83, note 3 ; *Annales J.-J. Rousseau,* t. V, p. 242 ; *Semaine littéraire,* 1907, pp. 133, 149, 165, 188.

[5] Cf. *Œuvres,* t. XI, pp. 334-336. Le post-scriptum n'y est pas donné.

[6] Voy. *Œuvres,* t. XI, p. 336.

[7] Voy. p. 193, note 1.

On sait que, dépositaire d'une grande partie des papiers de Jean-Jacques, il les publia en 1790. On sait encore qu'il mourut subitement le 13 novembre 1794 à Neuchâtel, dans l'hôtel qu'il s'était fait construire et qui devrait porter son nom. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est le nom de l'architecte qui créa cette belle demeure et qu'un hasard heureux a révélé à M. Th. Dufour. Des lettres que Du Peyrou écrivit à Rousseau, un petit nombre seulement a été publié, elles offrent cependant un vif intérêt pour l'histoire de cette époque et mériteraient d'être mises au jour.

Du Peyrou avait publié au commencement de 1765 la lettre de Goa, le 31 août il signait la seconde lettre relative à J.-J. Rousseau, et le 19 septembre la troisième lettre[1], servant de post-scriptum à la précédente, dans laquelle il raconte, en les exagérant, les désordres de Môtiers et le départ de Rousseau. Ce départ, Du Peyrou et ses amis, malgré tout leur zèle, ou peut-être à cause de ce zèle parfois excessif, ils ne surent l'éviter. Se rendant compte que la situation du philosophe est devenue intenable, ils lui conseillent de partir. Rousseau se range à leurs avis et s'en va dans la matinée du 8 septembre 1765.

Tels sont les amis que Jean-Jacques Rousseau voulut avoir en terre neuchâteloise. Mais dès lors, cent quarante-sept années ont passé, et si, par un vrai miracle, il réapparaissait soudain, on peut se demander s'il retrouverait, dans le même petit village, le même accueil et s'il y serait l'occasion des mêmes troubles.

Il reconnaîtrait sûrement l'agreste village et féliciterait ses habitants d'avoir su lui conserver, malgré quelques inévitables changements, sa physionomie à la fois simple, rustique et proprette, qui en fait tout le charme, et d'avoir compris que ce charme a un prix inestimable.

Il les louerait d'avoir résisté aux conseils funestes de ceux à qui portaient ombrage les vieux tilleuls sous lesquels il passa si souvent.

Il irait se promener sur les berges de l'Areuse, et s'il ne la trouvait pas changée en Lignon, du moins verrait-il prospérer en maints endroits les beaux arbres qu'il souhaitait d'y voir!

Il constaterait avec satisfaction que, si le temps et les hommes ont trop souvent fait leur œuvre, l'on n'a point cependant laissé tomber en ruines ces fontaines qu'il aimait tant et dont quelques-unes sont un modèle d'harmonieuse simplicité.

[1] La lettre que cite M. Quartier-la-Tente, *op. cit.*, p. 376, n'est que la paraphrase de celle qui figure dans le *Recueil des pièces,* pp. 425-432.

Puis il serait surpris de voir que le banc des moqueurs a disparu et qu'au lieu de « langues infernales »[1], il n'y a plus que langues caressantes et bénissantes! Jamais plus, sans doute, l'idée ne pourrait lui venir de comparer les habitants de cet heureux Eden à des « serpents venimeux qui portent le poison de leur souffle où ne peut atteindre celui de leurs dents. »[2]

Et si, par malheur, quelque nouvelle dispute théologique éclatait, son étonnement irait grandissant en constatant que la tolérance, la largeur de vues et l'indépendance de jugement, qui lui étaient chers, y sont devenus en honneur!

Mais ce qui, par-dessus tout, lui ferait un singulier plaisir, ce serait d'y retrouver ses amis, dont, malgré sa misanthropie et son amour de la solitude, il ne savait se passer.

Et s'il nous a plu d'en faire rapidement la revue aujourd'hui, c'est parce qu'il nous semble qu'ils ont tous un trait en commun: la bonté vraie dans l'accueil, jointe à la fidélité dans l'amitié. On dit, en effet, que le Neuchâtelois se donne difficilement, mais que, lorsqu'il se donne, il se donne bien. Or, si Rousseau a relevé un grand nombre de nos défauts et de nos travers et ne nous a pas ménagé des jugements souvent peu flatteurs, il a aussi reconnu quelques-unes de nos qualités et celle-là en particulier. Il l'avait vite discernée, puisqu'il écrivait le 20 janvier 1763 au maréchal de Luxembourg: « Du reste ceux qu'ils servent une fois, ils les servent bien. Ils sont fidèles à leurs promesses et n'abandonnent pas aisément leurs protégés. »[3] Il est bien permis de le constater, puisque c'est peut-être dans notre petit pays qu'il a rencontré les amis les plus patients, les plus constants, les plus sûrs, ceux dont il s'est le moins défié[4].

Mais Jean-Jacques Rousseau ne reviendrait pas à Môtiers. Non qu'il ne pût oublier toutes les misères qu'on lui fit subir, mais parce que Môtiers lui rappellerait trop cruellement l'une des phases les plus douloureuses de sa vie: sa lutte avec ses concitoyens et l'abdication de son droit de bourgeoisie.

Il choisirait bien plutôt cette « Ile du lac de Bienne » et c'est pour-

[1] Voy. ROTHSCHILD, *op. cit.*, pp. 37, 53, 95; USTERI, *op. cit.*, p. 39.

[2] ALLAMAND, *Statistique*, p. 11, où la lettre à la commune de Couvet a été imprimée, croyons-nous, pour la première fois. Voy. aussi *Feuille d'Avis de Neuchâtel* des 7 et 9 janvier et du 20 avril 1905.

[3] *Œuvres*, t. XI, p. 21.

[4] Cf. L. PINVERT, *op. cit.*, p. 29.

quoi la Société d'histoire neuchâteloise a été bien inspirée en y tenant aujourd'hui ses assises. Il en fut aussi chassé, c'est vrai, mais n'en garda que des souvenirs enchanteurs. Après les luttes et les agitations qu'il venait de traverser, il espérait y trouver le calme et le repos.

N'écrivait-il pas le 4 octobre 1765 à Daniel Roguin, qui l'engageait à l'aller rejoindre à Yverdon : « J'en profiterais avec le plus grand empressement [de votre invitation] si je ne sentais que mon état de corps et d'âme a besoin d'une plus grande solitude que je ne la trouverais dans votre ville, et quoique cette île ne soit pas maintenant trop solitaire dans la journée, elle l'est du moins quand le soir approche, et je compte y trouver cet hiver, au milieu des vents et des glaces, le calme et la paix dont j'ai le plus grand besoin. »[1]

Maurice Boy de la Tour.

[1] Voy. Usteri, *Briefwechsel,* p. 45.

XLVII^me RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A L'ILE DE SAINT-PIERRE

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 1912

Le bi-centenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, ce grand événement de l'année présente, qui met en activité toute l'élite intellectuelle de notre pays et dont l'écho résonne bien au delà de nos frontières, ne pouvait laisser indifférente la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Plus que bien d'autres, elle devait offrir son tribut d'admiration au grand philosophe, qui a passé quelques années de son existence dans le pays auquel elle a pour mission d'inculquer l'amour du présent par la connaissance et le respect du passé. C'était donc l'occasion de rompre avec la traditionnelle visite à l'une des communes neuchâteloises et de se rendre à l'Ile de Saint-Pierre, ce coin de terre chéri entre tous, où Rousseau put trouver durant quelques semaines la paix que lui procuraient l'éloignement des hommes et la communion avec la nature.

Un pélerinage à « l'île », but de promenade que tout Neuchâtelois se pique d'avoir accompli une fois au moins dans sa vie, a toujours beaucoup d'attrait; aussi, malgré la bise et le temps couvert, les historiens, messieurs et dames, se pressaient-ils nombreux sur le *Neuchâtel*, dont le confort et l'aménagement très moderne les rassurèrent bientôt contre les risques d'une traversée qui s'annonçait plutôt fraîche. A Saint-Blaise, au Landeron, à La Neuveville, un nouveau contingent vient prendre place à bord, et bientôt le *Neuchâtel* débarque dans l'île environ 150 passagers.

Malgré le ciel gris, le paysage est des plus riants, aussi l'entrain règne-t-il parmi les historiens qui, sans s'apercevoir de l'absence de la fanfare traditionnelle, pénètrent gaiement dans la cour de l'antique auberge, l'ancienne « Maison du receveur », où le cru des coteaux de l'île, agrémenté d'une excellente « sèche », vient restaurer les corps et animer les esprits. Puis l'assistance se rend dans la grande salle, bientôt remplie jusqu'aux dernières places, où la séance s'ouvre à 11 h. $^1/_2$.

M. le D^r Châtelain, président de la Société d'histoire, souhaite la

bienvenue aux représentants des Sociétés voisines. Ce sont: MM. Viénot, Jaulmes et Roux, délégués de la Société d'Emulation de Montbéliard; Türler, archiviste cantonal, et de Fellenberg, représentants de la Société d'histoire de Berne; de Boccard, délégué de la Société de Fribourg; A. de Molin, représentant de la Société d'histoire de la Suisse romande; V. Bourgeois et Gailloud, délégués de la Société d'histoire du canton de Vaud; Dr Schubiger, représentant de la Société d'histoire de Soleure; Dr Gross et Tschiffeli, délégués de la Société jurassienne d'Emulation. Puis il s'excuse aimablement auprès des dames du libellé exclusivement masculin des cartes de convocation, qui n'est dû qu'à une omission tout involontaire, et explique comment la Société a été amenée à se joindre aux manifestations déjà si nombreuses de cette année en l'honneur de Rousseau:

Lorsque, dit-il, en avril dernier, notre Comité dut s'occuper de notre réunion annuelle d'été, aucune commune ne nous ayant invités, il fut proposé de nous réunir ici et d'y parler de Jean-Jacques, car personne alors ne pouvait prévoir que les manifestations en son honneur prendraient d'aussi vastes proportions. Ceci, s'il en était besoin, serait notre excuse, mais il n'en est pas besoin, car — comme le dit si bien Fritz Berthoud dans son *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers* — «on n'a jamais tout vu ou assez bien vu dans ces esprits d'élite profonds et mobiles comme les mers», et le travail de M. Boy de la Tour est tout spécialement intéressant pour nous autres Neuchâtelois.

J'ajoute que ce n'est, d'ailleurs, pas la première fois que notre Société se réunit à l'Ile de Saint-Pierre; en 1888 déjà, le 16 juillet, elle y tenait ses assises sous la présidence de A. Bachelin, journée qui a laissé le meilleur souvenir à tous ses participants.

Estimant que la prose de Jean-Jacques vaut bien la sienne, et que personne ne se plaindra de la substitution, le président clôt son allocution par la lecture de la description de l'Ile de Saint-Pierre, telle qu'elle se trouve dans la cinquième des *Rêveries du promeneur solitaire.*

Les candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la Société:

MM. Arthur Maurer, Saint-Blaise.
Auguste Roulet, notaire, Neuchâtel.
L.-G. Braset, curé, Cerneux-Péquignot.
Arnold van Gennep, professeur à l'Université, Neuchâtel.

M. Maurice Boy de la Tour présente une communication très intéressante sur *Le séjour à Môtiers et les amis neuchâtelois de Jean-Jacques*

Rousseau[1], sujet qu'il est très bien qualifié pour traiter, car il descend à la fois de celle qui donna l'hospitalité à Rousseau, à Môtiers, et de celui qui fut la cause de son départ.

La séance terminée, les historiens se rendent dans la galerie, où sont dressées les tables du banquet. Ce n'est pas une petite besogne que de placer tant de monde dans un espace aussi restreint. Mais l'habileté et le savoir-faire de M. Emmanuel Junod ont tout prévu, et bientôt les convives, confortablement assis, entament le menu, tandis que commence la série des toasts.

M. le professeur Emmanuel Junod souhaite la bienvenue à tous les participants, et spécialement aux délégués des Sociétés voisines qui sont venus plus nombreux qu'à l'ordinaire. Il rappelle que l'Ile de Saint-Pierre est un peu terrain neutre, puisqu'elle fut jadis terre ecclésiastique et qu'elle garde un charme spécial, grâce à la sage administration bernoise qui lui conserve sa physionomie d'antan, pour le plaisir de tous ses voisins.

M. le Dr Châtelain signale la présence de deux membres fondateurs de la Société en 1864, M. le professeur Herzog et M. Perrin, greffier de l'ancienne justice de paix des Ponts, et porte leur santé.

M. le Dr Türler ne peut souhaiter aux Neuchâtelois la bienvenue sur terre bernoise, puisque, dit-il, « vous êtes ici comme chez vous ». En effet, les habitants du prieuré portaient souvent des noms français. Quand les moines firent place aux receveurs bernois, ceux-ci devaient aller entendre le sermon à Douanne, car on prêchait en français à Gléresse. Le XVIIIme siècle fut la période la plus brillante de l'île; l'élite du patriciat bernois s'y donnait rendez-vous, et des fêtes brillantes y eurent lieu.

M. de Boccard, en termes charmants, porte son toast aux dames; il rappelle un piquant épisode des *Confessions:* le passage de Jean-Jacques à Fribourg en compagnie de l'accorte Mlle Merceret. dont on ignore la maison d'habitation, ce qui est regrettable, car on n'eût pas manqué d'y placer une plaque commémorative.

M. de Molin, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, exprime le regret que les Neuchâtelois soient si peu nombreux dans cette Société, et leur donne rendez-vous le mois prochain à Payerne.

MM. Schubiger et Bourgeois, au nom des Sociétés de Soleure et de Vaud, boivent au développement et à l'activité toujours plus féconde de la Société d'histoire de Neuchâtel.

[1] Reproduite ci-dessus, p. 185 et suivantes.

M. John Viénot, dans une charmante improvisation, dit qu'il est venu renouveler d'anciens souvenirs neuchâtelois, car il assistait à la réunion de la Société à l'Ile de Saint-Pierre en 1888. Puis il est lui-même un rousseauiste convaincu, parce que Rousseau a aimé la vie, la patrie, la nature, particulièrement celle de notre pays, et le bon Dieu. Et il souhaite de voir la Société d'histoire de Neuchâtel continuer à être une ouvrière de toutes les causes justes.

M. Philippe Godet rappelle divers épisodes de la fête de 1888, à laquelle étaient présents M. Viénot ... et le Sar Joséphin Péladan, qui formaient un piquant contraste. Puis il lit une lettre d'Auguste Bachelin, qui avait dessiné à cette occasion une charmante carte de fête, évoquant le souvenir de Jean-Jacques; ce dessin a servi à l'illustration de la jolie carte de fête de ce jour. Si Rousseau était ici aujourd'hui, dit-il, épouvanté de cette nombreuse assistance, il disparaîtrait sans doute par la trappe qu'on remarque encore dans sa chambre!

Enfin M. le Dr Gross clôt la série des toasts en engageant les historiens neuchâtelois à se réunir de nouveau à La Neuveville, lorsque seront terminés les travaux de restauration de la Blanche Eglise, où l'on a retrouvé des fresques du XVme siècle.

Il est 4 heures; le moment du départ est arrivé; quelques historiens, qui ont fait à la hâte une promenade dans l'île, n'ont que le temps de rejoindre le bateau. Celui-ci, après une traversée embellie par quelques rayons de soleil, débarque à Neuchâtel toute l'assistance, convaincue une fois de plus que la Société d'histoire a son rôle à jouer dans notre pays, et peut se préparer à célébrer dignement, dans deux ans, le cinquantenaire de sa fondation.

L'un des secrétaires,

A. Du Pasquier.

LE CHATEAU DE VALANGIN ET LE GRAND FRÉDÉRIC

Le 13 juin 1747, le château de Valangin fut partiellement détruit par un incendie. Le roi de Prusse donna l'ordre de démolir la partie qui restait encore debout et d'en vendre les matériaux. Par la même occasion, le château de Boudry devait subir le même sort. Mais Sa Majesté avait compté sans les Bourgeoisies de Valangin et de Boudry. On lui rappela les promesses de 1707. Les rois de Prusse s'étaient engagés à maintenir la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin «dans tout son lustre et toute sa splendeur». Cette promesse solennelle était inconciliable avec le projet de démolition des deux châteaux. Frédéric II trouva que les Neuchâtelois manquaient d'esprit, mais il se laissa fléchir: il voulut bien consentir à laisser debout les «masures» de Valangin et de Boudry, à la condition toutefois qu'on ne lui demanderait pas d'argent pour leur réparation.

On ne lira pas sans intérêt le plaidoyer de la Bourgeoisie de Valangin et la réponse du roi de Prusse.

Lettre du Roy, par laquelle on supplie S. M. de conserver et rétablir le château de Valangin.

Du 15e avril 1749.

Au Roy.

Sire,

Dans l'espérance où nous sommes que la bonté paternelle de V. M. envers ses sujets ouvre toujours un accès à Son Trône Auguste en faveur de ceux que la nécessité y appelle, nous prenons la liberté de nous y adresser encore au nom de tous les peuples du Comté de Valangin, pour de nouveau suplier V. M. avec toute l'ardeur et la soumission dont nous pouvons être capables qu'il soit de son bon plaisir de conserver sous sa Glorieuse et Puissante main le Château de son Comté de Valangin, sans permettre qu'il soit degradé par des encans, non plus que ruiné ou aliéné, et que pour cet effet il nous soit permis d'établir les raisons qui nous portent à faire cette suplication, et à en espérer les fins. Elles roulent, Sire, sur la dignité des usages auquel il étoit destiné, sur sa construction, et enfin sur les attributs qui y sont attachés et sur les titres qui suposent ou qui exigent sa conservation.

Ce monument, Sire, a été baty dans les anciens tems par les Comtes de Valangin, auxquels il a servi de demeure, aussy bien qu'aux Gouverneurs qui régissoyent l'Etat en leur absence, jusqu'à l'époque de la de la réunion des Comtés.

C'est là qu'ils recevoyent le serment de leurs sujets et qu'ils leur administroyent autrefois la justice en dernier ressort, sous le nom d'Audiances, et dès lors c'est là où le Souverain Tribunal des Trois Etats du Comté de Valangin s'assemble.

Sa situation, la solidité de ses murailles, la structure des caves, des voûtes et des prisons, donnent à connoître qu'on cherchoit en les construisant à pousser leur durée jusques au tems les plus reculés.

Le nom de Château du Comté de Valangin qu'il a toujours porté, la condition imposée dans les baux et accencissements d'y rendre les droits régaliens du Comté, les prestations et reconnoissances de ces deniers faites en faveur du Prince, *à cause*, suivant le texte des titres, *de son château de Valangin*, cela indique que le payement y en est inséparablement annexé, et que les sujets suportent ces charges non seulement pour aider le Prince à soutenir les besoins de l'Etat en général, mais aussy pour maintenir son château pour l'honneur et la sureté du Pays, et pour leur être une ressource et un azile en tems de malheurs. D'ailleurs la terre de Valangin portant le nom de Comté, et ce titre luy ayant été attaché pour toujours en 1707 par une promesse speciale et souveraine, et V. M. à l'exemple de ses Augustes ayeux et de tous leurs prédécesseurs qui ont régné sur nous daignant porter le titre de Prince souverain des Comtés de Neufchâtel *et Valangin*, il paroît, Sire, que ce dernier endroit doit conserver quelque trait qui réponde à cet honneur, et qu'en le depouillant de son seul et unique Château, c'est effacer le caractère et enlever le sceau de ce titre de Comté et le mettre au niveau de la moindre seigneurie.

A ces raisons, Sire, accordés-nous la grâce d'en ajouter une qui met la légitimité de notre respectueuse demande dans tout son jour. C'est la promesse formelle contenue dans la Déclaration du 31e octobre 1707, en ces termes: *Que l'intention de S. M. est non-seulement de conserver et maintenir la Souveraineté de Neufchâtel et Valangin dans son lustre et dans toute sa splendeur, mais encore de l'augmenter autant qu'il sera possible, auquel effet Sa dite Majesté est résolue de prendre dans la suitte toutes les mesures nécessaires, et qui pourront être les plus agréables aux Corps de l'Etat et aux peuples de ce Pays; que Sa dite Majesté et ses successeurs garderont toujours entre leurs mains cette Souverai-*

neté de Neufchâtel et Valangin, avec ses annexes, apartenances et dependances. Cette Délaration, Sire, réunissant toutes les solemnités qui peuvent rendre une promesse efficace et permanente, puisqu'elle forme le même corps d'acte avec les Articles généraux, ratifié et signé par Sa Majesté Fredrich premier, et muny de son grand seau, et étant d'ailleurs soutenue de la religion du serment prêté au nom de ce Grand Roy aux peuples de Valangin, le 8e Novembre 1707, nous nous flattons, Sire, que V. M. étant informée de nos raisons, elle daignera remarquer que la ruine ou la vente du Château de Valangin sont inconciliables avec le dispositif de titres si respectables, et nous la suplions aussy en profond respect d'observer que la grâce que nous sollicitons n'est aucunement préjudiciable à ses hauts interrêts, puisqu'il est à présumer qu'en construisant ailleurs de nouveaux apartemens, des maisons fortes, etc., la dépence en surpassera vraysemblablement celle de remettre en état le Château, pendant que la force et la solidité de ces nouveaux édifices n'égalera pas celle de cet ancien bâtiment.

Pour toutes ces considérations, Sire, nous espérons que V. M. par un effet de sa justice royale et toujours bienfaisante pour ses sujets, se laissera fléchir aux raisons et aux vœux de tous ceux de son Comté de Valangin, qui ne sauroyent voir dégrader ce Château sans allarmes et sans en ressentir la douleur la plus amère. Dans cette attente, nous redoublons nos vœux pour V. M., notre Auguste Conservateur et Bienfaiteur, et pour la durée de son glorieux Reigne. Nous avons l'honneur d'être dans les sentimens du zèle le plus pur, de la soumission la plus profonde et la plus respectueuse, et de la fidélité la plus inviolable, Sire, de Votre Majesté,

Les très humbles, très obéissants et très fidèles serviteurs et sujets,

Les maître-bourgeois de Valangin,

Dd Giroud, Sel Guyot, Ab. Perret-Gentil.

Et par leur ordre:

J.-H. Girard, notaire, secrétaire et boursier.

En Conseil de Bourgeoisie tenu à Valangin le 15e Avril 1749[1].

[1] Archives de l'Etat: *Copie de lettres de la Bourgeoisie de Valangin,* t. III, p. 186.

Rescrit de Sa Majesté au sujet des châteaux de Valangin et de Boudry.

Du 6e may 1749.

Leu en Conseil le 7e Juin du dit.

A Nos Amés et Féaux, le Gouverneur et les gens du Conseil d'Etat, étably en Notre Souveraineté de Neuchâtel et Valangin,

à Neuchâtel.

Ayant reçu vos relations du 11e et 18e du mois passé, avec les Placets y joints des maîtres bourgeois de Valangin et de Boudry, par lesquels ils demandent au nom des Bourgeois de conserver les deux vieux châteaux des dits lieux, Je trouve bien étrange que gens qui se piquent d'esprit regardent encore, dans ce tems là, contre toute raison, de telles masures qui ne servent de rien comme des monumens respectables, et qu'ils s'avisent d'en demander la conservation. Je ne m'y serois jamais attendu. Mais au cas que les susdites Bourgeoisies insistent à faire cette prière, Je veux bien qu'on n'abatte point ces Châteaux pour en vendre les matériaux, et qu'on les laisse dans l'état où ils sont à l'heure qu'il est, au souvenir et à la contemplation de la Postérité, n'ayant pas l'intention de fournir aux fraix inutiles pour leur réparation.

Fait à Berlin, ce 6e de May 1749.

Par ordre exprès du Roy:

[Signé:] Viereck, Happe, Boden, Blumenthal[1].

Arthur Piaget.

[1] Archives de l'Etat: *Missives,* t. XXVIII, p. 429.

LES ANCÊTRES D'AMIEL EN SUISSE

L'ascendance d'Amiel est moitié française, moitié suisse. Dans le *Musée neuchâtelois* de 1896, page 122, j'ai signalé l'intérêt qu'il y aurait à déterminer, dans la partie suisse de cette ascendance, ce qui revient à l'élément germanique et à l'élément velche. Il y aurait aussi quelque intérêt, pour les membres des familles qui touchent à Amiel par le sang, à connaître leurs relations de parenté avec un philosophe dont la renommée s'affermit chaque jour.

Mlle Berthe Vadier (*Amiel, étude biographique*, Paris, 1886, page 9) n'avait indiqué que les noms de famille des grands-parents d'Amiel, du côté maternel: Brandt et Zimmermann. M. Philippe Godet, en 1902, et le regretté M. Wavre, à trois reprises, m'ont communiqué des notes sur ces deux familles. Les Brandt sont du Locle; les Zimmermann, d'Englisberg à 6 kil. de Berne, à l'occident de la route qui va de cette ville à Thoune. — Dans les deux tableaux qui suivent, j'ai groupé tous les renseignements qui m'ont été donnés; ils pourront servir de point de départ à des recherches ultérieures.

EUGÈNE RITTER.

David Brandt, du Locle

Frédéric Brandt ép. à Serrières, 22 novembre 1800, Marianne Zimmermann [1]	Henri Brandt ép. Judith-Marie Zimmermann
Caroline Brandt ép. à Auvernier, 8 novembre 1820, Jean-Henri Amiel	Frédéric-Henri Brandt, né à Auvernier, 3 décembre 1803.
Henri-Frédéric Amiel, né à Genève, 27 septembre 1821.	

Christian Zimmermann, d'Englisberg

Christian Zimmermann, d'Englisberg

Marianne Zimmermann	Christian Zimmermann ép. Catherine Cousin	Judith-Marie Zimmermann
Sophie Zimmermann ép. Philippe-Charles Decreuze, dit Dupoil	Victor Zimmermann, né à Peseux, 15 avril 1819.	
Sophie-Julie Decreuze née le 4 juin 1837, baptisée le 7 août.		

[1] Au baptême de son neveu, dont elle fut la marraine, elle est appelée Marie-Madeleine Zimmermann, et son mari : David-Frédéric Brandt.

MONNAIES ET MÉDAILLES NEUCHATELOISES

(AVEC PLANCHE)

Bon nombre de collections de monnaies suisses ont vu ces dernières années le feu des enchères. Plusieurs, celles des Strœhlin de Genève, Gessner de Zurich, Iklé de Saint-Gall, renfermaient des raretés de premier ordre, aussi bien en ce qui concerne l'histoire monétaire suisse en général que celle de Neuchâtel en particulier. Nous avons dit en son temps ce qui, au sujet de ces ventes, était de nature à intéresser les lecteurs du *Musée*. Dès lors, et plus intéressante encore pour les Neuchâtelois que les précédentes, est survenue la vente d'une superbe collection neuchâteloise, faite à Munich les 29 et 30 avril 1912 par les soins de la maison Dr Eug. Merzbacher. Cette collection, en effet, ne constituait pas seulement l'œuvre d'un amateur consciencieux et éclairé. Son origine remontait à plusieurs générations et ce fait seul garantissait en quelque sorte à l'ensemble une valeur d'indiscutable authenticité, surtout pour qui avait connu le souci d'exactitude et le savoir-faire aussi de ceux qui présidèrent au début de ce bel ensemble d'art monétaire. Quelles admirables séries ceux-là surent former! Exemplaires triés sur le volet, la qualité n'excluant pas le nombre, les types les plus remarquables d'exécution s'ajoutant aux frappes les mieux qualifiées pour servir de jalons à une Histoire de l'Art monétaire, tout cela faisait de la collection offerte à Munich un joyau de Musée qu'il eût fallu pouvoir conserver intact, sinon au canton, du moins à la Suisse. Un effort fut tenté dans ce sens, mais sans succès. Toutefois, ce qui n'aboutit pas pour l'ensemble s'accomplit en ce qui concerne Neuchâtel, et cela grâce à la générosité de plusieurs Mécènes, dont nous aimons à souligner ici l'intervention. Dès que fut annoncée la vente, les bonnes volontés se mirent à l'œuvre en vue de conserver au Musée historique de Neuchâtel la plus grande quantité possible des pièces intéressantes de cette collection. Les dons arrivèrent de France, d'Afrique, d'Amérique surtout, de Neuchâtel aussi, comme en témoignera le rapport de gestion du Conseil communal pour l'exercice de 1912. Ces dons, complétés par un crédit prélevé sur le fonds extraordinaire du Musée historique et par une subvention de 300 francs de la Société d'Histoire, permirent au Con-

servateur du Médaillier d'assister à la vente et d'y acquérir pour le Musée 158 pièces de choix, dont plus d'une fort rare ou même unique, qu'il était bien nécessaire que nous pussions obtenir, puisqu'elles sont venues heureusement compléter nos séries à des conditions aussi satisfaisantes que possible. Parmi les acquisitions les plus heureuses faites à Munich, nous notons les numéros suivants, reproduits sur la planche hors texte accompagnant ce fascicule:

N° 1. Essai de Demi Batz argent sur flanc carré d'Henri Ier de Longueville. Poids: 5 gr. Côté: 22/23 mm. Avers: Ecu couronné à 5 fleurons, écartelé au 1 et au 4 de Longueville, au lambel et à la longue barre, et aux 2 et 3 de Neuchâtel. Dans le champ: 9 5 (1595), à droite et à gauche de l'écu. Légende: H(enricus) D(ux) Long(avillaeus) C(omes) NEOC (astrensis). Revers: OCULI DOM(ini) SUP(er) IUSTOS, texte emprunté au Psaume 34 et qui figure de 1589 à 1640 sur les monnaies émises par la famille de Longueville à Neuchâtel. Croix pattée entourée d'un cercle régulier. Fleur de lys entre OCULI et IUSTOS. Cette pièce, variante du bel exemplaire figurant au Médaillier et dû à la munificence de la famille de Merveilleux, paraît être un exemplaire unique, en tous cas inédit jusqu'ici. Prix 305 Marks et frais d'usage.

N° 2. Piéfort en bronze de la Double pistole de Marie d'Orléans, duchesse de Longueville. Poids: 11,30 gr. Diamètre: 27 mm. Avers: MARIA D(ei) G(ratia) PR(inceps) SUP(rema) NOVICASTRI. Buste coiffé, de profil à droite. Revers: Ecu princier couronné à 5 fleurons, écartelé au 1 et au 4 de Longueville, au lambel et à la courte barre, et aux 2 et 3 de Neuchâtel. OCULI. DOMINI. SUPER. IUSTOS. 1694. Cette pièce, d'une conservation remarquable et de belle patine, a été obtenue au prix de 225 Marks et frais d'usage.

N° 3. Quart d'écu de Marie d'Orléans duchesse de Longueville. Poids: 6 gr. 80. Diamètre: 29 mm. Avers: MARIA D(ei) G(ratia) PR (inceps) SUP (rema) NOVICASTRI 1694. Buste décolleté, tête nue, de profil à droite. Revers: Ecu princier couronné à 5 fleurons, écartelé au 1 et au 4 de Longueville, au lambel et à la courte barre, et aux 2 et 3 de Neuchâtel. OCULI. DOMINI. SUPER. IUSTOS. Prix: 175 Marks et frais.

En plus des numéros neuchâtelois mentionnés ci-dessus, la vente de Munich nous a valu plusieurs pièces rares et même très rares, dues au talent du médailleur neuchâtelois Jonas Thiébaud, né à Genève en 1695, nous dit le *Dictionnaire des familles genevoises*, et qui, après avoir

travaillé sous les ordres de Dassier, se mit au service du comte de Montfort; après quoi il passa de 1737 à 1740 à la Monnaie de Saint-Gall et d'Appenzell. De l'activité de Jonas Thiébaud aux Grisons, nous avons pu acquérir un exemplaire superbe du demi écu de Haldenstein, à l'effigie de Gubert de Salis, de profil à droite, avec, au revers, les armes de la principauté et de la famille de Salis, en un cartouche qu'entoure la légende: PRO DEO ET PATRIA. 1733. Ce petit écu — nous n'en connaissons pas de meilleur — du poids de 10 gr. 10, diamètre: 31 mm., a été payé 460 Marks (nº 4 de la planche).

Enfin les nos 5 et 6 nous offrent deux pièces appenzelloises, l'une de 6 Kreuzer, 1737 (poids: 3 gr. 10, diamètre: 25 mm.), l'autre de 15 Kreuzer, 1738 (poids: 4 gr. 75, diamètre: 28 mm.), portant chacune à l'avers l'ours saint-gallois passant, de profil, à droite, dans un cartouche entouré de la légende: MONETA REIP (ublicae) APPENZELLENSIS. Au revers, entouré d'un cartouche également: VI Kreuzer 1737, et SUPER OMNE LIBERTAS 15, pour la pièce de 15 Kreuzer. Ces deux beaux spécimens du travail artistique de Jonas Thiébaud furent obtenus au prix extrêmement modique de 29 Marks.

Telles sont, rapidement énumérées, quelques-unes des monnaies de premier choix dont notre Médaillier communal vient de s'enrichir. Mais nous n'avons pas acquis que des monnaies; de nombreuses et belles médailles sont venues de même compléter nos séries.

A noter parmi celles-ci la belle création de Halter (poids: 15 gr. 05, diamètre: 35 mm.), frappée en 1707 en commémoration de l'option de Neuchâtel en faveur du roi de Prusse Frédéric Ier et de la naissance du prince Frédéric-Louis, le 23 novembre de la même année. Avers: NOVUM CASTRUM. REGIS FRIDERICI SAP. REGNUM. PROVINCIA AUCTUM 3 NOV. A. 1707. Neuchâtel couronnée, la main gauche appuyée sur ses armes, tend de la droite le sceptre et une branche de laurier à Frédéric Ier. Revers: NOVUS HEROS. REGIS FRIDERICI SAP. GENS NEPOTE AUCTA. A. 1707. 23 NOV. Une femme présente au roi, sur le bras gauche, un enfant, et de la droite une couronne de laurier. Sur la tranche: FORTES GENERANTUR A FORTIBS *(sic)* ET BONIS. Entre BONIS et FORTES, petit aigle aux ailes éployées. Coût: 55 Marks.

Il est aisé de se rendre compte par ce qui précède du bel apport fourni à nos collections numismatiques neuchâteloises par la vente des 29 et 30 avril 1912. Il s'en faut cependant que nos efforts se soient bornés aux séries neuchâteloises. L'occasion était trop belle pour n'en pas profiter. Les personnes qui nous ont secondé dans l'effort accompli à

Munich apprendront non sans intérêt que, parmi les 158 pièces au montant d'environ 5000 francs acquises pour le Musée, figurent encore certains exemplaires, notamment les suivants, dont s'enorgueilliraient les collections numismatiques même avancées :

Très bel écu de Bâle de 1576, au prix de 62 Marks. Pistole genevoise de 1755, 43 Marks. Ecu genevois de 1622, 44 Marks. Ecu grison de 1603, commémoratif de l'alliance avec Venise, 45 Marks. Ecu de 1706, frappé en commémoration du renouvellement de cette même alliance, 79 Marks. Rarissime écu de Schaffhouse de 1551, 155 Marks. Doublon de Soleure 1797, 83 Marks. Ecu de Soleure du XVI^me^ siècle sans millésime, 96 Marks. Ducat d'Uri 1736, 67 Marks. Rarissime ducat de Zurich sans date, à l'effigie de Charlemagne trônant, 155 Marks. . .

Et la série est loin d'être épuisée des numéros qui seraient à citer. Si un trop grand nombre de pièces de la vente d'avril a malheureusement pris le chemin de l'étranger, un beaucoup plus grand nombre est resté en Suisse et même en terre neuchâteloise, d'où il ne sera pas impossible, espérons-le, de les ramener au Musée de Neuchâtel, leur naturelle retraite.

Notons pour terminer le duel engagé aux enchères entre le Musée de Genève et un collectionneur neuchâtelois, pour l'obtention d'un rarissime dixain de Charles Paris, comte de Saint-Pol, au millésime de 1668. Cette pièce, dont on ne connait guère que deux exemplaires, — l'un figurant parmi les raretés du Musée de Neuchâtel, — n'est pas partie pour Genève, heureusement. Elle resta à l'amateur neuchâtelois pour 235 Marks, bien qu'assez mal conservée, à l'avers surtout, et qu'il soit difficile d'imaginer quelque chose de plus hâtif et de plus barbare que le dessin du buste du prince.

Ayant parlé déjà des prix élevés du quart d'écu de 1712, échu à 1025 Marks, et de l'essai argent d'un ducat de 1800, qui fit 1225 Marks, nous n'y revenons que pour mémoire, ne pouvant regretter trop ces pièces, d'intérêt historique secondaire, que l'avenir nous ramènera peut-être à des conditions favorables, si on sait ne les pas perdre de vue, et à défaut desquelles il nous a été donné de ramener à nos collections, pour bien moins d'argent, un grand nombre de monnaies et médailles qui feront toujours l'admiration des connaisseurs et serviront de documents aux recherches numismatiques qui ne manqueront pas d'être faites chez nous, à mesure que l'étude des choses de notre histoire passionnera davantage les intellectuels de notre petit pays.

Fred. BAUR-BOREL.

Musée Neuchatelois



1



2



3



1



2



3



4



5



6



4



5



6

Monnaies acquises par le Musée historique de Neuchâtel.

Vente des 29 et 30 avril 1912, à Munich.

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL



SAINT LAURENT



SAINT LÉONARD

VITRAUX DE L'ÉGLISE DE FENIN

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

971 398 - n

LES VITRAUX NEUCHATELOIS DES XV^me et XVI^me SIÈCLES

(AVEC PLANCHES)

La notice qu'on va lire est entièrement extraite des travaux si intéressants et si documentés que M. le Dr Lehmann, Directeur du Musée national, a publiés récemment sur les vitraux suisses. L'auteur a bien voulu autoriser notre Comité à résumer pour nos lecteurs le chapitre de son travail consacré à l'art des vitraux dans le Comté de Neuchâtel [1], ainsi que sa notice sur les Wildermut, maîtres verriers à Bienne et à Neuchâtel [2]. Nous avons d'autant plus volontiers usé de cette permission que le *Musée neuchâtelois* n'a jamais publié jusqu'ici de travail d'ensemble sur les vitraux de notre pays. Il s'est borné à décrire plusieurs verrières de nos églises et à les reproduire tant bien que mal, sans épuiser le sujet et surtout sans établir de comparaison avec d'autres vitraux conservés en Suisse. De plus, on n'avait aucun indice des auteurs de ces trop rares manifestations d'art. Les travaux de M. le Dr Lehmann nous permettent de combler, dans une large mesure, ces diverses lacunes. Nous tenons à lui en exprimer toute notre gratitude.

C'est dans les comptes de la Bourserie de la ville de Neuchâtel, dont le *Musée neuchâtelois* a publié de nombreux extraits [3], qu'on trouve les plus anciennes mentions relatives à des vitraux. Elles remontent aux années 1472 et 1473 [4].

La première est conçue en ces termes: « Délivré au verrier de Berne qu'il fist la fenestre du poile de la ville où est le banderet tenant la bandière, 5 liv. et 5 sols laus. » A la même époque, il est question dans les comptes d'une verrière donnée à la ville par un certain Gruyère et de diverses réparations faites aux fenêtres de la Salle du Conseil par « le verrier de Berne ». Dans les comptes des années suivantes ne figure aucun poste de cette nature. Les guerres de Bourgogne absorbaient naturellement l'intérêt des bourgeois et les nécessités de la défense imposaient au Trésor de gros sacrifices. La guerre terminée, les Neuchâtelois ne perpétuèrent pas le souvenir des récentes victoires par des verrières héraldiques comme celles qu'on fit peindre à Fribourg et à Soleure.

[1] Hans Lehmann, *Zur Geschichte der Glasmalerei in der Schweiz*. II. Teil: *Die monumentale Glasmalerei im 15. Jahrhundert*. VI. *Die Grafschaft Neuenburg*, dans les *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. XXVI, livr. 7, pp. 346-358.

[2] *Die Glasmalerfamilie Wildermut zu Biel und Neuenburg und die Glasgemälde in der Kirche zu Ligerz*, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1910, pp. 235-247.

[3] Voir dans les années 1905 à 1909: W. Wavre, *Extraits des comptes de la Bourserie*. Une *Table des matières et des noms propres* de ces extraits, qui facilitera singulièrement les recherches, est en cours d'impression et paraîtra prochainement.

[4] *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 66.

En 1502, un ouragan détruisit les fenêtres de l'Hôtel de Ville; on ignore le nom du verrier qui les remplaça et qui reçut pour son travail 35 gros[1]. Il est à noter qu'à Neuchâtel, comme à Zurich et à Berne, les fenêtres de verre étaient à cette époque un luxe exceptionnel. Pour se garer du vent, du froid et des intempéries, on recourait encore à la toile ou au papier huilé[2].

En 1514, le boursier paie des sommes assez importantes à un certain « Jacob le verrier » pour divers travaux exécutés probablement à l'Hôtel de Ville. La même année, le fils de cet artisan reçoit une gratification à l'occasion d'une peinture sur verre faite par son père pour la salle du Conseil et représentant un banneret. En 1519, Jeannette Hugues touche une somme de 4 livres « pour parfayre au payement de la fenestre qu'est à son poille, où [est] le banneret de la ville en ung écusson. » S'agissait-il d'un embellissement nouveau fait à l'Hôtel de Ville ou d'une subvention accordée à un particulier? Il est difficile de le dire. Treize ans plus tard, la ville fait confectionner par « Loys le verrier » des fenêtres pour la grande et pour la petite cuisine de la Maison de Ville[3]. En 1534, le même personnage, simple vitrier sans doute, munit de verre les fenêtres de l'école, et quatre ans plus tard Jacques Massonde fit le même travail à l'Hôtel de Ville[4].

Il est fâcheux qu'aucun édifice profane de notre ville n'ait conservé quelque vitrail de cette époque, qui nous aurait permis d'émettre une appréciation sur la culture artistique locale. Nos églises elles-mêmes sont d'ailleurs aussi fort pauvres en documents de ce genre.

On a tout lieu de croire que la Collégiale, que décore le somptueux cénotaphe de nos comtes et dans laquelle on voyait encore au XVII^me^ siècle des restes de peintures murales, fut à une certaine époque richement dotée de vitraux et de verrières. Dans ses *Monuments parlans de Neuchâtel et Valangin en Suisse*, écrits avant l'année 1620, Jonas Barillier s'exprime comme suit à ce sujet: « Un des premiers comtes de Neuchâtel donna aussi son écusson à l'une des plus hautes fenestres de l'église, émaillé d'or à trois paux de gueules chargés chacun de trois chevrons d'argent, ce que fit aussi un seigneur de Vaumarcus par un autre d'azur à un chevron d'argent. Item un comte de Bourgogne, par

[1] *Musée neuchâtelois,* 1906, p. 89.

[2] *Ibid.,* p. 94, et 1905, p. 133. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. III, p. 151.

[3] Voir « Comptes de la Bourserie », *Musée neuchâtelois,* 1906, pp. 136, 259.

[4] *Ibid.,* 1907, p. 391. L'expression « sur le Mazel », traduite par M. Lehmann par « Ueber der Metzg », signifie simplement « à la Maison de Ville », sous laquelle se trouvaient effectivement les boucheries qui finirent par donner leur nom à l'édifice tout entier.

un troisième de gueules semé de trèfles d'or à un lion rampant d'argent, lampassé et couronné d'or, comme le tout se voit encore en la tour qui est au milieu de l'église »[1]. Ces vitraux héraldiques avaient donc échappé au terrible incendie qui, en 1450, réduisit en cendres la ville, le cloître et le château, et dévasta la plus grande partie de l'église. Quant aux autres verrières, si tant est qu'il y en eut, elles furent sans doute détruites lors de ce désastre[2]. Nous savons peu de chose des travaux de restauration de la Collégiale, si ce n'est que, l'année même de l'incendie, on ouvrit une fenêtre au-dessus de l'autel de saint Jacques et qu'on la recouvrit de papier huilé[3].

Barillier raconte en outre que « Messieurs des Cantons, tenant le pays, donnèrent aussi du jour à l'église de ce côté-là (à l'ouest), en l'an 1520, par une fenêtre ronde émaillée de leurs armoiries à l'entour de celles de la ville avec cet écriteau : « Alles mit Gottes Hülfe »[4]. Des auteurs postérieurs nous fournissent au sujet de cette grande fenêtre ronde, qui dominait la galerie de l'orgue, du côté ouest de l'église, quelques autres renseignements. Selon Samuel de Chambrier[5], le vitrail fut établi sur l'ordre du bailli Nicolas Halter d'Unterwald, en 1520 ou 1521. Mais la fenêtre, ouverte directement au-dessus des orgues, étant préjudiciable à celles-ci, elle fut murée dans la suite et le vitrail qui l'occupait fut enlevé ou brisé. Il est probable que Samuel de Chambrier a emprunté ses renseignements aux Annales de Jonas Boyve, où on lit ce qui suit[6] : « Il (Nicolas Halter) fit aussi faire une grande fenêtre ronde au-dessus de la chapelle de Saint-Guillaume pour donner du jour aux galeries du Temple, où il y avait des orgues. Ce lieu avant cela était fort obscur. Les armes des douze Cantons y sont encore aujourd'hui en verre, mais les nouvelles orgues établies depuis quelques années cachent ce beau monument ». Comme on le voit, il y a pourtant quelques divergences entre l'opinion de l'annaliste et celle de l'auteur de la *Mairie de Neuchâtel*. Quoi qu'il en soit, Chambrier donne un croquis de ce vitrail, que DuBois de Montpereux a reproduit dans ses *Monuments de Neuchâtel* (pl. XXVII et XXVIII)[7].

[1] MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. I, p. 35.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 92.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 101.
[4] MATILE, *op. cit.*, t. I, p. 35.
[5] *Description de la Mairie de Neuchâtel*, p. 54.
[6] *Annales de Jonas Boyve*, t. II, p. 251.
[7] *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. V, Zurich, 1852. Il en existe une copie dans les *Archives héraldiques et sigillographiques* de Maurice Tripet, 1887, p. 66, et nous reproduisons ci-dessous celle qui accompagne l'article de M. Lehmann. Il n'est pas possible de savoir si le dessin de Chambrier repose sur une copie ancienne ou sur de simples souvenirs. Il est en tout cas très maniéré.

DuBois place cette donation entre les années 1512 et 1519 et émet l'hypothèse que les armoiries des cantons ont été simplement apposées sur un vitrail d'origine plus ancienne [1]. Ajoutons qu'au dire de Matile de vieilles personnes se souvenaient encore avoir vu des fragments de ce vitrail au commencement du XIX^me^ siècle [2].



VITRAIL DE LA COLLÉGIALE AUX ARMES DES CANTONS (VERS 1520).
D'après le dessin de S. de Chambrier.

Suivant le croquis qui a été conservé, on voyait au centre de ce vitrail les armes de l'Empire [3], avec le sceptre et l'épée, surmontées d'une couronne; au-dessous, un ruban portait la devise allemande transcrite ci-dessus. A gauche de ce motif central, l'archange Michel, auquel était dédié l'autel situé sur la galerie de l'église, était représenté tout armé, le dragon vaincu à ses pieds; à droite, un saint tenant une étoile, peut-être saint Guillaume, dont l'autel se trouvait dans la chapelle qu'on voyait encore avant la dernière restauration de la Collégiale, à l'ouest de l'édifice. Une Madone flanquée d'anges agitant l'ostensoir surmontait les

[1] *Op. cit.*, p. 18.

[2] Cf. CH. CHATELAIN, *Note sur l'ancien vitrail de la Collégiale*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1887, p. 230.

[3] Ce devait être plutôt celles de la ville de Neuchâtel, comme le dit Boyve.

armoiries impériales. Une frondaison abondante, où s'accrochaient les écussons des 12 cantons, entourait les figures du centre.

Il est parfaitement admissible que le bailli Nicolas Halter, qui gouvernait à Neuchâtel de 1520 à 1522 au nom des cantons, ait pris l'initiative de cette donation; le style du vitrail, pour autant qu'on peut en juger d'après le dessin, est bien celui de cette époque. A l'appui de cette hypothèse, disons que le protocole de la journée tenue à Neuchâtel par les députés des 12 cantons, le 5 mai 1520, fait mention d'une fenêtre payée « pour l'église », sans indication du prix. Il s'agit évidemment du vitrail rond de la Collégiale[1]. Déjà le 17 novembre 1516, Neuchâtel avait demandé à la diète de lui faire présent de vitraux aux armes des cantons pour un bâtiment (« ein Gesellschaftshaus »), qui venait d'être édifié[2]. L'hypothèse de DuBois, d'après laquelle on aurait peint les armoiries des cantons sur un vitrail plus ancien, trouve aussi un appui dans le fait que les comptes de la Bourserie mentionnent déjà en 1490 une dépense de 20 sols « pour la verrière de Notre Dame sur la porte »[3]. Le vitrail du bailli Halter ne fut donc pas le premier. En tous cas, cette donation des cantons devait sûrement avoir, aux yeux des donateurs, un caractère officiel et symbolique : son but était de rappeler à tous que Neuchâtel était désormais sous le protectorat des Ligues.

Dans une contrée où l'église principale était si pauvre en vitraux, il ne faut pas s'attendre à trouver dans les églises de village une décoration qui faisait pour ainsi dire défaut dans la capitale. Le procès-verbal de la visite des églises, ordonnée en 1453 dans tout le diocèse de Lausanne par l'évêque Georges de Saluces, est bien de nature à nous enlever toute illusion à cet égard. On voit que partout manquaient les objets de culte les plus indispensables, et qu'en mainte paroisse régnait une déplorable incurie. Le trafic scandaleux auquel donnait lieu la distribution des prébendes n'était point étranger à cet état de choses. En 1520, les paroissiens de Fenin se plaignent auprès des députés des cantons de ce que le Chapitre de Neuchâtel accapare tous les revenus et dîmes de la paroisse et laisse l'église tomber en ruines[4]. Cette « remontrance » est peut-être pour quelque chose dans l'existence des quatre vitraux qui valent aujourd'hui à la petite église de Fenin l'honneur d'être la seule dans notre pays à posséder une ornementation de ce genre remontant

[1] Voir Ch. Chatelain, *loc. cit.*, p. 230.
[2] *Eidgen. Abschiede*, III, 2, p. 1024, n° 686 m.
[3] *Musée neuchâtelois*, 1906, p. 33.
[4] Matile, *Musée historique*, t. III, p. 151.

jusqu'au début du XVI^me^ siècle. Ce sont deux images de saints de soixante centimètres de haut, posées sur un sol carrelé de couleur pourpre et se détachant sur le fond en losanges réguliers qui constitue le vitrage de la fenêtre est du chœur. Ces vitraux ressemblent fort à ceux qu'on voit dans quelques églises des cantons de Berne et de Fribourg. Sous chacune des deux figures est un vitrail rond, orné d'une armoirie, probablement celle des donateurs. Les deux personnages sont saint Laurent et saint Léonard. Le premier est tel qu'on le représente généralement; il tient le gril d'une main et de l'autre la palme; il est vêtu d'une dalmatique verte recouvrant l'aube. Le second porte par dessus l'aube un vêtement rouge; il tient à la main un livre sur lequel on lit: *Dñs deus noster perpetuam' mente.* Les armoiries des deux vitraux ronds sont posées sur du damas bleu et noir, encadré d'une bordure blanche. L'un nous révèle comme donatrice la ville de Neuchâtel; l'autre représente une armoirie qui n'a pas pu être identifiée jusqu'ici. C'est, sur champ coupé de sable et d'argent, une fleur de lys aux couleurs croisées de l'écu, flanquée des lettres *b* et *f* en minuscules gothiques[1]. On trouve dans les comptes de la Bourserie une dépense de 5 livres faite par la ville en 1502 pour un vitrail donné à «l'église Monseigneur saint Laurent»[2], mais saint Laurent était révéré dans tant d'églises qu'il est difficile d'affirmer qu'il s'agisse précisément de celle de Fenin.

Deux fragments de vitraux, provenant de l'église de Saint-Blaise[3], ont été déposés en 1886 au Musée historique de Neuchâtel. L'un, qui représente la Justice, est du XVII^me^ siècle et sort par conséquent du cadre de ce travail. L'autre mérite une description plus détaillée. Il représente la Crucifixion. Pendant la restauration de l'église, en 1884, un coup de vent le fit sortir de son cadre de plomb; il fut restauré à Berne, puis déposé au Musée du chef-lieu. Seules les figures de Jean, de Marie-Madeleine et du Christ, ainsi que certaines parties du fond et du sol gazonné, sont anciennes; les jambes du Christ et tout l'encadrement ont été refaits. Ces fragments, qui datent de la seconde moitié du XV^me^ siècle, trahissent la main d'un artisan et non d'un maître; traités d'une manière assez sèche, ils ne mériteraient pas de nous retenir s'ils ne rappelaient

[1] Le *Musée neuchâtelois* de 1879, p. 197, a donné, d'après un dessin de Ch. Châtelain, une reproduction coloriée des quatre vitraux de Fenin, avec une courte notice de Bachelin. Grâce à l'obligeance du Musée national suisse, qui a bien voulu mettre à notre disposition les photographies qu'il a fait faire de ces vitraux, nous sommes en mesure d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs une reproduction des deux principaux, plus exacte que celle de 1879. Voir aussi J.-R. Rahn, *Indicateur d'antiquités suisses,* 1887, p. 505.

[2] *Musée neuchâtelois,* 1906, p. 88.

[3] J.-R. Rahn, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses,* 1888, p. 86.

pas d'une manière frappante deux autres crucifixions de la même époque. L'une décore la fenêtre sud du chœur de la petite église de Zweisimmen, l'autre un vitrail de l'abside de l'église de Saint-Benoît, à Bienne[1]. Ce dernier est certainement du même auteur qui fit le grand vitrail du chœur de cette église, datant de 1457. Nous rencontrons ici pour la première fois toute une série d'œuvres sorties sans doute d'un seul et même atelier. Il est certain que d'autres églises encore du Comté de Neuchâtel ont possédé des vitraux dès le début du XVIme siècle. C'est ce que prouve en particulier un petit fragment de 1530, dans l'église de Cernier[2]. Mais il est si petit qu'on n'en peut tirer aucune conclusion certaine sur l'ensemble de l'œuvre à laquelle il appartenait.

Comment expliquer que les églises neuchâteloises soient si dépourvues de vitraux du XVIme siècle, alors que cet art florissait dans tous les cantons suisses? Il faut sans doute attribuer le fait à ce fanatisme iconoclaste qu'immortalise l'inscription bien connue apposée dans notre Collégiale. En fait, le pays de Neuchâtel n'avait pu rester étranger à la coutume qui consistait à donner et à recevoir des vitraux, coutume dont nous trouvons de nombreuses traces dans les comptes de la Bourserie de Neuchâtel. De 1502 à 1519, la ville fit de nombreux présents de ce genre. Nous avons déjà parlé plus haut de celui destiné à une église de Saint-Laurent. En 1505, Messieurs du Conseil font don d'une verrière à Balthazar de Berne; la même année, l'église de Boudevilliers en reçut une qui coûta 7 1/2 livres. Divers particuliers, Nycod Willod de Morat, Petter le Favre, l'hôte d'Aarberg, Estienne Grant, hôte de Lausanne, Wyssbrod à Berne, bénéficièrent aussi des munificences du Conseil de Ville[3]. En 1519, Neuchâtel fait à l'église de Saint-Imier un présent remarquable; c'était un vitrail de grandes dimensions, représentant saint Guillaume et un ange tenant les armes de la ville. Les bouchers ou « mazelliers » reçoivent aussi en 1519 une fenêtre aux mêmes armes[4]. Après cette date, il se produit un long arrêt dans les libéralités. La Réformation concentrait toute l'attention et les troubles qu'elle suscita rejetèrent à l'arrière-plan toute autre préocupation. Seul le don d'un vitrail à Jean Chaillet de Burre interrompt cette période d'abstention. Ce n'est qu'après 1540 qu'on voit reparaître dans les comptes des dépenses

[1] Le vitrail de Saint-Blaise et ses variantes bernoises sont reproduits dans l'article de M. Lehmann, *Mitteilungen*, t. XXVI, fig. 54, 58 et 59.

[2] Voir *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 244, où il a été reproduit; mais l'indication de la date est erronée; c'est 1530 et non 1430 qu'il faut lire. Cf. J.-R. Rahn, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1887, pp. 477-478.

[3] Voir « Comptes de la Bourserie », *Musée neuchâtelois*, 1906, pp. 94, 95, 130, 135.

[4] *Musée neuchâtelois*, 1906, pp. 135, 261.

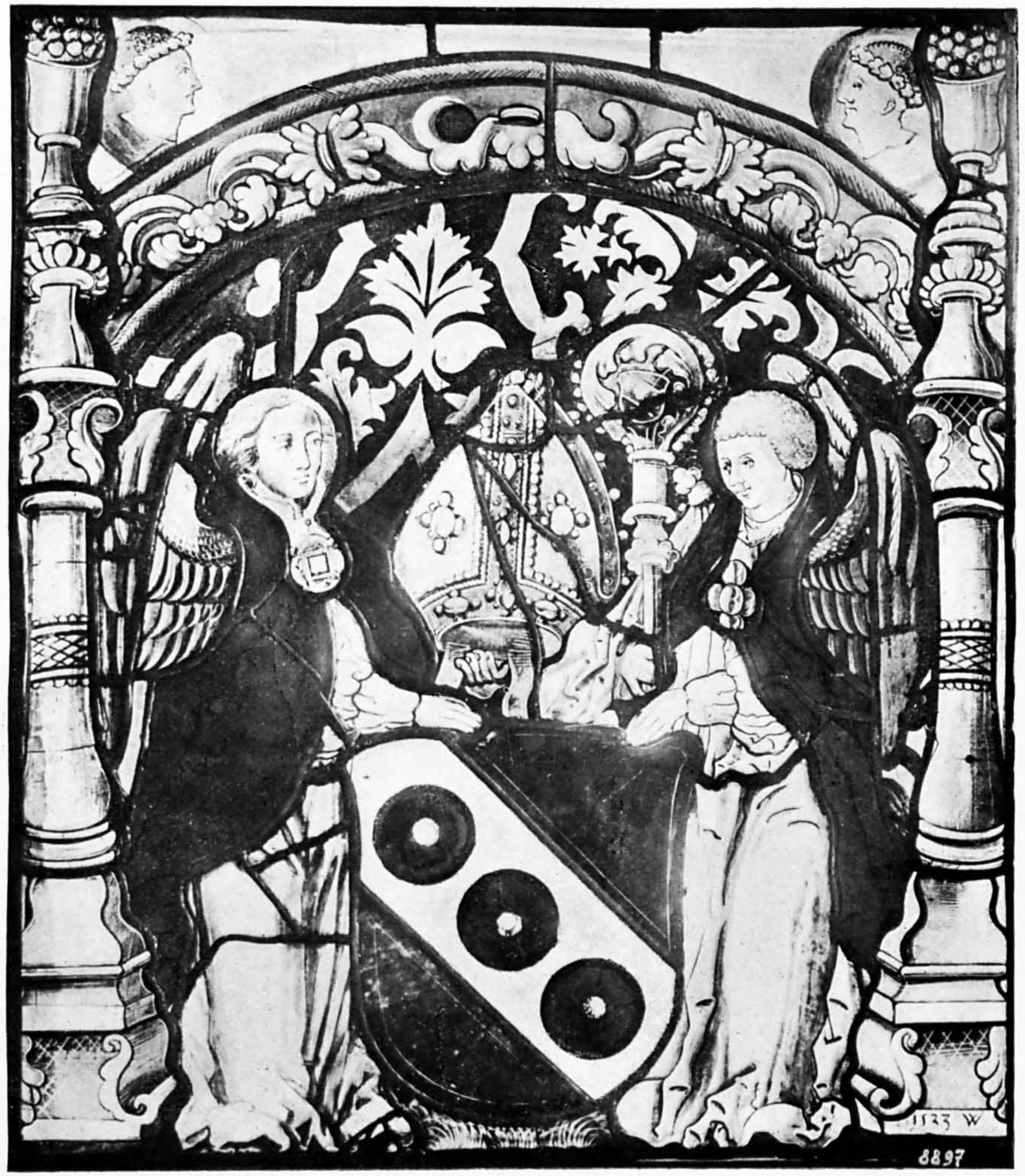
pour vitraux; mais cette époque dépasse les limites de cette étude, consacrée uniquement aux vitraux de la période classique, soit du XV^me^ et du commencement du XVI^me^ siècle.

On voit par ce qui précède que l'art du vitrail n'a jamais fleuri d'une manière intense dans notre pays. Aussi, jusqu'à la fin du XV^me^ siècle, ne trouve-t-on aucun verrier établi à Neuchâtel. Les premières commandes de vitraux dont parlent les comptes de la Bourserie ont été faites à un artiste de Berne, probablement, à Urs Werder, dont la renommée s'étendait au loin. En 1490, c'est « Jacob le verrier », à Bienne, que la ville charge d'exécuter la Madone de l'église collégiale de Notre-Dame. Qui était ce « Jacob le verrier », dont le nom se retrouve dans les comptes de la ville de Fribourg, où il travaille en 1467 et 1468 à la restauration de l'église Saint-Nicolas? Il est assez vraisemblable qu'il s'agit de Jacob Wildermut de Bienne, qui fut l'un des artistes les plus occupés de ce temps. La famille Wildermut[1] donna peu après à Neuchâtel son verrier attitré en la personne d'un autre Jacob Wildermut, qui fut aussi un vaillant homme de guerre et un zélé promoteur de la Réforme dans le Comté. Il est mentionné pour la première fois dans un registre biennois, rédigé entre 1501 et 1507, sous le nom de « Jacob Wildermut le verrier de Neuchâtel ». Il était donc déjà établi chez nous au commencement du XVI^me^ siècle et y travaillait pour sa ville natale. Dans les comptes de la Bourserie, on voit dès ce moment se multiplier les dépenses affectées à des vitraux, et il est clair que ceux-ci sont exécutés par un verrier établi en ville. Dans un acte notarié de 1502, Wildermut est indiqué comme résidant à Neuchâtel. En 1508, il est qualifié de bourgeois de cette ville. A partir de ce moment, il est simplement désigné dans les comptes sous le nom de « Jacob le verrier ». Il reçoit, en 1514, d'assez grosses sommes pour divers travaux exécutés à la Maison de Ville; il travaille pour le Conseil en 1515, en 1519, en 1533 et en 1539. En 1541, c'est à sa femme que le boursier délivre 21 livres pour deux fenêtres faites à l'Hôtel de Ville, « l'une à l'écusson de Madame notre princesse et l'autre à l'écusson de Messeigneurs de Berne »[2]. Il est permis d'en conclure que Wildermut mourut vers 1540[3]. C'est sans doute lui qui fut chargé de faire le vitrail

[1] Originaire du Seeland et différente de la famille Wildermet, avec laquelle on l'a parfois confondue.

[2] *Musée neuchâtelois*, 1907, p. 40.

[3] Ajoutons aux renseignements fournis par M. Lehmann que, d'après les « Reconnaissances » de 1538, Jacob Wildermut, verrier, et sa femme Marguerite étaient propriétaires à Neuchâtel d'une maison sise « à la rue de l'Aule (la Halle) sur la rive du lac », achetée en 1508 pour 280 livres, et de plusieurs « curtils » (jardins), sur l'un desquels était construite une grange. (Archives de l'Etat, *Reconn. de 1538, Neuchâtel*, t. II, fol. 103.)





VITRAUX DE JACOB WILDERMUT DANS L'ÉGLISE DE GLÉRESSE

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

mentionné plus haut et destiné à une église de Saint-Laurent, qui est fort probablement l'église paroissiale de Fenin, sans qu'on puisse l'affirmer. L'exécution des vitraux de Fenin décrits plus haut trahit en tout cas un artisan de province, sans cachet personnel, ayant plus de conscience que de talent. C'est l'impression que produisent aussi les autres œuvres connues de Jacob Wildermut, notamment les vitraux qui décorent aujourd'hui encore la pittoresque église de Gléresse [1]. Ceux-ci n'ont rien non plus de remarquable. Le dessin est d'un habile copiste, mais la composition est pauvre et banale. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'art nourrissait à peine son homme. De plus, les temps troublés dans lesquels vivait Wildermut ne lui permirent pas de se perfectionner dans sa profession et de s'élever au-dessus de sa condition d'artisan local. A maintes reprises, il prend part aux équipées militaires de l'époque, guerroie au Piémont et prend du service en France; sur la demande du Conseil de Berne, il est emprisonné pour avoir servi le roi de France, alors en guerre avec les Confédérés. Il est gràcié au bout de peu de temps, peut-être à la demande du Conseil de la Ville de Neuchâtel, qui ne pouvait se passer de son verrier officiel. Il fournit tôt après un vitrail, qui représentait un banneret, pour une fenêtre de la salle du Conseil. Enfin c'est probablement lui qui, en 1520, livre pour la Collégiale la rosace commandée par le bailli Halter. Wildermut fit partie du contingent de Neuchâtelois levé pour secourir Genève en octobre 1530. L'année suivante, il marche contre les cantons catholiques [2]. Il mit le couronnement à sa carrière militaire en organisant et en conduisant le corps de volontaires qui fit lever le siège de Genève en 1535 [3].

Jacob Wildermut eut un fils, nommé aussi Jacob, qui suivit les traces de son père, et fut comme lui verrier et soldat. Dans la « montre » ou inspection d'armes de 1523, le père est indiqué comme disposant d'un « harnois » et d'une « colovryne », le fils, d'une lance. Wildermut le fils est mentionné pour la dernière fois en 1527 à l'occasion d'une levée de troupes [4]. On ne sait pas ce qu'il devint dès lors.

Les comptes de la Bourserie, indispensables à quiconque veut étudier chez nous les manifestations de l'art du vitrail, nous permettent d'affirmer que dès l'année 1530 d'autres verriers s'étaient établis à Neuchâtel.

[1] Voir la planche que nous empruntons à l'*Indicateur d'antiquités suisses,* qui permet une comparaison avec les vitraux non signés de Fenin.

[2] Arthur Piaget, *Documents inédits sur la Réformation,* pp. 17, 67.

[3] Ed. Bæhler, *Der Seeländerzug nach Genf. Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1905,* pp. 63 et suivantes. *Sammlung Bernischer Biographien,* pp. 515 et suivantes.

[4] *Neues Berner Taschenbuch,* 1905, p. 73, note.

En 1532, un certain Loys munit de fenêtres la grande et la petite cuisine de l'Hôtel de Ville, et touche pour cela un salaire de 5 livres. En 1534, la même somme est affectée à la pose de fenêtres à l'école. En 1539, on voit apparaître pour la première fois le nom de Jacques Massonde, qui restaure les fenêtres de la salle de l'Hôtel de Ville. Un autre artiste contemporain, maître Pierre le peintre, fit en 1544 des vitraux peints pour l'Hôtel de Ville. Enfin Jean Vefve reçut aussi des commandes du Conseil. Un quatrième maître verrier, Guillaume Pury, est l'auteur des vitraux armoriés que le Conseil donna en 1545 à Jean Dryollet, à Cressier. Il fit aussi ceux que la Ville offrit en présent en 1546 à l'hôte de Vingrave et en 1547 à Jean Jaquemet, seigneur d'Essert, pour sa maison d'Yverdon. Il exécute en outre en 1546 divers travaux d'art pour l'Hôtel de Ville[1].

A la même époque, on constate la présence de verriers dans d'autres localités du pays. Ils remplacent un peu partout par des vitres les modes primitifs de fermeture usités jusqu'alors. En 1534, le « verrier de Boudry » reçoit 10 sols pour une fenêtre qu'il fit à la tour des Hôpitaux, « vers le relogge »[2]. Cette concurrence suscitée à Jacob Wildermut, vers la fin de sa vie, était bien propre à l'attrister. Aussi, appelé à peindre en 1539 un vitrail armorié pour le Conseil, commande-t-il le verre de la fenêtre au verrier de Bienne. C'est d'ailleurs par ce dernier que Messieurs du Conseil firent faire en 1544 une verrière à armoiries destinée à Ymer Pesse, à Zoug[3].

Dès 1550, ce sont les verriers Guillaume Pury et Jean Vefve qui se partagent les faveurs du Conseil. En 1555, Pury reçoit 105 livres pour des fenêtres destinées à l'Hôtel de Ville, sur l'une desquelles il avait peint un banneret. Dans ce chiffre est compris le prix d'une « bonne fenêtre » commandée au même artiste pour un Bernois[4].

Les comptes de la Bourserie des années 1556 à 1571 sont perdus. Comme les œuvres sur lesquelles ils pourraient nous renseigner avaient sans doute un caractère profane, il est à supposer qu'il ne s'en trouvait aucune de quelque importance. Toutefois, le vitrail monumental se maintint plus longtemps dans la Suisse romande que dans le territoire de l'ancienne Confédération. D'après ce que nous avons vu, ce ne sont pas non plus les moyens qui auraient fait défaut à Neuchâtel pour l'exécution d'œuvres de grand style. Mais on ne paraît pas en avoir éprouvé le besoin à cette époque dans le Comté.

[1] Voir « Comptes de la Bourserie », *Musée neuchâtelois*, 1907, pp. 39, 41, 43, 44.
[2] *Musée neuchâtelois*, 1906, p. 261.
[3] *Musée neuchâtelois*, 1907, p. 41.
[4] *Ibid.*, p. 73.

EXPLOITS D'UN NEUCHATELOIS DANS LA MARINE SARDE

AU XVIIIme SIÈCLE

Le curieux récit que nous publions ci-dessous nous a été obligeamment communiqué par M. F. von Goetz und Schwanenfliess[1], à Wiesbaden, qui l'a trouvé dans les archives de la famille de Gélieu. Il a été écrit par Charles-Frédéric de Gélieu, à l'époque où il guerroyait sur mer au service de la Sardaigne. Fait prisonnier avec ses compagnons d'armes par une frégate française, il fut conduit à Toulon et emprisonné à l'arsenal, d'où il adressa à son frère cette relation de ses dernières aventures.

Charles-Frédéric de Gélieu était né le 25 juillet 1706, à Neuchâtel, où son père, Bernard de Gélieu, était pasteur. Une annotation faite dans le livre de raison de la famille nous apprend que le père de l'enfant était âgé de 57 ans au moment où naissait le futur officier. Comme le grand-père paternel de celui-ci, Jacques de Gélieu, pasteur à Fontaines, était mort à 55 ans, le pasteur de Neuchâtel envisageait avec une certaine crainte l'avenir de cet enfant qui lui était survenu au seuil de sa vieillesse et priait Dieu avec d'autant plus de ferveur pour son Benjamin.

Un document, conservé dans les archives de la famille, contient de nombreux renseignements sur la carrière militaire de Charles-Frédéric de Gélieu. Ce *curriculum vitæ*, rédigé par son frère aîné, Jonas de Gélieu, pasteur à Fleurier, était destiné à recommander le jeune officier, qui vivait alors en France, et à lui procurer une situation avantageuse. L'original de cette pièce fut expédié le 18 septembre 1738 à M. Perrot, au Locle ; une copie en fut envoyée à Berne. Enfin, le 27 janvier 1739, un nouvel exemplaire était transmis par une belle-sœur de Jonas de Gélieu à M. de Muralt, capitaine et membre du Conseil souverain à Berne. Nous empruntons à cette pièce les détails qui suivent : Charles de Gélieu, après avoir voyagé en France et ailleurs, servit trois ans comme officier surnuméraire sous les ordres d'un célèbre homme de guerre, son parent, le brigadier de Lahire, colonel commandant du régiment de Breudlé. M. Chaillet, de Neuchâtel, qui avait été promu capitaine au régiment de Guilbert, lui offrit une place de lieutenant à pied dans sa compagnie. Gélieu l'accepta. Ayant recruté en peu de temps 26 soldats, il les conduisit à Chambéry, où le commissaire lui en confia 50 autres. Il parvint à amener tout ce contingent à Valenria, bien que plusieurs soldats se fussent mutinés en route. Il eut d'autant plus de mérite à les faire rentrer dans l'obéissance, qu'il était le seul officier et qu'il n'avait pas de sergent avec lui. Il s'agissait d'initier ces recrues à l'exercice et de leur apprendre l'ordre et la discipline. Il remplit cette mission en

[1] M. F. von Gœtz, gendre du général de Gélieu, s'occupe avec prédilection de notre histoire neuchâteloise.

qualité d'aide-major et y déploya un tel zèle, que ce régiment, levé depuis peu, rivalisa bientôt avec les vieilles troupes aguerries. Pendant la campagne de l'Oglio et le blocus de Mantoue, il fut chargé de l'instruction du régiment et de trois compagnies, qui formaient une partie du deuxième bataillon du régiment de Guilbert, en garnison à Crémone. Il s'acquitta à la louange de ses chefs de cette tâche, qui lui occasionna beaucoup de travail et de tracas.

A la suite de déceptions et de mécomptes éprouvés au service de la France, nous trouvons en 1748 notre Neuchâtelois engagé dans la marine sarde.

La relation envoyée de Toulon prouve quelle carrière agitée Charles-Frédéric de Gélieu avait déjà parcourue à ce moment. Il s'intitule plus tard « capitaine » et était connu dans toute la famille sous le nom de « l'oncle le capitaine ». Rentré au pays, il vécut à la Prise, aux environs de Neuchâtel. Les archives de la famille renferment de lui quelques lettres de peu d'importance, écrites dans les années 1764 à 1772. Ayant perdu complétement sa petite fortune, il se retira à la fin de sa vie chez son neveu Jonas de Gélieu, pasteur à Lignières, où il mourut d'une attaque en 1777.

Pierre FAVARGER.

Mon très cher frère,

Votre lettre du 23 février m'est parvenue le 11 mars par le canal de Monsr Le Clerc, qui me comble de politesses.

Avant que de répondre à votre lettre, je crois devoir premièrement vous faire un petit détail de toutes mes avantures de mer, puisque je vois que vous n'avés pas reçu ma lettre du mois de septembre, dans laquelle je vous marquois tout ce qui c'étoit passés pendant trois mois.

Je commenceray par vous dire que ce ne fut que le 26 juin que j'alois à bord du bâtiment où j'étois destinés, ne l'ayant pas vut que ce jour-là. Ma surprise feut grande quand je vis que ce n'étoit qu'une barque, ou autrement appelé pinque, mes des plus gros, portant quatorze pièces de canon de différens calibres, et quarante hommes d'équipages tout compris. Bien est-il vray que la plus grande partie des officiers et matelots étoit Anglois, par conséquent faisoit autant d'ouvrage que 60 autres personnes.

La nuit du 26 au 27 juin, nous mîmes à la voille environ la minuit. Le matin, nous nous trouvâmes près de la Gorgone, à 30 milles de Ligourne[1]; nous apersûmes plusieurs bâtiments appelées polacre, aux-

[1] Livourne.

quelles nous donnâmes la chasse. Nous en prîmes trois, toutes chargées de grain pour Gênes — dans une 6000 mesures, la deuxième 5400 environ, de la troisième 4300 et 350 caisses de sucre de raiglis. Nous les conduisîmes le même jour à Ligourne pour les faire juger, en laissant nos interrets entre les mains du marchand Mr Louis Blackier, qui doit retirer la moitié du montant de toutes les prises, fournissent le bâtiment, munitions de guerres et les vivres; l'autre moitié est répartie à l'équipage, à proportions des places qui leurs sont marquées; j'avois six places.

Quelques jours après, nous partîmes pour aller croiser devant Gêne. A minuit, nous trouvant devant le golfe de Gêne, une tempête nous pris, que nous fûmes obligés de mettre à bas toutes nos voilles, et de nous abandonner au vans. Le jour étand venu, le temps s'apaisa, et fîmes voille pour Savone, où mon capitaine avoit affaire, devent parler au général des galères du Roy de Sardaigne. Nous y mouilliâmes pendant 24 heures, ensuitte nous partîmes pour passer du côté de la Corse, où nous trouvâmes un petit bâtiment anglais qui étoit de moitié avec nous pour les prises, lequel venoit d'en faire une, qui a été vendue, suivant les avis que j'en ait eut, quatre-vingt mille pièces de 4 livres la pièces. Une autre prise que nous avons fait a été vendue 5000 pièces, une autre 18,000, en tout 7 prises. J'ignore sy les autres son vendue. Vous voyez que cela fait une somme, quoi que cela doit être partagé entre environ 130 hommes.

Nous quittâmes ce jour-là notre associés et fîmes voille du côté de la Sardaigne le long des côtés de la Corse. Nous trouvant à la vue de Civitavechia, qui est un port qui apartien au Pape, nous donnâmes la chasse à plusieurs bâtiments. Nous n'en pûmes prendre que deux, un petit vesseau et une polacre; l'équipage de ces deux s'étant sauvé dans leurs chaloupes, nous ayant pris aparemment pour un corsaire turc. Nous conduisîmes ces deux prises à Caillery[1] en Sardaigne, où elles ont été vendue et par conséquent jugées de bonne prise.

Le 14 juillet, nous trouvant devant le golfe de Caillery, une tempête nous pris, que nous fûmes obligé de nous abandonner au vent; les vages étant si grosses et sy forte, elle nous ouvrirent notre bâtiment à la proue, faisant beaucoup d'eau, les pompes étant obligés de servir jour et nuit. Le temp s'étand un peu apaisés, nous eûmes le bonneur de mouiller à la rade de Caillery le 20 dit. Le 22, nous entrâmes dans la darce ou le port avec nos deux prises qui nous avoit joint. La polacre

[1] Cagliari.

feut plus maltraité que nous; l'équipage contoit à tout moment de couller à fond, mais nous y envoyâmes du renfort pour la mettre en lieux de sûreté. Nous fîmes carrener notre bâtiment et racomoder la proue, qui étoit bien endomagé, ce qui nous retint à Caillery jusques au 16 aoust.

Pendent ce temps-là, j'ay eut l'honneur de rendre mes devoirs à Monsr le Marquis de St-Julle, qui est Vice-Roy de la Sardaigne, ayant l'honneur de le connoitre depuis que nous étions en garnison à Tortone, où il étoit gouverneur. J'eut l'honneur d'y présenter la première fois mon capitaine du bâtiment, qu'il combla de politesse, de même que moy, nous offrent tous ces service.

Il feut surpris quand je luy contoit ce qui c'étoit passé dans le régiment à mon égar, étant cependant déjà au fait de mon affaire, puisque les brevet de capitaine-lieutenant avoit été donné à Vallier et Vattel à Tortone.

Le 16 aoust, nous mîmes à la voille, voulant croiser sur les côtes de Naples, ayant été obligé de laisser dix matelots de notre équipage malade de la petite vérole et autres maladies, en sorte que nous n'étions plus que 30. Le 19 dit au matin, nous apersûmes deux bâtimens, par un temps fort calme. Le capitaine me demenda ce que je pensoit. Je luy répondis que je ne m'entendois pas encore à la marine, que nous étions peu de monde, ayant encore 5 hommes malade, par consequent nous n'étions que 25 conbatans, qu'il me paroissoit être nécessaire de demander le sentiment au reste de l'équipage, pour qu'ils n'eussent rien à dire en cas de combat. Il aprouvat mes idées, demanda à tous leurs sentiment, qui feut unanime d'aprocher et de ce battre s'il étoit nécessaire. On mis toutes les rames, y ayant un grand calme. Nous nous préparâmes au combat, mais je n'avoit que deux soldats pour faire feux de la mousqueterie de 14 gros mousquetons, où je metois de 8 à 12 balles dedans, et quatre petites pièces de canon que j'avois sur le galiard derrière ou la poupe, dans lesquels je mettois de 25 à 40 balles de fusil, outre la petite bale de fer pesent environ $^3/_4$ de livre.

Dès que nous fûmes à la portée du canon, on mis le pavillon sarde et l'on tira un coup de canon à boulet pour les appeler à l'obéissance. Quel feut notre surprise quand nous vîmes qu'il nous répondoit avec 6 coups de canons et sans mettre de pavillions. Nous crûmes d'abord que c'étois quelques bâtiments turcs, y voyant beaucoup de monde. Le combat feut vif et dura pendant trois heures; mon capitaine feut blessés, un boulet luy ayant emporté la moitié de la min drette. Nous étant aprochés à la portée du pistolet d'eux, ils virent que nous étions peu de monde, pen-

sèrent à venir à l'abordage. Voiant cela, je pointais un de mes petits canons auquel je mis feu ; il fit bon effet, ayant vu tomber 6 hommes du coup. Ensuitte faisant feu de mes mousquetons, j'éclaircit le pont, personne n'y pouvant résister, qoy que je feut seul à faire feu, les deux soldats ne pouvant suffir à me charger les armes. Voyant le feu continuer, ils prirent la résolution de ce retirer tous sur leurs pinque, qui avoit six pièces de canon et 24 pierriers, où ils portèrent les morts et blessés. Etant entrés dans les deux chaloupes, ils remorquèrent le dit pinque, qui fesoit plus de chemin que nous, ayant peu de monde et las du travail ci. Ils s'en allèrent à l'ille de Capry, qui est à 30 milles de Naples. Voyant encore un homme sur la polacre, que nous croyons abandonnées, je luy tiroit un coulp de fusil qui le couchat. Nous mimes ensuitte notre canneau en mer avec sept hommes armés pour aller sur la prise ; on y trouvat l'homme étendu sur le pont, la bale luy ayant traversé le coud proches des oreilles.

La prise étoit chargée de sel et de fromage pour Gêne. Il n'y eut personnes de blessés que le pauvre capitaine, qui souffroit beaucoup. Notre chirurgiens, qui étoit asses abille, espéroit de le guerir sy la gangrène ne s'y mettois, faisant dans ce temps-là des chaleurs extraordinaires. Je vous assure que je suoit bien et que j'étois bien fatigué ; je remercioit Dieu de ce qu'il m'avoit bien voulut conserver, ne sachant pas comme je n'ay pas été tué ou blessé, de même que mes soldats, ramassant les bales à plaines mins, à mon poste et tout à découver. Nous eûmes 30 et quelques coulp de canons à notre bâtiment, un sœul nous fit un peu de mal, nous ayant percé notre grosse vergue de l'arbre de misène ; les autres coulp furent d'abord réparé.

On convint de retourner à Caillery, étant le port le plus proche, vu l'état du capitaine. Y ayant toujour un grand calme, nous fûmes quelques jours sans faire chemin. Un peu de vent nous étant venu, nous abandonâmes la prise, parce que le capitaine ce trouvoit plus mal de sa blessure ; nous y arrivâmes enfin le 24e, jour de la St-Barthélemy. Le lendemain, le capitaine se fit conduire à terre. Le consul ayant fait appeler le plus expert chirurgien pour voir le capitaine, environ le midy, mon capitaine me fit dire qu'il vouloit aussi que j'alasse à terre pour une blessure que je m'étois fait à la jambe gauche en m'aidant à tirer un câble, m'ayant arêté une chambre avec un lit. J'y feut ; mais quel chagrin pour moy quand je vit penser le pauvre capitaine, et que le chirurgien dit que la gangrène y étoit. Le pauvre homme a souffert cruelement. Il me demandoit jour et nuit pour être à ces côtés, disant qu'il ne souffroit pas tans

quand il me voyait. En un mot il avoit pris une amitié pour moy plus que mes autres supérieurs n'on fait par terre. Sur un bâtiment, on connoit d'abord la valeur d'une personne, ce que les officiers de l'état-major, ou généraux ne peuvent connoître par terre, particulièrement quand ils sont cachés dans des maisons, hors de la portée du canon. Le pauvre capitaine expira entre mes bras, m'embrassant préférablement à tous les Anglois qui étoit là, le 4 de septembre. Le 5 au soir nous l'enteràmes sur un des bastions du for de Caillery, et l'on tirat 80 coulp de canon à sa sépulture.

J'ay fait une perte irréparable en ce Monsieur. S'il avoit peut faire faire son testament quelques jours avant sa mor, j'en auroit sûrement eut bonne part. Que faire? Je n'ay plus de recours qu'à mon Dieu et mon Sauveur, qui m'a soutenu dans mon affliction, éloigné du païs, et par conséquent de mes parents, dans un païs où j'avoit peut de connoissance. Le capitaine commandent d'un bâtiment anglois, qui étoit ami du deffun, qui luy avoit parlé de moy et que j'avois déjà vut d'autres fois, me dit en m'en retournent de l'entairement: Mon cher, ne vous chagrinés pas; nous partiront bientôt pour Ligourne, je vous prendrois alors à mon bord, où vous aurés le même emplois que le capitaine défun vous avoit donnés. Cela me tranquillisa un peu.

Le Vice-Roy nommat ensuitte pour capitaine de notre bâtiment le premier-lieutenant de marine qui étoit à notre bord et luy fit expédier la patente. Je l'en félicitoit et luy demandois son amitié, qu'il m'avoit déjà témoigné assés auparavant.

Le 7 septembre, nous mîmes à la voille, acompagné par le petis bâtiment anglois, vu le peu de monde que nous avions en état de service. Nous eûmes un grand calmes pendant six jours. Le 12e au soir, nous trouvant auprès de l'ille de Stroumbouly, qui n'est pas éloignés de la Sicille, à environ de 10 milles de Lipary, qui sont deux montagnes qui brulles continuellement, quatres demy galère vinrent nous attaquer en profitant du calme et nous voyant éloignés du bâtiment anglois. Elles nous tirèrent environ 150 coulp de canon. Nous ne leur avons répondu que de deux coulp, qui leurs ont fait plus de mal que tous les leurs, ne voulant pas tirer que lorsqu'ils viendroit à l'abordage, ayant fait charger tous les canons à mitrailles, pour les bien recevoir. Voyant que nous n'avions pas peur d'eux, ils se retirèrent, ignorent le monde que nos deux coulp de canon leurs ont tué. Nous avons eux 11 coulp à notre bâtiment, qui n'ont pas fait beaucoup de mal. Un boulet se trouva dans le lit du capitaine, les autres ont passés étant très près l'un de l'autre.

Nous prîmes ensuitte la résolution de nous en aller sur les cottes de Corse. Le 14e, nous ûmes un gros vent qui nous obligea à mouiller auprès d'une ille de Corse. Dès que l'ancre eut été jetée, je priai mon nouveau capitaine de me permettre d'aller à terre avec deux de mes soldats pour voir si je ne trouveroit point de chasse. Il me le permis avec peine. Dès que j'eus fait environ mille pas dans la montagne et les rocher, une chèvre sauvage partis devant moy; j'eus le bonheur de la tuer. Je la fit porter à bord par un de mes soldats, ce qui donnat envie aux autres d'y venir, de même que le capitaine. Ce jour-là, nous n'en eûmes que quatorzes. Le landemin, du grand matin, le capitaine et plusieurs autres officiers anglois des deux bâtiments, et des soldats et matelots vinrent avec moy. Je les partageoit en trois plotons. Je marchoit au centre avec mon capitaine et 5 hommes. Nous en prîmes ce jour-là environ 20 à 25, tant vives que mortes. Le 3e jours, étant fatigué de courir ces montagnes sans trouver ni personne ni cabane, je voulut me reposer. Plusieurs y allèrent, mais ils firent peu de chose.

Le landemin, le temps s'étend apaisés, nous mîmes à la voille pour Ligourne, mais le Seigneur ne vouloit pas que j'y arivasse sans avoir essuiés une tairible bourasque. Nous trouvant à la vue de l'ille appelée Montecristo, une tempête nous pris sy fort que tous les matelot et autres personnes crurent être les derniers moments de leurs vie. Pour moy, quand je vis les abîmes de la mer, qui étoit toute blanche comme du lait, et les vagues qui venoit à nous à tous moment plus haut que nos mas, je me recommendoit au Seigneur, sy c'étoit mon heure et qu'il falut périr, qu'il eut pitié de mon âme et qu'il daigna me pardonner mes péchés. L'horage dura tout le jour et toute la nuit. Il me paroissoit cependant qu'on apréandoit que la terre. Nous fûmes le landemin fort éloigné de l'autre bâtiment anglois. Environ le midy, nous nous rejoignîmes. Le temps s'étend un peu apaisé, on racomoda les voilles et cordages qui s'étoit rompu pendent cette tempête. Nous arrivâmes heureusement le 20 septembre à Ligournes, où nous avons mouillés et fait des provisions. Je vous écrivit alors ce détail aprochant et vous marquois que je n'avois plus envie de retourner sur ce petis bâtiment. Le capitaine ayant sceut cela dit au marchand que sy je ne voulois pas aller avec luy, qu'il aimoit mieux laisser sa commission, ne pouvant se confier qu'en moy dans les combats, animent la troupe et les mariniers en me voyant agir, de magnière que le marchand me pria de retourner à bord, que ce ne seroit que pour 8 ou 10 jours, et qu'alors nous aurions un bâtiment de 24 pièces de canon.

Pour faire plaisir à Monsr L. Blackier, j'y retournois, vu que la plus grande partie des prises n'étoit pas vandue. Nous mîmes à la voille ayant 70 hommes d'équipages, et bien fournit de tout. Je m'étois achetés toutes sortes de petis outils pour me passer le temps, en sorte que je faisoit l'armurier, le charpentier, menuisier, ferblantier, l'orlogeur, etc., enfin l'*omnis homo*.

Nous trouvâmes près de l'ille de Corse un gros vesseau à qui nous donnâmes la chasse. L'ayant aproché d'assés près, vint à nous à l'obéissence. Nous y trouvâmes plusieurs de nos matelots que nous avions laissés à Caillery; mais, comme ce vesseau venoit d'Allexandrie en Levant, nous avons été obligé de faire carantaine à Ligourne où nous avons mouillés et fait recarner[1] notre bâtiment. La carantaine étand finie, nous mîmes à la voille la nuit du 8 octobre pour aller à Caillery faire emplète de beuf, moutons, poulles, etc., voulant avoir de la viande fraîche à bord. Le 17e, étant près du Cap de Boniface, nous eûmes le malheur de rencontrer la frégade françoise la *Volage*, qui a 32 pièces de canons de 9 livres, 124 hommes d'équipages. Le capitaine crut d'abord que c'étoit un bâtiment marchand. Nous ayant tiré un coulp de canon pour nous appeler à l'obéissence, nous mîmes notre pavilions, mais dans le temps qu'on le tiroit, elle nous fit lâcher deux coulp de canon dont un boulet nous perçat notre bâtiment d'un bord à l'autre. Cette manœuvre nous surpris et nous détermina à nous battre, quoyque plus des $^2/_3$ inférieurs soit en monde qu'en canons. Le combat dura huit heures, et fort opiniâtres de part et d'autres; nous cherchions cependant à nous éloigner du canon pour mettre une autre voille, mais voïant que nous n'en pouvions venir à bout, je feut à la fin obligé de parler au capitaine, qui étoit blessé à la main gauche, et une partie du né emporté, en luy faisant voir le gouvernail ou le timon entièrement rompu de deux boulets, nos vergues, voilles, cordages coupés par les anges ou boulets à deux têtes, en sorte qu'il résolut de baiser le pavillion et de se rendre, espérent qu'on ne nous dépouilleroit pas. (J'ay eut un de mes soldats tué et un autre blessé.) Je le dit à Mr de Castillion, capitaine de la frégade, et à M. de Chateauneuf, capitaine en second, qui me promirent qu'on ne toucheroit rien aux hardes et coffres des officiers. Cependant, dès que ces Messs vinrent à notre bord, comme nous n'avions pas peut mettre notre caneaux en mer, les cordages étend coupé, ils nous servirent de valet de chambre, mais des plus lestes que j'aye jamais

[1] Réparer la carène.

connut. On nous conduisit à bord de la frégade. Je portois mes plintes au capitaine, luy disent que c'étoit agir contre le droit des gens. Après avoir promis et donné sa parole, je contois que Mess. les François la tiendroit. Il me promis de faire rendre le tout. On ne peut avoir qu'une couverte et une capote après toute les perquisitions faite. On nous a conduit ensuitte icy, où nous avons mouillés le 21 octobre, et la prise on la laissa à la Bastide, en Corse, pour la radouber. Après 8 jours de carantaine, on nous a mis dans cette prison, quoi qu'on eût pris auparavent de nous notre parole d'honneur de ne pas sortir de la ville, nous la donnent pour prison.

Je ne savoit que m'imaginer sur notre fait. Sy nous n'avions pas eut patente du Roy de Sardaigne et du Vice-Roy de Sardaigne, je dirois qu'on nous prens pour des écumeurs de mer. Grâce au Seigneur, je n'ay rien à appréander de ce côté-là.

J'ay mille obligation à Mr Le Clerc, de même qu'à Messs Blancard et Joves. Ce dernier est interprète, qui vient nous informer de tout ce qui se passe en notre faveur. Il me conseillia d'envoyer un mémoire à Mr de Ville Blanche, intendent icy pour la marine, ce que je fit le plus succint et cours qu'ils me fut possible, luy dépaignant mon état et ma situation, de même que les pauvres matelots et soldats qui ont été tous dépouillés. Il a trouvé mon mémoire sy bon qu'il a jugés appropos, après l'avoir lut 3 fois, de l'envoyer à Monsr de Maurepas, ministre de la marine. Nous en attendons tous les jours la réponce. Dieu veuille qu'elle vienne bientôt, commencent à m'ennuier icy, quoy que j'aye eut le bonheur de me faire aimer du concierge et de sa femme, qui ont entre eux deux 140 ans au moins. Ils sont affables avec les autres prisoniers comme les verrouils de prison, mais pour ce qui me regarde, vont au-devan de tous ce qui peut me faire plaisir. Ayant été un peu incommodé, cette tigresse, comme on peut la nommer, m'allait prendre des œufs frais sous ces poulles pour me les aporter. Je fait d'elle tous ce que je veux, je la fâche, je la fait rire, enfin je la mène comme un enfan. Je ne puis atribuer tout cela qu'à la Providence, qui veut bien encore me donner quelques douceurs dans mes souffrances. Je l'en remercie tous les jours; vos bonnes prières y contribue aussi, étend persuadé que vous pensés autand à moy que je pense à vous, priand ce grand Dieu qu'il me fasse la grasse de vous voir encore; ce sera toute la plus grande satisfaction que j'auray. Sy après être sorty d'icy je puis avoir mes petites épingles de Ligournes, que j'ay bien gagnés à la sueurs de mon visage et au péril de ma vie, je prendrais le party de me retirer

au païs, espérent d'avoir de quoy acquiter mes deptes. Je fais cependent pendent mon séjour icy un gros trou, ayant dépensé environ huit louis neuf pour des hardes et des vivres, ne pouvant toujours manger la ration du Roy, qui ennuie à la fin du conte.

Notre barque ou pinque est arivés icy depuis quelques jours. Une frégade holandaise l'avoit pris; étend survenu un vesseau anglois, voulut la voir, disant qu'il y avoit un capitaine anglois, qu'insi elle luy apartenoit. Pendant la dispute, notre barque pris le large et s'est sauvé; les deux bâtiments ne la purent plus joindre, étend comme un oiseau sur mer.

J'ignore sy on nous la rendra ou non. Il est à présumer que le Roy la gardera dans les circonstances présentes et l'armera en courses.

Ayant apris que Mons. Le Clerc va au païs dans le commencement du mois prochin, j'ay voulut vous faire cet abrégé de mes avantures. Excusés s'il n'est pas des mieux écrit; cela est très dificile icy, parce qu'on est à tous bout de champ interrompu par la quantité de monde qui est dans cette prison. J'ay cependent une chambre à part avec les deux officiers qui sont avec mois. Les officiers anglois sont dans une autre prison. Je fait mon ordinaire avec mes deux compagnons, mais il nous en coûte beaucoup pendent ce carême, le poisson étand cher, de même que toutes les autres danrées.

Je vous feray dans la suitte le détail de ce qui ce sera passé; je ne puis vous en dire davantage pour le présent.

De l'arcenal de Toulon, le 8 avril 1748.

DE GÉLIEU.

ON DMÎNDJE È PIAINTCHTÈ

UN DIMANCHE AUX PLANCHETTES

RÉCIT EN PATOIS DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

(Suite. — Voir la livraison de Juillet-Août 1912, p. 137.)

Ca noz ain ë bou et mdgî à no rcompi cma dèz écossu, et damatî k'la mama raîndgîve d'da son cabas lè réste de stè bounè dizeûre, no sin alâ, ma seu et mè, on poû vëztâ la beudge, k'était piain-na d'balè vatchè d'totè lè calu, dè biantchè et nèrè[1], dè rudge et biantche, dè grizè, dè motlée, dè ramlée[2]. On lèz avait mè d'da ana boussée, pa rapouô du tchaud et dè motchè. I y ann avait lé pyë d'carante, avoué dè snayè et dè potet[3] cma i n'avoû djamâ vou, tan iz étan gros. L'mâche, ke s'dévirîve adé voué no a breûyan et a rôn-nan, no fazait bin on poû pouë, avoué sè grôs eûye et sè breûyéye, mâ il était bin léyî. Da on carre d'la beudge i y avait l'bardgi u pouô et d'da ana grôssa béca avoué ana dodzàn-na de ptet k'étan tot piain djati. Ça k'i noz an porè amouzâ!

Lorsque nous eûmes bu et mangé à nous rassasier comme des batteurs en grange, et pendant que notre mère serrait dans son cabas les restes de cette bonne collation, nous allâmes, ma sœur et moi, un peu visiter l'étable, qui était pleine de belles vaches de toutes couleurs, des blanches et noires, des rouges et blanches, des grises, des tachetées, des *ramelées*. On les avait fait rentrer un moment à cause de la chaleur et des mouches. Il y en avait là plus de quarante, avec des clochettes et des *potets* comme je n'en n'avais jamais vu, tant ils étaient gros. Le taureau, qui se tournait toujours vers nous en beuglant et en grondant, nous faisait bien un peu peur, avec ses gros yeux et ses beuglements, mais il était bien attaché. Dans un angle de l'étable se trouvait le bercail à porcs et dedans une grosse truie avec une douzaine de petits, qui étaient on ne peut plus gentils. Ce qu'ils nous ont pourtant divertis!

Apré k'noz eûre vëztâ la beudge, no sin étâ vëztâ la couzna. Mâ noz arin bin mi fâ d'ratrâ tot dret u pèle, cma

Après que nous eûmes visité l'étable, nous allâmes visiter la cuisine. Mais nous aurions bien mieux fait de rentrer directement dans la chambre, comme vous allez voir. Au milieu de la cuisine se trouvait un grand cuvier plein d'eau de lessive, avec un robinet comme je n'en n'avais jamais vu. Je m'approche pour mieux l'examiner, et ne voilà-t-il pas que j'ai le malheur de le raccro-

[1] Manuscrit: *nè*.

[2] Bariolées, avec des taches de différentes couleurs sur le corps, tandis que *motlée* indique une tache sur la tête.

[3] Grosse clochette en fer battu. Voir L. GAUCHAT, *Les noms romands des clochettes de vaches*, dans le *Bulletin du Glossaire*, 1909, p. 20.

voz alâ vè. U métî[1] d'la couzna, i y avait on gros tnéye piain d'liainsu, avoué ana guitchta cma i n'avoû d'jamâ vou. I voué tot pré po mî la boûtâ, et ne vlé-t-u pas qu'i iai la mautchance d'la racrotchî, i n'ai djamâ bin së cma, et k'pan! la vlé k'saute foueu, k'tot l'liainsu m'djicle u vzédge cma s'i sëtîve d'ana pompe à feu, ann étritchan mè béz éyon du dmîndge. Ma seu s'met à bramâ à la Sainte Erme, damatî k'a coudîve, la poûra fëyeta, boûtchî l'pouatu avoué on vîye pân-ne man k'était su l'épurou du lâoui, et a tchôtchan dssu avoué lè do man. Ann oyan noûtrè bramée, vo peûtè voz émadgenâ cma la mama et la donzale son vniu vè ça k'i y avait. Mâ c'était trop té: l'tnéye était vouë et tot l'liainsu fazait on bé lé u fond d'la couzna. Ça k'la mama était porè corsia! Al était su l'balan d'no ramnâ tot dret à l'otau, et i soû sûr k'a l'arait fâ, s'la donzale n'avait pas prè noûtër parti:

— Mâ ça n'è ra, ça n'è ra, ke dzait sta-ci. Ana tô guitchta n'a djamâ voliu bin se tni u tnéye, et pouo l'liainsu, i n'valiait pyë vouère. Ass bin, ça n'était k'du viye bréyon k'lè bouandîrè avan lassî hiè, i n'sai pas pouokè. Po ça k'è du fond d'la couzna, avoué on poû d'râsson o de rprin tot sara ntéyi da ana boussée.

La bouna donzale! Et ca i pinso k'al avait rfouzâ k'la mama li bayéssè ôke pouo noûtra bature et noûtrè crotè d'beurre! Vè, ca no sin pouati d'lé, i l'aroû bin rmolâ su lè do djoûtè, maugrâ k'az étan totè botchardâ[2]. Po cant à la tchasse k'la mama m'a bayî, tot a m'pân-nan le vzédge et lèz éyon avoué cher, je n'ai jamais bien su comment, et que, pan! le voilà qui saute dehors, que toute l'eau de lessive me *gicle* au visage comme si elle sortait d'une pompe à incendie, en éclaboussant mes beaux habits du dimanche. Ma sœur se met à crier au secours, tandis qu'elle essayait, la pauvre fillette, de boucher la bonde avec un vieil essuie-mains qui était sur l'égouttoir de l'évier, et en pressant dessus avec les deux mains. En entendant nos cris, vous pouvez vous imaginer comme notre mère et la servante accoururent voir ce qu'il y avait. Mais c'était trop tard: le cuvier était vide et toute l'eau de lessive formait un beau lac au fond de la cuisine. Ce que notre mère était pourtant fâchée! Elle était sur le point de nous ramener directement à la maison, et je suis sûr qu'elle l'aurait fait, si la servante n'avait pas pris notre parti:

— Mais ce n'est rien, ce n'est rien, disait celle-ci. Un pareil robinet n'a jamais voulu bien tenir au cuvier, et quant à l'eau de lessive, elle ne valait plus grand'chose. Aussi bien n'était-ce que de la vieille eau sale que les blanchisseuses avaient laissée hier, je ne sais pourquoi. Quant au fond de la cuisine, avec un peu de sciure ou de son, tout sera nettoyé dans un moment.

La bonne servante! Et quand je pense qu'elle avait refusé que notre mère lui donnât quelque chose pour notre lait de beurre et nos tartines au beurre! Oui, quand nous partîmes de là, je l'aurais bien embrassée sur les deux joues, bien qu'elles fussent toutes machurées. Quant à la semonce que notre mère me fit, tout en m'essuyant le visage et les habits avec son mouchoir de poche, je n'en ai jamais entendu de pareille, et je ne croyais pas d'en voir

[1] Lire *méta* « milieu », *méti* signifiant « moitié ».

[2] La forme du féminin pluriel de ce participe devrait être *botchardéyè*.

son motchu d'sacta, i n'ann ai djamà oyì ana tò, et i n'créyoû djamà d'a vè on viédge l'tchavon. Mà ça n'sarait encouo ra étà, s'a n'noz avait pas fà la pëte djuk darì Poûyeré.

Link, il i fë bin fouòche d'reuvoué la gordge. Vlé k'tot d'on coù no véyain vni contër no doz homme, k'noz arin prè po dè rmolar avoué leu meule, o pyëtoû, s'noz étin étà à l'euvoué, pouo dè rafi[1] avoué leu rafe[2]. La mama, k'n'avait pas pyë d'couë k'ana lièvre, acmass d'avè la grulette — l'papa li dzait adé: « T'n'ai porè ra d'corédge. T'é cma lè cozandì, k'grulan tot l'djë, se ce n'è pas d'frè c'è d'pouë ». — Mà i y avait bin d'kè s'épantâ ! C'était do bon Borgonion k'pouotan dè fërmédge d'fana[3] dssu leu canekin et k'noz an passà u chan a no dzan grô djatiama :

— Santé ! Bon djë !

On poû pyé lyëain, revlé ann autre homme, on long tot nè, avoué on long bugne tot cabossà, tot spià dèz éloûdge et mè a darî, on fouzi su l'épaule et on grôs carnî k'li padoyait u chan. Stu viédge i y arait zë d'kè on poû s'épantâ, mà la mama l'a tot dret rkniu.

— Dieu no pardône ! k'a no fâ, c'est Roboué dèz Ozé !

Et poua l'faite, c'était bin lu.

— Eh ! bon djë ! bon djë ! la Lydie et lèz afa, k'i no fâ. Dièbe djamà ! K'è-ça k'vo ci fâtè ? Oué ça k'voz alà dinse ?

— Noz alin a vzite è Piaintchtè, ke jamais le bout. Mais ce n'aurait rien été encore, si elle ne nous avait pas boudés jusque derrière Pouillerel.

Là, elle fut bien obligée de rouvrir la bouche. Voilà que tout à coup nous voyons venir au-devant de nous deux hommes que nous aurions pris pour des rémouleurs avec leur meule, ou plutôt, si nous avions été en hiver, pour des colporteurs avec leur *rafe*. Notre mère, qui n'avait pas plus de courage qu'un lièvre, commence à trembler — notre père lui disait toujours : « Tu n'as pourtant point de courage. Tu es comme les tailleurs, qui tremblent tout le jour, si ce n'est de froid, c'est de peur. » — Mais il y avait bien de quoi s'effrayer ! C'étaient deux bons Bourguignons qui portaient des *fromages de femme* sur des cacolets, et qui passèrent à côté de nous en nous disant très gentiment :

— Santé ! Bonjour !

Un peu plus loin, voilà de nouveau un autre homme, un long tout noir, avec un chapeau haut de forme tout bossué, tout roussi par les éclairs et mis en arrière, un fusil sur l'épaule et une carnassière qui lui pendait au côté. Cette fois il y aurait eu de quoi avoir peur, mais notre mère le reconnut immédiatement.

— Que Dieu nous pardonne ! nous dit-elle, c'est Robert des Oiseaux !

Et en effet, c'était bien lui.

— Eh ! bonjour ! bonjour ! la Lydie et les enfants ! nous dit-il. Diable jamais ! Que faites-vous ici ? Où allez-vous ainsi ?

— Nous allons en visite aux Planchettes, répond notre mère. Et vous,

[1] Colporteurs, généralement savoyards, qui vendaient surtout de la verrerie.

[2] Sorte de hotte dans laquelle les *rafi* transportaient leur marchandise.

[3] Fromage fait à la maison, appelé aussi *tomme*.

rpond la mama. Et vo, voué ça k'voz alâ, et de dvoué vnî vo avoué stu fouzi, ca ça n'è pâ encouo l'tin d'la tchasse?

— Ecoutâ, i voui bin vo l'dire. Mâ i iai faute d'm'asstâ ana bousséye, pocha k'i soû grò soû.

Et a dzan cink, i s'asstâve su on mouret, i tréyait d'sa sacta on paket d'touba, on bat-fieu, ana pîra d'fouzi, d'l'étche, et il apërniait sa pipa. La mama, k'était djérè lì, on poû soûla, s'a asstâ avoué no su on biyon, ann atadan ça k'i no voliait rcontà.

— Ora i n'voué nionsè, o pyëtoû i m'ranavoué[1] à l'otau, k'i no fâ pouo acmassì. Mâ vo n'volî pâ l'crére, i rvénio du motî...

— Vo, du motî? k'l'intrompt la mama, vo ki n'y ai djamà mè on pì deu don k'on vo kniot! Vo volî porè noz étòdre!...

— M'bërlè s'i vo dio ana mânte! Mâ i voui tot vo rcontâ. C'est dpi hiè k'i soû fouë d'l'otau et i n'djôbiâvo vouère hiè à mîdjë k'i saîroû oui è Piaintchtè. Véci cma l'afaire è étâ: Vo vétè stu fouzi? C'è mon «dérame-tot», k'i iai atchtà on viédge d'on tchassu du Vaudreu o pyëtoû d'Lé-Dzo; et sâtè-vo combin i l'ai payî? Doze dubion et ann écu neu, pâ on crutch d'moins. Mâ kain fouzi! Adon, hiè pada la véprée, i m'è vniu d'afi d'alâ on poû tirî avoué, darî noûtrè pouôtè d'graîndge; mâ cma i étoû en train d'l'armâ, k'è-ça k'i véyo du chan d'Poûyeré? Do[2] balè bécassè ke fzan: Crò! crò! pssit! pssit! I n'ai ë kë l'tin d'mirî, et pan! n'a vlé ana d'bas! Sa vouognì, i m'dépatcho de rtchèrdgî m'n erme pouo tirî dssu l'autre, i tîro... mâ t'fërcassè pâ mì! i oû allez-vous, et d'où venez-vous avec ce fusil, quand ce n'est pas encore la saison de la chasse?

— Ecoutez, je veux bien vous le dire. Mais j'ai besoin de m'asseoir un moment, car je suis bien fatigué.

Et en disant cela, il s'asseyait sur un mur, tirait de sa poche un paquet de tabac, un briquet, une pierre-à-feu, de l'amadou, et il allumait sa pipe. Notre mère, qui était, elle aussi, un peu fatiguée, s'assit avec nous sur un tronc d'arbre, en attendant ce qu'il nous raconterait.

— Maintenant je ne vais nulle part, ou plutôt je m'en retourne à la maison, nous dit-il pour commencer. Mais vous ne le croirez pas, je reviens de l'église...

— Vous, de l'église? l'interrompt notre mère, vous qui n'y avez jamais mis le pied depuis qu'on vous connaît! Vous voulez pourtant nous épater!

— *Me brûle*, si je vous dis un mensonge. Mais je veux tout vous raconter. C'est depuis hier que je suis hors de la maison et je ne pensais guère hier à midi que je serais aujourd'hui aux Planchettes. Voici comment la chose est allée: Vous voyez ce fusil? C'est mon «extermine-tout», que j'ai acheté un jour d'un chasseur du Val-de-Ruz ou plutôt du Vignoble; et savez-vous combien je l'ai payé? Douze louis et un écu neuf, pas un kreutzer de moins. Mais quel fusil! Donc hier après-midi il me vint à l'idée d'aller un peu tirer, derrière nos portes de grange; mais comme j'étais en train de l'armer, que vois-je du côté de Pouillerel? Deux belles bécasses qui faisaient: Crò! cro! psitt! psitt! Je n'eus que le temps de viser, et pan! en voilà une par terre! Sans lambiner, je me dépêche de recharger mon arme pour tirer sur l'autre, je tire... mais, *te fricasse pas mieux!* je ne vois plus rien. Qu'est-ce

[1] Litt. «je me ren en vais».

[2] Erreur, qui se répète plusieurs fois, pour la forme féminine *doûè*, que l'auteur cite lui-même dans ses *Notes grammaticales*.

n'véyo pyë ra. K'è-ça k'l'ozé, k'i iétoû sûr de n'pâ avè tchussî[1], était dëvniu? I iétoû lé à më l'dmandâ, ca i m'ai avzi k'a rtchèrdjan mon fouzi, i iavoû reûbia, da la gran presse, de rtraire la baguette du canon. Ça k'i y avait d'mî à faire, c'était d'l'alâ rkeudre, mâ vouè? L'è bon, i m'avio a martchan adé tot dret dvan mè et a kiéyan da lèz erbè, da lè bousson, a farfoyan pouatot. I voué dinse djuk da l'boû et i n'treûvo ra; djuk tchî Djan-Louis Nospom, ra; à la Rassna, ra; à la Sombaye, ra; su l'Du... Et lé, k'è-ça k'i véyo? Ma baguette piantâ[2] u bé méta! I prénio ana bârke pouo l'alâ rpânre, ma ça n'fë pâ poû d'afaire: la poûzon n'voliait pas vni. Tot parî, à fouôcha de tirâ, i iai pou la ravè, mâ k'è-ça k'la rtniait tant? Dvinâ vè. Ma bécasse, catz aliuè[3], trè tia-tia, do couonayè è on tchoui, k'al avait aflâ a travouachan tot Poûyeré, et tot u fin tchavon, on bé grôs pesson d'trè livrè!

Vo peûtè vo pinsâ cma no no sin ékiafâ d'rire ca noz ain oyî cink! Mâ lu ne riait pas.

— I vo djûro k'i n'vo dio k'la pure vërtà, k'i no fâ encouo, stu mântu. I pouroû vo la motrâ, sta tchasse, ke n'se fâ pas tu lè djë, i ia convénio, mâ k'è-ça k'è arvâ? I iavoû tan fan apré on tô véyédge, k'i l'ai fâ à keure u Tchattlot et k'i l'ai tota mdgî. Mâ stu sopâ de sniu m'avait grô rapicolâ,

[1] Signifie spécialement « manquer le but qu'on vise ».

[2] Forme anormale; le participe passé féminin est, aux Montagnes, en *-éye*. Cf. plus haut, p. 254, note 2.

[3] Mot qui doit représenter le latin *alauda*, mais qui n'est pas attesté ailleurs; on a sans cela *olyèta*.

que l'oiseau, que j'étais sûr de ne pas avoir manqué, était devenu? J'étais là à me le demander, quand je m'aperçus qu'en rechargeant mon fusil, j'avais oublié, dans ma grande hâte, de retirer la baguette du canon. Ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'aller la ramasser, mais où? C'est bon, je me dirige en marchant toujours directement devant moi et en cherchant dans l'herbe, dans les buissons, en fouillant partout. Je vais ainsi jusque dans la forêt et je ne trouve rien; jusqu'à la maison de Jean-Louis Nussbaum, rien; à la Racine, rien; à la Sombaille, rien; au Doubs... Et là, que vois-je? Ma baguette plantée au beau milieu! Je prends une barque pour aller la reprendre, mais ce ne fut pas peu de chose: la *poison* ne voulait pas venir. Tout de même, à force de tirer, je pus la ravoir, mais qu'est-ce qui la retenait tant? Devinez un peu. Ma bécasse, quatre alouettes, trois grives, deux corbeaux et un pinson, qu'elle avait enfilés en traversant tout Pouillerel, et tout à l'extrémité, un beau gros poisson de trois livres!

Vous pouvez penser comme nous éclatâmes de rire en entendant cela, mais lui ne riait pas.

— Je vous jure que je ne vous dis que la pure vérité, nous dit encore ce menteur. Je pourrais vous la montrer, cette chasse, qui ne se fait pas tous les jours, j'en conviens, mais qu'arriva-t-il? J'avais si grand'faim, après un tel voyage, que je la fis cuire au Châtelot et que je la mangeai toute. Mais ce souper de seigneur m'avait bien ravigoté, comme vous allez voir. Comme je m'en revenais sans penser à mal, et que je traversais un pâturage du côté des Plaines, j'entends hucher, puis un coup de sifflet infernal, et voilà trois Bernois qui sortent d'une cachette der-

cma voz alà vè. Cma i m'a rëvnioû sa pinsà à mau, et k'i travouachivo ana pâture du chan dè Piain-nè, i ioûyo utchâ, pi ana djitchéye d'anfoué, et vlé trè dòdjaune[1] k' sëtin d'ana catchta dari lè bousson, k'me vnian contre avoué à la man dè dordet cma ma coûsse et ke m'tchame la bouoche o la via. T'enlève! K'était-u d'faire? U përmi moma i ne l'savoû pas trop; trè contre on, c'était du rude, et surtot ca i véyoû k'iz y alan à d'bon. Mà i n'y avait pà à pétoyî. I léyo mon déramétot contre ana pta fia, i m'cratcho da lè man, i m'éblanso, i iapounio on de stè bërgan, k'coudîve de m'pànre a traître, i te l'rotcho a l'air, pi l'autre, pi l'autre, et slé s'liama et s'fouò, ke l'darî était encouo da lè niolè ca i iai vou rtchè l'përmî! Stu viédge i iétoû dè bon[2].

— Mà caîzi-vo, caîzi-vo, k'li fâ la mama a se rfzan ann écafiéye d'rire. Vo n'peûtè porè ra dire d'autre k'dè mântè!

— Dè mântè? ke rpond Roboué. Vo l'crêtè, mà c'è k'vo n'sâtè pas k'on n'm'apougne vouère avoué lè mtân-nè, et cma i soû adé étâ fouô. Ca i iétoû djoûvënn, i povoû m'solvà a m'apounian pa la cinture! Et cma i iétoû leste! Ca i këroû utë d'ana tâbye, i povoû m'rattrapà! Alà dmandà s'i vo dio dè mântè à Samiè Hirtschy du Dàzenet, ouè k'i iai coutchî sta né! Cma no sin adé étà dè bon cammréde, i n'pouvoû porè pas passà à kéke pas de s'n otau sa l'alà récriyà. I l'ai trovà lé k'était en train avoué sèz ovrî à tchapouzà dèz épiaton. No prédjin d'afaire et d'autre, i rcônto m'n aventure avoué lè trèz Alman, et i faut bin dire k'i fazan tu cma vo, k'i n'volian pas m'crére.

rière les buissons, viennent de mon côté, ayant à la main des triques comme ma cuisse, et me demandent la bourse ou la vie. *T'enlève!* Que fallait-il faire? Au premier moment je ne le savais pas trop; trois contre un, c'était dur, et surtout que je voyais qu'ils ne plaisantaient pas. Mais il n'y avait pas à barguigner. Je dépose mon fusil contre un petit sapin, je me crache dans les mains, je m'élance, j'empoigne un de ces brigands, qui tâchait de me prendre en traître, je le lance en l'air, puis l'autre, puis l'autre, et cela si lestement et avec tant de force, que le dernier était encore dans les nuages quand je vis retomber le premier. Cette fois j'étais hors d'affaire.

— Mais taisez-vous, taisez-vous, lui dit notre mère en faisant un nouvel éclat de rire. Vous ne pouvez pourtant rien dire d'autre que des mensonges.

— Des mensonges? répond Robert. Vous le croyez, mais c'est parce que vous ne savez pas que l'on ne s'empare guère de moi avec des gants, et combien j'ai toujours été fort. Lorsque j'étais jeune, je pouvais me soulever en me prenant par la ceinture! Et ce que j'étais leste! Quand je courais autour d'une table, je pouvais me rattraper! Allez demander si je vous dis des mensonges à Samuel Hirschy du Dazenet, chez qui j'ai couché cette nuit! Comme nous avons toujours été bons camarades, je ne pouvais pourtant pas passer à quelques pas de sa maison sans aller lui faire visite. Je le trouvai occupé avec ses ouvriers à charpenter des madriers. Nous parlons de chose et d'autre, je raconte mon aventure avec les trois Allemands, et il faut bien dire qu'ils faisaient tous comme vous, qu'ils ne voulaient pas me croire.

[1] Litt. « dos jaunes », à cause de la couleur des vêtements en drap du pays que portaient uniformément les campagnards bernois.

[2] Litt. « j'étais des bons ».

— No volin bin vè s'voz étè tan fouô, ke m'fâ on de stè tchapou. Djoyain à slu k'pora rotchî s'n atche a l'air l'pyë amont !

— I soû d'accouô, k'i lyi rpondo. Acmassì voz autre !

Tu, l'on après l'autre, an prè l'atche et l'an rotchî amont, rudama haut, i faut le rkniotre. On n'la véyait pyë ke cma on ptet cubian. Mâ ca ç'fë à mon të, ça fë bin ann autre afaire. I l'ai tchampâ se haut, se haut, k'ca al è rtschè avau al était kvouéssa d'rouye et ke l'mìndge était pouri !

— Oh ! po sla lé, c'è l'boket ! k'lyi fâ la mama a fzan dè rizéye cma vo peûtè crére. Ora, i no faut alâ. Vni, afa, i vë[1] asstoû étre mìdjë. A vo rvè, Roboué, et tétchî d'dire on viédge ana vërtâ.

— Mâ na, mâ na, ke rpond Roboué. Asstâ vo encouo ana bousséye. Voz ai pru l'tin, i n'è pâ encouo onze urè et i n'voz ai pâ encouo rcontâ cma i soû étâ u motî et cma i n'a soû sërti. Ça vaut la pìn-na d'l'oyî. Adon, cma i voz ai dè, i iai coutchî sta né u Dazenet, tchî Samiè. Stu matin, le vlé ke m'fâ dînse : « Ecoute, Roboué, i t'faut vni avoué mè. I iai radge d'alâ on viédge tânre mon gros flet d'da l'prâ d'la cure, voué k'i y a dè bé tchardon et k'lè tchardiniolet s'i përnian adé a masse. S'noz aliain dè viédge ?[2] »

— D'accouô, k'i li dio, et no pouatin. Arvà lé, vouère lyëain du pì du boû,

— Nous verrons bien si vous êtes tellement fort, me dit un de ces charpentiers. Jouons à qui pourra lancer sa hache en l'air le plus haut !

— J'en suis, lui répondis-je. Commencez, vous autres !

Tous, l'un après l'autre, prirent la hache et la lancèrent en haut, terriblement haut, il faut le reconnaître. Elle ne paraissait plus que comme une petite hirondelle. Mais, quand ce fut à mon tour, ce fut bien autre chose. Je la lançai si haut, si haut, que lorsqu'elle retomba, elle était couverte de rouille et que son manche était pourri !

— Oh ! pour celle-là, c'est le bouquet ! lui dit notre mère en faisant des éclats de rire comme vous pouvez penser. Maintenant, il nous faut partir. Venez, enfants, il va bientôt être midi. Au revoir, Robert, et tâchez de dire une fois une vérité.

— Mais non, mais non, lui répond Robert. Asseyez-vous encore un instant. Vous avez assez de temps, il n'est pas encore 11 heures et je ne vous ai pas encore raconté comment j'ai été au temple et comment j'en suis sorti. Il vaut la peine de l'entendre. Donc, comme je vous l'ai dit, j'ai couché cette nuit au Dazenet, chez Samuel. Ce matin, le voilà qui me dit ainsi : « Ecoute, Robert, il faut que tu viennes avec moi. J'ai une furieuse envie d'aller une fois tendre mon gros filet dans le pré de la cure, où il y a de beaux chardons et où les chardonnerets se prennent toujours en masse. Si nous y allions peut-être ? »

— D'accord, lui dis-je, et nous partons. Arrivés là, à une petite distance

[1] Litt. « il veut bientôt être midi », façon fréquente dans nos régions d'exprimer l'idée du futur.

[2] Litt. « des fois », locution courante dans le français local pour renforcer le caractère dubitatif d'une supposition : Vous n'auriez pas des fois rencontré mon frère ? Se serait-il des fois égaré ?

no tadan l'grô flet et kéke minute apré, cma il acmassive de snâ pouo alâ u motì, vlé on gros vol de tchardiniolet k's'i vin pozà dzo. Le flet s'déta, et lè vlé tu prè. Mâ n'faut-u pâ k'dret da stu moma vlé l'mniste k'allâve u motî k'no vè, vint voué no et no fâ :

— K'è-ça k'vo fzé[1] pa chi, on bé dmîndje? Vo farì bin mî d'lassâ stè poûr ptèz ozé et de vni u motî.

I noz a fâ ana tô déguëye k'i n'savoû pyë ça k'i fazoû et k'a volian m'dépatchî d'pânre lèz ozé po lè bouéta d'da la cadge (i dzait *cadze*), i m'y ai tan mau prè k'i iai décrotchî le rssau, ke l'flet s'a détadu, et ke vlé tu lèz ozé lavi, sa k'noz éyain pou vè d'kain chan iz avan tu volâ. Ç'ann était on d'guinion! Mâ k'faire? Ra d'mî ke d'lassì le flet, la cadge, lèz ozé, et d'seûdrë l'mniste u motî, ça k'noz ain fâ a sacran u d'da d'no cma dè Vaûdreu, damatî k'Samiè, k'è adé farce, me dzait tot pian à l'ërlia : « Ça n'è pas lèz ozé k'san prè, c'è no! »

Ca no sin arvâ, il avait piacâ de snâ ; l'moti était piain cma ann'eu et on n'atadait pyë kë l'mniste. Le vlé k'monte da la tchaire, k'veu acmassì d'prétchi[2], k'éta lè bras a dzan : « Mes frères... » Mâ, i n'avait encouo det ke stè do mots, k'i réste cote : Vlé ana rotta d'tchardiniolet — i y ann avait bin mi k'ana cen-

[1] Les *Notes grammaticales* de l'auteur donnent, pour « vous faites », les trois formes *vo fâtè, vo fzé* et *vo fazé*.

[2] Mot calqué sur le français « prêcher », tandis que la forme populaire *prédgi* a le sens général de « parler ».

du pied de la forêt, nous tendons le gros filet et quelques minutes après, comme il commençait à sonner pour le culte, voilà un grand vol de chardonnerets qui vint se poser dessous. Le filet se détend et les voilà tous pris. Mais ne faut-il pas que précisément dans ce moment le pasteur qui allait au temple nous voit, vient vers nous et nous dit :

— Qu'est-ce que vous faites ici, un beau dimanche? Vous feriez bien mieux de laisser ces pauvres petits oiseaux et de venir au temple.

Il nous fit une telle frayeur que je ne savais plus ce que je faisais et qu'en voulant me dépêcher de prendre les oiseaux pour les mettre dans la cage (il disait *caze*), je m'y pris si mal que je décrochai le ressort, que le filet se détendit et que voilà tous les oiseaux partis sans que nous ayons pu voir de quel côté ils s'étaient tous envolés. C'était là un guignon! Mais que faire? Rien de mieux que de laisser là le filet, la cage, les oiseaux, et de suivre le pasteur au temple, ce que nous fîmes en jurant au dedans de nous comme des gens du Val-de-Ruz, pendant que Samuel, qui a toujours le mot pour rire, me disait tout bas à l'oreille : « Ce ne sont pas les oiseaux qui sont pris, c'est nous! »

Quand nous arrivâmes, il avait fini de sonner ; le temple était plein comme un œuf et l'on n'attendait plus que le pasteur. Le voilà qui monte en chaire, veut commencer à prêcher, étend les bras en disant : « Mes frères... » Mais il n'avait encore dit que ces deux mots, qu'il reste court : Voilà une foule de chardonnerets — il y en avait plus d'une centaine — qui sortent de ses larges manches (c'est là qu'ils s'étaient fourrés, ces petits diables), se mettent à voler par tout le temple en sifflant, en chantant, en faisant des tours et des détours,

taine — k'lyi sërtin fouë d'sè lèrdgè mîndjè (c'è lé k'i s'avan guëyì, stè ptet dièbe), ke s'mette à volâ pa tot l'motì a subian, a tchantan, a fzan dè të et dè biè, a s'tchampan contër lè fnétre, a bëtculan dssu l'piaîntchi, a s'léyan su lè tchapé dè fanè, su lè téte dèz hommes... C'était on rbôss cma on n'a djamâ vou d'ma via et d'mè djë, et vo peûtè voz émadgenâ lè rizéye k'on fazait da stu motì !

Pouo cant à no, k'noz étin asstà tot pré d'la pouòta, noz ain, cma d'juste, proufità d'l'occàsion po fotrë l'camp. — Et vlé cma i soù étà stu matin u motì et cma i m'treûvo ci anondret.

— Oh ! bin stu viédge, c'è pru, k'fâ la mama a se lvan et a noz apounian ; i n'sai pas cma vo peûtè voz inventà totè stè fariboûlè, mâ tot parì, i vo rmacho bin d'voûtro bouna compagnie et po noz avè dînse amouzâ. — A propoû, à kain point ann étè vo avoué la cadge k'no voz ain bayî à ralyui l'euvoué passâ ?

— Ma fè, à ra d'point, cma la vatche u Sénié[1], k'i rpond. I iai tan zë à factà stu tchautin k'i n'ai pâ encouo pou m'i mettre. Mâ i vo la voui pouotà à l'otau la snân-na k'vin et i li voui bouétâ d'da on bé tarin po lèz afa, s'iz ann an got. C'è bin à voûtre service.

Pi il a raprin sa pipa, il a rprè son dérame-tot et son carni, i noz a dè à rvè, et i s'a ravià contre s'n otau.

[1] Allusion à une des nombreuses facéties mises sur le compte des Sagnards.

en se jetant contre les vitres, en culbutant sur le plancher, en se posant sur les chapeaux des femmes, sur les têtes des hommes... C'était un tohu-bohu comme on n'a jamais vu de ma vie et de mes jours, et vous pouvez vous imaginer les rires que l'on faisait dans ce temple !

Pour nous, qui nous étions assis tout près de la porte, nous avons, naturellement, profité de l'occasion pour f...icher le camp. — Et voilà comment j'ai été au temple ce matin et comment je me trouve ici à présent.

— Oh ! bien cette fois, c'est assez, dit notre mère en se levant et en nous prenant par la main ; je ne sais pas comment vous pouvez inventer toutes ces fariboles, mais tout de même je vous remercie bien de votre bonne compagnie et de nous avoir ainsi amusés. — A propos, à quel point en est la cage que nous vous avons donnée à réparer l'hiver dernier ?

— Ma foi, à aucun point, comme la vache du Sagnard, répond-il. J'ai eu tant à m'occuper cet été que je n'ai pas encore pu m'y mettre. Mais je vous la porterai à la maison la semaine prochaine, et j'y mettrai un beau tarin pour les enfants, s'ils en ont envie. C'est bien à votre service.

Puis il ralluma sa pipe, reprit son « extermine-tout » et sa carnassière, nous dit au revoir et se remit en route vers sa maison.

V

Stu djoyu racontre avait atérama rmè la mama d'bounn agri[1]. Mèz éyon avan zë l'tin d's'ékeudre et tot alâve bin. Noz avin stu viédge dvan lèz eûye tote ann étadia d'payî k'i n'avoù djamâ vou dvan : la Borgogne avoué sè prâ, sè tchamp, sè bouotcha et sèz otau, ke rssabian bin on poù lè noûtrè, mâ k'étan pyë nè[2], pyë triste. La mama noz a det l'nom dè ptet vlédge k'no véyain : l'Pissou, la Grand'Combe, Biantche-Rotche, ouè k'noz oyain snâ. Tot lé u fond, bin, bin lyëain, c'était cma ana pta traînée bieûva, k'no n'povin pas savè se c'était dè montagnè o dè niolè. Mâ l'métre d'l'écoûla noz a det l'ladman k'c'était bin dè montagnè : du chan gautche, la Côte d'Or, et du chan dret lè Vôsgè. Cma i iaroû voliu m'trovâ lé po vè on viédge sta France, k'noz ann avin tan oyî prédjî, et djèrè po vè on poû d'pi lé ça k'noûtra conté de Ntchaté rssabiâve! — I iétoû tan afairâ à boûtâ lé d'l'autër chan du Du, k'i n'ai pas voû ann écreu k'débiotâve dè pivè[3] su ana pessa k'noz i passin dzo, et k'ma seu, k'véyait adé tot, a zë la tchança d'vè.

Tot d'on coû, cma no sëtin d'on boû, vlé k'no no trovin a face dè Piaintchtè, avoué leu motî, l'cëmtîre et la cure à do cent pas d'no. Lé, à mon grand dépit de ne pas povè atrâ tot dret d'da le

V

Cette joyeuse rencontre avait entièrement remis notre mère de bonne humeur. Mes vêtements avaient eu le temps de se sécher et tout allait bien. Nous avions cette fois devant les yeux toute une étendue de pays que je n'avais jamais vue auparavant : la Franche-Comté avec ses prairies, ses champs, ses bouquets d'arbres et ses maisons, qui ressemblaient bien un peu aux nôtres, mais étaient plus noires, plus tristes. Notre mère nous dit le nom des petits villages que nous avions en vue : le Pissoux, la Grand'Combe, Blanche-Roche, dont nous entendions sonner les cloches. Tout au fond, dans l'extrême lointain, c'était comme une petite ligne bleuâtre, que l'on pouvait prendre pour des montagnes ou pour des nuages. Mais l'instituteur nous dit le lendemain que c'étaient bien des montagnes : à gauche, la Côte d'Or, et à droite, les Vosges. Que j'aurais voulu me trouver là pour voir une fois cette France, dont nous avions tant entendu parler, et aussi pour voir un peu l'aspect que présentait de là notre comté de Neuchâtel! — J'étais si bien occupé à regarder l'autre côté du Doubs, que je ne vis pas un écureuil qui écaillait des *pives* sur un sapin sous lequel nous passions, et que ma sœur, qui voyait toujours tout, eut la chance d'apercevoir.

Tout à coup, comme nous sortions d'un bois, voilà que nous nous trouvons en face des Planchettes, avec leur temple, le cimetière et la cure à deux cents pas de nous. Là, à mon grand regret

[1] Emploi insolite de *agri*, qui signifie toujours sans cela « ennui, nostalgie » ; c'est aussi le seul sens donné par le *Vocabulaire*. Sur l'origine du mot, voir *Bulletin du Glossaire*, 1910, p. 62.

[2] Le féminin devrait être *nérè*. L'auteur a la tendance à laisser l'adjectif invariable. Cf. plus haut *tota neu*, p. 150, note 8, *biantchè et nè*, p. 253, note 1, et p. 257, note 2.

[3] Cône de sapin.

vlédge, noz ain eûvoué la clédar[1] ke tchoûyait l'passu[2] d'on mouret et noz ain prè on ptet satî à la gautche, pocha k'l'otau d'l'onche était on poû à l'éké dèz autrè, dssu ana pta fréte du chan dè Bërnet. Stu satî, k'passâve u fond d'ana combe, était moû et tot piain d'guërmoû[3] et d'ta[4], ça ke fza dire à la mama : « I iai bin pouë ke dvan stu vépre noz éyain du brë. »

I faut bin k'l'onche noz éye vou arvà d'lyëain, pocha k'tot d'on coû no l'véyain ke vnîve à noûtre racontre, tot ébayî, mà tan cônta d'no vè, k'i n'povait câzi pyë prédgî. Darî lu vniait djèrè la tante Anne-Marie, ke s'pân-nâve lè man avoué son dvantî et k'noz a voliu rabrassâ, damatî k'a no dzait :

— Séyî lè binvniu ! Kaîn-na sërpréza vo no fâtè porè ! Kain bon nové noz aponotâ-vo ? Tot va-t-u bin èz Epiaturè ?

— Grô bin, Dieu set bni. Salamon n'a pas pou vni, pocha k'i li faliait vouadà l'otau, mà i vo fâ tu bin à saluâ. È vo, onche, cma k'ça va ?

— Djamâ mî k'anondret. Dpi k'i m'ai bin fâ siuâ è fnézon, i n'ai câzi pyë zë la to ; anondret i m'agrasso cma on tasson. N'trovâ-vo pas ?

— On porait câzi l'crére, pocha k'voz ai bin boûna mîn-na, ça k'me rdjoye tot piain. Mâ no n'voz ain pyë rvou èz Epiaturè Dieu sà dpi ca. Etè-vo étâ maléte ?

— Vouah na ! I iai bin zë on poû de rnée aprè k'i m'avoû on poû rafréda de ne pouvoir entrer immédiatement dans le village, nous ouvrîmes le *clédar* qui fermait le *passoir* d'un mur et nous prîmes un petit sentier à gauche, car la maison de l'oncle était un peu à l'écart des autres, sur une petite éminence du côté des Brenets. Ce sentier, qui passait au fond d'une combe, était humide et plein de limaces et de salamandres, ce qui fit dire à notre mère : « J'ai bien peur qu'avant ce soir nous n'ayons du bouillon ».

Il faut bien que l'oncle nous ait vus arriver de loin, car tout à coup nous le voyons venir au-devant de nous, tout étonné, mais si content de nous voir, qu'il ne pouvait presque plus parler. Derrière lui venait aussi la tante Anne-Marie, qui s'essuyait les mains avec son tablier et voulut nous embrasser, tandis qu'elle nous disait :

— Soyez les bienvenus ! Quelle surprise vous nous faites pourtant ! Quelles bonnes nouvelles nous apportez-vous ? Tout va-t-il bien aux Eplatures ?

— Très bien, Dieu soit béni. Salomon n'a pas pu venir, parce qu'il lui fallait garder la maison, mais il vous fait tous bien saluer. Et vous, oncle, comment cela va-t-il ?

— Jamais mieux qu'à présent. Depuis que je me suis bien fait transpirer aux fenaisons, je n'ai presque plus eu de toux ; maintenant, j'engraisse comme un blaireau. Ne trouvez-vous pas ?

— On pourrait presque le croire, car vous avez très bonne mine, ce qui me réjouit beaucoup. Mais nous ne vous avons plus revu aux Eplatures Dieu sait depuis quand. Avez-vous été malade ?

— Mais non ! J'ai bien eu un peu de lumbago après m'être un peu refroidi

[1] Voir plus haut, p. 144, note 2.
[2] Passage étroit, ménagé dans un mur de clôture.
[3] Petite limace sans coquille, connue aussi dans le français local sous le nom de *couatron*.
[4] *Vocabulaire :* Petite salamandre noire à ventre orangé.

ann alan on viédge à la Tchau l'euvoué passâ, mà anondret tot va cma su dè roûlette. I iatado k'noz éyain fni lèz eùvrè pouo li ralà. Mà ora vni d'da po on poû vo defti et vo rpouzâ.

— Vlé adé ça k'c'è k'lè sëgne, k'marmote la mama. Oh ! bin, tan mî dinse ! K'Dieu set bni !

Noz atrin u pèle, voué k'la tante a aîdâ la mama a révâ son tchapé et son tchâle-tapis, pada k'l'onche eùvrait lè laûdè k'on avait tchoû l'matin po rcoure du solet lè bé pot d'fyë k'étan dssu la fnétre, dè dgéronion, dè dgirofié, on roumani, et dèz autre k'i n'a savoû pas l'nom. Pi, damatî k'no noz asstin dssu l'lyi de rpoû, la mama avoué on tchëmlet dzo lè pî, et k'no boûtan lè bé ridé perse d'l'alcôfre et la grôssa pendule k'aliait dpi l'piaîntchî djuk u slé, i san alà tu lè do cri ana bottlia d'vin boûtchî, avoué ana chôte d'bërcé [1] po lè goûmâ da noûtër vin, et ana setcha è grabon [2] avoué câzi do det d'guélon [3] poua dssu, k'i n'ann avoû djamâ mdgî d'la tô bouna. La tante noz ann a tayî do pouissan gozé et dînse noz ann ain pou mdgî à noûtra réflexion.

Ca noz ain zë fâ sta fîn-ne écordge, l'onche fâ à la mama :

— S'vo volî, Lydie, i voui alâ avoué lèz afa on poû vëztâ l'otau ann atadan l'dinâ.

— Alà pérè [4], ke rpond la mama. I voui pru restâ avoué la tante.

Et dînse, no sin sëti avoué l'onche.

en allant une fois à La Chaux-de-Fonds l'hiver dernier, mais maintenant tout va comme sur des roulettes. J'attends que nous ayons fini les travaux de la campagne pour y retourner. Mais, maintenant, entrez pour vous déshabiller un peu et vous reposer.

— Voilà toujours ce que sont les songes, murmure notre mère. Ah ! bien, tant mieux ainsi ! Que Dieu soit béni !

Nous entrons dans la chambre, où la tante aida notre mère à enlever son chapeau et son châle-tapis, pendant que l'oncle ouvrait les volets que l'on avait fermés le matin pour préserver du soleil les beaux pots de fleurs qui étaient sur la fenêtre, des géraniums, des œillets, un romarin, et d'autres dont j'ignorais le nom. Puis, tandis que nous nous asseyions sur le canapé, notre mère ayant un tabouret sous les pieds, et que nous regardions les beaux rideaux bleus de l'alcôve et la grande pendule, qui allait du plancher jusqu'au plafond, ils allèrent tous deux chercher une bouteille de vin bouché, avec une sorte de *bricelets* pour tremper dans notre vin, et une galette aux *grabons*, avec près de de deux doigts de *guélon* par dessus, dont je n'avais jamais mangé d'aussi bonne. La tante nous en coupa deux énormes morceaux et ainsi nous en pûmes manger à notre désir.

Lorsque nous eûmes fait cette fine collation, l'oncle dit à notre mère :

— Si vous voulez, Lydie, j'irai avec les enfants un peu visiter la maison en attendant le dîner.

— Allez seulement, répond notre mère. Je veux bien rester avec la tante.

Et ainsi nous sortîmes avec l'oncle. A

[1] Gaufrettes minces faites à la maison à l'aide de « fers » spéciaux.

[2] Résidu croustillant de la graisse fondue.

[3] Mélange de lait, de farine et d'œufs, étendu avant la cuisson sur la pâte de la galette.

[4] Particule qui ajoute à l'impératif une idée d'encouragement et qu'on retrouve dans la plupart des patois romands. On la traduit souvent par le mot « seulement », dans lequel nos puristes croient voir un germanisme.

A la couzna, voué k'on i satait on poû l'brulon, et ke rssabiâve câzi la noûtre, se ce n'è ke l'fond était d'lâvè, damatî ke slu d'la noûtra était d'caron, i n'y avait ra d'bin kërioû à vè : la marmite, padia u kmâche ; on teûflet et la cocasse, k'étan su l'fieu ; dè câclon, dè pélette ; dè piaté et dèz asstè d'étain su l'dressu ; lè do sé d'âve vouani, avoué leu cassa d'couvre k'li padait u chan ; dèz écoualè, dè potchon, dè potatchon ; et da on carre, la métre[1] u lacé, dè baniolet[2] et l'sailet u pouô. No n'ain fâ ke d'la travouachî et l'onche noz a mnà tot dret à la beudge, a no remandan bin d'tchoûyî d'tchè da l'creu du mieûré. Ci noz eûre d'kè boûtâ. Su d'l'étran tot frais et épais d'on pî, i y avait lé on tchvau gris, cate vatchè et on vélet.

— Noûtre poûr viye tchvau, k'no fâ l'onche, n'est pyë anondret k'ann égue, ana chôta d'argale[3], et no n'l'ain porè djamâ rigâ, mâ il a pyë d'trente ans. Mon père, dvant Dieu set s'n âme, l'avait atchtâ ca i n'était encouo k'on polain, et i noz a adé tan bin sërvi k'i n'vodroû pas m'a défaire pouo cent dubion. I det mëri d'sa bala mouô, et ca il arâ kërvâ, no l'volin acrotâ dzo lè sliè du tchamp k'i s'a tan bin aidâ à airâ pada tant d'année !

Damatî k'l'onche prédjîve, le tchvau sabiait l'compânre, et virive voué lu sa bouna viye téta câzi biantche, a rnifian djatiama, cma pouo le rmachî.

— Sta vatche ci (ana grossa baisse-

[1] Seau en bois de forme aplatie, avec une douve prolongée servant d'anse.
[2] Baquet rond et peu profond.
[3] Haridelle, vieux cheval usé.

la cuisine, où on sentait un peu le brûlé, et qui ressemblait beaucoup à la nôtre, si ce n'est que le fond en était de dalles, tandis que le nôtre était de briques, il n'y avait rien de bien intéressant à voir : la marmite suspendue à la crémaillère ; un poëlon de fer et la bouilloire sur le feu ; des poëlons de terre, des casseroles ; des plats et des assiettes d'étain sur le dressoir ; les deux seaux à eau vernis, avec leur bassin de cuivre suspendu à leur bord ; des écuelles, des pots grands et petits ; et dans un angle, la *meltre* au lait, des *bagnolets* et le seillot du porc. Nous ne fîmes que la traverser et l'oncle nous conduisit directement à l'étable, en nous recommandant bien de prendre garde de tomber dans la fosse à purin. Ici nous eûmes de quoi examiner. Sur de la litière toute fraîche et épaisse d'un pied, il y avait un cheval gris, quatre vaches et un veau.

— Notre pauvre vieux cheval, nous dit l'oncle, n'est plus maintenant qu'une rosse, une sorte d'*argale*, et pourtant nous ne l'avons jamais surmené, mais il a plus de trente ans. Mon père, devant Dieu soit son âme, l'avait acheté quand il n'était encore qu'un poulain, et il nous a toujours si bien servis, que je ne voudrais pas m'en séparer pour cent louis. Il mourra de sa belle mort, et quand il aura péri, nous l'enfouirons sous les sillons du champ qu'il a si bien aidé à labourer pendant tant d'années !

Tandis que l'oncle parlait, le cheval semblait le comprendre, et tournait vers lui sa bonne vieille tête presque blanche en s'ébrouant gentiment, comme pour le remercier.

— Cette vache-ci (une grosse aux cornes recourbées, dont l'une était brisée et n'avait plus que la racine), nous dit encore l'oncle, donne énormément de lait, mais elle est un peu méchante.

couône, avoué ana couòna rotta k'i n'y avait pyë ke l'guëne), k'no fâ encouo l'onche, baye ana masse d'lacé, mâ al est on poù métchna [1]. N'alà pas trop pré. I iai adé couzon d'l'émeûvre, et ca on la fâ tchampéyî, no sin dëbdgî d'l'acubià. — Sla lé (k'avait on ivre cma on sélet) è djèrè ana bouna lacelîra, mâ al a zë on kouati d'ivre et n'è pâ encouo vouaria. — Sta ci è la dgézan [2], k'noz a fâ dvan hiè l'vé k'vo vétè et k'è ana dgnisse, k'no djôbiain d'altchî. S'voz ân-mâ l'bè, voz a poré mdgî stu vépre à sopâ. — Pouo sta ci, c'est ana cabe ke m'pouôte on poù l'aîn-ne [3]. Ca i l'ai atchtâ stu bé-tin à la fére dè Boû, a m'sabiâve encouo d'boun agru, mâ a n'a pâ amadâ cma i l'aroû crè. Stè finassu d'Montanion [4] m'an mè d'da, i iann ai pouë.

Anondret, vni vè la beudge è moton, mâ dè moton i n'y ann a pyë ra. Noz ann avin encouo ana dmia dodzânna l'an passâ, on bentz et dè féyè, mâ i no cotan pyë k'i n'no rapouotan, et no lèz ain rapiaça pa dè couni. Tot parî, i iai got d'ratchtà on blin o dô barbi po faire piézi à l'Anne-Marie.

A dzan cink, i boussâve la pouôta du fond, k'n'avait ra d'péclette, et no véyain vni contër no ana rotta d'bé couni cma i n'avoû djamâ vou, d'totè lè chôtè et d'totè lè calu, dè bian, dè nè, dè gris. I y ann avait sërtot on k'i iaroû bin voliu pânre, on bé gros nè avoué ana bala bara biantche dssu l'doû, dpi l'tchavon du mouté djuk à la coua. Mâ l'onche me fâ :

N'allez pas trop près. Je redoute toujours de commencer à la traire, et quand nous la faisons paître, nous sommes obligés de l'entraver. — Celle-là (qui avait une mamelle comme un seau) est aussi une bonne laitière, mais elle a eu une inflammation de la tétine et n'est pas encore guérie. — Celle-ci est la *vache fraîche* qui nous a fait avant-hier le veau que vous voyez, qui est une génisse que nous avons l'intention d'élever. Si vous aimez le béton, vous en pourrez manger ce soir à souper. — Quant à celle-ci, c'est une vache tarie qui me dépite un peu. Quand je l'achetai ce printemps à la foire des Bois, elle me semblait encore facile à engraisser, mais elle n'a pas prospéré comme je l'aurais cru. Ces rusés Montagnons m'ont trompé, je le crains.

Maintenant venez voir l'étable des moutons, mais il n'y a plus de moutons. Nous en avions encore une demi-douzaine l'année dernière, un bélier et des brebis, mais ils nous coûtaient plus qu'ils ne nous rapportaient, et nous les avons remplacés par des lapins. Cependant, j'ai envie d'acheter de nouveau un bélier ou deux brebis pour faire plaisir à Anne-Marie.

En disant cela, il poussait la porte du fond, qui n'avait point de loquet, et nous voyons venir contre nous une troupe de beaux lapins comme je n'en avais jamais vu, de toutes les espèces et de toutes les couleurs, des blancs, des noirs, des gris. Il y en avait surtout un que j'aurais bien voulu prendre, un beau gros noir avec une belle raie blanche sur le dos, du bout du museau à la queue. Mais l'oncle me dit :

[1] Ce mot paraît résulter d'une confusion de *metchan* avec son diminutif *metchnè,* dont le féminin est *metchnèta.*

[2] Litt. « la gisante », terme qui s'emploie aussi, comme l'ancien français *gésant*, en parlant des personnes, « l'accouchée ».

[3] Litt. « qui me porte un peu la haine ».

[4] Habitants des Franches-Montagnes.

— Baye-te à vouéde de slu lé; il è métchan cma on tchat, et i li voui asstoû tayî la garguette. S'i t'agafait on det, i t'le trossrait cma ana fnasse. L'autër djë i m'a biossâ à ana man et tot égrafouniâ u vzédge avoué sèz onlye cma dèz égouyé, et i m'ann ai rssatu pyë d'ana snân-na. Pru bin k'i n'soû pà ademiu[1], sin kè i n'saroû pà encouo vouari. — Mà, i m'avzo k'i n'an ra à mdgî; i voui lyi alà cri ôke. Atatè mè ci, i rvénio dréye.

A dzan cink, i sëtait avoué ana bnéte k'était lé et rëvniait ana boussée apré avoué on potet de rmolon et ana bnétéye d'etchoûlurè[2], d'trot d'choux, d'pyëmurè, k'i vouachîve u fond d'la pta beudge. I faliait vè totè stè djatiè bétè mdgî à rbiffe-mouté! — Ca no lèz ain zë pru boûtâ, l'onche no fâ:

— Ora, i vo faut vni vè lè soli[3]. Mâ cma vo porî rvatâ[4] avau lèz égrâ, k'son tot dret et k'i y è tot né, et k'i iai adé on poû d'mau de lvâ l'trapon, alâ m'atânre dssu l'pont d'graîndge; i voui alâ voz ëvri lèz étchet[5].

Et dinse nos ain fâ. L'onche noz è vniu ëvri, mâ kaîn-na bala graîndge! Tota piaîn-na d'tas d'fin djuk è batandî[6]! L'onche a euvoué lè boran pouo bayî on poû d'oûvre à la beudge, à no rcmandan de n'pâ alâ tchè da lè rétche, o pyëtoû da lè ratlî.

— Prends garde à celui-là; il est méchant comme un chat, et je vais bientôt lui couper le cou. S'il t'attrapait un doigt, il te le trancherait comme un brin d'herbe. L'autre jour il m'a pincé à une main et tout égratigné au visage avec ses ongles comme des aiguilles, et je m'en suis ressenti plus d'une semaine. Heureusement que je ne suis pas *ademiu,* sinon je ne serais pas encore guéri. — Mais je m'aperçois qu'ils n'ont rien à manger; je veux leur aller chercher quelque chose. Attendez-moi ici, je reviens tout à l'heure.

En disant cela, il sortait avec une corbeille qui était là, et revenait un instant après avec un petit pot de son et une corbeille pleine d'épluchures, de tiges de choux, de pelures, qu'il versait au fond de la petite étable. Il fallait voir toutes ces gentilles bêtes s'en donner à bouche que veux-tu! Quand nous les eûmes assez admirées, l'oncle nous dit:

— Maintenant venez voir les *soliers.* Mais comme vous pourriez dégringoler dans l'escalier, qui est tout droit et très obscur, et que j'ai toujours un peu de peine à lever la trappe, allez m'attendre sur le *pont de grange;* j'irai vous en ouvrir la petite porte.

Nous fîmes ainsi. L'oncle nous vint ouvrir, mais quelle belle grange! Toute remplie de tas de foin montant jusqu'aux *batandiers!* L'oncle ouvrit les volets des crèches pour donner un peu d'air à l'étable, en nous recommandant de ne pas aller tomber dans les crèches, ou plutôt dans les rateliers.

[1] Le *Vocabulaire* donne aussi *adémiu,* mais M. Gauchat a noté *adeniu,* qui correspond bien à la forme vaudoise *indeniau* (Vallée de Joux). Le terme s'applique aux personnes dont les blessures s'enveniment facilement.

[2] Désigne spécialement la partie feuillue des plantes potagères, carottes, raves, etc.

[3] Planchers supérieurs de la grange, fenil.

[4] La forme habituelle est *rbatâ,* qu'indique aussi le *Vocabulaire.*

[5] Lire *ëchet,* proprement « huisset », petite porte pratiquée dans la grande.

[6] *Vocabulaire :* « Echafaud, sorte de plancher aménagé sous le toit des granges et destiné à recevoir le trop plein des récoltes de foin ou de paille ».

— S'vo vnî on viédge tchî no a vzite pouo kéke djë, k'i no fâ, i ci vouj faire on tchambrôlon k'vo poré voz i tchambrôlâ à voûtra réflexion. I y ann avait encouo on l'an passâ, mâ lèz afa dè vzin ann an tant d'viédge dépondu et rapondu lè couôdè, k'i l'ai révâ. — Anondret vni vè l'tcharti, k'è citokè u chan d'l'otau. Il è bin décrapi, et i l'aroû rpiatressâ d'pi lontin, s'i iavoû zë autre afaire k'kèke paulée d'sabye et d'métchan tchau. Le vlé anondret su l'balan de vni avau.

Noz atrin d'da l'tcharti, k'on n'i véyait câzi ra djë pa rapouô è télè d'raniè k'étan su lè carau d'la fnétre, voué lè tchnëye avan fâ leu popon d'ô. Ma, y ann avait-u du butin lé d'da! Dè tché, dèz épondè[1], dè tcharoua, dè tchaîn-nè, dèz èrsè, dè bariuettè, dè rétche, ana tchapieûre[2], on trabutchet[3], dè marlin, dè boré, dè fossu, tot ann entrain d'laborédge. Tot u fond, darî on moncé d'bourin, d'butchliè, de rtayon, d'étcharoton, de tchavon d'lan o d'écouénô[4], ann étabyi d'tchapou avoué dssu dè rabot, dèz étchôpre, dè mouaté, dè mayè, dè kioû, dè schtrub, du tchétau[5] d'loton, d'couvre, d'foué bian, tot on bouzin. Pi, da on carre, on të avoué sa gran reùva d'boû, et u chan on ptet banc-d'âne. Èz éparè padan dè râssè, dè couté à do mîndge, dè pouachu, dèz eûss[6], dè cé d'foué o d'boû, ana

— Si vous venez une fois en visite chez nous pendant quelques jours, nous dit-il, je ferai ici une escarpolette sur laquelle vous pourrez vous balancer tant qu'il vous plaira. Il y en avait encore une l'année dernière, mais les enfants des voisins en ont tant de fois rompu et renoué les cordes, que je l'ai enlevée. — Maintenant, venez voir la remise qui est ici tout près, à côté de la maison. Elle est bien décrépite, et je l'aurais replâtrée depuis longtemps, si j'avais eu autre chose que quelques pelletées de sable et de mauvaise chaux. La voilà maintenant sur le point de s'écrouler.

Nous entrons dans ce chartil, où l'on ne voyait presque pas clair à cause des toiles d'araignées tendues sur les vitres de la fenêtre, où des chenilles avaient fait leurs chrysalides. Mais que de choses il y avait là dedans! Des chars, des *épondes*, des charrues, des chaînes, des herses, des brouettes, des tamis, un hachoir, un *trébuchet*, des merlins, des colliers de cheval, des houes, tout un assortiment d'instruments de labourage. Tout au fond, derrière un monceau de brindilles, de copeaux, de fragments de bois, de bouts de billots, de bouts de planches ou de *couéneaux*, un établi de charpentier portant des rabots, des ciseaux à bois, des marteaux, des maillets, des clous, des crochets à vis, une provision de laiton, de cuivre, de fer blanc, tout un chaos. Puis, dans un coin, un tour avec sa grande roue de bois et à côté un petit banc-d'âne. Aux parois étaient suspendus des scies, des couteaux à deux manches, des perçoirs, des essieux, des cercles de fer ou de bois,

[1] Planches ou ridelles de chariot, qui retiennent la charge de chaque côté.

[2] Gros billot de bois reposant sur trois pieds, sur lequel on hache la viande destinée à la fabrication des saucisses.

[3] Sorte de table à claire-voie sur laquelle on place le porc pour l'égorger.

[4] Dosse, première planche sciée dans une bille.

[5] Traduit dans le *Vocabulaire* par « métal, matière première ». Le mot a été relevé à La Brévine par M. Gauchat avec la définition : « matière brute de l'outil qu'on fabrique ».

[6] Forme suspecte. A la Brévine : *assi*.

vanieûre, tota chòta d'cassibraye, sin reûbia do o trè vìye bërlion pouo fréyì lè ràssè. C'è lé k'l'onche, ky atadait grò u métì de tchapou, alàve travayì ca il ann avait l'lézi.

— Vnì vè ça k'i y a da stu cabë, k'no fâ l'onche ann eùvran avoué ana kié ana pta pouôte, mà vo n'aré pas pouë.

Noz alin, et k'è-ça k'no véyain? Ana bièra nè[1], tota batan neu[1], et k'n'était pà encouo atérama sétche. No no sin rcoulâ d'do pas. — Mâ l'onche no fâ :

— N'voz épantà pas! I n'y a ra d'da. C'è l'vé k'on m'a préyì d'faire po on djoùvënn boueube d'voûtre édge, k'no dvin atarà dman; on poûr orfeune k'la këmnance avait mè à la démonte[2] i y a trè o cate an, et k'a zë la mautchance d'étre montâ pa dè dja d'ra, ke l'fazan à faire tu lè pëz ovrédge, voué lè creu du lizì, pèrgâ, ramadgî lè bozè dssu la route; ke l'fzan dè viédge vni tot biet d'coû, ke n'lyi bayan bouéné pas d'kè mdgî à sa fan, a lyi rpreudjan adé sa nërcion. Stu poûr afa, k'était grò d'bouna comande et bon cma l'pan bian, n'se piéniait porè djamà, mâ no véyain bin k'il était afauti. Tan bin k'u tchavon d'tot, i ly'è vniu mau à ana tchâmba, k'i dvait alà avoué lè crossè, et k'il è tchè da ana langueur, on roûpite k'l' a mnà lavi. Hiè matin i l'an trovà raide mouô dssu sa payasse. Il è bin boueunà, stu poûr ptet! — I y avait porè grò pidi à lu. Mà vni, i voui rtchoûre la pouôta.

un tablier de cuir, toute espèce d'objets divers, sans oublier deux ou trois vieux nombrils de porcs pour graisser les scies. C'est là que l'oncle, qui s'entendait beaucoup au métier de charron, allait travailler quant il en avait le loisir.

— Venez voir ce qu'il y a dans ce réduit, nous dit l'oncle en ouvrant avec une clef une petite porte, mais vous n'aurez pas peur.

Nous allons, et que voyons-nous? Une bière noire, tout à fait neuve et n'étant pas encore entièrement sèche. Nous reculons de deux pas. — Mais l'oncle nous dit :

— Ne vous effrayez pas! Il n'y a rien dedans. C'est le cercueil que l'on m'a prié de faire pour un jeune garçon de votre âge, que nous devons enterrer demain; un pauvre orphelin que la commune avait mis *à la démonte* il y a trois ou quatre ans, et qui eut le malheur d'être adjugé à des gens de rien, qui lui faisaient faire tous les plus vils ouvrages, vider les fosses à purin, répandre ce dernier, ramasser le crottin sur la route; qui le faisaient parfois venir tout bleu de coups; qui ne lui donnaient pas même de quoi manger à sa faim, en lui reprochant sans cesse sa nourriture. Ce pauvre enfant, qui était très docile et bon comme le pain blanc, ne se plaignait pourtant jamais, mais nous voyions bien qu'il manquait de nourriture. Si bien qu'en fin de compte il prit mal à une jambe et dut marcher avec des béquilles, puis qu'il tomba dans une langueur, une hydropisie qui l'emporta. Hier matin, on le trouva raide mort sur sa paillasse. Il est bien heureux, ce pauvre petit! — Il était pourtant trop à plaindre. Mais venez, je veux fermer la porte.

[1] Sur ces adjectifs non accordés, voir p. 262, note 2.

[2] *Mettre à la démonte,* adjuger à l'amateur qui demande le prix le moins élevé.

No no dépatchin d'pouati. Mâ vlé ma seu ke s'met à faire dè siclée a no dzan :

— Atatè m'vè ! Atatè m'vè ! I m'ai amatchî et i n'poui pas m'dématchî !

Ça n'était k'çossi : sa s'a bayî à vouéde, l'onche ly'avait amatchî son foudar a tchoûyan la pouôte du cabë. Al arait bin mî fâ d'atadre k'l'onche reuvouéssè la pouôte, mâ d'la pouë k'al avait de stu vé, la vlé ke s'met à tirî d'totè sè fouôchè, ke l'foudar s'étchire et k'la poûra fëyeta s'dréye su l'darî contre ana tétche d'kèrbè[1], k'vin avau a ly'écormantchan ana man et a li fzan on ptet cabo à la téta. L'onche l'a tot dret rlevâ et coudîve d'la rconsoulâ a li dzan :

— « Bin du bru po pou lânna », cma dzait l'Sénié k'voliait tônre son pouô. Ça n'è ra, ça n'è ra. Noz ain d'la totebouna[2] à l'otau et le dvantî n'a k'ana pta étchirure ; l'Anne-Marie veut pru li faire on biot et on n'i verra pyë ra. Anondret alin dinâ !

Ca no sin rvniu u pèle, la mama voliait bin on poû la despoutâ, mà l'onche a s'bin së pânre son parti, a dzan k'c'était atérama d'sa faute à lu et k'apré tot ça n'était pâ ann orval, k'noz ain tu fni pa a rire et k'no noz ain[3] met à tâbye.

Pouo noûtër dinâ, noz eûre on gros bâlon d'sopa è gru, du bërzi, du bacon keu avoué dè prînmè fâvè, on piaté d'papet k'i créyoû k'c'était dèz épnatchè,

Nous nous dépêchons de partir. Mais voilà ma sœur qui se met à pousser des cris aigus en nous disant :

— Attendez-moi donc ! Attendez-moi donc ! Je me suis pincée et je ne peux pas me dégager !

Ce n'était que ceci : sans s'en apercevoir, l'oncle lui avait pincé son tablier en fermant la porte du réduit. Elle aurait bien mieux fait d'attendre que l'oncle rouvrît la porte, mais, à cause de la peur qu'elle avait de ce cercueil, la voilà qui se met à tirer de toutes ses forces, que le tablier se déchire et que la pauvre fillette s'étend sur le derrière contre une pile de *kerbes,* qui s'écroule en lui écorchant une main et en lui faisant une petite bosse à la tête. L'oncle la releva aussitôt et s'efforçait de la consoler en lui disant :

— « Bien du bruit pour peu de laine », comme disait le Sagnard qui voulait tondre son porc. Ce n'est rien, ce n'est rien. Nous avons de la *toute-bonne* à la maison, et le tablier n'a qu'une petite déchirure ; Anne-Marie y fera bien une reprise et l'on n'y verra plus rien. Maintenant allons dîner !

Quand nous rentrâmes dans la chambre, notre mère voulait bien un peu la gronder, mais l'oncle sut si bien prendre son parti, en disant que c'était entièrement sa faute à lui et qu'après tout ce n'était pas une catastrophe, que nous finîmes tous par en rire et que l'on se mit à table.

Pour notre dîner, nous eûmes une grande soupière de potage au gruau, de la viande fumée, du lard avec des haricots, un plat de bouillie, que je

[1] Voir p. 150, note 5.

[2] *Vocabulaire :* « Tanaisie odorante, plante à feuilles d'une odeur suave, qui, macérées dans l'eau-de-vie, passent pour un excellent vulnéraire. »

[3] Litt. « nous nous avons mis à table » ; on aura déjà pu remarquer que les verbes pronominaux sont, dans la règle, construits avec l'auxiliaire *avoir.* Dans ses *Notes grammaticales,* l'auteur signale cette construction comme plus usitée que la tournure française.

mà k'la tante noz a det k'c'était dè tchoû-lombé métchî avoué dè laguè d'beu [1], et, po la desséte, on grô saladî d'salédge è rasnè rudge.

— No n'ain pâ on gros dinâ, k'no fâ la tante, pocha k'no n'atadin pas dè cotlî voui. I iaroû bin voliu vo faire u moins ann omelette, mà noz ain do kiotchè avoué leu poudgenet et, dpi kéke tin, lèz autër djnëyè n'fan pyë ra d'eu, i n'sai pâ pouokè. Stu matin encouo, i n'y avait ke l'niau d'da l'nid. I créyo on poû ke dvan ètre maléte, pocha k'a son à djo câzi tot l'djë.

— Ça n'è pas ça, ke rpond l'onche; c'è k'a son encouo tot épantâ [2] dpi k'lautër djë ana béte, ann aîlye o ann éparvî, o ptéte bin ana faîna, noz a robà noûtre bé poû.

S'i n'avoû pas tant mdgî pada la mattna, i iaroû trovâ stu dinâ fin bon, mâ i vo confess k'i n'ai câzi ra pou évaulâ, avoué ça k'i iai zë la mautchance d'trovâ on pè da ma sopa et d'n'avè dssu m'n assta k'on bocon d'bërzi k'i n'y avait vouère k'du né et d'la kërciole. I n'ann ai mdgî k'ana friza, et i m'ai acontatâ d'on picot d'salédge et d'ana noça d'pan.

— K'è-ça k't'ai k'te n'mëdge pas? que m'fâ la mama. È-ça k't'vodroû avè dèz artriaux [3] o dè bouniet? Faut-u alâ t'faire dè tchintchonnè [4]?

— Na, k'i rpondo. I iai trop mdgî d'salée dvan mìdjë.

prenais pour des épinards, mais que la tante nous dit être des choux lombards mêlés avec des *langues de bœuf*, et, pour le dessert, un grand saladier de salade aux betteraves rouges.

— Nous n'avons pas un grand dîner, nous dit la tante, car nous n'attendions pas des visites aujourd'hui. J'aurais bien voulu vous faire au moins une omelette, mais nous avons deux poules couveuses avec leurs poussins, et, depuis quelque temps, les autres ne font plus d'œufs, je ne sais pourquoi. Ce matin encore il n'y avait que le nichet dans le nid. Je crois un peu qu'elles doivent être malades, car elles sont sur le perchoir presque tout le jour.

— Ce n'est pas cela, répond l'oncle; c'est qu'elles sont encore tout effrayées depuis l'autre jour qu'une bête, un aigle ou un épervier, ou peut-être bien une fouine, nous a volé notre beau coq.

Si je n'avais pas tant mangé pendant la matinée, j'aurais trouvé ce dîner excellent, mais je vous avoue que je ne pus presque rien avaler, ayant en outre eu le malheur de trouver un cheveu dans ma soupe et de n'avoir sur mon assiette qu'un morceau de salé où il n'y avait guère que des tendons et du cartilage. Je n'en mangeai qu'une miette et je me contentai d'une pointe de salade et d'un petit morceau de pain.

— Qu'as-tu, que tu ne manges pas? me dit notre mère. Est-ce que tu voudrais des *atriaux* ou des beignets? Faut-il aller te faire des *chinchones?*

— Non, répondis-je. J'ai trop mangé de galette avant midi.

[1] Bistorte, plante que l'on préparait en légume.

[2] Doit être une erreur pour *épantéyè*, forme du féminin pluriel.

[3] Viande de porc hachée et enveloppée dans un morceau de crépine. Le mot correspond pour le sens au français « crépinette » et pour la forme au terme vieilli « hâtereau ». Nous ne connaissons pas ailleurs que dans ce texte la variante *artriau*.

[4] Sorte de crêpes.

— Eh bin, lassî le alâ, k'dit la tante. S'i n'a pas fan, i n'a pas fan. — Alâ on poû voz émodâ fouë, s'vo volı !

No ne no l'ain pas fâ à dire do viédge ; noz ain prè noûtrè tchapé k'étan dssu l'lyî et no sin sëti. Tot dret no sin alâ boûtâ u corti se dè viédge no n'i poriain pas trovâ encouo kéke razinelet[1] o kéke guërzliè, mâ i n'y ann avait pyë ra. L'onche, k'noz è vniu rtrovâ lé à tchî d'ana bousséye, noz a det k'i n'y ann avait câzi ra zë st'an, pa rapouô d'la sétie.

— Ma vni, k'i no fâ, i voui vo motrâ ôke d'bin pyë bé !

No l'seûyain et i no mène d'l'autër chan d'l'otau, voué k'no no trovin dvan ana pomîra tota kvouéssa d'balè pomè rudge et grôssè cma l'poing.

— N'a volî-vo agotâ ana? k'i no fâ, mâ a n'son pâ encouo mërte[2].

A dzan cink, i noz a fazait à dérotchî do o trè avoué ana braîntch k'était poua lé. Damédge ! Az étan ass fiétè[2] k'dè boutchin.

On pou pyë lyëain, i y avait dè prë, dè biesson[3], cma il i dzait, po faire kéke setchron[4] po l'euvoué, mâ i n'étan pâ encouo mouë non pyë. Lé tot u fond du vardgî, i y avait on bé alizî, djérè tot crapi d'grôssè alize, mâ k'étan encouo vouè cma d'la dare.

— Ça n'è pas dèz alize, k'no fâ l'on-

[1] Petite groseille en grappes.

[2] Féminin analogique d'après le modèle d'adjectifs comme *fort, forte, vert, verte,* etc. Ces formations s'emploient aussi dans le français provincial.

— Eb bien, laissez-le aller, dit la tante. S'il n'a pas faim, il n'a pas faim.

— Allez un peu vous donner du mouvement dehors, si vous voulez !

Nous ne nous le fîmes pas dire deux fois ; nous prîmes nos chapeaux qui étaient sur le lit et nous sortîmes. Nous allâmes tout droit regarder au jardin si nous n'y trouverions pas encore quelques *raisinets* ou quelques groseilles, mais il n'y en avait plus. L'oncle, qui nous vint retrouver au bout d'un moment, nous dit qu'il n'y en avait presque point eu cette année, à cause de la sécheresse.

— Mais venez, nous dit-il, je vous montrerai quelque chose de bien plus beau !

Nous le suivons et il nous conduit de l'autre côté de la maison, où nous nous trouvons devant un pommier tout couvert de belles pommes rouges et grosses comme le poing.

— Voulez-vous en goûter une? nous dit-il, mais elles ne sont pas encore mûres.

En disant cela, il nous en faisait tomber deux ou trois avec une branche d'arbre qui se trouvait là. Quel dommage ! Elles étaient aussi acides que des pommes sauvages.

Un peu plus loin, il y avait des poires, des *blessons*, comme il les appelait, pour faire quelques *sécherons* pour l'hiver, mais ils n'étaient pas encore mûrs non plus. Là tout au fond du verger, il y avait un bel alisier, aussi tout couvert de grosses alises, mais qui étaient encore vertes comme des rameaux de sapin.

— Ce ne sont pas des alises, nous dit l'oncle, ce sont des *angosses*. Elles

[3] Nom de la poire sauvage.

[4] Poires ou quartiers de poires séchés.

che, c'è dèz âgossè[1]. A végne balè djaûnè et grôssè cma l'pouce; et ca on lèz a mè à bôn-nâ kéke snân-na dssu la paye, i n'y a ra d'pyë bon à mdgì. I voui voz a pouotà kéke tchoket on viédge èz Epiaturè.

L'long du mouret, i y avait dè biossè[2], ke rssabian dè balè ptè prôn-nè, mà asstoû k'noz y ain voliu mouòdre d'da, no lèz ain rcafiâ a fzan dè guërmacè càzi cma le ptet boueube d'la Rcouône, ça ke fë bin rire l'onche.

— C'è gros damédge, k'i no fâ, k'tu stè frou n'séyain pâ encouo mouë, mà sâtè vo ça k'i vo faut faire? Damatî k'voûtra mama, k'è on poû badge et k'acmassîve d'tôcâ ca i soû sëti, fara son ptet brontchon, voz odré lé avau da l'essétéye k'vo vétè, et voz i trovré dè frâzè, dèz âmpè, dè mërtliè et dè boudërtchin[3] tant k'vo vodré, et voz a rapouotré po l'sopâ. I n'ai ra d'cratz[4] po lè bouétâ d'da, mâ i vo voui prétâ ana croûle[5] et on toûlon[6].

No baniain à mì, ca noz ain oyî cink; c'était tot ça k'no voliain. No përniain la croûle et l'toûlon, et no pouatin a coran, damatî k'l'onche, k'avait djèrè avzi d'faire on ptet brontchon apré lè rpa, s'asstâve dssu on ptet ban dzo l'gros télî k'était u chan d'l'otau et s'mettait à tôcâ.

[1] Grosse variété d'alise, d'un jaune rougeâtre.

[2] Prunelle, fruit de l'épine noire.

[3] Myrtille bleue des marais.

[4] Panier de forme spéciale pour la cueillette des fruits. La forme courante est *cratte,* de l'allemand suisse *chratte*.

deviennent d'un beau jaune et grosses comme le pouce; et lorsqu'on les a fait mûrir quelques semaines sur la paille, il n'y a rien de meilleur à manger. Je vous en porterai un jour quelques bouquets aux Eplatures.

Le long du mur, il y avait des *beloces,* qui ressemblaient à de belles petites prunes, mais aussitôt que nous voulûmes y mordre, il nous fallut les recracher en faisant des grimaces presque comme celles du petit garçon de la Recorne, ce qui fit bien rire l'oncle.

— C'est grand dommage, nous dit-il, que tous ces fruits ne soient pas encore mûrs, mais savez-vous ce qu'il vous faut faire? Pendant que votre maman, qui est un peu lasse et qui commençait à sommeiller quand je sortis, fera son petit somme, vous irez là-bas dans le bois essarté que vous voyez, et vous y trouverez des fraises, des framboises, des myrtilles et des *boudrechins* tant que vous en voudrez et vous en rapporterez pour le souper. Je n'ai pas de *cratte* pour les y mettre, mais je vous prêterai une *croule* et un *toulon*.

Nous baignions dans le miel en entendant cela; c'était tout ce que nous voulions. Nous prenons la *croule* et le *toulon,* et nous partons en courant, pendant que l'oncle, qui avait aussi accoutumé de faire un petit somme après les repas, s'asseyait sur un petit banc sous le grand tilleul qui était à côté de la maison et se mettait à sommeiller.

C. Michelin-Bert.

[5] Sorte de cruche en fer-blanc avec couvercle, anse et goulot.

[6] Récipient en fer-blanc, de forme cylindrique, avec anse et couvercle.

(A suivre.)

La fête fédérale de la Société helvétique de musique à Neuchâtel

EN 1828

A l'occasion de la fête fédérale de chant du mois de juillet dernier, la *Schweizerische Musikzeitung* a publié un numéro spécial[1], qui renferme entre autres (p. 8-9) un court article sur « Le concert helvétique à Neuchâtel, en 1828 », avec reproduction hors texte d'une gravure de l'époque représentant l'arrivée des Zuricois sur la place de l'Hôtel de Ville[2]. L'auteur de l'article a puisé ses renseignements uniquement dans ce qu'il appelle « le rapport de la Société de musique de Zurich » et qui est en réalité une relation anonyme, formant le dix-septième fascicule de la série des *Etrennes* publiées chaque année par cette société et dédiées à la jeunesse[3]. Il aurait été utile, pour avoir des données plus précises et plus complètes, de consulter un petit volume intitulé : *Protocole de la Société helvétique de musique, 1828*[4], dont la Bibliothèque de la Ville possède un exemplaire. On y trouve, à côté des procès-verbaux des séances tenues à Neuchâtel et de la liste complète des membres de la société, une *Notice historique de ce qui s'est passé pendant la réunion de la Société à Neuchâtel, en 1828* (p. 22-33), ainsi que des *Couplets chantés au souper fédéral* (p. 33-39) et la reproduction in extenso, avec traduction allemande, du discours d'ouverture du président, G.-H. de Seigneux (p. 40-65).

Le *Messager boiteux de Neuchâtel* pour 1829 a aussi consacré une petite notice à la fête de 1828.

On se représente généralement l'opinion publique neuchâteloise comme peu sympathique à la Suisse, vers 1830. La lecture de ces documents nous fait entendre une tout autre note. Il en ressort que la fête de 1828 ne fut pas seulement une manifestation artistique remarquable et très réussie : la population tout entière, semble-t-il, fit un accueil enthousiaste aux Confédérés et rien ne fut négligé pour rendre leur séjour agréable. La Société helvétique de musique, qui a cessé d'exister en 1891, jouait alors un rôle des plus utiles dans la formation des liens de solidarité confédérale. Fondée en 1808 à Lucerne, elle y avait eu sa première fête et s'était réunie dès lors chaque année au chef-lieu de l'un ou l'autre des cantons. En 1828, elle comptait plus de 700 membres, y compris les « candidats », qui ne devenaient membres effectifs qu'après avoir participé à deux réunions. Avant la fête de Neuchâtel, notre canton ne possédait que 9 membres effectifs, 9 candidats et un membre honoraire ; mais 19 nou-

[1] *Festschrift zum XXII. Eidgenössischen Sängerfest in Neuenburg. Juli 1912.* Verlag von Hug & Cº, Zürich. 80 p. gr. in-8º.

[2] Cette gravure a paru comme illustration des *Etrennes* dont nous donnons le titre complet dans la note suivante. Elle est mentionnée, d'une façon peu précise, dans l'*Iconographie* de Bachelin, p. 283. La collection de M. A. Court, à Neuchâtel, en renferme trois exemplaires, un tiré en bistre, un autre en bleu et un troisième colorié à la main.

[3] *Die musikalischen Feyertage in Neuenburg.* Siebzehntes Neujahrstück der allgemeinen Musik-Gesellschaft in Zürich. 1829. In-4º de 14 pages et une planche.

[4] Neuchâtel, Imprimerie de C.-H. Wolfrath, 1829, 123 p. in-16.

veaux candidats neuchâtelois furent reçus dans la séance du 22 juillet 1828. Il n'est pas sans intérêt de relever les noms de ceux qui étaient chez nous à cette époque les représentants de l'art musical[1] et cultivaient en même temps les relations d'amitié avec les Confédérés. Nous les donnons d'après la liste officielle de 1828, en indiquant entre parenthèses l'année de réception :

Membres effectifs : *Gallot*, G.-F., membre du Petit Conseil[2] (1818); *Roulet de Mézerac*, membre du Grand Conseil (1818); *Guébhard*, François, consul de Prusse à Livourne (1823); *Bersot*, Adolphe, professeur au Collège (1826); *de Sandol-Roy*, Henri, officier prussien en retraite (1826); *Favarger*, Auguste, avocat (1827); *Kilgenstein*, organiste (1827); *Verdan*, Charles, négociant, à Grandchamp (1827); *Verdan*, Daniel, id. (1827); *L'Hardy*, Ferdinand, banquier (1828); *de Marval*, Charles, du Petit Conseil (1828); *Rissé*, Ch.-Joseph, doreur (1828); *de Roulet*, Victor, négociant, au Hâvre (1828); *de Sandoz-Travers*, François, maire des Verrières (1828). — Membre honoraire : *Besançon*, J., maître de musique, au Locle. — Candidats (tous reçus en 1828 sauf les quatre premiers) : *Moriz*, F.-W., peintre (1822); *Godet*, Charles (1826); *Godet*, Louis (1826); *de Pury*, Alphonse, étudiant (1827); *Agassiz*, Auguste, négociant; *Baumann*, Henri, peintre; *Baillods*, François-Louis, maître de musique, au Locle; *Bachelin*, Jean-Frédéric, pasteur, à Saint-Blaise; *Borel*, Louis, négociant, à Grandchamp; *Berthoud*, Pierre-Frédéric, instituteur privé; *Cornaz*, Auguste, propriétaire, à Montet; *Fleury*, Eugène, étudiant; *Godet*, Frédéric, étudiant; *Gambon*, Louis, maître de musique; *Humbert-Droz*, Louis, négociant, à La Chaux-de-Fonds; *Humbert-Prince*, Eugène, étudiant, à La Chaux-de-Fonds; *Jeanrenaud*, Adolphe, maître de musique; *Jeanneret*, François-Auguste, négociant; *L'Hardy*, Benoît, étudiant; *de Pury*, Frédéric-Louis; *de Rougemont*, Alfred, officier fédéral d'état-major, à Paris; *de Roulet*, Gustave, étudiant; *Sandoz*, Ami, négociant, à La Chaux-de-Fonds.

Sans avoir l'importance qu'acquirent un peu plus tard les tirs fédéraux, et tout en étant moins populaires, les réunions de la Société helvétique de musique n'en étaient pas moins de véritables fêtes fédérales. Elles duraient trois jours, sans compter les jours d'arrivée et de départ, et comprenaient dans leur programme un grand concert, avec chœurs et solistes, pour l'exécution d'œuvres capitales, et une audition musicale plus restreinte, où les virtuoses de la Société avaient l'occasion de se produire. Les réceptions et banquets officiels ne manquaient pas et un bal clôturait généralement les festivités. Ce qui ne contribuait pas peu à favoriser les relations personnelles et à créer des liens durables, c'est que les participants du dehors étaient reçus et logés chez leurs collègues de la localité où avait lieu la réunion. « Quoi de plus cordial, de plus affectueux, de plus patriarcal, s'écrie à ce propos le président de Seigneux, que la manière dont nous sommes reçus et logés les uns chez les autres ? On pourrait vraiment se croire transporté à l'âge d'or, lorsqu'arrivant ensemble du même Canton, dans un de ces grands chariots de famille, surmonté du drapeau aux couleurs cantonales, ou dans une barque pavoisée de la même manière, on est reçu par les acclamations d'un peuple joyeux, et lorsqu'entrant pour la première fois sous le toit hospitalier d'un ami inconnu qui vous attend, on y est accueilli comme un frère ! Ah ! très honorés et très chers Confédérés, qui pourrait décrire assez vivement les délicieuses émotions qu'on éprouve alors ? Et qui pourrait, après les avoir goûtées,

[1] Pour être membre, il fallait être citoyen suisse et musicien actif.

[2] Sauf indication contraire, le domicile est Neuchâtel.

ne pas sentir tout le prix d'une association qui réunit les Suisses de toutes les bannières dans un même faisceau d'affection ?» Mais en même temps que le nombre des membres s'était accru, les villes importantes où avaient eu lieu les derniers concerts avaient rivalisé de zèle pour donner plus d'éclat à la fête. Aussi les petits cantons et les cités modestes hésitaient-ils de plus en plus à se charger du «Concert helvétique» et il est curieux de retrouver exprimées, à plus de 80 ans de distance, les mêmes craintes et les mêmes préoccupations qui pèsent aujourd'hui sur l'organisation des fêtes fédérales de chant. Une bonne partie du discours présidentiel est consacrée à cette question et exhorte à revenir à la simplicité. De son côté, le *Messager boiteux* écrit: «Ce n'étoit pas sans quelque souci que l'on voyoit approcher le moment, car on sentoit qu'avec une population aussi restreinte, des moyens aussi bornés, et, disons-le, peu de personnes qui parmi nous cultivent réellement la musique, on ne pouvoit pas aspirer à faire autant ni aussi bien qu'ailleurs...; il falloit se borner à tâcher de faire le moins mal que le permettoit notre petitesse. A force de bonne volonté et de zèle, de soins et de préparations, on croit y avoir passablement réussi; on se flatte au moins de n'être pas resté trop au-dessous de ce qu'on avoit droit d'exiger de nous.»

Pour illustrer ces paroles du *Messager*, où perce une satisfaction évidente, et pour donner une idée des festivités qui se déroulèrent à Neuchâtel du 21 au 24 juillet 1828, nous reproduisons ci-dessous les passages principaux de la *Notice historique*, en y ajoutant en note quelques détails empruntés à la relation zuricoise [1]:

La plus grande partie des membres de la Société Helvétique de musique, annoncés comme devant se rendre à la réunion fixée à Neuchâtel, arrivèrent le lundi 21 juillet.

Les députations des Cantons de Fribourg, Vaud et Genève, composées d'un très grand nombre de membres de la Société, s'étaient réunies sur le bateau à vapeur l'*Union*, qui fut salué à son passage devant la ville par de nombreuses salves d'artillerie [2]. La Commission centrale se trouva au débarquement, qui eut lieu aux vivat d'une foule immense, réunie par le plaisir de recevoir dans ses murs ses bons amis et confédérés. Le cortége, précédé des bannières des Sociétés arrivées, se rendit, au son de la musique militaire de Neuchâtel, au bureau central, où les porte-feuilles [3] furent distribués aux membres de la Societé.

Les députations des Cantons de Zurich, Berne, Soleure et Schaffhouse arrivèrent par terre dans la soirée; elles furent saluées à leur arrivée par des salves d'artillerie, et leurs bannières déposées solennellement, au son de la musique militaire, au lieu choisi pour les réunir.

[1] Les cinq premières pages de cette relation sont consacrées uniquement au récit du voyage de Zurich à Neuchâtel. Plus loin, l'auteur ne fait en grande partie que suivre la *Notice* officielle.

[2] C'est donc bien à tort que l'auteur de l'article de la *Musikzeitung* écrit: «Il n'était encore question ni de chemin de fer, ni de bateau à vapeur.» Le bateau l'*Union* avait été inauguré en 1826. Voir à son sujet le *Musée neuchâtelois*, 1874, p. 193, où a été reproduit un dessin de l'époque.

[3] Renfermant les programmes, cartes et autres imprimés distribués aux membres. L'insigne consistait en un ruban rouge avec lyre blanche.

Le soir du même jour, les membres et candidats se rendirent dans un jardin au faubourg, pour se souhaiter la bien-venue. Favorisée par une belle soirée, égayée par les sons de la musique qui se trouvait dans le jardin, embellie plus tard par la présence des Dames, cette simple réunion devint une fête qui se prolongea jusques après 10 heures du soir, heure à laquelle les bannières des diverses Sociétés furent reconduites au bureau central, précédées de la musique militaire et à la lueur des flambeaux.

Le Mardi 22 Juillet, à 2 heures, eut lieu la répétition du grand Concert qui devait se donner le lendemain dans le Temple. Conformément à ce qui avait eu lieu dans d'autres réunions, le public fut admis à la répétition avec les billets d'entrée du grand Concert, et le nombre assez considérable de personnes qui s'y rencontrèrent justifia suffisamment l'adoption de cette mesure.

Le soir, les membres et candidats de la Société, toutes les Dames qui faisaient partie des chœurs, les membres de l'orchestre, et un grand nombre d'étrangers et de personnes de la ville qui y avaient été invitées, au nombre de plus de douze cents personnes, se réunirent au jardin du Château, nommé le Donjon. La terrasse de l'église, le Donjon et un vaste jardin anglais, tous brillamment illuminés, permettaient à la foule des invités de se promener sans gêne. Des transparens représentant la croix fédérale entourée des emblêmes de l'harmonie, embellissaient le jardin, et l'on trouvait dans une galerie élégamment décorée un lieu de repos agréable, d'où l'on pouvait jouir du spectacle de la réunion. Des tables couvertes de collations de toute espèce et de rafraîchissemens retenaient les uns, tandis que les autres, invités par les sons de la musique placée au milieu du jardin, improvisaient dans la galerie et sur la pelouse une salle de bal. La gaîté la plus franche, l'accord, la bonne harmonie, qui régnaient dans cette jolie fête, prouvaient que c'était là une réunion d'amis, de frères, de membres de la même famille, de vrais Suisses, pour tout dire en un mot. Aussi l'on ne pouvait se séparer, et la réunion se prolongea jusques à 2 heures du matin.

Le Mercredi 23 Juillet, le grand Concert fut donné, à 2 heures, dans le Temple situé dans la partie inférieure de la ville ; après que l'orchestre eut été placé, les Dames chantantes, qui s'étaient réunies dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, vêtues en blanc d'une manière uniforme et élégante, arrivèrent deux à deux et se placèrent dans les premiers bancs de l'amphithéatre : les hommes, vêtus de noir, se placèrent derrière elles. Le Concert commença tôt après...[1]

Le Concert finit à 6 1/2 heures. A 9 heures, les membres de la Société,

[1] Suit le programme du concert, l'énumération des solistes et la composition de l'orchestre, qui comptait 109 exécutants. Les chanteurs étaient au nombre de 147.

ainsi que les hommes qui avaient fait partie de l'orchestre, se réunirent pour le souper dans une salle construite ad hoc [1]. Cette salle, soutenue extérieurement par des colonnes ornées de verdure, et décorée intérieurement de draperies rouges et blanches, parsemées de croix fédérales, offrait le coup-d'œil le plus agréable. Les armes de la Confédération Suisse, entourées des attributs de la Musique, étoient placées à l'entrée de la salle, autour de laquelle on voyoit rangés les écussons des 22 Cantons. Sous l'influence de ces emblèmes patriotiques, la plus parfaite cordialité et la plus franche amitié régnèrent dans ce repas [2], qui se prolongea bien avant dans la nuit.

Dans le Concert du Jeudi 24 on exécuta les morceaux ci-après [3] :

. . . . . .

Le soir, à 9 heures, le bal eut lieu dans la même salle, et dura jusques au matin du jour suivant.

Puissent ces journées si promptement écoulées, laisser dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté ce sentiment de plaisir et de bonheur qu'elles ont gravé dans celui de tous les Neuchâtelois, heureux de posséder une fois parmi eux leurs frères et confédérés! Puisse le simple récit que nous venons d'en faire, donner à ceux de nos compatriotes auxquels leurs circonstances n'ont pas permis d'y prendre part, une idée des sentimens qui les ont animés, et rappelons-nous tous, que si c'est le goût de la musique et l'attrait du plaisir qui nous amènent à ces réunions patriotiques, leur but essentiel est de retremper dans les cœurs des enfans de l'heureuse Helvétie, l'amour sacré de la patrie et de la liberté!

J. JEANJAQUET.

[1] Cette salle de fête, visible sur la gravure mentionnée plus haut, avait été construite en prolongement du bâtiment des Concerts sur une longueur de cinquante pieds. Le chroniqueur zuricois en donne la description suivante: « Auf tüchtigen Pilastern ruhte das bretterne Haus, das übrigens in schönem Styl erbaut, mit hohen Fenstern geziert und von aussen gelb übertüncht war; inwendig, selbst bis an das Gebälke des Dachwerkes hinauf, war dasselbe mit roten und weissen Draperien sehr geschmackvoll behangen; es prangten die Schilde sämmtlicher Schweizerstaaten, und eine Menge laubumwundener Kronleuchter, die des Abends Helle im Ueberfluss spendeten, dienten bey Tage zu angenehmer Verzierung des Plafonds. Eine breite Treppe führte zu einem Balkone, durch welchen der Eintritt in den Saal geschah, und hier war es wo die sämmtlichen Standesfahnen aufgepflanzt wurden. »

[2] Mais il paraît qu'au point de vue matériel, ce fut déplorable. Le narrateur zuricois qualifie tout crûment ce banquet officiel de « Hungerkur für drey Franken ». Les organisateurs étaient indignés et voulurent s'en prendre au restaurateur. Mais celui-ci s'était éclipsé. En attendant les plats qui ne venaient pas, le temps se passa à casser des noisettes, à boire et à chanter.

[3] Le programme de ce concert, qui avait lieu au bâtiment des Concerts, est suivi d'une appréciation très élogieuse. Notre Zuricois rapporte qu'on s'écrasait pour y entrer, mais que c'était encore pis quand on avait réussi à pénétrer à l'intérieur.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLIX

ANNÉE 1912

	Pages
*** — Promenades neuchâteloises en France. Champlitte (avec planche)	41
— Courtesoult	48
— Vesoul (avec illustration)	173
— Gray (avec illustrations)	178
Baur-Borel, F. — Monnaies et médailles neuchâteloises (avec planche)	229
Boy de la Tour, M. — A propos du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Môtiers et de ses amis neuchâtelois (avec planches)	185
Du Pasquier, A. — Voir Société d'histoire et d'archéologie.	
Favarger, P. — Exploits d'un Neuchâtelois dans la marine sarde au XVIII^me^ siècle	243
Godet, Ph. — Au lecteur	5
— Deux adversaires (avec planche)	122
Grellet J. — Le doyen Vust (avec planche)	79
Jeanjaquet, J. — La fête fédérale de la Société helvétique de musique à Neuchâtel en 1828	274
— Voir *Michelin-Bert, C.*	
Junod, H.-A. — Fritz Courvoisier et sa famille en 1831, d'après des lettres inédites	89
Lehmann, H. — Les vitraux neuchâtelois des XV^me^ et XVI^me^ siècles (avec planches)	233
Matthey, Ch.-H. — La salle dite de Marie de Savoie au Château de Neuchâtel	38
— La cloche des bourgeois de Valangin	87
Michelin-Bert, C. — On dmîndje è Piaintchtè, récit en patois des Montagnes neuchâteloises, publié par *J. Jeanjaquet*	137, 253
Monvert, C.-H. — Deux dialogues satiriques sur la Révolution de 1831, publiés par *A. Piaget* (suite et fin)	16
Morel, L. — Les dépenses d'un jeune Sagnard pendant un séjour à Mulhouse (1700-1702)	83
Piaget, A. — Le château de Valangin et le Grand Frédéric	224
— Voir *Monvert C.-H.*	
Porchat, F. — L'éclairage des rues de Neuchâtel en 1777	34
— Le cimetière de Neuchâtel en 1779	123
Ritter, Eug. — Les ancêtres d'Amiel en Suisse	228
Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. — XLVI^me^ réunion de la Société à la Sagne, le mardi 22 août 1911, par *A. Du Pasquier*	22
— Procès-verbal de la séance administrative du 6 juin 1912, au Château de Valangin, par *A. Du Pasquier*	129
— XLVII^me^ réunion de la Société à l'Ile de Saint-Pierre, le jeudi 26 septembre 1912, par *A. Du Pasquier*	220

Pages

de Tribolet, M. — Bahuts neuchâtelois du XVII^me^ siècle (avec planche) . 126
Vouga, P. — La Tène, quatrième rapport. Fouilles de 1910 et 1911 (avec planches) 7
Vuille, N. — La Sagne. Quelques mots sur sa vie locale, 1708-1860 . 50

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Enchères de monnaies neuchâteloises et suisses (F. B.-B.). — Sépulture hallstattienne aux Cadolles (P. V.) 135
Observatoire cantonal (J. J.) — Une Histoire monétaire neuchâteloise (F. B.-B.) 183

PLANCHES ET ILLUSTRATIONS

PLANCHES HORS TEXTE

Objets trouvés dans les fouilles de La Tène (trois planches). 7, 8
Plan des fouilles de La Tène 12
Le château (aujourd'hui mairie) de Champlitte 46
Abram-Louis Vust, 1785-1851 80
G.-F. Gallot et A. Bille 122
Bahuts neuchâtelois du XVII^me^ siècle 128
Maison de J. J. Rousseau à Môtiers, d'après une aquarelle faite en 1791 185
Plan de la maison de J.-J. Rousseau à Môtiers en 1765 et en 1912 . . 192
Monnaies acquises par le Musée historique de Neuchâtel (Vente des 29 et 30 avril 1912, à Munich) 232
Vitraux de l'église de Fenin 233
Vitraux de Jacob Wildermut dans l'église de Gléresse 240

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Fibule de bronze trouvée à La Tène 10
Le château de Vesoul 176
Ancienne tour du château de Gray 181
Gray: enceinte de Charles-Quint 182
Vitrail de la Collégiale aux armes des Cantons (vers 1520) 236

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL